
32101 074693803

# BULLETIN

DU

# BIBLIOPHILE

## ET DU BIBLIOTHÉCAIRE,

REVUE MENSUELLE

**PUBLIÉE PAR LÉON TECHENER**

AVEC LE CONCOURS

De MM. Charles Asselineau, de la bibliothèque Mazarine; L. Barbier, administrateur à la biblioth. du Louvre; Éd. de Barthélemy; Baudrillart, de l'Institut; Ph. Beaune; Honoré Bonhomme; Jules Bonnassies; Ap. Briquet; Gust. Brunet, de Bordeaux; J. Carnandet, bibliothéc. de Chaumont; E. Castaigne, bibliothéc. à Angoulême; Philarète Chasles, conservateur à la biblioth. Mazarine; F. Colincamp, professeur à la Faculté des lettres de Douai; Pierre Clément, de l'Institut; Cte Clément de Ris, de la Société des Bibliophiles; Cuvillier-Fleury, de l'Académie française; Dr Desbarreaux-Bernard, de Toulouse; Émile Deschamps; A. Destouches; Firmin Didot, de la Société des Bibliophiles; Bon A. Ernouf; Ferdinand Denis, administrateur à la bibliothèque Sainte-Geneviève; Al. de La Fizelière; Alfred Franklin, de la bibliothèque Mazarine; marquis de Gaillon; prince Augustin Galitzin, de la Société des Bibliophiles; J.-Ed. Gardet; J. de Gaulle; Ch. Giraud, de l'Institut; Alf. Giraud, de Blois; Jules Janin; P. Lacroix (Bibliophile Jacob), conservateur à la biblioth. de l'Arsenal; Le Roux de Lincy, de la Société des Bibliophiles; Fr. Morand, de Boulogne-sur-Mer; Paulin Paris, de l'Institut; Louis Paris; Gaston Paris; Dr J.-F. Payen; Bon J. Pichon, président de la Société des Bibliophiles français; Rathery, conservateur à la Biblioth. impériale; Rouard, biblioth. d'Aix; Silvestre de Sacy, de l'Académie française; Sainte-Beuve, de l'Académie française; Éd. Tricotel; Vallet de Viriville; Francis Wey; etc.

CONTENANT DES NOTICES BIBLIOGRAPHIQUES, PHILOLOGIQUES, HISTORIQUES, LITTÉRAIRES.

---

TRENTE-SIXIÈME ANNÉE.

---

**JANVIER.**

A PARIS,
LÉON TECHENER, LIBRAIRE,
RUE DE L'ARBRE-SEC, 52, PRÈS DE LA COLONNADE DU LOUVRE.
1870.

## SOMMAIRE DU N° DE JANVIER 1870.



NOTA. — L'abondance des matières nous force de rejeter à un prochain numéro la notice que nous avions annoncée sur M. Libri.

---

L'abonnement est de 12 francs par an pour Paris, 14 francs pour les départements et 16 francs pour l'étranger.

*Aucune livraison ne peut être vendue séparément.*

Les ouvrages dont il sera envoyé deux exemplaires seront annoncés d'abord, et plus tard il en sera rendu compte, s'il y a lieu.

Les abonnés du *Bulletin du Bibliophile* reçoivent tous les catalogues de ventes aux enchères publiques publiés par la librairie L. Techener.

AVIS. — MM. les souscripteurs au *Bulletin du Bibliophile* sont priés de renouveler leur abonnement s'ils ne veulent point éprouver d'interruption dans l'envoi des livraisons. Le prix de l'abonnement se paye par avance, en envoyant soit un mandat sur la poste, soit le prix en timbres-poste adressés franco à M. Techener.

**Paul Huet. — Notice biographique et critique, suivie du Catalogue de ses œuvres exposées en partie dans les salons de l'Union artistique, par Philippe Burty.** *Paris*, **décembre 1869; in-8°.** *Imprimerie Claye*, **eau-forte.**

L'Histoire, a dit M. Guizot, se fait avec les monographies. Quand donc le temps sera venu d'écrire l'histoire de l'École moderne du paysage en France, c'est dans les monographies, les biographies, les catalogues qu'on la trouvera. M. Burty prépare dès à présent ce travail en nous donnant une excellente biographie d'un artiste qui, s'il ne fut pas comme on le dit trop complaisamment aujourd'hui le chef du mouvement, en fut certainement un des promoteurs et des héros. Peintre, graveur, dessinateur, aquarelliste, Paul Huet a multiplié son activité. Son œuvre, exposé en ce moment au cercle de la place Vendôme, y remplit tout un vaste salon. Nature tendre, mélancolique, éprouvé, m'a-t-on dit, par la vie, Paul Huet aura recueilli au jour de la mort tous les honneurs dus à une carrière laborieuse et digne : une exposition générale de ses œuvres, un monument sculpté par Préault, enfin une biographie écrite d'après les renseignements communiqués par la famille et suivie d'un catalogue complet de ses ouvrages en tous genres. Paul Huet vivra : et ce concours d'hommages rendus à son talent et à son mérite lui assure dès aujourd'hui une place dans l'histoire de l'art. Le volume de M. Burty, très-élégamment imprimé par Claye, est décoré d'une eau-forte originale du meilleur temps de l'artiste.

**Description d'un commentaire de l'Apocalypse, manuscrit du douzième siècle faisant partie de la bibliothèque du marquis d'Astorga, comte d'Altamira, avec figures noires et de couleur.** *Paris, Bachelin*, **1869; in-4°.**

Description de cent dix miniatures qui ornent ce manuscrit, la plus belle et la plus intéressante transcription de ce Commentaire, dont il existe plusieurs copies dans diverses bibliothèques publiques et particulières, et que M. d'Avezac attribue à saint Béat, moine espagnol qui vivait à la fin du huitième siècle. L'auteur de la *Description*, M. A. Bachelin, annonce comme devant paraître prochainement une étude de M. Paulin Paris sur ce manuscrit. Quelques-unes des miniatures sont reproduites, les unes sur bois dans le texte, les autres hors du texte par la chromolithographie. Cette description illustrée est tirée à petit nombre.

Paris. — Typographie Adolphe Lainé, rue des Saints-Pères, 19.

# BULLETIN

DU

# BIBLIOPHILE

ET DU BIBLIOTHÉCAIRE.

PARIS. — TYPOGRAPHIE ADOLPHE LAINÉ,
19, RUE DES SAINTS-PÈRES, 19.

# BULLETIN

DU

# BIBLIOPHILE

## ET DU BIBLIOTHÉCAIRE,

REVUE MENSUELLE

**PUBLIÉE PAR LÉON TECHENER**

AVEC LE CONCOURS

De MM. Charles Asselineau, de la bibliothèque Mazarine; L. Barbier, administrateur à la biblioth. du Louvre; Éd. de Barthélemy; Baudrillart, de l'Institut; Ph. Beaune; Honoré Bonhomme; Jules Bonnassies; J. Boulmier; Ap. Briquet; Gust. Brunet, de Bordeaux; J. Carnandet, biblioth. de Chaumont; E. Castaigne, bibliothéc. à Angoulême; Philarète Chasles, conservateur à la biblioth. Mazarine; F. Colincamp, professeur à la Faculté des lettres de Douai; Pierre Clément, de l'Institut; Cte Clément de Ris, de la Société des Bibliophiles; Cuvillier-Fleury, de l'Académie française; Dr Desbarreaux-Bernard, de Toulouse; Émile Deschamps; A. Destouches; Firmin Didot, de la Société des Bibliophiles; Bon A. Ernouf; Ferdinand Denis, administrateur à la bibliothèque Sainte-Geneviève; Al. de La Fizelière; Alfred Franklin, de la bibliothèque Mazarine; marquis de Gaillon; prince Augustin Galitzin, de la Société des Bibliophiles; J.-Ed. Gardet; J. de Gaulle; Ch. Giraud, de l'Institut; Alf. Giraud, de Blois; Jules Janin, de l'Académie française; P. Lacroix (Bibliophile Jacob), conservateur à la biblioth. de l'Arsenal; Le Roux de Lincy, de la Société des Bibliophiles; Fr. Morand, de Boulogne-sur-Mer; Paulin Paris, de l'Institut; Louis Paris; Gaston Paris; Bon J. Pichon, président de la Société des Bibliophiles français; Rathery, conservateur à la Biblioth. impériale; Rouard, biblioth. d'Aix; Silvestre de Sacy, de l'Académie française; Sainte-Beuve, de l'Académie française; Éd. Tricotel; Vallet de Viriville; Francis Wey; etc.

CONTENANT DES NOTICES BIBLIOGRAPHIQUES, PHILOLOGIQUES, HISTORIQUES, LITTÉRAIRES.

---

ON SOUSCRIT A PARIS,
CHEZ LÉON TECHENER, LIBRAIRE,
RUE DE L'ARBRE-SEC, 52, PRÈS DE LA COLONNADE DU LOUVRE
ET A LONDRES, CHEZ MM. BARTHÈS ET LOWEL,
14, GREAT MARLBOROUGH STREET.
1870-1871.

# BULLETIN
DU
# BIBLIOPHILE.

## MADAME LA DUCHESSE D'AUMALE.

Nous reproduisons, avec l'autorisation de l'auteur, la notice que M. Cuvillier-Fleury, un de nos collaborateurs, a consacrée au souvenir de *Madame la duchesse d'Aumale*, dans le numéro du *Journal des Débats* du 23 décembre 1869. M. le duc d'Aumale, qui est un des premiers bibliophiles de l'Europe et certainement le plus illustre, ne s'étonnera pas de retrouver dans notre recueil un hommage qu'il a approuvé et dont nous savons qu'il a commandé une impression à part. Le public qui nous lit a su apprécier dans l'historien des *Condés* le concours qu'il a constamment prêté aux efforts et aux travaux de la saine érudition. C'est donc une sincère et respectueuse sympathie que nous avons ressentie pour son malheur. LÉON TECHENER.

J'ai voulu attendre quelques jours pour parler de madame la duchesse d'Aumale. J'avais été trop près d'elle par d'anciens services, remontant à plus de vingt-cinq ans. Je l'avais beaucoup connue. Ma conviction, devant Dieu, c'est qu'il n'y avait que du bien à en dire. Mais ma douleur était profonde. Il fallait d'abord à ce sentiment, qui a été si promptement celui de tout le monde, d'autres organes que le mien. Ils n'ont pas manqué en France, en Angleterre, en Italie, en Allemagne, partout où son destin si changeant l'avait conduite. Des feuilles d'allure légère ont trouvé, à Paris même, pour la louer et pour la plaindre, des accents inspirés par une émotion touchante.

Je recueille aujourd'hui, dans une heure plus calme, quelques souvenirs qui se rapportent à cette princesse. Je ne

raconte pas. Je rappelle seulement quelques impressions dont elle était l'objet et que ma mémoire a fidèlement gardées, comme un reflet durable de cette douce image. Sa vie, elle ne s'est jamais séparée de ceux qu'elle aimait, ni de sa famille, ni du prince son mari. C'est dans ce milieu sympathique et multiple qu'on devrait l'étudier pour la bien connaître; il y faudrait un long récit. Disons plutôt ce que nous savions de sa personne morale, de son caractère, de ses vertus, celles dont sa fierté délicate concentrait le culte au fond de son cœur, et celles que son dévouement naïf et courageux laissait éclater aux yeux de tous : — délicatesse du sens intime, ardeur dans l'abnégation, toute la duchesse d'Aumale est là.

Marie-Caroline-Auguste de Bourbon, fille de Léopold, prince de Salerne, et de Marie-Clémentine, archiduchesse d'Autriche, était née le 26 avril 1822, à l'époque de la plus haute fortune de sa double famille, les Bourbons de Naples, les Césars de Vienne. Son enfance et sa première jeunesse s'étaient tranquillement écoulées, tantôt dans cette dernière ville, au sein d'une cour encore toute remplie du souvenir de Marie-Thérèse, tantôt sous ce beau ciel d'Italie et en face de cette poétique mer où la jeune princesse vit arriver un jour, — c'était en octobre 1843, — la frégate qui portait le duc d'Aumale. Le prince français venait demander la main de sa jeune cousine; puis il repartait pour l'Afrique, afin de la mériter. Il revint un an plus tard. Dans l'intervalle, il avait pris la smalah d'Abd-el-Kader.

Le mariage fut célébré à Naples le 25 novembre 1844, en présence du roi et de toute sa famille. Quelques jours après, la duchesse d'Aumale arrivait au palais des Tuileries, où elle prenait rang au milieu des filles et des belles-filles du roi Louis-Philippe, groupe auguste et charmant qui devait être, hélas! si tôt dispersé par la révolution, la proscription et la mort.

La duchesse d'Aumale, nièce de l'impératrice Marie-Louise et petite-nièce de notre Marie-Antoinette par sa mère, était, du côté de son père, la propre nièce de la reine des Français, Marie-Amélie. On eût pu croire qu'elle était

sa fille. La reine suivait ces premiers pas de la jeune duchesse, dans un monde si nouveau pour elle, avec cette tendresse attentive et inquiète que semblait justifier son inexpérience. Elle fut bientôt rassurée. La duchesse d'Aumale était une âme saine, un cœur droit, un esprit sensé et cultivé. Elle suffisait à tous les devoirs de sa nouvelle position, plutôt disposée à les exagérer qu'à les méconnaître. Calme parmi les plaisirs du monde, ardente aux joies de la vie intime, elle prenait naturellement sa place dans cette famille que les félicités intérieures consolaient de tant d'amertumes publiques. Ces souffrances même, elle les portait légèrement, comme une sorte d'inévitable rançon de la grandeur. Non qu'elle fût étrangère à tout souci politique, ou qu'elle affectât l'indifférence frivole des esprits étroits pour les questions d'intérêt général. Elle avait plutôt cette modestie qui aime à se laisser diriger et conduire, par une main prudente, dans des voies inconnues.

En toute chose, et quelle que fût la sensibilité de la jeune duchesse sur plus d'une question réservée par sa conscience et sa foi, — le duc d'Aumale était son guide. Elle voyait par les yeux du prince. Elle épousait ses idées, ses amitiés, sa passion de gloire militaire, ses goûts et ses sentiments si énergiquement français. En très-peu de temps elle était devenue une Française accomplie. Elle s'en vantait, réservant à la douce patrie de son enfance de tendres et discrets souvenirs. Mais, fille de France, elle avait voulu l'être. Son éducation, dirigée par une mère intelligente et prévoyante, n'y avait pas nui. Elle parlait et elle écrivait la langue de son pays d'adoption avec une distinction rare. Elle savait à merveille l'italien et l'allemand, ses langues natales. Elle avait très-vite appris l'anglais. A cette instruction si peu commune et si utile, au goût de la lecture, qui était son occupation favorite, elle joignait le culte des arts d'agrément. Musicienne excellente et toujours prête, son talent facile devait être plus tard, pour elle et le prince son mari, le charme de ces longues soirées d'hiver que l'exil leur réser-

vait. Le prince écrivait ou s'occupait de ses beaux livres ; la princesse jouait du piano. Quand il avait fini son travail, elle copiait, de son écriture élégante et nette, les œuvres de son mari. Ces copies, celle d'*Alésia*, celle de l'*Histoire des princes de Condé*, quelques autres encore, sont tout entières de sa main.

Quand la révolution de février 1848 éclata, la duchesse d'Aumale avait déjà montré, en plus d'une rencontre, comment elle saurait soutenir, si le sort lui restait fidèle, cette délicate épreuve d'une haute fortune et d'une situation importante dans le pays qui l'adoptait. Lorsqu'elle présidait, dans les galeries ou dans les jardins de Chantilly, à ces brillantes fêtes qui semblaient continuer la royale hospitalité des Condé; — ou quand, plus tard, elle rassemblait, dans les salons du prince gouverneur-général de l'Algérie, une société toute remplie d'inévitables contrastes, qu'elle charmait et dominait par sa douceur et sa bonne grâce, la duchesse d'Aumale se montrait doublement à la hauteur de son grand rôle. On cite volontiers le poëte Horace qui recommande la modération dans la bonne fortune comme une vertu presque égale à la résignation dans la mauvaise, *non secùs in bonis*... Parlons franchement : ce qui est difficile à supporter, est-ce le bonheur? « On ne tumbe pas de toute haulteur, dit Montaigne ; il en est plus, desquelles on peult descendre sans tumber; » et j'aime aussi beaucoup ce mot du général Cavaignac, le jour où il rentra dans la vie privée : « Je ne suis pas tombé du pouvoir, j'en descends. » Le jeune gouverneur de l'Afrique française, en résignant sur un ordre, même contestable, du gouvernement que subissait alors son pays, le commandement général des troupes en Algérie, avait fait preuve d'une abnégation non moins respectable. Pourtant, quel trouble imprévu dans la destinée de ces jeunes princesses, qui toutes appartenaient à des familles régnantes, et qui, des degrés d'un trône, le premier du monde, tombaient dans l'exil! On a déjà remarqué avec quelle dignité elles supportèrent un changement si cruel, et ce sont les témoins

mêmes de leur vie sur le sol étranger qui leur ont rendu récemment cette justice. Mais l'Angleterre, par ses plus sérieux organes, a beau être juste : elle n'est pas la France. Pour les princes français elle est l'exil. L'exil ! trouvez un mot dans la langue des hommes qui donne l'idée d'une plus poignante douleur pour des cœurs patriotes ! Jouissances de la fortune, charme de l'étude, douceur et sécurité du repos continu, que pouvez-vous pour en distraire sérieusement l'âme généreuse qui, de nos jours, en est atteinte ?

Une telle douleur n'avait pour les princes français qu'une consolation possible, le bonheur dans la famille. La duchesse d'Aumale le comprit; elle s'appliqua à procurer au jeune compagnon de sa vie, aussi loin que son dévouement pouvait s'étendre, cette compensation délicate. Elle n'y mettait, je dois le dire, aucun effort. Elle aimait son mari avec passion. Il y a un beau livre sur l'*Amour dans le mariage*. La religion du Christ, en commandant la fidélité aux femmes mariées, ne leur a pas défendu l'amour. Lady Russell n'était pas une épouse plus tendre et plus dévouée que la duchesse d'Aumale. Et même qui pourrait dire si cet exil ne se rachetait pas, au fond de ce cœur aimant, par le sentiment secret de l'importance accrue de sa tendresse; si cette vie, devenue plus intime, ne pardonnait pas à l'altière fortune sa rigueur persévérante; si ces douces lueurs du foyer domestique, plus recherché et plus cultivé, n'avaient pas effacé, dans son esprit, le souvenir de cet éclat qui avait brillé sur les premières années de son mariage ?...

On se tromperait d'ailleurs si on supposait que le bonheur conjugal l'absorbait tout entière. Cette grande passion de sa vie dominait son âme, mais en laissant ouvertes, autour d'elle, toute sorte de voies faciles aux attachements de famille, aux solides amitiés, à la sociabilité bienveillante, à l'ingénieuse complaisance, à l'humanité, à la charité; car elle était bonne chrétienne. Saint-Simon disait de la duchesse de Bourgogne : « La complaisance lui était naturelle, coulait de source. Elle en avait jusque pour sa cour..... » La cour

d'exil de la duchesse d'Aumale, c'étaient ses dames, celles qui l'avaient noblement suivie, que la mort seule a pu détacher d'elle; et c'est de l'amitié véritable qu'elle leur montrait (1).

Elle n'aimait pas avec banalité; il fallait, pour qu'elle donnât un peu de son cœur, qu'on lui eût d'abord inspiré estime et confiance. Elle avait une sorte de répulsion instinctive pour la flatterie, même adroite, et elle aimait mieux sentir en vous la rudesse que la souplesse. Elle avait je ne sais quel accent dans la voix qui vous donnait bien l'idée que, lorsqu'une fois elle vous avait assuré de son attachement, c'était pour la vie, et que, si le lien devait être brisé, ce serait votre faute...

Si délicate que fût sa complexion physique, elle pouvait braver toutes les fatigues; elle avait, comme son mari et ses deux fils, un certain goût, peut-être excessif, pour le danger. Je ne crois pas qu'il ait jamais existé une femme d'un aussi haut rang aussi peu esclave des délicatesses purement matérielles. En voyage, quels que fussent ou le gîte, ou la table, ou les moyens de transport, elle acceptait tout, non sans gaieté quelquefois, toujours sans plainte et sans reproche à qui que ce fût, souvent plus attentive au bien-être de ses gens qu'au sien propre, et même, pour leur donner quelques heures de congé, se passant de leur service; humaine et charitable, bonne d'une bonté naturelle et simple, avec une grande politesse pour les inférieurs, la politesse de Louis XIV saluant une femme de chambre, mais nullement pompeuse, et que Saint-Simon n'eût pas remarquée. Partout où elle avait passé quelque temps, on la nommait « la bonne duchesse »; et elle qui a fait, hélas! un si grand abus de ce qu'elle appelait, en souriant, sa force physique, elle s'inquiétait sans cesse de la santé des autres, et prescrivait à tous le repos qu'elle se refusait à elle-même; âme droite et vaillante,

(1) Comment ne pas nommer la première de ces dames, la comtesse de Coiffier, que la princesse eut la douleur de perdre il y a trois ans, et Mlle Berthe de Clinchamp, qui l'entoura jusqu'à la mort de soins si touchants!

aussi incapable de détour que de sot orgueil, défendant ses amis avec une véhémente amitié; nature plus noble encore que n'était sa race.

Je ne veux rien dire de son goût pour ces *hardis exercices du sport anglais*, dont les journaux de Londres l'ont si gratuitemeut louée. Elle aimait la chasse à courre uniquement parce que son mari l'aimait, et c'est à son exemple qu'elle maniait un cheval de sang, d'une main aussi sûre que légère. Quand il avait fallu gravir avec lui les pentes escarpées des plus hautes Alpes et visiter les glaciers suspendus au flanc des montagnes, elle avait pris bravement sa part des ascensions les plus périlleuses. Voyages en Espagne, en Sicile, en Orient; courses nombreuses dans cette admirable Suisse où son fils aîné avait complété son éducation militaire; haltes préférées en Belgique, et en Allemagne, dont les eaux bienfaisantes avaient plus d'une fois raffermi sa santé; brillantes réceptions à Twickenham, auxquelles répondaient, sur tous les points du Royaume-Uni, les courtoises invitations des plus illustres familles de l'Angleterre; séjour à Windsor, chez cette reine d'un grand peuple qui savait être une amie, telle avait été, pendant près de vingt ans, cette vie à deux dont une si intelligente activité ne remplissait pourtant que la moindre partie. Combien de temps leur était resté pour le repos dans la solitude, les relations de famille, les études, les lectures, les longs hivers au Norton, les visites des Français fidèles à d'anciennes affections et leur rapportant chaque année l'écho de la patrie! Combien de temps était resté aussi, tout autour d'eux, aux alarmes de tant de santés précieuses, menacées par l'âge et la maladie! Combien au malheur, au désespoir et à la mort!...

La duchesse d'Aumale ressentit jusqu'au fond de ses entrailles le dernier de ces coups, que la mort avait frappé, avec une hâte si impitoyable, sur un des plus brillants rejetons de sa race, le fils aîné de son mariage, le prince de Condé, né à Saint-Cloud le 15 novembre 1845, décédé à Sydney, en Australie, le 24 mai 1866.

Tout le monde a su les circonstances de cette mort, que je n'ai plus à raconter. Poussé par un noble besoin d'action virile et d'instruction pratique, le prince de Condé avait entrepris, vers la fin de 1865, un voyage d'exploration lointaine qui fut, après quelques mois, fatalement interrompu. Lui aussi, ses forces l'avaient trahi, non son courage. Saisi par la fièvre typhoïde après son arrivée à Sydney, il avait succombé, loin des siens, presque au début de cette grande destinée dont il avait le sentiment, non l'orgueil, et où il n'avait voulu entrer qu'en la méritant. Tant de vaillance et tant de malheur! Une si tendre jeunesse, un cœur si ferme, une âme si chrétienne, un esprit si avide de voir et de connaître, et une fin si prompte! Il est plus facile de comprendre, après une telle épreuve, le désespoir d'une mère que de le peindre. Les humbles plumes doivent s'arrêter où le génie des maîtres eux-mêmes se déclare impuissant et jette un voile, comme le fit Timanthe, sur l'inexprimable douleur....

Deux ans se passèrent. On vit la duchesse d'Aumale, d'abord absorbée dans son malheur, se reprendre peu à peu aux habitudes et aux devoirs sans nombre de sa vie dévouée. La reine Marie-Amélie était morte, laissant après elle le souvenir et l'exemple de ses grandes vertus. Claremont, le centre attachant de deux générations de princes français, était devenu désert. Le salon de la duchesse d'Aumale, à Twickenham, s'offrait comme le rendez-vous commun d'une famille où l'union était un besoin de cœur avant d'être un intérêt de situation. Orleans-house avait son rôle tout tracé dans cette destinée nouvelle. La duchesse d'Aumale l'a rempli jusqu'au bout, avec autant de bonne grâce que de décision. Elle a gardé ce poste important jusqu'au jour où les forces lui ont manqué, et elle n'en a été relevée que par la mort.

Il y a un an, et à propos de cette reprise d'activité qui avait de nouveau entraîné sa vie, elle eut occasion de s'ouvrir, en toute confiance, à une dame qu'elle honorait de son amitié,

et voici ce qu'en propres termes elle lui dit : « Voyez-vous, ma chère, je veux renfermer cet affreux chagrin en moi-même et n'en laisser paraître que le moins possible. Je veux qu'Aumale reprenne à la vie active. Mon pauvre Guise, si intelligent et si bon, ne doit pas être élevé dans le deuil et la tristesse. Toute cette jeune génération qui nous entoure compte sur moi, compte sur nous, comme centre de réunion et de famille. Je ne leur ferai pas défaut. Mais, ma chère, ajouta-t-elle en baissant la voix qui ne perdit rien de son acuité pénétrante, je me suis fait comme un sanctuaire secret où je revois mon pauvre enfant, et où je le sens là, là (elle montrait son cœur).... Si longue que puisse être ma vie, ce sera si peu de chose, et je suis si sûre que je le reverrai!... Il faut que je travaille à me rendre digne de la place qu'il me garde; car mon fils était un saint!... »

J'étais à Bruxelles, en même temps que madame la duchesse d'Aumale, quand ces paroles me furent rapportées. Je les trouvai si belles que j'en pris note sur-le-champ. Elles me donnaient la raison de bien des choses. Elles m'expliquaient la vie de la princesse, telle qu'elle l'avait voulu faire dans ce passage qui fut si rapide entre la mort de son fils et la sienne. Elles faisaient comprendre sa vie. Elles expliquent encore mieux sa mort si résignée, si calme, si radieuse de sainte espérance et de maternelle extase. Ces yeux mourants, fixés sur le prince, avaient gardé la flamme de l'inextinguible amour. Aux survivants chéris, prosternés auprès de son lit de mort, à sa mère, à son fils, à son mari bien-aimé, elle semblait dire, après que sa voix avait expiré sur ses lèvres : « Je vous quitte, vous, pour un temps; je vais le rejoindre, lui, pour toujours!... »

Toujours! que ce mot est grand lorsqu'il est le cri suprême d'une religieuse confiance, supérieure à notre faiblesse, et triomphant de la destruction!

CUVILLIER-FLEURY,
De l'Académie française.

# UNE STATUE A VOLTAIRE.

Nous croyons faire plaisir à nos lecteurs en leur mettant sous les yeux le rapport que M. Silvestre de Sacy, notre collaborateur, a lu récemment au Sénat sur la statue qui doit être élevée à Voltaire. La question intéressant, à bien des égards, la littérature, ce rapport, qui a été accueilli avec beaucoup de faveur par le Sénat, trouve naturellement sa place ici :

L. T.

M. Silvestre de Sacy, *rapporteur*. — Messieurs les sénateurs, vous savez tous qu'un journal très-répandu, le journal *le Siècle*, a ouvert, il y a quelques années déjà, une souscription dans ses colonnes pour élever une statue à Voltaire. La souscription a été remplie; la statue est faite; il ne s'agit plus que de savoir où on la placera.

Le comité des souscripteurs s'est adressé au gouvernement pour en obtenir l'autorisation d'ériger cette statue à Paris, dans un lieu public, et pour s'entendre avec lui sur l'emplacement à choisir.

Assurément le Gouvernement eût été dans son droit en refusant l'autorisation qu'on lui demandait; il serait encore dans son droit en la retirant. S'il est loisible à des particuliers de décerner des statues à qui bon leur semble, de se réunir et de se cotiser pour en faire les frais, c'est une affaire privée. Les places et les voies publiques ne leur appartiennent pas. Quelque nombreux qu'ils puissent être, ils n'ont agi qu'en leur propre nom, et nullement au nom du pays, dont ils n'ont en aucune sorte le droit de se porter comme les représentants.

Parmi les considérations graves qui auraient pu faire hésiter le gouvernement, nous n'en citerons qu'une, le nom même de Voltaire, qui se prête à deux interprétations fort

différentes : l'une glorieuse pour l'esprit humain et pour les lettres françaises; l'autre, dont Voltaire rougirait lui-même aujourd'hui, et qui rabaisse le grand historien et le grand poëte au triste rôle d'un pamphlétaire impie et cynique. (Très-bien! très-bien!)

Quoi qu'il en soit, d'après les renseignements que nous avons dû prendre, l'autorisation que sollicitait le comité des souscripteurs lui a été accordée; l'emplacement a été choisi : la statue sera érigée dans l'un des squares de la rue nouvelle qui doit porter le nom de rue de Rennes.

C'est contre cette autorisation que proteste la pétition dont nous avons maintenant à vous entretenir, et qui a pour auteur principal le sieur Beugny d'Hagerue, demeurant à Saint-Donat, département de la Drôme. Un grand nombre d'habitants de la ville de Nîmes (850) ont postérieurement adhéré aux conclusions de la pétition du sieur Beugny d'Hagerue; tous vous sollicitent, messieurs les sénateurs, d'intervenir auprès du gouvernement pour qu'il retire une autorisation qu'ils caractérisent dans les termes les plus sévères.

Aux yeux de M. Beugny d'Hagerue, que nous nommerons seul, puisque les autres signataires n'ont fait que reproduire le fond et les termes de sa pétition, il n'y a qu'un Voltaire, un Voltaire impie, immoral, hostile à toute religion, un Voltaire qui a conspiré l'abaissement et la ruine de sa patrie avec tous les ennemis de la France : Prussien à Rosbach, avec le roi Frédéric; Russe avec Catherine II contre les Polonais; violateur de notre gloire la plus pure dans son poëme de *Jeanne d'Arc;* ennemi de la liberté, de l'égalité, de la fraternité, comme le prouveraient cent phrases extraites de ses œuvres et de sa correspondance, un courtisan abject, un vil adulateur des rois. « Je demande, dit le pétitionnaire en terminant, que l'image de cet homme ne vienne pas sur nos places publiques jeter l'insulte à la face du pays! Je demande que cette honte soit épargnée à la France! »

Pas un mot, d'ailleurs, de l'autre Voltaire dans la pétition

de M. Beugny d'Hagerue. Pas un mot de l'auteur de la *Henriade*, pas un mot du poëte dont les œuvres dramatiques, *la Mérope*, *le Mahomet*, *la Zaïre*, viennent immédiatement après les chefs-d'œuvre de Corneille et de Racine, et qui s'est placé par ses épîtres, ses discours et ses contes en vers, par tant de pièces légères et charmantes, non loin d'Horace et de Boileau ; pas un mot de l'historien auquel nous devons *le Siècle de Louis XIV*, *l'Essai sur l'esprit et sur les mœurs des nations*, et cet incomparable modèle de narration vive et rapide, *l'Histoire de Charles XII;* pas un mot de l'écrivain dont la langue est une leçon vivante de pureté, de clarté, de bon goût ; de l'esprit sagace et profond qui a semé dans ses œuvres tant d'idées heureuses, aujourd'hui réalisées, sur la réforme de la justice et des lois, sur la tolérance en matière de religion, sur la police de nos villes et sur l'administration ; du Voltaire, enfin, dont on ne réussirait pas à faire oublier le nom, quand cela serait possible, sans retrancher la moitié de leur gloire la plus brillante aux lettres françaises et à notre pays ! (Très-bien ! très-bien !)

Si l'on adoptait les conclusions impitoyables du pétitionnaire, il faudrait donc aussi effacer le nom de Voltaire sur l'un de nos quais les plus fréquentés, arracher la statue de Voltaire du Théâtre-Français, où elle est exposée depuis si longtemps aux regards du public qui ne s'en plaint pas, jeter dans les caves celle que l'on peut voir à la bibliothèque de l'Institut et qui est l'œuvre du célèbre Pigalle ; il faudrait interdire à nos enfants la lecture de ce *Siècle de Louis XIV*, que nous leur mettons dans les mains de bonne heure, au contraire, pour leur apprendre à aimer leur patrie et à perpétuer ces traditions de gloire dans tous les genres, que nous avons reçues de nos ancêtres, et dont Voltaire, dans cet ouvrage immortel, est le peintre et le panégyriste éloquent. (Nouvelle approbation.)

Messieurs, plus on essaye d'obscurcir et de cacher ce côté de Voltaire et de ses œuvres, plus on le met en lumière. Non, tout Voltaire n'est pas, quoi qu'on en dise, dans quel-

ques traits de satire échappés à la mauvaise humeur de l'homme de parti et de l'écrivain irascible, dans quelques pamphlets contre la religion, aussi dépourvus de justice et de raison que de vraie science, dans un poëme où l'on déplore que l'esprit et le talent servent de parure à la honteuse obscénité du fond ; tout Voltaire n'est pas dans quelques phrases que l'on extrait d'une correspondance de soixante ans, dans quelques mots malheureux que l'on en arrache, et à l'aide desquels on essaye de peindre l'hôte altier de Ferney, celui qui a plus souvent reçu la cour des rois qu'il ne la leur a faite, comme un courtisan abject et l'ennemi de sa patrie. Si tout Voltaire était là, il y a longtemps que sa mémoire serait maudite ou éteinte ; on ne réimprimerait pas ses œuvres, on ne les lirait pas ; on ne songerait pas plus à lui élever une statue qu'à l'obscur La Mettrie ou au baron d'Holbach !

Messieurs, il faut seulement l'avouer et le reconnaître avec douleur, Voltaire ne peut imputer qu'à lui-même et aux déplorables écarts de son génie l'amertume des récriminations qui poursuivent sa brillante renommée. Il a été quelquefois trop injuste envers les autres, pour qu'on ne le soit pas envers lui. (Mouvement.) C'est sa faute si son nom ne rappelle aux esprits religieux, aux cœurs timorés, à la foi des âmes ardentes, que l'écrivain qui n'a pas su respecter dans autrui les nobles croyances qu'il avait perdues. Voltaire a voulu être le chef du parti de l'incrédulité, il l'a été ; il en porte aujourd'hui la peine. Quelque chose d'équivoque reste et restera toujours sur sa gloire. Les honnêtes gens ne peuvent lui décerner des éloges et des statues qu'avec des distinctions et des réserves ; lui, l'ennemi du désordre et de la démagogie, on l'invoque quelquefois comme un tribun séditieux, comme un brûleur d'églises ; et le plus élégant des esprits a laissé dans ses œuvres, à côté de tant d'ouvrages merveilleux, une pâture pour des passions que, dans de meilleurs jours, son bon goût et son bon sens condamnaient énergiquement ! (Marques d'assentiment.)

Il faut donc excuser dans le pétitionnaire une acrimonie de sentiments et une violence d'expressions qui prennent leur source dans les fautes mêmes de Voltaire ; mais il faut aussi conserver plus de sang-froid et être plus juste que M. Beugny d'Hagerue. Le Voltaire qu'il méconnaît ou qu'il oublie est trop grand pour qu'on n'en tienne pas compte. En adoptant la pensée de lui élever une statue dans un lieu public, au milieu des monuments de notre capitale et des images vénérées de tant de grands hommes, le gouvernement, qui représente le pays tout entier, donnera à cette pensée sa véritable signification. Ce n'est pas au Voltaire d'un parti ou d'un journal que cet hommage sera rendu, mais au Voltaire de la France !

Votre deuxième commission vous propose, après ces explications, messieurs les sénateurs, de passer à l'ordre du jour sur la pétition dont nous venons de vous faire le rapport. (Mouvement très-marqué d'approbation sur tous les bancs.)

---

# LES
# ANCIENNES BIBLIOTHÈQUES DE PARIS.

---

### LA BIBLIOTHÈQUE DU ROI.

(*Suite.*)

« Le deuxiesme jour de mars 1636, un certain escrivain « me vint apporter un gros cahier de papier contenant « soixante huict feullets, pour le voir et en prendre copie.... « Je trouvay que c'estoit l'inventaire original fait par trois « commissaires députez l'an 1423, les 11, 12, 13, 14 et 15 « d'avril, des livres de la bibliothèque du Roy estant au « chasteau du Louvre en trois chambres, après le décez du « roi Charles sixiesme, avec la prisée qui en fut faite par « trois libraires, Garnier de Saint Yon estant garde de ladite « bibliothèque ou librairie. Le nombre des volumes desdits « livres, tous manuscrits, la plus part en parchemin, se « monte à huit cent cinquante-trois, et l'évaluation de la « prisée à deux mil trois cent vingt trois livres quatre « solz. »

On a pu voir, par l'extrait que nous avons donné du catalogue dressé par Malet, quelles riches reliures portaient presque tous les volumes de cette collection. On employait surtout alors, pour recouvrir les livres, le cuir blanc ou vermeil, le velours, les draps de soie et de satin. Une belle reliure empruntait à la fois l'art de l'orféver, de l'émailleur et de l'imagier. De forts clous de cuivre préservaient du frottement les étoffes qui garnissaient les plats et les pierres précieuses qui y étaient parfois enchâssées. Les fermoirs en or, en vermeil, en argent, en cuivre, ou même en fer, avaient surtout pour objet de tenir sans cesse en presse le vélin, qui se dilate au contact de l'air chaud; ces fermoirs étaient

presque toujours émaillés et ornés soit de figures finement gravées, soit des armes du seigneur auquel le livre appartenait.

La précieuse collection rassemblée par Charles V allait disparaître au milieu des orages qui bouleversèrent la France au commencement du règne de Charles VII. Le duc de Bedford, régent du royaume au nom de Henri VI, fut plus qu'un général habile, il aima les lettres et sut les protéger; de superbes manuscrits exécutés par ses ordres existent encore (1). Les livres réunis au Louvre devaient naturellement exciter sa convoitise; il vint les visiter dès 1425, s'en fit présenter l'inventaire, mais n'osa pas encore s'en emparer. Il fallut quatre années pour dissiper ses scrupules : en 1429, il donna une décharge complète à Garnier de Saint-Yon, compta douze cents livres à Pierre Thiéry, entrepreneur du mausolée de Charles VI (2), et fit passer en Angleterre les ouvrages que contenait la tour du Louvre. Tous ces faits étaient attestés par des notes écrites à la fin de l'inventaire de 1423.

On y lit :

« Le vendredy xxij jour de juin mil cccc xxv, très haut « prince et mon très redouté seigneur mons. Jehan, régent « du Royaume de France, duc de Bedford, demoure content « de tous les livres cy dessus désignez et spécifiez, montans « par prisée à la somme de deux mil trois cent vingt et trois « livres quatre sols parisis, lesquels il a receus de Garnier « de Saint Yon, jadis garde desdits livres, et en acquitte et « décharge ledit Garnier; et en témoin de ce, j'ay, par son « ordonnance et commandement, escript de ma main cest

(1) Voyez le *Magasin pittoresque*, année 1839, p. 300, et Vallet de Viriville, *Notice de quelques manuscrits précieux sous le rapport de l'art, écrits et peints en France durant l'époque de la domination anglaise.*

(2) Boivin, *Dissertation sur la bibliothèque du Louvre*, dans les *Mémoires de l'Académie des inscriptions*, t. II, p. 760. Boivin reproduit là une circonstance également affirmée par Sauval et par Félibien, et dont l'authenticité nous semble contestable. Nous n'en avons pas trouvé trace d'ailleurs dans les documents manuscrits.

« présent article, et signé de mon seing manuel, l'an et jour
« dessusdits.

« PETMEL. »

« Depuis la quittance et décharge dessusdites, mondit sieur « le Régent a baillé en garde tous les livres en ce présent « papier escriptz et désignez, lequel Garnier l'a tenu et « obligé de luy en rendre compte bon et loyal. Escript de « ma main ledit xxij[e] jour de juin mil cccc xxv, sous mon « seing manuel.

« PETMEL. »

« Le samedy xv[e] jour d'octobre, l'an mil cccc xxix, très « hault et puissant prince mons[r] le Régent du royaume de « France, duc de Bedford, se tient comptant de tous les « livres désignez et déclarez cy devant en cest présent inven- « toire, et en quitta en ma présence Garnier de S[t] Yon, et « veut qu'il en fut et demourât quitte et deschargé, en tes- « moing de laquelle chose j'ay, par l'ordonnance et mande- « ment de monseigneur le Régent, escript cest présent arti- « cle de ma main et signé de mon seing manuel, l'an et jour « dessusdit.

« J. SALUAIN (1). »

Charles VII ne songea point à réparer cette perte. Mais Louis XI, qui, suivant les expressions mêmes de Robert Gaguin, « callebat litteras, et supra quam regibus mos est, « erat eruditus (2), » s'efforça de rétablir la bibliothèque du Louvre. Il y plaça d'abord quelques volumes épars, depuis Charles V, dans différentes maisons royales. Ce premier fonds reçut, en mai 1472, un accroissement assez considérable par la mort de Charles, duc de Berry, qui avait

(1) L'auteur anonyme de l'histoire manuscrite de la Bibliothèque du roi dit : « J'ay veu un Tite-Live, à la fin duquel ces mots estoient « escritz : Ce livre a esté envoyé des parties de France par le duc de « Betfort, régent, au duc de Glocestre, son beau frère, en Angleterre, « l'an 1424 ; il a esté rapporté depuis en France par hazard. » Bibliothèque Sainte-Geneviève, manuscrits, Z. f. 1.

(2) Rob. Gaguin, *Compendium super Francorum gestis*, lib. *X*, p. CXLI.

institué pour héritier Louis XI, son frère (1); Charles aimait les lettres, et il avait été un des premiers à former une collection de livres imprimés (2). A ces volumes, le roi réunit presque aussitôt la bibliothèque des ducs de Bourgogne, dont les États furent alors réunis à la France; cette bibliothèque, commencée par Philippe le Hardi (3), était devenue rapidement, grâce à la prodigalité de ses possesseurs, l'une des plus belles et des plus considérables de l'Europe. Elle s'augmenta d'abord, sous son fondateur, d'une collection rassemblée par son beau-père, Louis de Male (4), comte de Flandre; les immenses richesses et les goûts littéraires du roi Philippe le Bon contribuèrent encore à l'enrichir (5); Charles le Téméraire avait fait aussi d'importantes acquisitions (6).

Louis XI eut pour sa bibliothèque un enlumineur en titre, Jean Fouquet, et successivement deux bibliothécaires, Laurent Palmier et Robert Gaguin (7). L'emprunt qu'il fit à la

(1) Voyez le Catalogue des livres qui paraissent avoir composé la bibliothèque de Louis XI, Bibliothèque impériale, manuscrits, fonds français, nº 2912, in-folio. Cet inventaire est ainsi intitulé : *Livres en françois escriptz à la main à Tours devant l'hostel monseigneur de Dunois.*

(2) Vallet de Viriville, *Histoire de l'instruction publique en France*, p. 207.

(3) Voyez, dans la *Bibliothèque protypographique* de J. Barrois, p. 105, l'*Inventoire des livres roumans de feu monseigneur Philippe le Hardi, que maistre Richart le Conte, son barbier, a euz en garde à Paris.*

(4) Voyez, dans Barrois, p. 110 : *Inventoire de Marguerite de Male, héritière de Flandre, veuve de Philippe le Hardi.*

(5) Voyez A. Pinchart, *Miniaturistes, enlumineurs et calligraphes employés par Philippe le Bon et Charles le Téméraire*, 1865, in-8.

(6) Voyez Gabriel Peignot, *Catalogue d'une partie des livres composant la bibliothèque des ducs de Bourgogne au* xv^e^ *siècle*, et J. Barrois, *Bibliothèque protypographique*, p. 117.

(7) L. Jacob, *Traicté des plus belles bibliothèques de l'Europe*, p. 448. — On a contesté ce titre à Robert Gaguin. Cependant sur son épitaphe, longtemps conservée au couvent des Mathurins de Paris, il était qualifié de *Selectæ Ludovici XI bibliothecæ authoris et præfecti.* Voyez Piganiol de la Force, *Description historique de Paris*, t. VI, p. 293.

Faculté de médecine des œuvres de Rhasès, dont il voulait avoir une copie, et les difficultés que rencontra cette demande, sont restés célèbres dans l'histoire de la bibliographie (1).

(1) Louis XI, qui, toujours tremblant pour sa vie, s'intéressait fort à la médecine, désira avoir dans sa bibliothèque les œuvres de Rhasès. On ne connaissait alors à Paris d'autre manuscrit complet de cet ouvrage que celui qui était conservé à la bibliothèque de la Faculté de médecine. Jean de la Driesche, président de la chambre des comptes et trésorier de France, alla donc, au nom du roi, trouver le doyen Jean Loiseau (*Joannes Avis*), et le pria de confier à Sa Majesté les deux petits volumes formant le *Totum Continens Rhasis;* Louis XI s'engageait à ne les conserver que pendant le temps strictement nécessaire pour « en tirer copie ». Cette demande émut beaucoup la Faculté. Elle prêtait volontiers ses livres aux professeurs et aux écoliers; mais elle comprenait qu'un volume, une fois entre les mains du roi, serait bien difficile à recouvrer. Les docteurs tinrent de nombreuses réunions, et finirent par décider qu'ils ne se dessaisiraient de leur cher Rhasès que sous bonne caution, savoir : douze marcs de vaisselle d'argent et un billet de cent écus d'or qu'un riche bourgeois, nommé Malingre, consentait à souscrire pour le roi. Une fois ces gages fournis, le volume fut remis au président de la Driesche avec la lettre suivante :

« Nostre souverain seigneur, tant et si treshumblement que plus « povons, nous nous recommandons a vostre bonne grace. Et vous « plaise scavoir, nostre souverain seigneur, que le president des « comptes maistre Jehan de la Driesche nous a dit que luy avez rescript quil vous envoyast Totum Continens Rasis pour le faire escrire; « et pour ce quil nen a point, sachant que nous en avons ung, nous a « requis que luy voulsissons baillier.

« Sire, combien que tous jours avons gardé tresprecieusement ledit « livre, car cest le plus beau et le plus singulier joyau de nostre faculté, « et ne treuve len guerez de tel : neantmoins nous qui de tout nostre « cueur desirons vous complaire et acomplir ce quil vous est agreable, « comme tenuz sommes, avons deliuré audit president ledit livre pour « le faire escrire; moyennant certain gaige de vaisselle dargent et autre « caution quil nous a baillée en seureté de le nous rendre, ainsy que « selon les estatuz de nostre dite faculté faire se doit, les quelz avons « tous jurez aux sainctes euvangiles de Dieu garder et observer, ne « autrement ne les povons avoir pour noz propres affaires.

« Sire, a lonneur et louenge de vous, et a lacroissement de laditte

Charles VIII, malgré les guerres continuelles qui remplirent son règne, contribua à augmenter le dépôt du Louvre. Depuis Robert d'Anjou, le protecteur de Pétrarque et de Boccace, Naples possédait une bibliothèque qui, sous Alphonse Ier et Ferdinand d'Aragon, princes aussi éclairés que cruels, était devenue réellement précieuse. Charles VIII, pendant sa rapide expédition en Italie, put s'emparer d'une partie de cette collection; il la rapporta en France, où Robert Gaguin (1) l'ajouta aux livres rassemblés par Louis XI.

Mais déjà la maison d'Orléans possédait à Blois une bibliothèque, précieuse surtout par la beauté des volumes que le duc Louis, fils de Charles V, avait fait exécuter à ses frais. Charles d'Orléans eut pour les livres le même goût que son père, et s'efforça d'augmenter la collection que

« faculté de medicine, nous avons grant desir faire unes escolles et « une tresbelle librairie, pour exaulser et eslever la science de medi- « cine en ceste vostre ville de Paris plus que onques mais; comme par « ledit president, auquel avons communiqué ceste matiere, se votre « plaisir est, serez adverti plus au long. A quoy et pour les accomplir, « avons besoing et mestier de votre tresbenigne grace; si vous su- « plions, sire, que icelle vous plaise nous impartir. Et a tous jours « nous continuerons prier Dieu pour vous et la Vierge Marie, afin « quelle vous doint santé, bonne vie et longue, avec vray accomplisse- « ment de voz treshaulx et tresnobles desirs.

« Escript en vostre bonne ville de Paris le xxixe jour de novembre.

« Voz treshumbles et tresobeissans subiectz et serviteurs, les doyen, « docteurs et maistres regens de la faculté de medicine en luniversité « de Paris.

« Au Roy nostre souverain seigneur. »

A la date de cette lettre, Jean Loiseau écrivait encore sur le registre contenant les actes de son décanat : « Placuit pignus 12 marcarum « argenti cum 14 sterlinis, una cum obligatione Malingre qui consti- « tuit se fidejussorem pro 100 scutis auri, ultra pignus traditum. » Voyez A. F., *Recherches sur la bibliothèque de la Faculté de médecine de Paris*, p. 21 et suiv..

(1) Gaguin mourut le 22 mai 1501, et non en 1502, comme le disent toutes les biographies. Voyez un extrait de son épitaphe reproduit dans G. Brice, *Nouvelle Description de Paris*, t. III, p. 32.

celui-ci avait laissée. Un premier inventaire en fut rédigé au mois de mai 1417, par P. Renoul, secrétaire du prince (1). Dix ans après, on songea à l'aliéner pour payer la rançon de Charles d'Orléans; un nouvel inventaire fut alors dressé (31 mai 1427) par maître Jehan de Tuillières, « licencié en lois » (2). Cet inventaire comprend quatre-vingts volumes, parmi lesquels figurent des Bibles, des évangiles, des missels, des ouvrages théologiques, des romans, et quelques poëtes latins, mais pas un livre grec. L'année suivante, le duc d'Orléans, ayant appris que les Anglais préparaient une expédition sur les bords de la Loire, craignit que sa collection de livres et d'objets d'art ne tombât au pouvoir de l'ennemi; il la fit transporter d'abord à Saumur, puis à la Rochelle, où on l'installa dans l'hôtel de Jean de Rochechouart, sire de Mortemart.

Charles d'Orléans et son frère Jean, comte d'Angoulême, retenus captifs pendant vingt-cinq ans, cherchèrent dans les lettres une consolation aux peines de l'exil. Tous deux, instruits pour leur époque, s'efforcèrent de racheter quelques-uns des manuscrits que le duc de Bedford avait enlevés de la tour du Louvre; et, quand ils revinrent en France (1441), ils rapportèrent une soixantaine de volumes que Charles d'Orléans expédia à Blois, où les livres de son père avaient été replacés en 1436. On conserve à la Bibliothèque

(1) Archives de l'Empire, série K, n° 534.

(2) Il a été publié, avec des notes intéressantes, par M. Le Roux de Lincy dans la *Bibliothèque de l'École des chartes* (1re série, t. V, 1843, p. 59). Voici le titre de ce précieux document :

« S'ensuient les livres de monseigneur le duc d'Orliens, par maistre « Jehan de Tuilies, licencié en lois, et lieutenant de monsieur le gouverneur de Blois, devers lequel ilz ont esté en garde bailliés et délivrés le dernier jour de may l'an mil quatre cens vingt sept, à messire « Jehan de Rochechouart, chevalier, seigneur de Mortemar, chambellan, « et maistre Pierre Sauvage, secrétaire et conseiller de mon dit seigneur « le duc, par lui ordonnés et commis à yceulx livres retraire et rassambler, pour en faire et disposer par le dit seigneur de Mortemar, « selon ce que mon dit seigneur le duc lui doit avoir naguères ordonné « et commandé. »

impériale quelques manuscrits provenant de la bibliothèque de Charles V, et qui, après avoir été emportés à Londres par Bedford, y furent rachetés soit par Charles d'Orléans, soit par Jean d'Angoulême, et revinrent avee eux en France. Le plus curieux peut-être de ces précieux monuments de notre histoire littéraire est le *Rational des divins offices*, exécuté en 1374 pour Charles V (1). Il porte l'*ex libris* et la signature de ce prince (2), et on lit en outre sur la couverture ces mots : « Cest livre est à Jehan, conte d'Engo-« lesme, lequel l'acheta à Londres en Engleterre, l'an de « grace 1441. »

Louis XII, fils de Charles d'Orléans, avait conservé pour Blois, sa ville natale, une prédilection très-marquée ; il y transporta tous les ouvrages que renfermait encore la Tour du Louvre (3), les réunit à la bibliothèque de son père, et plaça celle-ci sous la direction de François du Refuge, son aumônier. Pendant son éphémère conquête du Milanais, il trouva le temps d'envoyer à Blois (1499) la belle bibliothèque que les Visconti et les Sforze avaient formée à Pavie, et qui ne comptait pas moins de mille manuscrits grecs, latins, italiens et français (4). Sa campagne contre les États vénitiens lui permit de s'emparer d'une partie de la précieuse collection qui avait fait les délices de Pétrarque ; l'infatigable érudit l'avait rassemblée avec des peines extrêmes ; il la traînait avec lui dans tous ses voyages, et il avait fini par la donnèr, en 1362, à la république de Venise. Louis XII enrichit encore sa bibliothèque d'une collection appartenant à Louis de Bruges, seigneur de la Gruthuyse. Le cabinet de ce savant bibliophile était, après celui des ducs

(1) Bibliothèque impériale, manuscrits, fonds français, n° 437.

(2) Voyez ci-dessus, p. 9.

(3) G. Naudé, *Additions à l'histoire de Louis XI*, p. 37. — Jourdain, *Mémoire historique sur la bibliothèque du Roy*, p. viij.

(4) Sur presque tous les volumes provenant de cette collection, et qui sont aujourd'hui à la Bibliothèque impériale, on lit ces mots, que nous empruntons au volume coté : fonds français, n° 755 : « Pavye au « Roy Loys XII°. »

de Bourgogne, le plus beau et le mieux fourni de toute la Flandre. Louis de la Gruthuyse avait fait exécuter lui-même, à Bruges et à Gand, la plupart des manuscrits qu'il possédait. Le format des volumes, la beauté du vélin et de l'écriture, la richesse et la quantité des miniatures, le luxe des reliures en velours garnies de coins, de clous et de fermoirs dorés, attestent que rien de ce qui peut rendre un livre précieux n'avait été épargné par leur opulent possesseur. Après sa mort (1492), cette collection passa à son fils Jean de Bruges, qui la donna ou la vendit à Louis XII; on ne sait rien de précis à cet égard, mais la dernière supposition est la plus vraisemblable. En effet, afin de laisser à la postérité un monument de son amour pour les livres, le seigneur de la Gruthuyse avait multiplié dans les siens ses armes et sa bannière, avec son chiffre et sa devise (1); or tous ces emblèmes furent, lors de la réunion des deux bibliothèques, effacés ou recouverts par les armes du roi (2).

Nous avons une preuve certaine de l'importance que ces acquisitions avaient donnée au dépôt de Blois; car le monarque l'ayant montré à L. Bolognini, qu'Alexandre VI venait de lui envoyer comme ambassadeur, celui-ci le fit figurer dans l'ouvrage qu'il consacra, quelques années après, aux *Quatre merveilles de la France* (3).

Alfred Franklin.

(*La suite au prochain numéro.*)

(1) Gruthuyse portait : au 1 et 4 d'or, à la croix de sable, qui est Gruthuyse; au 2 et 3 de gueules, au sautoir d'argent, qui est Van der Aa. Son cimier était un bouc ou capricorne issant de sable, accolé d'azur et accorné d'or dans un vol d'hermine de trois rangs. Pour supports, deux licornes, et au-dessus la devise : *Plus est en vous*; en flamand : *Meer es in u.*

(2) Voyez Van Praet, *Recherches sur Louis de Bruges, seigneur de la Gruthuyse; suivies de la notice des manuscrits qui lui ont appartenu, et dont la plus grande partie se conserve à la bibliothèque du Roi.*

(3) Hic est bibliotheca novis plena artibus, atque
Pluribus antiquis.....

L'ouvrage est intitulé : *De quatuor singularitatibus in Gallia repertis*; il fut adressé par l'auteur à Symphorien Champier, qui l'inséra dans son livre *De triplici disciplina*, Lyon, 1508, in-8; le volume n'a point de pagination.

# M^ME DE LIGNEROLLES.

---

Tous les amis des bons et beaux livres doivent s'associer à la juste et profonde douleur que vient d'éprouver M. Raoul de Lignerolles, en perdant madame sa mère. M^me de Lignerolles, douairière, partageait en effet tous les goûts de son fils : elle était heureuse de lui voir accroître constamment les trésors de son incomparable collection, et l'intérêt qu'elle y prenait rendait l'éminent bibliophile doublement heureux, puisque sa grande et noble passion était devenue la passion de celle dont il aurait tant donné pour adoucir les infirmités et prolonger l'existence. Chaque matin, jusque dans ses derniers jours, le plus grand plaisir de M^me de Lignerolles était de passer chez son fils, pour admirer, avec un orgueil maternel, les exemplaires hors ligne qu'il avait réunis, et pour voir quels nouveaux diamants il avait ajouté à son ravissant écrin. M^me de Lignerolles était, déjà depuis longtemps, retirée dans un modeste manoir du département d'Eure-et-Loir; entourée des tendres soins du meilleur des fils et d'une sœur aînée, madame la chanoinesse comtesse d'Orsival, qui, dans un âge avancé, réunit encore aux grâces de l'esprit le charme des talents. Les vertus chrétiennes et l'angélique bonté de ces deux âmes d'élite avaient su trouver constamment l'occasion de s'exercer autour d'elle; mais le plus bel éloge de M^me de Lignerolles est assurément dans la touchante douleur de son digne fils et dans les souvenirs de tous ceux qui avaient eu part à son amitié.

P. P.

---

# REVUE CRITIQUE

DE

# PUBLICATIONS NOUVELLES.

---

**Traité de l'éducation des filles**, par Fénelon, suivi des Dialogues sur l'éloquence, de la lettre à l'Académie et du Mémoire sur les occupations de cette compagnie; et précédé d'une introduction par M. Silvestre de Sacy, de l'Académie française. Paris, 1870. 1 vol. pet. in-8°. Librairie de L. Techener.

M. de Sacy a grandement raison : on ne réimprimera jamais assez les ouvrages de Fénelon. « ... Tant mieux si vous les avez lus! Vous ne serez que plus tenté de les relire. Ces livres-là ne sont pas de ceux qu'on ferme pour ne plus les ouvrir. On ne les lit pas ou on les lit toujours. » Je viens de l'éprouver moi-même. Chacun de ces petits ouvrages, *opuscula*, lus pour la première fois sur les bancs du collége, cent fois relus depuis lors, je les ai relus hier encore, et je remercie celui qui m'en a donné l'occasion. La bonne et saine littérature! L'aimable entretien! L'agréable et suggestive lecture! Et je ne parle pas seulement du style de Fénelon. Je me garderais bien d'en rien dire après qu'il en a été si savamment parlé dans l'Introduction que nos lecteurs connaissent déjà. Pour tout le monde, le nom de Fénelon signifie pureté, finesse, élégance, bon goût et grand goût. Ce nom est le dernier nom d'écrivain français qu'aient prononcé les lèvres de notre cher Nodier, le meilleur connaisseur en style que ce siècle ait eu et qu'il aura jamais. Mais c'est d'un autre charme et d'un autre intérêt qu'il s'agit. Je ferme le livre, et je m'aperçois que tant qu'a duré la lecture je n'ai eu l'esprit occupé que de choses élevées, délicates et en même temps graves et *humaines*. Ces matières, qui ne sont point toutes à mon usage, je veux dire auxquelles je ne suis pas directement ou également intéressé, l'auteur m'y retient, m'y

enfonce et m'y fait prendre plaisir par la sincérité et la vivacité de l'intérêt qu'il y prend lui-même.

L'éducation des filles ! quel sujet plus grand, plus vital pour la société, pour les États, pour le monde ? Ces filles qui seront des femmes et des mères, qui élèveront des enfants lesquels seront des hommes ! Cette importance de l'éducation des femmes était peu comprise encore au temps de Fénelon : il nous le dit lui-même. Il lui reviendrait donc l'honneur de l'avoir le premier sentie et révélée. Il ne se pose point en promoteur ni en régulateur ; il est impossible même d'inventer plus modestement et avec moins d'éclat. Ce petit ouvrage, écrit pour une seule mère, et qui ne fut publié qu'assez longtemps après, est, malgré son titre, moins un traité qu'une instruction. Mais que cette instruction est sage, qu'elle est prudente, qu'elle est sensée ! Non, quoi qu'en ait dit récemment un grand publiciste, il n'y a dans le plan d'éducation de Fénelon ni mièvrerie ni sécheresse. Il ne veut pas sans doute ormer des héroïnes, des grandes femmes ; il ne songe point aux exceptions. Il s'adresse à toutes : son plan est la matière que chaque mère devra modifier selon le caractère de l'enfant, ou plutôt il en est du plan de Fénelon comme de tous les plans d'éducation qui toujours sont en plus ou en moins à la discrétion de celui qui les applique. Mais il est excellent, parce qu'étant complet il se prête justement à toutes les modifications et se peut accommoder à toutes les sortes de natures. Celles qui, selon la parole du même publiciste, auraient une âme « à la Guyon » ne perdraient rien à le suivre et sauraient bien s'en tirer.

Fénelon élève des femmes et non des *sujets*. Il ne les abaisse pas, il ne les rabat pas comme le bonhomme Chrysale au ravaudage et à la cuisine. Il leur veut une juste connaissance de l'histoire et de la littérature, même de l'antiquité. S'il s'étend, comme le lui reproche ironiquement M. Michelet, jusqu'à une notion élémentaire du droit et des formes de la justice, c'est, il ne faut pas l'oublier, que de son temps la législation était moins claire qu'elle ne l'est aujourd'hui. Chacun avait alors son procès. Célimène a le sien comme Alceste, et il ne manquait pas de Rollets et de Vollichons, de procureurs et d'intendants pour brouiller les affaires et entraîner les procédures à leur profit. Le passage de Fénelon, d'ailleurs, est bon à citer :

« Il serait bon aussi qu'elles sussent quelque chose des princi-

pales règles de la justice; par exemple la différence qu'il y a entre un testament et une donation; ce que c'est qu'un contrat, une substitution, un partage.... ce que c'est que propres, ce que c'est que communauté, ce que c'est que biens meubles et immeubles. *Si elles se marient*, toutes leurs principales affaires rouleront là-dessus. » Je ne vois rien de ridicule en cette prescription.

Fénelon, artiste par excellence, ne pouvait exclure les arts de l'éducation. Il ne les admet toutefois qu'avec précaution, avec réserve, et seulement à titre d'*agrément :* un peu de dessin pour former le goût et donner plus de correction et d'élégance aux ouvrages à l'aiguille (broderies, etc.); un peu de musique, de chant comme l'entendait Diderot, pour apprendre à bien prononcer et à sentir juste... Que penserait aujourd'hui Fénelon de ces éducations par *entraînement*, qui tendent à faire des jeunes filles des pédantes et des virtuoses donnant la moitié du jour à l'exercice du piano et du chant au détriment des devoirs immédiats et essentiels? Sans doute, sous Louis XIV, au temps de Philidor et de La Lande, la musique était moins avancée qu'à présent. Déjà pourtant Fénelon voyait un danger dans cet art abstrait et vague, dans ce langage sans paroles qui déshabitue de penser et de réfléchir. La peinture lui paraît plus innocente, parce que le beau plastique s'adresse plus directement à l'esprit. Il voudrait même habituer les jeunes filles à la contemplation des statues de femmes antiques, pour y prendre le goût de la simplicité des ajustements et de la beauté des draperies. « Il serait bon même, ajoute-t-il, qu'elles entendissent parler les peintres et les autres gens qui ont le goût exquis de l'antiquité. » O artiste! c'est toujours le beau qui vous attire, toujours le souvenir d'Homère et du Parthénon! Mais le fond même de l'éducation proposée par Fénelon, c'est la pratique des devoirs journaliers et domestiques. Ce qu'il considère surtout, c'est la femme dans la maison. Ce qu'il recommande et où il appuie, c'est l'économie, c'est l'ordre qui épargne le temps, c'est le gouvernement du ménage et des serviteurs. En fermant le livre, on est tout près de se dire qu'une femme ainsi élevée, pour peu qu'on lui suppose de bonne grâce et d'esprit, serait la perfection, ou, comme on dit de nos jours, l'idéal de la femme mondaine et de la compagne de la vie.

Les *Dialogues sur l'éloquence* passent pour être le premier ouvrage de Fénelon. Il le composa, jeune encore, dans la pre

mière ferveur des études ecclésiastiques et de la prédication, et l'ardeur de la jeunesse se reconnaît à l'absolu de ses jugements. Assurément rien n'est indifférent de ce qu'a écrit Fénelon, et cette discussion, qui va de Platon à saint Chrysostome et de saint Bernard à Cicéron, est d'une lecture instructive et agréable. Mais le principal intérêt de ces Dialogues est, il me semble, l'intérêt historique. On y sent l'intention de faire révolution dans l'art de l'éloquence sacrée. Fénelon goûtait médiocrement les prédicateurs de son temps. Il ne les trouve pas assez « humbles », assez « détachés »; ils lui paraissent trop occupés d'eux-mêmes et de leurs succès. Il voudrait régénérer cet art qui a perdu le sens de sa mission ; et pour y réussir, là, comme toujours, c'est à la simplicité antique qu'il veut retourner. Car, quelle que soit son admiration pour les Pères, pour les Cyprien, les Augustin, les Ambroise, c'est surtout sur Démosthène et Cicéron qu'il compte pour cette restauration salutaire. Les Pères ranimeront la foi dans l'âme du prédicateur; ils le ramèneront au vrai but de sa mission, qui est de persuader, de toucher, de convaincre; mais les moyens, c'est aux orateurs anciens, à Démosthène et à Cicéron qu'il les ira demander : c'est là, il me semble, la conclusion de Fénelon.

Dans la *Lettre à l'Académie*, Fénelon nous a laissé sa confession littéraire; et c'est peut-être le plus précieux monument que l'Académie nous ait valu. Un homme tel que Fénelon, d'un génie si vaste et si subtil, si attentif à la perfection du langage, tellement rompu à tous les exercices de l'art d'écrire, exposant ses observations sur la langue française, sur le caractère des différents genres, ses opinions sur les écrivains contemporains, c'est à coup sûr là un document d'importance pour l'histoire des lettres. L'Académie française avait alors environ soixante ans d'existence, puisque Fénelon y fut admis en 1693, et que c'est deux ans plus tard que Dacier, à qui la Lettre est adressée, y fut nommé secrétaire perpétuel. L'année précédente, en 1694, la première édition du dictionnaire avait paru. C'était une occasion toute naturelle pour la compagnie de revenir sur ses premières occupations et de repasser son programme. Fénelon est d'avis de poursuivre la révision du dictionnaire, et en même temps il rappelle à l'Académie d'autres ouvrages qu'elle s'était proposé de faire et qu'elle avait négligés, une Grammaire, une Rhétorique, une Poétique, auxquelles il voudrait qu'on ajoutât un traité de la manière d'écrire l'histoire. C'est

en touchant ces différents points qu'il expose ses sentiments sur les divers genres littéraires et sur les auteurs anciens et modernes. Quelques-uns de ses sentiments surprennent. On a le droit de s'étonner, et le nouvel éditeur a la franchise de s'en étonner lui-même, de voir un écrivain nourri d'antiquité comme l'était Fénelon, et d'un si haut goût, blâmer l'usage des chœurs dans la tragédie grecque et parler avec un mépris qui, de la part d'un tout autre que lui ferait supposer de l'ignorance, de la Religion et de la Philosophie des anciens. Ailleurs encore il déclare qu'il n'y a pas un seul honnête homme dans l'*Iliade* et dans l'*Odyssée!* C'est de quoi confondre, de la part d'un continuateur d'Homère. Une véritable hérésie littéraire, c'est de croire que la rime est en français une gêne pour le poëte. C'est là un simple préjugé de prosateur. Si Fénelon se fût renseigné près des bons poëtes de son temps, ils lui auraient appris que la rime est au contraire une aide et un appui. Il le sent si bien, que plus loin il reconnaît qu'abolir la rime serait ruiner la poésie française. Ce qui cause l'erreur de Fénelon, c'est que de son temps déjà la rime était moins exactement observée qu'au siècle précédent. On peut, sans manquer de respect à Racine, convenir qu'il rimait négligemment. Ce qui fait la monotonie des vers, ce n'est pas la répétition du son, mais l'accouplement de rimes de même nature, par exemple des adjectifs en *able*, en *eux*, des substantifs qui se terminent en *té*, en *ance*, en *tion*, des mêmes temps des verbes, et des adverbes. Malherbe recommandait aux poëtes de rechercher les rimes rares, et il avait raison. Il savait bien, le vieux maître, tout ce que la poésie gagne à l'abondance des matériaux et combien l'imprévu relève les vers et soutient l'attention.

Là où les remarques de Fénelon sont vraiment précieuses, c'est toutes les fois qu'il s'agit de la langue, de ses ressources, de ses combinaisons. On retrouve l'écrivain, l'artiste inquiet de varier les tons et d'agrandir la portée de son instrument. La langue française, en effet, par son mode rigoureux et uniforme de construction, par le retour fréquent des verbes auxiliaires, par le non moins fréquent besoin de la périphrase, oppose de véritables gênes à l'écrivain imaginatif qui sent vivement et tient à exprimer tout ce qu'il sent. Fénelon se plaint, non pas tant de la langue que de la répugnance que nous montrons à l'enrichir. Il regrette la liberté du vieux langage. Il envie aux Latins et aux Grecs la faculté de

varier le style par l'inversion et de l'enrichir avec les mots composés. Il pense de Ronsard comme tout son siècle, qu'il a été trop loin; mais il trouve aussi que la réaction contre ses témérités a été trop violente. Il lui semble même que depuis cent ans, en voulant purifier la langue, on l'a appauvrie. Il est là-dessus du sentiment de la Bruyère, qui, dans son chapitre des Usages, a dressé une liste des mots anciens injustement rebutés de la langue et qui n'ont point été remplacés. Fénelon voudrait qu'on n'en rebutât aucun, et au contraire qu'on pût en acquérir de nouveaux. Il loue les Anglais d'être sur ce point moins scrupuleux que nous ou moins farouches. Tout mot de construction régulière et conforme au génie de la langue, qui exprime un sentiment, une idée, une nuance non exprimés jusque-là, Fénelon voudrait qu'on l'admît, ne fût-ce que pour éviter l'embarras des circonlocutions qui, dit-il, affaiblissent le discours. Rien de plus juste, de plus nécessaire, de plus raisonnable. Nous ne sommes plus aujourd'hui aussi timides ou aussi fiers que les contemporains de Fénelon. Ce qu'il réclamait d'ailleurs s'est fait tout naturellement par la force de la nécessité et de la raison. Beaucoup de mots sont entrés dans la langue depuis 1700; beaucoup d'autres y sont rentrés qui avaient été rebutés précédemment sans cause et sans justice. Néanmoins bien des gens de grand mérite se croient encore les conservateurs de la langue en proscrivant, sous prétexte d'innovation, d'intrusion barbare, des termes utiles, réguliers, auxquels il ne manquait pour être français que le consentement et l'exemple. Les mots qu'il faut proscrire, vieux ou nouveaux, sont les mots vagues et insignifiants qui troublent le sens et ne disent rien à l'esprit. Autrement les mots n'ont pas d'âge. Ils naissent du besoin et s'accréditent naturellement s'ils sont bien conformés. Faut-il, pour user d'un mot utile et logique dans sa construction, attendre l'arrêt d'une autorité? C'est déjà quelque chose du moins que d'avoir pour autorités sur le principe La Bruyère et Fénelon.

On a souvent rapproché du jugement de La Bruyère sur Molière celui de Fénelon. L'un et l'autre, tout en admirant hautement Molière, font les mêmes réserves à l'endroit du style. Le dernier éditeur des *Caractères*, M. G. Servois, à propos du reproche de *jargon* et de barbarisme imputé à Molière dans le chapitre des *Ouvrages de l'esprit*, s'est appliqué à prouver que ce reproche ne tombait que sur l'abus du langage patoisé des paysans et des

étrangers. C'est là, suivant moi, une bien petite explication. Le patois de Pierrot et de Mathurine dans le *Festin de pierre*, de Lucette et de Nérine, et du marchand flamand dans *Pourceaugnac*, est, comme le phébus de Cathos et de Madelon, un moyen comique voulu, d'autant plus comique qu'il est plus barbare, et il y aurait vraiment injustice à en reprocher l'emploi à un auteur de comédies. Il s'agit évidemment d'un autre jargon et d'un autre genre de barbarie. Fénelon, d'ailleurs, est ici plus explicite. Tout en professant une sincère admiration pour Molière qu'il appelle « grand », il lui reproche nettement d'écrire moins bien qu'il ne pense, surtout en vers, de forcer l'expression et de prêter à la passion un langage outré et artificiel. Est-il besoin d'aller bien loin pour excuser Fénelon ? Et notre mémoire ne nous rend-elle point des expressions, des vers qui le justifient ? N'est-ce point du jargon que les *traîtres appas* qui *suivent en tous lieux* Célimène ; que les *indignes fers* et les *flammes couronnées* qui reviennent fréquemment aux endroits les plus pathétiques et dans les œuvres les plus admirées du grand comique ? Langage du temps ! me dira-t-on. Sans doute, et pour mon compte je ne suis nullement choqué de les rencontrer. Un auteur de théâtre est plus que tout autre sujet à employer le langage courant pour être mieux et plus vite compris de son public. Le nouvel éditeur, qui se trouve quelque peu scandalisé de ce blâme, y répond que Molière a bien pu quelquefois trouver Fénelon un peu subtil et raffiné. D'accord ; mais, de son côté, un écrivain aussi exquis que Fénelon, amoureux de la pureté dans le style, et qui n'employait jamais un mot que dans le sens logique et naturel, avait bien le droit, ce me semble, de relever ces obscurités et ces incorrections qui sans doute gênaient son admiration et blessaient sa conscience littéraire. Et La Bruyère, dont Molière eût pu trouver aussi par moment le style un peu maniéré et alambiqué, n'avait pas tant de tort en trouvant quelque barbarie dans des vers comme ceux-ci par exemple :

La malpropre sur soi de peu d'attraits chargée
Est mise sous le nom de beauté négligée. . . . .

Je n'appuie pas : je n'ai voulu que donner mon interprétation d'un jugement qui sans doute surprend à distance, mais qui s'explique, il me semble, relativement au temps et aux hommes. D'ailleurs il faut finir.

Le recueil qu'on nous donne a, suivant moi, cet intérêt particu-

lier de rassembler dans un seul volume les écrits purement littéraires et critiques de Fénelon, et d'épargner aux lecteurs la peine de les aller chercher de tome en tome dans les éditions complètes. L'introduction que nos lecteurs connaissent déjà est, parmi les petits chefs-d'œuvre dont notre cher maître M. de Sacy a enrichi sa collection, un des plus éloquents et des plus heureux. Je n'en voudrais retrancher que la première ligne, qui m'inquiète, et la dernière, qui me chagrine. Non, il n'y a pas de prescription pour les « loisirs de la littérature et de la pensée ». M. de Sacy a trop aimé les lettres pour les éconduire : il leur doit trop pour pouvoir les congédier sans ingratitude.

Ch. Asselineau.

---

Les Oiseaux chanteurs, imité de l'allemand de MM. Ad. et Ch. Müller, par M. X....., préface par Champfleury. Petit in-4° de 224 pages, plus xv pages de préface. Fig.

Cet ouvrage, dont il a été tiré un certain nombre d'exemplaires en papier de Hollande avec figures sur chine, sort tout à fait de la catégorie des livres ordinaires, par le mérite du texte comme par la beauté de l'exécution typographique et des figures Ce texte est une réduction, soigneusement appropriée au goût français, d'une monographie allemande des principaux musiciens emplumés de nos climats, œuvre qui a obtenu en Allemagne un succès de vogue. Elle a pour auteurs deux frères, l'un ministre protestant, l'autre garde forestier, qui ont consacré leurs loisirs à des études intelligentes d'histoire naturelle, concentrées sur les types d'oiseaux les plus remarquables au point de vue du chant. Jamais peut-être on n'avait poussé aussi loin la finesse exquise d'observations jointe à un profond sentiment poétique. Les figures, dignes du texte, ont été également dessinées par MM. Müller. Elles rappellent, par la vérité naïve et pittoresque des attitudes et des détails, les jolies figures, dans le style de Tempesta, qui ornent un livre publié à Rome en 1601 sur le même sujet, *il Canto de gl'Augelli*, d'Ant. Todi. Nous recommandons cet ouvrage à nos lecteurs avec d'autant plus d'instance que l'habile écrivain qui a rédigé le texte français est un des anciens et fidèles collaborateurs du *Bulletin du Bibliophile*

Le même éditeur publie deux autres ouvrages qui méritent également l'attention des amateurs : une nouvelle et splendide édition des *Chats* de Champfleury, dont le succès est inépuisable, et une réimpression de l'une des œuvres les plus soignées et les plus populaires du même écrivain, *les Souffrances du professeur Delteil*, ornées d'eaux-fortes humoristiques de Kräfty, le Callot de l'Angleterre moderne. Il a été tiré de ces livres, ainsi que des *Oiseaux chanteurs*, un certain nombre d'exemplaires d'amateurs en papier fort. C'est là une attention rare chez les éditeurs modernes, et dont nous félicitons sincèrement M. Rothschild.

L. T.

---

Histoire de la dentelle, par M^me^ Bury-Palliser, traduit par M^me^ la comtesse de Clermont-Tonnerre. *Paris*, *Didot*, 1859 ; in-8°.

Le livre de M^me^ Palliser était déjà connu en France par les érudits et les curieux. Il y manquait une traduction qui le mît à la portée de tous et en fît un livre usuel. M^me^ la comtesse de Clermont-Tonnerre a eu l'heureuse idée de combler cette lacune et de faire pour l'*Histoire de la dentelle* ce que M. d'Armaillé a mené à si heureuse fin pour l'*Histoire de la céramique* de Marryat. Désormais il ne sera plus permis, sous peine d'être taxé d'ignorance, de confondre entre eux ces charmants travaux où se développe dans toute sa délicatesse l'industrie des ouvrières de Venise et de Gênes, d'Alençon ou de Bruxelles, de Valenciennes et de Honiton.

Il en est de cette industrie comme de toutes celles de l'Occident. Les premiers éléments nous ont été rapportés d'Italie. Les insulaires de Murano tressaient déjà d'admirables guipures que nous en étions encore au travail de la tapisserie. Il est vrai que nous en faisions d'admirables. D'Italie la dentelle pénétra en Flandre. En cherchant bien l'on trouverait que les ducs de Bourgogne en ont été au quinzième siècle les introducteurs et les soutiens. Il ne faut pas oublier que Valenciennes, dont le nom est resté à la plus belle dentelle d'Europe, appartenait à *la duché* de Bourgogne, puis par héritage à la maison d'Autriche, et n'est devenue française qu'en 1677. Après Valenciennes, c'est une ville essentiellement française, Alençon, qui a constitué le grand centre de l'industrie den-

tellière; c'est un génie essentiellement français, Colbert, qui en a été l'introducteur et le propagateur. Puis viennent Argentan, Bayeux, Chantilly, Le Puy, Mirecourt, dont les habiles et délicates ouvrières dispersent aux quatre coins du monde les merveilleuses arabesques.

Il était tout naturel que l'auteur consacrât une partie de son ouvrage à l'histoire de la dentelle en Angleterre. Ainsi a-t-elle fait. Grâce à Mme de Clermont-Tonnerre, nous pouvons étudier les diverses phases de ce goût, des moyens trouvés par l'industrie privée pour y donner satisfaction dans la Grande-Bretagne, sous un jour tout à fait nouveau pour des Français.

Ce qui ressort de plus clair de la lecture de ce livre; sa conclusion en un mot, c'est que depuis que la machine a remplacé la main, depuis que le canevas se fait à la mécanique, l'industrie dentellière est en décadence. On fait plus vite et moins bien : c'est plus nombreux, mais moins solide et moins beau. La quantité a tué la qualité. Nouvelle preuve qu'en fait de machine on n'inventera jamais rien d'aussi parfait que la main de l'homme.

Ce volume se termine par une bibliographie des ouvrages consacrés à la dentelle. Cette bibliographie ne contient pas moins de 70 numéros. Un travail analogue avait été publié par M. Girolamo d'Adda dans la *Gazette des Beaux-Arts* (nos du 1er octobre 1863 et du 1er novembre 1864). Mme Palliser ne paraît pas en avoir eu connaissance. En fondant ces deux travaux l'un dans l'autre, on arriverait évidemment à composer une bibliographie de la dentelle bien près d'être complète.

J'ai pris un grand plaisir à lire l'*Histoire de la dentelle.* Je ne sais pas assez l'anglais pour décider si la traduction est exacte. Ce dont je puis juger, c'est de l'élégance et de la précision du style, éloge bien rare à adresser à un ouvrage technique. Celui-ci se lit couramment. Le livre s'adresse à des femmes, il ne traite que de sujets intéressant les femmes, il a été écrit et traduit par des femmes : je souhaite aux hommes d'en faire souvent d'aussi amusants.

C. R.

---

# CHRONIQUE LITTÉRAIRE.

---

*L'Éducation sentimentale*, par Gustave Flaubert, 2 vol. — *Lions et Renards*, par Émile Augier.

Il est des titres alliciants et suggestifs qui vous intriguent comme des énigmes et vous font rêver comme des chants aux paroles étrangères. Je me rappelle avoir prononcé pendant des mois un titre de roman lu aux carreaux d'un cabinet de lecture et qui lancinait mon imagination de mille suppositions séduisantes. Un jour quelqu'un m'apprit de quoi il s'agissait dans ce livre; aussitôt le prisme tomba. Ces deux mots dont l'association m'avait paru produite par un raffinement d'idéalité poétique n'étaient là réunis que par une violence barbare. Ce titre merveilleux était — une faute de français!

On n'a pas à redouter de désillusion semblable de la part d'un écrivain aussi éprouvé que l'est M. Flaubert. Son titre m'a fait rêver; mais je savais bien que je ne me réveillerais pas sur un barbarisme. Il ne reste que le charme d'un certain vague propice aux conjectures et le plaisir de la divination.

*L'Éducation sentimentale!* qu'allons-nous lire? Et d'abord que veut-on nous faire entendre par cet adjectif, à peine français, mot d'hier, ou d'avant-hier, déjà vieilli avec la mode qui lui avait donné cours? Qu'est-ce qu'une éducation sentimentale? Est-ce l'éducation *du* sentiment ou l'éducation *pàr* le sentiment? L'auteur va-t-il nous poser le problème de l'excellence du sentiment ou de la raison dans la conduite de la vie? Allons-nous assister aux inquiétudes, aux ardeurs, aux perplexités d'un jeune homme orphelin de

père, élevé par une mère trop tendre et qui aura développé, exalté en lui la sensibilité aux dépens de la force morale et intellectuelle? Ou bien sera-ce la vie du don Juan d'Alfred de Musset, cherchant sa perle de gouffre en gouffre, gravissant degré par degré l'échelle de la passion et espérant d'épreuve en épreuve atteindre au sommet lumineux de l'amour idéal, pur et absolu? Ce n'est rien de tout cela : et même, après lecture, je puis déclarer que, s'il me fallait définir en trois mots, ou même en trois lignes, le sujet du nouveau roman de M. Flaubert, je demeurerais fort embarrassé. Balzac a dit un jour que l'épreuve d'un roman bien construit, bien conçu, *nécessaire*, c'était de pouvoir se résumer dans une formule brève et concise. Ainsi, pour appliquer cette méthode de jugement aux romans célèbres et classiques, *Paul et Virginie* représente l'amour innocent; *Adolphe*, la lassitude dans l'amour; *Clarisse*, la vertu triomphant de la violence; *René*, l'amour impossible; *Volupté*, l'amour contenu, etc., etc. Le premier roman de M. Flaubert nous livrait aussi une formule simple et courte : la corruption par l'ennui. Son nouvel ouvrage, je l'ai dit, est plus embarrassant à résumer. Le personnage (je ne dis pas le héros), amant timide d'une femme mariée à laquelle il n'ose se déclarer, aimé d'une jeune fille qu'il ne peut se décider à épouser, intercalant entre ces deux épisodes deux aventures galantes, l'une avec une fille entretenue qu'il méprise, l'autre avec la femme d'un banquier qu'il n'aime point, n'exprime ni la passion ni le plaisir. C'est un indécis, un faible, n'osant pas même rêver le bonheur, hésitant dans sa vocation comme dans ses amours; laissant aux événements la charge de penser pour lui et de diriger de sa vie; tantôt écrivain par imitation, tantôt peintre par intérêt d'amour, et enfin candidat à la représentation nationale par la faveur d'une révolution; en toutes choses incertain, circonspect, plein de réserve et de prudence, à chaque pas se tâtant le pouls et se laissant gouverner par les circonstances. Je ne veux pas prendre au sérieux la conclusion du livre, qui me

paraît moins qu'une plaisanterie, une parole de découragement, le coup de sifflet d'un sceptique.

Ce n'est donc pas sur ce personnage que l'intérêt peut se concentrer. L'auteur, ce me semble, a moins voulu peindre un caractère d'homme que le caractère d'un temps. Ce qu'il a voulu mettre en action, ce sont les sentiments et les mœurs de l'époque de sa jeunesse, des dernières années du règne de Louis-Philippe et des années suivantes, temps, il est vrai, d'hésitations, de lassitude, de chimères, on l'a trop dit, où la jeunesse écrasée et comme énervée d'admiration par les succès de la génération précédente essayait, cherchait ses voies; mais où cependant l'on pouvait reconnaître plus d'élan, plus d'efforts loyaux que M. Flaubert ne nous en montre dans son livre. Il a voulu faire en deux volumes sa *Comédie humaine*. Je regrette toutefois que dans cette peinture d'une société, d'une période de dix années, il n'ait pas trouvé mieux à nous montrer dans l'entourage de son Frédéric Moreau, et parmi les commensaux d'Arnoux le marchand de tableaux, que des critiques amers, des peintres besoigneux et des journalistes bohèmes. Il me serait facile en citant des noms de lui rappeler qu'il nous est né dans ce laps de temps (1840-1850) quelques talents sincères, des poëtes originaux, de laborieux artistes et des polémistes convaincus.

On ne saurait, selon moi, appliquer à ce livre animé, ai-je besoin de le dire? d'un bout à l'autre par le souffle d'un esprit supérieur, les règles ordinaires de la critique. Ce livre est en effet d'un ordre de composition tout nouveau, qui déconcerte et rebute les méthodes traditionnelles. J'ai écrit plus haut « *Comédie humaine* », et ce titre devait revenir à la mémoire à propos d'un ouvrage qui est moins un roman qu'une comédie. Balzac a peint la société de son temps, non pas d'après les modèles vivants qu'il avait sous les yeux, mais d'après de certains types idéaux qui lui paraissaient représenter mieux que les personnages réels les aspirations et les mœurs de l'époque. Il avait compris que

dans une ère d'égalité une société, une époque ne s'incarnent plus dans un homme. Il avait conçu pour chaque fraction du corps social, pour chaque profession un type, sinon vrai, du moins probable, qui lui fournissait un épisode; et c'est ainsi, par cette réunion de romans épisodiques, qu'il prétendait faire le roman du siècle : et l'on peut croire qu'il y a réussi.

En un mot, il se pourrait que le temps des romans à héros fût passé. Ce mot de héros qui réclame un temps héroïque, un temps d'unité et de progression ascendante, est ridicule dans une société égalitaire, morcelée, où l'héroïsme individuel se rabat à la conquête des « petits bonheurs ». Déjà en 1840, Stendhal dans une lettre célèbre demandait à l'auteur de la *Comédie humaine* s'il avait le droit de dire en parlant de son Fabrice (*la Chartreuse de Parme*) : *mon* héros, *notre* héros?

Ce titre de héros, je l'ai refusé tout à l'heure au Frédéric Moreau de M. Flaubert; et, d'après ce que j'en ai dit, on a pu comprendre qu'il n'a en vérité rien d'héroïque : en effet, ce n'est pas lui qui est le héros, c'est tout le monde; aussi bien Sénécal le conspirateur que Arnoux le faiseur et que Regimbart le critique. L'héroïne du livre, ce n'est pas plus la belle M^me^ Arnoux que Rosanette la courtisane, que Louise l'abandonnée et que M^me^ Dambreuse la banquière. Que voulez-vous? ce n'est pas la faute du romancier si tout le monde se ressemble, et si l'individu noyé dans la foule se laisse aller au courant et s'y perd. L'amoureux autrefois était un héros, un héros de sentiment, qui s'absorbait dans son amour et se livrait à lui tout entier. Il allait par les villes comme un voyant, tout à sa pensée, l'œil à l'horizon, ne regardant personne et coudoyant ses voisins ébahis qui s'éloignaient de lui et lui faisaient place comme à un enfant ou à un prophète. Comment le méconnaître à sa distraction, à son désordre, à l'incohérence de ses discours, à l'extravagance de ses gestes et de sa démarche, à sa mélancolie accentuée de pleurs subits et de fureurs soudaines? On le

plaignait et on le respectait à l'égal de ces « innocents » que protége la foi naïve des villages. — Aujourd'hui l'amoureux n'est-il pas un homme comme un autre ? A quoi le reconnaître ? N'est-il pas aussi correct, aussi *convenable* que le premier venu ? L'amour, lui aussi, a subi le niveau égalitaire. Il est devenu l'égal de toute autre passion, de la passion de l'argent comme de l'ambition. Il permet à l'ambitieux de rédiger ses programmes et au spéculateur d'aligner ses comptes. Le romancier qui le veut peindre, et qui le suit dans la rue allant à son rendez-vous d'un pas calme, a peine à le distinguer du banquier qui le croise et du flâneur qui l'arrête et à qui il donne la main en souriant. Si bien qu'il les confond l'un avec l'autre et qu'il leur partage son intérêt. Et vraiment ne sont-ils pas aussi intéressants l'un que l'autre et n'ont-ils pas le même droit à son attention ? Celui-ci va à son amour, cet autre à la Bourse, le troisième à l'hôtel des ventes : ils sont égaux de par l'égalité de la passion.

Et voilà pourquoi le nouveau livre de M. Flaubert, à première lecture, nous déconcerte quelque peu, nous autres, encore engagés d'un pied dans le vieux système du roman héroïque. On ne se refait pas. Balzac lui-même, de qui M. Flaubert procède évidemment, avait bien encore dans son fournil quelque vieux levain d'héroïsme. C'est bien un héros que Henri de Marsay, héros d'ambition, que Bianchon, héros de la science, que Vautrin, héros du crime, que Daniel d'Arthez, héros de vertu, que Birotteau, héros de l'honneur commercial. Aussi, dans son encyclopédie sociale du dix-neuvième siècle, Balzac semble-t-il avoir dressé le bilan d'une société expirante. Actuellement nous ne sommes plus capables de si grands efforts, ni pour le bien, ni pour le mal. La passion n'est plus ni dans le cabinet, ni dans le salon, ni dans l'alcôve, ni dans l'atelier. Elle est dans la rue. Nous ne sommes plus des hommes, nous sommes des passants ; non plus une société, mais une foule ; une foule toujours marchant, toujours courant, toujours au dehors, toujours à la recherche de quelque chose, proie ou hasard.

Comment trouverions-nous le temps de penser, de sentir, de méditer; où trouver le loisir, le recueillement, qui sont (oserai-je risquer le mot?) les couveurs de la passion?

En somme Frédéric Moreau, s'il n'était pas tel qu'on nous le montre, ne serait pas ce qu'il est, le frère d'une génération inquiète, lasse avant d'agir, ne sachant où se prendre et essayant de tout. Les noms que je voulais citer tout à l'heure étaient sans doute des exceptions, et ce que M. Flaubert a voulu peindre, c'est la généralité. Et la généralité, c'était cela : de jeunes esprits précoces, et conséquemment blasés, d'avance éclipsés par les succès de ceux qui les avaient précédés, tournés à l'ironie par leur désenchantement et au paradoxe par leur impuissance. N'est-ce pas de ce temps-là que nous sont venus tant d'idées fausses et de barbarismes, le socialisme et l'Art *industriel?* M. Flaubert ne pouvait manquer dans sa chronique de relater, comme signe du temps et comme marque de la confusion des idées, la manie du bibelotage, ce culte des époques de décadence et d'impuissance artistique. Arnoux, le marchand d'*objets d'art*, n'est point une invention moins heureuse que celle du pharmacien Homais, voltairien et progressiste, dans *Madame Bovary*. On était alors bien loin des querelles sur la ligne et la couleur, de Ingres et Delacroix. On était à l'aube de cet enthousiasme ridicule pour les menus objets, pour la potiche, le craquelé, l'émail et le cloisonné, qui a converti les salons en boutiques de joujoux au profit des Auvergnats et des sauvages, au détriment des arts solides et sérieux, de la peinture, de la sculpture et des bibliothèques.

Qu'est-ce que Frédéric Moreau? un jeune homme de bonne volonté, prêt à tout, se berçant du rêve de tous les succès, de toutes les gloires, du barreau, des lettres, de la poésie, des arts, et arrivant enfin à la dernière ressource des hommes sans vocation réelle, à la vie politique, révolutionnaire la veille, réactionnaire le lendemain; ambitieux aussi de tous les bonheurs, de la passion, du ménage, du plaisir. N'est-ce pas là notre camarade d'hier, notre ami au-

jourd'hui encore? Détournons nos pensées de ces exemples languissants, immoraux, et revenons du personnage à l'auteur, dont ces réflexions, un peu trop personnelles peut-être, nous ont éloignés.

A travers cette action multiple, dans ce croisement d'aventures et de biographies, nous retrouvons le peintre ferme et précis des ouvrages précédents. Rien n'est plus frais, plus charmant que les premières pages du livre : le départ du bateau de Nogent, accélérant son pas entre le quai Saint-Bernard et le quai de l'île Saint-Louis, les maisons, les chantiers, les usines fuyant sur les deux rives, l'installation des passagers à bord, la beauté du paysage parisien par une matinée d'automne, et enfin le coup de foudre de l'apparition de la jeune femme, Mme Arnoux. Comme on suit volontiers ce bateau symbolique, démarrant à l'aurore et emportant la jeunesse de Frédéric Moreau et le secret de son avenir ! Le jeune homme lui-même l'a senti, de ce jour sa destinée est fixée : ce voyage d'une heure, cette rencontre imprévue, ont décidé de sa vie. Supposez une nature plus franche, un esprit moins hésitant, moins rêveur, moins panoramique : de ce jour Frédéric était heureux ; et nous ne l'entendions plus au dernier chapitre prononcer cette parole navrante, testament des faibles et des indécis : « J'ai manqué mon bonheur! » Plus d'un endroit du roman de M. Flaubert s'impose à la mémoire par la netteté du détail et la justesse de l'impression, et la pensée s'y reporte avec intérêt. Je citerai l'épisode de la mort du jeune enfant et la scène d'un comique presque féroce, à la façon d'Hogarth et des caricaturistes anglais, où le peintre appelé pour reproduire les traits du petit cadavre oublie le modèle pour ne penser qu'à l'art et ne parler que de la difficulté de sa tâche, de son talent et de la satisfaction qu'il ressent à voir sa besogne marcher à son gré ; la mort du banquier Dambreuse entre sa femme infidèle et son ami traître; la séance de l'hôtel des commissaires-priseurs où Frédéric voit mettre en vente et jeter au public le mobilier de la seule femme qu'il ait aimée

et jusqu'à ses effets et à son linge, contraint d'assister à cette profanation par la jalousie de la riche veuve qu'il doit épouser.

Ainsi se détachent sur ce fond compliqué et fourmillant de vives images comme enlevées à l'emporte-pièce et qui vont rejoindre dans la mémoire du lecteur de saisissants épisodes de l'histoire de Mme Bovary (*la Noce de campagne*, *la Fête des comices agricoles*, *le Bal masqué au théâtre de Rouen*, etc., etc.). C'est aussi le même sang-froid dans le comique, le même esprit ironique dans les parenthèses.

M. Flaubert a fait une œuvre virile, consciencieuse, étudiée. Que c'est rare en ce temps-ci ! Son premier succès l'a posé comme un homme de bonne volonté, aimant le travail et se prenant au sérieux lui-même, pourvu des grandes qualités de composition et d'exécution. Le second succès, moins populaire que le premier, l'a accrédité parmi les artistes. Toute œuvre de lui désormais a droit à l'attention et au respect.

Pour la première fois, Émile Augier a trouvé le public adverse et la presse peu conciliante. Le Démétrius du théâtre aura-t-il médité sur cette infidélité de la fortune ? A-t-il consulté les augures ? Certes, la comédie de M. Augier n'est inférieure sous le rapport de l'art dramatique à aucune de celles qui lui ont valu ses plus grands succès. Son talent même, loin d'avoir baissé, n'a jamais été plus vigoureux ni plus brillant. Les derniers rôles comme les premiers sont pleins de vie. Les « mots » à chaque scène jaillissent et rebondissent en se croisant comme les bombes sur le ciel, un soir de fête publique. Ceux mêmes qui, soit dans la salle, soit dans la presse, ont fait la plus froide mine, en conviennent et même le proclament. Ce n'est donc pas Émile Augier qui a changé. Serait-ce le public ? C'est là ce que chacun se demande sans trouver la réponse. L'œil d'un ami sera-t-il plus clairvoyant ?

Selon notre jugement, l'auteur de *Lions et Renards* voit

aujourd'hui par cette demi-victoire (presque un échec pour un général si habile et si heureux !) le long sacrifice qu'il fait depuis quelques années au goût du public, à la mode, de ses franches et généreuses qualités. Émile Augier connaît mieux le théâtre que la vie. Nous ne lui en faisons pas un reproche, au contraire. Nous trouverions plutôt là une preuve de l'élévation et de la vigueur poétique de son esprit. Il connaît l'homme, sans doute ; il a le sens de l'humanité, de ses passions, de ses vertus et de ses vices. Comme tous les esprits élevés, il est observateur *en grand*. Il se meut dans l'éternel, dans le perpétuel. Son champ d'observations, c'est la nature humaine, le cœur humain. Quant à ce qu'on appelle aujourd'hui l'*homme social ;* quant à la société actuelle que les peintres jurés et professionnels déclarent si *compliquée*, il ne les connaît pas, il ne les voit pas, il ne les sait pas. Ces minuties du terre-à-terre échappent à son œil puissant. Ses fortes mains ne sont pas faites pour les écheveaux délicats, pour les baguenaudiers auxquels s'amuse M. Octave Feuillet. Dans une de ses dernières comédies, M. Augier nous a montré un journaliste allant en soirée avec une pipe culottée dans sa poche et la laissant tomber sur le parquet du salon, en tirant son mouchoir. Évidemment M. Augier n'est jamais allé dans un bureau de journal. Il a inventé un journaliste selon sa passion, parce qu'il est poëte et qu'il lui est plus facile d'inventer que d'aller aux enquêtes. Cette fois-ci, pour nous donner une *peinture* de ce qu'on appelle le grand monde, il nous montre un M. de Sainte-Agathe dont le Rodin d'Eugène Sue n'aurait pas voulu pour lui faire porter une lettre ; un gentilhomme escroc, diffamateur, calomniateur, spadassin, hypocrite, tirant de l'argent des femmes, vivant du jeu, de l'amour et de son épée. Il nous fait voir les salons du faubourg Saint-Germain, mis en émoi par un article de petit journal, d'un de ces journaux que les honnêtes gens n'ont jamais lus et avec lesquels d'ailleurs, dans un pays policé, la justice agit préventivement. Évidemment M. Augier ne connaît pas plus les dévots et les roués que les journalistes. Il les

ignore, c'est son droit; je dirai même c'est à son honneur ; il est fait pour mieux que cela. Il est fait pour écrire la *Ciguë* et l'*Aventurière;* pour faire agir les passions et les vices comme dans le *Mariage d'Olympe*, les *Lionnes pauvres* et le *Gendre de monsieur Poirier*. Sa nouvelle comédie même, dont le sujet est très-poétique et très-humain,— une jeune fille noble et belle, noble de naissance et de cœur, devenue tout à coup riche et préférant à une alliance de titres ou d'héritage l'amour d'un jeune homme brave et héroïque, — s'il l'eût transportée ou laissée dans le libre domaine de la fiction et de l'invention poétique, eût gardé tout son intérêt et prévenu toute contestation. De certains mots francs et cruels, d'un vrai et bon comique, que sa généreuse nature ne sait pas toujours retenir et qui n'ont fait scandale qu'à cause du caractère moderne des personnages, eussent été applaudis passant par la bouche d'un Gorgibus, d'un Sgnanarelle ou d'une Dorine.

Si je me permets de donner ce conseil à M. Augier, c'est que j'ai foi dans son talent et dans sa force, et que lui seul, il me semble, en renonçant à des succès de complaisances, à des concurrences puériles, serait capable de tirer le théâtre contemporain du marécage des vils intérêts et des passions basses. C'en est assez, croyons-nous, des ingénieurs, des femmes vipérines et des agents de change à la Comédie-Française.

Charles Asselineau.

---

# NOUVELLES ET VARIÉTÉS.

---

On lisait dans le feuilleton des *Débats* du 27 décembre dernier :

UNE GRANDE NOUVELLE!

« Aux confins de l'univers lettré, sur les bords glorieux « où s'arrête enfin la renommée, un grand vieillard se tient « debout, superbe, et distribuant la gloire éternelle aux « esprits de bonne volonté. Cet homme, un grand artiste, « est resté le dernier juge, en fin de compte, de l'historien, « du philosophe, du poëte et du romancier. Que de chefs-« d'œuvre il a sauvés de l'oubli! Que de belles choses il « arrache à la mort! Quelle résurrection inattendue, sous « cette main féconde : « Obéis, lève-toi et marche! » Malheur « à l'écrivain privé de cette consécration!

« Or, cet homme, après quarante ans de ces justes labeurs, « quand il a donné sa couronne au divin Homère et sa « palme à Virgile, quand il a revêtu d'un manteau de pour-« pre et d'or les maîtres et les rois de l'esprit humain, ne « songeait guère à la récompense. Il se trouvait assez récom-« pensé par tant de miracles et par l'adoration d'une « vingtaine d'honnêtes gens pleins d'enthousiasme au nom « seul de Bauzonnet, l'ami, le protecteur, le sauveur des « plus beaux livres... A la fin, Bauzonnet, le premier « relieur du monde et le premier artiste des *petits fers* que « les gouvernements de l'Europe aient osé reconnaître, il « est nommé, pas plus tard que ce matin, chevalier de la « Légion d'honneur. Il n'en sait rien encore, il ne s'en « doute pas. Que le premier bibliophile, en lisant ma nou-« velle, annonce à cet homme admirable que, sur la propo-

« sition d'une vingtaine de ses clients, voilà tous ses rêves « dépassés. » « J. J. »

Il y avait bien en effet dans une telle nouvelle, dans cet hommage tardif rendu au plus célèbre et au plus habile relieur de ce temps-ci, de quoi émouvoir l'âme d'un bibliophile enthousiaste. Mais, si la nouvelle était vraie, l'attribution était fausse : ce n'était pas M. Bauzonnet que l'on venait de faire chevalier, mais son successeur et son gendre, M. Trautz, qui depuis quelques années signait Trautz-Bauzonnet, après avoir longtemps signé Bauzonnet-Trautz. L'erreur, au reste, se comprend : il y a si longtemps que Bauzonnet mérite la croix, que l'on pouvait trouver tout naturel qu'il l'eût reçue! Tous, nous en sommes sûr, et M. Janin lui-même, approuveront hautement la récompense accordée à M. Trautz, qui soutient si noblement la réputation de son beau-père. — En somme, voici deux chevaliers créés l'un par le ministre, l'autre par M. Jules Janin. Il y a de quoi être fier pour l'un comme pour l'autre. — Quant à nous, bibliophiles et bibliopoles, nous nous félicitons de cet acte de justice envers un artiste incomparable, dont les œuvres seront un jour recherchées des vrais amateurs, autant que les tableaux des grands maîtres et les chefs-d'œuvre de tous les arts.

L. T.

— La collection *moliéresque* éditée par M. J. Gay, sous la direction de M. Paul Lacroix, vient de s'enrichir d'un nouveau volume qui mérite d'autant plus d'être signalé qu'étant tiré à fort petit nombre, il ne passera sous les yeux que de quelques amateurs. Ce livret a pour titre : *le Mariage sans mariage;* c'est la reproduction exacte d'une comédie imprimée à Paris chez P. Le Monnier en 1670 et qui était restée dans l'oubli. Le privilége nous fait connaître l'auteur; il se nommait Marcel, et il était comédien; il savait bien des choses au sujet de Molière, car on le regarde comme l'auteur de la préface qui figure en tête de la première édition des

*Œuvres* complètes de l'immortel auteur commique, publiée en 1682, en 8 vol. in-12. « Cette préface est peut-être le renseignement le plus sûr et le plus précieux qui nous reste sur la vie de Molière. » Ainsi s'exprime M. Lacroix, qui ajoute qu'on attribue à la même plume la notice très-curieuse et très-complète qui se trouve en tête de l'édition de Molière publiée en 1704, à Amsterdam, chez Henry Desbordes, en 4 vol., « notice plus intéressante que la *Vie* écrite par Grimarest ».

Quoi qu'il en soit, en examinant la portée et le but de la comédie du *Mariage sans mariage,* on peut envisager cette pièce comme un *factum* composé en l'honneur de M^me^ Molière lorsque les deux époux vivaient en pleine mésintelligence et paraissaient disposés à demander l'un contre l'autre une séparation de corps et de biens. Renvoyons d'ailleurs à la notice de M. Lacroix, qui pense avoir trouvé dans la situation très-remarquable d'Anselme (le héros de la comédie réimprimée) une allusion à une circonstance grave relative à Molière, circonstance qu'ont laissée entrevoir divers écrivains (voir deux ou trois passages du pamphlet de la *Fameuse Comédienne*). Afin de nous expliquer sur ce point délicat, nous transcrirons ce que la *Biographie universelle* a dit du comte de Maurepas : « On le soupçonnait de manquer, dans son organisation particulière, de ce ressort « organique qui est toujours, chez les autres hommes, le « germe des passions les plus vives, et quelquefois des passions et des actions les plus énergiques. » Telle était, dit-on, la cause de la profonde tristesse de l'époux d'Armande Béjard. Laissons à de fins et curieux moliéristes le soin d'étudier cette question un peu scabreuse.

N'oublions pas de signaler un autre volume exécuté avec élégance et qui vient s'ajouter à la collection des *Raretés bibliographiques* entreprise également par M. Gay et qui, tirée à cent exemplaires, reçoit de la part des bibliophiles l'accueil le plus empressé. Il s'agit des *Gaitez* d'Olivier de Magny, réimprimées textuellement sur l'édition de Paris,

1554; il est inutile de signaler la rareté de ce volume; il suffira d'observer que le dernier exemplaire qui s'est montré aux enchères publiques, celui de M. le baron Jérôme Pichon, est arrivé au prix de 1,300 fr.! Les lecteurs de notre *Bulletin* n'ont pas oublié la judicieuse appréciation du talent d'Olivier de Magny que M. Édouard Turquety, trop tôt enlevé aux lettres et à la bibliophilie, voulut bien nous communiquer (voir l'année 1860, p. 1637). On a peine à comprendre pourquoi Goujet a signalé comme très-licencieux un recueil qui ne dépasse nullement en fait de liberté, alors admise, bien d'autres poëtes d'une époque où le public était beaucoup moins sévère que de nos jours (1). L'auteur du *Manuel du libraire,* qui n'avait sans doute jamais lu les *Gaitez,* a transcrit l'assertion de Goujet. L'édition nouvelle (in-8°, XIX et 116 p.) contient une notice sur Magny, extraite des *Vies des poëtes françois* par Guillaume Colletet, et publiée pour la première fois par M. Prosper Blanchemain, qui y a ajouté quelques notes. C'est un charmant volume, et il est à désirer que l'éditeur accomplisse le projet qu'il manifeste de réimprimer les trois autres volumes (devenus introuvables) des poésies d'un auteur gracieux que la mort frappa à la fleur de son âge (vingt-huit ans) et qui fut (la chose paraît aujourd'hui bien établie) très-intime ami d'une femme célèbre qui ne mérite ni le titre de sainte ni le nom de courtisane; nous voulons parler de la belle Lyonnaise : Louise Labé.

(1) Les *Gaitez* parurent avec un privilége royal; il est vrai que cette approbation magistrale s'accordait parfois alors à des livres susceptibles de jeter l'effroi parmi les chastes lecteurs du siècle dix-neuvième.

# BULLETIN

DU

# BIBLIOPHILE

## ET DU BIBLIOTHÉCAIRE,

REVUE MENSUELLE

**PUBLIÉE PAR LÉON TECHENER**

AVEC LE CONCOURS

De MM. Charles Asselineau, de la bibliothèque Mazarine; L. Barbier, administrateur à la biblioth. du Louvre; Éd. de Barthélemy; Baudrillart, de l'Institut; Ph. Beaune; Honoré Bonhomme; Jules Bonnassies; Ap. Briquet; Gust. Brunet, de Bordeaux; J. Carnandet, bibliothéc. de Chaumont; E. Castaigne, bibliothéc. à Angoulême; Philarète Chasles, conservateur à la biblioth. Mazarine; F. Colincamp, professeur à la Faculté des lettres de Douai; Pierre Clément, de l'Institut; Cte Clément de Ris, de la Société des Bibliophiles; Cuvillier-Fleury, de l'Académie française; Dr Desbarreaux-Bernard, de Toulouse; Émile Deschamps; A. Destouches; Firmin Didot, de la Société des Bibliophiles; Bon A. Ernouf; Ferdinand Denis, administrateur à la bibliothèque Sainte-Geneviève; Al. de La Fizelière; Alfred Franklin, de la bibliothèque Mazarine; marquis de Gaillon; prince Augustin Galitzin, de la Société des Bibliophiles; J.-Ed. Gardet; J. de Gaulle; Ch. Giraud, de l'Institut; Alf. Giraud, de Blois; Jules Janin; P. Lacroix (Bibliophile Jacob), conservateur à la biblioth. de l'Arsenal; Le Roux de Lincy, de la Société des Bibliophiles; Fr. Morand, de Boulogne-sur-Mer; Paulin Paris, de l'Institut; Louis Paris; Gaston Paris; Dr J.-F. Payen; Bon J. Pichon, président de la Société des Bibliophiles français; Rathery, conservateur à la Biblioth. impériale; Rouard, biblioth. d'Aix; Silvestre de Sacy, de l'Académie française; Sainte-Beuve, de l'Académie française; Éd. Tricotel; Vallet de Viriville; Francis Wey; etc.

CONTENANT DES NOTICES BIBLIOGRAPHIQUES, PHILOLOGIQUES, HISTORIQUES, LITTÉRAIRES.

---

TRENTE-SIXIÈME ANNÉE.

---

**FÉVRIER.**


ON SOUSCRIT A PARIS,
CHEZ LÉON TECHENER, LIBRAIRE,
RUE DE L'ARBRE-SEC, 52, PRÈS DE LA COLONNADE DU LOUVRE.
ET A LONDRES, CHEZ MM. BARTHÈS ET LOWEL,
14, GREAT MARLBOROUGH STREET.
1870.

## SOMMAIRE DU N° DE FÉVRIER 1870.



L'abonnement est de 12 francs par an pour Paris, 14 francs pour les départements et 16 francs pour l'étranger.

*Aucune livraison ne peut être vendue séparément.*

Les ouvrages dont il sera envoyé deux exemplaires seront annoncés d'abord, et plus tard il en sera rendu compte, s'il y a lieu.

**Les abonnés du *Bulletin du Bibliophile* reçoivent tous les catalogues de ventes aux enchères publiques publiés par la librairie L. Techener.**

**AVIS. — MM. les souscripteurs au *Bulletin du Bibliophile* sont priés de renouveler leur abonnement s'ils ne veulent point éprouver d'interruption dans l'envoi des livraisons. Le prix de l'abonnement se paye par avance, en envoyant soit un mandat sur la poste, soit le prix en timbres-poste adressés franco à M. Techener.**



Revue analytique des ouvrages écrits en centons, depuis les temps anciens jusqu'au dix-neuvième siècle, par un bibliophile belge (Octave Delepierre). *Londres, Trübner and C°;* in-8° carré de 510 pages.

Le savant bibliophile, auquel on doit de si intéressants travaux sur la littérature macaronique, devait être attiré par la bibliographie des centons. Après une introduction très-méthodique, où sont examinées les définitions et diverses acceptions du mot, les plus anciens monuments du genre, les traités qui en ont été faits et les sources à consulter, l'auteur nous donne l'analyse avec extraits de quarante-trois ouvrages en centon, tant anonymes que d'auteurs connus, depuis le prophète Jonas dont l'hymne a été reconnue comme composée de versets pris dans les psaumes et dans les chapitres de Joël, jusqu'à MM. Charles et Hercule Cadet de Gassicourt, dont l'un, premier pharmacien de l'empereur Napoléon, publia en 1807 un centon satirique de phrases tirées des œuvres de Châteaubriand et de M^me^ de Staël (*Saint-Géran*, ou *la Nouvelle Langue française*); et le second, un poëme sur le *Retour du roi et de la famille royale* (1814), composé de passages extraits et traduits d'Homère, Théocrite, Euripide, etc. Le dernier de la liste est J.-A. Decampe, professeur de littérature à Toulouse, qui publia en 1817, sur le même événement chanté par Hercule Cadet de Gassicourt, un poëme de cinq cents vers tirés de Claudien et de divers poëmes latins *dits* de la décadence. Le livre, on le voit, n'est pas moins abondant en curiosités modernes qu'en archéologie littéraire. Le volume se clôt par la liste explicative des auteurs de centons dont il n'est pas donné d'extrait dans le corps d'ouvrage. Un beau volume imprimé avec soin en caractères anciens sur le solide papier et avec l'encre fortement tintée des imprimeries anglaises.

ICONOGRAPHIE DES THÈSES. Notice sur les thèses dites historiées soutenues ou gravées, notamment par des Picards, d'après les recherches de F. Pouy. *Amiens*, 1869; in-8°, 44 pp.

« . . . Un ouvrage étendu, ayant pour objet l'iconographie des thèses, ne manquerait ni d'agrément ni d'utilité. On y verrait une grande variété due à nos meilleurs peintres et graveurs, des portraits souvent difficiles à rencontrer ailleurs, et une véritable galerie artistique des usages anciennement suivis, des grades et des titres conférés en Sorbonne, dans les diverses Facultés de l'Université et les colléges. » En attendant ce travail complet qu'il désire, M. F. Pouy nous donne une monographie des thèses historiées dont les auteurs ou les illustrateurs se rattachent particulièrement à la Picardie. Les pièces qu'il décrit font notamment partie des cabinets de MM. Mennechet, d'Amiens, Rathery, conservateur à la Bibliothèque impériale, Feuillet de Conches, etc. A ces mentions diverses, l'auteur ajoute des renseignements sur les anciens *us* de l'Université, tant à Paris que dans les provinces. C'est donc une excellente préparation à l'ouvrage général que l'auteur entrevoit et qu'il réclame : la Monographie des Thèses illustrée par la reproduction des dessins de Millon, d'Audran, de Sébastien Bourdon, etc.

Paris. — Typographie Adolphe Lainé, rue des Saints-Pères, 19.

# ENCORE L'ABBESSE DE FONTEVRAULT

## ET LE BANQUET DE PLATON.

---

J'ai quelques explications à donner aux lecteurs du *Bulletin*, et il me tarde de me mettre en règle avec eux.

Dans le numéro du mois de février 1869, j'avais exposé les raisons qui, à mon avis, pouvaient faire douter que Gabrielle de Rochechouart eût traduit le *Banquet* de Platon. C'était d'abord une lettre de Racine relative à cette traduction, mais qui était contestée par un de ses fils ; c'était ensuite l'absence de tout autre témoignage contemporain, l'étrangeté même du sujet, le peu de confiance qu'inspirait l'éditeur, l'abbé d'Olivet, qui avait publié cette traduction sous le voile de l'anonyme, etc., etc.

Je ne contestais pas néanmoins que l'abbesse eût pu traduire le *Banquet*, je me bornais à élever un simple doute, et j'exprimais le désir que la lumière se fît sur cette question intéressante.

Mes vœux n'ont pas tardé à être exaucés, et je m'en félicite vivement dans l'intérêt de la vérité. Un volume que je préparais depuis longtemps sur Gabrielle de Rochechouart allait être publié, quand un jeune et intelligent chercheur de curiosités historiques, M. l'abbé Verlaque, a bien voulu me signaler une page du cardinal de Fleury qui lève tous les doutes sur le fait de cette traduction.

Je ne crois pouvoir mieux faire que de reproduire ici ce que j'ai dit à ce sujet dans un post-scriptum de la préface du volume dont il s'agit :

« Au moment de livrer ce volume au public, on me signale un portrait fort curieux de Gabrielle de Rochechouart,

par l'abbé, depuis cardinal de Fleury, qui l'avait connue à la cour, à l'époque où il était aumônier du roi. Je m'empresse de reproduire le jugement qu'a porté d'elle le ministre de Louis XV. J'ajoute que c'est aussi pour moi un devoir, attendu qu'il résulte de la pièce qu'on va lire que, contrairement à un doute que j'ai émis dans le présent volume (1), l'illustre abbesse serait bien l'auteur de la traduction du *Banquet* de Platon, ce qui tranche en même temps la question d'authenticité de la lettre de Racine à Boileau citée à ce sujet.

« Cette pièce est extraite de l'*Histoire du cardinal de Fleury*, histoire inédite due à l'abbé Jean-Bruno de Ranchon, vicaire général d'Angoulême. L'abbé de Ranchon raconte que c'est chez M. de Pomponne que l'abbé de Fleury avait connu l'abbesse de Fontevrault. « On sera peut-être bien aise, dit-il, de savoir ce qu'il pensoit de cette célèbre religieuse de la maison de Mortemart. C'est lui-même qui en a tracé le portrait que j'ai trouvé dans un de ses fragments, et que j'ai mis tout au long sans y rien changer :

« Madame de Fontevrault avoit tout l'esprit imaginable et une grande érudition, sachant le grec et le latin, et beaucoup d'autres langues. Sans se parer à tout propos de sa science et de ses lumières, elle étoit extrêmement réservée, ne cherchoit point à briller, et ne disoit que ce qu'il falloit. Ses expressions étoient nobles et ses récits très-amusants ; elle distinguoit d'un coup d'œil ce qu'elle devoit taire, manifester, ou laisser entrevoir comme dans un demi-jour. Mais ce qui étoit en elle admirable, c'est qu'elle étoit moins prévenue sur son mérite qu'on ne l'est d'ordinaire quand on en a tant. Elle ne parloit jamais de son savoir. Je n'appris qu'elle entendoit le langage d'Homère que par M. de Pomponne, qui *luy* (2) montra une traduction qu'elle avoit faite des princi-

(1) *Voir* p. 42, et à l'appendice, la pièce n° 1. (C'est la dissertation sur la traduction du *Banquet*, qui a été publiée par le *Bulletin du Bibliophile*.)

(2) *Sic*, ce qui n'offre pas de sens. Il est très-probable que l'abbé de

paux ouvrages de Platon et de son traité du *Banquet des philosophes*. Elle contoit à merveille et n'avoit point cette lenteur affectée dans le discours dont la pesanteur assoupit. Tout étoit naturel dans ses narrations; c'étoit de l'enjouement, de la vivacité, de l'érudition et de la politesse. Je la priai de me réciter quelque histoire; elle eut beaucoup de peine à s'y résoudre; enfin elle y consentit et demanda sur quoi. Je lui fournis une matière; elle la lia avec des circonstances très-singulières et sans rapport entre elles, et me fit un conte de fées uni et suivi, qui dura trois quarts d'heure. J'étois charmé du tour et de la grâce qu'elle donnoit à tout ce qu'elle disoit; son esprit n'étoit que sentiment, sa plaisanterie gaieté, et sa critique instruction badine.

« M^me^ de Fontevrault étoit tous les soirs avec M^me^ de Montespan de la conversation du roi, et c'est la seule chose que j'eusse désiré qui manquât à sa vie, à cause de la décence que demandoit son état. »

Ainsi, voilà le fait bien établi; n'en déplaise au traducteur des *Œuvres de Platon*, M. Victor Cousin, qui estimait qu'une femme ne pouvait même lire certains passages du *Banquet*, Gabrielle de Rochechouart a bel et bien traduit le célèbre dialogue.

Signe du temps! mais n'exagérons rien, et ne voyons pas le mal où il n'est point. Il semble toutefois que, pendant ce travail, la docte abbesse a dû murmurer plus d'une fois, avec une variante, aux passages particulièrement scabreux, le joli vers des *Femmes savantes* :

> Ah! pour l'amour du grec souffrez qu'on vous... traduise.

PIERRE CLÉMENT.

Fleury avait écrit *me* (qui me montra). Il est possible encore que son manuscrit portât *à qui elle...*

# CHOIX DE LETTRES INÉDITES

AVEC DES ÉCLAIRCISSEMENTS

HISTORIQUES, LITTÉRAIRES ET BIBLIOGRAPHIQUES.

---

Les lettres des personnages célèbres, quoique recherchées avec curiosité, échappent souvent aux biographes et aux éditeurs les plus consciencieux. Leur peu d'étendue, la dispersion, qui est une des conditions de leur nature, font qu'elles laissent moins de traces que les autres manifestations de l'esprit humain, dont elles sont cependant l'une des plus caractéristiques. Nous voulons signaler ici un certain nombre de lacunes de ce genre (1), en remplir quelques-unes, et, dans tous les cas, faire profiter les amateurs des lettres et de l'histoire, les curieux et les bibliophiles, de recherches assez étendues, depuis longtemps entreprises par nous sur ce sujet.

J. B. Rathery.

## I.

### BOILEAU ET BROSSETTE.

Boileau, par lequel nous commencerons, n'a pas échappé à la fatalité dont nous venons de parler. Indépendamment de quelques autres lacunes dans sa correspondance, que nous relevons en note pour le futur profit de ses éditeurs (2),

(1) Affirmer qu'une lettre est *inédite*, dans le sens absolu du mot, est chose presque impossible. Mais si cette lettre est restée manuscrite, ou si, étant imprimée, elle ne se trouve ni dans les biographies ni dans les œuvres de son auteur, mais dans des publications où l'on n'irait pas la chercher, il y a utilité soit à la reproduire, soit au moins à la signaler.

(2) Parmi ces lettres de Boileau, oubliées par ses éditeurs, on peut citer : 1° celle datée d'Auteuil le 6 octobre 1692 et commençant par ces mots : « *Vostre lettre du 3 m'a causé un vif plaisir* », que le mar-

voici une lettre qui leur a échappé jusqu'ici, quoique la correspondance de Gaignières, conservée à la Bibliothèque impériale, où elle se trouve en original (t. I, p. 327) ait souvent été mise à contribution. Cette correspondance fournit les détails les plus curieux sur le collecteur infatigable auquel elle est adressée, Gaignières, qui donnait à tous et qui recevait de toutes mains, renseignements, curiosités, manuscrits, tableaux, dessins, etc., pour qui Claude Lepelletier écrivait cette singulière recommandation à un M. d'Ableiges : « M. de Ganière (*sic*), qui vous rendra cette lettre, est l'homme le plus dangereux qui puisse mettre le pied dans votre département : il n'entre jamais dans un pays qu'il n'en emporte tout ce qu'il y a de beau et de curieux. »

Nous n'avons pu découvrir quelle espèce de relations Gaignières avait eues avec le satirique, ni la chose qu'il souhaitait de lui, et pour l'achèvement de laquelle celui-ci demandait quelques jours. Cette courte épître ajoute un nouvel article à la longue liste des incommodités de Boileau. Car il ne s'agit pas encore de l'extinction de voix pour laquelle il alla aux eaux de Bourbon en 1687.

« Je croi que ma maladie survivra à celle de M^r^ de Pui-
« maurin, qui n'a plus la fievre grace au quinquina qu'il a pris
« à mes instantes sollicitations. Pour moi j'ay toûjours le
« genou malade. Je vous prie donc de me pardonner si je
« vous demande quelques jours pour achever ce que vous sou-
« haités. Vous ne sçauriés croire quelle mauvaise compagnie
« c'est que la douleur quand on travaille aux choses d'esprit.
« Il n'y a qu'une conversation comme la vostre qui la puisse
« faire oublier. Je l'éprouvai bien le dernier jour chés vous

quis de la Rochefoucault-Liancourt a publiée dans ses *Études littéraires et morales de Racine*, 2e édition, Paris, 1856, in-8°, 2e partie, p. 178, d'après l'original qu'il avait, dit-il, sous les yeux. — 2° Une autre lettre de 1695 adressée, comme la précédente, à Racine, et que M. Paul Lacroix a signalée comme omise par les éditeurs des œuvres de Boileau, quoique Cizéron-Rival l'eût donnée dès 1770 dans les *Lettres familières de MM. Despréaux et Brossette*, t. III, p. 83.

« et je voy bien que c'est le meilleur cataplasme que j'y « puisse mettre, mais on ne le trouve pas quand on veut. « Je suis vostre très humble et très obeissant serviteur

DESPRÉAUX

Samedi Matin

au dos : *Pour Monsieur de Gaignières.*

De la main de Gaignières : *M. Despréaux* *du* 13 *nov*. 83. »

Après Boileau, on ne sera pas étonné de voir venir Brossette, son caudataire obligé. La correspondance qu'il entretint avec le satirique a été recueillie par Cizeron-Rival, mais il lui survécut de beaucoup, et ne cessa pas de s'occuper de tout ce qui touchait à l'objet de son culte. C'est ce que prouve la lettre suivante, qui annonce également quelques détails relatifs à la vie et aux œuvres de La Fontaine.

A Lyon, ce 21 janvier 1724.

A Messieurs Fabri et Barillot, marchands libraires, à Genève.

« J'ai envoyé à M. l'abbé d'Olivet la lettre que M. Case « lui a écrite, et que vous m'avez fait l'honneur de m'adres- « ser. La lecture de cette lettre m'a fait grand plaisir, tant « par les faits singuliers qu'elle contient au sujet de M. Dela- « fontaine et de ses œuvres, que par la manière ingénieuse « dont elle est écrite (1). Tout homme qui écrit aussi bien « que cela seroit bien capable, s'il vouloit s'en donner la « peine, de faire par lui-même une excellente édition des « ouvrages de ce fameux poëte; et tout ce que M. Caze dit « au contraire pour s'en deffendre, est le pur ouvrage de « sa modestie, ou du moins de l'indifférence qu'il peut avoir

(1) Il est probable que l'abbé d'Olivet aura profité, dans les dernières éditions de son *Histoire de l'Académie française*, des renseignements que lui avait fournis M. Caze, mais nous ne voyons pas qu'il ait cité ce nom dans l'article consacré à La Fontaine.

« pour cette entreprise. Quoi qu'il en soit, Messieurs, vous « ne sauriez mieux faire que de suivre ses conseils et ceux « de M. l'abbé d'Olivet, qui peuvent d'ailleurs vous fournir « tous les matériaux nécessaires pour rendre cette édition « complette (1). Ce que j'y puis contribuer de ma part est si « peu de chose, que cela ne vaut presque pas la peine de « m'en faire un mérite auprès de vous. Quelques notes sur « les Fables et sur les Contes; quelques traits assez singu- « liers de la vie de l'Auteur, voilà à quoi se réduit mon con- « tingent.....

« Le petit cayer que je vous ai envoyé, contenant la Ré- « ponse à M. Leclerc, avoit déjà été imprimé dans l'*Histoire* « *critique de la République des Lettres* (2), comme je l'ai « indiqué dans une petite note, au bas de la première page, « et quand je vous ai envoyé cette pièce, j'ai eu en vûe de « rendre complette l'instruction du procez dont cette pièce « fait partie (3), et est la dernière. — Comme vous n'avez « pas fait difficulté d'insérer dans votre édition de Boileau « les autres écrits qui ont précédé celui-ci; c'est-à-dire « ceux de M. Huet, évêque d'Avranches, et de M. Leclerc

(1) Ces mots semblent indiquer que les libraires Fabri et Barillot projetaient une édition des œuvres de la Fontaine, mais il ne paraît pas qu'ils aient mis ce projet à exécution.

(2) De J. Masson, t. VI, p. 77. Voici le titre de cette pièce : *Mémoire pour la justification de M. Despréaux, contre de fausses accusations qui lui sont intentées dans la Bibliothèque choisie, et dans la dernière édition des œuvres de ce poëte, faite à Amsterdam.* Le volume où elle se trouve porte la date de 1714. L'auteur anonyme y insiste principalement sur la mauvaise foi de Leclerc qui avait attribué à Despréaux une satire contre les jésuites, et sur les attaques des critiques d'Amsterdam contre les sentiments religieux de l'auteur français, tandis qu'il était lui-même fort décrié sur cet article.

(3) On sait que la polémique entre Boileau, d'une part, Huet et Leclerc, de l'autre, portait principalement sur le fameux passage de la Genèse : « Dieu dit : *Que la lumière se fasse, et la lumière se fit* », passage que Boileau, d'après Longin, déclarait sublime, et où ses contradicteurs refusaient de reconnaître ce caractère.

« lui-même, lesquels sont lardez des invectives les plus « grossières et les plus injustes contre feu M. Despréaux (1), « je ne vois pas pourquoi vous vous faites une peine d'y in- « sérer celle-ci, qui ne répond qu'à une partie des injures « qu'on lui a dites, et qui dévoile une calomnie manifeste « que M. Leclerc n'a point eu de honte de publier contre « M. Despréaux. Je suis même persuadé que si l'on vous « avoit indiqué cette dernière pièce quand vous fites l'édi- « tion de M. Despréaux, vous l'y auriez mise comme les au- « tres, puisqu'elle entre nécessairement dans l'histoire de « la contestation, et qu'on n'en sauroit bien savoir la vérité, « sans cette même réponse. Je me souviens même d'avoir lu « dans quelques-uns des journaux de France ou d'Hollande, « qu'on étoit scandalisé de ce que vous n'aviez pas imprimé « cette *Réponse*, à la suite des autres pièces que vous aviez « insérées dans l'édition de Boileau, puisque cette *Réponse* « étoit non-seulement nécessaire pour la justification de « M. Despréaux, mais qu'elle fesoit encore une partie essen- « tielle des pièces du procez. A l'égard des injures préten- « dues qu'elle contient, je fais deux réflexions : la première « que M. Huet et M. Leclerc sont les agresseurs; la seconde, « qu'ils ont eux-même accablé M. Despréaux des injures les « plus grossières, et dans une cause, où, de l'aveu de tout le « monde, ils ont tort, et M. Despréaux raison. Enfin j'ajou- « terai que vraisemblablement M. Leclerc s'est mis au- « dessus des reproches qu'on lui fait dans cette réponse; « car, s'agissant d'un fait avancé par lui, et dont on lui a « démontré la fausseté, il devoit du moins reconnoître qu'il « s'est trompé, et désavouer le fait. Mais comme il ne paroît « pas qu'il ait fait de désaveu, et qu'au contraire il paroît, « par cette réponse, qu'il a persisté à soutenir un fait qu'il « sait maintenant être faux, de quel nom voulez-vous qu'on

(1) Les deux écrits de Huet et de Leclerc se trouvent en effet dans l'édition des *Œuvres de Boileau-Despréaux*, donnée à Genève en 1716, 2 vol. in-4°, t. II, pp, 379 et 403.

« appelle cette obstination? Je crois donc, Messieurs, que « vous ne devez pas vous faire une peine d'imprimer cette « pièce, qui a déjà été rendue publique par l'impression : ou « bien il faut entièrement supprimer les autres, ausquelles « celle-ci sert de réponse, autrement on vous accuseroit « d'avoir inséré dans votre édition ce qui fait contre M. Des- « préaux, et d'avoir supprimé ce qui fait pour lui.

« Ayez la bonté de me faire part de votre résolution (1), « et de croire que je suis très sincèrement, messieurs, votre « très humble et très obéissant serviteur.

BROSSETTE. »

(1) Les libraires Fabri et Barillot ne purent déférer au vœu de Brossette, puisqu'ils ne donnèrent pas d'autre édition de Boileau que celle de 1716. Du reste le *Mémoire pour la justification de M. Despréaux* ne figure pas davantage dans les autres éditions données postérieurement jusqu'à ce jour.

## TEXTE PRIMITIF

DES

# LETTRES PROVINCIALES DE BLAISE PASCAL

D'APRÈS UN EXEMPLAIRE IN-4° (1656-1657) OU SE TROUVENT DES CORRECTIONS EN ÉCRITURE DU TEMPS

ÉDITION CONTENANT, OUTRE CES CORRECTIONS, TOUTES LES VARIANTES DES ÉDITIONS POSTÉRIEURES.

Paris, L. Hachette et Cᵉ, 1867, 1 volume très-grand in-8°.

---

Il y a plaisir à voir ce beau volume si élégamment imprimé par Claye, sur papier supérieur, et dont toutes les pages sont encadrées d'un double filet

Jusqu'à ces derniers temps, on prenait la dernière édition donnée du vivant de l'auteur d'un livre pour base du texte que l'on voulait reproduire, et l'on donnait alors au public le livre dans toute sa perfection. Il me semble que c'était justice. A présent on publie le texte primitif, et l'on indique en note les variantes successives. Cette manière de publier un classique a plus d'intérêt pour un littérateur ou pour un bibliophile, mais elle est moins utile à bien des lecteurs qui ne sont pas toujours disposés à consulter les notes. Pour employer les termes en usage pour les gravures, on avait l'habitude de donner l'épreuve terminée ; on imprime maintenant l'*épreuve d'artiste*.

Le titre noir et rouge du beau volume ne porte pas de nom d'éditeur, mais l'Avertissement est signé A. Lesieur. C'est tout un.

Sans aborder encore le travail si consciencieux publié par M. Lesieur sur le texte des *Provinciales* de Pascal, je vais examiner son *Avertissement*.

Je lis à la première page : ... *les unes* (les éditions in-4°des *Provinciales*) *avouées par l'auteur, les autres falsifiées ou même contrefaites. De là certaines différences, certaines fautes d'impression qu'il est facile de signaler dans le petit nombre d'exemplaires in-4° qui existent encore aujourd'hui.*

J'ai publié un article dans le *Bulletin du Bibliophile* de M. Techener, dès avril 1846, page 730. « L'examen scrupu-« leux, disais-je alors, que j'ai fait de onze exemplaires in-4° « me prouve que l'impression des diverses éditions de cha-« cune des *Petites Lettres*, dans ce format, s'est faite si-« multanément, et non pas à divers intervalles. Comme « Pascal faisait imprimer clandestinement ses immortels « pamphlets et que le débit des exemplaires était considé-« rable, il fallait imprimer à grande peine, en même temps, « en divers lieux, pour répondre à l'empressement du public « et ne pas compromettre les éditeurs (1). »

Ce n'est plus onze exemplaires in-4°, c'est maintenant au moins cinquante-cinq exemplaires in-4° que j'ai eus sous les yeux et que j'ai presque tous examinés avec un très-grand soin. Plus j'en vois et plus ma conviction augmente que les premières *Lettres provinciales* surtout furent imprimées simultanément et au moyen de plusieurs compositions typographiques, *un peu partout*, même à Montrieux (2).

Il n'est donc pas question ici de contrefaçons; mais ces diverses compositions typographiques étaient probablement avouées par l'auteur ou par ses amis, car, dans le danger qui menaçait les imprimeurs, Pascal ne pouvait pas tout voir et

(1) Voyez au sujet de cet article d'avril 1846, le *Bulletin du Bibliophile* de 1869, p. 348, numéro d'août.

(2) Voyez M. Sainte-Beuve, *Port-Royal*, 1re édition, t. II, pp. 549 à 553, et surtout les premières lignes de la p. 552; 2e édit., t. II, p. 554 à 559, et surtout le second alinéa de la p. 557; 3e édit, t. III, pp. 56 à 61, et surtout le second alinéa de la p. 59. Voyez l'addition donnée par M. Sainte-Beuve sur le libraire Savreux, dans sa 3e édit. de *Port-Royal*, t. III, p. 57, à la fin de la note 2 de la page précédente, après les mots *trois cent mille livres*.

s'assurer lui-même que ses expressions n'avaient pas été un peu changées.

Dans le même *Avertissement*, encore première page, M. Lesieur ajoute : *Nicole a réuni et réimprimé les* Provinciales *en 1657, dans le format in-4°. Il a imité autant que possible le premier tirage en donnant à chaque lettre une pagination particulière.... La collection in-4° de Nicole est devenue très-rare. Il en existe un exemplaire à la bibliothèque de l'Institut.*

J'ai vu cet exemplaire, G 122, et je n'ai vu encore là que la réunion des exemplaires in-4° de l'édition originale.

Presque toutes les lettres de cet exemplaire G 122 diffèrent entre elles par le papier, le caractère (1), la justification, le nombre de lignes à la page, les lignes ornées, les signatures des feuillets. Quel intérêt Nicole, en publiant cette prétendue réimpression, aurait-il eu à imiter, avec des peines infinies, toutes ces différences ? Pourquoi aurait-il poussé l'imitation jusqu'à employer pour la dixième lettre dont la signature de la première page est K, un papier qui, en vieillissant, a pris une teinte rouge brique parsemée de larges taches blanchâtres que l'on retrouve dans plusieurs exemplaires pour cette seule dixième lettre ? Ce serait donc par humilité que Nicole n'aurait pas compris dans sa réimpression la lettre au R. P. Annat, sur son écrit qui a pour titre : *la Bonne Foi des jansénistes*, etc. ; petite lettre qui est

(1) On pourrait comparer les éditions d'une même *Lettre provinciale* dans le format in-4°, avec quelques ouvrages du temps, comme *de l'Éducation d'un prince* (par Nicole). Paris, chez la veuve de Charles Savreux, 1670, in-12 ; *De la fréquente communion*, par Antoine Arnauld, 7e édit. Paris, Pierre le Petit, 1666, in-8°, et surtout le *Traité du chemin de perfection*, écrit par sainte Thérèse, et quelques petits traités de la même sainte, traduits par Arnauld d'Andilly. Paris, Pierre le Petit, 1659, petit in-8°. Je ne doute pas qu'un savant bibliophile à l'œil exercé, comme M. Ambroise Firmin-Didot, ne dise tout de suite : Telle édition de la première *Lettre provinciale*, par exemple, a été imprimée par Pierre le Petit, telle autre édition simultanée de la même première *Lettre* sort de chez Savreux ou de chez Desprez.

généralement attribuée à Nicole et qui est comprise dans environ le quart des recueils in-4° et reproduite dans les deux éditions elzéviriennes petit in-12 de 1657.

Je lis encore, page 2, de l'*Avertissement* de M. Lesieur : *On a contesté l'existence de l'édition in-4° de Nicole, on a prétendu qu'elle n'était que la réunion des premiers exemplaires in-4° de l'édition originale, avec un Avertissement et un titre de la façon de Nicole. A cette allégation nous n'avons qu'un mot à répondre. Nous l'empruntons à l'Avertissement de l'éditeur lui-même.* « C'est ce qui m'a porté à en « faire imprimer ce recueil. » *Lorsqu'un homme comme Nicole formule une affirmation aussi positive, nous avouons que nous la tenons pour incontestable.*

Je suis loin de former un doute sur la véracité de Nicole ; mais, ayant eu sous les yeux au moins cinquante-cinq exemplaires in-4° des *Provinciales*, je n'ai point rencontré encore cette réimpression. Certainement ce n'est pas le recueil in-4° G 122 de la bibliothèque de l'Institut, laquelle, suivant l'affirmation que M. Amédée Tardieu, sous-bibliothécaire, a bien voulu me donner, ne possède en *Provinciales* in-4° que l'exemplaire G 122 dont j'ai parlé jusqu'ici, et un second exemplaire G 122* qui n'a pas de rapport avec celui décrit par M. Lesieur, puisqu'il est sans titre et sans Avertissement.

Continuons. Je lis encore, page 2 de l'Avertissement de M. Lesieur : *Le titre et l'Avertissement mis par Nicole en tête de son édition in-4 de 1657, ont été réimprimés à part, avec une grosse faute qui ne se trouve pas dans l'édition princeps (Avertissement sur les XVII lettres provinciales ; or il y en a dix-huit).*

J'en demande très-humblement pardon à M. Lesieur, mais je suis avec lui en complet désaccord relativement à ce passage de son *Avertissement*.

Pour être plus clair, je vais d'abord dire ce qui s'est passé entre le 23 janvier 1657, date de la dix-septième lettre, et le 24 mars de la même année, date de la publication de la

dix-huitième et dernière lettre ; je parlerai ensuite du 5 mai 1657, et mes remarques suivront naturellement.

Après la publication de la dix-septième lettre, les nombreux possesseurs et admirateurs des *Petites Lettres*, quel que fût le lieu de leur impression, auront désiré en faire un recueil factice. Nicole, pour répondre à ce besoin du public, fit imprimer en beaux caractères et en huit pages in-4°, un titre avec fleuron elzévirien (les palmes croisées et les cinq roses), un Avertissement sur les XVII lettres, où sont expliqués les sujets qui sont traités dans chacune, et le rondeau aux RR. PP. jésuites sur leur morale accommodante. Cet avertissement ne fait pas mention de la dix-huitième lettre, il a cinq pages et un tiers, les deux derniers tiers de la huitième et dernière page sont pour le rondeau aux RR. PP. jésuites. C'est certainement là l'édition princeps du titre, de l'Avertissement et du rondeau, feuille in-4° publiée après le 23 janvier 1657 et avant le 24 mars de la même année.

La dix-huitième lettre ayant paru le 24 mars, le 5 mai 1657 (en suivant la date donnée par l'édition in-8° de Cologne, Nicolas Schoute, 1659), on réimprima le titre, l'Avertissement et le rondeau, mais avec des changements considérables, et l'on mit alors en tête : « Avertissement sur les XVIII lettres, où sont, etc. » Cette réimpression a, comme l'édition princeps, huit pages in-4°. Elle est moins belle que la précédente, et son orthographe est moins ancienne : les V ne remplacent plus les U. Le titre forme le premier feuillet, comme dans la première édition ; mais l'Avertissement ne remplit que cinq pages au lieu de cinq pages un tiers. Il n'y a que le rondeau sur la huitième page. Dans la première édition, l'Avertissement sur les 17 lettres a 256 lignes, à partir des mots : L'avantage que toute l'Église, etc. ; la seconde sur les 18 lettres n'en a que 230.

Ce qui prouve invinciblement que l'Avertissement sur les dix-huit lettres est bien la réimpression, c'est qu'après les mots « quand on ne la sçait que par leurs entretiens, leurs livres et leurs sermons » (lignes 42 et 43 de la 4e page de

l'Avertissement sur les 17 lettres) qui terminent l'alinéa, on lit dans la seconde édition (ligne 9 de la 5e p. de l'Avertissement sur les 18 lettres) les phrases suivantes : « Aussi le P. Annat, se voyant si solidement réfuté, entreprit de soutenir la cause de sa compagnie, en répondant à cette dix-septième lettre. Mais cela n'a servy qu'à donner un nouveau jour à ce différend par la dix-huitième, qui fait voir que ce jésuite estant pressé de montrer en quoy consiste l'hérésie qu'ils imputent à leurs adversaires, il ne l'a pu mettre que dans une erreur que tous les catholiques détestent, et qui n'est soutenuë que par les seuls calvinistes. De sorte qu'il y a sujet de loüer Dieu de voir l'Église délivrée de l'appréhension qu'on luy vouloit donner d'une nouvelle hérésie : puisqu'il ne se trouve personne dans sa communion qui ne condamne les dogmes qu'il faudroit soutenir selon les jésuites mesmes, pour estre du nombre de ces prétendus nouveaux hérétiques. »

Cet alinéa prolongé, ainsi terminé, commence, dans les deux éditions, l'alinéa suivant : « Voici les principales matières. »

Enfin l'Avertissement sur les 18 lettres se termine par ces mots de la 19e ligne de l'avant-dernière page de la première édition : « qu'on les aille chercher dans les originaux mesmes » (ajoutant le mot mesmes). On a supprimé toute la fin de l'Avertissement sur les 17 lettres (42 lignes 1/2) relative aux Avis des curés et autres pièces jointes aux *Provinciales ;* parce qu'on aura reconnu la difficulté de réunir aux dix-huit lettres les pièces indiquées dans la première édition de l'Avertissement, et tirées à moins grand nombre que les lettres de Pascal. En effet, sur vingt exemplaires in-4° que je possède, il n'y en a qu'un (1) qui renferme la totalité des pièces connues sous la désignation générale d'Avis des curés.

Les deux éditions petit in-12 de 1657 ont reproduit la première édition de l'Avertissement, en maintenant dans son titre les mots « sur les 17 lettres », quoique ces deux jolies

(1) L'exemplaire provenant de la bibliothèque de M. de Saint-Albin.

productions elzéviriennes contiennent la dix-huitième Provinciale.

L'édition in-8° de 1659 publie la réimpression « Avertissement sur les dix-huict lettres », mais elle ajoute après les derniers mots de la seconde édition : les originaux mesmes, les 42 lignes 1/2 qui terminent la première édition de l'Avertissement et se rapportent aux Avis des curés. C'est ce mélange des deux éditions in-4° de l'Avertissement qui est daté à la fin : le 5 may 1657.

L'exemplaire in-4° G 122 des *Provinciales* de la bibliothèque de l'Institut a en tête le titre, l'Avertissement et le rondeau de la seconde édition. Si cet exemplaire G 122 était une réimpression donnée par Nicole, pourquoi, les Avis des curés étant joints aux Provinciales, Nicole aurait-il fait précéder les lettres de la seconde édition de l'Avertissement qui ne fait pas mention de ces pièces (1) ?

Un fait certain, c'est que l'une ou l'autre édition de la feuille in-4° comprenant le titre, l'Avertissement et le rondeau, a été employée comme feuille postiche préliminaire des recueils plus ou moins complets d'éditions originales et simultanées, de toute provenance, de chacune des Provinciales de Pascal. Sur mes vingt recueils in-4°, tous d'ensemble différent (2), treize ont la feuille préliminaire postiche,

(1) En retournant à la bibliothèque de l'Institut, j'ai reconnu que les Avis des curés es trouvent bien dans l'exemplaire G 122, mais qu'ils y sont incomplets. Il manque à ce Recueil la *Lettre d'un curé de Rouen à un curé de la campagne*, etc., 15 pages in-4°, et la *Lettre de Messire Jacques Boonen, archevéque de Malines, à Messeigneurs les cardinaux de l'Inquisition de Rome*, 1 feuillet de titre et 6 pages in-4°. Cependant ces deux pièces sont indiquées à la fin de l'*Avertissement sur les* 17 *Lettres*. Nicole y reproduit même un assez long passage de la *Lettre d'un curé de Rouen*. Ceci confirme encore ce que je viens de dire de la difficulté que l'on trouvait, même du temps de Pascal, à réunir en éditions originales, in-4°, toutes les pièces comprises sous la dénomination d'*Avis des curés*.

(2) Voyez l'*Appendice* à la fin de cet article, p. 68.

savoir : onze de la première édition (sur les 17 lettres), et deux de la seconde (sur les 18 lettres).

M. Lesieur ajoute, page 3 : *Il a paru en 1657 deux éditions elzéviriennes in-12, sous la rubrique de Cologne et sous le nom de Pierre de la Vallée. Ces deux éditions sont évidemment postérieures au 5 mai 1657, puisqu'elles reproduisent le titre et l'Avertissement de celle de Nicole donnée la même année.*

Ces deux éditions elzéviriennes petit in-12 de 1657, reproduisant la véritable édition princeps de l'Avertissement, laquelle ne parle pas de la 18e Provinciale, n'en devrait-on pas conclure au contraire que ces deux éditions petit in-12 sont antérieures à la date indiquée seulement dans l'édition in-8° (5 mai 1657) ? et, puisqu'elles contiennent la 18e lettre, qu'elles ont été publiées entre le 24 mars et le 5 mai 1657? Il est cependant plus probable que ces éditions petit in-12 qui diffèrent beaucoup l'une de l'autre, surtout pour les trois premières lettres, comme l'a observé très-judicieusement M. Lesieur, n'ont pas été publiées toutes les deux en six semaines. Il est plus probable que l'éditeur hollandais, n'ayant pas connaissance de l'Avertissement sur les 18 lettres, a mis en tête de ses deux jolies éditions des 18 Provinciales un Avertissement antérieurement imprimé qui n'en mentionne que 17, mais qui parle des pièces jansénistes comprises dans les deux éditions elzéviriennes et connues sous la dénomination d'Avis des curés,

On pourrait dire cependant que la publication des premières éditions des *Provinciales*, et même des traductions de ces immortels pamphlets, s'est faite avec une rapidité singulière. Je possède une traduction anglaise des *Provinciales* que j'ai fait acheter à Londres et qui porte la date de 1658, avec l'indication que c'est la seconde édition de cette traduction.

En voici le faux titre : *The mystery of Jesuitisme.*

Et le titre : « les *Provinciales*. — Or, the mystery of jesuitisme. Discovered in certain letters written upon occasion of

the present differences at Sorbonne, betwen the jansenists and the molinists : Displaying the pernicious maximes of the late casuists : — The second edition corrected ; with large additionnals (1). London, printed for Richard Royston, and are to be sold by Robert Clavell.... 1658,» 1 volume in-12.

1 feuillet de faux titre, 1 feuillet de titre, 10 feuillets de préface, de table et d'Avertissement, 360 pages (la dernière non chiffrée) pour les lettres et petites pièces jointes, 1 feuillet de titre et 150 pages. (Les 3 dernières non chiffrées) pour les additions, table alphabétique et *errata*. Assez jolie édition, sur excellent papier.

M. Lesieur dit : page 3, ligne 24 de son Avertissement : *Les bibliographes ont l'habitude de reconnaître la deuxième édition in-12 de 1657, à un signe qui n'est cependant pas le plus frappant, aux mots* Religieux mendians *qu'on lit au haut de la troisième page de la première Provinciale, tandis que la première édition in-12 de la même année porte :* Moines mendiants.

On distingue encore d'une manière toute matérielle ces deux éditions petit in-12 de 1657 en ce que la première a 398 pages pour les lettres et 111 pages pour les avis des curés, tandis que la seconde édition n'a que 396 pages pour les lettres et 108 pages pour les avis des curés.

Page VII, ligne 10 de l'Avertissement de M. Lesieur : *La traduction latine des* Provinciales *publiée en 1658 par Nicole, sous la rubrique de Cologne et sous le nom de Wendrocke, et qui a été réimprimée plusieurs fois, nous*

(1) Les *Provinciales* ou le *Mystère du jésuitisme,* dévoilé dans certaines Lettres écrites sur le sujet des présentes discussions soulevées en Sorbonne, entre les jansénistes et les molinistes, exposant les pernicieuses maximes des nouveaux casuistes. Seconde édition, corrigée, avec d'importantes additions. Londres, 1658. M. Ch. Brunet porte la 1re édition de cette traduction anglaise dans son *Manuel du libraire,* 1863, t. IV, colonne 397. Cette 1re édition est de Londres, 1657.

*fournit.. .. quelques points de comparaison. Le traducteur ne suit fidèlement ni la deuxième édition in-12 de 1657, ni celle de 1659 ; il choisit les leçons qui lui conviennent.*

Une partie fort intéressante du travail de M. Lesieur sur les variantes et qui, je le crois, est tout à fait nouvelle, c'est la comparaison de la traduction latine des *Provinciales*, faite par Nicole en 1658, avec les textes français des éditions originales.

Plusieurs éditeurs du dix-huitième siècle et particulièrement Rondet, dans ses éditions petit in-12, sans lieu, sans nom de libraire, de 1754, de 1766 et de 1767, ont changé en beaucoup d'endroits le texte de Pascal, pour suivre les corrections de Nicole et donner surtout ses citations des passages de l'Écriture sainte, des saints Pères, etc. Plusieurs éditeurs modernes, entre autres M. Lefèvre, dans ses belles et nombreuses publications, ont reproduit ces citations de passages; mais ces corrections ou additions sont faites sans prévenir du changement fait au texte. Les comparaisons mises en note par M. Lesieur fixent l'attention, et toutes ces notes si précieuses pour les amateurs n'ont pas la sécheresse habituelle des variantes. M. Lesieur a su leur donner une variété de tournure qui décèle son admiration passionnée pour le style de Pascal. En effet, comme a dit Charles Nodier (1), « sous le point de vue littéraire il n'y a pas une ligne de Pascal à dédaigner. »

Je regrette d'avoir été si souvent en opposition avec M. Lesieur en ce qui concerne les trois premières pages de son Avertissement, mais j'ai cru devoir publier dans cette Revue les résultats de ma longue expérience, ce que je crois la vérité.

Je regrette d'autant plus d'avoir eu à combattre les idées de M. Lesieur que j'apprécie tout le mérite de son travail sur le texte primitif des *Provinciales* de Blaise Pascal. Cette re-

(1) *Nouveaux Mélanges* tirés d'une petite bibliothèque.

production du texte primitif sera d'autant plus utile que les éditions originales in-4° des *Provinciales* sont fort rares (1).

Si j'ai attaqué les trois premières pages, les dernières de cet Avertissement m'inspirent de la sympathie pour M. Lesieur que je n'ai pas l'honneur de connaître, mais qui, comme moi, voit plutôt dans les *Provinciales* la forme que le fond.

Depuis bien longtemps je fais des ouvrages de Pascal, et particulièrement des *Provinciales*, une étude qui me présente un intérêt toujours croissant. Ce n'est pas le théologien, le sectaire, si l'on veut, que j'admire; c'est l'incomparable écrivain, c'est le grand artiste inimitable.

. . . . . . . . . . . . . . . . . . .

---

## APPENDICE.

D'après l'examen que j'ai fait d'au moins cinquante-cinq exemplaires des *Provinciales* originales in-4°, examen très-attentif pour le plus grand nombre de ces recueils, j'ai reconnu qu'il y avait du titre postiche, de l'Avertissement et du rondeau, 2 éditions bien distinctes :

| | | |
|---|---|---|
| De la 1re lettre, | 6 | éditions bien distinctes. |
| De la 2e letttre, | 7 | — |
| De la réponse du Provincial aux deux premières lettres et de la 3e lettre, | 4 | — |
| De la 4e lettre, | 5 | — |
| De la 5e lettre, | 6 | — |
| De la 6e lettre, | 6 | — |

(1) L'excellent éditeur des *Classiques français*, M. Lefèvre, me disait un soir, en sortant avec moi de la vente de la bibliothèque de M. Parelle, qu'il n'avait jamais pu se procurer un exemplaire in-4° des *Provinciales*.

| | |
|---|---|
| De la 7e lettre, | 6 éditions bien distinctes. |
| De la 8e lettre, | 4 — |
| De la 9e lettre, | 2 — |
| De la 10e lettre, | 3 — |
| De la 11e lettre, | 2 — |
| De la 12e lettre, | 4 — |
| De la réfutation de la réponse à la 12e lettre, | 1 édition. |
| De la 13e lettre, | 2 éditions bien distinctes. |
| De la 14e lettre, | 4 — |
| De la 15e lettre, | 2 — |
| De la 16e lettre, | 1 édition. |
| De la lettre au R. P. Annat sur son écrit qui a pour titre : *la Bonne Foi des jansénistes*, etc., | 2 éditions bien distinctes. |
| De la 17e lettre, | 2 — |
| De la 18e lettre, | 3 — |
| De la lettre d'un avocat au parlement, à un de ses amis, touchant l'inquisition qu'on veut établir en France, etc. | 3 — |

En outre de ces éditions qui sont incontestablement difféférentes, j'ai observé encore pour plusieurs lettres des variétés.

J'appelle variété une pièce corrigée pendant l'impression, après un premier tirage de quelques exemplaires de la même édition.

| | |
|---|---|
| J'ai donc reconnu qu'il existait pour la 1re lettre | 2 variétés. |
| De la réponse du Provincial aux deux 1res lettres et de la 3e lettre, | 1 — |
| De la 7e lettre, | 2 — |
| De la 8e lettre, | 1 — |
| De la 11e lettre, | 1 — |
| De la réfutation de la réponse à la 12e lettre, | 2 — |

| | | |
|---|---|---|
| De la 13ᵉ lettre, | 1 | variété. |
| De la 15ᵉ lettre, | 1 | — |
| De la 16ᵉ lettre, | 3 | — |
| De la lettre au R. P. Annat sur son écrit qui a pour titre : *la Bonne Foi des jansénistes*, etc. | 2 | — |
| De la 17ᵉ lettre, | 2 | — |
| De la 18ᵉ lettre, | 3 | — |
| De la lettre d'un avocat au parlement, sur l'inquisition qu'on veut établir en France, | 1 | — |

BASSE.

---

# REVUE CRITIQUE

## DE

# PUBLICATIONS NOUVELLES.

---

**Les diverses poésies de Jean Vauquelin de la Fresnaie et les Foresteries, du même. Publiées et annotées par Julien Travers.** *Caen, imprimerie de Le Blanc-Hardel, — à Paris, à la librairie Léon Techener.* 1869; in-8°.

Il vient de paraître une première partie des *OEuvres de Vauquelin de la Fresnaie,* qui a gardé sa place parmi les poëtes français du seizième siècle, à l'abri des retours de fortune dont beaucoup d'entre eux sont restés frappés. Cette partie comprend l'*Art poétique françois,* les *Satyres* et les *Foresteries.* La dernière contiendra ses *Idillies,* ses *Épigrammes* et ses autres productions, ainsi qu'un travail *Sur sa vie et ses œuvres,* et des *Notes historiques et littéraires,* pour l'explication des passages difficiles, qui ne manquent pas dans ces auteurs.

Quelques lignes du savant Daniel Huet, dans ses *Origines de Caen,* renferment l'essentiel du jugement qu'on peut porter sur Vauquelin de la Fresnaie, et nous ne ferons guère autre chose que les commenter. « Vauquelin, dit-il, eut beaucoup de génie pour la poésie françoise. Il ajouta à ses dispositions naturelles beaucoup d'étude et de lecture des anciens, qu'il a heureusement imitez. Il profita aussi de la liaison qu'il eut avec Scévole de Sainte-Marthe, qui a tant honoré la France par l'excellence de ses vers. Si Vauquelin avait joint à ses talents la politesse du grand monde et de la cour, il iroit de pair avec les plus célèbres poëtes de son siècle. » Vauquelin ne fut pas, en effet, un poëte de cour, comme Marot et Saint-Gelais; à quoi son talent et ses relations lui eussent permis de prétendre. S'il fit l'*Art poétique,* à la demande de Henri III, ce fut loin de ce prince, et il est douteux qu'il en ait reçu un salaire

proportionné au mérite de l'œuvre et à la qualité du client. Il se défendît même, à plusieurs reprises, soit de composer d'autres ouvrages sur commande royale, soit d'en présenter qui étaient tout faits dans son portefeuille. Il ne se départit de sa réserve que pour adresser à la reine-mère, à l'occasion des troubles civils, un Discours en vers, et au roi une *Satyre;* minces tributs d'un poëte aussi sollicité. Pourvu d'assez de biens pour son rang dans la société normande, et d'assez d'honneurs pour son ambition, qu'il arrêta lui-même à la charge de « chef de la Justice » dans la province qui l'avait vu naître, il s'abstint de la cour. A la faveur qui l'y attendait, aux fêtes où il était convié, aux voyages qui pouvaient importer à sa fortune, il préféra sa « frénée » et « le beau séjour de Caen ». Partagé entre la passion de ses devoirs et celle des Lettres, il faisait servir l'une de distraction à l'autre. Si, comme l'a dit Huet, il a manqué à ses vers une certaine politesse particulière au grand monde, si l'on y regrette des étrangetés de style et trop de mots de terroir, ils doivent peut-être à son amour de la retraite quelques-unes des qualités qui les distinguent.

Il eut de très-bonne heure le goût des vers. On le voit, dès l'âge de douze ans, obtenir un *privilége* pour l'impression des *Foresteries*, composées sous les ombrages voisins de l'Orne, et qu'il ne publia que huit ans plus tard. Après avoir reçu à Paris, où sa mère, restée veuve, s'était résignée à l'envoyer, cette forte instruction que donnaient les Turnèbe et les Muret; après quelques leçons de droit prises à Angers, il quitta subitement cette ville, avec deux jeunes compagnons, poëtes et Normands comme lui et comme lui « poussés d'un beau printemps », pour se rendre à Poitiers, sous le prétexte d'y continuer cette étude à une meilleure école.

Poitiers était le siége d'une célèbre université. Autour des professeurs se pressait une nombreuse jeunesse, dont il est vrai qu'une partie s'émancipait, suivant un dicton local, à *faire son droit en bottes*, c'est-à-dire le moins possible; et Vauquelin, plus fidèle à la Muse qu'au Digeste, fut de ceux à qui ce brocard pouvait le mieux s'appliquer. On a l'aveu du coupable, comme on dit dans la langue même du droit :

Les Nymphes, les Silvains nous suivions par les bois;

aveu répété sous toutes les formes et où le remords ne paraît pas avoir une grande part. Poitiers avait aussi ses *grands jours;* grandes

Assises de la Poésie autant que de la Justice; occasion de joutes littéraires pour tous les beaux esprits que rassemblaient ces solennités et qui laissaient après eux l'exemple et le goût de ces exercices. C'est à Poitiers que Vauquelin, dont le bagage poétique s'était grossi de nouvelles pièces, fit imprimer ses *Foresteries*. Il avait dix-neuf ans, et Malherbe naissait.

C'était le temps de la poésie à outrance. Tout lui était matière et occasion; elle prenait tous les prétextes et toutes les formes; elle s'était emparée de toutes les plumes. Etienne Pasquier a fait un long chapitre « De la grande flotte de poëtes que produisit le règne de Henri II. » — « Vous auriez dit, pour emprunter ses termes, que ce temps-là estoit du tout consacré aux Muses. » De son côté, Vauquelin nous a montré courant sans relâche après la rime :

« Clercs du Palais en leurs bancs retirez,
Clercs de Finance en leurs contoirs dorez.
Je ne crois pas qu'on trouve de boutique
Dedans Paris sans jargon poétique;
Et chaque dame a, selon son humeur,
Ou son bouffon ou son petit rymeur. »

Atteint de la contagion dès son bas âge, Vauquelin ne voulut pas en guérir. Mais il n'eut en quelque sorte que des accès volontaires et proportionnés aux loisirs que lui laissait la servitude, dignement portée, des fonctions publiques. Aussi ne se donnait-il pas le titre de poëte, par respect pour ces « favoris des dieux » :

« De tout temps j'ai hay (repoussé) de poëte le nom,
N'estant assez sçavant pour avoir ce renom. »

Le savoir en effet, qui était la grande ambition des esprits, envahissait jusqu'au domaine poétique. En haine de cette poésie familière et maîtresse du succès, une autre avait surgi, affectant le labeur, chargée d'érudition, inaccessible au vulgaire, et si savante, que des savants comme l'auteur des *Recherches de la France* jetaient le livre à terre, faute de l'entendre, et que les dames se faisaient expliquer par d'autres pédants les madrigaux qui leur étaient adressés dans ce style. Vauquelin n'était pas de cette école. Il admirait le savoir, mais il ne le mettait pas en rimes. Il ne violentait pas la « Muse charmeresse » ni l'intelligence du lecteur. Il

se laissait charmer et comprendre; et, aussi érudit qu'aucun autre, il faisait un si judicieux emploi de son érudition dans ses vers, qu'elle en était plutôt la parure que la substance.

Son instruction variée, son esprit, son talent précoce, son admiration pour celui des autres, l'avaient lié de bonne heure avec les poëtes les plus célèbres, avec Bertaut, Ronsard, Desportes, Tahureau, lequel, dit-il,

« Les affrianda tous au sucre de son art. »

Mais ces relations avaient pris le caractère d'une véritable amitié avec Baïf, avec Du Bellay, surtout avec Scévole de Sainte-Marthe, que ses contemporains nommaient « le grand Scévole ». Ils étaient du même âge. Les rives du Clain les avaient vus tout jeunes prendre ensemble leurs ébats poétiques. Ils s'appelaient entre eux « frères d'alliance », et Vauquelin se faisait plus tard de doux souvenirs et presque une gloire de cette coïncidence de leurs débuts :

« Aux bois nous fismes dire
Qu'en nos chants revivoient Palémon et Tytire. »

Mais la sujétion de leurs devoirs les sépara pendant presque toute leur vie et réduisit leur amitié à de vaines espérances de rapprochement.

Leurs noms ne rappellent guère que des poëtes ; mais ces poëtes étaient aussi des hommes publics et des magistrats fort employés dans les affaires. Vauquelin, qui, tout en versifiant, avait fait de bonnes humanités, mais très-négligemment son droit, s'y était remis avec une grande application, sur les instances de sa mère, alarmée de tant de poésie. L'étudiant *botté* de l'université de Poitiers était devenu un des plus laborieux de celle de Bourges, où il prit les leçons des meilleurs maîtres, parmi lesquels était Duaren, « le plus savant jurisconsulte de cette époque, après Alciat », au jugement de l'historien de Thou. Alors, au lieu de vers, il y eut émulation de travail et de thèses bien passées, entre lui et son cher Scévole, qu'il avait retrouvé là comme par hasard, et que sa famille disputait aussi à la poésie pour une carrière plus sérieuse. Si *Tityre* et *Palémon* « chantèrent » encore un peu, ce fut bien bas. Revenu en Normandie, Vauquelin avait eu la charge d'avocat du roi au bailliage de Caen, puis de lieutenant-général, puis de président au même siége, après son mariage avec la fille de Bour-

gueville, auteur des *Recherches et Antiquités de la Province de Neustrie.* Ainsi fixé dans cette même province, et sauf quelques emplois temporaires, comme ceux d'intendant des côtes normandes, de commissaire des vivres près d'une armée en campagne, de député aux États de Blois, il s'absorba dans sa magistrature, avec la muse au foyer. De son côté, Scévole, dont Ronsard appelait les *Poésies* « les Muses mêmes », et qui passait pour le plus éloquent de son temps, Scévole devait justifier cette réputation par le succès de ses ambassades auprès de cinq rois, à commencer par Henri II. Pourvu des plus grands offices de finance, deux fois « maire et capitaine » de Poitiers, il fut en même temps contrôleur à la suite de plusieurs armées; chargé d'une mission dans les provinces du Midi; député, comme Vauquelin, aux États de Blois; appelé par Henri IV à l'assemblée des Notables; proclamé *Père de la patrie* par sa ville natale, pour un service éclatant; enfin mêlé aux affaires publiques pendant un demi-siècle. Telle fut la vie de ces poëtes, en dehors de la poésie.

L'*Art poétique français* et les *Satyres* sont les deux principaux ouvrages de Vauquelin de la Fresnaie. L'imitation des anciens, ses inséparables modèles, n'en a pas exclu l'invention, surtout dans le premier; et il a été, dans les deux, le précurseur de Boileau, qui n'a pas négligé de le lire, mais de le nommer. A part les ressemblances qu'ont dû produire entre eux les mêmes sources où ils ont puisé, il y a une parenté certaine entre quelques-uns de leurs vers; et il ne faudrait quelquefois que regarder sous Boileau pour retrouver Vauquelin.

Henri III lui avait demandé cet *Art poétique*, après son retour de Pologne, pour « polir sa langue », et pour avoir des sujets d'entretien dans les cloîtres où « il prenoit plaisir ». Vauquelin fit une œuvre durable de ce travail commandé. On y trouve, à côté des lois particulières à chaque genre, des préceptes de goût, des règles pour l'enrichissement de la langue et d'intéressants détails d'histoire littéraire. L'auteur mentionne avec éloge certaines renommées de son temps, qui ne sont plus. Il restitue à la France le mérite d'avoir fourni à l'Espagne et à l'Italie des modèles qu'elles n'ont pas avoués. S'il se rend la justice d'avoir « frayé parmi nous des chemins inconnus », il applaudit au talent de ceux qui l'ont suivi, et il convie la jeunesse aux mêmes succès.

Ses *Satyres* sont, en réalité, des Epîtres à la façon d'Horace. Cha-

cune d'elles est adressée à un poëte en renom, ou à un personnage alors célèbre, ou à un de ses fils encore tout jeunes, et parmi lesquels était celui qui fut Des Yveteaux. Elles contiennent des leçons de philosophie usuelle et des conseils pour le bon usage de la vie, qui, loin de sentir l'école, empruntaient de son esprit leur agrément et leur autorité de son exemple. Elles étaient aussi, de son propre aveu, une arme défensive, un moyen de tenir en respect certains envieux, sous la menace de cruelles représailles. Mais la précaution ne lui réussit qu'à moitié; et, de plus, ces vers où il « remarquait le vice », sans toutefois nommer les gens, lui firent des ennemis qui, pour tâcher de le perdre en propageant leur haine, l'accusèrent de divulguer « maint secret qui devoit se taire », et d'oser parler « de Dieu, des grands et de l'Église ».

Comme Horace, qu'il ne perd jamais de vue et qu'il traduit quelquefois, il aime à placer dans ses *Satyres* une petite histoire, un apologue, une anecdote, dont le sens moral se laisse aisément saisir. Il fait ainsi le conte d'un juge d'Alençon qui, complétement étranger au droit, se doublait, à son tribunal, d'un praticien chargé de prononcer les sentences, qu'il n'avait plus qu'à confirmer d'un mot, le seul peut-être qu'il sût dire; et de ces campagnards qui, pour voir de plus près la lune et même l'emporter chez eux, gravirent une haute montagne, au sommet de laquelle, désabusés et rompus, ils se mirent à pleurer leurs toits si sottement quittés; et de ce seigneur vénitien qui, gratifié par Charles-Quint d'un beau genet d'Espagne, et ignorant jusqu'à la différence de la bride à l'éperon, impatienta tellement sa monture par l'absurdité de sa manœuvre, qu'il se fit jeter tout à plat par terre, où il maudit les présents royaux et jura de ne plus monter de genet.

Le mépris de la cour et la haine de la guerre ont particulièrement échauffé sa veine. De la cour,

« Où l'on doit estre aveugle, mut et sourt »,

il a laissé des peintures que l'on peut estimer vraies. Il l'avait fréquentée dans sa jeunesse. Il avait vu les mœurs particulières à Henri II, enchérissant sur celles qui sont communes à ces lieux-là. Il avait vu la faveur acquise aux plus indignes; des bénéfices donnés, au lieu de gages, à des valets; des prébendes, à des cuisiniers; des prieurés, à des assassins. Ce mépris l'a souvent bien inspiré. Un vrai souffle poétique anime sa Réponse à Ph. de Nolent,

qui voulait l'attirer près du prince. Il y a là un accent d'honnêteté, un cri de conscience, un « Je ne sçauroy » énergique et superbe.

La guerre, qui chasse les Muses, qui fait taire la Justice et surgir les mauvaises passions, qui achève le pauvre, les raisons ne lui manquent pas pour la flétrir, ni les expressions. Il pouvait aussi en parler. Elle l'avait fait orphelin à neuf ans et héritier de grosses dettes. Elle l'avait enlevé à son siége pour de sanglantes entreprises, d'où il était revenu avec d'affreux souvenirs et une blessure. Le beau mot de gloire dont elle se décore ne lui faisait pas illusion sur les héros :

> « Rien n'a de bon la guerre; et les grands empereurs
> Sont comme grands Césars bien souvent grands voleurs. »

De ses *Foresteries* à ses autres ouvrages, sa manière a quelquefois subi l'influence des diverses modes littéraires qui se succédaient sous ses yeux, mais sans qu'on puisse le rattacher positivement à aucune école. Il était hésitant, souvent découragé, en face de cette mobilité de la langue, qu'il affirme avoir vue changer quatre ou cinq fois dans l'espace de quarante ans. Mon style, dit-il,

> « Mon stile n'est plus fait à la mode qui court. »

Ses vers nouveaux étaient déjà vieux quand il les publiait, et il ne les retouchait pas toujours pour les rajeunir. Aussi ne demandait-il pour eux, « dans ce premier accoutrement, qu'une place entre les moindres ». C'est vraisemblablement pendant la vogue des mots composés que se sont glissés dans ses vers le *soin ronge-pensée*, le *porte-laine agneau*, *Phebus cheveus-épais*, le *gaste-mur lierre* et le *pique-main frelon*.

Il ne sut pas échapper davantage à l'abus des diminutifs et des mignardises, qui commencent par le douceâtre et finissent dans l'insipide. Tel fade rimeur à sec pouvait lui emprunter, à son tour, un choix de ces câlineries, dont quelques-unes sont de lui; et il n'y a pas lieu de le louer de l'invention. Ainsi les nymphes, n'ayant pas sans doute un assez joli nom, s'appellent *nimphettes* et même *ninfelettes*. On n'a dans ce pays-là que des cœurs *mignardelets*, que de *tendrelets enfançons*. L'onde, plus que *clairette*, devient *argentelette*, par la vertu de la rime; et il ferait beau voir que l'émeraude ne fût pas *verdelette*, ni la rose *vermeillette*, ainsi

que l'Aurore! Quant à Lycoris, comment lui résister? Elle a, pour nous affriander, une *bouchelette sucrine*, et, pour nous attendrir, des *larmelettes*. Ce déplorable genre, auquel il payait tribut, on dirait qu'il l'a lui-même ridiculisé dans ces deux vers d'une épître à Tahureau :

« Mon Tahureau, a qui Venus mignonne
Mignardement mignarde une couronne.... »

Grandes sont aussi les libertés qu'il prend avec les mots. Il les allonge ou les raccourcit à son gré, pour la mesure ou pour la rime. Sa période est souvent trop longue et sa phrase embarrassée d'incises ou chargée d'épithètes. A tel mot de ses *Satyres*, il a donné une suite monotone de sept adjectifs bien comptés, et il aurait pu doubler le cortége, sans plus de profit pour le sens. De pareilles habitudes faisaient dire autour de lui que ses vers étaient « lâchement écrits, » et qu'on pourrait, de la sorte,

« En faire mile au sortir de la table. »

Il nous a lui-même informés de cette critique, et ce n'est pas un médiocre exemple de sincérité. Mais, à côté de ces défauts, on peut signaler des qualités réelles : une grande facilité de composition, un certain mouvement de style, une sorte de verdeur attrayante, l'expression naturellement pittoresque, et juste plutôt que forte.

Il a des vers frappés au coin des meilleurs proverbes, comme les suivants :

« En quelque art que ce soit, il faut un homme entier;
Qui deux en entreprend ne fait bien un métier. »
« Ce sont, dit-il, »
« Ce sont tableaux parlants que les vers bien écrits. »

Tel maltôtier, qui a rempli ses coffres,

« Du bien public à fait son bien privé. »

Tel courtisan, qui s'est ruiné pour faire figure au Louvre, « s'enfle » dans ses habits criblés de dettes,

« Et sur son dos il porte son moulin
Teint d'écarlate aux eaux de Gobelin. »

La fuite insensible des ans lui fait dire avec trop de raison :

« On ne voit point venir la vieillesse chenue,
Mais on est ébahi qu'on la trouve venue. »

De la même marque sont quelques-uns des portraits qu'il a tracés : ils vivent. D'Auly, nouveau gentilhomme, s'est fait un langage nouveau :

« Il ne dit rien qu'en mots de seigneurie,
Et son estable il appelle escurie. »

Darfin, à l'affût des affaires qui se peuvent tripoter « dans le cabinet du prince », et qui feront « du bien d'autrui sa marchandise, » Darfin, bassement salué par ceux-là même dont il trafique, nous le reconnaissons dans ces flibustiers de cour, dans ces *Mercadets* de haut vol, gorgés d'honneurs et de profits, mais encore plus chargés de mépris que de butin.

L'auteur de ces portraits a laissé le sien à faire, et nous l'esquisserons, pour finir, à l'aide des indications éparses dans ses ouvrages et de l'idée qu'ils nous ont donnée de lui. Il était de moyenne taille et dégagé dans sa démarche. Il avait la figure ouverte, même riante, et le propos plaisant. Magistrat sans roideur, poëte sans morgue. Un peu prompt, mais bientôt revenu. Porté à l'amitié et fait pour la mériter. Nulle ambition, nulle envie. Peu d'empressement pour le gain. N'estimant le savoir qu'accompagné de la bonté. Imbu de « la science du devoir » (l'expression est de lui); dévoué à la vertu jusqu'à s'en faire le champion :

« De la vertu je suis un aspre combatant, »

dit-il; en cela plus décidé que Boileau, *ami de la vertu plutôt que vertueux*. Capable enfin de se juger et connaissant sa mesure ; ce qu'il a exprimé dans un vers que l'on croirait d'un des meilleurs poëtes de nos jours :

« Je sçay combien il faut de liqueur en mon vase. »

Son amour de la retraite, nourri d'étude et de travail, « n'était pas misanthropie », ni sa solitude un rempart contre les sollicitations du dehors. On allait le trouver « aux champs », pour quelque affaire urgente, comme on faisait à la ville; et, au lieu d'une Épître à Scévole ou à Tahureau, il lui fallait quelquefois expédier une « dépêche » ou un « recolement ». Ses conseils étaient surtout acquis à ceux qui n'en pouvaient payer aucun. La vertu, qui était son idéal, il aurait voulu l'inculquer aux autres par l'attrait du

contentement qu'elle donne et du bien qu'elle produit. Digne à la fois et capable de l'enseigner, il rêvait, comme une dette de son talent et comme le principal honneur de sa vie, un livre où l'on aurait pu « apprendre à devenir meilleur », un livre qui pût convenir à tous les âges, intéresser toutes les conditions,

« Profiter, comme au riche, au pauvre également. »

Tel est l'écrivain dont les œuvres ont trouvé dans M. Julien Travers un de ces éditeurs qui, par amour pour les lettres, mettent leur savoir et leur goût au service de nos anciens auteurs. Une nouvelle édition de ce poëte était rendue nécessaire par la rareté bien connue de ses divers ouvrages et par l'exagération de leur prix véual, mais surtout par leur mérite; car la considération de la rareté ne suffit pas pour justifier cette abondance de réimpressions dont on pense enrichir et dont on encombre aujourd'hui le marché littéraire. Mais que de difficultés ne présentait pas celle-ci! On ne se doute pas généralement, quand on jouit à son aise du fruit d'une pareille tâche, de ce qu'elle a coûté de recherches spéciales, d'hésitations sur un mot, de perplexités incessantes, de délibérations avec soi-même, de consultations avec autrui, enfin de scrupules, de longueur de temps et de peine. Un texte souvent fautif, des mots inintelligibles, des sens douteux, une orthographe incertaine, une ponctuation arbitraire; voilà au milieu de quelles épines s'engage un éditeur à la suite de quelques-uns de ces écrivains. L'obligation de reproduire exactement l'original ira-t-elle jusqu'à conserver certaines fautes qui paraissent venir de négligence, cette négligence même pouvant servir à caractériser l'auteur ou son époque, et intéresser, à ce titre-là, littérateurs et bibliophiles? Comment, sans anachronisme, régler une ponctuation alors sans règle et une orthographe alors si débattue, et dont les divers systèmes en discussion se trouvaient quelquefois représentés dans une même page? Et quelles ne sont pas ces contradictions dans l'orthographe des mots, quand on voit des auteurs varier jusque dans celle de leur nom, et Vauquelin (pour revenir à lui) écrire le sien de huit manières différentes? M. Julien Travers a su triompher de toutes les difficultés inhérentes à son entreprise. La moindre comparaison, pour ceux qui peuvent la faire, entre les premières éditions et la sienne, le prouve surabondamment. Destinée « à un public d'élite », celle-ci justifie en tout point cette louable ambi-

tion, et nous ne croyons pas forcer les mots en le flattant de la reconnaissance des amateurs de bons livres. L'exécution matérielle, soignée par M. Le Blanc-Hardel, en fait aussi un des plus beaux que la province puisse opposer aux presses parisiennes. C'était d'ailleurs en Normandie, c'était à Caen, l'*Athènes normande*, que devait reparaître dans un nouveau lustre un poëte qui, par son origine, par ses emplois, par ses alliances, par sa constante affection, appartient à cette belle province, et qui en est une des illustrations par son talent.

TH. BAUDEMENT.

---

# CHRONIQUE LITTÉRAIRE.

### LE CONGRÈS PHONOGRAPHIQUE DE LAUSANNE. — THÉATRE FRANÇAIS : *les Ouvriers*, par M. MANUEL.

Voici encore un de ces manifestes qui faisaient bondir Nodier et qui exaspéraient son âme candide. Un journal des plus répandus et des plus populaires, — *le Siècle*, c'est tout dire, — a publié avec enthousiasme la résolution suivante, adoptée à la presque unanimité par les instituteurs *primaires* du canton de Vaud. Mais pourquoi priver nos lecteurs du commentaire radieux qui encadre dans le journal des progressistes modérés le décret réformateur des grammairiens vaudois, et qui, naturellement, en augmente singulièrement le poids et l'autorité? De tels monuments littéraires ne peuvent être tronqués et méritent d'être conservés intacts. Voici donc la pièce *in extenso*, telle qu'elle a paru dans le *Siècle* du 17 janvier dernier, avec son commentaire et son titre, qui déjà, à lui seul, en dit plus qu'il n'est gros :

#### UN PROGRÈS.

On a dit souvent que ce sont les minorités qui mènent

le monde; on dit aussi que ce sont les petites nations qui servent d'exemples aux grandes. En serait-il de même en tout, et les réformes qu'appellent nos mœurs, notre enseignement, notre langue, seront-elles expérimentées et nous seront-elles présentées toutes prêtes par ces Français séparés de la France qui forment à nos portes des peuples libres et prospères?

Une réforme sérieuse de notre système orthographique, qui se modifie si lentement par suite de l'action *somnifère* des académies et de la résistance passive des routiniers, a été proposée maintes fois, et toujours il s'est trouvé des adversaires, non pour discuter la question, mais pour railler les novateurs.

Cette question, peu considérable en elle-même, aurait cependant une immense importance sociale; sa solution procurerait aux travailleurs peu fortunés une énorme économie sur le temps et les efforts qu'ils sont obligés de dépenser aujourd'hui pour arriver à ne connaître leur langue que d'une façon déplorable.

Avec l'orthographe rationnelle, ils apprendraient toujours et vite à la bien posséder, et, grâce aux économies de temps et d'efforts intellectuels dont nous venons de parler, grâce aussi à ce qu'ils ne seraient pas, comme aujourd'hui, exposés à se décourager devant une étude rebutante, ils pourraient apprendre beaucoup d'autres choses qui sont en ce moment hors de leur portée.

A ce point de vue, incontestablement, la réforme même partielle de l'orthographe française serait une œuvre démocratique; il ne faut donc pas s'étonner si elle a été entreprise sérieusement dans une république. Voici ce qu'écrit un correspondant suisse de l'agence Bullier :

« J'appelle aujourd'hui votre attention sur le travail qui se fait parmi les instituteurs de la Suisse romande qui s'occupent activement de la réforme de l'orthographe de la langue française.

« Depuis longtemps cette question est à l'ordre du jour des

conférences des institutions primaires du canton de Vaud, qui sont très au courant de tout ce qui se dit et s'imprime en France sur ce sujet. Elle est en outre patronnée activement par un petit nombre de novateurs, qui proposent l'adoption de l'orthographe phonographique, et se sont constitués en comité pour proposer l'alphabet de leur choix.

« Or, à la suite d'une série de conférences récentes, où la question a été longuement élucidée, la presque totalité des instituteurs vaudois se sont prononcés pour l'admission des treize réformes proposées à l'Académie française par Firmin Didot, ainsi que de quelques autres proposées par le comité phonographique (je devrais écrire *fonografique*) de Lausanne.

« Ces réformes consistent :

« 1° Dans la suppression de la lettre H dans tous les mots où elle ne se prononce pas. On écrirait donc *arcange*, *rume*, *catarre*, *métode*, *apatie*, *orloger*, etc.

« 2° Dans la substitution de l'F au Ph dans *filosofie*, *fosfore*, *ortografe*, etc.

« 3° Dans la suppression des consonnes doubles qu'une bonne prononciation ne fait pas entendre. On écrirait donc simplement : *charue*, *comander*, *suprimer*, *aparaître*, *couroner*, etc.

« 4° Dans le remplacement de *ence* par *ance* à la fin des mots : *évidance*, *confidance*, etc.

« 5° Dans le remplacement du G doux par J : *gageure*, *affligeant*, *partageons*, deviendraient *gajure*, *afflijant*, *partajons*.

« 6° Par la substitution de l'S à l'X pour le pluriel de certains mots : *cailloux*, *choux*, *genoux*, deviendraient *caillous*, *chous*, *genous*.

« Il est probable que ces innovations seront bientôt enseignées dans toutes les écoles de la Suisse romande. »

Cette correspondance, en outre du fait excellent qu'elle nous annonce, contient un enseignement sur lequel nous croyons devoir appeler l'attention.

Ce n'est pas à une académie, à un corps constitué, émargeant au budget, presque officiel, que nos frères de langue et de race seront redevables de cette première réforme, qui certainement ouvrira la voie à d'autres.

C'est à l'action privée et collective des instituteurs vaudois, de ces instituteurs si bien traités par un gouvernement démocratique et un pays protestant, et qui ont conservé cette chose si rare chez tous les hommes qui en France tiennent par un bout quelconque à l'administration : l'initiative; c'est à l'initiative de ces instituteurs, supérieurs aux nôtres, il faut bien l'avouer, mais qui ne le seraient pas si l'enseignement était, chez nous aussi, organisé démocratiquement.

Rendons justice à tout le monde; sans qu'aucun fait vienne affirmer l'exactitude de nos suppositions, il nous semble reconnaître dans la décision des instituteurs du canton de Vaud le résultat des efforts persévérants d'un homme de cœur et de progrès, M. Raoux, de Lausanne, qui a voué sa vie à cette réforme de l'orthographe française, si peu importante en apparence, si considérable cependant au point de vue des résultats qui peuvent en découler. — *Signé* Charles Limousin.

Assurément une telle manifestation n'a rien d'inquiétant : je ne suis pas un savant, et je ne prétends pas l'être; mais je sais, parce que le bon sens le dit, parce que l'histoire l'enseigne, et que la conscience le fait sentir, qu'on ne réforme point par décret l'orthographe d'une langue. Et évidemment un congrès d'instituteurs primaires n'a pas en cela plus de pouvoir qu'un empereur romain. Je ne crois point à la révolution annoncée par messieurs du comité phonographique (comment comprendre, comment faire comprendre surtout, ce que c'est qu'un comité phonographique?) de Lausanne. Mais de plus je ne l'aime pas. Et si l'on me demande pourquoi, je répondrai que je ne l'aime point d'abord parce que c'est une révolution, et que je déteste la violence dans toute œuvre où la patience et la marche du temps peuvent suffire. Si la réforme proposée par ces messieurs était si avantageuse

qu'ils le prétendent, si raisonnable, si légitime, si nécessaire, si universellement désirée, ils n'auraient pas besoin de la décréter; elle s'accomplirait d'elle-même, se ferait toute seule. Et c'est bien le cas de rappeler les sages paroles de Fénelon, à propos de la faculté, qu'il réclamait du reste très-libéralement, d'introduire des mots nouveaux dans la langue : — « . . . L'Académie, dit-il, n'a pas le pouvoir de faire un édit avec une affiche en faveur d'un terme nouveau : *le public pourrait se révolter*... Mais je crois que le public ne manquerait pas de complaisance pour l'Académie, quand elle le ménagerait... Un terme nous manque, nous en sentons le besoin. Choisissez un son doux, etc. Chacun en sent d'abord la commodité. Quatre ou cinq personnes le hasardent modestement en conversation familière ; d'autres le répètent par goût de la nouveauté : le voilà à la mode (1). » Combien de mots heureux, nécessaires, sont entrés ainsi, peu à peu, dans la langue! Ils se produisent d'abord timidement, écrits en *italiques ;* puis accompagnés de réserves et d'excuses : si je puis... si l'on me permet... Enfin un écrivain de marque et d'autorité s'en empare, et le voilà non-seulement à la mode, mais admis. Mais, au lieu de la prudente lenteur recommandée par Fénelon, supposez un édit académique, un décret; tout est compromis : le coup d'autorité, la violence, provoquent immédiatement la réaction.

La seconde raison de ma répugnance à l'endroit de la réforme proposée, c'est que je la crois absolument inutile. Et, en effet, qu'y gagnerons-nous ? C'est, nous dit-on, dans l'intérêt des classes pauvres qu'on la propose, auxquelles les complications de l'orthographe actuelle imposent une perte de temps énorme et des efforts considérables ? J'avoue que j'ai peine à admettre comme sérieux un inconvénient si tardivement découvert. Je vois que le nombre des lecteurs augmente de jour en jour. Il n'est guère aujourd'hui d'ouvrier, de commissionnaire, de cocher, de concierge, de

(1) *Lettre à l'Académie française*, pp. 316, de la nouvelle édition donnée par M. S. de Sacy. 1870.

cuisinière qui ne sache lire, et qui ne l'ait appris dans ce grimoire qui semble à ces messieurs hérissé d'obstacles insurmontables. Quand j'apprenais à lire moi-même, il y a bientôt cinquante ans, et que ma mère ou ma sœur aînée me disait que *ai* fait *è*, je le répétais imperturbablement, et j'ai continué de le prononcer ainsi avec conviction, même à l'âge où j'ai commencé à m'apercevoir que j'aurais été bien embarrassé d'en donner la raison. Je veux dire par là que dans cette première éducation le raisonnement entre pour peu de chose, et que la mémoire fait tout. On apprend l'alphabet comme on apprend la numération, comme on apprend la notation musicale, bien autrement difficile et compliquée que l'alphabet. Et voici déjà bien des années que trois hommes de mérite et de grand zèle, MM. Chevé, Pâris et Galin, très-justement touchés de la difficulté des éléments de la musique, luttent pour remplacer la notation par des chiffres. Ils ont fait des chanteurs, je ne dis pas non, mais non pas des musiciens; et l'on continue d'écrire et d'imprimer la musique en notes comme au temps de Palestrina, d'Allegri, de Haydn, de Mozart, de Rossini, de Beethoven, de Weber et de Mendelsohn; ce qui, pour le dire en passant, économise la peine de traduire en chiffres la totalité des œuvres des grands maîtres, et même des petits. Ne parlons donc plus de la difficulté des éléments de la lecture; ces mêmes difficultés se retrouvent dans les principes de tous les arts et de toutes les sciences; et ceux qui ne les ont point surmontées n'avaient ni une grande envie, ni un grand besoin d'aller au delà.

Ces messieurs, d'ailleurs, ont-ils pensé à une chose : c'est que, si le triomphe de la musique chiffrée, outre l'inconvénient inévitable de traduire en chiffres tous les ouvrages de la littérature musicale, a naturellement pour conséquence de renvoyer au conservatoire du progrès tous les compositeurs, même âgés de dix ans, ayant appris la musique d'après les principes traditionnels; de même l'orthographe réformée mise en crédit et devenue *officielle*, j'en demande pardon à

mon confrère du *Siècle*, renverrait nécessairement à l'école tous les hommes faits, barbons et jouvenceaux, tous les enfants même âgés de cinq ans, assez malheureux pour avoir su lire avant le décret? J'avoue que pour mon compte cette nécessité m'effraye, et je ne trouve plus si insolent le propos de Regnier des Marais, assez vertement tancé pourtant à ce sujet par un savant de nos amis : « Où en serait-on dans chaque langue, s'écriait Regnier, s'il en fallait réformer les éléments sur la difficulté que les enfants auraient à bien retenir la valeur et la puissance de chaque caractère, et les variations qu'un long usage y a introduites?... C'est aux enfants à apprendre à lire comme leurs pères et leurs grands-pères l'ont appris! »

J'ai entendu présenter un autre argument auquel messieurs les Vaudois n'ont point songé : celui-ci est plus que patriotique, il est humain. On a excipé en faveur de la réforme orthographique de l'embarras que causaient aux étrangers la bizarrerie de notre orthographe. Je pourrais répondre d'abord que cet embarras n'était pas non plus insurmontable : il s'est trouvé dans tous les temps et dans divers pays des hommes qui non-seulement ont lu, mais ont écrit notre langue correctement, purement et même avec une certaine éloquence. Et puis enfin serons-nous toujours les soldats-chevaliers de Fontenoy? « Tirez les premiers, messieurs les étrangers; tirez sur nous! » Si par condescendance pour les étrangers nous consentons à défigurer notre orthographe, à violenter nos traditions, à imposer à nos grands écrivains un costume qu'ils n'ont jamais porté, une physionomie qui n'est point la leur, ne pouvons-nous prétendre les mêmes sacrifices à notre avantage? Irons-nous demander aux Anglais de remplacer leur *th* par un *z* (qui par par parenthèse ne le remplacerait pas du tout)? Irons-nous demander raison aux Allemands de ce qu'ils figurent par un *v* (*fau*) le son de notre *f*? Les prierons-nous de dédoubler en notre faveur leur *w* qu'ils prononcent comme un *v* simple? Exigerons-nous des Italiens la suppression du *g* qui modifie

pour une valeur insensible à nos oreilles le son de l'*l*? Les Espagnols nous concéderont-ils le changement du signe *jota* sous le prétexte qu'il s'accorde mal avec le son que nous donnons à la lettre *x*? Les uns et les autres nous répondraient sans doute que les analogies qui nous paraissent bizarres sont, quant à eux, très-raisonnables; que chaque peuple a ses *phonies* particulières en rapport avec son organisation physique et avec les articulations de son gosier, et qu'il est libre de figurer comme il l'entend.

Je conviens que le retranchement de l'*h* muette au commencement des mots est à peu près indifférent quant à la prononciation. Les Italiens l'ont supprimée et écrivent *orologio*, *ora*, *uomo*, etc. Mais que ferez-vous de l'*h* aspirée indispensable comme signe d'une aspiration plus forte, et comme avertissement de ne point élider? La remplacerez-vous par l'esprit rude des Grecs? Mais alors c'est un changement de signes et non plus une simplification. J'en dirais autant du T-cédille, dernièrement proposé par un illustre imprimeur. C'est substituer à la multiplicité des lettres la multiplicité des accents; et nous n'y gagnons rien, sinon peut-être l'obligation dans un certain temps d'écrire le français non plus sur une seule ligne, mais sur une portée. Et comment figurerez-vous les diverses prononciations de la lettre *x*, de laquelle Nodier a compté jusqu'à sept combinaisons différentes?

Peut-être encore n'y aurait-il pas d'inconvénient pour la prononciation à dédoubler l'*l* dans les mots ville (1), tranquille, etc. Mais alors comment orthographier le son des deux *ll* dans fille, aiguille, famille, gentille, etc., etc.? Le cas cependant est grave, car c'est une des plus grandes difficultés de l'enseignement des *lettres* que d'apprendre à un enfant ou à un illettré quelconque à lire par exemple : ma fille est tranquille, ou cette ville est gentille. Je crois que

(1) Il y aurait du moins, quant à celui-là, inconvénient pour la lecture, à cause de la confusion qui s'établirait avec le féminin de l'adjectif vil.

l'essentiel est d'abord d'inculquer cette irrégularité dans leur mémoire, sauf plus tard, s'ils en sont curieux, à leur apprendre que la différence des prononciations vient de la différence de l'étymologie, que fille vient de *filia*, dont le *figlia* des Italiens indique l'énonciation, et que ville vient de *villa;* que tranquille vient de *tranquillus*, *lla*, et gentille de *gentilis*, qui a fait en latin moderne *Gentiliacum* (Gentilly), et en français gentillesse et gentillâtre. Quand vous aurez appris à un enfant à écrire *Francès* au lieu de *Français*, comment lui expliquerez-vous que cet *è* accent grave ait le même son que *est* du verbe être, que *ait* du verbe avoir, que *hait* de haïr, que *ais* de bibliothèque, que *haie* de clôture, etc.?

Une dernière raison de ma répugnance à l'endroit des réformes orthographiques, c'est que la physionomie d'un mot est son histoire, de même que les noms des rues sont souvent l'histoire d'une ville. Qu'avons-nous gagné par exemple à ce qu'une rue appelée autrefois rue *des Marais*, ce qui indiquait qu'il y avait eu jadis à cet endroit de Paris des marais et fixait ainsi un point de topographie, ait pris le nom d'un architecte romain mort en 1854? Il y a d'ailleurs quelque chose de comique dans ce changement : c'est que Racine a habité dans cette rue une maison que l'on montre encore, et dont le souvenir est consacré par un rosier-arbre encore florissant. Nos descendants apprendront donc et devront croire que Racine a habité rue Visconti? La rue des Petits-Augustins rappelait autrefois qu'il y avait eu sur son emplacement un couvent de moines augustins de la réforme de Bourges. Elle s'appelle actuellement rue Bonaparte, quoique l'illustre général, qui devait être plus tard l'empereur Napoléon, n'y ait jamais habité. Est-il indifférent d'apprendre par les noms des rues quels quartiers d'une ville ont été affectés jadis à tel commerce ou à telle industrie? d'y retrouver le souvenir des légendes populaires et des événements politiques, la trace de ses anciennes enceintes, de ses accroissements, le lieu des monuments

disparus? De même est-il sans intérêt de reconnaître à l'orthographe d'un mot son origine ou grecque, ou latine, ou celtique, ou saxonne, l'influence d'un patois ou d'une langue étrangère correspondant à tel règne, à telle guerre ou à telle alliance? Les Français du dix-septième siècle écrivaient à la française les mots anglais ou allemands qu'ils ne connaissaient que par l'oreille. Et remarquez qu'en écrivant la bataille de *Nordlingue* et M. de *Bouquinquant*, ils étaient incomparablement plus près de la prononciation allemande et anglaise que nous ne le sommes aujourd'hui en prononçant d'après les lettres Nordlingen et Buckingham. Était-ce cependant une bonne orthographe, et messieurs les Vaudois nous en imposeront-ils le rétablissement de par leur système *phonétique?* Si ces choses-là ne vous touchent point, je vous plains : vous n'aimez point l'histoire, et vous n'aimez pas votre pays.

Je n'ignore point que des savants que j'honore, et dont l'autorité m'impose, ont dans ces derniers temps pris parti pour la réforme de l'orthographe. Je les écoute, je lis leurs ouvrages, et je tâche à y profiter, moi qui n'ai sur ces sujets que les faibles lumières d'un homme du monde, d'un lecteur et d'un écrivain qui depuis vingt-cinq ans se bat avec les mots et les phrases. Ce qu'ils demandent est nécessaire, peut-être, et s'exécutera peut-être un jour avec le temps. Mais, je l'avoue, j'ai regretté de voir compromis dans la manifestation de Lausanne le nom de M. Firmin Didot, dont les propositions, certes, n'ont rien de révolutionnaire ni de radical, et se présentent modestement sous la forme d'observations à l'Académie. Somme toute, je crois, s'il m'est permis d'émettre un avis en ces matières, que la réformation de l'orthographe est un procès toujours pendant, une cause incessamment appelée de siècle en siècle, et qui peut se plaider toujours entre savants et entre gens de lettres. Mais où sont les juges? et l'instruction sera-t-elle jamais assez complète pour autoriser le prononcé du jugement? Quant aux décrets, aux tentatives de réalisation immédiate, ce sont choses qu'il faut prendre légèrement.

Messieurs les novateurs-radicaux se plaignent de ce qu'on ne les prend pas au sérieux, disons tout, de ce qu'on les trouve ridicules. Changeons ce mot de ridicules, mettons risibles. Eh bien, risibles, oui, ma foi! ils le sont : je défie l'homme le plus grave de ne pas éclater de rire devant une page d'orthographe réformée. Ils le sont depuis Marle et depuis Maigret. M. Didot nous raconte dans ses appendices qu'Andrieux, alors secrétaire perpétuel de l'Académie française, se fâcha tout rouge en lisant une lettre bienveillante qu'il avait écrite à Marle, imprimée, dans une brochure de ce réformateur, en orthographe réformée.

Et certes il y avait bien de quoi, car il est impossible en la lisant de ne pas se demander si l'on a sous les yeux du bas-breton ou de l'iroquois (1). « Les vers de Racine paraîtraient ridicules ainsi imprimés, » disait M. de Féletz dans le *Journal des Débats*. Mais M. de Féletz serait-il tenu aujourd'hui pour une autorité en fait de bon sens, de goût et de littérature ?

Le Théâtre-Français nous a servi le mois dernier, sous le titre de *les Ouvriers*, drame en un acte et en vers, une véritable mystification. L'auteur, M. E. Manuel, professeur en l'Université (est-il vieux ? est-il jeune ?), a pensé que le

(1) Marle, grammairien distingué, nous dit M. Didot, dont les premières prétentions étaient raisonnables et furent bien accueillies, sera surtout illustré par cette épigramme qu'on nous pardonnera de citer, à titre de pièce historique :

A nos auteurs, cher monsieur Marle,
Vous allez répétant partout
Qu'il faut écrire comme on parle
Quand on veut plaire aux gens de goût.
Mais s'il faut que chacun souscrive
Aux avis que vous nous donnez,
Comment faut-il donc que j'écrive,
Moi qui parle toujours du nez?

C'était le bon sens français qui se vengeait à sa manière, par des plaisanteries. Pourtant il est certain qu'en fait d'écriture phonétique il faut tenir grand compte des accents. Quelle orthographe nous donneraient par exemple des Alsaciens ou des Béarnais!

temps était venu pour les classes ouvrières de chausser le cothurne. Il nous a donné un simple acte en vers et en blouses, où un jeune ouvrier graveur (l'outil est bien choisi) dialogue, dans la langue des bergers d'André Chénier, avec une jeune brodeuse; où un vieux coureur de barrières, pilier de bals publics et de cabarets, plaide, selon la prosodie de Racine, devant sa femme qu'il a autrefois quittée et maltraitée, et de laquelle il veut obtenir son pardon. Le succès, qui est très-grand, a été salué par les feuilletonnistes des journaux *avancés* comme l'avénement de la démocratie au théâtre. Qu'est-ce qu'un théâtre démocratique? Qu'est-ce que la démocratie en poésie? Qui fait les frais du succès de M. Manuel? Est-ce la littérature? est-ce une doctrine politique? Un tableau récemment exposé chez un encadreur de mon voisinage m'a mis sur la voie des explications. Ce tableau, d'un aspect sombre et doux, est partagé en deux zones horizontales, comme l'*Assomption* du Titien; au bas nous voyons un ouvrier menuisier ceint du tablier de serge, et sa jeune femme en corsage et en jupe, pleurant auprès d'un berceau vide; et dans la partie supérieure, une gloire, où Dieu le Père, entouré des saints et des anges, accueille la petite âme de l'enfant. L'anteur, dont je n'ai pu lire le nom, a-t-il voulu nous apprendre par cette peinture que les sentiments paternels et maternels ne sont ni moins tendres ni moins vifs chez les prolétaires que chez les bourgeois et les gentilshommes? Mais une telle proposition, il me semble, n'a nullement besoin d'être prouvée. Un enfant est mort; ses parents le pleurent, et son âme s'en va à Dieu. Qu'ajoutent au spectacle de cette douleur et de ce grand sacrifice le tablier de serge et la cotte de camelot? Voudrait-on nous dire, par hasard, que les ouvriers ont le monopole des sentiments purs et honnêtes, qu'eux *seuls* savent chérir et pleurer leurs enfants, et que Dieu réserve aux âmes envolées d'une mansarde une gloire particulière, d'où sont exclus les enfants des riches et des grands? Alors je me révolte; et je réclame l'égalité devant la nature et devant le Seigneur. Oui, ce tableau est l'*illustration* véritable du drame paradoxal de

M. Manuel; elle l'illustre, car elle l'éclaire. M. Manuel a-t-il voulu nous présenter dans sa pièce des sentiments, une action propres à la classe ouvrière? Y voyons-nous, comme dans la scène des Forgerons de François Coppée, que Beauvallet débite si éloquemment à l'Odéon depuis un mois, un ouvrier aux prises avec les misères particulières à sa condition, se débattant contre des lois, des conditions auxquelles échappent les autres hommes? Non; les sentiments exprimés par l'auteur des *Ouvriers* sont communs à l'humanité tout entière; les accidents qu'il met en scène incombent à tous, aux rois comme aux graveurs, à la grande dame, à la bourgeoise, à la fleuriste, à la paysanne, à la femme de peine. C'est l'amour, c'est l'amour filial; c'est le repentir après la faute, le pardon après l'injure. Ici la blouse et la serge n'ont point plus de droit que le drap fin et la soie, que l'hermine et la pourpre! Pourquoi donc nous parler de poésie démocratique et de théâtre plébéien? Croyez-vous que les ouvriers se reconnaîtront dans ces harmonieux burineurs et dans ces brodeuses de l'Hélicon? Croyez-vous qu'il vous sauront bien gré de leur prêter de si belles périodes et tant de rimes? Allons donc! On s'est assez moqué, sous le premier Empire et sous la Restauration, des colonels et des banquiers qui parlaient en vers au Français et à l'Odéon, tandis que M. Scribe leur laissait, au Gymnase, leur vrai langage, leur geste et leur démarche! Ce n'est pas ainsi que nous parlons, diront les ouvriers; ce ne sont pas là nos habitudes, nos émotions, nos sentiments. Nous ne vous connaissons pas: nous connaissons le Cid, qui est un brave; Oreste, qui est un furieux; Andromaque, qui est une mère; Alceste, qui est un jaloux, et Célimène, qui est une coquette. Mais vous, vous êtes des fantômes et du galimatias.

Notre maître Jules Janin (mais avec ce finaud des finauds comment savoir jamais où le sérieux commence et où finit l'ironie?) s'est passé, le lundi suivant, la fantaisie de dire qu'à ce coup c'en était fait de la tragédie; que désormais Bérénice s'appellerait Jeanne, et Titus, Marcel ou Christophe. Eh bien, non:

Bérénice reste Bérénice et Titus reste Titus, parce que Titus est l'amour et que Bérénice est la tendresse, comme le Cid est l'héroïsme, comme Yago est le traître, comme Tartuffe est l'hypocrite, comme Pourceaugnac est l'imbécile, comme Agnès est l'innocence, comme Mascarille est l'impudent. Quant aux Roméo en blouse et aux Juliette en tablier, ils n'ont rien de réel ni rien d'humain. Invraisemblables pour leur temps, ils sont faux selon l'art et selon l'humanité. Créations, non d'un poëte, mais d'un parti, d'un système politique ou économique, ils n'ont que la vie éphémère d'un article de journal. Charles Asselineau.

---

# NÉCROLOGIE.

Le mois dernier est mort, à Nancy, M. Jean-Nicolas Beaupré, conseiller honoraire à la cour impériale de cette ville depuis 1865, après y avoir été successivement juge, vice-président et conseiller. M. Beaupré, né à Dieuse (Meurthe) en 1795, était un de ces amateurs zélés et instruits comme la province en conserve encore, dévoués à leur pays, à ses institutions, à son histoire, à sa littérature, à son passé. On lui doit diverses publications sur la bibliographie et l'archéologie lorraines, entre autres :

— *Recherches historiques et bibliographiques sur les commencements de l'imprimerie en Lorraine et sur ses progrès jusqu'à la fin du dix-septième siècle*, in-8° de 300 pp. 1845.

— *Nouvelles recherches de bibliographie lorraine*, in-8°. Nancy, 1855.

— *De la prison de Henri III de Lorraine*, etc.

M. Beaupré était membre de la plupart des académies de sa province et des provinces voisines, et membre correspondant de la Société des antiquaires de France. Il laisse un cabinet riche de documents et de curiosités de tous genres, livres, estampes, autographes, etc., relatifs à l'histoire de la Lorraine. M. Beaupré avait été fait chevalier de la Légion d'honneur le 12 août 1864.

— Les journaux anglais nous ont appris, à la date du 26 novembre dernier, la mort de M. William Boone, libraire à Londres, et dont la maison New-bond street était connue dans toute l'Europe. M. W. Boone s'était créé par ses voyages de nombreuses relations, et ne traitait pas moins souvent avec les commissaires-priseurs de Paris qu'avec les *auctioneers* de Londres. Il eut l'honneur de compter dans sa clientèle les premiers bibliophiles de l'Angleterre, tels que lord Asburnham, le duc d'Aumale, etc. Depuis 1860, M. W. Boone, qui avait commencé les affaires vers 1815, s'était défait de sa maison en faveur de son neveu, M. Thomas Boone. Mais il n'en continuait pas moins de suivre les ventes importantes en Angleterre et sur le continent. Quinze jours avant sa mort il suivait une vente à Paris; et c'est après un court voyage en Irlande, où il avait contracté un rhume assez grave, qu'il s'est éteint à Londres à l'âge de soixante-quinze ans. Tous ses confrères s'accordent à le considérer comme une des notabilités les plus honorables de la librairie contemporaine.

— Nous avons aussi à enregistrer la mort de M. Léon Curmer, un des libraires les plus connus de Paris, et auquel on dut, après 1830, la restauration de la librairie illustrée. Sa première publication notable en ce genre fut l'*Imitation de Jésus-Christ*, illustrée par Johannot, 1836, grand in-8°, qui fut bientôt suivie des *Évangiles* et du *Discours sur l'Histoire universelle* de Bossuet. Il eut un succès populaire en 1838 avec les *Français peints par eux-mêmes*, publiés avec le concours de toutes les notabilités de la littérature et du dessin. Il fit, vers le même temps, une tentative moins heureuse avec les *Beaux-Arts*, publication périodique éditée et illustrée avec un grand luxe, et qui ne dépassa pas deux volumes. L'initiative de M. Curmer, son courage, sa libéralité, n'auront pas été sans influence sur le succès de la brillante phalange d'artistes et d'écrivains de ce temps. Son *Paul et Virginie*, où se lisent les signatures de Johannot, de Meissonier, de Paul Huet, de Daubigny, etc., ne sera pas refait. L'affabilité de Curmer, sa cordialité, sa généro-

sité, lui avaient fait beaucoup d'amis. Dans les dernières années de sa vie, il s'était occupé spécialement de l'application de la chromolithographie à la reproduction des miniatures anciennes. Il y avait surtout réussi dans la reproduction du livre d'heures d'Anne de Bretagne. Curmer est mort à soixante-huit ans.

## NOUVELLES ET VARIÉTÉS.

— On connaît aujourd'hui d'une manière très-précise le nombre des volumes que renferment les principales bibliothèques des États européens. Les chiffres qui suivent seront lus avec intérêt :

La bibliothèque de Paris, la plus vaste et la mieux dotée du monde, possède 1,100,000 volumes et 80,000 manuscrits. La bibliothèque de l'Arsenal, 200,000 volumes et 5,800 manuscrits; la bibliothèque de Sainte-Geneviève, 155,000 volumes et 2,000 manuscrits; la bibliothèque Mazarine, 150,000 volumes et 4,000 manuscrits ; la Sorbonne, 80,000 volumes et 900 manuscrits; Hôtel de ville, 65,000 volumes. L'ensemble des volumes de toutes les bibliothèques de France est de 6,233,000.

La Grande-Bretagne ne possède que 1,772,000 volumes.

L'Italie possède 4,150,000 volumes. Ce sont, en général, des ouvrages anciens traitant de matières religieuses et ecclésiastiques. On compte fort peu de livres modernes.

En Autriche, on compte 2,488,000 volumes.

En Prusse, 2,040,000 volumes.

En Russie, 852,000 volumes. On remarquera l'infériorité de ce nombre pour un pays aussi peuplé.

En Bavière, 1,268,500 volumes.

En Belgique, 540,000 volumes.

L'addition de tous ces volumes réunis donne le chiffre total merveilleux de 20 millions de volumes (chiffres ronds), répandus dans les bibliothèques de l'Europe.

# BULLETIN

DU

# BIBLIOPHILE

ET DU BIBLIOTHÉCAIRE,

REVUE MENSUELLE

**PUBLIÉE PAR LÉON TECHENER**

AVEC LE CONCOURS

De MM. Charles Asselineau, de la bibliothèque Mazarine; L. Barbier, administrateur à la biblioth. du Louvre; Éd. de Barthélemy; Baudrillart, de l'Institut; Ph. Beaune; Honoré Bonhomme; Jules Bonnassies; Ap. Briquet; Gust. Brunet, de Bordeaux; J. Carnandet, bibliothéc. de Chaumont; E. Castaigne, bibliothéc. à Angoulême; Philarète Chasles, conservateur à la biblioth. Mazarine; F. Colincamp, professeur à la Faculté des lettres de Douai; Pierre Clément, de l'Institut; Cte Clément de Ris, de la Société des Bibliophiles; Cuvillier-Fleury, de l'Académie française; Dr Desbarreaux-Bernard, de Toulouse; Émile Deschamps; A. Destouches; Firmin Didot, de la Société des Bibliophiles; Bon A. Ernouf; Ferdinand Denis, administrateur à la bibliothèque Sainte-Geneviève; Al. de La Fizelière; Alfred Franklin, de la bibliothèque Mazarine; marquis de Gaillon; prince Augustin Galitzin, de la Société des Bibliophiles; J.-Ed. Gardet; J. de Gaulle; Ch. Giraud, de l'Institut; Alf. Giraud, de Blois; Jules Janin; P. Lacroix (Bibliophile Jacob), conservateur à la biblioth. de l'Arsenal; Le Roux de Lincy, de la Société des Bibliophiles; Fr. Morand, de Boulogne-sur-Mer; Paulin Paris, de l'Institut; Louis Paris; Gaston Paris; Dr J.-F. Payen; Bon J. Pichon, président de la Société des Bibliophiles français; Rathery, conservateur à la Biblioth. impériale; Rouard, biblioth. d'Aix; Silvestre de Sacy, de l'Académie française; Sainte-Beuve, de l'Académie française; Éd. Tricotel; Vallet de Viriville; Francis Wey; etc.

CONTENANT DES NOTICES BIBLIOGRAPHIQUES, PHILOLOGIQUES, HISTORIQUES, LITTÉRAIRES.

---

TRENTE-SIXIÈME ANNÉE.

---

**MARS-AVRIL.**

ON SOUSCRIT A PARIS,
CHEZ LÉON TECHENER, LIBRAIRE,
RUE DE L'ARBRE-SEC, 52, PRÈS DE LA COLONNADE DU LOUVRE,
ET A LONDRES, CHEZ MM. BARTHÈS ET LOWEL,
14, Great Marlborough street.

1870.

# SOMMAIRE DES N^os DE MARS ET AVRIL 1870.

---



---


L'abonnement est de 12 francs par an pour Paris, 14 francs pour les départements et 16 francs pour l'étranger.

*Aucune livraison ne peut être vendue séparément.*

Les ouvrages dont il sera envoyé deux exemplaires seront annoncés d'abord, et plus tard il en sera rendu compte, s'il y a lieu.

**Choix d'opuscules philosophiques, historiques, politiques et littéraires**, par S. Van de Weyer. 2e série. Londres, 1869; petit in-8° carré.

Le rôle de M. Van de Weyer, en Belgique, comme homme politique et comme écrivain, est suffisamment connu. C'est à la fois un homme d'esprit et un érudit, un bibliographe instruit et un fin pamphlétaire. Le second recueil de ses opuscules contient d'abord sa *lettre à l'Académie*, sur Simon Stevin, à propos d'attaques dirigées contre ce savant par M. Dumortier, académicien et député (1845), dont le succès prit l'importance d'une cause célèbre, et fit comparer l'auteur à Paul-Louis Courier. Ce pamphlet est suivi, dans la présente édition, d'une liste analytique (sous le titre de *Steviniana*) d'ouvrages d'auteurs célèbres qui se sont occupés de Simon Stevin, le tout en réponse à l'assertion de M. Dumortier : *Que Stevin est à peine connu dans la littérature scientifique.* — Le second chapitre : *M. de Sy et M. Paupas, de la littérature de l'exil*, est une amusante dissertation sur un cas de plagiat littéraire qui conduit l'auteur à s'occuper généralement des livres composés sur l'exil. Les trois derniers : *Lettres à lord Aberdeen*, *la Hollande et la conférence*, et la thèse sur *le Devoir* sont de purs écrits politiques où l'on retrouve le patriote, le membre du gouvernement provisoire belge de 1830 et l'ambassadeur à Londres. Le second recueil, par la diversité des matières, par l'éclat que leur donne l'originalité d'esprit de l'auteur, et aussi par le bon goût de son impression et de son format, mérite donc de prendre place parmi les classiques de l'anecdote et de la plaisanterie érudite et relevée. Les initiales qui signent la préface et les avant-propos (O. D.), suffisamment transparentes sur un livre daté de Londres, y ajoutent le contrôle d'un juge des plus compétents.

**Notice sur Nicolas Rémy**, procureur général de Lorraine, par L. Leclerc, premier président de la cour impériale de Nancy, extraite des mémoires de l'Académie de Stanislas; 1869. In-8°, *portrait.*

Cette brochure de 107 pages (dont 72 pages de notes) contient la biographie apologétique de N. Rémy, magistrat lorrain du seizième siècle, auquel ses fonctions, qui lui attribuaient la poursuite des crimes de sorcellerie et le titre d'un ouvrage resté fameux, composé dans sa vieillesse, *de la Démonolatrie*, ont infligé dans l'histoire une renommée de cruauté. M. le président Leclerc a étudié avec grand soin la vie de Nicolas Rémy dans ses ouvrages, dans les historiens latins et dans le *Trésor des chartes de Lorraine.* Il s'applique à dégager le caractère de l'homme et du magistrat de l'appareil de ses fonctions et des opinions de son temps, et à lui restituer la physionomie de bon et loyal serviteur, de l'homme intègre à l'esprit cultivé. Ce travail, appuyé de nombreuses recherches, est très-intéressant pour l'histoire de la Lorraine et de l'ancien droit français.

## PUBLICATIONS NOUVELLES.

**De l'Éducation des filles**, par Fénelon, suivi de ses Dialogues sur l'éloquence et de sa Lettre à l'Académie française ; avec une Introduction par M. Silvestre de Sacy, de l'Académie française ; 1 vol. in-12. 6 fr.

Grand papier de Hollande. 15 fr.

**Pensées sur divers sujets de religion et de morale**, par Bourdaloue, précédées d'une Introduction par M. Silvestre de Sacy, de l'Académie française ; 2 vol. in-12 br. Prix : 12 fr.

Grand papier de Hollande. 30 fr.

**Philippe de Remi, sire de Beaumanoir**, jurisconsulte et poëte national du Beauvaisis (1246-1296), par H.-L. Bordier. 1869 ; grand in-8° de 124 pages, 4 pl. et 1 carte. Prix : 5 fr. Tiré à deux cents exemplaires.

**Répertoire universel de bibliographie**, par Léon Techener, ou Catalogue général, méthodique et raisonné de livres rares et curieux ; 1 vol. gr. in-8° de 753 pages. Prix : 10 fr.

---

REVUE INTERNATIONALE DES ARTS ET DE LA CURIOSITÉ, rédacteur en chef, M. Ernest Feydeau, chaque livraison grand in-8° de 88 pages environ.

| | | |
|---|---|---|
| Abonnement d'une année. . . . | 24 fr. pour Paris. | |
| — de six mois. . . . | 13 fr. | — |
| — de trois mois . . . | 7 fr. | — |

(*On vend les livraisons séparément.*)

---

### VENTES PROCHAINES DONT LES CATALOGUES SERONT PUBLIÉS PAR LA LIBRAIRIE L. TECHENER.

**Catalogue** de la bibliothèque de feu A. Desportes, homme de lettres.

**Catalogue de la collection** de livres à figures de M. L***, de Rouen. — Littérature, Beaux-Arts, etc.

**Bibliothèque de feu M. Dutrey**, inspecteur général de l'enseignement supérieur.

**Catalogue de livres curieux et rares sur l'Archéologie, les Beaux-Arts, collection d'estampes, etc.**, du cabinet de M. ***.

Paris. — Typographie Adolphe Lainé rue des Saints-Pères, 19.

# HISTOIRE

## D'UN

# AVERTISSEMENT AU LECTEUR.

---

Jacques Lelong, de l'Oratoire, bibliothécaire de la maison principale de son ordre, était mort le 13 août 1721. Il avait modestement composé de gros catalogues. Le plus estimable était sa *Bibliothèque sacrée;* le plus utile, sa *Bibliothèque historique de la France*, publiée dans le cours de l'année 1719, en un volume in-folio. Jacques Lelong eut la douce satisfaction, avant de mourir, de voir sa *Bibliothèque historique* déjà recherchée par tous les savants. On y signalait pourtant bien des imperfections et bien des lacunes. Aussi l'on parla peu de temps après de la corriger et de l'augmenter. Ce fut un des grands desseins de Pierre Desmolets, que les oratoriens de Paris appelèrent ensuite au gouvernement de leur bibliothèque; mais ce laborieux compilateur avait depuis vingt ans déjà cessé d'écrire quand il cessa de vivre, le 26 avril 1760, étant presque nonagénaire.

Or, tandis que le P. Desmolets s'éteignait lentement à Paris, dans un repos forcé, la *Bibliothèque historique* avait un zélé continuateur dans la ville de Dijon, un laïque, Charles-Marie Fevret, sieur de Fontette, conseiller au parlement de Bourgogne. Ce magistrat éclairé, instruit et riche, possesseur de livres et de manuscrits nombreux, descendait de l'illustre auteur du *Traité de l'abus*. Il avait un beau nom et le portait bien. On doit louer sa scrupuleuse intégrité; on doit même lui faire un crime de son indépendance.

Mais cette indépendance, quelle qu'elle fût, n'était pas encore réputée séditieuse en l'année 1760, quand il écrivait à toutes les académies, à toutes les sociétés littéraires du royaume, leur communiquant son projet et sollicitant leur concours. Aussi, vers le même temps, sans la moindre défiance, le contrôleur général des finances, Clément de l'Averdy, chargeait-il ses intendants, au nom du roi, d'accélérer dans toutes les provinces l'envoi des notices et des documents déjà réclamés par le sieur de Fontette; aussi, de toutes parts, avec la même sécurité, les savants les plus étrangers aux partis politiques, Gouget de Paris, Schœpflin de Strasbourg, Saas de Rouen, Drooz de Besançon, Jousse d'Orléans, Vincent de Metz, pour n'en pas nommer d'autres, faisaient-ils bientôt parvenir à Dijon, par les mains officielles, le précieux tribut de leur collaboration officiellement sollicitée.

Imprimé par Jean-Thomas Hérissant, imprimeur ordinaire du roi, de sa maison, de son cabinet, de ses bâtiments, de ses académies et de ses manufactures, le premier volume de la nouvelle *Bibliothèque historique* fut présenté par l'auteur au roi Louis XV, le 17 janvier 1768. Il présenta de même le deuxième volume le 19 novembre 1769, et, tout le peuple, alors nombreux, des lettrés ayant accueilli cette savante publication avec la plus grande faveur, le roi, pour témoigner à l'auteur sa reconnaissance personnelle, le gratifia d'une pension de 1,200 livres en l'année 1770. L'année suivante, l'Académie des inscriptions l'admit au nombre de ses associés libres.

Ainsi tous les hommages, tous les honneurs, tous les titres auxquels avait pu prétendre le continuateur de la *Bibliothèque historique*, Fevret de Fontette les avait obtenus sans brigue, et sans aucune de ces contestations qui sont les orages de notre vie studieuse, quand il mourut à son tour, le 16 février 1772, son troisième volume n'étant pas encore tout à fait achevé.

Mais, aussitôt après sa mort, les contestations s'élevèrent.

Elles vinrent d'un censeur. En l'année 1772 il y avait en France cent vingt censeurs préposés à la surveillauce de la république des lettres. Leurs noms, pour la plupart obscurs, se lisent dans l'*Almanach royal* de cette année. Ils étaient répandus partout, et divisés, comme une armée, en brigades : outre la brigade de la théologie, il y avait celle de la jurisprudence, celle de l'histoire naturelle et celle de la géographie ; il y avait même la brigade de la chirurgie et celle des mathématiques. La ville de Dijon, plus suspecte, il paraît, que beaucoup d'autres, comme étant le siége d'un parlement, et, en conséquence, plus attentivement protégée contre la contagion des mauvaises doctrines, la ville de Dijon ne possédait pas moins de deux censeurs royaux, spécialement employés au contrôle des ouvrages concernant les belles-lettres et l'histoire.

Nous n'avons à nommer ici que l'un de ces deux censeurs, l'abbé Philippe-Louis Joly, chanoine de la Chapelle aux Riches, auteur de divers écrits qui ne sont pas tous, dit-on, à dédaigner. Cet abbé Philippe Joly, dès le 12 mars 1792, adressait au chancelier, le chancelier Maupeou, une longue lettre dont il faut faire connaître quelques fragments : « Monseigneur, écrivait-il, je viens de parcourir les deux « premiers volumes de la *Bibliothèque historique de la* « *France*, publiés en 1768 et en 1769 par M. de Fontette. « Tant que ce magistrat a vécu je me suis fait un devoir de « ne point toucher à son livre, parce que nos sentiments « n'étaient pas les mêmes sur des matières très-importantes. « Puisque Dieu en a disposé et qu'on ne doit aux morts que « la vérité, je dirai librement qu'il me paraît applaudir à « des maximes très-dangereuses. Les louanges qu'il donne à « plusieurs livres où ces maximes se trouvent répandues « peuvent engager un grand nombre de lecteurs, qui ne sont « pas sur leurs gardes, à avaler le poison qu'elles contien- « nent, dont ils se défieront d'autant moins qu'il leur est « présenté dans un ouvrage revêtu du sceau de l'autorité et « par une main amie : *Vox quidem Jacob est, sed manus*

« *sunt Esaü.* Tout le monde est instruit, d'après les nou-
« velles publiques, que l'auteur a été présenté au roi, à qui
« il a eu l'honneur d'offrir un exemplaire de son livre. On
« sait d'ailleurs que Sa Majesté a fait une partie des frais de
« l'impression. Combien ne doit-il pas paraître étonnant que
« l'argent du roi ait été employé à combattre son autorité !
« Je suis en état de prouver invinciblement ce que j'avance.
« Parmi une multitude d'exemples que j'en pourrais citer,
« je me borne à deux, que vous pourrez lire, Monseigneur,
« dans la feuille ci-jointe. L'unique remède à un inconvé-
« nient aussi considérable serait, à mon avis, de mettre en
« tête du troisième volume, qui s'imprime actuellement,
« des remarques qui combattraient ces principes. On pour-
« rait les intituler : *Observations d'un citoyen* (ou *d'un*
« *homme de lettres*) *sur les deux premiers volumes de cet*
« *ouvrage.* »

L'abbé Joly proposait ensuite, par surcroît de zèle, de rédiger lui-même ces *Observations.* « Peut-être, disait-il,
« ne serait-ce pas à moi une trop grande présomption d'oser
« me flatter que je n'en serais pas tout à fait incapable. Il y
« a plus de trente-cinq ans que j'étudie notre droit public
« et notre histoire. » Il terminait par ces mots : « Ou votre
« approbation, Monseigneur, si je suis assez heureux pour
« l'obtenir, m'encouragera, ou le silence de Votre Grandeur
« ne pourra me dérober la satisfaction de vous avoir dé-
« chargé ma conscience et de m'être acquitté du devoir d'un
« bon citoyen. C'est presque l'unique récompense que j'en
« aie reçue pendant le cours d'une assez longue vie, et je
« puis m'appliquer hardiment, Monseigneur, ce vers d'Hip-
« polyte dans la tragédie de *Phèdre :*

« Le jour n'est pas plus pur que le fond de mon cœur (1). »

Cette dernière citation était peut-être banale : un homme

(1) Cette lettre et la plupart des autres pièces sur lesquelles nous rédigeons cette notice se trouvent dans un volume manuscrit de la Bibliothèque impériale, n° 10485 du fonds français.

expérimenté comme le chancelier Maupeou ne devait pas, en effet, ignorer qu'une telle pureté de cœur est la vertu commune de tout censeur royal. Mais l'abbé Joly, si peu récompensé durant le cours d'une vie déjà longue, pouvait se flatter avec tristesse d'avoir toujours été le plus désintéressé des gens de sa profession et de l'être encore. A sa lettre il joignait, il est vrai, ce *post-scriptum :* « *P.-S.* Il y a « longtemps que je travaille à un ouvrage qui aura pour « titre : *la Vie, l'esprit et les maximes du cardinal de Retz.* « Il y en a d'excellentes, et je réfute de mon mieux celles « qui m'ont paru dangereuses. Cet ouvrage serait terminé si « j'avais trouvé ici les secours qu'on ne rencontre que dans « la capitale. Oserai-je, Monseigneur, rappeler à Votre Grandeur qu'il y a vingt-quatre ans que je suis honoré du titre « infructueux qui est après ma signature?... Le très-humble « et très-obéissant serviteur, Joly, censeur royal. » Ainsi, puisqu'il parlait pour être compris, et qu'on ne peut ne pas le comprendre, notre abbé demandait au chancelier, comme prix mérité de sa dénonciation, un titre, un emploi fructueux; mais c'était, on le voit, après vingt-quatre ans de services gratuits, et, d'ailleurs, il montrait bien toute la pureté de son cœur lorsqu'il ne voulait pas cet emploi dans une autre ville que Paris : il ne lui conviendrait pas, en effet, d'échanger son canonicat de la Chapelle aux Riches contre un semblable bénéfice, ou même contre une dignité plus fructueuse dans le chapitre de Paris, s'il pouvait terminer à Dijon, ou partout ailleurs que dans la capitale, ses extraits des *Mémoires du cardinal de Retz.*

Voilà le dénonciateur; voici maintenant les deux assertions contraires à l'autorité du roi que l'abbé Joly avait découvertes dans les deux premiers volumes de la nouvelle *Bibliothèque historique* et qu'il signalait au chancelier dans la feuille jointe à son épître.

Au tome deuxième, page 772, au sujet de la *Grande Monarchie de France* de Claude de Seissel, Fevret de Fontette s'exprime ainsi : « L'auteur avance que l'état de ce royaume

« est mixte et que le roi est dans une sorte de dépendance « du parlement. » Fevret de Fontette, qu'on le remarque, énonce cette opinion comme singulière; il ne la défend pas. Joly reconnaît même que le nouvel éditeur de la *Bibliothèque historique* n'a pas de son chef attribué cette opinion à Claude de Seissel; il répète simplement ce qu'ont dit du même livre Jacques Lelong, Lenglet-Dufresnoy, les continuateurs de Moréri et les auteurs de l'*Encyclopédie*. La gravité du délit est néanmoins manifeste. On ne doit pas écrire que, dans l'opinion de Claude de Seissel, évêque de Marseille, secrétaire du roi Louis XII, écrivain d'un si grand poids et politique d'un si grand renom, l'autorité du parlement tempère en France l'autorité du roi. D'ailleurs Joly vient de relire la *Grande Monarchie de France*, et ce que tout le monde y a vu n'y est pas; il l'affirme. Tel est donc le premier délit. Le second est plus grave encore. A la page 544 du même tome, parlant de l'écrit du frondeur Claude Joly, qui a pour titre : *Recueil de maximes véritables pour l'institution du roi*, Fevret de Fontette recommande cet ouvrage. « On y trouve, dit-il, une discussion hardie, mais non pas « outrée, des droits du roi et des droits du peuple. » Cette locution « droits du peuple » exaspère notre censeur. Il met en note : « Le peuple n'a d'autre droit que d'être gouverné. » Fevret de Fontette ajoute : « On y trouve encore (dans le « même livre) plusieurs autres choses qui valent la peine « d'être lues, et il serait à souhaiter, pour le bien des peu- « ples, que les rois en fissent leur étude. » — « Pourquoi, » s'écrie le censeur indigné, « ne souhaite-t-il pas aussi que les « peuples en mettent les maximes en pratique? Si cet éloge « est juste, il faut que le roi descende de son trône, ou, du « moins, qu'il y fasse asseoir avec lui le parlement. »

Ainsi, dans les deux volumes publiés de la nouvelle *Bibliothèque historique*, l'un de 926 pages, à deux colonnes, in-folio, l'autre de 892 pages, un censeur oisif a découvert, après une attentive recherche, deux paragraphes ou coupables ou suspects. Voilà tout l'objet de sa dénonciation.

Nous croyons que cette dénonciation eût été, quelques années auparavant, froidement accueillie. Si la presse ne jouissait pas, quelques années auparavant, d'une plus grande liberté, elle était du moins traitée avec plus de tolérance. Mais, le 12 mars de l'année 1772, on était au lendemain d'un coup d'État. Le chancelier Maupeou ayant récemment, comme on dit, sauvé la société, le pays était en proie aux agitations que provoquent toujours ces subites violences, et l'on jugeait en conséquence nécessaire de surveiller rigoureusement les écrits qui pouvaient conseiller des résistances, exprimer des regrets, ou fournir des arguments quelconques à la protestation permanente des mécontents.

Louis Bachaumont écrivait alors dans ses *Mémoires* : « Le « système du gouvernement actuel est d'étendre le despo- « tisme sur les esprits, en nous replongeant doucement « dans les heureuses ténèbres dont nous sommes sortis pour « notre malheur (1). » C'est pourquoi l'archevêque de Paris, Christophe de Beaumont, jaloux de contribuer pour sa part au succès du système, dénonçait au conseil du roi comme tissu d'impiétés l'*Éloge de Fénelon*, par La Harpe, que venait de couronner l'Académie française, et obtenait un arrêt qui supprimait ce discours. Au jugement de l'archevêque de Paris, il s'agissait d'abord, pour notre bonheur, d'étouffer la voix des philosophes.

Cette société, qu'ils s'employaient à guérir, avait tant de maladies et repoussait tous les remèdes avec une si fâcheuse indocilité !

De son côté, le chancelier Maupeou portait toute son attention sur les parlementaires. S'il ne devait plus être permis de parler de la religion avec irrévérence, il ne pouvait l'être davantage de déconsidérer la monarchie en subordonnant le plein exercice de son bon plaisir au contrôle factieux des parlements. Les livres anciens qui contiennent quelques propositions dangereuses ne seront pas, dans les circonstances présentes, traités avec beaucoup plus d'indulgence que les

(1) *Mémoires secrets*, t. VI, p. 21.

nouveaux. Aux auteurs, aux éditeurs, aux colporteurs des nouveaux, la prison, le For l'Évêque ou la Bastille. Quant aux anciens, il sera, du moins, interdit de les vendre. Dès le 4 janvier 1771, le syndic des libraires de Paris écrivait à tous ses confrères: « Monsieur, vous êtes averti de la part « de vos syndic et adjoints, suivant les ordres qu'ils ont « reçus de M. de Sartine, de n'imprimer ou faire imprimer « à l'avenir aucun catalogue, ou notice de livres au rabais, « sans préalablement avoir communiqué la copie manuscrite « à la chambre syndicale, pour pouvoir être revêtue ensuite « des approbation et permission nécessaires (1). » Ces catalogues de livres au rabais indiquaient une foule d'écrits publiés au temps des derniers troubles, et la censure devait en supprimer même les titres.

Or on ne pouvait pas encore, au mois de mars 1772, négliger les devoirs de cette minutieuse surveillance, puisque rien n'était affermi, puisque le calme n'était pas revenu dans les esprits accoutumés à trop de licence, puisqu'au mépris du roi, de sa maîtresse, de son chancelier et de sa police, les philosophes interdits et parlementaires exilés agissaient, écrivaient encore, et menaçaient encore et l'autel et le trône.

Ayant donc reçu la dénonciation du sieur Joly, le chancelier la communique sur-le-champ au lieutenant général de la police, Gabriel de Sartine, comte d'Alby. Celui-ci répond au chancelier le 21 mars : « Monseigneur, j'ai l'honneur de « vous renvoyer le mémoire de M. Joly sur l'ouvrage inti- « tulé *Bibliothèque historique de la France*. Ses observations « sont très-judicieuses, et personne n'est plus en état que lui « d'y faire les corrections nécessaires : aussi je pense qu'il « est très à-propos de l'en charger. Pour me conformer à « vos intentions, je vais donner des ordres pour que les « derniers volumes ne paraissent point sans l'approbation « de M. Joly, dès que je connaîtrai l'imprimeur. » Nouvelle lettre du chancelier, à la date du 25 mars : il fait lui-même

(1) Biblioth. impér., manuscrits d'Anisson-Duperron, t. X, fol. 13.

connaître l'imprimeur au lieutenant de police et ordonne de suspendre immédiatement l'impression du troisième volume. Pour le reste, ce sera comme M. de Sartine l'a décidé : l'abbé Joly fera sur les deux premiers volumes des remarques critiques qui seront placées à la tête du troisième, et les derniers ne paraîtront qu'après avoir obtenu son approbation.

Le 28 mars, Hérissant était appelé devant le lieutenant de police. C'était un des notables de sa corporation, un vieillard de bonne renommée, qui n'avait pas eu certainement l'intention de conspirer contre le repos de l'État, à l'exemple des Segault, des Gauguery, et de tant d'autres libraires condamnés et supprimés dans les derniers temps. Il n'avait péché que par ignorance. On voulait donc le traiter avec douceur ; mais on ne pouvait laisser librement circuler le livre par lui publié qui contenait des doctrines si perverses. M. de Sartine lui dit à quelles conditions sa faute lui sera pardonnée. Il ne s'agit ni d'un procès ni d'une suppression de privilége ; il s'agit simplement de laisser faire le censeur Joly, qui rectifiera tout ce qui doit être rectifié.

Nous avons la réponse écrite d'Hérissant aux injonctions verbales du lieutenant de police. Le tome troisième de la *Bibliothèque historique* va paraître, la publication en est partout annoncée comme très-prochaine, en France et à l'étranger ; M. le chancelier devrait donc permettre l'ajournement au quatrième tome de toutes les corrections qui seront jugées nécessaires. Elles ne peuvent être nombreuses, l'ouvrage ayant été censuré dès l'année 1767 par le plus judicieux et le plus compétent des censeurs, M. Capperonnier, un des gardes de la Bibliothèque du Roi. M. le chancelier ne peut douter ni de sa clairvoyance ni de son zèle. S'il a par mégarde approuvé quelques erreurs, qu'on l'excuse en considérant l'étendue de l'ouvrage. D'ailleurs on n'en signale que deux. Faut-il pour ces deux erreurs infliger à M. Capperonnier l'injure publique d'un retrait de confiance ? Ne vaut-il pas mieux le charger lui-même de corriger, outre

les erreurs signalées, celles qu'un nouvel examen lui fera découvrir ? Pour répondre en cela mieux que personne au désir de M. le chancelier, il n'aura qu'à se placer au point de vue des faits accomplis depuis l'année 1767.

Ces observations d'Hérissant furent transmises au chancelier par le lieutenant de police, le 31 mars. On s'agitait, on se pressait, comme si la dénonciation venue de Dijon avait tout à coup révélé quelque mine pratiquée sous les marches du trône. Le lieutenant de police, n'osant prendre sur lui-même de modifier en quelque chose la décision du chancelier, lui renvoie promptement toute l'affaire. C'est le chancelier qu'il faut fléchir.

Depuis la mort de Fevret de Fontette, un savant modeste et non pensionné, Jean-Louis Barbeau de La Bruyère, avait été chargé de surveiller l'impression de l'ouvrage. Informé de ce qui se passe, il demande au chancelier une audience et l'obtient. Sa démarche n'est pas fière, et son langage, le jour de l'entrevue, ne l'est pas davantage. Il propose de lui-même, sur-le-champ, toutes les corrections que l'on exige. Un avertissement au lecteur, mis à la tête du troisième volume, désavouera tout ce qu'il y a de séditieux dans le deuxième. L'éditeur de la *Bibliothèque historique* est aux ordres du chancelier, et il ne demande qu'une grâce : cette grâce est de n'avoir point affaire au censeur de Dijon. Hérissant, qui l'avait accompagné, fait la même prière.

Sur ce point le chancelier cède, et, le 8 avril, il écrit au lieutenant de police : « J'ai vu l'éditeur de l'ouvrage ayant « pour titre *Bibliothèque historique de la France*. Je suis « convenu avec lui, en présence de l'imprimeur Hérissant, « qu'il mettrait, à la tête du troisième volume, un Avertis- « sement capable de corriger les erreurs principales que ce « volume et les deux précédents peuvent renfermer; et, à « la faveur de cette précaution, vous voudrez bien lever la « défense de continuer l'impression du troisième volume. »

L'épreuve de l'Avertissement est envoyée le 11 avril au chancelier. On n'a rien négligé pour le satisfaire. Cepen-

dant, l'épreuve lue, la satisfaction du chancelier n'est pas complète. On avoue les erreurs, mais on les excuse, et, pour les excuser, on donne des explications superflues. Le chancelier abrége lui-même l'Avertissemnnt et lui donne, comme il convient, la précisiou d'un désaveu. A ses principes de gouvernement il veut une soumission prosternée.

C'est donc l'Avertissement amendé par le chancelier qui précède le troisième volume de la *Bibliothèque historique*. De celui qu'avait rédigé Barbeau de La Bruyère il n'existe que l'épreuve mise au rebut.

Ce n'est pas tout; quelques traits manquent encore à ce tableau de mœurs. La publication du troisième volume ayant été quelque temps différée, on voulut du moins dissimuler au public la cause de ce retard, et sur le titre de ce volume on mit la fausse date de 1771. Ainsi la suspension administrative du mois de mars et la négociation difficile du mois d'avril 1772 ne laissaient de trace que dans les cartons de la chancellerie, et le public devait croire que Fevret de Fontette avait lui-même, avant de mourir, rétracté ses erreurs. Que cet homme de bien soit disculpé! Aurait-il eu, vivant, le courage de la résistance? Nous l'ignorons; mais, toutefois, nous faisons remarquer que la fausse date le calomnie, et qu'il est mort fidèle à la cause des parlements.

Enfin, pour ce qui regarde le censeur Philippe-Louis Joly, il nous reste à dire que sa dénonciation si opportune ne lui fut, hélas! aucunement profitable. Quand le pauvre homme mourut, le 27 août 1782, il habitait encore sa ville de Dijon, et son livre sur *la Vie, l'esprit et les maximes du cardinal de Retz*, s'il a pu l'achever loin de la capitale, n'a jamais été publié.

HAURÉAU,
de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

---

# DEUX VERS DU DANTE

ET

# UN CHAPITRE DU ROMAN DE LANCELOT.

---

Quando leggemmo il disiato riso
Esser baciato da cotanto amore.
(*Inferno*, V.)

Dans le touchant récit de Francesca de Rimini, ces deux vers sont généralement interprétés en ce sens que le sourire désiré, ou adoré, de la reine Genièvre fut baisé par son amant Lancelot. On se rappelle que Francesca fut tuée par son farouche mari du même coup d'épée avec son amant Paolo, qui était le propre frère du mari. Interrogée par le poëte comment leurs sentiments, qu'ils croyaient innocents, se dévoilèrent à leurs yeux, l'âme navrée de Francesca accuse le roman de Lancelot, qu'ils lisaient un jour ensemble, sans penser à mal, de les avoir séduits, et c'est la scène du premier baiser échangé entre la reine bretonne et Lancelot qu'elle désigne comme le point culminant où leur passion mutuelle éclata pour être éteinte aussitôt dans leur sang.

Or *baiser* un *sourire*, le sourire d'une belle reine, semble si poétique, et *rire* au lieu de *bouche* (*riso* per *bocca*) passe pour une hardiesse des plus heureuses. C'est pourquoi tous les interprètes italiens, français, anglais, allemands (1) et russes, les anciens comme les modernes, sont d'accord sur

(1) L'Allemagne ne compte pas moins de vingt-quatre différentes traductions du 5e chant de l'*Enfer*. Dans deux ou trois, ces deux vers sont pris dans un autre sens; mais on n'y a pas fait attention.

ce point. Un seul fait exception, le commentateur Benvenuto Rambaldi d'Imola, un des plus anciens, qui explique ces vers tout autrement. Il dit : *il disiato riso* de cette reine Genièvre, qui brûlait du désir d'être embrassée (esultante di desio *d'esser baciata*) *da cotanto amante* de Lancelot. Pour Rambaldi, on le voit, il ne s'agit point d'un *sourire désiré* que Lancelot aurait embrassé, mais plutôt du *désir souriant* de la reine d'être embrassée par un tel amant. Landino paraît avoir partagé cette opinion. Il n'en dit rien dans son commentaire; mais, dans la grande édition florentine du Dante, de 1481, on remarque une virgule significative après le mot *riso*.

Cette interprétation est restée ignorée ou a été dédaignée sans discussion. Et pourtant c'est la seule juste. Chacun peut s'en convaincre s'il veut prendre la peine de lire le chapitre du vieux roman de Lancelot, que Francesca et Paul de Malatesta sont censés avoir lu ensemble. Chose fort singulière, aucun des interprètes du Dante ne semble avoir eu l'idée d'entreprendre cette vérification, quoique la simple curiosité déjà dût les inviter à connaître la page qui décida du sort de ces infortunés amants. La voici jusqu'à l'endroit fatal du baiser, endroit marqué par ces délicieuses paroles de Francesca : « Ce jour-là, nous ne lûmes pas davantage (1). »

¶ Comment la royne cogneut Lancelot apres qu'il eut longuement parlé à elle et qu'il luy eut compté de adventures. Et comment la premiere acointance fut faicte entre Lancelot et la royne Genievre par le moyen de Gallehault.

(1) Ce curieux rapprochement a été fait pourtant il y a longtemps par M. *Paulin Paris*, dans son excellent ouvrage sur les *Manuscrits de la Bibliothèque royale*, 1836, I, p. 180 et suiv., quoique dans un tout autre but et sans qu'il eût voulu altérer l'interprétation reçue des vers de Dante. Il donne le chapitre en entier d'après un manuscrit du treizième siècle, tandis que mes citations sont tirées d'une édition imprimée du quinzième siècle. La différence du fond n'est pas grande, mais, sous le rapport du style, parfois à l'avantage de l'imprimé, que M. Paris me semble juger un peu trop sévèrement.

Ha, ha, fait la royne, je sçay bien qui vous estes. Vous avez nom de Lancelot du lai. — Il se taist.

Pardieu, fait-elle, pour neant le celez, longtemps a que messire Yvain avoit compté que la damoiselle avoit dit, c'est la tierce. Et anten quelles armes portastes-vous?

Unes vermeilles.

Par mon chef, c'est vérité. Et avant-hier pourquoy feistes-vous tant d'armes comme vous feistes? — Et il commença à soupirer.

Dictes-moi seurement, car je sçais bien que pour aucune dame ou damoiselle le feistes-vous, et me dictes qui elle est, par la foy que vous me devez.

Ha, dame, je voy bien qu'il le me convient dire: c'estes vous.

Moy? fait-elle.

Voire, dame.

Pour moy ne rompistes-vous pas les troys lances que ma pucelle vous porta? car je me mis bien hors du mandement.

Dame, je fiz pour elle ce que je devez, et pour vous ce que je peulx.

Et combien a-il que vous me aymez tant?

Dez le jour que fus tenu pour chevalier, et je ne l'estoys mie.

Par la foy que vous me devez, dont vindrent ces amours que vous avez en moy mises?

Dame, fait-il, vous me le feistes faire qui de moy feistes votre amy, se vostre bouche ne me a menty.

Mon amy? fait-elle; comment?

Dame, fait-il, je vins devant vous quand je eu prins congié à monseigneur le roy; si vous commanday à Dieu et dys que je estoye vostre chevalier en tous lieux. Et vous me dictes que vostre amy et vostre chevalier vouliez-vous que je feusse. Et je dys: « A dieu, dame! » et vous dictes: « A dieu, beau doulx amy! » Ce fut le mot que preudommé me fera, se le suis; ne oncques puis ne fuz à si grant meschief que il ne m'en remembrast. Ce mot m'a comforté en tous mes

ennuys. Ce mot m'a de tous maulx guary: Ce mot m'a fait riche en mes povretez.

Par ma foy, fait la royne, je ne le prenoye pas à certes, comme vous feistes, et à mains preudomme ay-je ce dit où je ne pensay oncques riens que le dire; mais la coustume est telle des chevaliers qui font à mainte dame semblant de telles choses dont à gueres ne leur est au cueur. — Et ce disoit-elle pour veoir de combien elle le pourroit mettre en malaise, car elle veoit bien qu'il ne pretendoit à aultre amour que à la sienne; mais elle se délectoit à sa malaiseté veoir, et il eut si grant angoisse que pour ung peu qu'il ne se pasmast; et la royne eut paour qu'il ne cheist; si appella Gallehault, et il y vint acourant. Quant il veoit que son compaignon est si courroucé, si en a si grant angoisse que plus ne peut.

Ha dame, fait Gallehault, vous le nous pourrez bien tollir, et ce seroit trop grant dommage.

Certes, sire, ce seroit mon.

Et ne savez-vous pour qui il a tant fait d'armes? fait Gallehault.

Certes nenny, fait-elle, mais se il est veoir ce qu'il m'a dist, c'est pour moy.

Dame, se m'aist Dieu, bien l'en povez croire, car aussi comme il est le plus preudomme de tous les hommes, aussi est son cueur plus vray que tous les autres.

Voirement, fait-elle, et sachez qu'il a ce fait seullement pour moy. — Lors luy prie Gallehault et dist:

Pour Dieu, dame; ayez de luy mercy.

Quelle mercy voulez-vous que j'en aye?

Dame, vous sçavez qu'il vous ayme sur toutes, et il a fait pour vous plus que oncques chevalier ne fist pour dame.

Certes, fait-elle, il a plus fait pour moy que ne pourroye deservir, ne il ne me pourroit chose requerre dont je le puisse esconduire; mais il ne me requiert de riens, ains est tout melencolieux que merveille.

Dame, fait Gallehault, ayez-en mercy; il est celluy qui vous ayme plus que soy mesmes.

Je en auray, fait-elle, telle mercy comme vous vouldrez... se il ne me requiert de riens.

Certes, dame, fait Gallehault, il ne ose, car l'en ne aymera ja riens par amour que l'en ne craigne ; mais je vous en prie pour luy ; et se je ne vous en priasse, si le deussiez-vous pourchasser, car plus riche tresor ne pourriez-vous conquester.

Certes, fait-elle, je le sçay bien, et je en feray tout ce que vous commanderez.

Dame, fait Gallehault, grand mercy. Je vous prie que vous lui donnez vostre amour et le retenez pour vostre chevalier tous jours, et devenez sa loyale dame toute vostre vie, et vous le aurez fait plus riche que se vous luy aviez donné tout le monde.

Certes, fait-elle, je luy octroye que il soit mien, et moy toute sienne, et que par vous soient amendez tous les meffaitz.

Dame, fait Gallehault, grand mercy. Or convient-il commencement de service.

Vous ne deviserez riens, fait-elle, que je ne face.

Dame, fait-il, grand mercy; donc baisez-le devant moy pour commencement de vrayes amours.

Du baiser, fait la royne, je ne voy ne lieu ne temps ; et ne doubtez pas, que je ne voulsisse faire aussi voulentiers qu'il feroit; mais ces dames sont cy qui moult se merveillent que nous avons tant fait, si ne pourroit estre que ilz ne le vissent. Nompourtant, se il veult, je le baiseray voulentiers. — Et il en est si joyeulx qu'il ne peult respondre, si non tant qu'il dit :

Dame, fait-il, grand mercy !

Dame, fait Gallehault, de son vouloir n'en doubtez jà, car il est tout vostre. Ne jà nul ne s'en appercevra. Nous troys serons ensemble ainsi comme se nous conseillons.

De quoy me feroye-je prier? fait-elle; plus le vueil-je que

vous. — Lors se traient à part et font semblant de conseiller. La royne voit que le chevalier n'en ose plus faire; si le prent par le menton et baise devant Gallehault assez longuement. Et la dame de Mallehault sceut de vray qu'elle le baisoit (1).

De la lecture de ce chapitre, qu'un romancier de nos jours aurait raison d'intituler LE BAISER DE LA REINE, il résulte d'abord avec évidence que le vénérable *Lana* lui-même, le plus ancien et le plus célèbre des interprètes du Dante, n'a pas lu le roman de Lancelot. Il y a certes de quoi s'en étonner de la part d'un commentateur si sérieux et qui connaît si bien les Pères de l'Église et autres sources, où Dante a puisé; mais c'est peut-être justement à cause de sa gravité personnelle que le révérend Lana n'a pas voulu toucher à un livre frivole. Quoi qu'il en soit, il n'a pas même cherché à en connaître l'auteur; il se contente de prendre à la lettre ce vers :

Galiotto fu il libro e chi lo scrisse,
(Galehault fut le livre et celui qui l'écrivit,)

et il croit qu'effectivement Galeotto est un romancier, tandis que ces paroles, dans la bouche de Francesca, signifient, chacun le sait aujourd'hui, que le livre fut pour elle ce que Galehault avait été pour la reine Genièvre, savoir un tentateur, pour ne pas dire pis. Ajoutons que le véritable auteur est parfaitement connu. Le nom de Gaultier de Map (ou Mapes) se trouve dans la souscription de la première édition de Lancelot, datée de 1488, aussi bien que dans les copies manuscrites qui remontent jusqu'au temps de Dante. On sait de même qu'avec d'autres romans de la Table ronde, également composés en latin, par G. de Mapes, la première partie de Lancelot fut traduite en français par Robert de Borron (ou Buron, un des ancêtres de lord Byron). Cela se fit par

(1) Tiré du premier volume de Lancelot du Lac nouvellement imprimé à Paris 1494, le premier jour de juillet, pour Anthoine Verard, libraire, demeurant à Paris. In-fol. ff. xcv et xcvi.

commandement du roi Henri II d'Angleterre, mort en 1189. Peu de temps après, à la cour de Richard Cœur-de-lion, parut un poëte provençal, Arnaud d'Aniels, le même que Dante introduit, parlant provençal, dans le xxvi[e] chant de son *Purgatoire*, où il fait expier à ce pauvre troubadour son coupable quoique platonique amour pour mesdames de Bouville et d'Ongle, et qui est bien connu pour avoir écrit, non-seulement *Versi d'Amore*, mais aussi *Prose di romanzi* et nommément un roman de Lancelot (1). On peut donc dire avec certitude que le livre provençal, fort probablement traduit du français, a été entre les mains de Dante, et que son contemporain et interprète Lana a eu tort de ne pas y jeter les yeux, d'autant plus que nous ne pouvons plus le faire, vu que le texte provençal ne s'est pas encore retrouvé de nos jours. Si Lana avait lu le chapitre du baiser que nous venons de lire, il se serait abstenu dans ses notes savantes de nous faire voir Lancelot « jettant ses bras au col de la reine » pour embrasser hardiment le « sourire désiré ». Le roman nous montre un tout autre Lancelot, qui ne se conduit point aussi cavalièrement que le révérend commentateur a bien voulu s'imaginer : nous avons vu que, au contraire, ce fut la reine qui daigna prendre son trop timide adorateur par le menton pour l'embrasser « assez longuement », et en souriant, cela va sans dire. Et c'est là assurément le *désir souriant* dont nous plaidons la cause contre le *rire désiré*.

On pourrait nous objecter à la rigüeur que la version provençale que Dante eut sous les yeux ne s'accordait peut-être pas mot par mot avec le roman français; mais on ne se persuadera pas aisément que le caractère du héros principal ait pu être renversé et changé en son contraire, quand tout le charme de cette scène repose précisément sur la timidité

(1) On trouve de plus amples informations sur les auteurs des romans de la Table ronde dans l'ouvrage de P. Paris que nous venons de citer, tomes I et II, et dans l'*Histoire littéraire de la France*, tome XV.

extraordinaire du plus terrible des chevaliers de la Table ronde.

La description naïve du baiser de la reine fut donc ce qui occasionna la faute de Francesca, et à tout prendre de la façon la plus naturelle, ce n'est qu'à ce *riant désir*, actif et non passif, que Dante a pu penser en écrivant son *disiato riso*, tandis que ses interprètes se sont obstinés à faire embrasser ce rire et ce désir même. On peut convenir que c'est chose fort agréable aussi, mais malheureusement contradictoire aux témoignages irrécusables des sources poétiques.

Quant à l'autorité de Lana, assez ébranlée par les remarques du professeur Wille de Halle, mais toujours surestimée en Italie, nous demandons la permission, au risque même de paraître un peu trop acharné, de la décliner encore pour un autre endroit de ce même chant de l'Enfer. Quand Francesca dit au poëte :

Nessun maggior dolore
Che ricordarsi del tempo felice
Nella miseria; e ciò sa il tuo dottore,

on se demande pourquoi est-ce justement son maître, Virgile, qui doive savoir combien il est douloureux de se rappeler le temps du bonheur quand on est dans la misère ? Lana répond : C'est que Virgile, exclu des joies célestes, comme païen, dut se sentir bien malheureux en pensant à la position brillante dont il jouit jadis comme premier poëte à Rome. — L'explication ne me paraît pas heureuse, quoique, autant que je le vois, à peu près tous les commentateurs la trouvent bonne, et que Landino, à qui elle déplaît, ne l'a pas remplacée par une meilleure. Or nous sommes convaincu que Dante n'a pu faire ici allusion qu'au plus beau chant de l'Énéide, le second, où le héros, errant en fugitif de pays en pays, est invité par Didon à raconter la chute de Troie, et où il commence son récit par ces célèbres paroles : « O reine, tu m'ordonnes de renouveler une douleur ineffable, etc. »

S'il faut une preuve de plus, nous ferons remarquer que la phrase suivante, par laquelle Francesca se déclare prête à conter ses malheurs : « *Ma se a conoscer... tu hai cotanto affecto, faro, ecc.* », est constamment traduite du même endroit de Virgile : « *Sed si tantus amor casus cognoscere nostros, incipiens, etc.*

Bref, Lana, à ce qu'il paraît, ne savait pas mieux son Virgile que son Lancelot.

R. Minzloff,

Conservateur de la bibliothèque impériale
de Saint-Pétersbourg.

---

# LETTRES INÉDITES.

## II.

Nous continuons la publication de lettres inédites curieuses. Notre récolte a été meilleure, ainsi que nos lecteurs le constateront facilement. Nous répéterons que ces pièces sont toutes copiées par nous-même sur les originaux un peu avant que le hasard des enchères ne les ait dispersées aux quatre coins de l'Europe collectionnante.

E. de Barthélemy.

Maynard. — Duchesse de Chatillon. — Mignard. — Huet. Fénelon. — Maurepas. — Baluze. — Montfaucon. — Ruinart. — Mabillon.

Nous commencerons par une lettre de François Maynard, l'ami de Malherbe et de Regnier, poëte de talent, quoique trop souvent d'un cynisme facile à constater dans le *Parnasse satyrique;* d'ailleurs l'un des premiers quarante immortels. Nous noterons que ses autographes sont rarissimes. Celui-ci est adressé à la comtesse de Clermont :

« A Saint-Céré, ce 1er de l'année 1635.

« Madame,

« Le premier jour de ceste année me donne la liberté de vous la souhetter bonne, et plusieurs autres ensuitte, et en mesme temps celle de vous remercier de la protection que vous m'avez donnée dans une affaire que je viens de finir à Montauban. Je croiray que c'est toujours avantageusement, puisque je seray hors d'occasion de vous estre plus si importun et d'abuser si souvent que j'estois obligé de le faire d'une bonté si généreuse que la vostre.

« On attend monsieur le comte à Castelnau pour faire les Rois avec toutes les dames et tous les cavaliers de cette province. Mme de Montales, Mme de Bellisle et leurs époux sont de la partie : tous les comtes et les marquis de la nouvelle création qui sont sur les bords du Lot doivent les accompagner. C'est une feste à laquelle on se prépare depuis longtemps. On ne croit pas pourtant qu'elle réussisse, monsieur le comte estant retourné de Venes (1) à Clermont, dans le temps qu'il devoit venir icy : on dit que c'est pour finir l'affaire qu'il a avec les habitans, de laquelle il va prendre une grosse somme d'argent.

« Je ne sçay si l'on parle à Paris comme icy du mariage de M. le marquis de Noailles avec Mlle de Mommoron (2). L'abbé de Monsatus (?), jadis l'aumosnier de la Grange, en fit la proposition à M. de Clermont il y a un mois, qui fut très-bien reçue, et un messager dépêché en mesme temps à Mme de la Roque et à la demoiselle avec des lettres du seigneur. Je suis avec tout le respect, etc. »

Une autre rareté est une lettre de la belle et galante duchesse de Châtillon, — Isabelle de Montmorency-Boutteville, — adressant les plus touchants compliments de condoléances à la marquise de Vardes au sujet de la mort de sa belle-sœur, la maréchale de Guesbriand, arrivée le 2 septembre. Nous reproduisons scrupuleusement l'orthographe de la belle maîtresse du grand Condé :

« Je suis dans un estat sy propre à plindre le vostre que je ne croy pas, madame, quil y est personne qui est pris tant de part que moy à la perte que vous venez de faire de Mme la maréchale de Guaibrian. Je vous assure que je l'ay santi come sy s'étoit pour moy mesme, et qua près avoir songé très lhontans au sirconstance de ce maleur et come quoy il arrive à contretans, je me suis représenté sant fois le froy

(1) Venès, bourg entre Castres et Lautrec. — Clermont, village sis près d'Agen.

(2) Ce mariage n'eut pas lieu : Anne de Noailles, marquise de Montclar, mourut sans hoirs en 1648, ayant épousé Camille de Pestels.

et l'aflission que vous auriez eu de vous estre trouve presante dans une rencontre sy funeste et sy affreuse. Car il est sertin que la mort est terrible et surtout lorsqu'on la voit emporter ce que l'on ayme. Je ne croy pas qu'il y est rièn de sy sensible ny de sy cruel. Je l'aimois à voir sy souvent que jan puis parler come savante ; et depuis que vous estes partie je n'ay pas eu d'autre objet devant les sieux. Je souhaitte que celuy que vous avez eu n'est pas des suites sy fascheuses que celle que je resans, car anfin, madame, je suis abattue et malade à un point que vous ne me recognoitriez pas. Je suis chagrine et découragée. Je prye Dieu qu'il vous exsante toute ses misères et qu'il vous envoye tout ce qui vous est nécessaire. Je voudray bien que vous usiez quelque comission à me donner dans le peu de tant que je resteray icy, ca je le feray de tout mon cœur, quoyque je ne sorte pas des bains d'où je vous escris. Je feray cette efort pour l'amour de vous, etc.

« De Paris, ce 19e septembre 1659. »

Nous cédons ensuite la plume à notre grand peintre Mignard :

« Messieurs les jurés royaux de la compagnie des maistres me sont venus trouvé pour me dire que sur l'avis qu'ils avoient eu que M. Rigaux ce vouloient faire maistre, ils avoient esté chez luy pour le voir ; y leur a dit qu'il estoit agrée à l'Académie et que s'étoit que son tableau seroit achevé, qu'il auroit lhonneur de si présenter. Il luy repondirent qu'il y avoit quattre ans que son tableau estoit comencé et que s'il estoit encore quattre autres pour l'achevé que cela ne finiroit jamais. Après quelques autres raisonnements de part et d'autre, l'on se sépara, comme je croy sans boyre pour moy. Messieurs, mon avis seroit, considérant le mérite et les bonnes mœurs de M. Rigaux de le recevoir sans consequence pour le présent, et après que son tableau sera achevé, de le trêter honorablement, cependant, Messieurs, je me remets à l'avis de toutte la compagnie.

MIGNARD. »

« Si on a besoing d'un homme fort inteligent pour le déménagement, je prie la compagnie de vouloir préférer M. Palliard à un autre au mesme prix. »

Maintenant une lettre exquise de Huet, le savant et aimable évêque d'Avranches, à Ménage :

« A Aunay ce 15 juillet 1684. — M. du Four m'escrit, Monsieur, que vous l'avez prié de me mander que M. de Montchamps ayant reçu de vous en dépôt une somme considérable, l'a dépensée et ne peut vous la rendre : cela me surprend au dernier point. Je connois M. de Montchamps depuis le collége et il m'a paru toujours homme sage et réglé. Et je ne puis pas m'oster de l'esprit qu'il faut qu'il luy soit survenu quelque accident terrible ou quelque affaire importante qu'il luy ayt rendu ce secours nécessaire. Je ne doute point qu'il n'ait bonne volonté de vous rendre au plus tost vostre argent et que ceste volonté ne soit suivie de l'effet. Ce sera une grande générosité à vous de ne le point décrier et de ne parler du sujet de plainte qu'il vous a donné qu'à ceux qui vous y pourront servir. Cependant je vous offre ma bourse sans compliment : et parce que c'est peu de chose que ma bourse, je vous offre aussi ma vaisselle d'argent, mon signe et tout ce que j'ay de pouvoir et de crédit.

« M^lle de Scudéry et d'autres de nos amis m'ont mandé l'estat très fascheux où vous estes. Je ne puis vous exprimer combien j'en ay de douleur. Je savois bien que je vous aimois, mais je ne savois pas à quel point vostre malheur me l'a appris. Je voudrois que mes paroles vous le pussent apprendre aussi. Ce vous seroit peut-être une petite consolation de connoître combien je suis sensible à vostre mal ; car c'est une espèce de soulagement de partager ses peines avec ses amis. Si l'estat ou vous estes ne vous oste point la liberté d'escrire, faites-moy l'honneur de me donner vous mesme de vos nouvelles et de me mander ce que vous espérez de vostre incommodité ; quelle vie vous menez ; quelles études vous faites, ou plutost si vous en faites ; surtout dittes-moy

sans façon et avec la franchise d'un amy de trente ans, ce que je puis faire pour vostre service. Je voudrois tout ce que vous me direz que je puis, car je suis à vous sans aucune réserve.

HUET. »

Place à l'un des jolis billets de Fénelon :

A Cambrai, 2 février 1710.

« Je devois déjà beaucoup, madame, à M. de Sacy puisqu'il m'avoit procuré la lecture d'un excellent écrit, mais la dette est très-augmentée depuis qu'il m'a attiré la très-obligeante lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire. Ne pourrois-je point enfin, madame, vous devoir à vous-mesme la lecture du second ouvrage ? Outre que le premier le fait désirer fortement, de plus je serai ravi de recevoir cette marque des bontés que vous voulez bien promettre. Je n'oserois me flatter d'aucune espérance d'avoir l'honneur de vous voir en ce païs dans un malheureux tems où il est le théâtre de toutes les horreurs de la guerre, mais dans un tems plus heureux, une belle saison pourroit vous tenter de curiosité pour cette frontière. Vous trouverez icy l'homme du monde le plus touché de cette occasion et le plus empressé à en profiter. C'est avec le respect le plus sincère que je suis parfaitement pour toujours vostre très-humble et très-obéissant serviteur.

FR. ARCH. DUC DE CAMBRAY. »

Voici maintenant deux lettres historiques. L'une est du roi Louis XIII pour complimenter officiellement le prince de Monaco d'avoir chassé les Espagnols de ses États et le féliciter spécialement de la vaillante conduite de son fils :

« Mon cousin, j'ay en très grand contentement d'apprendre avec quelle valeur et générosité vous avez exécuté vostre dessein en délivrant vostre place de la domination si injuste des Espagnols, et comme Dieu vous a favorisé en ce ren-

contre. Mais je ne puis assez vous faire congnoistre combien j'ay en agréable la confiance que vous aviez prise en ma protection, y recevant mes armes, et je m'assure d'autant plus qu'elle vous conserveroit contre tous les efforts des ennemis qu'elles y sont dans vostre conduite, de laquelle je ne fais pas moins d'estime que de vostre courâge, l'un et l'autre ayant bien paru en ceste occasion dans laquelle le marquis vostre fils n'a pas donné de petites preuves du sien. Soyez assuré que tout ce qui vous regardera tous deux me sera dorénavant en mesme considération que mes propres intérêts, et que vous pouvez attendre non-seulement l'effet des choses que je vous ay promises, mais toutes sortes de témoignages de l'estime véritable que je fais de vostre personne et de la bonne volonté que j'ai pour vous. Sur ce, etc.

LOUIS. »

« De Saint-Germain en Laye, le 14 décembre 1641. »

L'autre pièce est plus curieuse. Elle est adressée par Maurepas à Paul Jones, le célèbre aventurier écossais qui tint la mer avec succès pour les Américains, débarqua en Angleterre en 1777, prit le port de Whitehaven, et enleva, l'année suivante, avec un seul navire, tout un convoi anglais escorté par deux frégates. Il vint à la suite de cette victoire à Versailles, où le roi le reçut avec faveur et écouta ses hardies propositions : c'est relativement à l'une d'elles que Maurepas rédigea entièrement de sa main le billet suivant :

« De Versailles, 15 aout 1780. — J'ay reçu, Monsieur, avec plaisir et lu avec attention la lettre que vous m'avez écrite de Lorient le 2 de ce mois. J'y ay vu les marques de la continuation de votre zèle pour la cause commune. J'ai examiné et communiqué à M. de Sartines le projet qui étoit joint à votre lettre, et nous ne doutons pas du bon effet qu'il feroit si l'exécution vous en étoit confiée ; mais dans ce moment-ci on ne peut répondre du nombre de frégates qu'on pourroit employer. Elles sont actuellement toutes armées pour le compte du roy, et les plans de la campagne prochaine

ne sont pas encore assez arrêtés pour déterminer positivement le nombre qu'on pourra vous donner. Mais cela n'empêcheroit pas, si vous avez l'agrément du congrès, que vous ne puissiez exécuter la première partie de votre projet en venant ici, comme vous le proposez, avec l'*Alliance* et les autres bâtiments que vous pourrez avoir, et avec un équipage américain suffisant pour armer la frégate qu'on pourroit y joindre. D'ici-là, je tâcherai d'en conserver quelques-uns et de les remplacer par des corsaires. C'est tout ce que je veux vous mander pour le présent. La conduite que vous avez tenue et le zèle que vous avez montré pour le service doivent vous répondre de la facilité que j'apporterai toujours aux entreprises auxquelles vous pourrez avoir part. Soyez sûr, Monsieur, etc. »

Nous réunissons ici des lettres de quatre des plus illustres érudits des dix-septième et dix-huitième siècles, Ruinart, Mabillon, Baluze et Montfaucon :

« De Paris, ce 3 juillet 1700..... Mon Très Révérend Père, D. Jean Mabillon croyoit avoir aujourd'hui l'honneur d'escrire à Vostre Révérence pour luy envoyer ce décret du Saint-Office contre les ennemis de nostre édition de saint Augustin, mais on nous est venu enlever après disner et on nous a tenu si longtemps que je n'eus que le temps d'escrire ce billet à Vostre Révérence pour luy en demander excuse. Vous sçavez apparemment la promotion des trois cardinaux, Mgr l'archevesque de Paris, l'évesque de Passau et M. Borgia, chanoine de Tolède. Le cardinal Maldachin est mort. Nous pourrons aller prendre l'air cet automne. Je souhaiterai que ce fut vers vos cartiers, mais je ne sçay comment cela tournera. Je me joins à D. Mabillon pour assurer Vostre Révérence de mon très humble respect et sincère reconnoissance.

Thierry Ruinard. »

« Ce 18 aoust 1704. — Mon Révérend Père (1), je vous suis très obligé de la lettre que vous avez pris la peine de m'escrire par le dernier ordinaire. Il paroît que M. l'ambassadeur de Venise connoît fort bien les fâcheuses conséquences du livre du P. Germont. Plusieurs sont de son sentiment. Mais d'autres, éblouis par un style fleuri et par une honnêteté apparente, mais très ingénieuse en effet, en ont été frappés. Je suis sensiblement obligé à M. l'abbé Fontanini de ce qu'il veut bien employer des moments précieux pour me venger. Je ne doute pas qu'ayant le talent dont il est doué, il ne le fasse avec succès. Je vous prie de lui présenter mes respects et de lui dire que je crois que nous avons déjà mandé que l'*Anonymus Dionysianus de gestis Dagoberti* vivait au moins deux cents ans après Dagobert, c'est-à-dire vers le milieu du neuvième siècle, et que c'est un auteur de peu d'autorité et rempli de fables. Il y a aussi en cette ville un habile homme qui écrit contre ce Père. J'espère que notre supplément de la Diplomatique sera achevé dans la fin de ce mois, Dieu aidant. Je viens d'achever la révision de la lettre d'Eusèbe, et j'espère que la seconde édition ne sera pas désagréable à Sa Sainteté et à nos seigneurs les cardinaux. Du moins ai-je tâché de le faire de mon mieux pour cela. Obligez-moi de prier Dieu pour moi. D. Thierry vous fait ses compliments. Je prie Dieu, etc.

MABILLON. »

« A Paris, ce 13 février 1706. — J'envoie à Votre Altesse (1) la dernière copie que j'ay faite de l'hystoire généalogique de votre maison. Lorsque je commençay cette copie, j'avois bien fait mon compte, monseigneur, que lorsque je vous l'enverray, elle seroit sans rature et sans addition. Mais a continuelle application que j'ay à votre ouvrage, désirant aire chose qui soit agréable à Votre Altesse et au public,

Le procureur général de l'ordre à Rome.
Le cardinal de Bouillon.

m'y a fait adjouter et corriger beaucoup de choses, comme Votre Altesse le recognoistra bien facilement. Mais quoiqu'il y ait beaucoup de renvois et beaucoup de petits papiers adjoustés, vous n'aurez pas de peine, monseigneur, à en trouver la suite, parce que tous les renvois sont bien marqués. J'espère que vous trouverez cet ouvrage beau. Pour moy je vous diray franchement, monseigneur, que j'en suis très content et que je crois que le public le sera. Il y a un si grand nombre de curieuses recherches qu'il n'est pas possible que les curieux ne soient bien ayses d'en avoir connoissance. Je n'envoye pas tout, parce que Votre Altesse, voulant que je luy envoye les cahiers escrits de ma main, et estant bien à propos que j'en retienne autant par devers moy, je ne puis envoyer que ce qu'on a copié. Mais j'envoyerai à Votre Altesse le reste par quelque commodité assurée, lorsqu'il s'en présentera.

« J'espère, monseigneur, que dans la suite de l'impression des Preuves vous trouverez une grande quantité de beaux tiltres non encore imprimés, tirés de mes recueils, qui donneront du plaisir à Votre Altesse. Elle y verra entre autres choses une lettre de Pétrarque non encore imprimée, dans laquelle il dit que le cardinal de Boulogne estoit *regali stirpe progenitus*. Cette lettre est tirée d'un manuscrit de la bibliothèque de M. Colbert.

« Le recueil de M. du Bouchet est si mal fait et avec une si grande négligence que j'ose dire à Votre Altesse qu'elle oblige le public en le supprimant. Car M. du Bouchet avoit fait de son chef de si grands changemens et de si grandes altérations dans plusieurs de ses titres que, si ce recueil avoit paru, il auroit jeté les curieux et les gens lettrés en beaucoup d'erreurs contre la vérité de l'histoire.

BALUZE.

« *P. S.* — Comme je voulois fermer cette lettre, il m'est revenu dans la mémoire que feu M. le Vaillant avoit un exemplaire du livre des Preuves de M. du Bouchet. M. le

Vaillant me l'a montré plus d'une fois. J'avais dit à M. de Serte (?) de le retirer. Il y a fait ce qu'il y a pu. On lui a toujours dit qu'il n'y étoit pas. Mais je crois que si Votre Altesse le redemandoit, on n'oseroit pas le lui refuser. »

« Monseigneur, j'eux l'honneur à Compiègne de parler à Votre Éminence d'un dessein que j'avois de donner au public ou les catalogues entiers ou de longs extraits des catalogues de presque toutes les bibliothèques de l'Europe, que j'ay ramassés depuis près de trente-cinq ans. Je vais donner le plan de cet ouvrage où je me suis obligé de parler du manuscrit que Votre Éminence vient d'adjouter au nombre de plus de dix mille à la Bibliothèque du Roy, augmentation qui n'eut jamais de pareille. J'ay cru qu'avant de faire imprimer ce plan, je devois le montrer à Votre Éminence, pour sçavoir s'il y a quelque chose à ajouter ou à retrancher dans ce que je dis de la Bibliothèque du Roy et de l'augmentation que Votre Éminence vient d'y faire. C'est mon neveu, l'abbé de Beauteville, qui a l'honneur de présenter ce plan à Votre Éminence. Je réitère ici mes prières pour ce neveu qui ne peut continuer ses études sans votre secours. Je supplie Votre Éminence de faire ces attentions que je n'ai jamais rien demandé, quoiqu'il y ait plus de quarante-sept ans que je travaille pour l'Église et pour le public, et qu'à un homme qui va commencer sa quatre-vingtième année les longs délais passent pour un honnête refus. Je suis si persuadé que Votre Éminence aura quelques égards à mes prières et voudra bien lui donner quelque bénéfice ou pension que j'ose même l'en remercier par avance. Je suis toujours, etc.

MONTFAUCON. »

« Ce 3 septembre 1734. »

---

# L'ANCIEN RÉGIME

## JUGÉ EN 1717 AU COLLÉGE DES JÉSUITES DE PARIS.

On connaît les tensons ou jeux-partis des troubadours; les jésuites, dans leurs colléges, avaient introduit des exercices qui rappelaient beaucoup ce genre de poésie, quant au fond, la forme poétique répugnant aux plaidoyers, et l'improvisation n'ayant pas franchi les Alpes.

Le but des habiles professeurs était évident, et ces exercices de collége, mentionnés dans le *Mercure*, sans doute à cause des familles distinguées auxquelles appartenaient la plupart des élèves, méritent d'y être relégués.

Un seul a, par le sujet, attiré notre attention : il s'agit de l'épée, de la robe, de l'Église, de la cour, mises en présence, comparées; et les acteurs appartiennent à des familles d'épée, de robe, de cour, où les dignitaires ecclésiastiques naturellement n'étaient pas rares. C'est tout l'ancien régime confronté, le tiers, le peuple surtout, brillant par leur absence; sauf pour le tiers, sa lente infiltration dans les parlements, par les charges inférieures, à la cour, par les charges de secrétaires d'État, témoin les Potier de Tresmes et de Gêvres, et les Neufville de Villeroy; car les parlements, l'Église, la cour, à part les favoris, se sont recrutés ainsi, tout le monde ne pouvant pas sortir des boutiques de la rue Saint-Denis, comme ripostait le roi Louis XV à M. le marquis de Chauvelin. — « Noblesse de province, » — disait celui-ci au sujet de nobles dont le roi approuvait l'extraction; de là le mot caustique adressé au courtisan.

Ce qui, en tenant compte de cette infiltration du tiers par

les charges de judicature est significatif, c'est l'absence du commerce, de l'agriculture, de la roture. Cela n'existe pas; on n'en parle pas, cette force démocratique ne s'est manifestée que dans les rangs inférieurs de l'Église.

Nous sommes cependant sous la Régence : un grand mouvement s'accomplit, le régent songe aux États généraux. Law est en train de mobiliser la fortune publique; le commerce en gros ne dérogera plus (cet article de la coutume de Bretagne devient loi du royaume); mais le mouvement, au lieu de favoriser la fusion des classes, laisse vivre les préjugés, en mêlant les vices, par la propagation de la cupidité. C'est la spéculation qui étouffe le crédit naissant, en développant la corruption des mœurs.

Cette révolution morale manquée, s'opérant pour le mal, a produit la révolution dans les faits, comme aujourd'hui encore, faute d'entente entre ce qu'on appelle bourgeoisie et classes ouvrières, s'opérerait une nouvelle révolution.

La leçon à tirer de cette étude rétrospective est donc le danger de mœurs publiques stationnaires, quand un changement seul dans ces mœurs peut sauver une société.

Nous sommes aujourd'hui lundi sixième septembre 1717, au collége des jésuites; des rhétoriciens sont l'objet de notre visite : ce sont M. de Lesseville le cadet, fils de M. de Lesseville, maître des comptes, M. Trudaine, fils aîné de M. Trudaine, conseiller d'État et prévôt des marchands, un jeune homme appelé Le Seigneur, et qui n'avait sans doute de seigneurie que dans son nom (le tiers coudoyait sur les bancs les privilégiés), M. de La Pierre de La Forest enfin, second fils de M. de la Pierre, maître des eaux et forêts en Bretagne.

Un cinquième, M. de Machault, fils de M. de Machault, maître des requêtes, doit présider. Ce fut sans doute le contrôleur des finances qui, suivant la plaisante expression de Fontenelle, voulut faire danser le clergé, et qu'à l'avénement de Louis XVI un changement d'enveloppe de lettre priva de son ancienne charge.

Ces cinq jeunes gens font leur entrée. Celui qui doit juger la cause prend sa place dans un fauteuil élevé sur une estrade ; les quatre autres s'asseoient sur des chaises, deux à la droite et deux à la gauche du juge, ce sont les avocats : ils plaident eux-mêmes. Le Seigneur est métamorphosé en abbé.

Le juge commence; exposition : un oncle enrichi dans les Indes a quatre neveux ; il s'est demandé, comme Salomon, ce que deviendront ses biens entre les mains de ses héritiers; il a partagé également entre eux les deux tiers de son bien, la troisième partie doit revenir à celui qui sera jugé avoir embrassé l'état de la vie le plus utile à la patrie et le plus avantageux à la famille. Si quelqu'un d'eux voulait vivre sans emploi, sa part retournerait à ses cohéritiers : morale très-bien placée sous la Régence.

Les quatre neveux, l'homme d'épée, l'homme de robe, l'homme d'Église, le courtisan se disputent, la troisième part.

L'homme d'épée prend la parole, honteux de combattre pour un autre objet que pour la gloire, contre des personnes qui n'exercent pas la profession des armes, avec une autre arme qu'avec son épée.

C'est par les armes que les empires s'établissent, se conservent ; c'est par les armes qu'une famille arrive sûrement à la gloire la plus éclatante.

Prosopopée, le jeune guerrier tire son épée et l'apostrophe comme on l'imagine sans peine.

L'homme de robe écarte le reproche de prévention qu'on pouvait tirer de la qualité des juges devant lesquels il parlait. Il fait appel à l'équité, en montre l'utilité constante, l'universalité, l'avantage pour les familles qui conserveront le bien des pères. *Cedant arma togæ.* L'adage est développé, les aînés entrent dans la robe ; enfin la mythologie n'est pas oubliée : contestation des dieux ; symbole de la paix l'emportant sur le symbole de la guerre.

L'homme d'Église a de la répugnance pour un tribunal

séculier; mais l'intérêt de la religion avant tout, elle est le plus grand bien, les prêtres perpétuent la science de la religion, font fleurir la piété, répriment la licence, annoncent aux rois mêmes les ordres de Dieu. Dans la famille, ils sont les médiateurs, les intercesseurs, des anges de paix.

L'homme de cour a pour principe le service du monarque, de la monarchie, rend le prince aimable aux sujets, sert la patrie. Aux Narcisses, il oppose les Burrhus, les Sénèques (exemples assez contestables), mais le courtisan vertueux était une tradition du dix-septième siècle. Enfin, honneur, crédit pour la famille. L'aigle est l'oiseau de Jupiter.

Le juge voit avec plaisir des gens contents de leurs conditions, rejette le courtisan comme inutile, l'ecclésiastique comme n'offrant pas d'avantages à la famille, le guerrier comme revêtu d'un éclat peu solide, et adjuge la part en litige au magistrat.

« Liens communs », disait Voltaire; sans doute, mais les vieux liens entre les légistes et l'Église ne sont pas tout à fai brisés, malgré la « criminelle sécularisation » de 1789. En 1869, nous avons encore des courtisans, des ecclésiastiques, des guerriers, des magistrats.

Ch. Alleaume.

---

# LES

# ANCIENNES BIBLIOTHÈQUES DE PARIS.

---

## LA BIBLIOTHÈQUE DU ROI.

(*Suite.*)

### III.

François I$^{er}$, sous qui les arts allaient briller d'un si vif éclat, portait aux lettres un réel intérêt, que la création du Collége de France suffirait à prouver. La Bibliothèque du Roi prit, pendant son règne, un rapide essor.

Au moment où François I$^{er}$ monta sur le trône, la collection de Blois avait pour bibliothécaire l'aumônier de la reine, Adam Laigre, qui touchait par an soixante livres tournois (1). Il fut remplacé en 1518 par le dominicain Guillaume Petit, qui fut successivement évêque de Troyes et de Senlis, et qui dressa un inventaire de la bibliothèque. Ce travail, transporté on ne sait comment à la Bibliothèque impériale de Vienne, a été récemment publié par M. H. Michelant; il porte pour titre :

*S'ensuit le répertoire, selon l'ordre de l'alphabete, de*

(1) La pièce suivante a été publiée dans le *Bulletin du Bibliophile* du mois d'août 1868, p. 445 : « Je Adam Laigre, prebstre, aumonnier de « la Royne et garde de la librayrie du Roy nostre sire, estant en son « chasteau de Bloys, confesse avoir eu et receu de maistre Jacques « Viart, recepveur du dommaine de la conté du dit Bloys, la somme « de quinze livres tournois à moy ordonnée pour la garde de la dicte « librayrie pour les moys d'octobre, novembre et descembre icelluy « inclus. De laquelle somme de XV L. t$^{s}$ me tiens pour content et « bien paié, et en quicte le dit seigneur, recepveur et tous autres, tes- « moing mon seing manuel cy mys, le XXIX$^{e}$ jour de descembre l'an « mil cinq cens et seze.

ADAM LAIGRE. »

*tous les livres, volumes et traictez en françoys, italien et espaignol, couvers de veloux et non couvers, de la librairie du très chrestien roy de France Françoys, premier de ce nom, estant pour le présent à Bloys ; lequel répertoire a esté commencé, moyennant la grace de Nostre Seigneur, parfaict et accomply par frère Guilielme Pervy* (1), *de l'ordre des frères Prescheurs, indigne chapelain, très obéissant subject et immérité confesseur dudict seigneur, l'an de grace mil cinq cens et* XVIII, *et de son règne le quatriesme* (2).

Mais, bientôt, trouvant la bibliothèque de Blois trop éloignée, François Ier en commença une nouvelle à Fontainebleau, et, s'il faut en croire le P. Dan, la confia d'abord au savant Pierre Gilles (3).

Le personnel de la Bibliothèque du Roi s'était composé jusque-là d'un bibliothécaire en titre et de quelques copistes. François Ier créa en 1522 une place supérieure à celles-ci, celle de MAÎTRE DE LA LIBRAIRIE DU ROI. Cette charge, destinée surtout à récompenser le mérite littéraire, fut aussitôt considérée comme une des plus honorables et des plus élevées de l'Etat. Le savant Guillaume Budé (4) en fut pourvu le premier, et le roi ne pouvait, sous tous les rapports, faire un meilleur choix. Le goût des livres était héréditaire dans

(1) *Parvi* (Petit).

(2) *Catalogue de la bibliothèque de François Ier, à Blois, en 1518, publié d'après le manuscrit de la Bibliothèque impériale de Vienne, par H. Michelant*, 1863, in-8.

(3) « Apres la description de ces bains et de ces estuues, ie viens au « dernier estage de ce departement, qui est la gallerie où a esté autrefois « la librairie que le grand Roy François avoit dressé en cette maison « Royale avec un grand soin et curiosité, dont il donna la charge au « docte Pierre Gillius..... C'estoit bien vne des choses les plus conside- « rables de ce lieu, où ce Prince n'auoit rien épargné pour recouurer « tous les liures et tous les manuscrits les plus rares et les plus curieux « qui fussent point ailleurs, ayant pour cet effet enuoyé ledit Gillius « et plusieurs autres personnages en Asie, en Grece et en diuerses « parties du monde. » P. Dan, *le Trésor des merveilles de la maison royale de Fontainebleau*, p. 98.

(4) Génébrard, *Chronographiæ libri IV*, p. 718.

la famille de Budé : son père était, dit un biographe, *librorum emacissimus;* lui-même ne voulut pas regarder comme une sinécure la haute position qui venait de lui être accordée. Passionné, ainsi que le roi, pour la littérature grecque, il mit tout en œuvre pour se procurer des manuscrits en cette langue, et obtint à cet égard de François Ier l'appui le plus complet (1). Jean de Pins, évêque de Rieux, et Guillaume Pellicier, évêque de Montpellier, successivement ambassadeurs de France à Venise, emportèrent, avec leurs instructions diplomatiques, l'ordre d'acheter tous les manuscrits grecs qu'ils pourraient trouver, et de faire copier ceux qu'on refuserait de leur vendre (2). Jérôme Fondule, envoyé à la recherche de documents du même genre, rassemble soixante volumes qu'il paye douze cents écus, et François Ier lui compte quatre mille écus d'or pour ses dépenses de voyage. Le roi, d'ailleurs, contre l'avis de son bibliothécaire, préférait encore les manuscrits orientaux aux manuscrits grecs; Guillaume Postel, Juste Tenelle et Pierre Gilles partent pour le Levant, munis de sommes importantes, de puissantes recommandations, et pleins d'ardeur pour la mission qui leur est confiée (3). Pierre Gilles, oublié en Asie Mineure, voit ses ressources épuisées; la misère le

(1) « M. Budé, l'un des doctes personnages de la chrestianté, en fut « quelque temps le premier gardien et rechercheur, pour de jour en « jour l'embellir de nouveaux volumes. » Brantome, *Vie des grands capitaines*, édit. Jannet, t. III, p. 247.

(2) Charron, *Mémoires pour servir à l'histoire de Jean de Pins.* — D'Aigrefeuille, *Histoire ecclésiastique de Montpellier.* — Pellicier, dans une lettre qui nous a été conservée, écrivait au roi, le 29 août 1540, qu'il avait à grands frais réuni un nombre considérable d'ouvrages syriaques, hébreux et grecs, et qu'il occupait huit écrivains pour faire copier les manuscrits qu'il ne pouvait se procurer à prix d'argent. A son retour en France, Pellicier quitta la Cour et se retira à Montpellier, où il forma une bibliothèque très-précieuse. Voy. Ant. Teissier, *Vies des hommes illustres tirés de de Thou*, t. Ier, p. 200.

(3) A. Chevillier, *De l'origine de l'imprimerie de Paris*, p. 296. — G. Naudé, *Additions à l'histoire du roi Louis XI*, p. 165. — Maichelius, *Introductio ad historiam literariam de præcipuis bibliothecis*, p. 10. —

force à vendre les manuscrits qu'il avait achetés; il est mis en prison (1), doit s'engager dans les troupes de Soliman II et faire avec lui une campagne contre les Perses (2). Des secours arrivent enfin, et lui permettent de racheter sa liberté. Quoique malade déjà, il recommence ses recherches; arrêté de nouveau par le manque d'argent, il sollicite sans relâche l'intercession de puissants protecteurs (3), et ne peut revoir la France que sous Henri II. A la même époque, les savants étrangers payaient l'accueil qu'ils recevaient à la Cour, en enrichissant la Bibliothèque du Roi; parmi les plus célèbres ou du moins les plus généreux, on cite : Antoine Éparque, le poëte de Corfou (4), Jean Gaddi et François d'Asola, le beau-père du fameux Alde Manuce (5). La collection de Fontainebleau fut encore augmentée des volumes appartenant au connétable de Bour-

B. G. Struvius, *Introductio ad notitiam rei litterariæ et usum bibliothecarum*, p. 87. — *Histoire manuscrite de la Bibliotèque du Roy.*

(1) Sc. de Sainte-Marthe, *Gallorum doctrina illustrium qui nostra memoria floruerunt elogia*, lib. I, p. 13.

(2) Ant. Teissier, *Vies des hommes illustres tirées de de Thou*, t. I[er], p. 249.

(3) « Sire, il y a environ huit ans qu'il pleut au feu Roy, de saincte « mémoire, envoyer un des miens à Constantinople et autres lieux de « Grèce, chercher et amasser des Livres anciens, pour l'accomplisse« ment de sa Librairie. Il y a mis si grande diligence qu'il en a arresté « un grand nombre, et l'eust envoyé par delà si les deniers que ledit « Seigneur avoit ordonné, luy eussent esté délivrez. Parce, Sire, que « ce seroit dommage de perdre un si grand thrésor, à faute de si petite « somme, i'en ay bien voulu donner cet advertissement à vostre Majesté, « pour entendre son bon plaisir, et suivre son saint vouloir. Monsieur « de Mascon, qui est auprés de vous, a conduit cet affaire; il vous en « poura donner plus certain advis, et à moy déclaration de vos com« mandemens, lesquels attendant, ie vais continuer mes prières à Dieu « pour vostre santé et prospérité. De Rome, ce 11 Ianvier 1547. *Signé* « le cardinal D'ARMAGNAC. » G. Ribier, *Lettres et mémoires d'Estat des roys, princes, ambassadeurs et autres ministres sous les règnes de François I[er], Henri II et François II*, t. II, p. 99.

(4) Voyez Fabricius, *Bibliotheca græca*, t. X, p. 470.

(5) Renouard, *Annales de l'imprimerie des Aldes*, t. III, p. 85.

bon (1), dont tous les biens furent confisqués en 1523; le catalogue des livres fut dressé, le 19 septembre, par un commissaire du roi nommé Pierre Antoine; il a été publié par M. Le Roux de Lincy (2).

Budé mourut en 1540, après avoir pleinement justifié ces deux vers du vieux Lascaris :

Augusti ut Varro, Francisci bibliothecam
Auget Budæus, Palladis auspiciis.

Il eut pour successeur Pierre Duchâtel, alors évêque de Tulle, et l'un des plus nobles caractères de cette époque. Le cardinal du Bellay l'avait recommandé à François Ier, qui se l'attacha, et le chargea, dit-on, de l'endormir chaque soir par la lecture de quelque auteur (3); il ne tarda pas à reconnaître son mérite, et sut le récompenser.

Une mesure importante marqua le début de l'administration de Duchâtel; il décida François Ier à réunir à sa collection de Fontainebleau la bibliothèque qui était restée à Blois, et que, comme on le verra tout à l'heure, François Ier n'avait pas entièrement perdue de vue. Lefèvre d'Étaples, le célèbre helléniste, en était bibliothécaire à la fin de mai 1530, et venait de rédiger l'inventaire des volumes qu'elle renfermait; c'est du moins ce qui résulte de la lettre que Marguerite de Navarre écrivait alors au connétable Anne de Montmorency : « Le bon homme Fabri m'a escript qu'il s'est « trouvé ung peu mal à Bloys...., et pour changer d'air « yroit voulentiers veoir ung amy sien pour ung temps, si le « plaisir du Roy estoit luy vouloir donner congié. Il a mis « ordre en sa librairie, cotté les livres et mis tous par inven- « taire, lequel il baillera à qui il plaira au Roy (4). » La démission de Lefèvre d'Étaples fut acceptée, et on le remplaça par Jean de la Barre, qui avait été attaché à la maison

(1) Jourdain, *Mémoire historique sur la Bibliothèque du Roy*, p. XI.

(2) *Catalogue de la bibliothèque des ducs de Bourgogne*, 1850, in-8.

(3) Bayle, *Dictionnaire historique*, article Chastel (du).

(4) Bibliothèque impériale, manuscrits, fonds français, n° 2989 (ancien fonds de Béthune, n° 8514), p. 79.

de François, comte d'Angoulême. Jean de la Barre eut lui-même pour successeur Mellin de Saint-Gelais, abbé de Reclus. Ce fut sans doute à la sollicitation de ce dernier que François I<sup>er</sup> rendit l'ordonnance du 8 décembre 1538, dont les sages dispositions sont encore en vigueur. Par cette ordonnance, le roi prescrivait aux libraires de remettre un exemplaire de toutes leurs publications « en grand ou petit « livre, ès mains, disait-il, de nostre amé et feal conseiller « et aumosnier ordinaire l'abbé de Reclus, Mellin de Saint-« Gelais, ayant la charge de nostre dicte librairie estant en « nostre chasteau de Blois, ou aultre personnage qui par « ci-après pourra avoir en son lieu ladicte charge et garde... « le tout à peine de confiscation (1). »

Mellin de Saint-Gelais fut le dernier garde de la librairie de Blois ; des lettres patentes du 22 mai 1544 ordonnèrent que la collection tout entière serait transportée à Fontainebleau. Deux maîtres des comptes, Jean Grenaisie et Nicolas Dux, allèrent dresser l'inventaire des « livres, sphères, globes et « autres choses » conservés à Blois ; le tout fut mis en ballots, et, par les soins de Mellin de Saint-Gelais, transporté à Fontainebleau. Mathieu La Bisse, chargé, avec Mellin de Saint-Gelais, de veiller sur la nouvelle collection, prit possession, le 22 juin 1545, des livres provenant de la bibliothèque de Blois. Ceux-ci d'ailleurs restèrent reconnaissables. Les bibliothécaires de Blois, Jean de la Barre surtout, avaient été très-prodigues d'inscriptions sur les volumes ; on y trouve encore aujourd'hui mentionnées, tantôt la date de leur acquisition, tantôt diverses circonstances importantes, telles que la demande que le roi en avait faite, tantôt même des indications assez naïves, celle-ci par exemple : « Des « histoires et livres en françoys. Pulpito 3°, à la cheminée. « Bloys (2), » destinées à faire connaître la place qu'ils occupaient dans la bibliothèque.

(1) Renouard, *Annales de l'imprimerie des Aldes*, t. I, p. 43.

(2) Voyez, à la Bibliothèque impériale, le manuscrit coté : fonds français, n° 970.

L'inventaire rédigé à l'occasion de ce transport a maintenant pour titre : *Inventaire original de la bibliothèque de Blois lors du transport à Fontainebleau* (1). Il commence ainsi :

« Inventaire fait par nous Jehan Grenaisie, licencié en loix, « et Nicollas Dux, conseillers du Roy et maistres ordinaires « de ses comptes à Blois, à ce commis par la chambre, en « vertu des lectres patentes dudit seigneur, données à Sainct « Germain en Laye le vingt-deuxième jour de may dernier « passé, signées François, et au dessoubz : par le roy, de « Laubespine, seellées de cyre jaune du grant seel dudit « seigneur, de tous les livres estans en la librarye de Blois, « tant en langue latine, grecque, hébraïque que vulguaires, « ensemble des sphères théoriques et autres corps d'astro- « logie, pour iceulx transporter dudit Blois à Fontainebleau, « selon qu'il est mandé par ledit seigneur par ses dictes « lectres. A veoir faire lequel inventaire ont assisté vénéra- « ble maistre Mellin de Sainct Gelaiz, conseiller dudit sei- « gneur, abbé commandataire de Reclus, Jehan de la « Barre, commis à la garde de la librairie dudit Bloys. »

On lit sur le dernier feuillet :

« Le quatriesme jour de l'an mil cinq cens quarante et « quatre, noble et discrète personne maistre Melin de San « Gelais, conseiller du Roy, nostre sire, son aulmosnier or- « dinaire, abbé commendataire de Reclus en Brye, a con- « fessé avoir receu de nobles hommes maistres Jehan Gre- « naisie et Nicolas Dux, aussi conseillers dudit seigneur.., « les livres, sphères, globbes et autres choses contenues et « déclairées par les inventaires cy dessus escriptz... »

Cet inventaire se compose de 128 feuillets, et nous y voyons que la bibliothèque de Blois renfermait alors 1,890 volumes, dont 109 imprimés seulement. Il faut y ajouter une quarantaine de manuscrits grecs que le vieux Constantin Lascaris venait d'apporter de Naples (2).

(1) Bibliothèque impériale, manuscrits, fonds français, n° 5660. Un double de cet inventaire existe dans le même fonds, n° 12999.

(2) On sait que ce savant rassembla une très-précieuse bibliothèqu

Nous ne pouvons déterminer aussi exactement le nombre de volumes que possédait à ce moment la bibliothèque de Fontainebleau. Un catalogue des manuscrits grecs fut dressé, sous François Ier, par le célèbre calligraphe Ange Vergèce, dont l'écriture était si belle qu'elle servit de modèle pour la fonte des magnifiques caractères grecs de Robert Estienne :

Ange Vergèce grec, à la gentile main,
Pour l'écriture grecque écrivain ordinaire
De vos granpère et père et le vostre...

dit Baïf dans une épître dédicatoire à François Ier.

Le catalogue dressé par Vergèce (1) contient la liste de 260 manuscrits. Quelques volumes dédiés au roi, d'autres qui lui furent donnés par Louise de Savoie sa mère et Marguerite de Valois sa sœur, augmentèrent encore la bibliothèque de Fontainebleau, qui ne renferma cependant jamais plus de 200 volumes imprimés, en y comprenant ceux qui avaient été apportés de Blois.

Nous avons dit déjà que la bibliothèque de Fontainebleau était installée au « dernier estage » du château. Les écrivains de l'époque ont célébré sa magnificence et l'affable hospitalité qu'y recevaient les savants de tous les pays. C'est là que Ramus persécuté allait chercher un studieux asile, tandis que ses ennemis pillaient à Paris sa propre bibliothèque, déposée au collége de Presles (2). François de Belle-

qu'il légua au sénat de Messine. Elle a été depuis transportée en Espagne, et elle fait aujourd'hui partie de la bibliothèque de l'Escurial. (Voyez Villemain, *Lascaris*, note C, et les *Elogia* de Paul Jove.) « Il faut « remarquer, dit G. Naudé, que Janus Lascaris Rhyndacenus, exilé « de Constantinople, a le premier trouvé, ou au moins restably et « remis en usage les grandes lettres, ou pour mieux dire majuscules « et capitales de l'alphabet grec, esquelles il fit imprimer l'an 1494 des « sentences morales et autres vers qu'il dédia à Pierre de Médicis, avec « une fort longue épitre liminaire où il l'informe de son dessein et « de la peine qu'il avoit euë à rechercher la vraye figure de ces grandes « lettres parmy les plus vieilles médailles et monumens de l'antiquité. » G. Naudé, *Additions à l'histoire du roy Louis XI*, p. 136.

(1) Bibliothèque impériale, manuscrits, fonds grec, n° 3064.

(2) « Post eius obitum, direpta est a sicariis bonorum omnium,

forest, qui écrivait au milieu du seizième siècle, décrit ainsi les magnificences de la collection de Fontainebleau : « Celle « librairie et superbe bibliothèque, dressée iadis par les roys « Égyptiens en Alexandrie, ne fut onc plus belle ny plus « riche que celle que Françoys, premier du nom, a or- « donné en ceste sienne maison, n'ayant espargné frais au- « cun ny la peine d'un grand nombre d'hommes de grand « sçavoir, qu'il a envoyez par toute la Grèce et Asie pour « recouvrer les meilleurs livres qu'on pourroit trouver pour « l'enrichissement de ceste bibliothèque, que les Princes « estrangers ont souhaité de voir, venans en France, plustost « que les plus exquis thrésors et plus riches ioyaux qui « soyent en ce royaume. Quoy plus? Ce grand Roy, sça- « chant que les Muses ayment les solitudes, et Pallas les « lieux de repos, et que la laborieuse Dyane fuit les villes « oiseuses, a aussi fait dresser icy le temple des Muses et la « retraite de Pallas, et les courses boscagères de Diane la « chasseuse; et au reste si i'estoy quelque grand poëte ou « disert orateur, ie bastiroy aussi quelque belle œuvre sur « le los tant du Roy qui a fondé ce temple palladien, que de « la magnificence du bastiment et richesse des livres, ta- « bleaux, effigies et choses rares qui sont en ceste biblio- « thecque, mais ayant défaut de ce, et laissant ceste charge « à ceux qui ont gousté l'eau caballine et aux bons livres, « et en la faveur des Roys, et qui ont le cœur haucé et « hardy pour se voir recompensez de leurs peines, je pas- « seray outre (1). »

Duchâtel survécut cinq ans à François Ier. Ne trouvant pas chez Henri II des dispositions aussi généreuses que chez

« præsertim librorum, supellex exquisitissima. Perierunt etiam multa « Rami egregia doctrinæ monumenta.... » Th. Banosius, *Vita Petri Rami*, p. 35. Voyez encore : J. E. Freigius, *Vita Petri Rami*, et Antoine Teissier, *Éloges des hommes sçavans tirez de l'histoire de M. de Thou*, t. II, p. 409.

(1) Séb. Munster, *la Cosmographie universelle de tout le monde;* édition revue et complétée par Fr. de Belleforest, t. I, p. 333.

son père (1), il renonça à augmenter le nombre des volumes de la bibliothèque, et chercha surtout à assurer la conservation de ceux qui restaient, en multipliant les reliures.

Celles-ci, d'ailleurs, étaient devenues depuis longtemps moins riches et moins pesantes; il avait fallu renoncer aux pierres précieuses, au velours, aux étoffes précieuses, quand on s'était trouvé en présence de plusieurs centaines de volumes à pourvoir. Le fer et le cuivre avaient disparu aussi; le carton remplaça les lourds ais de bois, et les armes du souverain en devinrent presque le seul ornement. Un exemplaire des poésies latines de Fausto Andrelini, que l'auteur fit relier pour l'offrir à Louis XII, porte sur sa couverture en veau fauve estampé un porc-épic avec la devise du roi : *cominus et eminus*. On sait que l'ordre du Porc-Épic avait été institué par Louis d'Orléans, grand'père de Louis XII. La bibliothèque du Louvre possède un volume dont la reliure a pour seul ornement au milieu des plats une bande où alternent les armes de France et des porcs-épics. Sur un très-précieux exemplaire qui appartient à la bibliothèque Mazarine (2), on voit figurer, outre l'écu de France et les porcs-épics, des hermines, pièce principale des armoiries d'Anne de Bretagne. La plupart des volumes qui furent reliés à Blois sous le règne de Louis XII sont l'œuvre d'un prêtre nommé Gilles Hannequin.

Les reliures exécutées sous François I[er] sont en général très-simples; le cuir et le maroquin noir y furent presque seuls employés par Jean le Faulcheur, qui se qualifiait de « libraire et relieur ordinaire du roi ». Les F couronnés, parfois suivis de la lettre R, figurent sur presque toutes; assez fréquemment, les plats sont ornés des armes de France, au-dessous desquelles s'étend une salamandre (3).

(1) « Henry II, quoy que bien instruit en sa jeunesse, fut tellement « diverty par les guerres qu'il continua avec Charles Quint, qu'il n'eut « guères moyen de caresser ou favoriser les muses. » G. Naudé, *Additions à l'histoire du roy Louis XI*, p. 167.

(2) Imprimés, n° 11578.

(3) Voyez, à la Bibliothèque impériale, le manuscrit coté : fonds français, n° 2261.

Le blason de Claude de France accompagne quelquefois celui du roi ; et les dauphins unis aux salamandres indiquent que le volume a été relié sous François I^er^, mais pour le Dauphin.

Avec le règne de Henri II, s'ouvre une des plus belles époques de la reliure. L'amour du roi pour Diane de Poitiers vint se manifester jusque sur les livres de la bibliothèque. Autour des armes de France, accompagnées d'ornements exécutés avec un goût exquis, sont semés des H et des D entrelacés, des croissants, des arcs, des carquois et d'autres emblèmes de la chasse. Parfois les armes de France sont remplacées sur les deux plats par la devise équivoque que Henri II avait adoptée :

DONEC
TOTVM
IMPLEAT
ORBEM

mais alors les croissants dominent, et sont beaucoup plus nombreux que les monogrammes. Les mêmes initiales et les mêmes symboles se rencontrent encore sur les volumes, extrêmement rares, qui furent reliés aux armes de la favorite (1).

Pierre Duchâtel mourut le 2 février 1552, regretté de tous les savants, qui se souvenaient qu'il avait osé défendre Robert Estienne contre la Sorbonne, et E. Dolet contre le roi. Pierre de Mondoré devint maître de la librairie, et la place de garde fut, peu de temps après, donnée au mathématicien Jean Gosselin.

Leprince, tous les historiens qui l'ont précédé et presque tous ceux qui l'ont suivi, disent que Henri II, confirmant l'ordonnance rendue en 1536 par François I^er^, avait enjoint aux libraires de fournir à la Bibliothèque du Roi un exemplaire sur vélin et relié de tous les livres qu'ils imprimeraient

(1) Voyez, à la bibliothèque de l'Arsenal, le manuscrit in-folio coté n° TF 98.

par privilége. Or cette ordonnance n'a jamais été rendue que par Raoul Spifame, un pauvre diable monomane, qui eut l'étrange idée de composer un recueil de trois cent six arrêts ou règlements qu'il publia vers 1558, sous le nom de Henri II et comme ayant été promulgués par lui. Ces arrêts supposés ont d'ailleurs été pris au sérieux par de véritables érudits, le président Bouhier et Abel de Sainte-Marthe entre autres. Voici le texte de l'ordonnance rédigée par Spifame en faveur de la Bibliothèque du Roi, ordonnance qui pendant deux cents ans a été regardée comme parfaitement authentique :

« Le Roy, pour l'amplification des bonnes lettres chres-
« tiennes, et toutes choses honnestes et profitables, et en-
« tretenement de ses librairies, et bibliotèques, qu'il a
« establies pour exercer et employer les bons esperitz de
« ses subiectz, sçavans, et lettrez, et toutes personnes ver-
« tueuses, et gens amateurs de bons livres, et notables élu-
« cubrations. A ordonné et ordonne, que doresenavant ne
« sera baillé aucun privilége d'imprimer, que ce ne soit à la
« charge, que tous livres qui s'imprimeront luy en sera
« baillé et présenté un, imprimé en parchemin de vellin,
« relié et couvert comme il appartient luy estre présenté,
« pour estre mis en sa bibliothèque et librairie de son
« chasteau de Fontainebleau ; et après icelle bibliothèque
« de Fontainebleau fournie, estre mis en sa librairie de son
« chasteau de Bloys, et conséquemment aux autres, ainsi
« qu'il sera par luy advisé, et ordonné (1). »

Deux catalogues des manuscrits grecs de la bibliothèque de Fontainebleau furent dressés sous Henri II par Constantin Palæocappa, et recopiés par Ange Vergèce. L'un est disposé par ordre alphabétique, l'autre par ordre de matières ; tous les deux sont conservés aujourd'hui à la Bibliothèque impériale (2).

(1) R. Spifame, *Dicæarchiæ Henrici regis christianissimi progymnasmata*, 8e arrêt. Le volume n'a point de pagination.

(2) Manuscrits, fonds grec, nos 3065 et 3066.

François II régna une année à peine, et c'est de cette époque que datent les persécutions religieuses qui assombrirent si longtemps notre histoire; la seule acquisition que la bibliothèque ait faite sous ce prince a précisément cette triste origine. Le président Aimar de Ranconnet, l'un des hommes les plus savants du seizième siècle, fut, sous prétexte de religion, enfermé à la Bastille par ordre du cardinal de Lorraine; il y mourut de chagrin en 1559, et ses livres confisqués entrèrent à la bibliothèque de Fontainebleau (1).

Les reliures au chiffre de François II sont naturellement assez rares. Au milieu des plats un écusson ovale renferme les armes de France, au-dessous desquelles sont deux F couronnées et parfois suivies du nombre II. Sur le dos, entre les nerfs de la reliure, alternent des F et des fleurs de lis toujours surmontées d'une couronne.

Plusieurs de ces reliures, commencées sous François II, ne furent achevées que sous le règne de Charles IX; celles-ci portent semés sur les plats plusieurs C entrelacés et couronnés (2).

Alfred Franklin,
de la bibiothèque Mazarine.

(*La suite au prochain numéro.*)

(1) Maichelius, *Introductio ad historiam litterariam*, p. 12. — A. de Sainte-Marthe, *Discours au Roy sur le restablissement de la bibliothèque royale de Fontainebleau* (sans pagination).

(2) Voyez, à la Bibliothèque impériale, le manuscrit coté: fonds français, n° 1186.

# REVUE CRITIQUE

DE

# PUBLICATIONS NOUVELLES.

---

Une Abbesse de Fontevrault au dix-septième siècle. — Gabrielle de Rochechouart, étude historique, par M. E. Clément, de l'Institut; *Didier et Cᵉ*.

Cette étude est le complément promis et curieusement attendu de celle que M. Clément a récemment publiée sur la sœur de Gabrielle de Rochechouart, la marquise de Montespan. On retrouve dans ce nouveau travail les qualités ordinaires de l'auteur, la même finesse d'aperçus, la même conscience dans les investigations. Il y a réuni tout ce qu'il a pu recueillir de la correspondance de l'abbesse et de documents relatifs à cette sœur trop oubliée de la trop célèbre favorite. Une bonne partie des lettres est inédite et empruntée aux portefeuilles du médecin Vallant, qui se trouvent aujourd'hui à la Bibliothèque impériale. Vallant paraît avoir été le médecin à la mode pendant les plus belles années du règne de Louis XIV. Il comptait dans sa clientèle, outre notre abbesse, Mmes de la Fayette, de Motteville, de Sablé, Mme de Longueville! Combien de fois M. Cousin a dû envier le sort d'un tel docteur! Chercheur intrépide d'autographes, il ne se bornait pas à conserver les lettres de ses nobles clientes qui lui étaient personnellement adressées; il guettait toutes les occasions de s'en procurer d'autres, qui ne sont pas les moins intéressantes de sa volumineuse collection.

On peut juger de la considération qui entourait Gabrielle, par la lettre vraiment royale que Louis XIV daigna lui adresser le 29 octobre 1672.... « Je vous remercie du compliment que vous me faites sur le bonheur de ma dernière campagne; et, bien qu'il soit assez difficile de ne pas se flatter un peu, quand on se sent louer avec tant de délicatesse et de bonne foi, je reconnois que la

gloire de cette expédition est due entièrement à Dieu, et vous ne pouvez mieux témoigner la part que vous y prenez qu'en m'aidant avec tout votre ordre à lui en rendre grâce. » Il est vrai que cette lettre est contemporaine de la plus haute faveur de M^me^ de Montespan, dont l'abbesse bénéficiait d'une façon qui n'était convenable que dans les idées du grand siècle. Mais les documents cités par M. Clément prouvent que l'estime du roi pour Gabrielle de Rochechouart survécut à la disgrâce de sa sœur.

La correspondance de notre abbesse offre bien des lacunes; on n'a pu, par exemple, retrouver aucune des lettres adressées à M^me^ de la Fayette, avec laquelle elle entretenait un commerce épistolaire des plus assidus. Toutefois celles que M. Clément a pu recueillir suffisent pour justifier la réputation dont elle a joui. On y trouve beaucoup d'esprit, du fameux *esprit des Mortemart*, beaucoup de finesse et de tact sans prétention, parfois même des aperçus d'une profondeur réelle. Ainsi, se plaignant à son ami le savant évêque d'Avranches, Daniel Huet, des progrès de l'esprit d'insubordination dans son ordre, elle expliquait avec une sagacité vraiment remarquable ces tendances désordonnées. « Je vais vous dire à quoi je m'en prends, au hasard que vous vous moquiez de moi. Je me suis imaginé que ces livres de Hollande qui ont inondé le monde depuis quelques années, et qui se sont glissés dans les cloîtres comme ailleurs, ont répandu des doutes et des demi-connoissances, dont les petits esprits n'ont pu tirer d'autre fruit que de se croire capables de juger de tout, et de regarder la soumission aux lois comme un effet de la foiblesse et de l'ignorance où ils vivoient avant ces belles découvertes. »

N'y avait-il pas dans ces lignes un pressentiment de la Révolution qui devait, moins d'un siècle après, faire mourir sur un grabat d'hôpital la dernière abbesse de Fontevrault, pressentiment bien remarquable, quand on songe au temps et au milieu dans lesquels a vécu celle-là ?

Gabrielle, nommée abbesse à vingt-cinq ans par la grâce toute profane de sa sœur, semble du moins avoir été jalouse d'expier l'irrégularité de son exaltation par son zèle pour le maintien de la discipline de l'ordre, et pour la défense de ses antiques priviléges contre les empiétements continuels des autorités ecclésiastique et civile. Plusieurs de ses lettres sont de véritables mémoires à consulter dans des affaires litigieuses de ce genre ; elles sont remarqua-

bles par une connaissance approfondie des sujets et une dialectique serrée, unies à l'élégance de la rédaction. Elle avait contre elle l'esprit du siècle dans ces luttes incessantes qui ont peut-être abrégé ses jours.

Plusieurs des dernières pièces de sa correspondance, de 1701 à 1704, ont un intérêt particulier pour les lecteurs du *Bulletin*. Elles sont adressées à Roger de Gaignières, noble amateur justement célèbre dans les fastes de la curiosité. Notre abbesse avait fait sa connaissance dans un de ses voyages à Paris, chez les Noailles; il y avait entre elle et lui conformité de goût sur bien des points, notamment pour la passion des livres. La lettre du 27 août 1701 nous les montre tous deux fort émus à propos de la vente des beaux livres de feu M. Chevreau (rien de M. le préfet de la Seine), qui devait avoir lieu prochainement. Urbain Chevreau était mort au mois de février précédent à Loudun. Boudot, libraire du temps, fameux dans le commerce des bibliothèques, était déjà en campagne; il était venu offrir ses services à l'abbesse, qui comptait bien en profiter, ayant déjà noté dans le catalogue quelques articles qui la tentaient. Or il y avait dans cette bibliothèque un livre dont Gaignières était furieusement épris; mais en même temps il ne se souciait pas de donner directement sa commission à Boudot, craignant sans doute qu'on ne lui fît payer l'article trop cher. Il avait donc recouru à l'entremise de son amie l'abbesse, et celle-ci lui répondait : « Je serai ravie si l'amitié que Boudot m'a témoignée peut vous être bonne à quelque chose. J'espère qu'il repassera ici, comme il me l'a promis, et, en cas qu'il me tienne parole, je prendrois le livre que vous me marquez comme s'il étoit pour moi, et je vous l'enverrois en vous en marquant le prix, car je connois comme vous avez le cœur fait, et je sais que vous seriez au désespoir de m'avoir témoigné votre goût pour le livre si je m'avisois de vous le donner. Si parfois Boudot manquoit à repasser par ici, je lui écrirois que je veux acheter ce livre, et je le chargerois de le faire porter aux Filles-Dieu, ou de le mettre entre les mains de M. de Larroque pour vous l'envoyer. (Il s'agit bien ici de Daniel de Larroque, le fameux pamphlétaire, celui qui a mis le premier en circulation, dans son petit livre « Des véritables motifs de la conversion de l'abbé de la Trappe, » l'anecdote probablement apocryphe de la tête coupée). Vous le recevriez aisément de ces deux endroits, et

le libraire n'aura nulle connoissance que le livre fût pour vous. Je ne profiterai point de l'avis que vous avez la bonté de me donner touchant les portraits de Santeul. J'aime fort les estampes, mais en tableaux seulement, et non pas en portraits. Vous avez raison d'avouer hardiment votre goût pour les curiosités qui font votre principale occupation ; c'est une passion non-seulement bien innocente, mais encore louable et utile. »

Il est bien fâcheux que l'abbesse ne donne aucune indication sur les livres qu'elle désirait, et sur l'article que Gaignières convoitait si fort. Quoi qu'il en soit, tous deux furent déçus dans leurs espérances, ainsi que nous l'apprend une nouvelle lettre de l'abbesse écrite huit jours plus tard (2 septembre). « On me dit hier que M. Boudot s'en étoit retourné, qu'il avoit passé à Saumur sans emporter la bibliothèque de M. Chevreau, qu'il avoit pourtant achetée huit mille francs, mais qu'il l'avoit aussitôt vendue pour dix mille aux bénédictins de Saint-Jouvin. Me voilà par là privée du plaisir de vous procurer le livre que vous désiriez, et j'y ai beaucoup plus de regret, Monsieur, qu'à ceux que je m'étois promis d'acheter pour moi-même. Je ne saurois comprendre comment M. Boudot, au lieu de repasser par ici comme il me l'avoit promis, *n'a pas seulement daigné m'écrire un mot de tout cela.* » On sent percer ici, contre ce scélérat de Boudot, une rancune que comprendront ceux de nos lecteurs qui ont subi des déceptions semblables, et dont ils sauront gré à l'abbesse bibliophile. Décidément elle est bien des nôtres !

Un poëte moderne a dit qu'une femme n'est jamais complétement morte quand elle se sent aimée, même à la distance de plusieurs siècles. S'il y a du vrai dans cette théorie ingénieuse, M^me^ de Longueville et son illustre adorateur posthume en auront su quelque chose. Il semble que « le charme ait opéré » aussi chez M. Clément, en présence de cette sympathique figure d'abbesse. Aussi s'est-il efforcé de la justifier des rares peccadilles qui lui ont été imputées, notamment d'avoir traduit le *Banquet* de Platon, dont certains passages sont en effet bien risqués pour une femme, et surtout pour une religieuse. Malheureusement, alors qu'il se flattait d'avoir au moins fait naître un doute en faveur de sa cliente, un document d'une évidence irrésistible, surgissant sous sa main, l'a forcé de rétracter sa défense, d'avouer loyalement que sa belle Gabrielle restait bien et dûment convaincue de ce quasi-délit

d'érudition avancée (1). Le monastère fondé par Robert d'Arbrissel, ce bienheureux de galante mémoire, était-il donc prédestiné aux essais aventureux ?

M. Clément, ne pouvant disculper de celui-là son héroïne, s'en console en soutenant, malgré le témoignage de l'abbé d'Olivet, qu'elle a traduit sur l'original et non d'après une traduction latine. Pourtant d'Olivet était intime avec Larroque, que le crédit de l'abbesse avait soustrait à la prison et peut-être à la potence, et qui paraît avoir été fort mêlé aux travaux littéraires de sa bienfaitrice. De plus, il est prouvé (M. Clément le reconnaît) qu'elle avait dans sa bibliothèque un bel exemplaire en grand papier du Platon de 1578, de Henri Estienne, avec la traduction latine de Jean de Serres en regard. Il est même probable qu'elle n'avait pas négligé d'y joindre celle beaucoup meilleure de Marsile Ficin, soit l'édition *in-folio* de 1602, soit plutôt la jolie édition in-16 en cinq volumes donnée par de Tournes en 1550, et si recherchée aujourd'hui des amateurs. Après tout, quand même Gabrielle de Rochechouart aurait travaillé uniquement sur le texte latin, ce serait déjà fort méritoire pour une personne de son sexe. Nos femmes auteurs modernes, qui savent pourtant beaucoup de choses, seraient fort embarrassées d'en faire autant.

Ce charme dont nous parlions tout à l'heure a rendu M. Clément sévère à l'excès contre une des plus illustres contemporaines de son héroïne. Mme de Sévigné, ennemie intime de toutes les Rochechouart, s'est permis quelques plaisanteries irrévérencieuses sur celle-ci à propos d'un abbé Testu, qui, suivant elle, *gouvernait fort* l'abbesse de Fontevrault. Celle-ci eut naturellement connaissance de ces propos par de bonnes amies et s'en montra vivement affectée dans plusieurs de ses lettres; *inde iræ!* Nous croyons, comme M. Clément, que la marquise va un peu loin dans ses appréciations. Mais il va bien plus loin dans ses représailles chevaleresques, — si loin que personne ne le suivra jusque-là, — quand il suppose que l'antipathie de Mme de Sévigné pour les Rochechouart n'était autre chose qu'une jalousie secrète; qu'elle aurait

(1) On a vu, dans notre numéro de janvier, que M. Clément s'est cru obligé de faire, devant les lecteurs du *Bulletin*, un *meâ culpâ* spécial pour la défense de Gabrielle. Il était absous d'avance de cette faute des plus vénielles.

voulu voir occuper par sa fille la position brillamment déshonnête de Mme de Montespan.

Parmi les pièces qui figurent dans l'*Appendice* de ce curieux volume, deux surtout offrent un grand intérêt. L'une est une notice très-bien faite de M. Courajod, de la Bibliothèque impériale, sur les sépultures des Plantagenets à Fontevrault. On ne peut suivre sans émotion ces dernières péripéties des restes mortels, des débris d'effigies plus ou moins authentiques de Henri II d'Angleterre, d'Éléonore de Guienne, de Richard Cœur-de-lion, du malheureux Raimond de Toulouse, auxquels le vandalisme révolutionnaire a ravi ce qui fut l'objet de leur suprême espérance ici-bas, le repos dans la tombe! L'autre pièce est une ancienne monographie des trente-sept abbesses de Fontevrault (1115-1793). Cette nomenclature, qui comprend bon nombre de princesses des maisons de Bretagne, de Valois, de Bourbon, se termine par « Julie-Sophie Gillette de Gondrin de Pardaillan d'Antin, » expulsée en 1789, *morte en* 1793, *à l'Hôtel-Dieu de Paris.* Cette chute, plus lugubre que l'échafaud, remet en mémoire la grande parole de Bossuet : Quel état! et quel état!

Bon Ernouf.

---

Madame de la Vallière et Marie-Thérèse d'Autriche, femme de Louis XIV, par M. l'abbé H. Duclos. *Paris, Didier*, 1869; un vol. in-8°.

En dissipant les ténèbres où sommeillait depuis bientôt deux siècles Marie-Thérèse d'Autriche, épouse de Louis XIV, en s'efforçant de donner à cette noble et touchante figure un lustre que lui a toujours refusé l'histoire, M. l'abbé Duclos a cédé à l'une des plus constantes préoccupations de la science contemporaine. N'est-ce pas, en effet, au redressement d'erreurs trop longtemps accréditées, erreurs d'origines, de caractères ou de faits; n'est-ce pas aussi à la réparation d'oublis immérités que se sont particulièrement attachés les écrivains éminents qui, de nos jours, se sont voués aux études historiques? La figure pâle et effacée de la reine Marie-Thérèse n'avait pas à gagner à être mise en regard de la rayonnante physionomie de Mlle de la Vallière; mais M. l'abbé Duclos, qui confond ces deux femmes dans une même sympa-

thique admiration, n'a pas reculé devant un rapprochement qui pouvait nuire à sa thèse. Après avoir, dans un récit animé, plein de mouvement et de faits, et rehaussé par les considérations les plus élevées, retracé parallèlement leurs deux existences, il demande qu'une place égale leur soit réservée dans l'histoire, et qu'une même part leur soit faite dans l'estime des hommes: elles y ont droit par des mérites divers; mais, aux yeux de l'auteur de ce livre, l'innocente et la repentie se valent; elles sont *saintes* toutes deux. Avant de ressentir pour l'éclatante conversion de M<sup>lle</sup> de la Vallière une juste admiration, M. l'abbé Duclos commence par être plein d'indulgence pour la gracieuse pécheresse : il lui reproche doucement sa faiblesse; elle eut gravement tort, sans doute, de venir, dès les premiers jours du mariage de Louis XIV avec la fille de Philippe IV, se jeter à la traverse; elle eût dû, par une lettre respectueuse et ferme, décliner les avances du roi; et cette lettre que M. Duclos regrette que M<sup>lle</sup> de la Vallière n'ait pas écrite, par un procédé qui semble emprunté à Balzac, et (et certes M. Duclos ne se plaindra pas de ce rapprochement avec le grand romancier) cette lettre, il la suppose (voir pp. 220-223), et il se demande ce qui serait advenu si elle eût été réellement écrite. L'effet en eût été, croyons-nous, d'enflammer davantage la passion du roi, mais non d'empêcher la chute de M<sup>lle</sup> de la Vallière. Elle eût dû fuir, dit encore M. Duclos. Le moyen eût été plus efficace, en effet; mais il n'y eut ni lettre ni fuite, et M<sup>lle</sup> de la Vallière, sous les yeux de l'épouse délaissée, régna pendant huit ans sur le cœur du roi et à la cour. Quant à sa conversion, dont la sincérité n'est pas douteuse, elle manqua de spontanéité, et nous aurions désiré que M. Duclos appuyât davantage sur cette phase délicate de l'existence de M<sup>lle</sup> de la Vallière, dont la conversion fut due surtout et uniquement peut-être au refroidissement de Louis XIV. Si le roi ne se fût pas éloigné d'elle, M<sup>lle</sup> de la Vallière eût-elle jamais pensé à se repentir? Il est permis d'en douter, surtout si l'on songe aux regrets qui, visiblement, percent dans sa première déclaration de se retirer aux Carmélites de la rue Saint-Jacques, en 1673, en pleine faveur de M<sup>me</sup> de Montespan : peut-être même se fût-elle arrangée plus tard du rôle de M<sup>me</sup> de Maintenon, supposé, ce qui est douteux, qu'elle eût été capable de le remplir. Mais quelle qu'ait été la cause déterminante de sa conversion, elle fut sincère, et sans défaillance elle expia par son

imperturbable repentir et par trente-cinq années des plus dures pénitences le scandale de sa faveur; sœur Louise de la Miséricorde innocente pleinement la duchesse de la Vallière.

Les historiens si nombreux de Mlle de la Vallière, qui, la plupart, ont été en même temps ses apologistes, n'ont rien laissé à dire ou à découvrir sur la célèbre favorite; M. Duclos n'a eu qu'à les suivre, tout en les rectifiant çà et là et en les complétant, dans une voie dès longtemps tracée. Il est tout autrement de la reine Marie-Thérèse, sur le compte de laquelle les historiens affectent une dédaigneuse concision, et qui, de plus, avec une unanimité qui révolte M. Duclos, et contre laquelle il proteste vivement, s'accordent à la représenter comme un personnage insignifiant et nul. Il y avait donc tout à faire pour mener à bien une étude apologétique sur cette princesse si cruellement sacrifiée, et surtout pour la rendre intéressante; tous les moyens d'information ont été mis en œuvre par M. Duclos : voyages, excursions dans les musées, recherches de toute nature, rien ne lui a coûté pour parvenir à son but, et l'on peut dire que sa monographie de Marie-Thérèse est une véritable création. Il faut bien reconnaître cependant que les mérites qu'il relève dans cette princesse ne sont pas de ceux qui laissent de lumineuses traces dans l'histoire; Marie-Thérèse était pieuse, patiente, résignée, dévouée à ses devoirs d'épouse et de mère, malgré les exemples qu'elle avait sous les yeux; elle était bonne surtout, *sa bonté fut son génie*, dit M. Duclos. Et le souvenir de cette bonté, qui se manifestait journellement par mille actes charitables et par de pieuses fondations, s'est traditionnellement perpétué jusqu'à nos jours dans la maison des carmélites de l'avenue de Saxe (1).

Marie-Thérèse n'était pas seulement bonne; l'esprit chez elle égalait le cœur : M. Duclos démontre que son intelligence, si injustement niée par les historiens, fut appréciée par tous ceux

(1) Ce couvent, fondé par Marie-Thérèse, eut son premier établissement rue du Bouloi; transporté ensuite rue de Grenelle Saint-Germain, il y demeura jusqu'à la révolution de 1789; c'est de nos jours qu'il s'est définitivement installé à l'avenue de Saxe. Entre autres découvertes intéressantes, M. l'abbé Duclos a mis la main sur une liste à peu près complète des religieuses qui ont vécu dans cette maison depuis sa fondation, avec une notice sur chacune d'elles. Ce document reproduit *in extenso* dans l'*appendice* est une véritable trouvaille.

qui l'approchèrent, et par Louis XIV lui-même, qui n'hésita pas, pendant la campagne de Hollande en 1672, à lui confier la régence du royaume. Cette régence fut de courte durée, il est vrai; mais elle suffit, au dire d'un contemporain, à faire ressortir la sagacité et la sagesse de la jeune reine. Mais le vrai rôle de Marie-Thérèse, et M. Duclos a grandement raison d'y insister, ce rôle qui se dégage d'une vie tout entière d'abnégation et d'inaltérable dévouement à son époux, qui la domine et la glorifie, ce fut d'avoir représenté la vertu sur le trône au milieu d'une cour corrompue; ce fut aussi son originalité, comme l'originalité de M^lle de la Vallière avait été le désintéressement de son amour. Et maintenant, si intéressant que soit le livre de M. l'abbé Duclos, et il l'est beaucoup, malgré ses longueurs et ses redites, ce livre aura-t-il pour effet de fixer la lumière sur la figure de l'épouse de Louis XIV? Éclairée d'une vive mais passagère lueur, nous pensons que fatalement elle retombera dans l'obscurité. Les figures comme celles de Marie-Thérèse et de Marie Leckzinska ne semblent point faites pour le grand jour de l'histoire; elles s'y font une place obscure et discrète, ignorée du vulgaire, mais où les âmes d'élite savent les trouver. Faut-il le regretter? tel n'est point notre avis; en présence de l'illégitime éclat dont brillent les favorites, l'ombre ne messied pas à l'épouse vertueuse et fidèle.

J. E. G.

---

ŒUVRES POÉTIQUES DE BOILEAU, avec des notices par M. Poujoulat; gravures de M. Foulquier. 1 vol. *Tours, Alfred Mame et fils.* 1870.

Ce volume continue la série éditée par M. Mame, sous le titre de : *Chefs-d'œuvre de la langue française au dix-septième siècle.* Il a été précédé par les *Caractères de la Bruyère* et par les *Oraisons funèbres de Bossuet.* Il sera suivi du *Discours sur l'histoire universelle* et des *Lettres choisies de Madame de Sévigné.* Les années suivantes nous donneront La Rochefoucault, Pascal, Racine, Corneille, Fléchier, Molière, les maîtres et les modèles de la littérature française, et plus tard, si la faveur du public continue à soutenir M. Mame, les meilleurs spécimens de l'art d'écrire au dix-huitième siècle.

C'est toujours une excellente entreprise que la réimpression de nos classiques. Le public et l'éditeur y trouvent incessamment leur compte. Jamais, d'ailleurs, cette réimpression ne m'a paru plus opportune qu'aujourd'hui. Je ne me fais aucune illusion, et je n'attends pas qu'elle réforme le goût régnant. Les gens qui lisent les classiques sont précisément ceux qui n'en n'ont pas besoin, ceux à qui ne suffisent pas les prodiges de la littérature à un sou. L'entreprise de M. Mame n'exercera aucune action sur le courant actuel. Le goût public, quand il fait fausse route, se réforme tout seul. Mais ce goût changera, personne n'en doute. La France n'est pas tombée si bas que le galimatias contemporain puisse lui suffire. Il est donc bon de laisser à nos petits-neveux le souvenir d'une protestation ; de leur fournir la preuve que nos engouements pour de bizarres idoles n'étaient que passagers et n'ont pas altéré le culte de nos dieux. Mon Dieu, oui! même en 1869, il y avait des honnêtes gens pour admirer de nobles sentiments, de grandes pensées, exprimés dans le plus beau langage dont nos annales aient gardé le souvenir. L'entreprise de M. Mame n'aurait pas d'autre résultat qu'elle serait encore excellente.

Je ne cache pas mon goût pour les *Œuvres choisies*. L'élimination parmi tout ce qu'a écrit un lettré est l'épreuve qui constitue l'écrivain et le sépare du négociant en phrases. Qui y résiste est classé et sûr de vivre dans la mémoire des hommes. Les œuvres complètes s'adressent aux curieux ; les œuvres choisies intéressent tout le monde, et c'est tout le monde qui fait la réputation. Que de mauvais tours des éditeurs plus enthousiastes que réfléchis n'ont-ils pas joués à tel ou tel écrivain en publiant ses œuvres complètes ! Quel effroi quinze ou vingt volumes bien alignés dans une bibliothèque ne causent-ils pas à un lecteur bien disposé! Puisque nous parlons de Boileau, ne faut-il pas un certain courage pour aborder de front les quatre volumes in-8° publiés en 1830 et si remarquablement annotés par Berriat-Saint-Prix ? Ils sont consultés quelquefois, plusieurs bibliothécaires me l'ont assuré ; mais, quand l'on veut causer avec Boileau, en exprimer le suc et la fleur, qui ne préfère un exemplaire de la jolie édition de 1781, dite du comte d'Artois? Pour ma part, je ne crois pas avoir jamais lu la traduction du *Traité du sublime* de Longin. Si je fais exception, Boileau me le pardonne, j'en suis certain.

Reste la question de savoir qui se chargera du choix, qui aura

le goût assez sûr, l'esprit assez judicieux, le jugement assez élevé, une autorité suffisante pour dire : Ceci est bon, ceci est mauvais ; voici ce qu'il faut garder, voilà ce qu'il faut rejeter. La responsabilité n'est pas mince, et ceux qui l'assument m'étonnent toujours. La question toutefois n'est pas insoluble. En fait de goût, surtout pour un auteur ancien, le sentiment général est le meilleur guide. C'est un guide faillible, mais c'est encore celui qui l'est le moins, et seulement sur des questions de détails. Les appréciations sur l'ensemble peuvent être regardées comme l'expression de la vérité. Ainsi, dans cette nouvelle réimpression de Boileau, dont M. Poujoulat a eu le courage de se faire l'éditeur, il est regrettable qu'à l'exemple de ses prédécesseurs il n'ait pas supprimé la satire XII sur l'*Équivoque*, œuvre languissante et embarrassée du satirique déjà vieillissant. Malgré l'affirmation des amis de l'auteur, « elle est inférieure à ses autres écrits ». La postérité du moins en a jugé ainsi, et le jugement est bon. On pouvait la remplacer par quelques épigrammes, genre dans lequel Boileau, avec son ami Racine, est passé maître. On pouvait la remplacer surtout par les fameuses stances :

« Voici les lieux charmants où mon âme ravie.... »

Comme émotion contenue, comme expression simple et naturelle du plus doux des sentiments, la langue française a aussi bien, elle n'a pas mieux. L'*Art poétique* est admirable ; mais si, sous peine de mort, j'étais condamné à choisir, je jetterais *l'Art poétique* au feu, et je garderais ces stances. On aura toujours trop de gens qui feront bien de mauvais vers, et pas assez qui sentent et parlent juste (1).

M. Poujoulat a reproduit les préfaces mises par Boileau en tête des éditions de ses œuvres publiées depuis 1666 jusqu'en 1701, date de la dernière et de la seule reconnue complète par lui. On doit l'en féliciter sincèrement. Dans les préfaces, l'homme se montre autant que l'écrivain ; les deux personnalités s'expliquent et se complètent réciproquement. Cette autobiographie de la pensée éclaire parfois de lueurs assez vives certains passages de-

(1) M. Brossette, dans son travail sur Boileau, a donné des détails sur la jeune fille qui inspira ces stances. Elle se nommait Marie Poncher de Bretouville. Elle mourut religieuse à Paris. Lors de son entrée en religion, Boileau, qui n'était pas riche, paya sa dot.

venus obscurs avec le temps. Pour compléter ce travail d'élucidation, j'eusse souhaité quelques développements aux notes dont le texte est accompagné. Ces notes répètent pour la plupart celles de l'édition de 1701. Elles sont de Boileau lui-même : on le reconnaît à leur laconisme. Mais ce qui était parfaitement clair pour les lecteurs de 1701 ne l'est plus pour ceux de 1869. Sans vouloir surcharger le texte de scolies, il me semble que de brefs éclaircissements rejetés à la fin n'eussent pas nui à l'intérêt de ce beau et bon livre.

Un seul exemple appuiera mon assertion. Tout le monde connaît, satire première, ces deux vers :

> Tandis que Colletet crotté jusqu'à l'échine.....
> ..... Dont Montmaur autrefois fit leçon dans Paris.....

Pour apprendre au lecteur ce que c'est que Colletet et Montmaur, M. Poujoulat s'est borné à transcrire les deux notules de Boileau ; « Colletet, poëte fameux, fort gueux, dont on a plusieurs ouvrages..... » « Montmaur, célèbre parasite dont Ménage a écrit la vie. » En bonne conscience, ces indications par trop dédaigneuses sont-elles tout ce que mérite l'auteur de la *Muse comique* et un homme dont « Ménage a écrit la vie »? Je ne le crois pas. Les dates de naissance et de mort, la liste de leurs principaux ouvrages n'eussent pas tenu grande place et eussent rendu service à bien des ignorants, en tête desquels je me range.

Enfin, pour épuiser la série des observations provoquées par ce volume, les éditeurs ne pensent-ils pas qu'une bibliographie des principales éditions antérieures eût été un complément utile de celle-ci ? En abrégeant la *Notice bibliographique* placée par M. de Saint-Surin en tête de l'édition de 1821, on eût facilement composé un travail très-apprécié des bibliophiles auxquels surtout s'adressent, j'en ai bien peur, *les Chefs-d'œuvre de la langue française*.

Il me reste à dire quelques mots de l'exécution matérielle. Je n'ai jamais marchandé les éloges aux procédés typographiques de M. Mame. Quand il veut faire un beau livre, personne en France n'est en mesure de lutter avec lui. Le papier, l'encre, la composition, l'impression, sont sans défauts. Je ne répéterai pas ce que j'ai dit à cet égard en rendant compte ici même de La Bruyère. Les *OEuvres poétiques de Boileau* sont à la même hauteur. Cette

déclaration faite, je demande au célèbre typographe tourangeau la permission d'exprimer un regret et de lui soumettre un avis. Les caractères qui ont servi à la composition des trois premiers volumes de la collection doivent être les mêmes pour toute la série, il aurait tort d'en changer maintenant; mais, avant de commencer l'impression, n'eût-il pas mieux valu adopter un caractère d'une forme plus appropriée à la date des œuvres réimprimées? Des caractères dans le genre de ceux employés par M. Jouaust, de Paris, et Perrin, de Lyon, se rapprochant davantage du type français du dix-septième siècle, eussent évidemment produit un meilleur effet. Il y eût eu harmonie complète entre la forme et le fond. Tous les bibliophiles seront de mon avis.

En second lieu, les charmantes gravures dont le burin de M. Foulquier a illustré le texte sont fixées par de la colle à la page qu'elles décorent. C'est là, je le crains, un procédé dangereux. Le temps amènera une rétraction dans le fixatif qui fait adhérer les deux papiers ensemble. Cette rétraction occasionnera forcément des plissures destinées à désespérer les amateurs. Les anciens typographes le savaient bien; et, quand ils plaçaient des gravures dans le texte, ils intercalaient la planche même de cuivre dans le composteur et tiraient d'un seul coup de barreau texte et gravure. Les pages accompagnées de gravures gardent encore la trace des épannelures du cuivre. C'est une difficulté de plus dans le tirage. Raison de plus pour la signaler à M. Mame. Il en a vu bien d'autres.

C^te^ L. Clément de Ris.

---

Dramaturgie de Hambourg, par G.-E. Lessing, trad. de M. Ed. de Suckau, revue et annotée par M. L. Crouslé, avec Introduction par M. Alf. Mézières. *Paris*, 1869, un vol. in-8° de 515 p.

On peut dire que nous ne possédions pas la *Dramaturgie*. La traduction de Cacault, que Junker publia en 1785, ne peut en donner une idée juste; elle tronque et dénature le texte, comme toutes les traductions de cette époque, et d'ailleurs elle est rare. Les notes que M. Crouslé a mises au bas de la présente ont une

grande utilité pour l'explication ou la réfutation de certains passages, et la savante préface dont M. Mézières, le professeur de la Faculté des lettres de Paris, l'a fait précéder, résume et commente les théories du célèbre écrivain, en les comparant à celles de Diderot, son maître, qui a joué dans l'histoire du théâtre français un rôle analogue au sien.

La *Dramaturgie* est la réunion des feuilletons dramatiques qu'écrivit Lessing, d'avril 1767 à avril 1768, à Hambourg, où il avait été constitué critique officiel du théâtre. C'est un prodige qu'un aussi long et sérieux travail ait été accompli en un an ; car, en 1767, l'auteur n'y était qu'à demi préparé. Je n'en veux de preuve que la date de son fameux commentaire sur la définition de la tragédie par Aristote : 22 juillet et 48e soirée. Jusqu'alors il partage l'erreur commune. C'est encore après les réflexions dont cet ouvrage est le fruit qu'il fera jouer les pièces où il applique ses idées, *Emilia Galotti*, *Minna de Barnhelm* et *Nathan le Sage*.

Ce livre est, avec le *Cours* de Schlegel, l'œuvre de critique dramatique la plus saillante qui ait été publiée. Tout y vaut, jusqu'aux erreurs; car c'est beaucoup de poser les questions et de les discuter, même en s'y trompant, avec cette science qui provoque les solutions quand elle ne les donne pas. Voilà ce qui manque à nos lundistes. Ceux qui ont fait des études assez fortes pour juger de haut, rares d'ailleurs, manquent de connaissances spéciales et perdent, sous le rapport, de l'étendue ce qu'ils ont en profondeur. D'autres, plus nombreux, versés dans l'histoire du théâtre et dans tout ce qui a rapport à l'art dramatique, sont de faibles penseurs ou des écrivains médiocres. Aucun d'eux n'a les qualités solides et variées qui ont permis à Lessing d'embrasser entièrement le sujet. Connaissance profonde des langues anciennes, suffisante des modernes, étude sérieuse de l'art du comédien avec le célèbre Eckhof, éducation philosophique telle qu'on l'acquérait alors dans les universités allemandes, voilà ce qui donnait à Lessing une incontestable supériorité sur les critiques français, dont le bagage en fait d'érudition était, comme aujourd'hui, fort mince. Là où Voltaire émet, d'après les anciens qu'à peine il a lus dans une traduction, un avis devant lequel on s'incline dans toute l'Europe, Lessing, ayant en main les textes et les discutant en philologue avant de les interpréter en grand artiste, le convainc d'ânerie et d'outrecuidance. Pour comprendre la sensation produite par la *Dramaturgie*, il faut se

rappeler que, jusqu'à son apparition, les œuvres françaises avaient exercé une domination absolue sur les théâtres allemands. Or, quand Lessing vint prouver que le passage d'Aristote sur lequel était basée notre poétique dramatique avait été, de la part de nos écrivains, l'objet d'une traduction où l'on trouvait plus d'une faute par mot, le crédit qu'on nous accordait au-delà du Rhin s'écroula comme une maison dont on abat les piliers. Nos tragédies avaient la prétention de faire revivre le génie grec; il démontra que cette conformité n'était rien moins que dissemblance. Vous avancez, en croyant traduire Aristote, nous disait-il, que la tragédie a pour but d'exciter la *pitié* et la *terreur*, afin de purger *les* passions. Eh bien, ce n'est pas la *terreur*, mais la *crainte* (d'être un objet de *pitié*) dont Aristote veut que l'âme soit saisie, et ce ne sont point *toutes les* passions que la crainte et la pitié doivent purger, mais *ces mêmes* passions (crainte et pitié). La *terreur* artificielle qui a toujours été de tradition chez vous et qui comporte des effets grossiers que repoussaient les Grecs, jointe à la contagion des coups de théâtre espagnols, a multiplié les pièces d'intrigue dans votre littérature. Entre mille exemples, elle a gratuitement poussé au noir *Mérope* et *Rodogune*. Vous vous targuez de comprendre le théâtre grec? Mais votre *shocking* de convention n'en a-t-il pas supprimé un des éléments constitutifs, en répudiant le pathétique sensible qui n'offensait point la délicate Athènes?

C'est ainsi qu'il étudie longuement, en les discutant sur les œuvres, toutes les questions fondamentales de l'art dramatique. Quant aux défauts du livre, ils sont inséparables du moment où il fut écrit. La *Dramaturgie* porte à chaque page la marque de la passion qui l'a dictée, passion noble, puisqu'elle avait pour but l'affranchissement intellectuel de la patrie, mais qui ne permet guère l'impartialité aux novateurs dont elle absorbe l'intelligence. Que Lessing déshabille la gloire dramatique de Voltaire, qu'il enlève à *Zaïre* son masque de galanterie, à l'*Ombre de Ninus* ses prétentions shakespeariennes, rien de mieux, et je repousse même les adoucissements de M. Mézières. Mais qu'à l'exemple de Schlegel il rabaisse Molière au niveau de Destouches, et Corneille à celui de Voltaire, c'est ce qu'on peut excuser en faveur de l'emportement patriotique, mais ce qu'on doit réfuter et expliquer encore par d'autres raisons. Lessing ne tenait pas compte, ainsi que le remarque l'auteur de la préface, de la beauté du style, qui

est un des éléments essentiels de l'œuvre dramatique au dix-septième siècle. Cette indifférence ne nous surprend pas : on ne goûte jamais bien le charme que de sa langue natale, celle où l'on apprit à rendre ses émotions dans l'âge où elles sont le plus vives; elle donne seule au mot une euphonie qui le confond directement avec l'idée et que ne remplace point l'éducation savante. La forme si française de Molière ne pouvait donc toucher un Allemand, non plus que son génie comique. De même pour le fier langage de Corneille. Mais, dans le domaine de la psychologie au moins, Lessing aurait pu rendre justice à ce dernier; le mauvais plan de *Rodogune* et l'exagération des caractères de *Cléopâtre* et de sa future belle-fille ne devaient pas l'empêcher de reconnaître la vivante analyse des rôles de *Séleucus* et d'*Antiochus*. A défaut même de cette pièce, *Polyeucte*, *le Cid* ne sont-ils pas exempts du vice reproché par Lessing, et la poésie n'y émerge-t-elle point au-dessus de la poétique satisfaite? Lessing jugeait absolument comme les néophytes. Uniquement préoccupé de la Grèce, il y rapporte tout et ne voit pas qu'à la prédominance de l'élément plastique dans l'idéal païen, la civilisation chrétienne avait fait succéder la prédominance de l'élément contraire. Si Racine, auquel il rend cet hommage négatif de ne point l'attaquer, se rapproche des Grecs dans sa philosophie aussi bien que dans sa forme, ce n'est là qu'un phénomène individuel produit par l'âge ou par l'étude, puisque nous voyons sa vie démentir la fatalité de la passion qu'il a préconisée dans son œuvre. Lessing, néo-grec, a méconnu la différence rationnelle des conceptions, parce qu'au lieu de les expliquer, comme à présent, par les milieux où elles sont nées, il les juge d'après un code inflexible. Et, bizarre inconséquence : en même temps que ses théories l'entraînent vers l'autorité, ses aspirations l'attirent vers la liberté! Il ne s'en tire qu'en accusant une ressemblance imaginaire entre Sophocle et Shakespeare.

Malgré les erreurs de Lessing, sa gloire n'en est pas moins grande. Il a renversé la convention et la routine et fondé la critique sur de larges bases; il n'a pas seulement fait un livre, il a créé la méthode. Avec moins de passion, il aurait vu que, dans les produits littéraires d'un siècle, il y a deux parts, celle de la forme, qu'il peut emprunter à la tradition, et celle de la poésie, éternelle ainsi que l'homme, et qu'il faut admirer chez Corneille comme dans Sophocle, Shakespeare et Hugo. Que la forme ait avec l'éter-

nel humain plus ou moins d'analogie, c'est ce qui ne dépend pas complétement de l'individu, soumis à l'impulsion qu'il reçoit de son époque; et les plus grands esprits, tels que Corneille, ne peuvent s'en affranchir tout à fait. Lessing lui-même en est un exemple : sans Diderot, qu'il reconnaît pour son maître, sans ce mouvement philosophique dont Voltaire, qu'il a tant conspué, était le plus ardent promoteur, et dont la critique procède, aurait-il fait la *Dramaturgie?* Il avoue le premier que non. C'est dire que l'homme s'agite dans la sphère où il naît et qu'il ne peut la modifier que dans la mesure de ses forces, limitées même chez les puissants. Pour que la science inspire l'écrivain, il faut que l'heure en ait sonné. Intellectuellement aussi l'on est fils de quelqu'un : Lessing l'est de Diderot, Diderot l'est d'autres. Si nos lundistes pouvaient l'être de Lessing? Ici, la recherche de la paternité n'est pas interdite, et les bâtards sont nombreux, hélas! Le pis est qu'ils trônent.

Jules Bonnassies.

---

# CHRONIQUE LITTÉRAIRE.

*Le Livre*, PAR JULES JANIN. — UNE NOUVELLE TRADUCTION DE PLAUTE, EN VERS. — LES VACANCES DE L'ACADÉMIE. — LES THÉATRES. — M. LIBRI. — M. LUCAS.

Ce n'est pas tous les jours fête, dit-on; ce l'est aujourd'hui. Quand Jules Janin, ce grand homme d'esprit, ce laborieux critique, ce maître éprouvé du discours familier et de l'éloquence écrite, veut bien faire pour nous trêve au travail journalier, et nous parler directement, au courant de sa verve et de son inspiration, de ses souvenirs, de ses lectures, de ses goûts, de ses livres, et de l'innocente passion qui nous est commune avec lui, qu'avons-nous de mieux à faire, je le demande, que de suspendre la besogne nous aussi, de poser la plume ou le livre, de nous accouder sur la table et d'être tout oreilles. Ce gros volume de 400 pages, un beau volume, ma foi! et des mieux imprimés, est un Décaméron (mi-parti de Bocace et de Frognall Dibdin); c'est une conversation où l'auteur, s'incarnant en divers personnages, cause à grand orchestre avec lui-même.

Les personnages de la scène sont : un avocat, un professeur, un architecte, un *gentleman-farmer*, un magistrat, deux célibataires, un dandy et... une dame! galanterie fort adroite à l'adresse des personnes *du sexe*, qui, dans ces derniers temps, sont venues communier au banquet de la bibliographie. Chacun des acteurs a ici son surnom, qui rappelle, je crois, le livre chéri, l'exemplaire bijou de sa bibliothèque. L'architecte s'appelle *Vitruve*, le professeur *Quintilien*, le dandy *Roman de la Rose*, le gentilhomme campagnard *la Conterie,* du nom de l'auteur de la *Vénerie normande;* le président *Justinien* et la dame *Belle Cordière.* Il y a aussi *M. Lunette-des-Princes*, *M. Albert Songe-Creux*, maître *Villon* et *M. Pierre de Cornu* (honni soit qui mal y pense ! ). Tout ce petit monde romanesque s'assemble chaque

dimanche, et l'on cause, dame! comme vous savez.

Le présent livre nous donne les procès-verbaux de quinze de ces séances. Chacun y tient son personnage. Justinien naturellement y parle des fastes criminels de la bibliographie, des livres condamnés au feu, de la pénalité contre les libelles et les écrits philosophiques, hélas! le martyrologe à côté du scandale. Quintilien parle de Cicéron et de Virgile. Bernard, c'est-à-dire Lunette-des-Princes, discourt de Port-Royal et de l'Académie, de Pascal et de La Fontaine. Vitruve trace dans l'azur des plans de bibliothèque. Quant aux dames, — car décidément il y en a deux, la *Belle Cordière* et la *princesse Marguerite*, — elles font mieux que parler, elles trônent. Inspiratrices et modératrices, elles sont tour à tour l'éperon et le mors de la conversation, elles encouragent les combattants et arrêtent les indiscrets sur la pente du précipice de la gravelure et de la facétie.

Par exemple : j'en veux à *M. Le Cornu* de ses douze pages d'enthousiasme délirant pour le bibelot, pour l'émail, le craquelé, le céladon, le cloisonné et la famille-verte. Et je ne puis m'empêcher d'être de l'avis de *M. Songe-Creux*, dans sa réplique éloquente du dimanche suivant :

« Qui donc oserait, nous présents, soutenir qu'un méchant vase, une bouteille, un plat chargé de grenouilles et de crapauds, soient jamais préférables aux poëtes, aux historiens, aux orateurs, aux philosophes de tous les temps? Quelle fureur ou quelle pitié, quand nous entendons des gens sages préférer Bernard de Palissy au divin Homère, et le *Persée* de Benvenuto Cellini aux Histoires d'Hérodote! Même les anciens artistes, Zeuxis et Parrhasius, celui-ci avec ses oiseaux qui viennent becqueter des raisins, celui-là avec son rideau que l'on voudrait arracher, se pourraient-ils comparer un instant avec le plus simple orateur?... Il appartient à peu d'hommes de posséder dans un coin de leur maison des bronzes et des marbres arrachés à la flamme, au pillage, à la ruine, à toutes les horreurs. Au contraire, le livre appartient à tout le monde. Il va de main en main, sans cesse

et sans fin, parfait, superbe, intelligent, plein de clémence. Il tient peu de place, et chacun le peut emporter dans sa tête et dans son cœur... En vérité, quand nous parlons ainsi, préférant la matière à la pensée et le statuaire à l'orateur, au livre exquis le faiseur d'ornements, nous ne parlons pas comme des sages. S'il en est ainsi, séparons-nous, et, de philosophes que nous étions, ne soyons plus désormais que de simples *curieux* ».

A quoi M. Jacques, dit *Sermon-d'un-fiancé-qui-emprunte un-pain-sur-la-fournée*, ajoute très-pertinemment : — « Moi, qui vous parle, avant de cultiver la vraie et gaie science et de posséder un bel exemplaire du *Temple de Gnide*, j'ai commencé par entasser dans mon logis toute sorte de poussières et de débris. Je n'étais pas un bibliophile ; à peine étais-je un *curieux*. Il m'a fallu dix ans pour me convaincre que la curiosité était une manie, et que le bon sens était de notre côté. Cela seulement dégoûterait de la curiosité proprement dite : c'est que parmi ces curieux célèbres, funestes aux villes, à la chaumière, au château, se rencontrent les plus abominables coquins dont l'histoire se souvienne encore aujourd'hui, même après le pillage et la dévastation du Céleste Empire et du *Palais d'été*. » Notez que l'on vient de parler de Verrès ; et les interlocuteurs n'ont point manqué de citer l'intelligent auteur des *Collectionneurs de l'ancienne Rome*.

J'aime cet orgueil, et je le trouve légitime et sage. « Un livre, bien imprimé, avec son habit de maroquin doré, me représente à la fois la pensée du poëte ou du philosophe qui l'a écrit, l'art, le goût, les dévouements, l'*industrie* des divers artisans qui l'ont *composé*, qui en ont dessiné et fondu les caractères, réglé les proportions et l'économie ; de celui-là encore qui, pour le protéger et le recommander au respect des bons esprits, l'a revêtu, sans l'endommager, sans rien retrancher à son élégance et à sa grâce, d'une double enveloppe de carton solide et de splendide maroquin, et qui a promené sur ses pleins et sur son

dos, avec la délicatesse d'un orfévre, un stylet à pointe d'or. Est-il ancien? remonte-t-il à deux ou trois siècles? le livre alors est un historien; il nous rapporte non-seulement le langage et les idées de nos pères, mais leurs mœurs, leurs habitudes, leur civilisation, leur foi. Dans le caractère d'impression, dans la fermeté du papier, dans l'ornement du titre et de la couverture, je retrouve leur grand goût simple et leur loyale industrie. Le volume, petit ou grand, devient pour moi comme une boîte où s'est conservé l'air qu'ils ont respiré. Les édifices peuvent s'ébranler, les monuments des arts tomber en ruine, les musées et les arsenaux être livrés à l'incendie et au pillage: tant qu'un siècle, une nation auront pu sauver des débris de leur civilisation ce seul témoin, LE LIVRE, leur histoire pourra être écrite. Un livre est une âme, l'esprit d'un siècle et d'un peuple. »

Qui dit cela? Un inconnu, mais qui certes aimait les livres en philosophe, et qui indique, selon nous, très-suffisamment l'importance prédominante de l'objet-livre sur tous les objets de curiosité dont nos contemporains sont affolés, les uns par goût, les autres par cupidité. Le *bibelot* (mot barbare qui a injustement détrôné le charmant *babiole* du siècle dernier), est la manie des sociétés en décadence. On *bibelotait* à Rome sous les derniers empereurs. On bibelotait à la fin du dix-huitième siècle, à l'approche de la Révolution française et du dix août. On garnissait les « cabinets » des premiers magots et des premières potiches rapportées par les voyageurs de la Chine et de l'Hindoustan.

Dans toutes les époques de civilisation saine et virile ont triomphé les grands arts, les arts institués à l'image de l'homme et pour la propagation de sa pensée: la statuaire, la peinture, le livre. Benvenuto Cellini, malgré son *Persée*, n'était en son temps qu'une étoile de seconde grandeur. O misère! ce qui n'était que la monnaie des grands siècles est aujourd'hui notre or en barre! Nos Michel-Ange et nos Raphaël ne sont pas à la hauteur d'un graveur de cachets du temps de Jules II.

Ainsi, dans cette conversation suggestive, abondante, incessamment animée par l'enthousiasme et la passion, chaque mot crée la discussion et l'emporte. L'exemple suit l'exemple, et les noms s'opposent aux noms. Nous sautons des *incunables* aux éditions du Dauphin et du *pro Archiá* de Cicéron à l'Imitation de Jésus-Christ. On voudrait entrer dans le cercle, ne fût-ce que, de temps à autre, pour y contredire. Pourquoi, par exemple, attribuer à M^me^ Dacier une anecdote de M^lle^ Chouars (p. 75)? Pourquoi prétendre venger La Fontaine de la clameur des « impuissants » du café Procope, fondé trente ans environ après sa mort? Et, par parenthèse, n'y avait-il donc que des grimauds autour des tables du cafetier grec? N'y avait-il que des Saurin et des Lamothe? N'y a-t-on pas vu Voltaire lui-même, et Rousseau, et Diderot, et Piron? Pourquoi enfin, et ici j'aurais demandé la parole comme pour un fait personnel, pourquoi confondre parmi les grimauds impuissants qui se groupaient autour des maîtres le pauvre Furetière, mort six ans avant La Fontaine, et qui n'a jamais connu le café que par ouï-dire (1)?

Pourquoi surtout transformer en querelle littéraire une querelle d'amitié trahie? Non, Furetière, le plus savant lexicographe de son temps, Furetière, un des meilleurs écrivains du grand règne, n'a jamais méconnu en La Fontaine l'homme de génie, le poëte, l'écrivain. Il lui rend au contraire un solennel hommage dans la préface de son recueil de fables, où il se donne pour un élève. Ce qu'il poursuivait dans La Fontaine, c'était l'ami lâche qui l'avait abandonné au jour de la persécution, bien différent en cela de Boileau et de Racine, qui lui restèrent fidèles jusqu'à la fin. M^me^ de Sévigné s'y est trompée dans une de ses lettres, mal renseignée qu'elle était, comme elle avait le droit de l'être, sur un pareil sujet. Mais Bussy, auquel elle répondait, était mieux informé :

(1) Voir son dictionnaire au mot café (qu'il écrit *caffé*). « *On dit* qu'il dissipe aussi la tristesse, etc. »

« J'ay trouvé, écrivait-il à Furetière, tant de raisons dans votre défense, que j'ay augmenté l'estime que j'avois déjà pour vous..... Je diray que ce sont des hommes de mérite (Benserade et La Fontaine) qui ont fait injustice à un homme d'honneur et d'esprit. » Présomptueux que je suis, j'usurpe ici la parole : c'est qu'il n'est pas toujours facile de résister à l'entraînement de la sincérité et de la passion, ni de rester coi au bal quand tout le monde y danse si bien. Jules Janin a voulu laisser un monument de la passion de toute sa vie, de son suprême plaisir et de sa constante joie. Il l'a fait dans la forme qui lui est coutumière et par laquelle il triomphe. Et ce volume de 400 pages n'est en somme qu'un feuilleton de Janin plus long qu'un autre, c'est-à-dire qui a le mérite de faire durer le plaisir plus longtemps. L'analyser, c'est impossible. D'ailleurs il est de ces livres qui se jugent eux-mêmes et dont il suffit de dire : C'est un livre de Jules Janin ; lisez-le. Encore cette *analyse* est-elle prolixe, puisqu'elle contient une redondance, une vraie battologie.

Nous avons en français peu de traductions en vers du théâtre latin, et moins encore de Térence que de Plaute. Et pourtant l'arrêt de Voltaire est formel : Plaute, dit-il, doit être traduit en vers, puisque c'est en vers qu'il a écrit ses comédies (1). Ainsi faisait-on à Venise au temps de Léon X. Ainsi faisaient en France les restaurateurs de notre théâtre, Baïf au seizième siècle, Rotrou au siècle suivant. Est-il besoin de rappeler l'*Amphitryon* de Molière ?

M. le marquis de Belloy, encouragé par le succès de sa traduction en vers de Térence, couronnée par l'Académie française en 1862, nous donne aujourd'hui trois comédies de Plaute, *le Cordage*, *la Marmite* (*Aulularia*) et *Amphitryon*, tentative audacieuse, penseront beaucoup de gens, mais qui demandait, selon moi, plus de modestie et de conscience que d'audace. Nul n'ignore que l'*Amphitryon* de Plaute est devenu dans l'intention de Molière une pièce de circonstance, un hymne, une cantate en l'honneur d'une

(1) *Essais sur les mœurs.*

puissance terrestre, un épithalame plein d'allusions voilées, à l'adresse des seuls courtisans. « J'ai voulu, dit très-simplement M. de Belloy, opposer à l'*Amphitryon* de Molière l'*Amphitryon* de Plaute, dans la forme la plus propre à faciliter la comparaison pour ceux, bien entendu, qui ne lisent pas couramment le latin. » La comédie de Plaute, réduite par Molière en trois actes, en a cinq; et ici l'on n'entend plus célébrer l'honneur « d'un partage avec Jupiter ». Il serait curieux de comparer scène par scène, vers pour vers, la traduction textuelle avec la traduction détournée. C'est ce qu'on pourra faire à la lecture : pour nous, nous ne pouvons pas aller si loin.

Les traductions de M. de Belloy sont en vers libres, à l'exemple de l'illustre traducteur de l'*Amphitryon*. Dans cet art difficile de varier les coupes, en conservant pour l'oreille le rhythme et l'harmonie, M. de Belloy avait déjà prouvé son habileté, il y a quelques années, avec un charmant petit poëme, *le Diamant noir*, publié dans le recueil intitulé : *Poésies et Aventures du chevalier d'Aï* (1854). M. de Belloy est une des physionomies littéraires de ce temps-ci : heureux au théâtre avec des comédies d'une grâce toute poétique, remarqué et goûté comme poëte lyrique et comme romancier, il continue dans ce siècle la tradition si française des poëtes élégants, faciles par droit d'esprit, artistes et mondains (Voiture, Sarrazin, etc.). Térence devait l'attirer; l'Académie française lui a donné raison sur sa première tentative; elle ne peut se démentir à la seconde.

Et quand on prononce ce nom d'Académie française, comment n'être pas en ce moment inquiet de ses résolutions? La voilà veuve de quatre de ses membres. Comment procédera-t-elle au remplacement d'un poëte, d'un homme d'État, d'un traducteur et de..... Sainte-Beuve, qu'il est plus aisé de nommer que de définir? Aurons-nous encore cette fois de ces surprises qui énervent l'attention publique? Verra-t-on, au jour du scrutin, sortir de l'urne un quadrille d'avocats ou de physiologistes? N'est-ce pas l'occasion de regretter

l'usage proposé par l'un des titulaires décédés, l'auteur de *Port-Royal* et de *Joseph Delorme*, de rendre les successions spéciales et d'appeler des similaires à la place des défunts? Tout le monde convient que le fauteuil du poëte irait bien à M. Théophile Gautier. M. Duvergier de Hauranne ne ferait pas mal à la place du duc de Broglie. Quant aux deux siéges restants, le choix paraît moins décidé ; je parle, bien entendu, du choix du public. A propos de la succession de M. de Pongerville, on a prononcé le nom de M. Leconte de Lisle, et certes ce mâle et vigoureux talent de poëte et cette consciencieuse érudition d'helléniste semblent bien faits pour la palme. Ceux-là seuls pourraient s'étonner d'une telle candidature qui ignorent que M. Leconte de Lisle, maintes fois couronné par la compagnie pour des poésies hautaines et graves où la langue est à la hauteur de la pensée, a, dans ces dernières années, ajouté à son œuvre de poëte des traductions d'Homère, d'Hésiode, d'Anacréon, d'Eschyle, dont la plus sévère classe de l'Institut, l'Académie des inscriptions et belles-lettres, a entendu la lecture. Pour bien des gens, la nouveauté, c'est la jeunesse, et le nom nouveau sonne toujours comme celui d'un écolier. Depuis quand donc la précocité du talent et le savoir rapidement acquis emportent-ils exclusion dans le monde des lettres? Malheureusement pour lui, je le dis par concession, M. Leconte de Lisle a cinquante ans : il est donc aussi mûr que bien des professeurs et bien des *fantaisistes* auxquels les gens sérieux délivreraient sans difficulté leurs passe-ports académiques.

L'héritage de Sainte-Beuve a cela d'avantageux, qu'il peut se dédoubler, se déquadrupler même, et qu'il admet, à titre égal, un romancier, un poëte, un critique ou un historien. Il en est jusqu'à deux qui paraîtraient aptes à la succession, et qui, fatigués par des ajournements injurieux, ne songeront pas peut-être à la réclamer, Jules Janin et Philarète Chasles.

Les théâtres ont été pleins d'activité cette semaine. Le nouveau drame de George Sand, *l'Autre*, a fait fureur à l'Odéon, et il faut avouer que la donnée usée et répugnante de la pa-

ternité douteuse y est singulièrement relevée par la beauté du langage et la puissance du génie. Le petit théâtre des *Menus-Plaisirs* a accueilli et magnifiquement monté le drame censuré de Théodore Barrière, *Malheur aux vaincus!* M. Théodore Barrière est certainement, lui aussi, une des figures les mieux caractérisées de notre temps. Il a la vigueur, la passion, tous les dons sympathiques. Les *Filles de marbre* étaient véritablement une idée épique. Les *Faux Bonshommes* étaient une caricature violente et profonde à la façon de Hogarth. Il faut d'ailleurs porter ceci à son compte, que c'est bien lui qui décidément a balayé hors de la scène le vaudeville, fleur décolorée et fanée du parterre de la Restauration. Il a désorganisé, brisé cette mécanique odieuse et banale, tournée vingt ans durant par les successeurs indignes de Merle et de Brazier. Le nouveau drame aussi est animé du souffle généreux des grands sentiments et des passions nobles : la fidélité au malheur, le dévouement paternel. Comment donc ce drame émouvant et pathétique, dont le prologue est une page d'histoire, est-il venu chercher le succès sur un théâtre dont il m'a fallu apprendre le chemin? C'est peut-être, comme le dit Théodore de Banville dans son feuilleton, que ces sentiments hautains, la fidélité, le dévouement, l'honneur, le désintéressement, à l'heure qu'il est, ne sont plus *dans le mouvement*.

La bibliophilie aussi aurait pu fournir matière à cette chronique : M. Libri est mort, et les tribunaux enfin se sont occupés de M. Vrain-Lucas. Et l'on a eu cet affligeant spectacle d'un homme d'honneur, d'un savant illustre, d'un vieillard vénérable par ses cheveux blancs et par ses travaux, venant confesser devant des juges comment son amour de la science l'a rendu la dupe d'un faussaire et d'un fripon. Mais sur ces deux sujets importants, les collections de M. Libri et la fabrique d'autographes de Vrain-Lucas, deux rapporteurs pleins d'autorité vous donneront prochainement ici et tout au long leur expertise. La parole d'un improvisateur n'y suffirait pas.

Charles Asselineau.

# NÉCROLOGIE.

## LE DOCTEUR J.-F. PAYEN.

Je ne prétends point donner une biographie détaillée, encore bien moins complète, mais seulement esquisser à larges traits la vie de cet homme excellent, que pleurent tous ceux qui ont eu le bonheur de le connaître et de l'apprécier; le temps, les documents me font défaut, et d'ailleurs peut-être ne convient-il pas d'appeler, à grand renfort de réclames, l'attention des indifférents sur un homme de bien dont la devise de toute la vie a été : *Modestie et Bonne foi.*

Mais dans une publication spéciale, exclusivement consacrée aux choses littéraires, dans ce *Bulletin du bibliophile*, où fut tant de fois prononcé et accueilli avec tant de faveur le nom du docteur Payen, une courte analyse de la vie et des écrits de cet homme éminent à plus d'un titre ne peut être considérée comme un hors-d'œuvre intempestif.

Jean-François Payen naquit à Paris le 24 juillet 1800. De son enfance nous ne mentionnerons qu'un fait douloureux, dont les conséquences furent véritablement extraordinaires; ce fait prouvera, mieux que toutes les déductions psychologiques, ce qu'il y avait d'original et de réellement noble dans cette nature ardente et passionnée pour le bien. A l'âge de quatorze ans, il eut à subir la douloureuse opération de la taille, pour une pierre.... qu'il n'avait pas.

Si jamais pauvre enfant martyrisé dut prendre en exécration et la médecine et les médecins, c'était certes celui-là : Payen se fit médecin. Il prit l'immuable détermination de combattre corps à corps cet ennemi mortel, cette affection cruelle à laquelle il avait failli lui-même être sacrifié. Cette résolution suprême, il la tint avec une ténacité invincible; suivez-le de l'œil dans sa longue carrière, c'est la pierre et

toujours la pierre, cette maladie « la plus douloureuse et pénible qui se puisse imaginer », qu'il prend à partie; par ses recherches spéciales, par ses analyses des eaux minérales, il établit le traitement préventif; par ses expériences réitérées, par ses travaux sur l'opération même de la taille, il fait faire à la science curative un pas décisif.

En 1822, il fut attaché à la Société philanthropique (établissement d'utilité publique) comme élève, puis comme chirurgien-adjoint; successivement il fut nommé chirurgien titulaire, puis honoraire, enfin agent spécial de la société.

En 1823 (et nous le retrouvons partout et toujours, acceptant les fonctions gratuites, et dévouant, *ultrà vires*, ses facultés et son grand savoir à l'humanité souffrante), il est nommé médecin du bureau de bienfaisance du quatrième (aujourd'hui premier) arrondissement de Paris.

Il nous faut rapidement passer sur tous ces titres utilitaires ou honorifiques dont nous trouvons la nomenclature dans une note qu'il présenta en 1861, lors d'une demande qu'il fit du poste d'inspecteur des eaux de Saint-Gervais, position qui lui était due et qu'il obtint.

Médecin attaché au conseil de recensement de la garde nationale pendant quatorze ans;

Nommé à l'élection médecin attaché au jury de révision de la garde nationale en 1848, réélu en 1851 ;

L'un des médecins de la Compagnie parisienne de l'éclairage au gaz;

Président, pendant les deux premières années de son existence, de la Société générale des médecins de bienfaisance, dont était président honoraire l'un des hommes les plus excellents qui aient existé, le regrettable et regretté M. Davesne ;

Payen fut en outre membre d'un grand nombre de sociétés savantes ou littéraires, entre autres de la Société impériale d'agriculture, sciences et arts du département du Nord, de la Société littéraire de Lyon, de l'Institut génevois, de la Société des sciences naturelles de Bruges, etc.

Je donnerai à la fin de cet article, sous forme d'appendice, une notice aussi exacte que possible des nombreuses publications du docteur Payen, travaux scientifiques et littéraires, dont j'ai pu retrouver la trace ; mais j'ai hâte d'arriver à ce qui fut la passion dominante de sa vie, le noble délassement de ses rudes travaux, la consolation suprême de ses longues heures de souffrances, et disons-le, son plus sûr titre à la gloire et à l'immortalité ; le mot n'est point ambitieux, il est vrai.

Tout le monde a compris que je voulais parler de son ardent enthousiasme pour l'un de nos plus illustres penseurs, pour le plus éminent, à coup sûr, de nos prosateurs, pour la plus incontestée, peut-être, de nos illustrations nationales, pour MICHEL DE MONTAIGNE.

Ce grand nom, uni à celui non moins éclatant mais plus discuté de Rabelais, a le privilége de jeter sur le seizième siècle un rayonnement si éclatant que ce siècle de la renaissance des lettres arrive presque à éclipser la gloire littéraire du grand siècle suivant.

Si l'harmonie, le nombre, l'élégante pureté de la langue sont loin d'être arrivés à cette perfection que lui ont donnés plus tard et Pascal et Molière et La Fontaine, combien cette infériorité relative n'est-elle pas rachetée dans les écrits immortels des deux prosateurs de génie que nous venons de citer, par le pittoresque ragoût de cette forme naïve et colorée, si essentiellement gauloise, par ce don exquis du jugement, « le plus digne et avare présent que Dieu fasse aux hommes », disait la fille d'alliance du grand philosophe, enfin par ce tour si prodigieusement original dans sa familiarité, que Montaigne surtout a su donner aux pensées les plus saines, à la morale la plus fortifiante et la plus pure !

Eh bien, c'est à ce grand et sublime génie que le docteur Payen, par suite de quarante années de passionné et incessant dévouement, a dû le suprême honneur de voir son nom modeste associé par un lien indestructible.

Ce fut en 1837 qu'il publia sur l'auteur des ESSAIS sa pre-

mière brochure bio-bibliographique adressée à un petit nombre d'amis et de chercheurs d'élite (il en était encore alors); ces quelques pages sont devenues d'une rareté insigne, ainsi que les fascicules qui succédèrent à cette première publication à quelques années d'intervalle.

Une anecdote prouvera combien le docteur Payen avait à cœur de sauvegarder l'honorable destination des pièces qui portaient son nom, et de quel œil attentif et jaloux il en surveillait les pérégrinations variées.

C'était au mois de mars 1860; la bibliothèque de M. Solar, dont on parlait depuis quelque temps comme d'un édifice qui paraissait construit sur des bases solides, allait bientôt être balayée par le vent des enchères, mais alors il n'était point encore question de cette *affaire*. Le docteur Payen, qui me faisait l'honneur de m'appeler son ami, prenait une part ardente aux heureuses acquisitions que je faisais parfois, et, désireux de voir figurer à côté des premières éditions des *Essais*, que j'avais eu la fortune de pouvoir réunir, une suite complète des curieuses et intéressantes brochures qu'il avait consacrées à Montaigne, réunit à grand' peine, et non sans bourse délier, la pièce si rare de 1837 avec les deux suppléments aux brochures portant les numéros 2, 3 et 4, et les offrit généreusement à la *Solariana*.

Quelques mois après, je lui transmettais la nouvelle de la vente inattendue qui surprenait tous les bibliophiles, et, bien qu'il n'ignorât point que mes relations avec le propriétaire de cette collection inachevée fussent interrompues, voici la lettre qu'il m'écrivait à cette occasion; c'est bien l'expression vraie du caractère de l'excellent docteur, elle porte le cachet de sincérité et de simplicité qui formaient le fond de sa bonne nature :

« Cher Monsieur,

« Votre lettre, dont je vous remercie, m'a affligé; il a dû vous en coûter pour vous séparer de ce pupille qui avait grandi sous votre égide !

« Ce n'est qu'en rentrant à Paris, il y a deux jours, que j'ai

vu la feuille des catalogues de Techener, et le motif qui me fait vous écrire m'est inspiré par ce fait que la *mention sommaire et collective* de toute ma petite collection sur Montaigne semble indiquer qu'on en fait un cas assez médiocre.

« Serait-ce donc une lésinerie dont j'aurais à rougir que de demander que ces opuscules me soient à mon tour donnés en présent ?

« Il va de soi que je ne n'ai pas fait l'hommage de cette petite collection à un homme qui vend ses livres trois mois après ; je me suis fait un plaisir de l'offrir à l'amateur distingué qui élevait un monument ; je n'avais aucun intérêt à faire passer en vente des opuscules que depuis longtemps je rachète, et, si je me suis dessaisi de ces derniers exemplaires, si j'ai acheté exprès pour cette offrande deux des pièces qui la composent, c'est que je tenais à l'honneur de figurer à côté des beaux spécimens de Montaigne que possède M. Solar.

« J'ai eu la délicatesse de ne pas vous le dire, mais je ne serais pas en mesure de refaire, telle quelle, cette collection; c'est qu'alors que je vous la remettais, tout ou partie m'en était demandé par la bibliothèque de l'Arsenal, par le British Muséum, par un professeur suisse; il me faudra donc me racheter à l'encan et écorner une bourse que je n'ai guère remplie, depuis huit mois que je suis malade.

« Cela ne vous paraît-il pas étrange ?

« A vrai dire, ces livres n'avaient pas acquis droit de domicile, et ce n'est pas faire tort au public que de les distraire d'une collection dont ils ont à peine dépassé le seuil ; je n'ai pas besoin d'ajouter que ce ne serait pas faire tort au résultat de la vente.

« Veuillez, dans votre tact et votre délicatesse, peser ces faiblesses paternelles, et soyez assez bon pour m'en dire votre avis. »

A la louange de M. Solar, je dois dire qu'immédiatement ces pièces furent rendues au docteur, ce que peut vérifier tout

amateur en examinant son catalogue, où elles figurent avec l'annotation : N. V. (non vendu).

Le docteur Payen (tous les bibliophiles sont friands de ces sortes de nouvelles, mais celle-là est du domaine public depuis longtemps) avait réuni sur Montaigne une collection de documents biographiques et bibliographiques si complète, si parfaite, que le catalogue qui ne peut manquer d'en être publié, quel que soit le sort réservé à cette admirable collection, devra être intitulé la *Bibliographie de Montaigne*, et sera certes en mesure de justifier cette appellation ambitieuse. C'est là le véritable *monumentum* érigé par le docteur Payen ; ce sera aux yeux des bibliophiles de l'avenir (peut-être l'avenir nous réserve-t-il cette douce consolation de nous faire voir de vrais amis des livres, et point de la spéculation), aux yeux des bibliophiles futurs, dis-je, ce prodigieux hommage rendu à l'auteur des *Essais* sera le plus beau titre de gloire du docteur Payen!

Ce qui nous frappe le plus aujourd'hui, nous tous qui avons eu le bonheur de fréquenter et d'aimer cet excellent homme, c'est l'esprit d'ingéniosité, de persistance et de ténacité qu'il a su mettre au service de la passion la plus exclusive et la plus ardente qu'il nous ait été donné de rencontrer! Ah! docteur, vous le disciple fanatique du maître, vous n'avez guère mis en pratique ses excellents préceptes : « Quand ma volonté se prend avec trop d'appétit, dit-il quelque part, je me penche à l'opposite de son inclination, de peur qu'elle ne vienne à me forcer. »

L'histoire des victoires et conquêtes du docteur Payen, celle de ses mortifications, celle de ses rares défaites (devant les sacs d'écus), seraient à coup sûr l'un des plus curieux chapitres du poëme de la bibliophilie, la plus innocente et certes la plus généreuse des manies réputées non dangereuses.

A la vente Parison, il lui fut porté un terrible coup droit, dont la plaie, dix ans après, était encore saignante ; cette grande page d'appréciation du sanguinaire conquérant des

Gaules, signée du grand nom de Michel de Montaigne, et marquée au coin de son génie le plus original, fut disputée par le docteur avec acharnement et bien au-delà de ses faibles ressources : « Ah! quel service on m'a rendu! me disait-il quelques jours après; et comment aurais-je payé? » Toujours la morale du bon la Fontaine!

Mais pour un échec, que de victoires, que de conquêtes solides et durables! quelle fièvre! quelle activité! quelle stratégie! quelles belles violences!

J'avais, il y a bien seize ou dix-sept ans, acheté, à Angers, un Montaigne de 95 dans sa première reliure, en vélin et dans sa pureté *génuine*, un vrai bijou de curieux délicat! J'avais payé ce beau livre la modeste somme de 7 fr. C'était le bon temps! Le docteur, à qui je racontais cette trouvaille, dans la boutique de Tross, place de la Bourse, m'interrompit brusquement : « Voilà vos sept francs, envoyez-le moi, car j'ai si peu de temps, et vous demeurez si loin! » Je ne le laissai pas achever, je me sauvai furieux; mais, deux jours après, l'excellent docteur avait son 95, et il l'avait payé.... sept francs.

Mais où m'entraînent tous ces souvenirs? On verra tous ces trésors, à moins qu'ils ne soient confisqués par une bibliothèque publique et mis au secret, ce qui, à la rigueur, pourrait bien arriver. On verra le 1580, aux armes d'Élisabeth d'Autriche, femme du roi Charles IX, le 1595, avec le carton (voy. le *Catal.* Solar). On y verra au moins vingt-cinq volumes de la bibliothèque de Montaigne, avec sa signature ou quelques notes autographes; on y verra tout ce qu'il est possible de rêver! A l'exception des Montaigne de M. de Lignerolles; à l'exception du 1580, aux armes de Thou, qui est chez M. Dutuit; du 1588, aux armes du comte d'Hoym, qui est chez M. de Lacarelle; du 1659, aux armes de Longepierre, qui est chez M. de la Béraudière; du 1635, aux armes du cardinal de Richelieu, qui est ailleurs, etc.

De tous ces *desiderata*, qui étaient pour le bon docteur, l'accapareur acharné, une source d'amertumes et de regrets

poignants, ce qu'il a le plus jalousé, le plus envié (il aurait donné sa collection de 4,000 volumes sur les eaux minérales pour l'avoir!), c'était un Montaigne anglais de la traduction de Florio, que possède le British Museum! Vous rappelez-vous ce passage d'Emerson, dans la *Revue de Paris*, du 1er septembre 1856 : « J'ai vu avec joie qu'un des autographes récemment découverts de William Shakespare se trouvait sur un exemplaire de la traduction de Montaigne, par Florio. C'est le seul livre que nous sachions avec certitude avoir fait partie de la bibliothèque du poëte. Un fait assez bizarre, que je tiens du Muséum britannique, c'est que l'exemplaire en double de Florio, qu'il a acheté dans le but de conserver la signature de Shakspeare, possédait sur la garde celle de Ben Johnson! »

Je vous demande un peu si de pareilles lignes n'étaient pas faites pour ôter le sommeil au brave docteur.... et à bien d'autres!

« Il n'y a rien, selon moy, de plus illustre en la vie de Socrate, que d'avoir eu trente jours entiers à ruminer le décret de sa mort! » Hélas! que de fois le disciple a dû *ruminer* ces paroles du maître, quand pendant des années il resta cloué par la maladie sur un lit de souffrances; quand, vaincu par un invincible ennemi, il lui fallut envisager froidement le terme fatal de la lutte! renoncer à tout ce qu'il avait aimé dans le monde! à ses filles! à ses collections! Hélas! il avait longuement médité ces autres paroles du maître : « Le principal bienfait de la vertu, c'est le mespris de la mort, » et son âme est restée calme et sereine, comme la vertu, jusqu'à la dernière heure. J'ai d'ailleurs la ferme, l'intime conviction que Payen nourrissait au fond de son cœur le secret espoir, que dis-je? la presque certitude de retrouver là-bas! à l'Élysée des sages et des philosophes, son maître vénéré, guettant l'arrivée de son *fils d'alliance*, et qu'il lui serait donné de jouir à tout jamais, et dans une paix suprême, des enseignements et de la sublime parole du grand Michel de Montaigne.

J'ai fini; qu'il me soit permis de demander pardon au lecteur d'avoir osé lui présenter un amas indigeste de petits faits, d'anas, de détails peu intéressants peut-être et à coup sûr mal ordonnés. J'ai écrit au courant de la plume non point un éloge funèbre, non point même une biographie, mais ce que de longues relations m'ont laissé de bons souvenirs; j'ai voulu rendre un dernier et pieux hommage aux qualités privées d'un homme de bien et d'honneur, que les *jeunes* ne connaissent que fort peu, mais dont les *vieux* conserveront religieusement le souvenir, un souvenir de sympathie et de respect.

## APPENDICE.

### NOTICE DES PUBLICATIONS SCIENTIFIQUES ET LITTÉRAIRES DU D[r] J.-F. PAYEN.

Le docteur Payen a publié sous le nom du docteur Souberbielle, sur l'opération de la taille, un certain nombre d'écrits; nous citerons entre autres un *Mémoire* qui a valu à celui-ci le prix Montyon à l'Institut, et que l'Académie de médecine a inséré dans ses Mémoires.

*Mémoire sur la luxation de champ de la rotule* (journal de Malgaigne), 1847, donnant un nouveau procédé de réduction.

*Examen chimique et médical du monésia* (conjointement avec MM. Bernard Derosne et Ossian Henry), 1841, in-8°.

*Plusieurs mémoires sur l'emploi du monésia à l'intérieur, et en particulier dans le traitement de la fissure à l'anus* (traduits dans le *Memoriale della Medicina contemporanea* (Venezia, 1840); dans l'*Observateur médical*, de Naples, et dans le *Giornale per servire ai progressi della patologia*, de Gênes.

### EAUX MINÉRALES.

*Essai sur les eaux minérales thermales de Louèche, en Suisse.* Paris, Blaise, 1828, in-8°. Imprim. de Didot le jeune.

*De l'existence de l'arsenic dans quelques eaux minérales.* (Cette note fait la première mention de l'existence de l'arsenic dans les eaux de Louèche. Paris, s. d., 4 pp., in-8°.)

Dès 1822, M. Payen (nous dit la note relative à la place d'inspecteur des eaux de Saint-Gervais) a visité et habité pendant plusieurs mois l'Allemagne, la Suisse, la Savoie et le Piémont, séjournant de préférence aux établissements thermaux. Dans les années suivantes, il a parcouru la France dans toutes les directions et étudié particulièrement les sources minérales.

C'est de ce moment qu'il a commencé à former sa collection d'ouvrages sur les eaux minérales de tous les pays et dans toutes les langues, collection la plus considérable peut-être qu'un particulier ait jamais possédée, et qui ne compte pas moins de 3,500 à 4,000 numéros.

Préparé par ces études, le docteur Payen, appuyé par M. le duc de Maillé, soumit à M. de Martignac, alors ministre, un projet dans lequel la France étant divisée en cinq régions, toutes les eaux minérales qu'elle possède devaient être en cinq années étudiées au même point de vue ; le résultat du travail de chaque année aurait été annuellement publié, etc. Le ministre approuva le projet et lui promit son appui ; mais bientôt après il quitta le portefeuille, et les choses en restèrent là.

M. Payen s'est occupé spécialement de la recherche de l'arsenic dans les eaux minérales et potables des pays qu'il a parcourus ; il a été le véritable créateur du célèbre établissement de Saint-Gervais, dont il fut inspecteur pendant plusieurs années, et à propos duquel il publia :

*Notice sur les eaux minérales de Saint-Gervais en Savoie.* Paris, 1852, in-8°. La troisième édition en fut donnée en 1854 ; c'est un excellent travail enrichi d'une carte routière fort exacte.

Nous citerons encore :

*Carte topographique*, in-folio plano, *de la vallée de Montjoie et des environs des bains de Saint-Gervais*, levée sur les lieux pendant trois automnes, au 0,056 (56 millième), complétée pour le terrain par des renseignements pris au dépôt de la guerre sur des études inachevées et inédites des ingénieurs hydrographes. Première édition, 1857 ; deuxième édition, augmentée de 500 localités, 1859 ; M. Jomard, vérifiant la carte sur les lieux, a pu dire qu'il en connaissait peu où le relief du terrain fût aussi soigné et aussi exact.

*Itinéraire de la vallée de Montjoie, à l'usage des baigneurs de Saint-Gervais.*

### BIOGRAPHIE ET BIBLIOGRAPHIE MÉDICALES.

*Notice biographique sur Joseph Souberbielle, chirurgien lithotomiste,* 1845. In-8°.

*Notice sur les Mémoires et Conférences de J.-B. Denis* (insérée au *Journal des savants*). In-4°. (Tirée à très-petit nombre.)

Un grand nombre d'articles dans les journaux de médecine, sur les eaux minérales, l'hygiène, le choléra et les bureaux de secours, les vésicatoires, la gymnastique, revue rétrospective de l'enseignement médical en France, etc.

### ASSISTANCE PUBLIQUE.

*Etudes sur l'Assistance publique à Paris, spécialement au point de vue des secours à domicile.* (Imprimé par décision de la Société des médecins de bienfaisance.) Paris, 1853. In-8°.

*Société philanthropique de Paris, notice sur son origine, ses travaux et ses publications.* In-8°. (Plusieurs éditions, dont une par la Société même, à 3,000 exempl.)

*Quelques mots sur le service médical de la Société philanthropique,* 1855. In-8°.

### MANUSCRITS.

En 1845, un mémoire manuscrit sur quelques propositions d'amélioration à faire à l'établissement d'Aix en Savoie, travail demandé par C.-H.-A. Despine père, médecin-inspecteur, et envoyé par lui à Turin.

Un *Mémoire sur les acéphales,* donnant une description anatomique d'un cas nouveau de cette monstruosité, avec un résumé comparatif des cas connus jusqu'à ce jour. (Le monstre en question a été soumis à MM. Serres, Geoffroy Saint-Hilaire, Breschet, Manec, Bouvier; ce dernier l'a mentionné dans son mémoire sur les pieds-bots du recueil de l'Académie.)

Un mémoire donnant un résumé chimique des observations recueillies (par MM. de Mey et Payen) sur environ douze cents des malades qui, depuis six ans, ont fréquenté les bains de Saint-Gervais. (Examen des diverses eaux potables, etc.)

Un mémoire sur une Inscription romaine trouvée il y a peu d'années près des bains de Saint-Gervais, publiée pour la première fois, d'une manière complétement exacte, par le docteur Payen,

sur la carte topographique. (Cette inscription semble contredire quelques allégations de Pline et modifier les limites qu'on assignait aux divisions territoriales de cette contrée dans la première année du christianisme.)

TRAVAUX LITTÉRAIRES.

*Notice bibliographique sur Montaigne.* Paris, imp. de E. Duverger, 1837. In-8° de 11-72 pp. avec un fac-simile.

Cette notice avait été rédigée pour le *Panthéon littéraire;* elle est placée en tête du volume des œuvres de Montaigne, qui fait partie de cette collection (gr. in-8° à 2 col.).

*Premier supplément à la Notice bibliographique sur Montaigne,* pp. 73 à 76. Paris, le 5 septembre 1837 (sans nom d'imprimeur, mais exécuté avec les caractères de Duverger).

Deuxième supplément : *Lettre à M. Techener.* Note sur l'édition in-folio des *Essais de Montaigne*, publiée en 1595. Paris, L'Angelier, pp. 77 à 80. Paris, imp. de Ch. Lahure et C^e^, avril 1860. Il faut une addition de huit lignes en petits caractères, qui est contre-collée à la fin.

Cette notice a été traduite en anglais et insérée dans la belle édition des œuvres de Montaigne, publiée à Londres par Templeman.

*Documents inédits ou peu connus sur Montaigne* (n° 2). Paris, Techener, 1857. In-8° de 44 pp. et 3 ff. de fac-simile, plus faux-titre et titre, avec un nouveau portrait tiré du cabinet du docteur Payen.

— *Nouveaux documents inédits ou peu connus sur Montaigne, recueillis et publiés par le docteur J.-F. Payen.* Paris, P. Jannet, 1850. In-8° de 68 pp. avec plusieurs fac-simile. (Tiré à 110 exemplaires, dont 10 sur pap. vélin, et 10 sur grand pap. de Hollande.)

— *Documents inédits sur Montaigne*, recueillis et publiés par le docteur J.-F. Payen (n° 3) : *Éphémérides, lettres et autres pièces autographes et inédites de Michel de Montaigne et de sa fille Eléonore* (tiré à 100 exemplaires). Paris, P. Jannet, 1855 (imp. Maulde et Renou). In-8° de 40 pages, plus deux pages de fac-simile.

— *Recherches sur Montaigne, documents inédits recueillis et publiés par le docteur Payen* (n° 4) : *Examen de la vie publique de Montaigne*, par M. Grün. — Lettres et remontrances nouvelles. — Bourgeoisie romaine. — Maison d'habitation et tombeau à Bor-

deaux. — Vue, plans, cachets, fac-simile. — Raimond Sebon.

Paris, J. Techener, 1856 (imp. Maulde et Renou). In-8° de 68 pages, plus 8 feuilles de fac-simile et vues lithographiées par Marie Payen.

— *Maison d'habitation de Montaigne à Bordeaux*, 1855. In-8° de 8 pp., vue et plans.

— *Recherches et documents sur Montaigne.* In-8°, 1855.

— *Lettre à M. Brunet sur Rémon Sebon*, auteur de la *Théologie naturelle.*

— *De Christophe Kormart et de son analyse des Essais de Montaigne*, 1849. In-8° de 12 pages. — Paris, imp. de Guiraudet et Jouaust, 1849. (En tête : Coup d'œil rétrospectif sur la vente Bignon.) Extrait du *Journal de l'Amateur de livres*, tiré à 30 exemplaires pour les amis de l'auteur.

— *Note bibliographique sur Étienne de la Boëtie*, 1846.

— *Notice bio-bibliographique sur la Boëtie, suivie de la* Servitude volontaire, *donnée pour la première fois selon le vrai texte de l'auteur.* Paris, Didot, 1853. In-8° de 148 pp. avec la vue du castel de la Boëtie et un fac-simile. 25 exemplaires ont été tirés sur gr. pap. vélin.

— Article de la Boëtie de la *Biographie générale.*

— *Appel aux érudits sur les Essais de Montaigne*, 1857. Paris, Guiraudet et Jouaust. In-8° de 24 pp., tiré à petit nombre.

N'oublions pas de signaler le tiers de paternité que le docteur Payen peut revendiquer dans la publication d'un livre facétieux, mais érudit : *Bibliotheca scatologica* ou *Catal.* des *Livres qui traitent des vertus, faits et gestes de noble.....* Paris, 5850 (1850), in-8°, en collaboration avec Veinant et Jannet ; tous nos lecteurs connaissent le livre et peuvent terminer l'énoncé du titre : il y a là un pauvre évangéliste dont je ne me soucie en aucune façon d'écrire le saint nom *à rebours.*

PIERRE DESCHAMPS.

---

# LE DOCTEUR J.-F. PAYEN

## ET SES TRAVAUX SUR MONTAIGNE.

---

Nous avons reçu d'un de nos collaborateurs de Bordeaux la notice suivante, dont nous n'avons pas voulu priver nos lecteurs, quoiqu'elle renferme des répétitions avec celle qui précède :

Les bonnes et sérieuses études littéraires viennent de faire une perte irréparable ; le docteur J.-F. Payen, bien connu par le culte intelligent et dévoué qu'il avait voué au plus attachant des philosophes français, à l'une des gloires les plus éclatantes de la France au seizième siècle, à Michel Montaigne, a été enlevé à sa famille et aux amis nombreux qui savaient si bien l'apprécier. Quoique déjà parvenu à un âge assez avancé (il était né avec le siècle), M. Payen laissait espérer que son honorable et laborieuse carrière se prolongerait encore longtemps ; le coup qui l'a frappé provoque à bon droit les regrets les plus unanimes et les plus sincères. Nous ne voulons point ici nous étendre sur les mérites de l'habile praticien qui s'est occupé avec succès de la lithrotritie ; nous laisserons de côté les excellentes qualités de l'homme de bien si dévoué dans ses affections, si plein de zèle pour l'accomplissement de tous ses devoirs, pour le soulagement de la population indigente du quartier populeux auquel il a prodigué pendant bien des années les soins les plus dévoués ; fidèle au cadre de notre *Bulletin*, nous nous occuperons, par-dessus tout, du bibliophile, du littérateur.

Jeune encore, M. Payen, lisant déjà beaucoup, ouvrit les *Essais* de Montaigne, et de prime abord il apprécia toute la portée de ce penseur si plein de bon sens et qui met au service de la philosophie « un style bref, mâle, qui frappe à

tout coup, qui enfonce et qui redouble le sens par le trait » ; il conçut l'idée de choisir la vie et les écrits de cet homme hors ligne pour le but de l'étude la plus approfondie. Après quelques années de recherches et de vérifications assidues, il fit paraître sous un titre modeste : *Notice bibliographique sur Montaigne*, in-8°, 72 pages, un travail fidèle à un principe qu'il s'était imposé, et dont il ne se départit point pour ses autres publications ; il ne fit imprimer son travail qu'à un nombre restreint d'exemplaires, dans le but de le distribuer à des amis, à des personnes en communauté de goût avec lui. Un bon juge, Charles Nodier, signala l'excellence de cette notice, et le public lettré apprit à prononcer avec estime un nom qui lui était resté inconnu jusqu'alors.

Plus tard, M. Payen livra à l'impression quelques portions des résultats auxquels le conduisaient ses recherches toujours tendues vers le but qu'il ne perdit jamais de vue pendant plus de quarante ans. A trois reprises différentes, en 1840, en 1847, en 1855, il mit au jour des *Documents inédits ou peu connus sur Montaigne* (1) ; en 1849, il fit imprimer une brochure sur un écrivain allemand dont le nom n'avait jamais été prononcé en France : *Christophe Kormart et son analyse des* Essais *de Montaigne ;* en 1853, il faisait paraître une *Notice bio-bibliographique sur la Boétie, suivie de la* Servitude volontaire, *donné pour la première fois d'après le vrai texte de l'auteur, d'après un manuscrit contemporain et authentique ;* une autre brochure imprimée en 1857 : *Appel aux érudits, citations qui se trouvent dans les* Essais *de Montaigne et dont la source n'a point été indiquée*, atteste le zèle avec lequel il provoquait des explications sur tout ce qui concernait l'illustre philosophe.

Ces divers écrits sont devenus rares, et il est bien difficile

(1) M. Sainte-Beuve, dans un article daté du 28 avril 1851 (réimprimé dans les *Causeries du lundi*, tome IV), a signalé ce que contenaient ces petites découvertes « dégagées de tout ce qui s'y est mêlé « de contestations, disputes, chicanes, charlatanerie et procès, car il y « a eu de tout cela ».



de se les procurer ; les connaisseurs en savent tout le prix et ils se montrent fort jaloux de les posséder. Ce n'était d'ailleurs dans la pensée de M. Payen que des parcelles du grand ouvrage dont il était sans cesse préoccupé et pour lequel il n'épargnait ni peines, ni veilles, ni sacrifices. Sa correspondance avec toutes les personnes qui pouvaient lui fournir quelques notes à l'égard de l'auteur qu'il idolâtrait était incessante ; son projet était de publier une véritable encyclopédie *montaigneste* (qu'on nous passe ce néologisme); elle devait comprendre d'abord une biographie très-étendue de Montaigne, biographie minutieusement exacte et entière, accompagnée de documents nombreux et presque tous inédits (chemin faisant, il aurait bien fallu s'occuper de deux personnes dont le souvenir est intimement lié à celui de l'auteur des *Essais*, Étienne de la Boétie et M^lle de Gournay); ensuite une notice bibliographique des plus complètes, dans laquelle rien n'aurait été omis, éditions, traductions, éloges, *testimonia*, portraits peints ou gravés, etc.; enfin une édition définitive du texte, revu sur les éditions originales fort différentes de la dernière publiée du vivant de l'auteur en 1588 ; les variantes très-nombreuses et souvent d'une grande importance auraient été recueillies ; elles font encore connaître non-seulement l'écrivain, mais encore le philosophe ; il eût été pour la première fois tiré complétement parti du volume que possède la bibliothèque municipale de la ville de Bordeaux, volume dont les marges, les intervalles des lignes sont surchargés de corrections et d'additions autographes. On sait que cet exemplaire inappréciable, donné par la veuve de Montaigne au monastère des Feuillants, resta absolument ignoré pendant deux siècles ; Naigeon en eut connaissance pour l'édition qu'il fit paraître chez Didot en 1802, mais à peine effleura-t-il cette mine aussi riche qu'abondante, et il laissa tout à faire à ses successeurs. Nous n'avons pas besoin d'ajouter qu'un ample commentaire, réunissant, condensant, complétant les travaux des annotateurs précédents (Coste, Eloy Johanneau, J. Victor Le Clerc, etc.), devait ac-

compagner le texte établi de la façon la plus autorisée et former ainsi tout ce qui pouvait constituer une édition *optima* sur laquelle il n'y aurait plus eu à revenir.

Malheureusement M. Payen ne sut pas se résigner à s'arrêter; il ne pouvait se résoudre à signer le *bon à tirer*, il croyait n'avoir rien fait tant qu'il restait quelque chose à faire, et ce quelque chose se multipliait sans cesse à ses regards; le but s'éloignait de lui à mesure que l'infatigable chercheur s'en rapprochait. Ce système devait le condamner fatalement à ne point faire jouir le monde savant du fruit de ses immenses études; il devait payer l'inexorable tribut imposé à la nature humaine avant d'avoir achevé la rédaction de l'œuvre à laquelle sa vie s'était consacrée.

Il nous a été donné de jeter un coup d'œil rapide, il y a déjà quelques années, sur la collection spéciale et unique en son genre que M. Payen avait formée, grâce à la volonté la plus persistante, à la sollicitude la plus attentive et en éveil le jour comme la nuit. Nulle édition ou traduction de Montaigne n'y manque, nous le croyons; nous y avons remarqué cette édition originale de 1580, imprimée à Bourdeaux par Simon Millanges, et devenue de nos jours l'objet des convoitises les plus ardentes des amateurs (1). Nous avons touché avec transport un exemplaire de la traduction anglaise de Florio, ayant appartenu à la reine de France Élisabeth, femme de Charles IX, dont il porte les armes; nous avons surtout ouvert, en frémissant d'émotion, divers volumes portant la signature de Montaigne, et que M. Payen avait vaillamment conquis dans la mêlée des enchères publiques (2). La possession d'un de ces exemplaires signés,

(1) Elle a été payée 2,060 fr. à la vente Radziwill; ce même exemplaire n'avait pas, en 1786, dépassé 18 livres à la vente Haugard; M. Sainte-Beuve fait d'ailleurs observer, avec une parfaite raison, que cette édition, qui ne comprend que deux livres (le troisième parut en 1588), « ne représente qu'une première ébauche de ce que nous avons « dans les éditions suivantes ».

(2) Parmi ces volumes nous indiquerons seulement un fort bel exem-

dont le prix n'est connu que depuis quelques années, procurait au docteur une de ces joies impossibles à faire comprendre à celui qui n'en a pas goûté de pareilles; mais toute médaille a son revers. Il ne put jamais se consoler d'avoir laisser échapper les *Commentaires de César*, édition de Plantin (Anvers, 1570), qu'accompagnaient deux pages entières écrites de la main de Montaigne, et qui se montra à la vente Parison, en 1852; on sait que ce livre unique fut adjugé à Mgr le duc d'Aumale, pour la somme de 1450 fr. (et 5 pour 100 de frais). M. Payen avait soutenu la lutte jusqu'à 1445; il ne s'était arrêté que devant la conviction que tout effort de sa part resterait impuissant en présence d'un concurrent décidé à vaincre à tout prix. En 1810, M. Parison avait rencontré ce volume sur un quai de Paris, et le bouquiniste, qui en était le possesseur, avait cru conclure une fort bonne affaire en le cédant pour 75 centimes.

On ne saurait d'ailleurs assez apprécier les services que rendent les hommes d'étude qui se consacrent à tel ou tel écrivain illustre, qui s'efforcent d'épuiser tout ce qui le concerne. Ce que M. Marsand a fait pour Pétrarque, et M. de Monmerqué pour madame de Sévigné (1), c'est ce que M. Payen avait entrepris pour Montaigne, et certainement

plaire complet de Baïf (1572-73, 4 parties en 2 vol. in-8°), que M. Payen acquit en 1849 pour un prix relativement modéré à la vente Bignon. En tout, on connaissait en 1850 trente-deux volumes, sur lesquels Montaigne a inscrit son nom; il en a depuis été découvert trois ou quatre autres. La bibliothèque municipale de Bordeaux possède une dizaine de volumes portant la signature de Montaigne; il y en a deux ou trois dans celle du grand séminaire, et nous en connaissons deux chez des amateurs bordelais; l'un de ces volumes est un *Ausonius*, dont on n'a demandé que 25 centimes au bibliophile assez heureux pour l'avoir rencontré dans un amas de bouquins dépourvus de toute valeur.

(1) N'oublions pas les très-substantielles et très-exactes recherches de M. Berriat-Saint-Prix sur Boileau; elles sont consignées dans l'édition de ce classique publiée en 1832, 4 vol. in-8°; le *Manuel du libraire* en a signalé tout le mérite.

ses travaux ne seront pas perdus. Nous ignorons quel sera leur sort définitif; nous ne savons, au moment où nous écrivons, en quelles mains ils passeront; mais nous avons la pleine confiance qu'ils serviront à élever en l'honneur de l'immortel moraliste une édition qui sera un véritable monument, et à laquelle le nom du docteur Payen restera à jamais attaché.

Peut-être quelques censeurs trop sévères regarderont-ils comme exagéré le soin qu'apportait notre bibliophile à réunir tous les vestiges relatifs à la vie du maire de Bordeaux, tous les détails se rattachant à ses écrits ou à sa famille : nous ne sommes point de cet avis ; sans un enthousiasme de ce genre, sans ce culte voué à un homme célèbre, on ne se met point en route, ou l'on s'arrête promptement en chemin. L'admiration sincère, presque exaltée, que M. Payen éprouvait pour l'écrivain admirable qui nous a laissé un vrai *séminaire* de belles et notables sentences (expression d'Étienne Pasquier) est faite pour l'honorer. Une pareille sympathie n'est pas le fait d'un homme vulgaire.

Nous savons d'ailleurs tout ce que ces pages, tracées rapidement sous le coup d'une nouvelle désolante, qui est venue brusquement nous atteindre loin de Paris, ont d'incomplet et d'insuffisant. Les précieuses qualités du cœur et de l'esprit de cet homme excellent, la sincérité de ses attachements, son calme dans les épreuves de la vie, sa sagesse réelle et digne d'un de ces anciens dont Montaigne parle sans cesse, voilà ce que nous aurions voulu dire; d'autres le diront mieux que nous.

GUST. BRUNET,
Membre de l'Académie de Bordeaux.

---

# NOUVELLES ET VARIÉTÉS.

— A une vente publique, qui a eu lieu récemment à Londres, on a adjugé deux exemplaires des anciennes éditions du *Théâtre de Shakespeare*. L'édition de 1623 a été payée 260 livres sterling, et celle de 1665, in-folio, 200 livres sterling.

— M. Holmes, attaché au département des manuscrits du Musée britannique, est nommé bibliothécaire du château de Windsor et conservateur des estampes et dessins de cette résidence, en remplacement de M. Woodward, décédé.

— *Édition d'Alciat, de* 1522. L'éditeur de la *Holbein Society*, de Manchester, qui est sur le point de publier une reproduction fac-simile des plus anciennes éditions des « Emblèmes d'Alciat », désire vivement obtenir quelques renseignements concernant l'existence de l'édition de ces Emblèmes, publiée à Milan, en 1522. Ses recherches, à ce sujet, sont restées jusqu'à présent infructueuses. Même une circulaire, adressée aux plus importantes bibliothèques de l'Europe, n'a pas eu de résultat.

Cependant l'édition de 1522 est citée dans le *Manuel de Brunet* et ailleurs; est-elle devenue tellement rare, qu'il ne soit pas possible d'obtenir trace de son existence? Tous renseignements, à cet égard, seront reçus avec reconnaissance par l'éditeur de la « *Holbein Society* » et pourront lui être transmis par l'entremise de MM. Trübner et Comp., éditeurs, 60, Paternoster Row, London.

— Un journal littéraire de Londres, *l'Athenæum*, annonce qu'une société historique aux États-Unis a ouvert une sous-

cription pour acheter un recueil unique en son genre et composé de cent volumes; il se compose d'extraits découpés dans les journaux, de pièces imprimées, de feuilles volantes, de morceaux manuscrits, le tout se rapportant à l'histoire de la guerre de l'indépendance américaine et réuni par un contemporain, M. James Townshend. Il serait de toute impossibilité de refaire une collection semblable. — D'après l'*Athenæum* on demande 40,000 dollars pour ces cent volumes; c'est 210,000 fr. à peu près, s'il s'agit de monnaie d'or, et, quelle que soit pour l'histoire américaine l'extrême intérêt que présentent ces cent volumes, il est permis de penser que le prix en question est quelque peu exagéré.

---

## Livres signés ou annotés par Jean Racine.

L'excellente édition de Racine qui fait partie de la précieuse collection des *Grands Écrivains de la France*, publiés par la maison Hachette, sous la direction de M. Ad. Régnier, renferme (tome VI, p. 171 et suiv.) une liste assez étendue de livres ayant appartenu à l'illustre auteur d'*Athalie* et portant sa signature ou des notes de sa main. Une portion de cette liste est empruntée à un journal bibliographique qui a cessé de paraître depuis treize ans : *le Quérard* (voir tom. II, p. 394-396). Celui qui écrit ces lignes avait fourni au *Quérard* les indications que nous signalons ; persuadé que les recherches de ce genre ne sont pas sans intérêt pour les bibliophiles, il s'est attaché à noter, à mesure qu'il parcourait des catalogues de vente, les volumes signalés comme ayant appartenu à Racine; il a ainsi relevé divers ouvrages dont il n'est point fait mention dans l'édition de l'illustre poëte mise au jour avec tant de soin par M. Paul Mesnard, et il a complété quelques indications.

*Aeschyles*. Parisiis, Turnebus, 1552, in-8°, exempl. indiqué par Nodier (*Mélanges d'une petite bibliothèque*, p. 49) comme sa propriété. Cet exempl. appartient au-

jourd'hui à Mgr le duc d'Aumale. M. Mesnard en parle en détail (p. 219).

*Aristophane*, à la Bibliothèque impériale, selon Nodier, (*Mélanges*, p. 49). D'après M. Mesnard, les vérifications faites à cet égard laissent cette attribution douteuse.

*Cicero*, Epistolæ, Aldus, 1540, in-8°. Signatures et notes de Jean Racine et de son fils Louis, catalogue Guillaume, n° 1209 (voir M. Mesnard, p. 329).

*Dictionarium historicum*, Oxonii, 1691, in-fol., catalogue Lefebvre d'Alleranges, n° 1,110.

*Monstrelet*. Chroniques, Paris, 1614, in-fol ; signature de R., catalogue C. (Techener), 1857, n° 302,

*Euripide*, à la Bibliothèque impériale, selon Nodier (p. 49). Cet exemplaire a été examiné par M. Mesnard, (p. 343).

*Plutarchus*, Vitæ, Florentiæ, Junta, 1517, in-fol. avec la signature de Racine; 4e vente de Bure, n° 57 du supplément, retiré à 400 fr.

*Plutarchus*. Opera, Lutetiæ, 1624, 2 vol., in-folio. Exemplaire indiqué au *Bulletin du bibliophile*, 1845, n° 493 (1).

*Sophocle*, Aldus, 1502, in-8°. Cet exemplaire est porté au *Catalogue d'un amateur* (M. Renouard), tome II, page 200 (2).

(1) Voir au sujet de ces deux Plutarques, déjà indiqués par le *Quérard*, ce que dit M. Mesnard, p. 291. L'édition de Florence, 1517, est à la Bibliothèque impériale; on ignore, à ce qu'il paraît, en quelles mains se trouve l'exemplaire de 1624.

(2) Cet exemplaire a été payé 185 fr. à la vente Renouard, en 1854, n° 1034. La note qui l'accompagne au *Catalogue d'un amateur* remplit une page entière. Les annotations de Racine sont grecques, latines et françaises; quelques-unes sont des variantes, mais beaucoup présentent des corrections ingénieuses ou d'habiles interprétations. Quant à l'Aristophane, Wechel, 1540, in-4°, ayant des notes de R. sur trois comédies, Renouard annonce dans son catalogue précité (t. II, p. 313) l'avoir acquis en 1815 (lisez 1813), à la vente du libraire Sinson (catalogue de cette vente, n° 2564), lequel l'avait payé en 1791, chez Lorry,

*Tillemont*. Mémoires, 1701-1706. Nous ne citons cet ouvrage que comme exemple de ces fausses attributions contre lesquelles il faut se tenir en garde. Ces *Mémoires* sont signalés au catalogue de M. de la Cortina, de Madrid, n° 9415, comme ayant sur chaque volume la signature de R. et au premier volume une longue note qui paraît de sa main. Et Racine était mort en 1699 !

Un catalogue de livres appartenant à M. Potier, libraire à Paris, présente (1856, n° 1278) un *Claudianus*, Elzevir, 1650 ; c'est sans doute celui que le *Quérard* avait déjà signalé comme ayant figuré à la vente de M. Guillaume de Besançon. Le Xénophon de 1625, porté sur un catalogue de M. Tross, 1852, se retrouve sur le catalogue de M. de la Cortina, n° 10576. M. Mesnard n'a découvert aucune annotation de Racine sur Xénophon.

Observons aussi qu'on trouve dans le *Journal de l'Instruction publique*, 11 mars 1857, un article d'après la *Revue de l'Académie de Toulouse* du 27 janvier de la même année, sur les livres de Racine, conservés dans la bibliothèque de cette ville (M. Mesnard en donne la liste, p. 175) ; il avait déjà été question dans le *Bulletin du bibliophile* (1856, p. 937) du Pline qui fait partie de cette collection intéressante.

G. B.

3 liv. 12 sols, en présence de beaucoup d'amateurs et de libraires. Ce volume avait été alors regardé comme un bouquin dont les notes manuscrites avaient détruit la valeur ; il a été adjugé à 485 fr. en 1854, n° 1048. Disons enfin que Renouard possédait encore (cat., t. III, p. 67) une édition d'Esther, 1689, qu'il avait eu « le bonheur de sauver de la « destruction en l'acquérant pour une bagatelle à un étalage. Sur les « marges sont écrits, de la main de R., les passages de l'Écriture sainte « imités par lui dans cette pièce. » Ce volume précieux n'a point dépassé 33 fr. à la vente de 1854, n° 1546, et si les annotations sont bien authentiques, c'est à coup sûr un prix excessivement modéré.

# BULLETIN
DU
# BIBLIOPHILE
## ET DU BIBLIOTHÉCAIRE,

REVUE MENSUELLE

**PUBLIÉE PAR LÉON TECHENER**

AVEC LE CONCOURS

De MM. Charles Asselineau, de la bibliothèque Mazarine; L. Barbier, administrateur à la biblioth. du Louvre; Éd. de Barthélemy; Baudrillart, de l'Institut; Ph. Beaune; Honoré Bonhomme; Jules Bonnassies; Ap. Briquet; Gust. Brunet, de Bordeaux; J. Carnandet, bibliothéc. de Chaumont; E. Castaigne, bibliothéc. à Angoulême; Philarète Chasles, conservateur à la biblioth. Mazarine; F. Colincamp, professeur à la Faculté des lettres de Douai; Pierre Clément, de l'Institut; Cte Clément de Ris, de la Société des Bibliophiles; Cuvillier-Fleury, de l'Académie française; Dr Desbarreaux-Bernard, de Toulouse; Émile Deschamps; A. Destouches; Firmin Didot, de la Société des Bibliophiles; Bon A. Ernouf; Ferdinand Denis, administrateur à la bibliothèque Sainte-Geneviève; Al. de La Fizelière; Alfred Franklin, de la bibliothèque Mazarine; marquis de Gaillon; prince Augustin Galitzin, de la Société des Bibliophiles; J.-Ed. Gardet; J. de Gaulle; Ch. Giraud, de l'Institut; Alf. Giraud, de Blois; Jules Janin; P. Lacroix (Bibliophile Jacob), conservateur à la biblioth. de l'Arsenal; Le Roux de Lincy, de la Société des Bibliophiles; Fr. Morand, de Boulogne-sur-Mer; Paulin Paris, de l'Institut; Louis Paris; Gaston Paris; Dr J.-F. Payen; Bon J. Pichon, président de la Société des Bibliophiles français; Rathery, conservateur à la Biblioth. impériale; Rouard, biblioth. d'Aix; Silvestre de Sacy, de l'Académie française; Sainte-Beuve, de l'Académie française; Éd. Tricotel; Vallet de Viriville; Francis Wey; etc.

CONTENANT DES NOTICES BIBLIOGRAPHIQUES, PHILOLOGIQUES, HISTORIQUES, LITTÉRAIRES.

---


TRENTE-SIXIÈME ANNÉE.

---

MAI.

ON SOUSCRIT A PARIS,
CHEZ LÉON TECHENER, LIBRAIRE,
RUE DE L'ARBRE-SEC, 52, PRÈS DE LA COLONNADE DU LOUVRE,
ET A LONDRES, CHEZ MM. BARTHÈS ET LOWEL,
14, GREAT MARLBOROUGH STREET.

1870.

## SOMMAIRE DU N° DE MAI 1870.

---



---


L'abonnement est de 12 francs par an pour Paris, 14 francs pour les départements et 16 francs pour l'étranger.

*Aucune livraison ne peut être vendue séparément.*

Les ouvrages dont il sera envoyé deux exemplaires seront annoncés d'abord, et plus tard il en sera rendu compte, s'il y a lieu.

---

Les abonnés du *Bulletin du Bibliophile* reçoivent tous les catalogues de ventes aux enchères publiques publiés par la librairie L. Techener.

---

AVIS. — MM. les souscripteurs au *Bulletin du Bibliophile* sont priés de renouveler leur abonnement s'ils ne veulent point éprouver d'interruption dans l'envoi des livraisons. Le prix de l'abonnement se paye par avance, en envoyant soit un mandat sur la poste, soit le prix en timbres-poste adressés franco à M. Techener.




**Les types populaires au théâtre, par Ludovic Celler.** *Paris*, 1870; un vol. gr. in-8°.

C'est une nouvelle étude sur les anciens types de la comédie et de la caricature : Polichinelle, Arlequin, Pierrot, Gilles, Paillasse, Janot, Jocrisse, Cadet-Rousselle et Mme Angot. Le dernier chapitre traite des types récents, Mayeux, Robert-Macaire et Bilboquet. L'auteur remercie loyalement dans sa préface les écrivains contemporains dont les travaux lui ont aidé dans ses études. De ce côté en effet, sur les types de l'ancienne comédie italienne, Polichinelle, Pierrot, Arlequin, etc., il n'y avait que peu de chose à faire après Charles Magnin, M. Louis Molland, Stendhal et quelques autres. Les types du dix-huitième siècle, les *paradistes*, les forains, prêtaient davantage, surtout sous le rapport littéraire. Le répertoire des *boulevards*, les mémoires, les petites œuvres de Lesage, de Collé, de Montcrif, de Piron, étaient une mine à exploiter. Le petit théâtre de la révolution, de Dorvigny, d'Aude et Maillot, de Janot, de Jocrisse et de Mme Angot, offrait des ressources semblables. Nous regretterons seulement avec l'auteur qu'il n'ait pu donner plus de place à la bibliographie.

**Mémoire confidentiel adressé a Mazarin, par Gab. Naudé, publié sur le mauuscrit autographe et inédit, par Alfred Franklin.** *Paris*, 1870; petit in-8° de xxx-102 pages.

Le manuscrit publié par M. Franklin se trouve à la Bibliothèque impériale, fonds français, n° 10,222. C'est un *mémoire* véritable sur la question de savoir lequel était alors le plus avantageux pour le jeune cardinal de demeurer en France pour continuer l'œuvre de Richelieu, ou de retourner à Rome pour y vivre en prince de l'Église avec l'espoir de la tiare. Rien, comme on le voit, ne demandait plus de délicatesse et plus de secret. Naudé expose dans son style emphatique de chancellerie romaine les chances de fortune qui se présentent de l'un et de l'autre côté. Ici la faveur de la reine, l'œuvre commencée par un grand ministre et que son successeur n'a plus qu'à suivre en s'inspirant de son génie ; à Rome, l'imminence d'une vacance du siége pontifical, les oppositions des cardinaux entre eux, dont on pouvait profiter, la prépondérance des Barberini dévoués à la France, le poids qu'ajouterait aux prétentions de Mazarin la protectrice d'une nation puissante, etc., etc., etc. Que Naudé ait été entraîné à se décider pour un retour à Rome par le souvenir très-puissant chez lui de ses années heureuses en Italie, cela est possible. Naudé, quoique Français et Parisien, s'était pendant son séjour à Padoue et à Rome transformé en Italien. Il admirait la grande existence des princes romains ; il appréciait la vie calme et facile de ce pays et le caractère des habitants qui y rendait l'autorité aisée. Mazarin songea-t-il sérieusement à quitter la France ? L'hésitation put se comprendre en ce moment de trouble (1642) où le ministre étranger se voyait l'objet d'hostilités nombreuses et d'une violente exécration. Le siége pontifical vaqua en effet dès l'année 1644 par la mort d'Urbain VIII; mais en cette année déjà, après les victoires de Condé, Mazarin pouvait se croire assuré du succès de ses ambitions en France. Ce mémoire, annoté avec soin par M. Franklin, est un document curieux et même précieux : il nous livre le secret des incertitudes de Mazarin à ses commencements, et nous montre en quelle autorité et enquelle confiance était Naudé auprès de son nouveau patron.

Paris. — Typographie Adolphe Lainé rue des Saints-Pères, 19.

# CHOIX DE LETTRES INÉDITES

AVEC DES ÉCLAIRCISSEMENTS

HISTORIQUES, LITTÉRAIRES ET BIBLIOGRAPHIQUES.

## II.

### FÉNELON.

La correspondance de Fénelon, dans l'édition de ses œuvres, 1827-1830, ne comprend pas moins de 11 gros volumes, in-8° (1), auxquels il faut ajouter : *Lettres et Opuscules inédits*, Adrien Leclère, 1850, in-8° ; — Six billets, de 1705 à 1714, dans *Der spanische Erbfolgi Krieg*, de L. Enne, Iéna, 1851, in-8° ; — dix Lettres au cardinal Quirini et à l'abbé Dubois dans les *Mélanges de la Société des bibliophiles français ;* — les *Lettres inédites*, publiées à diverses époques par MM. Godard-Faultries, Angers, 1849, in-18 ; F. Guérin, 1854, in-8° ; Barbier de Montault, 1863, in-12 ; — une trentaine de Lettres, 1685-1686, relatives aux affaires des protestants dans le Poitou, qui doivent être publiées par M. Servois dans un nouveau volume de *Mélanges*, faisant partie de la *Collection des documents inédits de l'Histoire de France*, etc. (2).

Et pourtant, sans parler des séries qui paraissent perdues,

(1) Les lettres y sont divisées en diverses séries suivant les matières et les correspondants. Cette division, souvent arbitraire, a le double inconvénient d'engendrer la monotonie et de rendre les recherches difficiles. Le classement par dates est bien préférable.

(2) On trouvera quelques autres indications dans la publication de M. Barbier de Montault, p. XII de la préface.

telles que les 50 Lettres au compte de Bonneval, mentionnées par Sainte-Beuve dans l'article consacré à ce dernier, il serait facile d'en signaler d'autres, dont l'existence a été constatée à diverses époques.

Ainsi M. Vitet, dans un *Rapport au ministre de l'intérieur*, en date du 20 février 1831, parlait de 80 Lettres autographes inédites de Fénelon, à M. de Bernières, intendant de Hainaut et de Flandres, dont un possesseur demandait 1,200 fr. au conseil municipal de Cambrai, qui désirait les acquérir pour la ville. « Il est à souhaiter, ajoutait l'auteur du Rapport, que la ville se détermine à conclure; sinon le manuscrit passera infailliblement en Angleterre. » Faudrait-il voir la réalisation de cette triste prévision dans la mention, recueillie par nous, de 30 Lettres originales de Fénelon, acquises, en 1855, par le *British Museum?* D'un autre côté, nous lisons dans l'*Avertissement de l'éditeur des Lettres et Opuscules inédits*, page xv, que les 42 Lettres à M. de Bernières comprises dans cette publication « ont été transcrites sur les manuscrits originaux appartenant à Mme de Reiset ». Ces lettres faisaient-elles partie des 80 énoncées dans le Rapport de M. Vitet? Questions que devront éclaircir les éditeurs futurs de Fénelon.

Le *Moniteur universel* du 25 décembre 1843 mentionnait la découverte d'une volumineuse correspondance entre Fénelon et une princesse Albertine de Salin, annoncée par M. le baron Ferdinand de Roisin à la commission historique du département du Nord, et dans laquelle, disait le journal *l'Écho de la frontière*, « se peignaient la douce piété et la haute sagesse du plus célèbre archevêque de notre diocèse ».

En attendant qu'on publie ces correspondances ou qu'on en retrouve d'autres, voici deux Lettres de Fénelon, que nous avons inutilement cherchées dans les diverses sources imprimées, et que nous avons tout lieu de croire inédites.

C'est d'après une copie du temps que nous donnons la première avec deux billets des ministres Barbezieux et Chamillard, qui l'expliquent et la complètent. Pour bien com-

prendre les circonstances au milieu desquelles cette correspondance se produisit, il faut se rappeler que le diocèse de Cambrai, nouvellement réuni à la France par les armes de Louis XIV, s'étendait sur une partie importante de la Belgique ou des Pays-Bas encore soumise à l'Empereur. Fénelon avait à ménager des esprits peu affectionnés, ou du moins peu façonnés encore aux maximes du gouvernement français. Les précautions prises par les ministres de Louis XIV, afin d'éviter toute confusion sur le souverain pour lequel priait l'Église, rappellent les luttes que soutint le gouvernement de Louis-Philippe pour obtenir qu'on ajoutât ces derniers noms au *Domine salvum fac Regem*.

LETTRE DE M. DE BARBEZIEUX A L'ARCHEVÊQUE DE CAMBRAI.

A Versailles, le 29 mars 1700.

« Monsieur,

« L'intention du Roy estant que la Procession qui fut « instituée, en 1638, par le feu Roy, le jour de l'Assomp- « tion, lorsqu'il mit le Royaume sous la protection de la « Sainte-Vierge, se fasse dans tous les Diocèses des pays de « sa Domination avec la décence convenable, Sa Majesté « m'a ordonné de vous mander qu'elle désire que vous es- « tablissiez dans votre Eglise Cathédrale et autres de votre « Diocèse cette procession avec toute la splendeur et so- « lennité et suivant l'esprit de la Déclaration de 1638, dont « je joins icy une copie, et que vous ne sçauriez rien faire « qui luy soit plus agréable que de suivre l'usage qui s'ob- « serve à Paris à cet égard.

« Je suis,

« Monsieur,

« Vostre très-humble et très-

« affectionné serviteur,

« De Barbezieux. »

LETTRE DE M. DE FÉNELON, ARCHEVÊQUE DE CAMBRAI, A M. CHAMILLART.

A Cambray, 12 juillet 1704.

« Monsieur,

« J'ay pris une connoissance exacte des faits dont on vous « a parlé par rapport aux Prières pour le Roy dans ce Dio- « cèse. J'ay mesme pris le soin de lire nos Missels Proces- « sionnels, et autres livres de chœur. Voicy ce que j'ay « vérifié :

« 1. Il est vrai qu'on n'a jamais prié dans notre Église pour « les Rois d'Espagne, quoy qu'ils fussent en possession de « la souveraineté depuis qu'ils en avoient dépouillé les Ar- « chevêques. Comme l'Archevesque ne leur prestoit aucun « serment de fidélité, on ne reconnoissoit pour souverain « dans les prières publiques que l'Empereur et pour luy « l'Archevesque Prince de l'Empire; mais depuis la conqueste « faite par le roy sur les Espagnols, le nom de sa Ma[té] a « tousjours esté prononcé dans les prières publiques.

« 2. Il est vray que les Missels de Cambray suivent le « Missel Romain qui n'est pas moins répandu dans toute la « France qu'en ce pays. Dans le Missel de Cambray de « mesme que dans le Romain, l'office du Vendredy Saint « contient une Oraison *pro Christianissimo Imperatore* « *nostro*, pour nostre Empereur tres Chrestien; mais feu « M. de Brias, mon predecesseur, ecrit avec tout son clergé « apres la conqueste qu'on ne devoit point oser changer les « paroles de l'office divin et qu'il suffisoit d'appliquer tres « naturellement ces paroles au Roy qui devenoit leur veri- « table *Empereur* et qui est tres bien designé par les termes « de *tres chrestien*. Ils crurent qu'on pourroit donner au « Roy le nom d'Empereur parceque ses Ambassadeurs le « luy donnent dans certaines cours éloignées et qu'on dit « mesme souvent par toute la France dans une prière pu- « blique, *respice ad Francorum benignus Imperium*, regardez « favorablement l'Empire des François. Enfin l'Equivoque

« qu'on auroit pû craindre par le terme d'*Empereur* estoit « tres clairement levée par beaucoup d'autres prières du « mesme office que je vais rapporter et qui expriment le « propre nom de Sa Ma[té]. Au reste, Monsieur, je rapporte « ces faits en simple historien et sans y prendre aucun inte- « rest personnel, puisqu'ils sont arrivez dix-huit ans avant « que je vinsse à Cambray; cet usage pour le Vendredy Saint « avec cette application de la prière à la personne du Roy a « tousjours continué depuis 27 ans.

« 3. On prie tous les jours de l'année pour la personne « du Roy, *pro Rege nostro Christianissimo*, à Prismes et a « Complies. De plus le chœur dit tous les jours, mesme de « Férie, à la fin de la grande messe : *Domine, salvum fac* « *Regem*, Seigneur, sauvez le Roy, avec l'oraison où l'on « demande qu'il soit victorieux de ses Ennemis, *hostes* « *superare.*

« 4. Tous les Dimanches et toutes les festes, le chœur « chante pour le Roy le Psaume *Exaudiat*, et le célébrant, « après le verset *Domine, salvum fac Regem*, chante l'Orai- « son ordinaire pour la personne de *Nostre tres chrestien* « *Roy Louis* et pour la prospérité de ses armes.

« 5. Pendant les Rogations tout nostre Clergé prie deux « fois pour nostre Roy tres chrestien et pour toute son « armée, *pro Rege nostro Christianissimo et omni exercitu* « *ejus*.

« 6. J'apprends que toutes les Églises de ce Diocèse qui « sont sous la domination de S. M. imitent exactement en « ce point nostre Eglise Metrop[ne].

« Ainsi j'ose assurer, Monsieur, sans crainte d'exagéra- « tion, qu'il n'y a aucun Diocèse où l'on prie aussi souvent « et avec autant de solemnité pour la personne du Roy qu'on « le fait en celuy-cy.

« Si Sa Majesté veut qu'on fasse quelque changement « pour le nom d'*Empereur*, qui est néantmoins dans le « Missel Romain répandu par toute la France, et qui est « évidemment déterminé à la personne du Roy par tant

« d'autres prières du mesme office où son nom de *Louis* est « joinct aux termes de *nostre Roy tres chrestien*, il semble « que, pour adoucir ce changement dans cet office si so- « lemnel du Vendredy Saint, il vaudroit mieux laisser le « nom d'*Empereur* et y adjouster celuy de *Louis*. Alors on « diroit *pro Christianissimo Imperatore nostro Ludovico*, « pour nostre tres chrestien Empereur Louis. J'exécuteray « ponctuellement ce que S. M. jugera le plus convenable, « dez que vous me ferez l'honneur de m'en instruire.

« Enfin, je recommanderay tres fortement à toutes nos « Eglises de redoubler leurs prières pour sa conservation et « pour sa prospérité. C'est avec un tres grand plaisir que je « tâcheray de leur inspirer un zèle dont je seray moy-mesme « rempli jusqu'au dernier soupir de ma vie. Je suis, etc. »

LETTRE DE M. CHAMILLART A MONS. L'ARCHEVÊQUE DE CAMBRAI.

A Versailles, ce 17 juillet 1704.

« Monsieur,

« J'ay leu au Roy la Lettre que vous m'avez fait l'honneur « de m'escrire le 12 de ce mois, sur les différentes ma- « nières dont l'on prie pour S. M. dans vostre Diocèse; « comme il faut effacer entièrement de l'esprit des peuples « soumis à sa domination le nom de l'Empereur, le Roy « désire qu'au lieu de mettre *Imperatore Ludovico*, l'on dise « *pro Rege nostro Ludovico*. Sa Majesté s'attend que vous « rendrez ces prières si familières que ses sujets n'en con- « noistront pas d'autres. Je suis très parfaitement,

« Monsieur,

« Votre très humble et très obéissant

« serviteur,

« CHAMILLART. »

La lettre suivante, dont nous avons l'original sous les yeux, est tirée d'une correspondance de Fénelon avec l'abbé

Dubos qui se trouvait dans les papiers de la famille Lecaron de Troussures, à Beauvais. MM. Dupont-White et Auguste Morel en ont donné d'intéressants extraits, l'un dans ses *Mélanges historiques*, *littéraires et archéologiques*, Beauvais, 1847, in-18 ; l'autre dans son *Étude sur l'abbé Dubos*, couronnée en 1849 par l'athénée du Beauvaisis. Une partie de cette correspondance a passé en vente publique le.....

La paix entre la France et l'Empire fut signée à Radstadt, le 6 mars 1714. Dans cette même année parut la *Traduction de l'Iliade d'Homère*, par Houdard de Lamotte. Notre lettre fait allusion à ce double événement.

Dans les *Lettres* (imprimées) *de Fénelon à Lamotte sur Homère et sur les anciens*, on retrouve, quelquefois dans les mêmes termes qu'ici, des critiques fort justes sous l'apparence d'éloges. Ainsi : « J'attends du poëme l'accord du parti des anciens avec celui des modernes. » *Lettre du* 16 *janvier* 1714. — « On vous reproche d'avoir trop d'esprit.... Il ne faut point mépriser le goût des anciens sur l'imitation de la nature... et sur le sentiment qui est l'âme de la parole. » (*Lettre du* 26 *janvier* 1714.)

A C..., 4 janvier 1714.

« Je tâcherai, Monsieur, de procurer de bons offices à N. « par la voye que vous m'avez fait la grâce de m'indiquer.

« Je suis de mauvaise humeur contre le genre humain, « quand je vois le mérite languir et les talents oisifs. Que « ne puis-je aller plus loin ! Les gens en place se font un « honneur infini quand ils pensent à ceux qui sont dignes « d'être distinguez.

« Dieu veuille que nous ayons une paix si solide, que les « princes de l'Europe oublient la guerre et laissent rouiller « leurs armes.

« Je comprends que la préface de M. de la Mothe rallu- « mera la guerre entre les sçavants, pendant que la France « et l'Empire finiront la leur. Je ne suis nullement surpris « de l'esprit qui vous paroît briller dans cette préface. L'au-

« teur en a mis dans tous ses ouvrages. Vous avez raison, « Monsieur, de vouloir aussi du sentiment. C'est ce qui fait « le plus véritable plaisir au lecteur, et qui fait aimer un « ouvrage dans tous les temps. Comme je n'ai point encore « vû cette traduction d'Homère, je parle en termes géné- « raux, et sans me mesler de juger de ce que je ne connois « point. Homère mis en beaux vers françois doit être un « ornement de notre langue. Je suis, Monsieur, avec tous « les sentiments qui vous sont dûs vôtre très humble et très « obéiss[t] serviteur.

« FR. AR. DUC DE CAMBRAY. »

Nous terminerons cet article par un document relatif à la famille de l'archevêque de Cambrai et se rapportant à l'époque révolutionnaire. On sait la mort touchante de l'abbé de Fénelon (J.-B.-A. Salignac), surnommé l'*Evêque des Savoyards*, digne héritier du nom et des vertus de son illustre ancêtre. Traduit devant un tribunal pour qui les gloires les plus pures de la France étaient comme non avenues, sans en excepter celles qu'une réputation d'indépendance et de tolérance aurait dû recommander à ses yeux, il monta sur l'échafaud, le 7 juillet 1794, malgré les supplications et les larmes des pauvres enfants dont il s'était constitué le bienfaiteur et le patron. Il paraît que les autres membres de la famille de Fénelon étaient dans la position la plus précaire, si l'on en croit la pétition suivante, adressée au premier consul Bonaparte :

AU GÉNÉRAL BONAPARTE, 1[er] CONSUL DE LA RÉPUBLIQUE.

« Général 1[er] consul,

« Les enfants Salignac Lamothe Fénelon ont obtenu, le « 12 fructidor an IX, un arrêté du préfet du département de « la Seine, par lequel il est reconnu : 1° qu'ils ne sont inscrits « sur aucune liste d'émigrés ; 2° qu'il ne peut exister aucune « prévention d'émigration contre eux ; 3° qu'il y a lieu de

« leur donner main-levée du séquestre apposé sur une très « faible succession qui leur est échue.

« Ce arrêté, Général 1er consul, pour recevoir son exé- « cution, a besoin de l'approbation du ministre des finances; « ils la sollicitent.

« Mais on leur observe que, pour ces sortes d'affaires, il « existe un ordre de suspension.

« Ils osent vous prier, Général 1er Consul, de demander « au ministre de la police un prompt examen.

« Sa décision doit leur rendre la jouissance de très faibles « débris de leur fortune, mais qui leur donneront au moins « quelques moyens d'existence.

« Une famille dont le nom rappelle des souvenirs d'es- « time publique est certaine de votre bienveillance; elle se « félicite de pouvoir vous offrir l'expression de sa reconnais- « sance et de vous assurer de son dévouement.

« Salut et respect,

« Fénelon. »

On aime à croire que ce touchant appel fut entendu de celui qui travaillait alors à reconstituer la société civile et qui allait bientôt joindre à cette première tâche celle de restaurateur de l'ordre religieux.

E. J. B. R.

## QUELQUES REMARQUES

SUR LA NOUVELLE ÉDITION DES

# SUPERCHERIES LITTÉRAIRES DÉVOILÉES (1).

---

(4e ARTICLE).

Col. 654, e, art. LANGLE (le marquis de), etc.

« III. Paris littéraire, etc.

Cet opuscule est en effet le même que celui publié deux ans plus tard sous le titre de *l'Alchimiste littéraire*, mais il est inexact de dire (col. 655) que le *nécrologe des auteurs vivants* en est une reproduction pure et simple. Je me suis assuré qu'un certain nombre de notices, un tiers au moins, avaient été modifiées.

Col. 661, d, LA PEYROUSE (de), *nom patrim.* (J. Fr. Galaud, etc.)

Lisez *Galaup*.

Col. 685, d, LA VALLIÈRE (de), *nom seign.* [Louis-César, etc.].

« II. Bibliothèque du Théâtre-François, etc. »

L'assertion de Mercier de Saint-Léger qui conteste au duc de La Vallière la paternité de cet ouvrage est confirmée explicitement par l'abbé Rive, p. 193 de la 1re partie de la *Chasse aux bibliographes*, etc.

Col. 695, a + L. B. D. L. B. [Lebouy, etc.].

Lisez *Leboux*, et plus loin, au lieu de 1753, 1755.

Col. 699, f + L. C. D. M. [Le Camus de Meyzier].

Lisez *De Meizières*.

Col. 702, d, L. C. J. P. (M.), *aut. des*, etc.

(1) T. II, 2e partie (*La Motte — Ozelli*).

Le renvoi au premier vol. des *Supercheries* doit être lu 616, au lieu de 516.

Lire également, dans le dernier alinéa, pour la page citée des *Énigmes*, etc., au lieu de 70, 60.

Col. 707, b + L. D. D. N. [la duchesse de Nemours].

Le titre de ces *Mémoires* est tout différent dans l'exemplaire de l'édition de 1709 que j'ai sous les yeux. Le voici : « Mémoires.... contenant ce qui s'est passé de plus particulier en France pendant la guerre de Paris, jusqu'à la prison du cardinal de Retz arrivée en 1652, avec les différens caractères des personnes qui ont eu part à cette guerre. » Il n'est pas question de M[lle] l'Héritier.

Col. 712, e + L. D. M. [la duchesse de Mazarin, etc.].

Il doit y avoir à la fin des exemplaires de ce volume, outre la *lettre* (22 pages), un feuillet : *fautes à corriger.*

Col. 726, e, LEFEBVRE DE VILLEBRUNE, etc.

« + II. Nouvelles espagnoles, etc. »

Je crois qu'il y a une erreur de date. L'édition dont il s'agit, et qui contient des figures de Desrais, est composée de *nouvelles* publiées avec des titres-séparés, datés de 1776-1778, et réunies en deux volumes sous un titre général à la date de 1788.

Col. 748, b, LÉON*** *aut. dég.*, etc.

Après avoir dit que la *Vendetta* est tirée de *Mateo Falcone*, l'on aurait pu ajouter que ce conte est lui-même tiré de l'ouvrage anglais de Benson, *Sketches of Corsica.*

Col. 756, f + LÉOTADE, etc.

*Bonafous* est le nom de famille du condamné. Doit-on croire, d'après les *Supercheries* (premier alinéa de la col. 757), qu'il a rédigé lui-même le *mémoire justificatif?* Ce serait une assertion plus que hasardée.

Col. 757, f, LÉRAC, etc.

Après *Carel*, il aurait fallu ajouter *S[r] de Sainte-Garde*, sans quoi le dernier alinéa, «.. et Sainte-Garde lui-même », ne se comprend pas.

Col. 763, e, LE SAGE, etc.

Au nombre des écrivains qui ont agité la question de « l'originalité de Gil-Blas », il faut ajouter M. Eug. Baret, de Clermont, qui a consacré à ce sujet une brochure de 15 pages (*Paris*, *Impr. impér.*, 1864, tiré à 100 exempl.).

Col. 768, d, Le Sueur (Jacques), etc.

Pour l'édition des *Masques arrachés*, de 1790, au lieu de 215 et 219 pages, lisez 219 et 215.

Col. 778, d + L. G. P. [Peignot?].

Peignot dit formellement, dans ses *lettres à son ami Baulmont* (*Dijon*, 1857, in-8°, p. 78), n'avoir fait que les quatre ou cinq premières feuilles du *Dictionnaire biographique*.

Col. 784, a, Licencié en Sorbonne, etc.

En parlant de la *dissertation*, etc., l'on dit de l'auteur : « Il prétend y prouver que le symbole *quicumque* est de S. Athanase. » Cette expression (*il prétend*) n'est pas heureuse, attendu que son opinion est aujourd'hui universellement reçue et que le *symbole* figure dans le Bréviaire romain.

Col. 788, a + Lin (saint), etc.

Pour le renvoi au tome II du *Dictionnaire des apocryphes*, lisez, au lieu de 453, 459.

Col. 795, f + L. M. (Augustine), etc.

Le nom caché par ces initiales serait *Legrand de Melleray*. Comment concilier cela avec le passage (2e alinéa de la col. 796), où l'auteur est appelé *Le Marcis* ?

Col. 797, c + L. M. C. [Chaudon].

Il est question à la fin de cette notice, de « deux jésuites, le P. Richeome et le P. Félix de [la] Grâce ». Or l'on sait, et la col. 498 du présent tome des *Supercheries*, le confirme, que le second de ces deux noms est un des masques du P. Richeome.

Même col. e + L. M. D. [Pinard ?]

D'après le catalogue cité, il faut lire L. M. D. P.

Col. 819; f, Lorry (Alphonse), etc.

Voir plus haut, col. 812, d, un *Lorcy* (Alph.), auquel on attribue *l'Attaque du pont*, etc. N'y a-t-il pas lieu de supprimer le premier de ces deux articles ?

Col. 955, c + LOURDOUEIX, etc.

Pour le renvoi à la « France littéraire », au lieu de tome IV, lisez V.

Même col. d, + LOUVET, etc.

Pour le renvoi au tome I de « les Oubliés et les Dédaignés », au lieu de page 224, lisez 226.

Col. 975, a, suite de l'art. L. P. D. C., etc.

Pour le renvoi au *Bulletin du bibliophile* de 1852, au lieu de page 815, lisez 811.

Col. 979, a, suite de l'art. + L. R. (Adrien), etc.

Outre « les Adriennes » il y a eu du même auteur, et sous les mêmes initiales, un second recueil intitulé *Nouvelles Adriennes*.

Col. 985, e + L.... T.... [l'abbé Tallemant].

« Les œuvres de Benserade, etc. »

Lisez *Bensserade*.

Col. 986, c, L. T. J. D. E. (M^r^), etc.

Pour la date de cet opuscule de Peignot, au lieu de 1820, lisez 1824.

Col. 989, b + LUCIUS VARIUS, etc.

Après le renvoi aux *Mélanges* de Chardon de La Rochette, qui termine cet article, ajoutez « t. III, p. 318 ».

Même col, d + LUCRÈCE JUNIOR, etc.

Pour le renvoi au t. II de la *France litt.*, au lieu de p. 400, lisez 410.

Col. 1006, f + M.*** (le marquis de), etc.

Dans le catalogue auquel on renvoie, M. P. Lacroix fait suivre d'un (?), l'attribution de ce livre à l'abbé Bordelon.

Col. 1024, b + MAGLANOVITCH.

Lisez *Maglanovich*.

Col. 1032, a + MAISONNEUVE, etc.

Pour le renvoi au t. V de la *France litt.*, au lieu de p. 461, lisez 451.

Même col. b, MAITRE COQ, etc.

A rectifier le renvoi au t. I, col. 229, b. Je n'y ai rien trouvé qui concerne cet article.

Col. 1034, b + MAL EN BIEN (de) [Jacques de la Hoghe]. Lisez *de la Hogue.*

Col. 1040, e, MALVOISINE, etc.

Ajouter à cet article : « Le Jeune Romantique ou la Bascule littéraire, tableau satirique en cinq parties et en vers, par F. G. [François Grille], Malvoisine, avec quatre lettres inédites, savoir : une lettre de M. Raynouard et une de M. Andrieux, de l'Académie française ; et deux lettres de M. le comte Joseph de Maistre. *Angers et Paris. Techener*, 1844, in-8°. »

Cet opuscule, qui n'est pas indiqué non plus au tome XI de la *France litt.*, mérite d'être recherché pour les deux lettres de J. de Maistre, lesquelles n'ont, du reste, aucun rapport avec la pièce de Grille.

Col. 1042, a + MANAULD ENGALFRED, etc.

D'après le *Manuel*, l'ouvrage cité est de 1548 et non de 1540.

Col. 1048, a, MARC-AURÈLE, etc.

J'ai eu la curiosité de vouloir relire le passage emprunté à Nodier et placé entre guillemets, et j'ai constaté avec regret qu'on avait agi un peu légèrement envers ce maître, en prenant dans un chapitre des *Mélanges*, et en les rapprochant les unes des autres, des phrases qui, dans l'original, ne se suivent pas immédiatement. Avec le même sans gêne, on a imaginé un début (*En réalité*) qui ne se trouve pas davantage dans le texte de Nodier. C'est un mauvais procédé de citation.

Col. 1052, b + MARÉCHAL-PRINCE (b), etc.

C'est par erreur qu'on renvoie à l'année 1845 du *Bulletin du bibliophile belge*. Il n'y est pas question du prince de Ligne.

Même col. d + MARFRIÈRE, etc.

Pour le renvoi au tome I de la *Bibliothèque du Théâtre-François*, au lieu de page 453, lisez, 463.

Col. 1053, a + MARGUERITE DE VALOIS, etc.

Nous avons cherché en vain, dans le n° cité du *Bulletin du bouquiniste*, l'article auquel on renvoie.

Col. 1059, e + MAROT (Jan de Caen) [Jean Desmarest].

Ajouter après ce dernier nom (*dit*), dont l'omission ferait croire à une supposition d'auteur.

Col. 1070, b, MARY LAFON, etc.

Ajouter que ce littérateur a publié, en 1863, un vol. in-8°: *le Maréchal de Richelieu et M^me de Saint-Vincent*, qui a donné lieu à des remarques du même genre que celles dont le livre cité par Quérard a été l'objet. Un grand nombre de lettres données tout au long par M. Mary Lafon comme étant de M^me de Saint-Vincent ont été reconnues avoir été prises dans la correspondance de M^me de Sévigné.

Col. 1073, d, MATAGRABOLISEUR (Un).

J'aurais bien voulu que les éditeurs des *Supercheries* eussent expliqué en vertu de quelles déductions étymologiques ils traduisent le mot *Matagraboliseur* par *diseur de riens*. Le *Dictionnaire* de Ménage donne une interprétation toute différente.

On renvoie à la fin de cet article, pour plus amples détails, au tome XI de la *France litt.* Je n'ai pas su y trouver le moindre mot sur Van den Zande. Voir, en revanche, le 3e vol. des *Miettes* de Grille où il est, plus que de raison, parlé de cet ex-douanier.

Col. 1073, c, MATHANASIUS, etc.

La dissertation de Chardon de La Rochette, dont il est question dans cet article, a été réimprimée dans ses *Mélanges* (t. I, p. 308).

Col. 1080, d + MAUREPAS, etc.

C'est par erreur que l'on indique « vingt caricatures » dans les *Mémoires*. Ils n'en contiennent que onze, comme l'annonce, du reste, le titre.

Col. 1084, b + MAXENCE, etc.

D'après le volume cité, il faudrait lire *Maxance*.

Col. 1087, c, M***D***, *ps*. [Ch. Ancillon].

A la fin de cet article, au lieu de « d'Ollican », lisez « d'*Olincan* ».

Même col. e, M. D. C., *ps*. [François Favre, etc.].

Pour le renvoi au tome I, au lieu de 210, lisez 910.

Col. 1093, a, M. D. S. J. N. A. J. F. D., etc.

« I. Mon journal d'un an, etc. »

Initiales à intervertir et titre à compléter. Ajouter «... ou mémoires de M$^{lle}$ de Rozadelle Saint-Ophelle, par M. A. J. F. D. M. S. J. N. D. O., etc. *Parme et Paris*, *s. d.*

« II. Mémoire de la baronne d'Alvigny ».

Les initiales, du moins pour l'édition de 1788, sont bien dans l'ordre présenté par les *Supercheries*, sauf qu'au lieu du D. final, il y a d'o.

Col. 1104, c, MEMBRE DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE (Un), *ps.* [Ant. Serieys].

« La Hapr peint, etc.

Lisez *La Harpe*.

Col. 1122, d + MERVEIL, etc.

L'appréciation que l'on attribue à M. Monselet est la traduction en style bibliographique de ce passage de la *postface* du livre *les Oubliés et les Dédaignés :* « Le Suire, un romancier qui a écrit un roman inouï, plein de réalités et de chimères, une merveille, un cauchemar, une mine; l'*Aventurier françois.* »

Col. 1123, d, MESETHOS, etc.

V. plus loin à *Misethos.*

Col. 1128, e, MEURSIUS, etc.

L'article consacré au faux *Meursius* est moins une notice que la réunion des éléments d'une notice. Une fois de plus, j'exprimerai le regret que l'on se soit contenté de juxtaposer des notes au lieu de se donner la peine de les combiner. Il eût été également convenable de guillemeter les passages entièrement pris dans d'autres ouvrages, tels que sont les deux premiers alinéas en petit texte de la colonne 1129 qui arrivent en droiture de la *Bibliothèque des romans* de Lenglet du Fresnoy. Il est vrai que, dans le second de ces alinéas, on a, en un endroit, atténué le ton un peu personnel du bibliographe en remplaçant « je m'étonne » par « il est étonnant, etc. »

On cite dans cet article (col. 1132, d) l'opinion de Ch. Nodier qui retire l'*Aloysia* à Chorier pour en gratifier « un militaire hollandais ». C'eût été le cas d'aller chercher dans Niceron, auquel renvoie Nodier, ce nom mystérieux, ou, si on l'y a vainement cherché, d'en avertir le lecteur.

Col. 1133, c + MEZERAY [guill. Marcel].

Le renvoi au *Bulletin du bouquiniste* est à rectifier, ce recueil n'existant pas encore en 1850.

Col. 1138, f, MICHEL-RAYMOND, *ps*. [Raymond Brucker].

Pour le renvoi à la *France litt.* qui est à la fin de cet article, au lieu de t. IX, lisez t. XI.

Col. 1143, e + MILHAU, etc.

Ferd. Langlé était le père (et non le frère) d'Aylic Langlé.

Col. 1148, f + MINIMUS LAVATER [Amédée Aussendon].

Lisez *Aussandon*. Ce médecin, bien connu dans le Paris littéraire, s'est suicidé il y a quelques années.

Col. 1167, b, MISÉTHOS, etc.

V. plus haut, à la colonne 1123, l'art. *Méséthos*. N'y a-t-il pas double emploi ? Provisoirement je tiens le dernier article pour celui qui doit être conservé.

Col. 1169, *f* + M.., J. Voy. La Marche, II, 1507, *e*.

Lisez 507.

Col. 1175, *b* + MOÏSE.

Pour le livre cité dans cet article, au lieu de « l'ascension de Moïse », lisez « *l'Assomption*, etc. ».

Col. 1177, b, MOLÉON, etc.

Double emploi avec l'art. *Mauléon*, même vol., col. 1078 *e*. L'un des deux articles est à supprimer.

Col. 1182, e, MONNIER DE LA SIZERANNE, etc.

Par suite de l'identité des noms et prénoms, l'on serait tenté de croire que cet écrivain est le même que celui qui précède. Ce serait une erreur.

Col. 1192, e + MONTFERRAND (A. de) [Commarieu], et + MONFERRAND (A. de) [Ricard de Montferrand].

D'après la *France littéraire* (t. XII, art. *Ricard de Montfer-*

*rand*), ces deux articles concerneraient un seul et même écrivain.

Col. 1193, f, MONTGARNY, etc. Double emploi avec l'art. *Mongarny*, même vol., col. 1181, f.

Col. 1202, d, MORENCY, etc.

Ajouter à cet article :

VII. Étrennes dédiées au beau sexe pour l'an 1809, par Mme de Morency, auteur d'Illyrine, etc. *Paris*, *l'auteur*, etc., pet. in-18, portraits.

Cet opuscule, inconnu à Quérard, Pigoreau, M. Monselet, etc., est simplement un ouvrage de J.-N. Mossé, « quelques mots sur le beau sexe et sur ses détracteurs », dont on a remplacé le titre par un nouveau, au nom de Mme de Morency, et auquel on a joint quatre feuillets liminaires imprimés sur un papier différent, ainsi qu'une nouvelle table. Le nom de Mossé, qui se trouvait imprimé en tête de la page 29, a été dissimulé sous une collette de papier. Voir, sur ce plagiat, la *Gazette bibliographique*, publiée par A. Lemerre. Le verso du titre des *Étrennes* indique comme étant sous presse un ouvrage de Mme de Morency que je n'ai vu cité nulle part : *Cédorice et Belle-Rive, ou les Voyageurs par un dépit amoureux*, 3 vol. in-12.

Col. 1203, d + MORÉI.

Les exemplaires de 1759 doivent, pour être bien complets, présenter les particularités suivantes :

T. II, 1re partie, feuillet 293-4, double.

T. V, 2e partie, feuillet 349-50, double.

T. VII, feuillet 689-90, double.

T. VIII, entre les pages 352 et 353, deux feuillets paginés 352.

Col. 1205, d + MORSHEIM, et.

D'après la clef qui a été ajoutée à quelques exemplaires d'un autre roman du même auteur, *le Vicomte de Barjac* (édition de 1784), le duc de Morsheim, un des personnages de ce roman, est « le prince de Conty, actuel ». A ce compte, l'ouvrage cité par les *Supercheries* aurait en vue la princesse de Conty (?).

Col. 1209, e, MOURLENS, etc.

Indication inexacte ; ce nom ne figure que dans le t. XI de la *France litt.*, avec un simple renvoi à la 1re édition des *Supercheries*.

Col. 1214, e, MUSSET (Paul de), etc.

« Les Amours, etc. »

Au lieu de Planoches, lisez *Plénoches*.

Cette nouvelle, dont le titre complet est, si j'ai bonne mémoire, *les Amours du chevalier de Plénoches et de Mlle Quatre-Sous*, est tirée des *historiettes* de Tallemant des Réaux. Elle n'a rien de commun avec les *Mémoires*, vrais ou faux, de Mme de la Guette.

Col. 1222, d, suite de l'art. NADAR.

Il doit y avoir erreur dans le renvoi au t. XI de la *France litt.*, p. 162-165. Je n'y ai rien trouvé concernant *Nadar*.

Col. 1228, d, NANTEUIL, etc.

Dans cet article, au lieu de Gaugiron, lisez *Gaugiran*.

Col. 1241, e, NERCIAT, etc.

L'article de la *France litt.*, auquel on renvoie, est très-incomplet. Voir, entre autres ouvrages omis, celui indiqué par les *Supercheries*, t. I, p. 665, d.

Col. 1256, d, NODIER, etc.

« Dissertation sur l'usage, etc. »

M. A. de La Fizelière a refuté, dans le *Bulletin du bibliophile* de 1857 (p. 152), l'argumentation de Quérard, et établi : 1° que Nodier était âgé à cette époque de dix-huit ans (et non de quinze) ; 2° qu'il avait publié depuis des travaux d'histoire naturelle qui permettent de lui attribuer la paternité de cette *dissertation*.

Col. 1262, a, même art. 1er, *Alin*.

Pour le renvoi au tome I du *Bulletin du bibliophile belge*, au lieu de 1845, lisez 1844.

Col. 1269, *f*, NORMAND (Un) (dernier art.).

« Historiettes, etc. »

D'après quelques catalogues, les exemplaires de cette brochure doivent contenir une figure sur chine.

Col. 1275, *a* + N. P. B. [Pilloust].

Pour le renvoi au *Bulletin du bibliophile*, au lieu de p. 1163, lisez 1143.

Même col. *e* + N. R. P. [N, R. Potin].

Voy, col. 507, *a*, du même volume où il est fait mention d'un « Potin de la Mairie », auteur de « Recherches sur Gournay, etc. » Il s'agit sans doute d'un seul et même écrivain.

Même col. *f* + N. S. R., etc.

D'après le catal. cité *in-f.*, cette pièce porte sur le titre P. N. S. R. qui veut dire « *par* Nicolas, etc. »

Col. 1279, *f*, OBREGON, etc.

« Relations, etc. »

Une certaine partie des exemplaires sont au nom du libraire Pierre de Forge, à qui a été délivré le privilége et qui en a cédé la moitié à J. Petitpas. Ce volume est dédié à M. de Cadenet (le frère du duc de Luynes?). Il porte à la dernière page, « fin de la première partie, etc. » Je ne crois pas qu'il en ait été publié davantage.

Col. 1295, *f*, OFFICIER POLONAIS (Un), etc.

On doit trouver un portrait dans le volume qui fait l'objet de cet article.

Le catalogue Crozet auquel on renvoie dans l'alinéa suivant ne désigne pas « le duc de Sundermauie ». Ces derniers mots sont une addition des *Supercheries*.

Col. 1299, *f*, OGER LIBAN ERBERG etc.

On aurait pu faire remarquer que ces mots sont l'anagramme de *Gabriel Gerberon*.

Col. 1303, *b* + OLIVETAN, etc.

Pour la date de la *Bible* citée dans cet article, au lieu de 1553, lisez (d'après le *Manuel*), 1535.

Col. 1305, *a*, OLUSI, etc.

Je n'ai rien su trouver à l'art. *Louis-Philippe* qui justifiât le renvoi qui y est fait.

Col. 1307, *c*, suite de l'art. ONUPHRE.

Pour le renvoi au t. VI de la *France litt.*, au lieu de p. 332, lisez 338.

Col. 1320, *b*, suite de l'art. OSSIAN.

Pour le renvoi à la « Nouvelle Biographie générale » qui se trouve dans le dernier alinéa, au lieu de t. XXXI, lisez XXXII.

Même col. *d* + O'TANAEL, etc.

Ce nom étant l'anagramme d'Anatole et le volume dont il s'agit ayant paru à la librairie Lemerre, j'aurais cru devoir attribuer ces *sonnets* à *M. Anatole* France, qui est un des poëtes de l'endroit. *Errare humanum.*

W. O.

---

# JULES JANIN.

---

La nomination de M. Jules Janin à l'Académie française a été accueillie avec une très-vive satisfaction par tous ceux qui s'intéressent aux hommes et aux ouvrages de l'esprit. Nous qui, depuis plusieurs années, avons tant de fois exprimé, dans le *Bulletin du Bibliophile*, les regrets que nous éprouvions de voir échouer la candidature de M. Jules Janin, nous applaudissons aujourd'hui de tout notre cœur au choix éclairé de l'Académie.

En effet, voyons combien peu d'écrivains de notre époque pourraient se présenter avec de si beaux titres littéraires.

Jules-Gabriel Janin est né à Saint-Étienne le 11 décembre 1804. En 1825, il était déjà rédacteur d'un journal. En 1829, il publiait un *roman*, une *Histoire de la poésie moderne*, une *Notice sur Sterne et Mackensie*, des *Tableaux anecdotiques de la littérature française*, et un *Essai sur la vie et les ouvrages de la Fontaine*.

En 1831, M. Bertin, directeur du journal des *Débats*, choisit Jules Janin pour succéder à Duvicquet dans la rédaction des feuilletons dramatiques. L'entrée de Jules Janin aux *Débats* est une époque pour la critique littéraire contemporaine. C'est là que son talent a jeté le plus d'éclat; c'est là qu'il a déployé, sous toutes les faces, son imagination, sa verve, son esprit vif, pétillant et si original. Il a réuni, sous le titre de l'*Histoire de la littérature dramatique*, 6 volumes in-18, ses principaux feuilletons, qui resteront, malgré tous ses autres ouvrages, l'œuvre capitale de sa vie.

Il serait difficile de donner une énumération complète de ce que la critique littéraire doit à sa plume aussi facile que féconde, ainsi que des innombrables notices disséminées dans les publications périodiques depuis la *Revue des Deux-Mondes* jusqu'au *Journal des Enfants*.

Au milieu de ses travaux de critique, M. Jules Janin trouvait encore le temps de composer des romans, des contes charmants, des ouvrages historiques ou descriptifs, tels que le *Voyage d'Italie*, le *Voyage de Paris à la mer*, *la Normandie et la Bretagne historiques*, etc.; le tout forme environ cinquante volumes.

En 1834, il fit, à l'Athénée de Paris, un *Cours sur l'histoire du Journal en France*, qui fut imprimé en un volume in-8.

Il a fourni des préfaces, des essais, des introductions, des notices à une quantité d'œuvres contemporaines ou de réimpressions d'ouvrages anciens. Nous indiquerons seulement la remarquable *Notice sur Manon Lescaut* et la *Notice* qui précède *Franciscus Columna*, dernière nouvelle de Charles Nodier.

Nous écrivons cet article dans le *Bulletin du Bibliophile*, afin de constater qu'aux regrets que nous avons plusieurs fois exprimés a succédé une joie sincère de voir enfin dignement récompensés des talents qui honorent la France. Nous terminerons en citant quelques phrases de Théodore de Banville sur son ami Jules Janin :

« Qui dira son esprit véritablement français, son prodigieux et magnifique génie de style, son art de peindre avec des mots, son imagination inépuisable, sa verve éternellement créatrice ? On a écrit de lui, et ce mot vaut mieux que tout, qu'il est la plus haute et la plus parfaite personnification de l'homme de lettres. »

M. Jules Janin a été membre de la Société des bibliophiles français, où il avait succédé à M. le baron Walckenaer, à M. le baron Creuzé de Lesser, et il a donné sa démission en 1844; il fut remplacé par M. Yemeniz. — Il possède une riche bibliothèque dans son chalet artistique de Passy. C'est à nous qu'il en confia le transport, l'organisation et l'arrangement, lorsqu'il cessa d'habiter rue de Vaugirard, et c'est Mme Jules Janin qui en est la bibliothécaire.

Léon TECHENER.

# NÉCROLOGIE.

## MADAME STANDISH.

Il existe à Paris une société bien peu connue des lecteurs ordinaires du *Gaulois*, du *Figaro* et des autres journaux qui se donnent la mission de former et régler l'opinion, en fait de beaux-arts et de belles-lettres. C'est, comme l'ancienne académie de Marseille, une fille sage, discrète et bien élevée qui tient à ne pas faire trop parler d'elle. Son personnel se compose de vingt-quatre membres ordinaires, de cinq membres adjoints et de sept associés étrangers. Deux fauteuils y ont été jusqu'à présent réservés aux dames. Elle a son président, son trésorier, son secrétaire : elle se réunit deux fois par mois dans un des beaux salons de Paris, apparemment pour y discourir de livres rares, de belles reliures, d'anciens et modernes cabinets d'art et de curiosités, des plus renommés collecteurs de livres, de dessins, de gravures rares ou excellentes. On lui doit plusieurs publications originales et des réimpressions d'une valeur incontestée. Je citerai entre autres le *Menagier de Paris*, les *Mystères de Saint-Nicolas;* l'*Heptaméron* de la reine de Navarre ; l'important *Registre du Châtelet*, des années 1389 à 1392, la grande *Carte de Paris de Gomboust*, etc., etc.; tous ouvrages imprimés sur un excellent papier de Hollande, avec beaux caractères qui appartiennent à la Société. Je serai peut-être accusé d'indiscrétion en rappelant le titre de quelques-uns de ces ouvrages, d'ailleurs suffisamment appréciés des vrais amateurs; car, tout en n'ayant rien à redouter des indiscrétions du dehors, les so-

ciétaires évitent avec un grand soin ce que nous appelons la réclame, et sous ce rapport ils semblent former, au milieu de notre monde littéraire, une sorte d'oasis qui, pourtant, ne demeure étranger à rien de ce qui peut flatter le palais des gourmets, et mériter l'estime des vrais connaisseurs. Cette petite académie ou, si vous aimez mieux, ce petit cercle, se nomme la *Société des Bibliophiles françois.*

Elle vient de perdre dans madame Standish, Alexandrine-Léontine-Marie-Sabine de Noailles, un de ses membres les plus regrettés et les plus dignes assurément de l'être. J'ai eu l'honneur d'approcher cette personne éminemment distinguée : qu'on me permette de parler d'elle un instant, sans espérer de pouvoir rappeler combien sont justes les regrets qu'ont ressentis en la perdant tous ceux qui avaient eu le bonheur de la connaître.

Mme Standish, fille du dernier duc de Poix, mariée à un gentilhomme anglais de haute race, avait été reçue dans la Société des bibliophiles la même année que sa belle-sœur, l'aimable duchesse de Mouchy. La maison de Noailles, on le voit, avait toujours tenu à honneur de figurer sur la liste des membres de la Société des Bibliophiles français. M. le duc de Poix, en 1820, avait été un de ses fondateurs, et Mme la vicomtesse de Noailles, qui lui avait succédé, avait su parfaitement rappeler, dans une excellente notice, tout ce que la France et les lettres en particulier avaient dû à son oncle. Pour Mme Standish, qui devait à son tour consacrer de si belles pages à la belle et touchante mémoire de la vicomtesse de Noailles, elle paraissait devoir compter sur de longues années, quand elle fut surprise chez Mme Delessert par une crise violente à laquelle elle succomba presque instantanément. On peut dire que la nouvelle de sa mort causa dans Paris une impression générale de douloureuse surprise; et, parmi ceux qui l'avaient connue, les regrets furent unanimes. Madame Standish offrait réellement un modèle accompli de la femme aimable, bonne, spirituelle. Elle réunissait toutes les qualités que bien des

gens regardent encore, et parfois assez gratuitement, comme l'apanage de l'ancienne société française. Indulgente pour tous, sévère, et sans le paraître, pour elle seule; douée des connaissances les plus étendues et les plus sûres, elle vivait dans la familiarité des grands écrivains de l'Angleterre et de l'Italie, dont elle lisait les ouvrages dans leur propre langue, sans rien perdre du sentiment exquis de la véritable élocution française. Elle parlait bien, elle écrivait mieux encore, comme on peut en juger par cette *Vie de madame la vicomtesse de Noailles*, véritable chef-d'œuvre d'esprit, de sentiment et de délicatesse, qu'on peut assurément comparer aux meilleures pages de Mme de La Fayette. Madame Standish avait été fort belle, et, quand elle avait de très-bonne grâce dit adieu à la jeunesse, elle était restée plus sensible encore à tout ce qui était beau, grand et généreux. Ce qu'il y avait de particulier en elle, c'est qu'éloignée de toute espèce d'affectation, elle répandait avec une fine discrétion les trésors de l'esprit le plus étendu, de l'imagination la plus heureuse : elle les distribuait à juste mesure, et ne donnait jamais à penser qu'elle gardât en réserve ce qui eût dépassé la portée de ceux auxquels elle les communiquait. Aussi chacun, en la quittant, se flattait d'être bien près de l'égaler en étendue de connaissances, en sûreté de tact et de goût. Elle était sans doute très-fière des souvenirs de la grande maison à laquelle elle appartenait, et, quand il lui arrivait de toucher à ces souvenirs, elle trouvait le secret de couleurs si vives et si séduisantes qu'on était tenté de penser qu'il n'y avait en France que des Noailles : mais à ces pieux sentiments de famille s'alliait chez elle le respect de tout ce qui avait honoré la France; la bonne et juste opinion qu'elle avait de ses aïeux paraissant lui faire encore mieux sentir l'incomparable supériorité de la bonne société française sur toutes les autres sociétés du monde.

La vie de Mme Standish fut heureusement partagée entre ses enfants et le château de Mouchy, où elle aimait à se retrouver et où elle avait vécu entourée de tous ceux qu'elle

avait aimés et honorés dans ce monde. Elle repose dans le caveau de Mouchy, où elle fut conduite selon son désir par ses fils et son neveu. Elle a écrit plusieurs morceaux charmants, qu'elle craignait toujours de livrer à la publicité, malgré le succès qu'elle aurait eu le droit de s'en promettre, d'après l'accueil fait à la Notice sur la vicomtesse de Noailles, placée par elle dans l'écrin de la *Société des Bibliophiles français*. Enfin, elle venait d'achever un travail assez long sur la maréchale de Beauvau, deuxième femme de son arrière-grand-père paternel; et ce dernier morceau répond assurément à tout ce qu'on était en droit d'attendre de son excellent esprit et de son vrai talent.

L. T.

---

# REVUE CRITIQUE

DE

# PUBLICATIONS NOUVELLES.

---

**Louis-François Jauffret, sa vie et ses œuvres, par Robert-Marie Reboul; orné d'un portrait photographié.** *Paris, J. Baur et Détaille; Marseille, Marius Lebon;* **un vol. in-8°.**

Homme de bien, littérateur et savant distingué, L.-F. Jauffret, qui consacra sa vie entière et son patrimoine à vulgariser l'instruction, occupa incontestablement une place importante dans le monde littéraire à la fin du siècle dernier et dans les trente premières années du dix-neuvième. Malgré les nombreux services qu'il rendit à ses contemporains et l'estime publique dont il ne cessa de jouir, sa mémoire menaçait de tomber dans un injuste oubli. Personne n'avait songé à transmettre son souvenir à la postérité. Un de ses compatriotes, M. Reboul, esprit distingué, résolut de réparer une si regrettable omission, et recueillit les documents nécessaires pour écrire une biographie complète et exacte de cet homme de mérite, digne d'être mieux connu. Il réussit à mettre en lumière cette figure intéressante, et offre aujourd'hui au public le résultat de ses recherches consciencieuses. M. Reboul nous retrace successivement, en historien plutôt qu'en panégyriste, les différentes phases de la vie de Jauffret, nous décrit avec une grande clarté et une grande simplicité les événements auxquels il prit une part active, et nous initie à ses sentiments comme à ses travaux.

Entrons à la suite de l'auteur dans quelques détails de cette carrière si bien remplie. Né en 1770 à la Roque-Brussane, Jauffret montra une précocité fort remarquable et fit preuve, dès sa jeunesse, d'un goût décidé pour les choses de l'esprit. Son intelligence demandait sans cesse un nouvel aliment. Il vint à Paris achever ses études au collége Sainte-Barbe, où il obtint les plus

brillants succès. Sa famille le destinait au barreau. A peine âgé de vingt ans, il obtint le diplôme de licencié en droit et fut reçu avocat au parlement de Paris, où ses débuts furent remarqués. Mais cette carrière n'était pas complétement en rapport avec les dispositions de son esprit; ses goûts le portaient vers la littérature et la science. Après la suppression du parlement, qui contribua aussi à le détourner du barreau, il fonda la *Gazette des Tribunaux*, et eut pour collaborateurs P.-A. Miger et Dussault. C'est aussi à cette époque que son talent pour l'instruction des enfants se fit jour. Ses premiers travaux en ce genre obtinrent un accueil flatteur et méritèrent à leur auteur l'amitié de Florian et de Berquin. Entraîné un instant par les grands événements politiques, Jauffret entra dans le journalisme et rédigea l'*Assemblée nationale*, où il se distingua par sa modération, son impartialité et par la courtoisie dont il usa toujours à l'égard de ses adversaires. Mais, après le 10 avril, il dut briser sa plume et cessa dès lors de prendre une part active aux affaires politiques. Au commencement de l'année 1793, il publia l'*Histoire impartiale du procès de Louis XVI*, ouvrage de la plus grande utilité pour l'histoire de cette époque mémorable.

Proscrit sous la Terreur, Jauffret quitta Paris et se retira dans sa Provence, où il trouva dans ses occupations littéraires les douceurs réservées aux esprits élevés. C'est là qu'il traça le plan de plusieurs de ses ouvrages d'éducation et écrivit des pages savantes sur l'histoire naturelle. « Toute son attention s'était dirigée vers la jeunesse et la science de l'homme, et ses plaisirs consistaient à vivre parmi les enfants, ou à se retirer loin du tumulte et du bruit des affaires, dans le silence de son cabinet, pour donner son temps à la littérature et au perfectionnement de ses études scientifiques et morales. » Sa *Collection de livres élémentaires*, embrassant les connaissances les plus variées, destinés à l'instruction et à l'amusement de la jeunesse, eut un grand retentissement et fut traduite dans les principales langues de l'Europe. Aussi la réputation de Jauffret ne tarda-t-elle pas à surpasser celle de Campe et de Bouilly.

Le remarquable talent de Jauffret, comme fabuliste, méritait aussi d'attirer l'attention de son biographe. M. Reboul en fait une très-bonne appréciation, et les quelques fables qu'il met sous les yeux du lecteur nous prouvent que ses éloges n'ont rien d'exa-

géré. Il s'appuie d'ailleurs sur l'opinion d'éminents critiques de l'époque, qui n'hésitèrent pas à déclarer l'œuvre de Jauffret supérieure à celle de Florian.

Les travaux qu'il publia sur l'histoire naturelle jouirent également d'une grande estime et lui procurèrent une haute considération dans le monde savant. Jauffret était lié d'amitié avec Cuvier, Laurent de Jussieu, Étienne Geoffroi-Saint-Hilaire et beaucoup d'autres savants naturalistes qu'il avait connus dès avant la révolution à la *Société nationale des Nœuf-Sœurs*, dont il fit partie. Il les retrouva à Paris sous le Consulat, époque où les sciences prirent un nouvel essor, et leur soumit le plan d'une association qui aurait pour but de réveiller dans les esprits le goût d'une science digne d'intéresser les amis de l'humanité, la science anthropologique. Cette idée généreuse fut accueillie avec enthousiasme, et la réalisation en fut immédiate. L'association ainsi formée prit le nom de *Société des observateurs de l'homme*. M. Reboul consacre plusieurs pages intéressantes à cette institution qui eut une très-réelle importance au commencement de ce siècle.

Au moment de la réorganisation de l'Université, Jauffret fut choisi par M. de Champagny pour remplir les fonctions de principal au collége de Montbrison, puis à celui de Saint-Étienne. Dès les premières années de la Restauration il se fixa à Marseille, où il resta jusqu'à sa mort, arrivée en 1840. Là il fonda divers journaux littéraires, devint membre, puis secrétaire perpétuel de l'académie de Marseille et bibliothécaire de cette ville. Fidèle au culte des lettres jusqu'à la fin de sa vie, il continuait assidûment le cours de ses travaux, et l'académie, à chacune de ses séances, recevait l'hommage de quelque nouvelle production de son esprit. M. Reboul nous donne des détails précis sur les ouvrages que Jauffret publia durant cette période, et les accompagne de quelques renseignements fort utiles sur le mouvement littéraire dans le midi de la France à cette époque. Il fait suivre son travail : 1° d'une *Notice sur la famille Jauffret*, dont plusieurs membres acquirent une certaine notoriété ; 2° d'une *Notice bibliographique*, comprenant une liste exacte des nombreux ouvrages, imprimés et manuscrits, de L.-F. Jauffret ; 3° de *Lettres, rapports et documents inédits concernant L.-F. Jauffret.*

Nous ne pouvons que remercier l'auteur de ce travail de nous avoir fait connaître cet homme aussi modeste que savant, dont la

mémoire méritait mieux, assurément, que la courte et sèche mention que lui consacrent les biographies générales. M. Reboul a fait à la fois œuvre de justice et de grand intérêt, ce qui n'est pas un mérite commun. Nous devons également louer dans son ouvrage une grande exactitude de détails, beaucoup de bon goût et une mesure parfaite dans les éloges, un style simple et élégant, en complète harmonie avec le caractère de l'homme dont il nous trace le portrait.

Paul Guérin.

---

La Fameuse Comédienne, ou Histoire de la Guérin, auparavant femme et veuve de Molière. Réimpression conforme à l'édition de Francfort, 1688, suivie des variantes des autres éditions et accompagnée d'une préface et de notes par Bonassies. *Paris*, *Barraud*, 1870, XXVIII et 73 pages in-12.

Tout ce qui se rattache à Molière provoque aujourd'hui un intérêt des plus vifs, et, parmi les nombreux écrits de l'époque relatifs à ce grand homme, il n'en est guère qui ait été l'objet de débats plus animés que la *Fameuse Comédienne, ou* l'*Histoire de la Guérin;* il en existe d'assez nombreuses éditions sous divers titres, publiées à la fin du dix-septième siècle; quelques-unes sont devenues introuvables, et certaines d'entre elles, indiquées par des bibliographes d'une notoriété incontestable, n'ont peut-être pas existé. La préface de la réimpression que nous signalons discute ces questions avec beaucoup de soin et avec une abondance de détails que nous ne saurions reproduire ici.

On sait que M. Lacroix a publié ce pamphlet (d'après l'édition de 1688) dans le volume qu'il a fait paraître en 1863, sous le titre d'*Œuvres inédites de la Fontaine;* il l'attribue à l'immortel fabuliste, et, dans une réimpression qui est comprise dans la *Bibliothèque molièresque* (Genève, Gay, 1868), il maintient son opinion sur la paternité de cet arrêt. M. Bonassies discute cette assertion, et il la combat avec force : « Autant le style de la Fontaine en général « est fleuri, soigné, vif ou grandiose, aimable ou pétillant, autant « celui du libelle est sobre, concis et parfois négligé. Chez la Fon- « taine tout est court, excepté le badinage; ce n'est pas lui qui « aurait eu la patience d'écrire de sang-froid cet impitoyable réqui-

« sitoire de soixante pages. En un tel sujet il se serait appesanti « davantage sur les endroits scabreux qui sont esquivés par la « *Fameuse Comédienne;* il se serait livré à des réflexions mali- « cieuses, au lieu de faire des récits brefs et crus. »

Le nouvel éditeur, discutant le récit du pamphlet qu'il reproduit, y relève successivement quinze erreurs notables, et la discussion minutieuse qu'il entame à cet égard atteste une connaissance des plus approfondies de tout ce qui concerne Molière, sa famille et sa troupe. Il examine ensuite quel a pu être l'auteur. On a mis en avant le nom d'une madame Boudin, signalée par Dreux du Radier comme une « comédienne de campagne »; mais le livre dénote une longue fréquentation des personnages, une étude faite sur place, et nul registre, nul écrivain ne cite M^me^ Boudin comme ayant figuré dans les théâtres de cette époque. Comme conclusion, M. Bonassies avance qu'on ne peut attribuer à aucun personnage marquant ce livre qui accuse cependant une main supérieure, qu'il faut l'attribuer à la Fontaine moins qu'à tout autre, et que, parmi ceux qui ont été soupçonnés de l'avoir écrit ou d'y avoir eu part, c'est M^lle^ Gayot, contrôleuse (peu fidèle) de la recette de la *Comédie*, aidée peut-être de la Chasteauneuf, qui paraît la moins invraisemblable.

Ces hypothèses sont livrées aux discussions des curieux; peut-être M. Lacroix se chargea-t-il d'y répondre.

Les variantes occupent quatre pages, elles offrent des points intéressants de comparaison; les notes remplissent trois pages et quelques lignes, on peut regretter qu'elles ne soient pas plus nombreuses. Ajoutons que ce volume, que tous les amis de Molière accueilleront avec un vif empressement, est accompagné de deux jolis portraits, tirés d'après un portrait du temps peint à l'huile, représentant M^me^ Molière dans le rôle de *Dircée* (1644); l'autre, venant de Nîmes, où Armande Béjart avait été élevée, et qui se trouve dans la collection de M. Soleirol.

G. Brunet.

# VENTE DE LA BIBLIOTHÈQUE

## DE M. SAINTE-BEUVE.

---

La vente de la bibliothèque de M. Sainte-Beuve a dû donner confiance aux gens de lettres et rassurer leurs héritiers. Il est prouvé maintenant que ces hommes studieux et désintéressés, auxquels le noble amour des lettres et de la réputation ne permet pas de songer à s'enrichir, peuvent laisser derrière eux une succession honnête, s'ils ont pris soin de garder leurs livres, et s'ils n'ont pas craint d'en faire les confidents de leur plume. Une signature, une note, de simples marques au crayon, peuvent ajouter à la beauté ou à la rareté d'un exemplaire, et quelquefois y suppléer. Le prix total de la vente de cette première partie du catalogue Sainte-Beuve a été publié : on le porte à 44,000 fr. C'eût été, il y a vingt ou trente ans, une petite fortune; et il n'est pas douteux que l'intérêt de la provenance et l'illustration du propriétaire n'aient été pour beaucoup dans l'élévation des prix. Sainte-Beuve n'était pas, à proprement parler, bibliophile; les livres n'étaient pour lui qu'instruments de travail, et il ne les épargnait pas. Ceux qui ont atteint, dans cette vente, des prix vraiment notables le doivent à leur ancienneté ou à leur rareté, à la valeur artificielle donnée par les enchères ou par la piété des acquéreurs plutôt qu'au choix du possesseur ou à la beauté de leur condition. Les signatures de relieurs sont rares dans ce catalogue, et l'on n'y voit peu de reliures anciennes en bon état. Les annotations du rédacteur portent plutôt sur le mérite intrinsèque des livres et sur l'intérêt des appendices autographes, que sur les qualités ordinairement recherchées des amateurs.

La collection des livres de Sainte-Beuve pouvait se diviser en trois séries : — Livres anciens, — Ouvrages de l'auteur et Livres de travail annotés, — Livres modernes rendus précieux par leur qualité d'éditions originales, par les envois autographes, par les notes ou particularités quelconques.

Dans la première série, le prix le plus élevé a été atteint par les Poésies diverses de la Fresnaye-Vauquelin, édition de Caen, *Charles Macé*, 1612. Exemplaire de Pixerécourt, vendu 153 fr. à la vente de Charles Nodier, adjugé à 3,105 fr. (le catalogue dit : Reliure ancienne).

Nous citerons ensuite :

286. Les Œuvres de feu maistre Alain Chartier. *Paris,* Galiot du Pré, 1529, exemplaire en reliure anglaise. — 300 fr.

302. Œuvres de Clément Marot. *Lyon*, 1545, bel exemplaire relié par *Du Seuil*. — 1510 fr.

308. Le Tombeau de Marguerite de Valois. *Paris*, 1551. — 450 fr. — Exemplaire auquel le titre manquait et non relié.....

309. Œuvres de Bonaventure des Periers. *Lyon*, J. de Tournes, 1544; mar. bleu (*Bauzonnet-Trautz*). Armes du marquis de Coislin. Signature et notes de M. Sainte-Beuve. — 680 fr.

320. Œuvres de Pierre de Ronsard. *Paris*, N. Buon, 1609-20. 11 tomes en 5 volumes in-12 (*Duru*). Signé S. B. et notes dans quelques volumes. — 305 fr.

322. Les quatre premiers livres des Odes de Pierre de Ronsard, Vendômois; ensemble son Bocage. *Paris*, 1550, grandes marges, mar. vert (*Bauzonnet-Trautz.*) Sign. et notes de S.-B. — 500 fr.

335. Les Œuvres en rimes de J. Antoine de Baïf. *Paris*, Lucas Breyer, 1573. — Les Amours, — les Jeux, — les Passe-temps, 4 tomes en 2 vol., mar. bl. (*Duru*). — 1,000 fr.

337. Les Poësies de Jacques Tahureau, du Mans. *Paris,* Abel l'Angelier, 1574; veau. Signé St.-B. — 240 fr.

338. Œuvres poëtiques de Remy Belleau. *Paris*, Mamert Patisson, 1585. — 151 fr.

341. Œuvres poëtiques d'Amadis Jamyn. *Paris*, Rob. Estienne, 1575, in-4, vélin (*rel. anc.*). — 405 fr.

349. Les Œuvres de mesdames des Roches de Poitiers, mère et fille, 2e édit., 1579, mar. vert. — 300 fr.

356. Les Premières Œuvres poëtiques de Joachim Blanchon. *Paris*, Thomas Perier, 1583, mar. bleu (*Duru*). — 500 fr.

358. Les Sept Livres des honnêtes loisirs du sieur de la Motte Messemé,... intitulez chacun du nom d'une des planettes; qui est un discours en forme de chronoviologie. *Paris*, 1587, in-12 réglé, mar. vert (*Capé*). — 191 fr.

367. Les Tragiques donnez au public par le larcin de Prométhée... au Désert. 1616, in-4, éd. originale. Notes de Ste-B. — 320 fr.

370. Œuvres complètes de Regnier, avec le commentaire de Brossette. *Paris*, 1729, in-8 br. Nombreuses notes. — 89 fr.

379. Les Œuvres de Me François de Malherbe. *Paris*, Chappelain, 1630, in-4, mar. bleu, aux armes de la comtesse de Verrue. — 250 fr.

386. Le Parnasse satirique de Théophile (Holl., Elzév.), 1660. — 61 fr.

388. Recueil de pièces sur Théophile, 1623-1627, en un vol. in-8. Vingt-cinq pièces. — 75 fr.

389. Recueil de pièces sur Théophile, 1620-27, 3 v. petit in-8, mar. bl., filets. (*Duru*.) Exemplaire d'Aimé-Martin. — 200 fr.

412. Satires du sieur D. (Despréaux). *Paris*, A. Barbier, édition originale, v. fr. Signature et nombreuses notes au crayon. — 167 fr.

435. Recueil des Odes et autres poésies de Pindare-Lebrun, in-4. Epigrammes du même. — *Manuscrits autographes* de Lebrun, Contenant 41 pièces provenant de la bibliothèque d'Aimé-Martin. — 90 fr.

17. Les Provinciales ou Lettres écrites, etc. *Cologne*, 1657, in-4. — 91 fr.

492. Essai sur l'Homme de Pope, traduit par M. de Fontanes. Volume retiré d'une édition détruite (V. le *Catalogue*), avec des corrections et des variantes mss. de Fontanes. — 160 fr.

513. S'ensuyt le Mystère de la Passion N. S. Jhesuchrist, lequel fut joué à Angers et à Paris, etc. *A Paris*, par la veuve feu Jehan Trepperel et Jehan Johannot, in-4 gothique. — 300 fr. Exempl. médiocre.

524. Les six premières Comédies facétieuses de P. de Larivey. *Troyes*, 1579. — Trois Comédies des six dernières de P. de Larivey, etc. *Troyes*, 1611 (*rel. anc.*), imparfaits. — 121 fr.

536. Œuvres de Racine. P. Trabouillet, 1687, 2 v. in-12. — 175 fr.

539. Esther, tragédie tirée de l'Écriture sainte (par Racine). Denis Thierry, 1689, in-4, fig. de Lebrun. Édit. originale, v. br. — 105 fr.

540. Athalie, par le même. D. Thierry, 1691, in-4, fig. de J.-B. Corneille. — 105 fr.

587. Suite du quatrième livre de l'Odyssée d'Homère, ou les Aventures de Télémaque, fils d'Ulysse. Cl. Barbin, 1699, in-12. — 100 fr.

590. Histoire de Gil Blas de Santillane, par M. le Sage. Lib. associés, 1747, 4 v. in-12, mar. rouge (*Capé.*) — 300 fr.

615. L'Heptaméron des nouvelles de Marguerite de Valois, reine de Navarre. *Paris*, chez Gilles Gilles, 1561, in-16, relié en mar. bleu (*Bauzonnet*). — 135 fr.

729. Œuvres de monsieur Scarron, augmentées de l'histoire de sa vie et de ses ouvrages, etc. *Amsterdam*, J. Weststein, 1752, 7 v. p. in-12, reliés en mar. — 115 fr.

769. Discours sur l'Histoire universelle, par Bossuet. Séb. Cramoisy, 1681, in-4, veau fauve. — 121 fr.

770. Essai historique, politique et moral sur les révolutions anciennes et modernes, considérées dans leurs rapports avec la révolution française (par Chateaubriand). *Londres*, 1717, in-8.

Ce volume célèbre, couvert de notes autographes de Chateaubriand, était le diamant de la vente. Les journaux ont raconté son histoire. Resté prisonnier en Angleterre, il ne fut rendu à son auteur qu'en 1814, et fut, quelques années après, remis à M. J.-B. Soulier, chargé par le libraire Ladvocat de l'impression des œuvres de Chateaubriand. M. Soulier eut le bon esprit de ne livrer aux imprimeurs que la copie des notes et de conserver ce précieux exemplaire, qui passa de ses mains dans celles d'Aimé-Martin, puis dans celles de M. Léon Tripier, et enfin fut acquis par Sainte-Beuve, au prix de 1,000 fr., nous a-t-on dit. Il a été en dernier lieu adjugé à un descendant de Chateaubriand pour 3,100 fr.

Les ouvrages de M. Sainte-Beuve, que nous comprenons dans la seconde série, ont couru des chances inégales, quoique tous annotés, intercalés de feuilles volantes, etc. Les *Portraits littéraires*, *Portraits contemporains*, *Derniers Portraits*, sont restés à 30, 35 et 50 fr. Le seul volume des *Portraits de femmes*, Didier, 1845, a été poussé jusqu'à 71 fr. Les quinze volumes des *Causeries du lundi* (première série) ont été vendus 561 fr. L'*Histoire de Port-Royal*, édition Hachette, 5 vol. in-8°, 245 fr. Les éditions originales de *Joseph Delorme*, des *Consolations*, des *Pensées d'août*, en assez piètre état, il est vrai, ont été adjugées à 16, 51 et 58 fr.

La série des poëtes modernes, des éditions originales de 1828 à 1835, des *Romantiques*, en un mot, puisque c'est devenu aujourd'hui une bibliographie spéciale, et qui a son *Brunet*, ont atteint à des prix fous. Mais la manie ou la mode existant, elle devait donner son dernier mot en cette occasion, au sujet d'exemplaires en quelque sorte historiques, chargés d'hommages, de souvenirs et quelquefois de notes critiques du donataire. On ne s'étonnera donc pas d'apprendre que les *Recueillements poétiques* de Lamartine, *brochés*, aient été payés 135 fr.; qu'on ait donné 96 fr. de la première édition des *Odes* de Victor Hugo (Pelicier, 1822); 135 fr. du *Spectacle dans un fauteuil*, d'Alfred de Musset; 35 fr. des *Iambes* de Barbier, et 40 fr. des *Conférences* de Jules Lefèvre.

75 fr. le *Cromwell* de Victor Hugo, avec envoi d'auteur;

62 fr. *Hernani*, ou *l'Honneur castillan*; 125 fr. *Marion de Lorme*; *Le Roi s'amuse*, 86 fr.; *Angelo*, *tyran de Padoue*, 62 fr.; le *More de Venise*, d'Alfred de Vigny, 72 fr.; *Chatterton*, 60 fr.

84 fr. *Valérie* de madame de Krudener, avec une romance de madame la comtesse Molé, 50 fr. *Grandeur et Servitude militaires*, 58 fr. *Volupté*, 51 fr. la *Confession d'un enfant du siècle*, etc., etc.

N'oublions pas, après avoir félicité les héritiers de Sainte-

Beuve du bon succès de cette vente, de rappeler le généreux abandon fait par l'exécuteur testamentaire à la Bibliothèque impériale de l'une des pièces assurément les plus importantes de la collection, la correspondance de Chapelain. Le *Journal officiel* a mentionné ce don dans des termes trop honorables pour que nous ne les répétions pas plus loin. Cette correspondance était connue, et nous croyons que M. Livet en avait déjà publié au moins une partie dans l'*Appendice* de sa nouvelle édition de l'*Histoire de l'Académie*.

# CHRONIQUE LITTÉRAIRE.

Théâtre-Français : *les Deux Douleurs*, par François Coppée. — M. de Montalembert.

« Rien ne rafraîchit le sang, dit La Bruyère, comme d'avoir évité de faire une sottise. » Il y a, ce me semble, une sensation analogue dans le spectacle d'un acte de justice et de réparation ; et ce spectacle, l'Académie nous l'a donné le mois dernier. Je n'insiste pas : une autre main que la mienne s'est chargée de présenter ici même à Jules Janin le bouquet de félicitations, et je me plais à lui en laisser tout l'honneur. Le chroniqueur du *Bulletin* a trop de fois réclamé pour Jules Janin la place qui vient de lui être faite enfin au sénat littéraire, et trop de fois exposé les titres qui devaient depuis si longtemps l'y porter, pour avoir besoin aujourd'hui, la chose étant faite, de protester de ses sentiments.

Un autre « rafraîchissement » encore, ç'a été l'avénement de M. F. Coppée au Théâtre-Français.

On se rappelle ce que nous avons dit ici l'an dernier de ce jeune et charmant esprit, de ce vrai poëte, transporté en un jour par un succès inespéré de sa modestie de la pénombre du travail poétique au grand jour de la publicité théâtrale. Inconnu à huit heures, célèbre à neuf! On sait comment s'est fait ce succès si rapide, si subit : par la seule force du talent sincère et confiant en lui-même, de l'imagination naïve et du loyal amour du bien et du vrai. Ce fut pour le public étonné comme un réveil brillant et joyeux, comme un rappel fortuné d'impressions qui l'avaient enchanté il y a trente ans et que l'on avait trop longtemps étouffées sous l'appareil paradoxal et pédantesque de théories légales et de brutales réalités. M. Coppée aurait pu passer pour révolutionnaire, si ce mot violent se pouvait appliquer à un retour juste

et sain vers les véritables traditions et les éléments naturels de la poésie dramatique. Le petit acte du *Passant*, ce dialogue d'un jeune homme amoureux et d'une femme désolée, a fait en peu de temps le tour de l'Europe, comme le drapeau tricolore. Je m'en souviens encore : dès le premier vers, avant même qu'on eût parlé, aussitôt le rideau levé, tout était gagné. Il y eut comme un sourire dans toute la salle, tellement on fut pris du premier coup à la séduction de ce beau soir d'Italie, de ce beau palais de marbre éclairé par la lune, de ce bois odorant d'orangers et de myrtes qui masque Florence à l'horizon, et des paroles dorées de cet aventurier de vingt ans et de cette belle seigneuresse parlant d'amour. Florence, Italie, aurore de la poésie et des arts renaissants, amour, jeunesse ! « Voici donc un poëte, disait-on, après tant d'*auteurs !* » Et chacun de se rendre de tout son cœur et de tous ses yeux au signe de la baguette évocatrice.

La réplique que M. Coppée vient de donner à son premier succès est, sinon du même ton, de la même langue et du même esprit. Ce n'est plus la mélancolie de l'amour méconnu, désappris, du bonheur manqué et qui s'enfuit à jamais; c'est le cœur du poëte, qui se dédouble et qui discute avec lui-même : c'est un dialogue encore, ou plutôt un *plaid* des deux amours qui se partagent toute jeunesse ; l'un, l'amour virginal, serein et pur, l'autre l'amour fatal, passionné, douloureux et fécondant. Un poëte vient de mourir : dans sa chambre en deuil l'amante, l'adultère mystérieuse, entre furtivement, par la porte cachée. Qu'y vient-elle faire ? Respirer encore une fois cet air chargé d'aromes délicieux qui l'ont enivrée ; dégonfler son cœur des sanglots réprimés qui l'étouffent ; chercher quelque souvenir peut-être, reprendre quelque gage dont la présence trahirait ce bonheur rapide que son honneur doit garder secret. Mais elle n'est pas seule dans cette chambre. Elle y trouve installée et vigilante celle qui l'a précédée dans le cœur du poëte : la fiancée, la jeune fille délaissée, oubliée, accourue du fond de sa province et de sa solitude pour pleurer sur cette tombe de

ses espérances et de ses regrets. Le choc fait étinceler entre les deux femmes leurs sentiments avivés par la douleur. Ici le mépris et la haine, là l'épouvante ; car la jeune fille arrivée la première est maîtresse du secret. Le duel est impitoyable des deux parts : reproches, sarcasmes, récriminations, orgueil de la possession et de la conquête. Qui donc triomphera ? Laquelle l'emportera de la fiancée trahie ou de l'amante outragée ? Ni l'une ni l'autre. L'outrage et la défense rouvrent les blessures ; les souvenirs amènent les pleurs ; et les deux femmes, tout à l'heure ennemies implacables, se réconcilient dans leur douleur commune et se donnent rendez-vous le lendemain sur le tombeau de celui qui les a aimées toutes deux.

Qui de nous n'a fait ce rêve ? Qui n'a une fois donné dans son cœur audience à ces deux voix ? Qui n'a évoqué dans son esprit ces deux fantômes ? D'un côté, le calme, la fidélité, la chasteté, le bonheur égal, discret, sans orages et sans remords ; de l'autre, la passion bondissante, l'amour et ses tempêtes agitant l'âme comme la mer et creusant dans la pensée des abîmes où gémissent et se révoltent des douleurs inconnues, prix de joies sans égales. M. Coppée a prêté de nobles paroles au premier fantôme, à l'amour naïf et vierge d'autant plus courroucé, d'autant plus éloquent, qu'il ne s'est pas blessé lui-même et que l'indignation parle en lui aussi haut que la douleur.

Il faut que mon courroux sur vous s'appesantisse,
Et je sens que le ciel m'arme pour sa justice.
Car vous l'avez tué ; c'est votre amour fatal
Qui détruisit en lui le vieil honneur natal ;
Hélas ! et trop bien né pour pouvoir lui survivre,
Il alla vers la mort qui calme et qui délivre.
Il a trahi, vous seule égarant sa raison,
Et par vous seule il est mort de sa trahison.
. . . . . . . . . . . . . . . . . . . .
Ne l'aimais-je donc pas, oh ! moi la plus frappée ?
Dix ans de célibat et d'attente trompée,
— C'est vrai ! — devaient fermer mon cœur et l'endurcir :

Ils n'ont pu cependant, madame, y réussir.
Peut-être à la pitié suis-je encore accessible?
Et vous qui me croyez tout à fait insensible,
Je vais vous épargner sans doute en ce moment,
Trouvant que mon dédain punit suffisamment?
Non, je vous juge ici d'une façon plus haute;
Car je suis le devoir, et vous êtes la faute.
Votre amour, dites-vous, a pour lui tout bravé;
Il n'en est pas moins mort; moi, je l'eusse sauvé.
Tandis qu'il subissait votre amour de tempête,
Je lui gardai ma main au pardon toute prête,
Et pour son front, courbé par le vent de la mort,
L'asile de mon sein calme et sûr comme un port.
Mais vous l'avez gardé dans ce Paris funeste:
Ah! sans l'ambition, sans l'amour, sans le reste,
Il se peut qu'aujourd'hui la poésie en deuil
Ne viendrait pas jeter des fleurs sur son cercueil.
Mais enfin il vivrait, et, frileuse hirondelle,
Il aurait, au pays regagné d'un coup d'aile,
Trouvé le vrai bonheur obscur et paysan.
J'ai dit, et maintenant, madame, allez-vous-en.

La défense n'est pas moins éloquente que l'attaque, lorsque, se relevant sous l'outrage, la maîtresse adultère répond à la jeune fille qui l'accable :

Eh bien, non! — Je l'aimais comme vous, mieux peut-être,
Comme un prêtre son Dieu, comme un chien son vieux maître;
Pour lui j'aurais souffert tout, la honte et la faim.
. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .
Je l'aimais d'un amour de larmes et d'effroi.
Pour moi, qu'au fond du cœur votre colère envie,
L'amour, c'était risquer mon honneur et ma vie;
C'était braver de front ces deux rudes défis...
C'était par le danger, par la nuit, par la boue,
Par la neige d'hiver qui vous fouette la joue,
Courir toute honteuse, au rendez-vous lointain,
Et c'était revenir, plus honteuse, au matin,
Jouer le double rôle et d'épouse et de mère,
Tout entière au regret d'une ivresse éphémère
Et pleine de terreur confuse en recevant
Le baiser du mari, le regard de l'enfant;
C'était dormir en proie à cette peur sans trêve

De laisser échapper le seul nom dont on rêve ;
C'était enfin payer d'un effort surhumain
Le douloureux bonheur de pleurer sur sa main !

Par moment il se dégage de cet orage de passions et de poésie un de ces vers profonds qui font comme des trouées dans les foules, tel que celui-ci, par exemple, de ceux que la mémoire ne perd plus :

Supportant noblement votre chère souffrance,
Avec ce désespoir ferme et sans rien d'amer
*Des veuves de marins qui regardent la mer!*

Mais la pièce ? diront les vieux vaudevillistes, qui ne tolèrent pas que même sur une scène littéraire on se passe de leurs mécaniques et de leurs engins ; où est la pièce ? La pièce, je viens de la raconter. L'intrigue est dans cette question : Quel est le meilleur amour pour l'homme ? de quelle façon doit-il souhaiter d'être aimé ? quel genre d'affection peut lui donner le plus de grandeur et de bonheur ? Et le — dénoûment, — c'est que le cœur de l'homme est complexe, et que l'on est aimé comme on peut. Et cette question *humaine*, à laquelle je suis comme homme personnellement intéressé, me touche et me saisit tout autant et même beaucoup plus que le problème de savoir si M. Fréd. X... est véritablement le fils de M. Léon, mari de sa mère, ou de M. Auguste, son cousin, ou si M. un tel a gagné honorablement sa fortune, ou si M^me^ une telle a raison ou tort de faire épouser à son fils sa maîtresse, ou toute autre affaire litigieuse ou criminelle de gens que je ne connais pas, avec lesquels je ne me sens aucun lien ni de cœur ni d'esprit, et que j'ai toujours envie, après dix minutes de connaissance, de renvoyer chez leur notaire, à la police correctionnelle, à la Bourse ou au bagne. Ces messieurs de la surprise et de la contre-partie sont vraiment trop fiers de leur habileté et de leurs ficelles, et ils se hâtent trop de les prendre pour des traditions. Leur poétique d'allées et de venues et de roueries légales est en somme assez nouvelle. Où est, je vous prie,

la « pièce » dans le *Misanthrope*, si ce n'est en ceci, qu'un homme d'honneur ne doit pas livrer son cœur à une coquette, ou que chercher l'absolu en toutes choses est un système plein de dangers? Où est la pièce dans le *Dépit amoureux*, sinon en ceci, que le cœur humain est mobile, ou que les amoureux loyaux et sincères ne doivent jamais perdre confiance les uns dans les autres? Où est la pièce dans *Hernani*, sinon ici, que l'amour est plus fort que la mort même, et qu'en amour le droit n'est rien sans le consentement? L'attention que le public de la Comédie-Française a prêtée au drame de M. Coppée, et les applaudissements dont il l'a salué, sans aucun appel et sans nul concours de la claque, ont suffisamment prouvé qu'il était compris. Ce même public, vous dira-t-on, applaudit à ses jours et plus bruyamment encore même les imbroglios compliqués de MM. tels et tels. Cela prouve que les mêmes gens (et d'abord sont-ce bien les mêmes?) peuvent aimer selon le moment les vers et les comptes rendus de la *Gazette des Tribunaux*. Pour nous, nous serons toujours heureux de voir rentrer dans son lit ce fleuve dont la source est au sommet du vieux Parnasse français, et d'entendre applaudir des vers dans la maison de Corneille et de Racine, de Hugo et d'Alfred de Musset.

L'Académie a beau réparer ses pertes, les vents du nord et de l'est qui sévissent en ce printemps meurtrier ne lui permettent pas de se remettre au complet. Le mois dernier a vu mourir M. de Montalembert, un grand honnête homme et un infatigable travailleur. Ses travaux, écrits, discours, se soustraient à notre compétence. Nous ne saurions suivre ici l'orateur politique ni le polémiste catholique. Ce que nous pouvons dire du moins, c'est que M. de Montalembert aimait sincèrement les lettres. C'est sur sa proposition que fut mis au concours de l'Académie française, il y a quelques années, l'éloge de Saint-Simon. Et nous nous souvenons encore que l'année suivante, après la publication des premiers volumes de la nouvelle édition des *Mémoires*, il fit paraître dans le

*Correspondant* un article plein de corrections très-judicieuses dont on fera bien de profiter pour une édition ultérieure, et qui prouve une lecture très-attentive du livre et une connaissance intime de l'auteur. Depuis le succès inespéré de la vente des livres de Sainte-Beuve, on ne manque pas de demander à chaque décès nouveau d'un académicien ou d'un homme de lettres : Laisse-t-il une bibliothèque? M. de Montalembert en laisse une en effet, une excellente collection, non pas de livres de luxe ou de fantaisie, mais de livres d'étude, livres d'histoire, d'histoire littéraire et de théologie, en bonne condition et de bon choix, dont l'éditeur de ce *Bulletin* fut souvent le pourvoyeur. Cette bibliothèque toutefois ne sera pas livrée aux enchères : son propriétaire l'ayant léguée à son petit-fils encore enfant, croyons-nous. Puisse cette bibliothèque de famille, dont il héritera un jour, lui inspirer les sentiments de celui qui l'a formée : l'amour des lettres, la curiosité pour l'histoire et le respect des grands écrivains !

Ch. Asselineau.

---

## NOUVELLES ET VARIÉTÉS.

— Nous empruntons les lignes suivantes au *Journal officiel:*

L'administration de la Bibliothèque impériale avait été informée par Sainte-Beuve de son intention de léguer à cet établissement le précieux recueil de la *Correspondance de Chapelain*, dont il était possesseur. Bien que cette intention ne se soit pas trouvée consignée dans l'acte des dernières volontés de l'éminent critique, son légataire universel, M. Troubat, sur la simple déclaration qui lui en a été faite, et par un sentiment de délicatesse qui doit être signalé, vient de remettre à la Bibliothèque impériale les cinq volumes dont se compose ce recueil autographe et inédit, et un

sixième volume qui y est joint, renfermant des poésies imprimées de Chapelain et des poésies inédites de sa main. Le gracieux et généreux procédé qui a déterminé cette remise est bien fait pour accroître encore la reconnaissance de l'établissement qui s'en est vu favorisé et la gratitude de tous les amis des lettres.

On comprend l'intérêt que présente pour l'histoire littéraire du dix-huitième siècle la correspondance de Chapelain, qui occupa un des premiers fauteuils de l'Académie française, et que ses titres, d'abord surfaits sans doute par ses contemporains, mais trop rabaissés par Boileau, avaient désigné au choix de Colbert pour dresser la liste des savants et gens de lettres pensionnés par Louis XIV.

Gassendi, Balzac, Conrart, Boisrobert, Godeau, Mairet, Scudéry, Racan, presque tous les écrivains du règne de Louis XIII et du siècle du grand roi, sans parler des personnages marquants en tout genre, sont les correspondants dont les noms se retrouvent dans ces lettres, qui témoignent de l'influence et de l'infatigable activité de leur auteur; toutes sont transcrites par lui et avec le plus grand soin.

Malheureusement cette collection, qui commence en 1632 et qui finit au 22 octobre 1673 (Chapelain est mort en 1674), est incomplète de dix-huit années (1641-1658), qui devaient former plusieurs volumes. Que sont-ils devenus? Ont-ils été détruits? S'ils existent encore, la Bibliothèque impériale accueillerait avec empressement la proposition d'acquisition qui lui en serait faite, ou demanderait au moins à en faire prendre une copie qui comblerait la lacune indiquée, au profit de l'histoire de notre littérature nationale.

— *Les Chants de Maldoror*, par le comte de Lautréamont, chants I, II, III, IV, V, VI. *Paris*, chez tous les libraires, in-12, 332 pages.

Ce volume, imprimé à Bruxelles, a été, nous assure-t-on, tiré à petit nombre et supprimé ensuite par l'auteur qui a dissimulé son véritable nom sous un pseudonyme. Il tiendra

une place parmi les singularités bibliographiques ; point de préface, une série de visions et de réflexions en style bizarre, une espèce d'Apocalypse dont il serait fort inutile de chercher à deviner le sens. Est-ce une gageure ? L'écrivain a l'air fort sérieux, et rien n'est plus lugubre que les tableaux qu'il place sous les yeux de ses lecteurs. Il débute ainsi :

« Plût au ciel que le lecteur enhardi et devenu momenta-
« nément féroce comme ce qu'il lit, trouve sans se désorienter
« son chemin abrupt et sauvage à travers les marécages dé-
« solés de ces pages sombres, car, à moins qu'il n'apporte
« dans sa lecture une logique rigoureuse et une tension d'es-
« prit égale au moins à sa défiance, les émanations mortelles
« de ce livre imbiberont son âme, comme l'eau le sucre. »

Prenons au hasard un passage qui donnera une idée suffisante de la forme et du fond des *Chants de Maldoror;* ce sera sans doute suffisant ; si nous parlons de cette production étrange, c'est qu'elle restera sans doute inconnue en France. Nous lisons au commencement du chant IV :

« Le temple poétique de Dendérah est situé à une heure
« et demie de la rive gauche du Nil. Aujourd'hui des pha-
« langes innombrables de guêpes se sont emparées des rigoles
« et des corniches. Elles voltigent autour des colonnes comme
« les ondes épaisses d'une chevelure noire. Seuls habitants
« du froid portique, elles gardent le vestibule comme un droit
« héréditaire. Je compare le bourdonnement de leurs ailes
« métalliques au choc incessant des glaçons précipités les uns
« sur les autres pendant la débâcle des mers polaires. Mais
« si je considère la conduite de celui auquel la Providence
« donna le trône sur cette terre, les trois ailerons de ma
« douleur font entendre un plus grand murmure. Quand une
« comète pendant la nuit apparaît subitement dans une ré-
« gion du ciel après quatre ans d'absence, elle montre aux
« habitants terrestres et aux grillons sa queue brillante et
« vaporeuse. »

Un mot sur deux autres ouvrages plus sérieux et d'un genre tout différent.

M. Adolphe Schmidt, professeur d'histoire à l'université de Iéna, a fait paraître le second volume des *Tableaux de la Révolution française publiés sur les papiers inédits du département et de la police secrète de Paris* (Leipzig, Veit et Ce, in-8°, 558 p.). C'est un recueil des rapports de police, de lettres, de documents inédits jusqu'ici et relatifs à la période qui s'étend du mois de juin 1793 à la fin de décembre 1795. On assiste ainsi à l'époque de la Terreur, à la chute de Robespierre, à la fin tourmentée de la domination de la Convention, au début de l'administration incohérente et malhabile du Directoire. Rien ne peint mieux les orages de ces périodes qu'agitait avec tant de violence la lutte sanglante des factions. Cet ouvrage mérite au plus haut degré l'attention des historiens. Nous nous bornerons aujourd'hui à le leur signaler. Publié à l'étranger, il court risque de ne pas obtenir l'attention à laquelle il a droit.

Le *Dictionnaire français-latin-chinois de la langue mandarine parlée* est un beau volume petit in-folio de 459 pages, dont l'impression est des plus soignées. Ce lexique, publié par la maison Didot, a été rédigé par M. Paul Perny, des Missions étrangères. L'importance croissante des relations de l'Europe avec l'*Empire du milieu* procure à cet important travail une utilité toute particulière. Nous ne prétendons nullement en apprécier le mérite : notre incompétence à cet égard est complète. Une courte préface renferme quelques détails dignes d'être lus. L'auteur a vécu longtemps au milieu des Chinois, de sorte qu'il possède un avantage très-considérable sur MM. Abel-Rémusat, Bazin et autres sinologues qui n'ont connu que théoriquement cet idiome si éloigné des nôtres à tous égards, et qui ne pouvaient ni le parler ni l'écrire.

---

# BULLETIN

DU

# BIBLIOPHILE

ET DU BIBLIOTHÉCAIRE,

REVUE MENSUELLE

**PUBLIÉE PAR LÉON TECHENER**

AVEC LE CONCOURS

De MM. Charles Asselineau, de la bibliothèque Mazarine; L. Barbier, administrateur à la biblioth. du Louvre; Éd. de Barthélemy; Baudrillart, de l'Institut; Ph. Beaune; Honoré Bonhomme; Jules Bonnassies; Ap. Briquet; Gust. Brunet, de Bordeaux; J. Carnandet, bibliothéc. de Chaumont; E. Castaigne, bibliothéc. à Angoulême; Philarète Chasles, conservateur à la biblioth. Mazarine; F. Colincamp, professeur à la Faculté des lettres de Douai; Pierre Clément, de l'Institut; Cte Clément de Ris, de la Société des Bibliophiles; Cuvillier-Fleury, de l'Académie française; Dr Desbarreaux-Bernard, de Toulouse; Émile Deschamps; A. Destouches; Firmin Didot, de la Société des Bibliophiles; Bon A. Ernouf; Ferdinand Denis, administrateur à la bibliothèque Sainte-Geneviève; Al. de La Fizelière; Alfred Franklin, de la bibliothèque Mazarine; marquis de Gaillon; prince Augustin Galitzin, de la Société des Bibliophiles; J.-Ed. Gardet; J. de Gaulle; Ch. Giraud, de l'Institut; Alf. Giraud, de Blois; Jules Janin; P. Lacroix (Bibliophile Jacob), conservateur à la biblioth. de l'Arsenal; Le Roux de Lincy, de la Société des Bibliophiles; Fr. Morand, de Boulogne-sur-Mer; Paulin Paris, de l'Institut; Louis Paris; Gaston Paris; Dr J.-F. Payen; Bon J. Pichon, président de la Société des Bibliophiles français; Rathery, conservateur à la Biblioth. impériale; Rouard, biblioth. d'Aix; Silvestre de Sacy, de l'Académie française; Sainte-Beuve, de l'Académie française; Éd. Tricotel; Vallet de Viriville; Francis Wey; etc.

CONTENANT DES NOTICES BIBLIOGRAPHIQUES, PHILOLOGIQUES, HISTORIQUES, LITTÉRAIRES.

---

TRENTE-SIXIÈME ANNÉE.

---

**JUIN.**

ON SOUSCRIT A PARIS,
CHEZ LÉON TECHENER, LIBRAIRE,
RUE DE L'ARBRE-SEC, 52, PRÈS DE LA COLONNADE DU LOUVRE,
ET A LONDRES, CHEZ MM. BARTHÈS ET LOWEL,
14, Great Marlborough street.
1870.

## SOMMAIRE DU N° DE JUIN 1870.



L'abonnement est de 12 francs par an pour Paris, 14 francs pour les départements et 16 francs pour l'étranger.

*Aucune livraison ne peut être vendue séparément.*

Les ouvrages dont il sera envoyé deux exemplaires seront annoncés d'abord, et plus tard il en sera rendu compte, s'il y a lieu.

Les abonnés du *Bulletin du Bibliophile* reçoivent tous les catalogues de ventes aux enchères publiques publiés par la librairie L. Techener.

AVIS. — MM. les souscripteurs au *Bulletin du Bibliophile* sont priés de renouveler leur abonnement s'ils ne veulent point éprouver d'interruption dans l'envoi des livraisons. Le prix de l'abonnement se paye par avance, en envoyant soit un mandat sur la poste, soit le prix en timbres-poste adressés franco à M. Techener.



**Voyage humoristique dans le midi de la France**, études historiques et littéraires par L. de Laincel (publié par souscription); un vol. in-12.

Encore un de ces livres faits pour déconcerter les rédacteurs de catalogues. Qu'est-ce qu'un voyage *humoristique?* Où le classer? Parmi les voyages ou parmi les facéties? Fantastique, fantaisiste, humoristique, autant d'appellations nouvelles et vagues qui nécessitent de nouvelles classifications. Qu'est-ce que l'auteur entend d'ailleurs par ce mot prétentieux? A-t-il voulu dire qu'il a voyagé selon son humeur et son goût? Mais rien de plus simple, et nous en faisons tous autant. A-t-il voulu dès son titre se dénoncer comme *humorist* dans le sens léger et subtil que les Anglais donnent à ce mot? A la bonne heure : ce n'est peut-être pas très-modeste, mais je consens à la rigueur à cette dénomination lorsque je vois M. de Laincel semer à pleines mains dans son livre les opinions les plus singulières et les plus paradoxales (paradoxales souvent jusqu'à l'injustice); quand je le vois traiter quelque part le grand historien Saint-Simon de *hideux valet* (sic); exalter le Père de Saint-Louis, l'auteur du poëme ridicule de *la Madeleine*, et prétendre que c'est l'envie seule des poëtes ses successeurs qui l'a détrôné du rang qui lui est dû; défigurer par affectation l'orthographe du nom des auteurs contemporains, etc. Ce n'est pas que M. de Laincel n'ait quelquefois des pensées plus sages : il a raison sans doute, en parlant de Mme de Sévigné, de faire le procès aux éditeurs indiscrets qui arrêtent le lecteur à chaque page par des annotations amenées des quatre points cardinaux, et de plaindre la spirituelle marquise écrasée sous le poids de commentaires inutiles. Le livre est de ceux dont la critique facile se résume à dire qu'il y est parlé de tout à propos de tout, paysage, architecture, littérature, politique, etc. En somme, lecture assez agréable, et qui le serait tout à fait sans la pointe du polémiste et la dent du dénigreur qui pique et mord en vérité trop souvent.

**Fleurs de Russie**, poëmes traduits du russe par le comte Eugène de Porry. *Paris*, *L. Techener*, 1870; petit in-8°.

Ce volume, dédié au prince Augustin Galitzin, contient la traduction en vers de poëmes choisis de Pouchskine, de Batiouchskoff, de Joukowski et de Bergovine. Ceux de Pouchskine sont naturellement en majorité. On en reconnaît quelques-uns dans le nombre qui ont été déjà traduits en français, tels que *les Bohémiens* et le *Faux-Dmitri*. Nous avons remarqué la *Mort de Tasso* de Batiouchskoff, qui offre un point de comparaison curieux avec les *Lamentations of Tasse* de Byron. Dans une courte préface, M. de Porry s'insurge contre l'opinion générale qui proscrit les traductions en vers des poëtes étrangers. Il rapporte un mot frappant d'Alfred de Vigny qui disait que la traduction est à l'original ce qu'un portrait est au modèle. Suivant lui, à *égalité de talent* entre le traducteur et le traduit, toutes les beautés de l'original peuvent passer dans la copie : « L'intention, dit-il, suivra l'intention, l'image rendra l'image, et l'harmonie remplacera l'harmonie. » Comment M. de Porry oublie-t-il que cette harmonie précisément, l'harmonie poétique, consiste dans les accents et dans le son des mots; qu'un mot sonore et expressif dans la langue originale peut être remplacé dans la langue du traducteur par un mot plat et vague? Comment oublie-t-il encore la différence des rhythmes qu'on ne peut transporter d'une langue à une autre? Sauf ces réserves, on ne peut qu'applaudir à de pareilles tentatives profitables aux lecteurs des deux nations, et nous n'avons que des éloges à donner au travail de M. de Porry.

Paris. — Typographie Adolphe Lainé rue des Saints-Pères, 19.

## XIII.

# LE COMTE LÉON DE LASSAY.

### 1683-1750.

La vie du comte de Lassay est délicate à raconter. La question soulevée par ce personnage est scabreuse; la voici: Il a dû de pouvoir satisfaire son goût pour les belles choses et de conquérir une notoriété d'amateur aux faiblesses d'une femme beaucoup plus riche, et, socialement parlant, beaucoup plus élevée que lui. Au point de vue de la morale, il n'y a pas d'hésitation possible : M. de Lassay est condamnable et condamné. La nature, en créant la femme plus faible que l'homme, a imposé à celui-ci comme devoir le plus sacré de la protéger, de la secourir, de fournir à ses besoins. Le renversement de cette loi blesse la conscience humaine comme une anomalie. Mais les sociétés, pour maintenir leur existence, sont forcées de faire fléchir ces principes généraux et d'admettre bien des capitulations; je ne me fais pas le défenseur de ces capitulations, je les regrette et je les blâme; je dis seulement qu'elles existent. En tenant compte des habitudes sociales, surtout de celles de son temps, je crois donc que l'on peut, sinon excuser, du moins faire comprendre la position de M. de Lassay.

Le protectorat des femmes sur les hommes n'est pas nouveau dans notre histoire. Aujourd'hui ce protectorat est devenu un déshonneur; le sentiment public le réprouve, les

mœurs le flétrissent; mais il n'en allait pas de même jadis. Sans remonter plus haut que les Valois, le fameux duel entre Guy de Jarnac et la Châtaigneraye n'eut pas d'autre motif; et, s'il prouve qu'une pareille accusation était déjà considérée comme une insulte, ceux à qui les mémoires de cette époque sont familiers savent combien cette protection était commune alors et facilement acceptée. Au dix-septième siècle, elle devient plus fréquente. Le monde n'attachait évidemment qu'une importance médiocre à ce triste moyen de faire fortune. Les noms de Marlborough, de Lauzun, de Riom, viennent à la pensée de tous, et l'origine de leur fortune ne paraît pas avoir influé sur l'accueil qu'ils rencontraient. En acceptant donc les bienfaits de la duchesse de Bourbon, Lassay, s'il contrevenait aux prescriptions de la morale, ne choquait certainement pas les susceptibilités du monde, peu susceptible, il est vrai. Pour le juger avec impartialité, il ne faut donc pas l'isoler du milieu où il a vécu. Je réclame pour lui des circonstances atténuantes, et c'est sous le bénéfice de ces circonstances que je le présente au lecteur.

Léon de Madaillan de Lesparre, comte de Lassay, naquit en 1683. Il était fils du marquis de Lassay et de la célèbre Marianne Pajot, cette fille d'apothicaire qui refusa d'être duchesse de Lorraine, et dont son mari a raconté le noble désintéressement. Il naquit en basse Normandie, près de Deauville, au château du Mont-Canisy, propriété de son père, dont les ruines existent encore et sont connues sous le nom de Lassay, qu'elles ne portaient pas au dix-septième siècle (1). Sa mère mourut peu de temps après sa naissance.

(1) Je dois à l'inépuisable obligeance de mon ami le baron Pichon les renseignements suivants sur le Mont-Canisy : « Le château, bâti « en un mois par le père, s'appelle aujourd'hui Lassay. Le peu qui en « reste ne peut être démoli parce qu'il se trouve heureusement être un « *à-mer*, c'est-à-dire un point signalé aux navigateurs. Lassay père « parle d'un bois qui fut brûlé en ce lieu par les Anglais, probable- « ment lorsqu'ils vinrent bombarder le Havre en 1692 et 1693. »

Je n'ai pas la date exacte de cette mort, mais l'on sait par Lassay le père, qu'en 1685, afin de fuir le chagrin qu'il éprouvait de la mort de sa femme, il faisait, sous l'électeur de Bavière et le duc de Lorraine (neveu de celui qui faillit épouser Marianne Pajot), cette campagne de Hongrie contre les Turcs où se formèrent le prince de Conti et le prince Eugène.

Son père était ce fameux marquis de Lassay, auteur du *Recueil des différentes choses*, un des *figurants du grand siècle*, comme l'a spirituellement défini M. Sainte-Beuve; nature vive, inquiète, versatile, quelque peu intrigante, esprit doué de plus de pénétration que de suite, de plus de finesse que de solidité, auquel les circonstances ont peut-être manqué pour donner la mesure de toute sa valeur, et qui, suivant sa propre expression, quitta ce monde sans avoir *déballé sa marchandise*.

Dans quel milieu se développa-t-il? Quelles influences s'exercèrent autour de lui? Les documents sont muets sur ce point. Nous savons seulement, par la *Chronologie historique militaire de Pinard*, qu'en 1696, à treize ans, il fut reçu, comme cadet, dans les mousquetaires, et fit les campagnes de Flandre de 1696 et 1697. « En 1698, « il fut nommé lieutenant au régiment du Roy, infanterie. « Le 11 janvier 1702, il leva par commission un régiment d'in- « fanterie de son nom qu'il commanda aux siéges de Brisach « et de Landau, à la bataille de Spire, en 1703; à la ba- « taille de Hoschtett, où il fut fait prisonnier en 1704; à « l'armée de la Moselle en 1705; au secours du Fort-Louis, « à la prise de Drusenheim et de Lauterbourg en 1706; à « l'armée d'Allemagne les trois années suivantes. » Ce sont là de beaux états de services. Ils prouvent que Léon de Lassay acquitta largement la dette que tout homme en naissant contracte envers son pays, et que la noblesse d'alors payait si largement à son roi. Il continua sa carrière militaire jusqu'au bout; et, pour en finir avec Pinard, voici la suite de ses états de services : « Colonel-lieutenant du régiment

« d'Enghein, infanterie, par commission du 26 avril 1710, « il se démit de celui qui portait son nom et commanda le « régiment d'Enghein à l'armée du Rhin, jusqu'à la paix. « Il y servit aux siéges de Landau et de Fribourg et à l'atta-« que des retranchements du général Vaubonne, en 1713. « Brigadier, par brevet du 1er février 1719, il quitta le ser-« vice au mois d'août 1726. »

En 1696, le troisième mariage de son père exerça une influence décisive sur la vie de Léon de Lassay. Le marquis de Lassay épousait, le 5 mars, Julie de Chateaubriand, fille naturelle de Jules Bourbon et de mademoiselle de Marans (1), et devenait un des clients de la maison de Condé, où il introduisit son fils. Jusqu'en 1711, Léon de Lassay paraît avoir partagé son temps entre les exigences de son service et les distractions d'un militaire en congé. Les indiscrétions contemporaines parlent de ses liaisons avec une madame de Chevilly et avec madame d'Aligre, qui le préféra au vieux Chaulieu. A en croire Saint-Simon, ce n'est pas à sa beauté physique qu'il dut ses succès auprès des femmes : « Il avait un visage de singe. » Pareille bizarrerie n'est pas rare. Riom, qui, vers ce temps, jouait auprès de la duchesse de Berry le rôle de Lassay auprès de la duchesse de Bourbon, était remarquablement laid. C'est ce que l'on appelle les mystères du cœur humain.

En 1711, le 3 avril, Léon de Lassay épousa, non pas précisément sa tante, comme le dit Saint-Simon, mais la fille du second mariage de son grand-père, M. de Madaillan de Montataire, avec Marie-Thérèse de Rabutin, fille du fameux Bussy-Rabutin. M. de Madaillan de Montataire s'étant

(1) Elle mourut folle quelques années après, dit Saint-Simon. C'est cette troisième madame de Lassay dont Mme de Caylus rapporte ce joli mot : « Ennuyée des longueurs de la dispute, et admirant comment monsieur son mari pouvoit être autant convaincu qu'il le « paroissoit (de la vertu d'une femme), elle lui dit d'un sang-froid « admirable : Comment faites-vous, monsieur, pour être si sûr de ces « choses-là? »

remarié en 1682, et son petit-fils étant né en 1683, la femme de celui-ci, Reine de Madaillan, devait avoir à peu près le même âge que son mari. Ce bizarre mariage consanguin se négocia pour terminer un procès entre son père et son grand-père, dont les principales pièces existent au cabinet des manuscrits de la Bibliothèque impériale.

C'est à ce moment que se noua la liaison avec la duchesse de Bourbon : « Il plut à madame la duchesse, dit Saint-« Simon, vers ce temps-ci de son mariage avec sa tante ; « elle le trouva sous sa main. La liaison entre eux se fit la « plus intime et la plus étrangement publique. Il devint à « visage découvert le maître de madame la duchesse et le « directeur de toutes ses affaires. Il y eut bien quelque voile « de gaze là-dessus pendant le reste de la vie du Roy, qui ne « laissa pas de le voir, mais qui, dans ses fins, laissoit aller « bien des choses de peur de se fâcher et de se donner de la « peine ; mais après lui il n'y eut plus de mesure. » Louise-Françoise de Bourbon, quatrième fille naturelle et légitimée de Louis XIV et de madame de Montespan, était née le 1er juin 1673. Élevée par madame de Maintenon, elle épousa à Versailles, le 24 juillet 1685, Louis de Bourbon, duc d'Enghein, petit-fils du grand Condé. Connue à la cour sous le nom de madame la Duchesse, son amie madame de Caylus la dépeint avec moins d'accent et de relief que Saint-Simon, mais avec autant de vérité et plus de grâce. « La quatrième « étoit mademoiselle de Nantes. Elle répondit parfaitement « à son éducation ; mais ses grâces et ses charmes sont bien « au-dessus de mes éloges. Ce n'est pourtant ni une taille « sans défauts, ni ce qu'on appelle une beauté parfaite ; ce « n'est pas non plus, à ce que je crois, un esprit d'une « étendue infinie. Quoi qu'il en soit, elle a si bien tout ce « qu'il faut pour plaire, qu'on ne juge de ce qui lui manque « que lorsque la découverte de son cœur laisse la raison « libre. Cette découverte devroit être aisée à faire, puis-« qu'elle ne s'est jamais piquée d'amitié ; cependant la pente « naturelle que l'on a à se flatter soi-même, et la séduction

« de ses agréments est telle, qu'on ne l'en veut pas croire « elle-même, et qu'on attend pour se désabuser une expé- « rience personnelle qui ne manque jamais. » Les annalistes contemporains sont unanimes à confirmer l'impression de madame de Caylus. La qualité dominante de la Duchesse était évidemment l'attrait, ce je ne sais quoi supérieur à la beauté, qui constitue la première et la plus solide prérogative de l'empire des femmes. Madame la Duchesse l'exerça dans toute sa plénitude. Sa présence à la cour est comme l'aube de la Régence.

On traversait alors une période de transformation sociale; c'était le dernier âge du siècle de Louis XIV. A l'imposante tyrannie du premier âge succédait un souffle de liberté, un besoin de secouer les vieilles entraves dont le courant n'est nulle part plus sensible qu'à la cour même. Les adeptes les plus fervents et les plus actifs de cette transformation sont les propres enfants de Louis XIV, la princesse de Conti, la duchesse de Bourbon, le duc du Maine, le comte de Toulouse. La duchesse de Bourgogne vient un peu après et s'y jette à corps perdu. En politique, les chefs sont le duc de Bourgogne, Fénelon, le duc de Beauvilliers, le duc d'Orléans, futur régent. La majestueuse autorité du roi, doublée de la discrète influence de madame de Maintenon, en comprime les éclats trop violents; mais l'on en suit et l'on en devine partout l'action à Versailles, et la compression royale n'eut d'autre résultat que de la pousser vers la licence en la dissimulant sous le voile de l'hypocrisie. En littérature, c'est le moment de madame de Caylus, de Massillon, de Regnard, de Lamotte, de Fontenelle. Voltaire n'est pas loin. Louis XIV n'en impose plus. Son autorité ne se discute pas tout haut; mais on la raille tout bas, et l'on reprend dans l'intimité toute la liberté que l'on perd dans l'étiquette des relations officielles. Le fiel s'amasse au fond des cœurs et débordera plus tard pendant les licencieuses années de la Régence. J'indique là une nuance délicate, mais une nuance qui n'a échappé à aucun de ceux qui, de nos jours, ont pénétré au

cœur du siècle de Louis XIV : MM. Eudore Soulié, Sainte-Beuve, Paulin Paris (1).

On connaît l'épisode de la petite-vérole de madame la Duchesse. Le roi est inquiet de l'état de sa fille ; il veut s'en assurer par lui-même, et se dirige vers la chambre de la malade ; lorsque, sur le seuil de la porte, il trouve le grand Condé, qui lui barre résolûment le passage de crainte de la contagion. De là stupéfaction des courtisans qui ont renseigné la postérité sur un fait tout naturel en soi : « Madame « la Duchesse eut la petite-vérole, à Fontainebleau, dit ma« dame de Caylus, dans le temps de sa plus grande beauté. « Jamais on n'a rien vu de plus aimable et de si brillant « qu'elle parut la veille que cette maladie lui prit. Il est « vrai que ceux qui l'ont vue depuis ont eu peine à croire « qu'elle lui eût rien fait perdre de tous ses agréments. » Le charme que madame la Duchesse répandait autour d'elle s'était déjà exercé pendant son mariage sur son beau-frère le prince de Conti : « Il l'aima passionnément, dit madame de « Caylus, et si, de son côté, elle a aimé quelque chose, « c'est assurément lui, *quoi qu'il soit arrivé depuis*. » Cette singulière réticence semble désigner M. de Lassay. Ce qu'il y a de certain, c'est que le prince de Conti, élu roi de Pologne, le 27 juin 1697, retarda son départ pour Varsovie, fut devancé par l'électeur Auguste de Saxe, et vit ainsi la couronne lui échapper. Les mémoires imputent unanimement ce retard au chagrin qu'éprouvait le prince de Conti en s'éloignant de madame la duchesse de Bourbon.

Enfant gâtée, la Duchesse poussa parfois jusqu'à la cruauté l'exercice des priviléges de sa naissance et de sa position. Le vieux Santeul en fit la douloureuse expérience. Dans un repas, à Chantilly, la Duchesse lui reprochait de ne pas consacrer son talent de versificateur latiniste à faire son éloge. Puis, s'exaspérant peu à peu, elle s'oublia au point

(1) Lire notamment un remarquable et charmant travail de M. Paulin Paris sur *Jean-Jacques Rousseau et madame d'Ussé,* inséré dans le *Bibliophile illustré.*

de souffleter le pauvre poëte, et, afin de laver cet affront, elle lui jeta à la tête un verre d'eau, en disant : « C'est la pluie après le tonnerre. » Le malheureux pique-assiette fut bien forcé de prendre la chose en riant, et en a lui-même consacré le douloureux souvenir dans une pièce de vers, commençant ainsi :

> Huc vos, Musæ omnes, vos Pindi gloria poscit,
> Etc., etc., etc.....

Dieu merci ! de pareilles façons d'agir sont loin de nous, et ne peuvent s'excuser que par des mœurs et une société à jamais disparus.

La Duchesse perdit son mari, le duc de Bourbon, le 4 mars 1710. Il lui laissait neuf enfants, dont les plus connus sont : le duc de Bourbon, ministre sous la minorité de Louis XV, le comte de Charolais, celui qui, par passe-temps, tuait les couvreurs à coups de fusil, et le comte de Clermont. Quelles circonstances rapprochèrent Léon de Lassay de la Duchesse ? Quels furent les moyens employés ou les avances faites ? Le cœur humain seul peut répondre ; mais l'impitoyable Saint-Simon a un mot terrible qui, je le crains, dispense de tout commentaire. Elle le trouva sous sa main. A cette date, elle était veuve depuis un an et avait trente-huit ans. Léon de Lassay en avait vingt-huit.

Ce n'était pas la première fois qu'elle rencontrait un Lassay sur son chemin. Quelque dix ans plus tôt, elle avait détaché au père, comme un coup de fouet en plein visage, un de ces couplets satiriques dont elle posséda le monopole. « Elle ne se doutait pas alors de ce qui lui est arrivé avec le « fils, » dit Saint-Simon. Un passage des *Mémoires de Luynes* se rapporte également aux premières années du dix-huitième siècle : « Madame la Duchesse mère me contoit, à Marly, il « y a quelques jours (4 septembre 1738), que, dans les « soupers du feu Roy..... il arrivoit quelquefois que le Roy, « qui étoit fort adroit, se divertissoit à jetter des boules de « pain aux dames et permettoit qu'elles lui en jettassent

« toutes. M. de Lassay, qui étoit fort jeune et n'avoit encore « jamais vu un de ces soupers, m'a dit qu'il fut d'un éton- « nement extrême de voir jetter des boules de pain au Roy; « non-seulement des boules, mais on se jettoit des pommes, « des oranges. »

Voilà donc la liaison nouée et réglée. Jusqu'à la mort de Louis XIV, son autorité suffit à en modérer les éclats et en atténuer le scandale. Mais, à partir de 1715, elle devint publique et servit à défrayer tous les chansonniers du temps. Les recueils de Maurepas, les sottisiana, sont remplis de couplets plus ou moins vifs adressés au jeune Lassay et à la vieille Duchesse [la plupart seraient à peine traduisibles en latin]. Voici les seuls que je puise citer :

Lassay pour sa vieille duchesse
Aura l'air délicat et fin ;
Chacun l'aimera pour sa politesse
Quand je cesserai d'adorer le vin.....
..... La Bourbon dans son boucan
Étale sa marchandise;
Des vieux bijoux qu'elle prise
Elle veut faire un encan.
Mais à ce bel inventaire
Personne n'est empressé ;
Et pour adjudicataire
On n'y trouve que Lassay.

Un autre couplet, que je ne cite pas, est daté de 1717. Il est précédé de cette explication : « Sur madame la Duchesse « douairière, qui avoit fait meubler un appartement à la « Samaritaine, où elle a esté prendre des bains avec le jeune « Lassay, qu'on y a veu à la fenestre en robe de chambre « de toile peinte et en bonnet de nuit, se montrant publi- « quement. »

Ce ne sont pas seulement les recueils de chansons qui poursuivent Lassay et la Duchesse de leurs refrains. Saint-Simon ne se fait pas faute de les mordre quand il en trouve l'occasion. Témoin ce passage, à propos des fêtes offertes à

Chantilly, en 1718, par le duc de Bourbon le fils, à la duchesse de Berry : « Lassay, qui, depuis bien des années, étoit « chez madame la Duchesse la mère ce que Riom étoit de- « venu chez madame la duchesse de Berry, fut chargé de lui « faire particulièrement les honneurs de Chantilly, et tenoit « une table particulière pour lui ; il y avoit une calèche et « des relais pour eux deux, et cette attention fut marquée « jusqu'au plus plaisant ridicule. »

Le système de Law et les gains énormes qu'y fit la Duchesse n'étaient pas destinés à atténuer les manifestations de l'opinion publique bravée trop ouvertement. « M. le duc « et madame sa mère, ainsi que son bon amy Lassay, ont « gagné, dit-on, 250 millions, » dit la Palatine dans une lettre du 9 janvier 1720. Plus loin, dans une lettre du 3 avril 1721, la brusque et honnête Allemande, dans le laisser-aller d'une correspondance intime, venge, sans le vouloir, la morale publique indignement outragée : « Les princes de la « maison de Condé ont perdu leur père étant jeunes; leur mère « n'a jamais songé à l'éducation de ses enfants; elle n'a pensé « qu'à s'amuser, à jouer jusqu'à cinq heures du matin, à « beaucoup manger, à aller au spectacle; elle n'a jamais eu « l'idée de veiller à leur instruction. Mais ils se chargent « de l'en punir ; car, un jour qu'elle grondoit le comte de « Charolois sur sa vie déréglée, il lui répondit : Il faut que le « jeune Lassay n'ait pas bien fait son devoir, puisque vous « êtes de si mauvaise humeur : si vous nous donniez de « meilleurs exemples nous vivrions mieux. »

En 1721, riche de plusieurs centaines de millions, impatiente des reproches de sa famille et résolue à vivre loin d'elle et à sa guise, la Duchesse quitta le vieil hôtel de Condé, situé sur l'emplacement actuel du théâtre de l'Odéon. Sur la rive gauche de la Seine, dans un quartier à peu près désert, en face du Cours la Reine, dans l'axe du pont projeté par le prévôt des marchands, elle acquit, d'un M. Mandar, les terrains qui s'étendaient depuis la rue de Bourgogne jusqu'au marais des Invalides, et y fit construire un hôtel qui

existe encore : c'est le palais du Corps législatif. Commencé en 1722, les travaux furent confiés aux deux architectes Girardini et Lassurance, sous la haute direction de M. de Lassay. La Duchesse ne pouvait faire un choix plus heureux. Le père de Lassay possédait une aptitude spéciale, un goût original et sûr, pour présider aux aménagements d'architecture et de mobilier, qu'il avait communiqués à son fils. Lassay fit de l'hôtel de Bourbon une curiosité, dont s'entretinrent les badauds de Paris, comme ils l'avaient fait cent ans avant pour l'hôtel Pisani-Rambouillet (1). La Duchesse reconnut largement les soins donnés à son installation. « Elle « céda à M. de Lassay, dit M. de Joly, une partie des terrains « du côté des Invalides, afin qu'il pût faire élever un hôtel « semblable au sien, à condition qu'il resterait dans la dé- « pendance du palais, et que plus tard les princes, ses en- « fants, pourraient le réclamer. » Cet hôtel ne fut commencé qu'en 1724 et bâti dans le même alignement que le palais Bourbon et sur les mêmes dessins. « Seulement, c'est tou- « jours M. de Joly qui parle, comprenant qu'il y avait un « défaut de proportion dans les deux pavillons de l'entrée « avec le corps de l'édifice, il dispensa Girardini de les « répéter. Au lieu de l'avant-cour du palais Bourbon, on « arrivait par une avenue de quarante toises de longueur, « fermée par des murs et des bâtiments. Cette avenue était « plantée de deux allées de marronniers. » C'est aujourd'hui l'hôtel de la présidence du Corps législatif.

(1) M. de Joly, dans sa notice *le Palais Bourbon, aujourd'hui Palais du Corps législatif* (Paris, Charles Noblet, 1855), donne les comptes suivants pour les dépenses faites de 1722 à 1778 :

| | | | |
|---|---|---|---|
| Constructions de toutes natures.... | 9,453,191 liv. | 18 s. | 5 d. |
| Ameublement.................... | 860,201 | 17 | 3 |
| Acquisitions de terrains............ | 1,780,698 | 3 | 5 |
| Dépenses diverses, honoraires des architectes et vérificateurs......... | 426,755 | 18 | 3 |
| Intérêts et capitaux empruntés et employés aux objets ci-dessus....... | 3,840,400 | 5 | 5 |
| Total........... | 16,361,246 | 2 | 9 |

Un érudit qui joint une science solide à un talent toujours jeune, M. Paulin Pâris, a donné jadis, ici même (1), une notice sur l'hôtel Lassay, à laquelle je suis heureux de faire l'emprunt suivant : « Quand le palais et l'hôtel furent à peu « près achevés, Lassay parla de la nécessité d'imiter encore « les Italiens dans leur amour des bons tableaux. On acheta « les ouvrages des maîtres les plus estimés. La princesse eut « alors un nouveau scrupule : elle vouloit bien avoir une ga- « lerie ; mais elle souffroit de ne pas faire le partage avec « Lassay. Celui-ci trouva moyen de la consoler : il demanda « la permission de faire exécuter par de bons artistes la copie « de tous les tableaux précieux qu'elle réunissoit dans son « palais. Ainsi tout, dans son petit hôtel, rappelleroit l'objet « de ses constants hommages, et plus les copies seroient sa- « tisfaisantes, mieux il sentiroit le prix et le mérite des « originaux.

« Cet arrangement fut exécuté avec la dernière rigueur, je « le crois du moins, M. de Lassay n'ayant jamais laissé « soupçonner son honneur ni sa délicatesse. Cependant telle « est la méchancheté, qu'on trouva bientôt à gloser sur ces « belles imitations de la duchesse de Bourbon. On dit tout « haut que l'hôtel de Lassay étoit réellement plus élégant, « plus délicieux, plus commode que le palais Bourbon. On « ajouta que le conseiller avoit profité de toutes les fautes « de l'architecte, et qu'il ne les avoit pas prévenues pour « conserver à sa maison l'avantage de ne pas les avoir re- « produites. On dit aussi des tableaux......... Ici nous lais- « serons parler les *Mémoires et Anecdotes pour servir à* « *l'histoire de Perse.* On rétablira aisément les noms de ceux « dont on parle.

« La princesse Roxane avoit été gouvernée jusqu'à sa mort « par Khodabindi, seigneur persan de beaucoup d'esprit, « fin courtisan, intrigant, sachant profiter de la faveur, et « qui, sous Ali Homajos (le Régent), en avoit habilement

(1) *Le marquis de Lassay et l'hôtel Lassay*, Bulletin du Bibliophile, numéro du 1[er] août 1848.

« tiré parti pour se faire une fortune considérable. Roxane « ne décidoit rien que par ses avis. Elle avoit tant de con« fiance en luy, qu'elle luy abandonna la direction d'un « magnifique palais qu'elle faisoit bâtir. Tout joignant, « Khodabindi en fit élever un petit, mais superbe, mais « mieux entendu, mieux ordonné, plus commode, plus re« cherché, préférable, en un mot, au jugement des con« noisseurs, par le goût et les vraies beautés qui y régnoient. « On assure qu'on voyoit dans ce palais des tableaux origi« naux d'un très-grand prix, dont il n'y avoit que des co« pies dans celuy de Roxane, à qui cependant, dit-on, les « originaux appartenoient. Les deux palais se communi« quoient par une porte secrète et une galerie souterraine « qui déroboient Khodabindi aux regards des curieux..... »

C'est dans cet hôtel que vécut Léon de Lassay, entouré de toutes les recherches que peuvent procurer le goût et la richesse. Une clause du testament de madame de Verrue, citée plus loin, autorise à penser que madame de Lassay, en s'y installant avec son mari, ne se montra pas bien soucieuse des bruits qui circulaient. La vie du comte Léon de Lassay fut celle d'un sybarite élégant, vingt ans plus tard on allait dire d'un philosophe. L'hôtel de madame de Verrue n'était pas loin, et l'intimité se noua entre l'ancienne maîtresse de Victor-Amédée et la fille de Louis XIV. Des deux côtés, la tournure d'esprit, les goûts, le besoin de liberté, étaient les mêmes. Sans doute le diable ne perdait rien dans une pareille société; mais l'esprit, l'élégance des manières, la distinction du ton, y gagnaient beaucoup. En 1695, les escapades de la duchesse de Bourbon étaient en avance sur le siècle; en 1730, sa façon d'être retardait.

Madame de Verrue mourut en novembre 1736. Par une clause de son testament, elle léguait « à M. le comte de « Lassay, mon ancien, bon et cher ami, mon grand tableau « de Van Dyck, qui est vis-à-vis la cheminée de ma galerie, « sur le terrain des Carmes, et tous les tableaux qui, lors « de mon décès, se trouveront garnir le mur entier de ladite

« galerie opposée à la cheminée, à gauche et à droite dudit « tableau de Van Dyck, d'une fenestre à l'autre sans excep- « tion. Je le prie de se souvenir de moy comme de la meil- « leure et plus tendre amie qu'il aura jamais et qui a le « mieux senty tout le prix d'un cœur comme le sien. » Ces tableaux, estimés 46,000 livres dans l'inventaire de la comtesse de Verrue (1), vinrent s'ajouter à ceux, — copies ou originaux, — que M. de Lassay tenait déjà de la libéralité de madame de Bourbon et à d'autres que son goût pour les œuvres d'art avait dû le porter à acquérir depuis 1724. Ce grand tableau de Van Dyck est le beau portrait de Charles Ier du Louvre. Acquis par Crozat, baron de Thiers, à la vente Lassay, il passa dans la collection de madame Du Barry, qui en fit don au Roi. En outre, la teneur de cette clause est précieuse, en ce qu'elle montre Lassay comme un caractère dévoué, attachant, sachant entretenir et garder intacte l'affection de ses amis. La morale peut le juger sévèrement; ces quelques lignes d'une vieille femme, tracées en face de l'éternité, sont bien près de le faire absoudre. La comtesse n'oublie pas madame de Lassay. Elle lui lègue un tableau de Carle Maratte, en la priant d'accepter cette marque de son amitié.

La mort de madame de Verrue fut le premier coup de cloche dans la vie du comte de Lassay. Il avait cinquante-trois ans, l'âge où les amis d'autrefois qui tombent autour de nous emportent nos dernières illusions, l'âge où l'on médit de l'avenir au profit du passé. Il rentre peu à peu dans la coulisse, ne laissant trace de son passage que par les deuils de sa vie. En 1738, le 21 février, son père, le vieux marquis de Lassay, meurt à quatre-vingt-six ans; en 1743, le 16 juin, c'est le tour de son amie et de sa bienfaitrice la duchesse de Bourbon, première douairière. Privé de ce dernier appui, ses dernières années durent s'écouler bien tristement, en face de madame de Lassay, à laquelle

(1) Voir notre travail sur *la Comtesse de Verrue,* publié dans le *Bulletin du Bibliophile,* année 1863, page 589.

il avait donné le droit de lui adresser bien des reproches ; sans enfants, — il en avait perdu quatre en bas âge, — livré aux attentions intéressées de parents éloignés, qui attendaient le moment de partager sa fortune. Il la leur fit attendre sept ans, et mourut le 1[er] octobre 1750, mais pas à Paris, comme le dit Moréri. Du moins n'ai-je rien trouvé à cette date sur les registres mortuaires de la paroisse du Gros-Caillou. Madame de Lassay lui survécut treize ans et s'éteignit le 5 janvier 1763, âgée de soixante-dix-neuf ans.

La fortune de M. de Lassay se divisa en deux parts. La première alla à la descendance du troisième mariage de son père. « De la bâtarde de M. le Prince et de la Montalais, « dit Saint-Simon, il eut une fille qu'il maria au fils de d'O. « Elle mourut à l'hôtel de Condé. Elle ne laissa qu'une fille, « belle comme le jour, à qui Lassay, plein de millions et « sans enfants ni parents, donna prodigieusement pour « épouser le fils du duc de Villars-Brancas, dont la noce se « fit chez madame la Duchesse, comme de sa petite mère « bâtarde. » La seconde revint en usufruit à madame de Lassay, et en nue-propriété à la famille de la Guiche, ainsi qu'il résulte du passage suivant de l'avocat Barbier : « La « fille bâtarde que feu M. le Duc (c'est le fils de l'amie de « Léon de Lassay) a fait reconnaître par lettres patentes, « enregistrées en Parlement, a été mariée le 16 de ce mois « (novembre 1740), sous le nom de mademoiselle de Verneuil, « à M. le comte de la Guiche, parent de la comtesse de « Lassay, que M. le comte de Lassay a fait son héritier, et « qui se trouvera par conséquent très-riche. » Les tableaux et œuvres d'art et de curiosités étaient compris dans ce lot ; et l'usufruitière n'hésite pas à en prêter une partie au nu-propriétaire. C'est ce qu'indique un état descriptif qu'a bien voulu me communiquer M. le comte de la Guiche avec une obligeance dont je ne saurais trop le remercier. En voici la copie :

« État des tableaux qui sont dans le grand cabinet de « M. le comte de la Guiche :

« Grand panneau. *Diane au bain*, paysage de Paul Brille « et figures du cavalier Josepin, sur toile; — *Baptême de* « *Saint-Jean par Notre-Seigneur*, par Mole, sur toile. — « *Paysage* de Paul Brille et figures du cavalier Josépin, sur « toile. — *Portrait d'homme*, par Raimbrandt, sur toile. — « *La Charrette embourbée*, sur bois, par Rubens. — *Portrait* « *de femme*, par Van Dyck, sur toile. — Une *Vierge*, avec « saint Joseph qui montre à lire à l'enfant Jésus, sur cuivre, « par Schedone. — *Rachel au puits*, par Paul Véronèse, sur « toile. — *Un jeune Hercule* qui tue deux serpents, sur « cuivre, manière de Carache.

« A côté de la cheminée : *Paysage avec figures*, de Claude « Lorain, sur toile. — *Anne la prophétesse*, par Reim- « brandt, sur bois. — *Portrait de Neischer*, peint par lui- « même, sur toile.

« Vis-à-vis dudit panneau : *Soleil levant*, ou *Port de mer*, « de Claude Lorain, sur toile. — *Tête*, par Reimbrandt, « sur bois.

« Je reconnois que les quinze tableaux spécifiés dans le « présent mémoire cy-dessus, avec leurs bordures, qui sont « dans mon grand cabinet, appartiennent à madame la « marquise de Lassay, et qu'elle me les a prêtés pour orner « ledit cabinet, lesquels dits quinze tableaux je promets « représenter et rendre à madame la marquise de Lassay « quand elle le jugera à propos.

« Fait à Paris, ce 7 juillet 1755. LA GUICHE. » (1).

C'étaient là les meilleurs tableaux de la collection, ce n'étaient pas les seuls. Dans un second état estimatif, dressé probablement lors de la vente la Guiche, et dont je dois communication à la même obligeance, je trouve encore, parmi ceux estimés les plus chers : trois Murillos, 15,000 livres; deux *Têtes* du Guide, 2,500 livres; une *Vierge* de Van der Werff, 3,000 livres ; un Teniers, 1,000 livres ; un *Repos de la Vierge* de l'Albane, 2,400 livres (2).

(1) Archives particulières de la famille de la Guiche.
(2) Id. ibid.

Toutes ces toiles passèrent au comte de la Guiche, dont la vente eut lieu en 1771. Le catalogue était rédigé par le fameux Remy. Beaucoup n'avaient pas une grande valeur et se sont dispersées dans d'obscures collections. Quant à celles d'un mérite réel, voici les traces que nous en avons retrouvées :

J'ai dit plus haut ce que devint le beau portrait de Charles Ier, par Van Dyck. Il figure aujourd'hui au Louvre, sous le n° 142, de l'école flamande.

Je soupçonne fort les deux magnifiques Claude, portant les numéros 216 et 220, d'avoir figuré au catalogue la Guiche (1776), Poullain (1780) et duc de Brissac, avant d'arriver au Louvre.

Les deux Paul Brill se retrouvent sous les numéros 67 et 68.

Le paysage de Rubens : *la Charrette embourbée*, fait aujourd'hui l'ornement de la galerie Hertford, à Londres. De l'avis de tous les connaisseurs, c'est une des plus belles œuvres du maître d'Anvers. Estimé 4,000 livres (1) en 1771, il dépasserait certainement 200,000 francs s'il était mis en vente.

*Les Pèlerins d'Emmaüs*, vendus de gré à gré 5,000 livres, reparurent à la vente Randon de Boisset, où ils furent acquis pour le Roi, au prix de 10,500 livres. Ils portent le n° 407 dans le catalogue de l'école flamande.

La *Vue des environs de Nice*, également vendue de gré à gré 2,500 livres, fut acquise par le Roi à la vente Blondel de Gagny, en 1776, au prix de 4,810 livres. C'est le n° 17 du catalogue de l'école flamande.

Enfin il existe un catalogue de vente du marquis de Lassay, rédigé, en 1775, par Joullain fils, expert. Les tableaux qui y figurent sont-ils le résidu de la succession de madame de Lassay, morte depuis douze ans alors ? C'est possible ; mais je ne puis rien affirmer, n'ayant pas eu ce catalogue sous les

(1) Archives particulières de la famille de la Guiche.

yeux. Ce qu'il y a de certain, c'est que cette vente eut lieu dans *la grande salle du palais des Tuileries*, salle des Maréchaux actuelle. Nous avons eu occasion de constater, à propos de la vente Jullienne, qui eut lieu dans le grand salon du Louvre, que la royauté prêtait volontiers ses palais au public pour y faire ses petites affaires. La vente Lassay ne contenait d'intéressant que les *Quatre Éléments* de Lancret, aujourd'hui au Louvre (nos 310, 311, 312, 313 du catalogue de l'école française, édition de 1867).

Il eût été curieux de trouver un portrait du comte Léon de Lassay, peint vers 1720, alors qu'il était dans tout l'épanouissement de sa beauté, ou de sa laideur, suivant Saint-Simon. Mes recherches, de ce côté, ont échoué. Peut-être en existe-t-il un sous un nom d'emprunt dans la descendance de madame de Lassay? Je l'ignore; et le représentant de cette famille, M. le comte de la Guiche, malgré toute sa bonne volonté, n'a pas pu me renseigner à cet égard.

Comte L. Clément de Ris.

---

# NOTE

## SUR UNE SUITE DE BREFS PONTIFICAUX DES XVI^e ET XVII^e SIÈCLES. — UN MOT SUR QUELQUES DOCUMENTS INÉDITS RELATIFS AU CONCILE DE TRENTE.

---

Nous avons eu déjà occasion d'entretenir les lecteurs du *Bulletin* d'une collection de documents inédits, soustraits à nos dépôts publics, à la faveur des troubles de la Révolution, et peu après transportés en Russie; naguère encore nous analysions succinctement, ici même, une correspondance échangée entre le ministre Chamillard et son gendre, le duc de La Feuillade, pendant la guerre de la succession d'Espagne (1), et nous faisions remarquer que ces lettres mettaient fin à la collection de Saint-Pétersbourg, laquelle, par une suite ininterrompue de pièces originales, la plupart inédites, s'étend depuis la seconde moitié du seizième siècle jusqu'au commencement du dix-huitième, et ne remplit pas moins de cent cinquante années de notre histoire. Le volume dont nous allons nous occuper peut en être considéré comme le point de départ : il se compose de cent cinq pièces, bulles ou brefs, émanées de différents pontifes. Nous regrettons que nos notes ne nous fournissent que les éléments d'une notice très-sommaire, mais qui nous semble emprunter une sorte d'à-propos à la publication prochaine à Turin du recueil complet de tous les actes, bulles et diplômes pontificaux depuis saint Pierre (?) jusqu'à nos jours. Cet ouvrage considérable, en préparation depuis quinze ans, est destiné à servir de complément au *Bollario Romano*, aujourd'hui parvenu à son dix-huitième volume.

(1) Numéro de novembre 1869.

Nous ne relevons que pour mémoire les premières pièces que nous rencontrons dans le volume de la collection de Saint-Pétersbourg ; les sept bulles émanées des papes Urbain II (1095), Alexandre III (1164), Boniface VIII (1301), Sixte IV (1471), Calixte (antipape), Clément VIII (1599), ainsi que trois brefs, dont l'un du pape Innocent VIII (26 mai 1492), et les deux autres de Léon X (mai-octobre 1519), offrent point ou peu d'intérêt, si l'on en excepte la bulle du pape Sixte IV qui octroie au roi Louis XI et à ses successeurs le titre de chanoines de Notre-Dame de Cléry, leur accorde en outre le droit de siéger dans le chœur et au chapitre au-dessus du doyen et de porter le surplis, la chape et l'aumusse, et décide enfin que lesdits chanoines seront appelés *Protocanonici*, et cela en considération du choix que le roi a fait de cette église pour lieu de sa sépulture. Mais où l'intérêt commence véritablement, c'est avec une série de trente-neuf brefs du pape Pie V (28 mars 1569, 17 décembre 1571), adressés au roi Charles IX; à la reine Catherine de Médicis, aux ducs d'Anjou et d'Alençon, frères du roi, et au cardinal de Lorraine. Si l'on se reporte à la date de ces pièces, on en comprend l'importance, en même temps qu'on en devine l'intéressant sujet. L'action diplomatique de la cour de Rome, si affaiblie de nos jours, était alors puissante; non-seulement les souverains catholiques recevaient avec déférence et soumission les avis du saint-siége, ils les sollicitaient souvent, sauf, il est vrai, à s'y conformer, suivant les besoins de leur politique, avec plus ou moins de scrupule. Au moment où ces brefs furent écrits, on était en pleine guerre de religion, et en France l'agitation était à son comble. Si la lutte des catholiques contre les protestants n'est pas l'unique objet des communications de Pie V, elle en occupe au moins la première place; il y est, à chaque ligne, question des succès remportés sur les huguenots, et les dépêches du saint-père sont, à ce propos, remplies de félicitations et d'encouragements. Quand la fortune semble, au contraire, momentanément favoriser les nouveaux sec-

taires, c'est alors une occasion pour Pie V d'insister avec véhémence sur la nécessité d'extirper complétement l'hérésie du royaume de France; aussi accueille-t-il, en général, avec tiédeur, souvent même avec un mécontentement marqué, la nouvelle des édits de pacification, qui, alors, se succédaient rapidement, mais sans jamais produire autre chose qu'une tranquillité apparente de quelques jours. Ces sortes de compromissions mettaient le saint-père hors de lui; il aurait voulu, lui, qu'on n'entrât jamais en arrangement avec les réformés, et qu'ils fussent poursuivis et combattus sans relàche jusqu'à leur entier anéantissement. Au surplus, Pie V ne se bornait pas à donner des conseils au roi de France, il lui envoyait des secours en hommes et en argent, et quelques-unes de ces pièces font allusion aux troupes que le saint-père a envoyées en France sous le commandement du duc de Sforza, pour y combattre l'ennemi commun. Pie V semble parfois oublier ses préoccupations habituelles pour ne s'occuper dans ses lettres que d'intérêts purement temporels; c'est ainsi que nous le voyons plus d'une fois intervenir auprès du roi et de la reine-mère en faveur de Français, clercs ou laïques, qui sont venus à Rome implorer son appui; souvent il écrit uniquement pour annoncer à la reine Catherine qu'il vient, en conformité de ses désirs, de promouvoir au cardinalat certains prélats français; ou bien ce sont des lettres de créance pour les nonces qu'il envoie à Paris, ou bien encore ses communications prennent un caractère presque intime, par exemple lorsqu'il félicite le roi Charles IX à propos du mariage d'une de ses sœurs (bref de l'année 1569). Les brefs de Pie V se suivent dans une période de moins de trois ans, à des intervalles si rapprochés, et l'on y remarque une telle suite, qu'on est tenté de croire que cette fois la razzia a été complète. Ajoutons que toutes ces pièces, auxquelles pend encore le sceau papal, sont dans un état parfait de conservation et semblent récemment sorties de la chancellerie romaine. Les brefs du pape Pie V sont contre-signés *Aldobrandinus* ou *Glorierus* ou encore *Buccapadilius*.

A la suite des brefs du pape Pie V, nous en trouvons vingt-sept de son successeur immédiat, Grégoire XIII, adressés aux rois Charles IX et Henri III, à la reine Catherine de Médicis, aux ducs d'Anjou et d'Alençon (11 juin 1572 — 23 avril 1584). Trois sont datés de 1572; aucun ne fait allusion au massacre de la Saint-Barthélemy, et l'on sait cependant avec quelle joie le saint-père accueillit la nouvelle de cette sanglante tragédie; Rome conserve encore aujourd'hui le souvenir des fêtes qui furent célébrées à cette occasion. Grégoire XIII d'ailleurs fit mieux que d'écrire, il envoya en grande pompe à la cour de France le légat Orsini pour y féliciter la reine-mère et son fils. Cette lacune pourrait encore s'expliquer par les habitudes de réserve et de circonspection que ce pontife pratiquait dans ses communications écrites; de là la brièveté de ses dépêches, pleines de réticences et de sous-entendus, et partant beaucoup moins intéressantes que celles de son prédécesseur, bien que traitant le même sujet. Il semble toujours qu'il craigne de trop se livrer. S'agit-il d'une négociation même peu importante, il a recours alors à l'intermédiaire de son nonce à Paris, à moins que, ainsi que nous venons de le voir, il n'envoie en France un nonce extraordinaire chargé de ses instructions secrètes; aussi, parmi ses brefs, s'en trouve-t-il plus d'un analogue à celui que nous allons transcrire, où, tout en annonçant au roi Henri III qu'il désire traiter avec lui une affaire grave, il se garde bien toutefois de lui en faire pressentir le sujet.

GREGORIUS P. P. XIII.

« Charissime in Christo fili noster, salutem et apostolicam « benedictionem.

« Mandavimus venerabili fratri Episcopo Bergomensi nun- « tio apud te nostro, ut de negotio quodam gravi et magnoperè « ad commune utriusque nostrum officium pertinenti, cum « majestate tuâ agat, demonstretque, quid potissimùm in eo « conficiendo abs te opis et auctoritatis expectemus. Roga-

« mus majestatem tuam ut ei nostro nomine loquenti ple-
« nam fidem habeat, et pro præstantissimâ pietate ac reli-
« gione suâ æquissimis desideriis ac postulatis nostris, sicuti
« solet, obsequatur. Datum Romæ apud Sanctum Petrum,
« sub annulo Piscatoris, die XXIII aprilis, M. D. LXXXIIIj,
« pontificatûs nostri anno duodecimo.

« V. Cœ. GLORIERUS. »

Non moins passionné que Pie V pour la cause catholique et non moins dévoué à son succès, Grégoire XIII, à l'exemple de son prédécesseur, assiste le roi de France de son argent et de ses soldats, et nous voyons, dans un bref daté du 1er janvier 1574, qu'il se plaint qu'on n'ait pas permis à Marseille le débarquement de ses troupes envoyées au secours d'Avignon, alors harcelée par les protestants. Ici naît l'involontaire réflexion que les temps comme les rôles ont bien changé et qu'aujourd'hui ce n'est plus Rome qui envoie des troupes au secours de ses alliés. Citons, pour en finir avec Grégoire XIII, un bref de 1573, où il recommande au roi Charles IX le prieur des augustins, lequel se rend en France pour y visiter tous les monastères de son ordre et s'enquérir des réformes qu'il serait utile d'y introduire. Les diplômes de Grégoire XIII sont contre-signés *Buccapadilius* ou *Glorierus*.

Notre volume ne contient que sept brefs de Sixte-Quint, le successeur de Grégoire XIII (29 mai 1585 — 3 octobre 1586); ils sont adressés à Henri III et à sa mère Catherine de Médicis et n'offrent qu'un médiocre intérêt, la guerre civile en est l'unique sujet; nous nous bornerons à en mentionner deux, l'un et l'autre datés du 5 janvier 1586, simultanément adressés au roi et à la reine-mère, et contenant des félicitations à propos d'une victoire remportée sur l'armée de Condé. Souscrits *Buccapadilius* et *Canobius*.

Après la mort de Sixte-Quint, Urbain VII, Grégoire XIV et Innocent IX occupèrent successivement le trône pontifical, mais seulement pendant quelques mois. Il ne faut donc

pas s'étonner si nous n'avons à mentionner ici aucun acte signé de leurs noms; encore moins faudrait-il s'en plaindre, non plus que des lacunes que déjà nous avons pu signaler. N'oublions pas que cette collection a été formée de pièces violemment arrachées des registres de nos dépôts publics, et consolons-nous en pensant que ce qui manque à Saint-Pétersbourg subsiste dans nos archives.

Nous entrons, avec dix brefs du pape Clément VIII, dans une ère de calme et d'apaisement. Henri IV, par son abjuration et par l'édit de Nantes, a assuré la tranquillité intérieure du royaume; par le traité de Vervins, il a mis fin à la guerre extérieure. Il suit de là que les brefs de Clément VIII diffèrent de ton et de sujet avec ceux de son prédécesseur. L'intérêt, de plus, en est sensiblement amoindri; car on n'y trouve plus cette suite qui donne une véritable importance aux brefs de Pie V et de Grégoire XIII. Nous n'y insisterons donc pas, non plus que sur les quelques pièces qui nous restent encore à examiner. Le premier de ces brefs, daté du 1er novembre 1595 et adressé au cardinal de Gondi, roule uniquement sur la conversion de Henri IV au catholicisme et sur son absolution. Dans un autre en date du 12 juin 1602, Clément VIII annonce au roi qu'il vient de lui dépêcher, sous bonne garde, trois jeunes Français accusés d'avoir commis un meurtre en Espagne. Citons-en un troisième où le saint-père supplie le roi Henri IV de venir au secours de l'empereur Rodolphe. Les brefs du pape Clément VIII sont contre-signés *Silvius Antonianus*.

Viennent ensuite neuf brefs de Paul V (1606-1615 ; Léon XI, successeur immédiat de Clément VIII, n'avait régné que quelques semaines), adressés aux rois Henri IV et Louis XIII, à la reine Marie de Médicis et à M. de Villeroi. Dans le premier, daté du 8 des calendes de février 1606 et adressée au roi Henri IV, Paul V fait allusion à l'une des nombreuses tentatives d'assassinat dirigées contre sa personne et le félicite vivement d'y avoir échappé. Dans un autre bref, il demande au roi sa protection pour les dominicains de

France; ailleurs il le félicite de son intervention dans le différend vénitien (juillet 1606). Ces diplômes sont souscrits *Petrus Stroza*.

L'unique bref de Grégoire XV que renferme cette collection est une réponse favorable à la recommandation que le roi Louis XIII lui avait faite de la famille Aldobrandini. Les trois brefs du pape Urbain VIII, qui la terminent (1623-1628), sont adressées au cardinal de Richelieu et à M. de Puysieulx; ils témoignent de l'agitation religieuse renaissant en France. Dans l'un d'eux, en date du 3 décembre 1627, Urbain VIII félicite le cardinal à l'occasion d'une victoire que le roi vient de remporter en Saintonge contre les huguenots; dans un autre bref, également adressé au cardinal, à la date du 29 janvier 1628, il lui recommande le sieur de Sponda, évêque de Pamiers, dont l'évêché a été saccagé par les protestants.

Au moment où le concile œcuménique convoqué par Pie IX vient de réveiller la curiosité du public et de faire revivre l'intérêt qu'inspirait autrefois l'histoire de ces grandes assises du catholicisme, nous croyons opportun de signaler ici une source d'informations peu connue et peut-être inexplorée jusqu'à ce jour, sur la plus célèbre de toutes ces assemblées religieuses. On trouve en effet, dans un des volumes de la collection de Saint-Pétersbourg, au milieu de dépêches de quelques ambassadeurs français auprès du saint-siége pendant le seizième siècle, un grand nombre de lettres datées de Trente et écrites pendant les deux dernières années du célèbre concile (1562-1563), qui y tenait ses séances depuis dix-huit ans, avec de fréquentes interruptions, il est vrai; elles émanent de quelques prélats français et notamment du cardinal de Lorraine, qui y siégeaient, et de M. de Laussac, qui y était accrédité comme ambassadeur. Les dépêches du cardinal et celles des évêques français, agissant sous sa direction et subissant son influence, sont réservées et peu étendues; elles semblent, le plus souvent, n'avoir été composées que pour se conformer aux instructions que leurs auteurs

recevaient du roi Charles IX et de la reine-mère. Les lettres de M. de Laussac, plus nombreuses que celles du cardinal, sont aussi beaucoup plus développées; l'ambassadeur se donne pleine carrière et ne craint pas d'être indiscret; nulle réserve, nulle retenue dans ses communications : tout ce qui se passe au sein du concile y est raconté jour par jour, pour ainsi dire, et séance par séance; les discussions auxquelles donnèrent lieu les différents points de foi, de dogme et de discipline qui y furent traités durant ces deux dernières années, y sont longuement exposées; les divers incidents qui se produisirent y ont aussi leur place. Ce sont enfin des procès-verbaux très-complets, mais exempts de sécheresse, qui nous ont paru peindre avec vérité la physionomie de l'assemblée, et dont nous croyons que l'histoire pourrait tirer grand profit.

C'est à Trente que le cardinal de Lorraine apprit la nouvelle de l'assassinat de son frère aîné, le duc François de Guise; plusieurs lettres, deux notamment, l'une de M. de Laussac (Trente, 9 mars 1563), l'autre de M. de Morvilliers, évêque d'Orléans (15 mars 1563), toutes deux adressées à la reine Catherine de Médicis, témoignent de la profonde douleur qu'il en ressentit.

J.-E. Gardet.

---

# UNE SUPERCHERIE DE QUÉRARD.

Les *Supercheries littéraires dévoilées*, au tome 2<sup>e</sup>, p. 241 de la première édition, donnent cette notice :

— « HOMME D'ÉTAT (UN), pseudonyme [Léon CHANLAIRE.]

« Martyre (le) et la Mort du Bizet, poëme héroï-comique, par un homme d'Etat. Dédié, sans permission, à S. E. Monseigneur le baron Thiers, président du conseil des ministres, grand d'Espagne de par le *Charivari*, et grand-officier de la Légion d'honneur de par lui-même, attendu sa maxime, que le roi règne et ne gouverne pas. — Paris... 1840, in-8, avec un portrait. »

Et, à la suite de cette description bibliographique, Quérard ajoute de son cru : « Le portrait, en tête de cette bro-
« chure, est celui de l'auteur; il ressemble beaucoup à
« Charles X; et l'on pourrait se ressembler de plus loin, car
« on dit que l'homme d'Etat est fils de Louis XVI. »

Nous serions très-curieux de savoir d'où Quérard a tiré cet *on dit* qui introduit si facilement une calomnie dans l'histoire. Que Chanlaire ait eu des traits de ressemblance, dans son portrait, avec le roi Charles X, c'est déjà aller fort loin que de le prétendre; mais on peut là-dessus se tromper sans crime. L'autre supposition est d'une nature toute différente : elle est diffamatoire; et si Chanlaire l'eût connue, je doute qu'il l'eût laissée passer impunément. Il n'existe plus, je la relèverai pour lui à deux titres.

Tout d'abord, Anatole-Léon-Marie de Chanlaire naquit à Boulogne-sur-Mer le 10 novembre 1782, en très-légitime mariage, d'Armand-François et de Péronne-Bernardine Thouin, dont l'honneur n'a jamais été entaché. Il n'eut donc rien du sang royal : c'est le premier point. Le second point n'est pas moins concluant pour démentir toute espèce de ressemblance avec Charles X. Si l'importance politique de Chanlaire eût pu s'égaler à l'ardeur de ses taquineries

envers la Restauration et tout ce qui fonctionnait pour elle, ce régime n'eût pas rencontré de plus fatigant adversaire. Mais ses pamphlets, qui naissaient dans sa ville natale, quoique spirituels et malins, y mouraient aussi; et quand, après 1830, il voulut essayer à Paris cette petite guerre par quelques-uns de ces écrits dont les *Supercheries* nous donnent les titres (I, 369; II, 289; IV, 400), c'est à peine s'ils se firent jour; on ne s'aperçut pas de leur existence, ils étaient dépaysés.

Chanlaire était et est toujours resté napoléonien. Plusieurs de ses productions en portent la marque. Il avait dédié de ses vers à Napoléon Ier et au duc de Reichstadt. Je me souviens de l'avoir vu, un jour de carnaval, vers 1825, se promener par manière de défi, avec une façon de redingote grise et de petit chapeau; les bonapartistes de ses amis eux-mêmes s'en moquèrent. Et ce vieux cheval de Napoléon, qu'il avait recueilli, qui mourut chez lui et dont il commença d'écrire une histoire qu'il ne sut pas finir; il ne se proposait rien moins que de le faire empailler pour le placer au musée de Boulogne. Voilà l'homme que Quérard a voulu apparenter à la race de Louis XVI! Faut-il se contenter d'en rire?

Cependant Chanlaire eut une ressemblance par conformité d'esprit; ou du moins il tâcha de l'attraper, en se modelant sur Paul-Louis Courier. On trouve même, dans les premières collections imprimées des pamphlets de Courier, une pièce qui est de lui. C'est la *Lettre adressée à M. Delegorgue de Rony*, qui avait été pourtant publiée en 1824, avec le nom de son véritable auteur. On l'a ensuite retranchée des œuvres de Courier, où elle n'avait ni but, ni portée, ni sel, sa signification étant toute locale et toute personnelle dans la ville que Chanlaire habitait. L'article de Quérard aura toujours eu cela de bon qu'il a pu donner lieu à cette rectification.

François MORAND.

Boulogne-sur-Mer, 17 juin 1870.

# REVUE CRITIQUE

## DE

# PUBLICATIONS NOUVELLES.

---

**Mémoires de Philippe Boudon, sieur de la Salle**, publiés sur le manuscrit inédit, avec notes et introduction, par le comte de Baillon. *Paris*, *L. Techener*, 1870, petit in-8°.

Les témoignages directs sur l'Histoire ont un tel intérêt, que les plus humbles même et les plus éloignés ne sauraient être trop bien accueillis. Les événements racontés par un spectateur, éclairés à la lumière des intérêts ou des sentiments personnels, ont une vie que ne peut leur donner le récit artificiel et rétrospectif de l'historien. Les mémoires dont nous gratifie aujourd'hui M. le comte de Baillon sont l'œuvre d'un gentilhomme de Provence, venu deux fois à Paris, de 1636 à 1652, une première fois pour achever ses études, la seconde pour l'avancement de sa fortune, et qui se trouva ainsi assister, plutôt comme curieux que comme acteur, aux événements des deux Frondes. Par ses fonctions et par les missions qu'il a remplies, Philippe Boudon sort évidemment de la foule. S'il n'est pas au premier rang parmi les spectateurs, il est au moins, en raison de ses relations, des mieux informés, et son témoignage n'est pas celui du premier venu. Boudon a, d'ailleurs, une qualité précieuse pour un mémorialiste ; il aime à voir, il est curieux. Quoique n'étant pas de la foule, il aime à s'y confondre. « Deux mille badauds étaient là comme moi, » dit-il quelque part. (Remarquons en passant que, dans ce qu'on appelle les badauds de Paris, généralement les provinciaux sont en majorité.) C'est au grand combat de la Porte Saint-Antoine. « — Nous voyions, ajoute-t-il, quasi tout le combat. Le bagage incommodant M. le Prince, il le fit mettre dans le fossé... Le duc de Beaufort, avec sa cuirasse, le sabre à la main, etc. » Il remarque tout, les costumes, les armements, les visages. Une autre fois, le 27 août (1648), il voit le carrosse du chancelier (Séguier) arrêté et mis en pièces par une

foule furieuse; et il observe que le chancelier « étoit si pasle, quoiqu'il fust naturellement fort rouge, qu'il était méconnaissable. » Un jour, achetant une paire de gants sur le grand perron de la cour du Palais, il voit sortir de la Conciergerie un misérable, qu'on fait monter sur une charrette pour le mener pendre. C'était un pauvre imprimeur, condamné pour avoir publié des *mazarinades*. Quand le greffier lisait l'endroit où il était dit atteint et convaincu d'avoir imprimé des choses scandaleuses contre le roi, la reine sa mère et autres, le patient criait de toute sa force : « Cela est faux; je n'ay imprimé que contre le cardinal. » Le récit est émouvant : une grêle de pierres met en fuite les archers et le bourreau, et le pauvre coupable, laissé sur la charrette, est délié et sauvé. Ainsi, dans ces notes recueillies à l'aventure par un flâneur, presque un étranger, se retrouve par moments le mouvement, la physionomie du Paris des dernières révolutions. On y retrouve même ces personnages un instant populaires, oubliés avec les circonstances, et qui ne revivent que dans la mémoire de ceux qui les ont vus de leurs yeux. Tel ce « gros rostisseur en blanc » qui faillit tuer le chancelier près de la croix du Trahoir, lui disant qu'il lui fallait aller chercher M. Broussel, ou mourir. « J'estois tout au près, dit Boudon, et j'entendis ce que dit le rostisseur. » Tel encore cet homme surnommé *le Maltois*, connu du peuple de Paris pour se mêler d'astrologie, et qui voulut faire rebrousser chemin au carrosse de ce même chancelier, lui prédisant qu'il lui arriverait malheur sur le quai des Augustins. C'est la première fois que je vois parler de ce Maltois : peut-être le retrouverait-on ailleurs et pourrait-on ainsi reconstituer une des physionomies populaires de la Fronde.

On est surpris ailleurs par quelques-unes de ces aventures étranges et romanesques que rend impossibles la régularité de notre vie moderne. Par exemple, Philippe Boudon étant un jour à Antibes et voulant se rendre à Cannes, on lui propose de profiter de l'occasion d'un juge qui partait de nuit dans une felouque pour cet endroit. Mais Boudon, fatigué et dormeur, préfère rester au lit et ne partir qu'au petit jour. Le lendemain, comme il s'en allait à cheval le long de la côte, il aperçoit à huit ou dix milles en mer la felouque du juge poursuivie par un brigantin turc, qui la capture et l'emmène à Alger. Voilà de ces spectacles que l'on n'a plus aujourd'hui en voyage. Encore Boudon n'en paraît-il pas

trop étonné. Il se félicite seulement de n'avoir pas quitté son lit. Il nous informe de la destinée du juge qui resta deux ans esclave à Alger et n'en sortit qu'en payant deux mille piastres pour sa rançon.

Mazarin paraît naturellement très-souvent dans ces mémoires. Boudon, nous dit M. de Baillon, n'est ni mazarin ni frondeur; c'est un témoin impartial... Impartial, oui; si nous prenons le mot dans son sens positif : qui n'est d'aucun parti. Il n'a, lui, le provincial, nul intérêt aux troubles de Paris. Au fond, comme bon Français, il est du parti du roi et de la cour; mais il ne dédaigne pas les alliances avec le parti contraire. Dès son premier voyage à Paris, il établit ainsi les divisions dans le Parlement: Les ennemis de la cour et des ministres, qu'on appelait les Frondeurs; les officiers dévoués au gouvernement, qu'on appelait *mazarins*, et enfin les neutres « qui n'agissaient que pour le bien de l'Etat ». Ceci est profond; car dans les temps de discordes les patriotes sont toujours neutres. Lors de la vente ordonnée par le Parlement des meubles et de la bibliothèque de Mazarin, Boudon se rend tous les jours à l'hôtel, et il n'y pouvait manquer. Il vit vendre ces beaux livres qui coûtèrent tant de regrets à Naudé. « J'en achetai quelques-uns, dit-il, qui sont encore dans mon cabinet. » Heureux homme ! Et que sont-ils devenus ?

L'anecdote capitale du livre, et d'une valeur vraiment historique, est la rencontre que Boudon fait vers le faubourg de Gien, où était alors l'armée du roi, du cardinal Mazarin, sorti seul et à pied pour aller aux nouvelles. Le récit est très-détaillé et a tout l'intérêt des épisodes de guerre. Mazarin, inquiet, prévenu déjà d'une déroute de l'armée royale, voit venir à lui un gros de cavalerie, qu'il prend pour une troupe ennemie, et se cache dans un fossé. Il s'était trompé : c'était, au contraire, de bons soldats du roi qui battaient la campagne pour s'opposer aux entreprises de l'armée des Princes. Du point où il est placé, Boudon voit toute la ville de Gien en tumulte et le désordre des habitants effarés par l'approche de l'ennemi. Un colonel blessé passe sur la route et annonce la défaite des troupes royales et la prise du maréchal d'Hocquincourt par les Frondeurs.

L'épisode se termine par le départ du cardinal, auquel un officier amène un cheval avec des habits. On a là tout un petit tableau rapide et vivant, à la façon des épisodes racontés par

nos modernes historiens de bataille, Fezenzac, Henri Beyle, etc.

Jeune encore, Boudon se chargea d'une commission imprudente, qui le compromit gravement vis-à-vis de personnes puissantes. « L'intervention de quelques amis, dit l'éditeur, le sauva de la Bastille, mais il ne put éviter d'être suspendu de sa charge (de trésorier de France en Languedoc) pour deux ans, et sentit que le sol de la patrie brûlait sous ses pieds. Il jugea donc prudent de se faire oublier et passa la frontière. » Il séjourna d'abord en Hollande, puis visita le Danemark et la Suède, où il connut Christine, dont il a laissé un portrait très-net cité par M. de Baillon dans son Introduction, et revint ensuite par l'Allemagne en Italie et à Rome, où régnait alors le pape Innocent X.

Le récit de ces voyages forme un volume in-4°, entièrement de la main de Philippe Boudon, conservé en dernier lieu dans le chartrier du château de Ganges, et appartenant actuellement par héritage à madame la marquise de Juigné. C'est de ce manuscrit, où Boudon consignait ses souvenirs, que M. le comte de Baillon a détaché les mémoires sur la Fronde, qu'il a édités avec beaucoup de soin et de goût et dont tous les amis de l'Histoire lui sauront gré d'avoir procuré la publication.

Ch. Asselineau.

---

Guide de l'amateur de livres a vignettes du dix-huitième siècle, contenant la Description d'un choix de plus de 450 ouvrages illustrés par Boucher, Cochin, Gravelot, Eisen, Moreau, Marillier, etc., avec le détail du nombre de figures, vignettes et culs-de-lampe contenus dans chacun d'eux, par Henri Cohen. *Paris, P. Rouquette*, 1870; in-8°, xx et 156 pages.

On ne saurait révoquer en doute l'accueil empressé que feront tous les amateurs à ce volume imprimé avec beaucoup de soin, tiré à un nombre limité d'exemplaires et qui aborde une portion à peine explorée encore de la science des livres. Les ouvrages illustrés par de charmants artistes, tels que Gravelot et Moreau, tiennent aujourd'hui un rang distingué parmi les productions les plus recherchées; les prix d'adjudication dans les ventes publiques

ont décuplé depuis trente ans. On s'arrache les *Chansons* de la Borde, les *Contes* de la Fontaine (édition des fermiers généraux), et même les froids *Baisers* de Dorat qui se donneraient à peu près pour rien si le texte seul était mis en vente. « Eh bien, malgré « cela, aucun manuel, aucun *vade-mecum* n'a surgi pour servir de « guide aux amateurs. Tout ce que l'on trouve en fait d'indication « dans les ouvrages de Brunet et de Quérard, comme dans les cata- « logues de vente, se borne à ces simples mots : « Avec figures », « ou bien « Figures de Moreau et d'Eisen »; dans quelques cas « rares, la désignation plus ou moins exacte du nombre des figures, « ou encore la mention qu'elles existent avant la lettre. Mais jamais « il n'est question ni des fleurons, ni des vignettes, ni des culs-de- « lampe; jamais le nom du graveur n'est prononcé. »

Ainsi s'exprime M. Cohen. C'est pour combler cette lacune qu'il a pris la plume, et qu'après de minutieuses vérifications il met au jour un travail qui est exécuté avec le plus grand soin. Indiquons seulement les articles consacrés à la Fontaine et à Rétif de la Bretonne comme d'excellents spécimens d'une œuvre de ce genre. Les recherches de l'auteur l'ont conduit à aborder aussi divers ouvrages qu'on tient habituellement sous clef, et que les bibliographes laissent de côté. Malgré l'extrême rareté de quelques-uns d'entre eux, l'auteur du *Manuel du Libraire* n'a voulu en faire aucune mention.

A l'égard d'un de ces artistes qui, pour cause, ne signaient point leurs productions, nous demandons la permission de placer ici une observation que nous soumettons à M. H. Cohen.

Il s'agit d'Eluin, qui a gravé, d'après les dessins de Borel, de petites estampes, jolies d'ailleurs, mais de nature à offenser des yeux chastes. Les iconographes mentionnent un Blaise Eluin, natif d'Abbeville, et une note que nous avons eue sous les yeux fait mention d'un certain Eluin, garçon intelligent, bien bâti, fort peu scrupuleux, et qui, vers 1780, exerçait à Paris la profession de coiffeur. Il comptait parmi ses clients les plus élégants seigneurs de la cour, et il joignait quelque peu à son état le commerce des livres prohibés. Quelques-unes de ses pratiques, auxquelles il offrait des volumes mal imprimés, sans figures ou accompagnés de très-maussades figures, lui conseillèrent de faire imprimer de jolies éditions d'un format portatif, ornées d'illustrations dessinées avec grâce, et confiées à des burins habiles. Eluin suivit ce conseil, et il en résulta une série de livrets dont il est inutile de rappeler les

titres, et que divers amateurs placent dans la collection Cazin. Le coiffeur-éditeur gagna une certaine fortune, mais la révolution survint; elle ruina, dispersa ou occit les bibliophiles de tout genre; Eluin tomba dans la misère, et même dans la démence; il mourut vers 1800, réduit à la plus triste condition.

Tels sont les détails que nous trouvons dans une note tracée par un amateur de livres singuliers, mort depuis longtemps et qui pouvait, il y a soixante ans, réunir des informations dont la trace est perdue aujourd'hui. Nous demanderons si Eluin le coiffeur n'était pas le parent (frère ou cousin) d'Eluin le graveur. Ce n'est qu'une hypothèse, mais peut-être est-elle fondée. Livrons-la (en parodiant une expression de Charles Nodier) aux heureux désœuvrés qui ont assez de temps pour s'occuper d'Eluin et assez de solidité de jugement pour reconnaître que, de toutes les questions dans l'étude desquelles on peut user sa vie, il n'y en a point de plus utile et de plus raisonnable.

Ceci posé, revenons au livre de M. Cohen.

Ce qu'on y trouve fait regretter ce qu'on n'y trouve pas. L'auteur dit, avec beaucoup de modestie : « Je sais mieux que personne tout ce qu'il y a d'imparfait dans ce premier essai sur les livres illustrés du dix-huitième siècle ; les amateurs voudront bien m'encourager à le perfectionner plus tard. » Il promet un supplément contenant des rectifications auxquelles s'ajoutera un certain nombre d'ouvrages dont il n'a pas été fait mention.

Observons d'ailleurs que c'est de 1730 environ à 1800, limite extrême, que l'auteur borne ses recherches, et que, donnant la préférence aux œuvres littéraires sur les œuvres scientifiques, il a supprimé ce qui ne fait pas partie du bagage des ouvrages illustrés proprement dits, tels que les *Œuvres* de Buffon, l'*Antiquité expliquée* de Montfaucon, etc.

Nous espérons être agréable à M. Cohen en insérant ici sans choix les titres de quelques ouvrages qu'il connaît d'ailleurs beaucoup mieux que nous et qui figureront certainement dans son supplément, ou mieux encore dans une seconde édition que nous voudrions voir former deux bons volumes : les *Tableaux de la Révolution française*, 1791-1804 ; le *Virgilius* de Justice (*Hagæ Comitum*, 1754 ; M. Cohen indique, p. 61, l'*Horatius* de Londres, 1733-1737, 2 vol. in-8°) ; les *Œuvres* de Montesquieu, an IV, 5 vol. in-4° ; les *Cérémonies religieuses* de Bernard Picart, 1723-1743, 10

vol. in-folio; la *Galerie du Palais-Royal*, gravée par Couché, *Paris*, 1786, in-folio; la *Galerie de Dusseldorf*, par Pigage, etc. Des renseignements bien exacts sur ces livres précieux seront accueillis avec reconnaissance.

Nous avions nous-même recueilli depuis longtemps des indications iconographiques que nous avions cherchées en vain dans le *Manuel du Libraire*, et nous avons eu l'intention de les utiliser chaque fois que nous aurions l'occasion de cataloguer des livres curieux ou des ouvrages importants ornés de figures, dans le *Répertoire universel de bibliographie*, dont j'ai publié le tome Ier l'année dernière. Le tome premier en contient un certain nombre; les autres volumes renfermeront également tous les renseignements utiles à la *collation pratique* des livres ornés d'estampes imprimées en dehors du texte, plus ou moins remarquables.

Léon TECHENER.

---

Comptes amoureux de Madame Jeanne Flore. Réimpression textuelle de l'édition de Lyon, 1574, avec une notice bibliographique par le bibliophile Jacob. *Turin, J. Gay et fils*, 1870; in-18. Tiré à 100 exemplaires, dont cinq sur chine; XII et 170 pages.

La réimpression de ce livret enrichit la série des reproductions de livres rares et curieux qu'a entreprise M. Gay, et qui a reçu de la part des amateurs les plus délicats un accueil empressé. Les *Comptes amoureux* sont, dans la classe des nouvellistes français du seizième siècle, un des volumes qu'il est le plus difficile de rencontrer. On en cite pourtant six éditions diverses : deux sont mentionnées au catalogue imprimé de la Bibliothèque du roi, deux figurent au catalogue de la vente du duc de La Vallière; un autre exemplaire se trouve à l'Arsenal; enfin on en découvre un sixième au catalogue Nodier, 1844, et cet exemplaire, qui avait déjà passé chez trois bibliophiles anglais, semble le seul qui, depuis l'an 1784, ait été aperçu dans des enchères françaises. Il y avait donc intérêt réel à mettre les amateurs en mesure de connaître un écrit dont le titre seul venait sous leurs yeux.

Les *Comptes* sont tout simplement des récits dans le genre de l'*Heptaméron;* parfois un peu prolixes et diffus (c'était un défaut très-commun à cette époque), ils révèlent de sérieuses qualités d'invention et de style. A qui faut-il les attribuer? C'est ce qu'on ne saurait décider aujourd'hui. Le bibliophile Jacob serait disposé à en faire honneur à une Lyonnaise qui s'est cachée sous un nom supposé, et qui dédie son œuvre à « Madame Minerve, sa chière cousine ». M^me^ Mélibée, M^me^ Andromeda, M^me^ Salphionne, M^me^ Bryolaine Fusque, prennent successivement la parole; les *Comptes* sont au nombre de sept : l'un « admoneste les vertueuses dames d'éviter orgueil et rigueur »; un autre raconte l'histoire d' « une dame en beauté excellente qui fut ingrate à ses amants »; un autre touche « les adventures du preux et vaillant chevalier Hélyar le blond ».

Indiquons aussi une réimpression fort soignée, en caractères italiques, des *Soupirs* d'Olivier de Magny, également publiée par M. J. Gay. Celle-ci est un in-8° de VII et 137 pages, avec un feuillet sans la table. Il n'a été tiré qu'à 100 exemplaires, dont 10 sur chine et un sur vélin, et il fait suite à la réimpression des *Gaitez* de ce poëte. Un court avant-propos, tracée par une main autorisée, celle de M. Prosper Blanchemain, signale le mérite littéraire de cette œuvre : « Les mœurs de l'époque y sont retracées d'un « crayon facile et caustique; nombre de personnages, plus ou « moins connus, s'y trouvent nommés et souvent peints sous des « traits tantôt élogieux, tantôt satiriques qui font revivre leur « physionomie; la valeur historique, jointe à l'attrait de la poésie, « double la valeur de cette œuvre, la meilleure qu'ait produite « Olivier de Magny. »

C'est bien à tort que le *Manuel du libraire* qualifie de fort insignifiants les divers volumes des poésies d'Olivier de Magny, à l'exception des *Gaytez;* il n'en cite aucune adjudication séparée, mais, à la vente de M. le baron Jérôme Pichon, un exemplaire s'est élevé au prix de 1,275 fr.

G. Brunet.

---

# CHRONIQUE LITTÉRAIRE.

Il est impossible aujourd'hui de ne pas pas parler de l'Académie : ses élections, ses réceptions, ont été une des grandes occupations de Paris dans les dernières semaines. L'effet des récentes nominations a été divers. M. Duvergier de Hauranne était prévu et presque attendu comme successeur de feu M. le duc de Broglie ; mais qui aurait prévu le successeur de M. de Pongerville? A Dieu ne plaise que je cherche noise ici à un galant homme qui n'a d'autre tort que d'avoir réussi trop vite, et, pour ainsi dire, du jour au lendemain, là où d'autres, qui joignaient aux droits du talent les droits acquis de la postulance, sont encore à attendre le succès dû à leur mérite et à leur recherche. Ce n'est donc pas l'élu qui m'étonne, c'est l'élection. Quoi ! de tant de noms que l'Académie s'entend jeter à chaque vacance comme des reproches ou comme des requêtes de l'opinion publique, elle n'a pu, dans cette circonstance, en trouver un seul à rayer de son dossier ? De toutes ces mises en demeure, dont quelques-unes ont été dix fois renouvelées, elle n'en a su purger une seule ? Il lui a fallu un nom nouveau pour faire durer la procédure ? C'est à n'y pas croire : n'est-ce pas ce qui s'appelle faire largesse avec l'argent de ses créanciers ? Je connais peu les œuvres de M. Xavier Marmier ; mais j'en connais quelques-unes. Je n'ignore pas qu'il a donné autrefois un actif concours à la *Revue de Paris* et à la *Revue des Deux-Mondes*. Il s'y était donné la spécialité des littératures du Nord, de l'extrême Nord. Laissant l'Angleterre à M. Philarète Chasles et l'Allemagne à Loèwe-Weimars, il reculait jusqu'en Danemark et en Suède, jusqu'en Islande et au Spitzberg. C'est très-bien : de tels travaux sont estimables, parce qu'ils sont utiles. Mais enfin, s'il est vrai qu'il ne peut y avoir d'exclusion pour aucun genre au sénat littéraire, et qu'un auteur d'articles y trouve

aussi légitimement sa place qu'un article même entre une étude philosophique et un roman dans un numéro de Revue, au moins faudrait-il, ce me semble, tenir compte de la hiérarchie des genres et ne point donner le pas au reviewer sur le poëte ou le romancier, sur le philosophe ou le critique. Si le poëte boude, il a peut-être ses raisons pour cela ; il en a même une de plus aujourd'hui. L'Académie a déjà été plus d'une fois gracieuse envers la presse, le journal et la revue ; en ajournant indéfiniment les candidatures sérieuses, réclamées, elle s'expose à l'inconvénient de laisser périmer les titres et s'alanguir la mémoire du public. N'est-ce pas un peu ce qui est arrivé à propos de M. Auguste Barbier, l'auteur des *Iambes*, reçu huit jours avant la séance où ont été élus les nouveaux académiciens ?

Qui a été plus célèbre, disons le mot, plus populaire que M. Barbier de 1830 à 1836 ? Quel livre a été, je ne dis pas seulement plus lu que le sien, mais plus cité, plus acclamé et plus déclamé ? Admis à l'Institut vers 1840, il y fût entré paré de son laurier vert encore et dans tout l'éclat de sa renommée. En 1870, il a fallu presque l'*expliquer* au public. Le discours d'accueil qui lui fut répondu selon l'usage avait un faux air d'oraison funèbre. On eût pu le prendre pour le discours d'un récipiendaire célébrant contre l'ordinaire deux défunts au lieu d'un. Tout dans cette séance a eu je ne sais quel air ancien et passé, jusqu'au discours du nouvel élu, qui a parlé de la comédie un peu comme un Épiménide ou comme un provincial qui se réveille à Paris après une longue absence. M. de Sacy l'a très-bien dit ; si tout le monde aujourd'hui connaît l'auteur des *Iambes*, peu de personnes connaissent M. Barbier. Sainte-Beuve, dans une de ces notes souvent amères qu'il cousait sur la fin de sa vie à ses premiers jugements, a été jusqu'à dire que le jour où le nom de M. Barbier fut proposé en séance, un des académiciens présents et des plus au courant, — et il le nomme ! — affirma qu'il était mort. Ce n'est là sans doute qu'une malice ; mais enfin qu'est-ce que cela prouve ? A qui la faute ? à M. Bar-

bier pour s'être laissé oublier, ou à l'Académie pour avoir laissé, comme je le disais, périmer les titres de M. Barbier ?

Il en est un peu de l'Académie francaise, il me semble, comme du musée du Luxembourg, qui est aussi une sorte d'académie pour les peintres vivants. Il est rare qu'un artiste y soit entré en plein succès et dans la vigueur de son talent. On cherche en vain dans ce musée consacré aux gloires contemporaines les œuvres éclatantes qui ont fait bombe, et desquelles date la renommée de leurs auteurs. On n'y a vu ni la *Françoise de Rimini*, de Scheffer, ni le *Supplice des Crochets*, ni le *Joseph vendu par ses frères*, de Decamps, ni les *Bords du Nil*, de Marilhat, ni le *Soleil couchant après la pluie*, de Théodore Rousseau, ni *les Cerises*, de Camille Roqueplan, ni *le Tintoret peignant sa fille morte*, de Léon Coignet ; on n'y trouve encore ni *le Flûteur*, de Corot, ni *les Bohémiens en voyage*, de Diaz, ni le *Combat de coqs*, de Gérôme, ni l'*OEdipe*, de Gustave Moreau. Sujet d'étonnement perpétuel pour les étrangers qui croient toujours trouver au Luxembourg les chefs-d'œuvre ou du moins les ouvrages les plus célèbres de l'art français contemporain. Il semble que les directeurs de ce musée aient peur du succès, et qu'à tout artiste dont le nom se produit il dise : C'est très-bien, vous voilà célèbre ; à présent nous allons attendre que vous ayez ou mûri ou vieilli. Vous avez tiré juste cette fois-ci : nous ne vous donnerons pas le prix. Tant pis pour vous si vous vous trompez désormais.

Ainsi à l'Académie française : combien de fois l'élection a-t-elle suivi le succès ? Le fait s'est présenté, dit-on, jusqu'à deux fois dans ce siècle, une fois pour Casimir Delavigne et une autre pour Ponsard. Mais ailleurs que d'ajournements, que de transactions, que de temps écoulé, par exemple, entre *les Orientales* et l'élection de Victor Hugo ! combien entre *la Coupe et les Lèvres* et l'admission d'Alfred de Musset ! A combien de candidats l'Académie n'a-t-elle point répondu : Vous avez fait telle chose, bon ; repassez, donnez-

vous le temps de faire telle autre, qui souvent n'est plus bonne. Je sais qu'on peut prendre les choses autrement, et considérer la dignité académique comme la consécration de toute une vie littéraire. Je comprends cela : l'honneur fait à l'élu prend ainsi plus de majesté, plus de gravité ; on aime au jour de la réception à juger un homme tout entier. Mais pourtant n'est-ce pas là souvent jouer un jeu bien hasardeux contre la faiblesse humaine, contre la maladie, contre la mort ? De combien, en ce siècle même, de combien de noms illustres l'Académie ne s'est-elle point privée par ses retardements hautains ! L'histoire du quarante et unième fauteuil est là pour le dire (je parle de celle que nous faisons tous). Je ne veux pas citer de noms : chacun les sait; et d'ailleurs cela m'attriste.

Je ne veux pas cependant quitter M. Auguste Barbier sans lui faire de mon humble place mon petit compliment. On a beaucoup trop dit, et répété même, qu'en lui tout le talent était dans le procédé, que cette forme violente et rude était aisée à prendre, que l'imitation en était facile, etc. Beaucoup y ont essayé, et nul n'y a réussi. C'est qu'Auguste Barbier a été vraiment à son heure le poëte inspiré. M. de Sacy le lui a dit en de belles paroles que j'ai plaisir à citer : « ... Du premier coup vous avez créé un genre, ce qu'on peut appeler la satire populaire ou démocratique, et avec le genre la langue que ce genre demande, une langue vraiment neuve, non pas pour l'invention de mots nouveaux et étranges, mais par l'emploi vigoureux et hardi des mots de l'usage vulgaire (quel plus bel éloge ?). A mesure que montait le flot des passions qu'une révolution, même la plus juste, soulève toujours, et que décroissaient nos illusions; aux cris des émeutes, au bruit du tambour battant le rappel ; au spectacle plus affligeant encore de la licence des mœurs au théâtre, dans les bals publics, du débordement des doctrines et des idées les plus faites pour corrompre et abattre le cœur de ce peuple qui vous a paru si grand, la colère bouillonnait dans votre âme de citoyen et de poëte... » Qu'il est beau d'avoir

eu son jour dans la vie et de s'être senti un moment, par le talent, en communion avec les passions les plus généreuses et les plus nobles instincts de son temps ! Ce bonheur, M. Auguste Barbier l'a connu. En l'entendant on a pu se croire au plus beau temps de la satire, non pas de la satire diserte et lettrée telle que nous l'avons eue le plus souvent en France, mais de la satire en quelque sorte humaine, sincère, indignée et enflammée, des satires de Juvénal et des *Tragiques* de d'Aubigné. André Chénier n'avait pas cette vigueur. Ceux qui en ont le plus approché dans le temps présent, tels qu'Antony Deschamps, par exemple, n'ont point la même abondance. A ces titres, et comme talent d'exception, Auguste Barbier méritait certainement d'être agrégé à la compagnie ; il n'a que le tort d'avoir trop longtemps attendu.

Nous parlions, le mois dernier, d'une nouvelle perte faite par l'Académie dans la personne de M. de Montalembert. Elle en a fait depuis une autre, plus sensible encore, dans la personne de M. Villemain. Je dis plus sensible à cause des liens plus intimes qui attachaient M. Villemain à l'Académie. M. Villemain était, on peut le dire, l'académicien-né. Il était le doyen de la compagnie, sinon par l'âge, au moins par l'exercice. Il y était entré en 1821 : il n'avait pas encore trente ans ! Dès 1812, il avait marqué place en remportant le prix du concours pour l'*Éloge de Montaigne*. Il avait récidivé depuis par le *Discours sur la critique* et par l'*Éloge de Montesquieu*. Il était donc arrivé à l'Académie par les voies les plus traditionnelles et les plus consacrées, les concours et la Sorbonne. Mais son union intime, son mariage avec l'Académie ne fut vraiment complet qu'en 1834, lorsqu'il fut nommé secrétaire perpétuel après la mort d'Andrieux. Dès lors, l'académicien-né se montra académicien-modèle. Jamais, il faut le dire, choix ne fut plus heureux. Jamais peut-être l'ensemble des qualités exigées pour de telles fonctions ne se rencontra plus complet dans aucun esprit : éloquence, charme de diction, érudition, finesse, grand art d'écrire si nécessaire en des sujets où il est souvent si difficile de sou-

tenir l'intérêt et de varier les transitions. M. Villemain y fit merveilles, et il lègue à son successeur un redoutable exemple.

Pour parler convenablement de M. Villemain, je suis arrêté par un scrupule que j'aime mieux confesser tout de suite. J'ai nécessairement lu ses ouvrages (pas tous, mais les principaux). Or mes anciens m'assurent que, pour connaître M. Villemain, ce n'est pas assez de l'avoir lu, et qu'il faut l'avoir entendu, non pas seulement au bureau de l'Académie, mais dans sa chaire de la Sorbonne. Ici, quoique j'aie déjà bien perdu l'habitude de me trouver trop jeune, je suis contraint d'avouer que, lorsque M. Villemain cessa ses leçons, je n'étais pas encore en âge de l'entendre. Je n'ai donc pu connaître que le disert et élégant rapporteur des concours annuels et des prix de vertu.

Laissons au successeur de M. Villemain à l'Académie française, et au directeur appelé à lui répondre, le soin de réveiller, en les glorifiant, les traditions et les souvenirs.

Il m'a souvent semblé que Paris ne tirait pas assez de parti des ressources dont il abonde pour la distraction et l'agrément de la vie. Comment, par exemple, dans une ville qui prétend être la « capitale du monde civilisé », faut-il prendre son jour et son heure pour entendre de la musique, je veux dire de bonne musique, honnête et bien faite? Quand nos jardins publics et nos promenades retentissent tous les soirs de crins-crins et de couacs, pourquoi un honnête homme, aimant l'art, et qui se respecte lui-même, ne peut-il se donner le plaisir d'un concert qu'une fois par semaine le même jour au Conservatoire ou chez Pasdeloup? Cette récréation ne devrait-elle pas être possible chaque soir et dans chaque quartier de Paris? Comment, aujourd'hui que la ville s'est tant agrandie, qu'elle a, par les annexions, décuplé d'étendue, comment, moi qui demeure boulevard Malesherbes, vous qui habitez derrière les Invalides, ou derrière le Luxembourg, ou auprès du bois de Boulogne, ou auprès du jardin de Plantes, comment ferons-nous pour nous habituer à ve-

nir un seul jour de la semaine boulevard du Temple entendre une symphonie? et le dimanche encore, jour des réunions de famille et du repos à la maison! Nous faudra-t-il toujours, à ces heures du soir où l'on recherche la distraction et le divertissement, nous rabattre sur les criailleries en plein vent et sur les cuivres des Champs-Élysées? Il y a quelques années, une exposition de peintures modernes s'ouvrit sur le boulevard des Italiens où, pendant l'intervalle des expositions annuelles, on pouvait se rafraîchir la mémoire, se tenir au courant des œuvres de l'art contemporain, intéresser ses yeux et son esprit. Les galeries du boulevard des Italiens, dont l'accès n'était pourtant pas ruineux, ont dû se fermer. Il vient d'être fait une tentative d'un autre genre, et à laquelle nous souhaitons bon succès, par l'inauguration de lectures publiques hebdomadaires de poésie moderne à la salle Gerson. L'endroit est bien choisi : la salle Gerson, annexe de la Sorbonne, ouverte par M. Duruy à l'enseignement des savants qui ne sont pas professeurs en titre, est en plein quartier des Écoles, au cœur de la vie des étudiants, pour qui ce divertissement vaut autant sans doute que la Chaumière, et mieux que le café chantant. L'épreuve a jusqu'ici réussi. Une actrice, une tragédienne aimée de cette jeunesse qui l'a longtemps applaudie à l'Odéon, M<sup>lle</sup> Agar, a été chargée de ces lectures auxquelles elle donne l'accent et tout le feu de l'improvisation. Depuis deux mois environ, les jeunes gens ont pris plaisir à entendre une fois chaque semaine réciter non-seulement Hugo et Lamartine, de Vigny, de Musset, Barbier, Emile Deschamps, mais des poëtes plus immédiatement contemporains, plus près d'eux, M. de Banville, M. Leconte de Lisle, M. de Laprade, et enfin leurs contemporains à eux-mêmes, des jeunes gens aussi dont la réputation grandira, dont le talent mûrira au souffle de leur sympathie. Ils ont applaudi la lectrice, ils ont applaudi les œuvres, ils ont applaudi les poëtes, et tout promet pour la saison prochaine une heureuse reprise; car les chaleurs de l'été ont obligé de suspendre ces lectures jusqu'à l'automne.

La moitié des théâtres de Paris, une bonne partie du moins et des plus importants, a d'ailleurs fermé cette semaine. La coutume établie depuis quelques années parmi les directeurs (et qui tend à se généraliser) de prendre des vacances pendant les mois d'été n'est-elle point un symptôme? Quand je vois d'autre part la faveur s'attacher à ces divertissements d'un genre nouveau, conférences, récitations, exhibitions, *musicos*, à ces courtes séances de déclamation et de lecture, à ces plaisirs en plein vent que l'on quitte et que l'on laisse, qu'on peut interrompre par une promenade ou par une conversation, je me demande si nous ne touchons pas à une révolution dans les habitudes et dans le goût du public. Peut-être allons-nous voir tomber cet usage, barbare après tout, de renfermer cinq heures, six heures, sept heures durant, des citoyens libres dans une salle enfumée et empestée par le gaz, où la place de chacun est limitée par les coudes de son voisin, et où l'on ne peut quitter sa stalle pendant les entr'actes qu'en froissant les genoux et le dos de vingt personnes maugréantes, pour entendre *d'affilé*, comme on dit, neuf actes de drame ou dix-huit tableaux de féerie. Peut-être ces protestations tacites et par abstention sont-elles un moyen de ramener les directeurs à une mesure plus sage et plus équitable, aux proportions modérées de l'ancienne tragédie qui peut se jouer en deux heures, de l'opéra en quatre petits actes de Glück, et de la comédie de Picard.

Pour notre part, nous ne le regretterions pas. Les habitudes nouvelles de la vie parisienne ont tellement reculé l'heure du spectacle, qu'il est difficile qu'on en sorte avant une heure du matin. En Italie, où le goût du théâtre, du théâtre musical surtout, n'est pas moins vif qu'à Paris, les spectateurs ont du moins le temps, après la représentation, de causer de ce qu'ils ont entendu, et même de prendre une glace, et ma foi ! de souper. Il en était de même autrefois à Paris du temps de nos pères qui, en sortant du spectacle, allaient prendre le frais au Palais-Royal et sur les boule-

vards, ce qui valait mieux sans doute que d'enfermer dans son lit l'odeur du gaz et la chaleur d'une salle. L'homme d'esprit qui a dit, il y a une vingtaine d'années, que notre époque était celle du paroxysme en tout genre, aurait bien pu prévoir que ces exagérations lasseraient à la fin; qu'on se lasserait de voir cinq actes de ballet intercalés dans huit actes de drame; de voir la féerie, c'est-à-dire le fantastique, couler à pleins bords, en cascade, en fleuve, en torrent, de voir à tout propos vider le magasin de costumes et le magasin d'accessoires; qu'on se lasserait de pirouettes, de lumière électrique, d'évolutions militaires, de tonnerres de cuivre et de tableaux vivants. Lui-même, l'homme d'esprit (c'est de M. Nestor Roqueplan que je parle) paraît l'avoir senti dans les derniers temps de sa vie, puisque, redevenu directeur de théâtre, il poussait à outrance son système, comme s'il eût prévu son déclin prochain. Le public est aujourd'hui excédé de ces spectacles forcenés, de ces lumières aveuglantes, de ces tapages assourdissants, de ces représentations interminables qui passent la mesure de l'attention et même de la patience. Il laisse chômer autant qu'ils veulent ces théâtres où il se portait jadis et se foulait, et s'en va se promener aux Champs-Élysées et au bois de Boulogne. S'il se contente actuellement de deux actes de musique et de trois actes de comédie, il y a peut-être dans ce retour à de justes et saines proportions une révolution heureuse pour l'art, et que nous appelons de tous nos vœux.

Un endroit où je pourrais facilement me corriger, s'il en était besoin, de l'illusion de me croire trop jeune, c'est assurément l'exposition de peinture des Champs-Élysées. On vient de publier la liste des récompenses accordées aux artistes par le jury (celles que donnent le gouvernement; les croix ne sont connues, on le sait, qu'au mois d'août). Sur cette liste de quarante noms pour les peintres, de trente ou environ pour les sculpteurs, architectes, graveurs, etc., j'en trouve à peine dix qui me soient connus. Suis-je un *Épiménide* à mon tour, et le temps est-il donc si loin où j'étais

encore un militant dans les arts, et où j'avais parmi les artistes des amis qui donnaient *des espérances ?* Toutes ces récompenses sont méritées, je n'en doute pas. Ce qui me déroute, c'est peut-être la composition actuelle des expositions qui rend les renseignements moins faciles et l'effet moins prompt sur la mémoire. L'ouverture de l'exposition avait autrefois un caractère militant et même belliqueux. Il y avait des partis en présence. Le premier coup d'œil était pour compter des victoires ou des échecs. On s'informait, en s'abordant, de celui-ci et de celui-là. On se contait les injustices de la commission de placement et les *méfaits* de l'Institut. Au premier tour tout était vu, on savait à quoi s'en tenir. La chose est aujourd'hui plus compliquée : plus de groupes, plus d'écoles. Là aussi le niveau égalitaire a passé : chacun à soi, chacun pour soi. Ce n'est pas qu'il manque à l'exposition des Champs-Élysées de vrais talents, de nobles efforts. Mais, pour trouver un lien d'un artiste à un autre, il faut chercher longtemps. Les relations échappent ; il n'y a plus que des individus. C'est là ce qui fait sans doute que les noms frappent et se retiennent plus difficilement.

J'aurais voulu aujourd'hui même dire en quelques paroles mon sentiment sur cette exposition, et en général sur les expositions des dernières années, où ne manquent, comme je le disais, ni les talents ni le travail. Mes réflexions m'ont entraîné d'un autre côté. Le mois prochain, si l'espace ne me fait pas défaut, j'essayerai de me résumer sur ce sujet.

Charles Asselineau.

---

# NOUVELLES ET VARIÉTÉS.

— Avis aux bibliophiles. — Les ventes de livres se propagent en province, et les catalogues se multiplient. Les bibliothèques qui ne valent pas la peine d'être transportées à Paris sont livrées aux enchères sur place, et les indications alléchantes des catalogues excitent la curiosité d'un public qui ne se rappelle que la vivacité des enchères parisiennes pour certains volumes, sans connaître la véritable cause de la convoitise des amateurs, et sans pouvoir apprécier la différence de valeur qui existe entre deux exemplaires du même ouvrage. Si cette curiosité s'arrêtait aux portes de la ville où la vente doit avoir lieu, on n'aurait point à se plaindre. Les bibliophiles du cru peuvent examiner à leur aise les livres *rares* dont on leur propose l'acquisition. Mais les catalogues circulent, circulent jusqu'à Paris, et malheur aux amateurs de la capitale qui, trop confiants dans les annonces d'un libraire-expert de province, lui adressent des commissions quelquefois à la hâte et sous le sceau du secret, pour éviter une trop rude concurrence ! Avec quelle anxiété ils attendent le résultat des enchères ! Avec quel bonheur ils apprennent que le volume tant désiré leur appartient ! Il arrive, ce *cher* volume, et alors, quelle déception ! et je ne craindrai pas de le dire, quelle déloyauté ! En effet, on ne peut invoquer, en de telles circonstances, le principe de n'acheter un volume qu'après l'avoir vu. Le catalogue indiquait un livre *rare* et, par conséquent, une chose complète : vous recevez, quoi ? des lambeaux de papier imprimé. Fort heureux, si ce livre n'est défectueux que du titre ou des gravures qu'il doit contenir, ou de quelques morceaux de feuillets. Nous avons sous les yeux un exemple incontestable du fait que nous avançons.

Trompé par une fausse désignation, nous attendions un livre complet; on nous a envoyé un détritus.

Sans vouloir attaquer les intentions ni le savoir des libraires-experts de la province, nous déclarons qu'il est urgent de se prémunir contre les annonces insidieuses de livres rares, insérées dans les catalogues qui nous parviennent de tous les points de la France; attendu que, trop souvent, ce ne sont que des fragments de livres rares, qu'on paye fort cher et qu'on jette au rebut.

— Dans l'ancien catalogue, rédigé en 1104, de la bibliothèque de l'église de Saint-Pierre et de Saint-Paul, à Leignitz, figurait un manuscrit de Tite-Live qui depuis avait disparu, et qui, par conséquent, n'était pas porté sur le nouveau. Ce manuscrit a été retrouvé par les soins du professeur au Lycée de Leignitz, M. Kraffert, et de M. Penzig, conservateur de la bibliothèque.

— Un de nos collaborateurs, M. Paul Grimblot, est mort récemment à Florence où il remplissait des fonctions consulaires. A propos d'une de ses dernières publications, *les Faux Autographes de madame de Maintenon* (1867), nous avons rappelé ses principaux ouvrages publiés tant en France qu'à l'étranger. Depuis lors il avait donné dans cette maison même une édition originale des *Souvenirs du baron de Gleichen*, dont la presse, et notamment M. E. Scherer dans le *Temps* et M. X... dans les *Débats*, ont reconnu et fait connaître l'intérêt. M. Grimblot avait été pendant longtemps consul aux Indes et à Ceylan. Il en était revenu en 1867, épuisé par les fièvres, et avait obtenu de M. Duruy, pour motiver le congé nécessaire à sa santé, de professer un cours de langue et de *littérature pali* à la salle Gerson. Il a professé ce cours pendant l'année 1869 et jusqu'au jour où il a dû quitter la France pour prendre possession de son nouveau poste.

# BULLETIN

DU

# BIBLIOPHILE

ET DU BIBLIOTHÉCAIRE,

REVUE MENSUELLE

**PUBLIÉE PAR LÉON TECHENER**

AVEC LE CONCOURS

De MM. Charles Asselineau, de la bibliothèque Mazarine; L. Barbier, administrateur à la biblioth. du Louvre; Éd. de Barthélemy; Baudrillart, de l'Institut; Ph. Beaune; Honoré Bonhomme; Jules Bonnassies; Ap. Briquet; Gust. Brunet, de Bordeaux; J. Carnandet, bibliothéc. de Chaumont; E. Castaigne, bibliothéc. à Angoulême; Philarète Chasles, conservateur à la biblioth. Mazarine; F. Colincamp, professeur à la Faculté des lettres de Douai; Pierre Clément, de l'Institut; Cte Clément de Ris, de la Société des Bibliophiles; Cuvillier-Fleury, de l'Académie française; Dr Desbarreaux-Bernard, de Toulouse; Émile Deschamps; A. Destouches; Firmin Didot, de la Société des Bibliophiles; Bon A. Ernouf; Ferdinand Denis, administrateur à la bibliothèque Sainte-Geneviève; Al. de La Fizelière; Alfred Franklin, de la bibliothèque Mazarine; marquis de Gaillon; prince Augustin Galitzin, de la Société des Bibliophiles; J.-Ed. Gardet; J. de Gaulle; Ch. Giraud, de l'Institut; Alf. Giraud, de Blois; Jules Janin; P. Lacroix (Bibliophile Jacob), conservateur à la biblioth. de l'Arsenal; Le Roux de Lincy, de la Société des Bibliophiles; Fr. Morand, de Boulogne-sur-Mer; Paulin Paris, de l'Institut; Louis Paris; Gaston Paris; Dr J.-F. Payen; Bon J. Pichon, président de la Société des Bibliophiles français; Rathery, conservateur à la Biblioth. impériale; Rouard, biblioth. d'Aix; Silvestre de Sacy, de l'Académie française; Sainte-Beuve, de l'Académie française; Éd. Tricotel; Vallet de Viriville; Francis Wey; etc.

CONTENANT DES NOTICES BIBLIOGRAPHIQUES, PHILOLOGIQUES, HISTORIQUES, LITTÉRAIRES.

TRENTE-SIXIÈME ANNÉE.

**JUILLET.**

ON SOUSCRIT A PARIS,
CHEZ LÉON TECHENER, LIBRAIRE,
RUE DE L'ARBRE-SEC, 52, PRÈS DE LA COLONNADE DU LOUVRE,
ET A LONDRES, CHEZ MM. BARTHÈS ET LOWEL,
14, GREAT MARLBOROUGH STREET.
1870-1871.

**Nota. — Le premier semestre de l'année 1870 et le second semestre de l'année 1871 formeront le volume complet en douze livraisons.**

## SOMMAIRE DU N° DE JUILLET 1870.



L'abonnement est de 12 francs par an pour Paris, 14 francs pour les départements et 16 francs pour l'étranger.

*Aucune livraison ne peut être vendue séparément.*

Les ouvrages dont il sera envoyé deux exemplaires seront annoncés d'abord, et plus tard il en sera rendu compte, s'il y a lieu.

Les abonnés du *Bulletin du Bibliophile* reçoivent tous les catalogues de ventes aux enchères publiques publiés par la librairie L. Techener.

AVIS. — MM. les souscripteurs au *Bulletin du Bibliophile* sont priés de renouveler leur abonnement s'ils ne veulent point éprouver d'interruption dans l'envoi des livraisons. Le prix de l'abonnement se paye par avance, en envoyant soit un mandat sur la poste, soit le prix en timbres-poste adressés franco à M. Techener.

**L'illustre Compiègne**, par Fleury de Fremicourt, édition revue et annotée par F. Pouy. *Paris*, 1870; in-12, imp. à Arras.

Réimpression d'une brochure publiée en 1698, et devenue rare, dont l'auteur examine règne par règne les honneurs et priviléges accordés à sa ville de Compiègne par les rois de France, depuis Clovis Ier jusqu'à Louis XIV qui y donna le 1er septembre 1698 le spectacle d'une petite guerre pour l'instruction du duc de Bourgogne. Fleury donne à la fin de la brochure l'ordre de bataille de l'armée et les noms des généraux, lieutenants-généraux, maréchaux de cour et brigadiers qui doivent la commander. Ce petit ouvrage serait donc un écrit de circonstance destiné à préparer les esprits à la fête annoncée. A la suite du résumé historique de Fleury, le nouvel éditeur a placé comme appendice une courte relation du rôle de la ville de Compiègne sous les règnes de Louis XV et de Louis XVI, une lettre de Berton, directeur du prytanée de Compiègne, au sujet d'une visite du premier consul, et une liste bibliographique des ouvrages relatifs à l'histoire de cette ville.

**Les Monogrammes historiques d'après les monuments originaux**, par Aglaüs Bouvenne, membre de la Société française d'archéologie. *Paris*, 1870; in-12. Tiré à 500 exemplaires papier vergé; plus dix sur chine et deux sur chamois.

M. A. Bouvenne, auquel on doit déjà plusieurs intéressantes monographies (*Piscine de l'église d'Ahun* (Creuse); — *Essai sur l'église Saint-Hippolyte de Paris*; — *Essai historique sur les lanternes des morts*; — *Nouvelles recherches sur l'église Saint-Hippolyte*; — *Légende de Sainte-Wilgeforte*), a réuni et fait graver pour ce volume plus de six cents monogrammes provenant des rois, princes et autres personnes célèbres, jusqu'à Louis-Philippe Ier et Mlle Rachel, et relevés sur les livres, vaisselles, porches d'hôtels, etc., qui leur ont appartenu. Une telle monographie était certes nécessaire, car jusqu'ici les ouvrages spéciaux dont l'auteur donne la bibliographie sommaire dans son introduction étaient plutôt techniques qu'historiques. Les chiffres sont ici rangés selon l'ordre alphabétique, et chacun est accompagné d'une brève notice sur le personnage, et de l'indication de l'objet ou de l'endroit où a été relevé le monogramme. M. Bouvenne, possesseur d'une jolie collection de reliures anciennes que nous avons souvent visitée, était mieux à portée que tout autre de composer un tel répertoire dont les éléments ont été réunis par lui lentement et avec goût. Son introduction de xxxi pages est un véritable traité sur la matière, plein de faits et de rapports, et très-propre à servir de manuel aux amateurs.

# PUBLICATIONS NOUVELLES.



Paris. — Typographie Adolphe Lainé, rue des Saints-Pères, 19.

# A NOS LECTEURS.

---

Le *Bulletin du Bibliophile* reparaît après un an d'interruption, mois pour mois. Le numéro que nous distribuons était bon à tirer, le numéro suivant était composé, lorsque éclatèrent les événements qui ont dispersé imprimeurs et libraires, et envoyé les uns aux frontières, les autres au rempart. Le numéro que nous lisons aujourd'hui, comme le liront demain nos abonnés, parlait de bibliographie, de science, de littérature, de tous les arts paisibles qui font l'étude des honnêtes gens et les délassements des bons esprits, livres anciens, livres nouveaux; quoi encore? l'Académie française, le Théâtre-Français! Quel abîme à présent nous sépare de ces divertissements et de ces travaux de curieux et d'amateurs des belles choses! C'est à travers des ruines que le *Bulletin* cherche à rejoindre ses lecteurs, ses amis, ses coopérateurs. Et quelles ruines! A peine avions-nous eu le temps de pleurer sur les désastres, après tout glorieux, de la bibliothèque de Strasbourg, qu'il nous faut gémir d'autres pertes, d'autres ruines; celles-là infâmes et inconsolables. La bibliothèque du Louvre, enrichie des collections de Motteley, déjà si riche de tant de collections fameuses et de monuments à jamais perdus pour les lettres et pour leur histoire! Pauvre vieux manuscrit de Colletet, monument vénérable de la piété d'un poëte et d'un lettré, que chacun de nous, j'entends de ceux que leur étoile ou leur génie a rendus familiers avec ces dépôts de gloire et de documents, a rêvé de mettre au jour, vous voilà donc perdu, et vos révélations, souvent si précieuses, manqueront à l'histoire des poëtes français! Et puis la bibliothèque de la ville, où se préparaient les éléments d'une histoire complète de notre

cité deux fois saccagée ! Nous espérons encore que la prudence aura fait, dès le commencement, ranger en lieu de sûreté les plus précieux documents de cette grande information historique, et particulièrement le beau manuscrit de Juvénal des Ursins, jadis disputé à la ville par l'enthousiasme de M. A.-F. Didot, et que son patriotisme lui céda. Quelles n'étaient point nos craintes pour l'Arsenal, pour Sainte-Geneviève, et, hélas! pour la Mazarine! Nous n'oublierons jamais les émotions de cette première sortie du 25 mai, où, haletant, le cœur serré par l'angoisse et par tant d'appréhensions diverses, nous nous aventurâmes par les rues et sur les quais. Devant nous fumaient les Tuileries, qu'à cette heure du matin on eût pu croire enveloppées par la brume, tandis qu'à notre droite flambaient encore les bâtiments du Conseil d'État, de la Légion d'honneur et de la Caisse des dépôts et consignations. Nous marchâmes, pour gagner le quai, sur les débris encore chauds de la maison de M. Gatteaux, membre de l'Institut, dont les belles collections de dessins devaient, d'après sa volonté écrite, s'ajouter aux dépôts du Louvre. Projets déçus! générosité inutile! Ces dessins, notre héritage, l'héritage de tous, n'ont pas été plus épargnés que les peintures de Delacroix et d'Ingres, propriété de la ville, ni que les fresques de Chassériau au Conseil d'État.

Notre cœur se desserra un peu quand nous vîmes intacte la galerie du Louvre, miraculeusement sauvée, et sur l'autre rive de braves mines de soldats aux fenêtres de la bibliothèque Mazarine qu'on avait dite brûlée avec l'hôtel des Monnaies. Nos regards, suivant la ligne des quais, interrogeaient les fumées à l'occident, car l'incendie du grenier d'abondance pouvait avoir gagné l'Arsenal. Nous ne savions rien encore de l'Hôtel de ville, ni du Palais-Royal, ni du palais de la rue Richelieu menacé par le voisinage de la Bourse et de la Banque. Qu'était-il advenu de la Sorbonne, du Panthéon, de Sainte-Geneviève? Quiconque a vu dans cette matinée mémorable l'anxiété fiévreuse des visages, qui a entendu les questions se précipiter à chaque rencontre, d'une voix brève, étranglée par la colère et l'inquiétude, ne pourra jamais nier le patriotisme des Parisiens pour leur ville. Les mains se serraient, les épaules se touchaient; mais les yeux

regardaient par-dessus les têtes et fouillaient l'horizon avec angoisse. Et comme on le sentait alors ! Un Victor Cousin laissant ses livres à l'Université, un docteur Lacaze léguant pour un million de tableaux au Louvre, sont les vrais grands citoyens !

C'est en commémoration de ces journées néfastes qu'avant de reprendre notre publication nous avons tenu à communier ici avec nos lecteurs et nos confrères dans les mêmes regrets et dans les mêmes douleurs. Le *Bulletin* a d'ailleurs, dans ces désastres, plus d'un deuil à porter, que nous célébrerons plus à loisir quand nous aurons pu nous recueillir et lorsque toutes nos pertes nous seront connues. Nous nommerons d'abord M. Pierre Clément, de l'Institut, dont le concours nous était acquis, et dont le zèle et l'érudition sont connus de tous. Nos abonnés n'auront qu'à recourir à nos numéros de février et de mars pour comprendre les regrets que nous inspire la perte d'un collaborateur aussi utile, aussi dévoué à l'histoire et aux lettres. Peu après lui s'est éteint dans les douleurs d'une vieillesse avancée et maladive un écrivain très-distingué, dont le nom est inscrit sur nos couvertures. Celui-là n'était pas un savant; c'était un poëte. Émile Deschamps est décédé à Versailles, le 22 avril de cette année, à l'âge de quatre-vingt-un ans. Jamais nous n'avons senti plus amèrement le chagrin de ne pouvoir au moment et sur l'heure témoigner publiquement de nos sympathies que le jour où nous est parvenue la nouvelle de la mort de cet excellent homme et de cet excellent poëte. Dix-huit mois plus tôt nous avions pu du moins protester ici même de notre admiration et de notre respect pour la mémoire d'Antony Deschamps, frère puîné d'Émile. Mais Émile méritait bien d'autres admirations et d'autres respects pour le rôle actif et encourageant qu'il tint à l'aurore de notre renaissance poétique, au commencement du siècle. Le bruit de la fusillade et de l'artillerie a couvert les dernières plaintes de l'agonie du poëte. Espérons qu'avant peu, aussitôt que les esprits se seront calmés et reconnus, des voix s'élèveront pour rendre hommage au talent de ce doyen des poëtes du dix-neuvième siècle, et pour dire ce que la poésie et la littérature française doivent à Émile Deschamps.

Le bruit de la bataille a étouffé aussi les adieux des amis de M. Pierre Jannet, ancien libraire, fondateur de la *Bibliothèque elzévirienne*, dont le succès restera une date dans les annales de la librairie de ce temps. M. Jannet n'était pas seulement un libraire instruit et un homme de goût; c'était un érudit véritable, un esprit laborieux et fin, et les éditions qu'il a données lui-même dans ses collections, dans la seconde surtout, notamment son Villon et son Rabelais, sont des meilleures qu'il ait publiées. Il montrait dans ses travaux, particulièrement dans ses notices, une sobriété, une modestie assez rares en ce temps, et qui dénotent un sens très-juste et une appréciation très-saine des choses et des sujets. Il avait d'ailleurs en tout ces dons de l'exactitude, de l'ordre et de la précision. Les classifications lui plaisaient. Il en avait pris le goût et l'habitude dans l'étude et la rédaction des catalogues. Aussi s'était-il spontanément porté vers les sciences naturelles et la linguistique. La langue chinoise, dont il s'occupait depuis plusieurs années, était devenue pour lui le sujet d'un travail passionné, et il croyait être parvenu à en faciliter, à en éclairer les abords (1). Il laisse heureusement achevé, croyons-nous, un dictionnaire de cette langue, où il enseigne le moyen d'écrire et d'imprimer plus facilement les signes par la décomposition des caractères. Sa vie était celle d'un sage, et sa maison du Petit-Montrouge était assidûment visitée par des confrères en érudition et en littérature, qui aimaient à se grouper autour de cet hôte aimable et à prendre de lui le ton de la conversation.

Ainsi nous nous avançons, rencontrant partout des ruines et des tombes, comme Juliette en son caveau. Encore étourdis du fracas des explosions et des chutes, nous nous demandons par où se relèvera cette France si active, il y a un an, si belle de résolution et de courage. N'ayant point qualité pour entrer dans le secret des conseils ni dans les combinaisons de l'art militaire, bornés par nos études et nos fonctions entre les quatre murs des cabinets et des bibliothèques, nous interrogeons ces rayons qui nous entourent et qui contiennent tout le passé de la France, son génie, sa

(1) *De la Langue chinoise et des moyens d'en faciliter l'usage*. Paris, Franck, 1869.

gloire et ses traditions, et il nous semble que c'est à ces traditions, à ce génie que la France doit demander son salut. Ce qu'on ne prendra jamais à ce pays, même après qu'on lui aura pris, selon la phrase consacrée, « son dernier soldat et son dernier écu », c'est son esprit. A la fin du dernier siècle même, après Rosbach et le traité de Paris, l'influence de la France se soutenait encore en Europe par le talent de ses écrivains. Ce qu'on ne lui prendra pas non plus, c'est son humeur, c'est sa cordialité, sa générosité, ses facultés d'expansion et de sympathie, son cœur et son cerveau. Un bon exemple nous est rapporté ce matin : un savant des plus laborieux et des plus estimés par ses travaux, M. Edélestand Duméril, vient de léguer en mourant ses livres à la bibliothèque municipale de Passy. Nous n'avons point connu personnellement M. Edélestand Duméril; à peine l'avons-nous vu une fois, et de cette unique rencontre il ne nous est resté que peu de souvenir. Mais cette action nous touche, parce que nous y sentons le désir de contribuer, autant qu'il le pouvait, à la réparation des pertes que nous déplorons. Que ne pouvons-nous tous, par nos dons, réparer ces dévastations lamentables, refaire une bibliothèque à l'Hôtel de ville, une bibliothèque au Louvre! Mais, s'il est des compensations impossibles, il est aussi pour chacun de nous des devoirs prochains et à sa portée, et dont l'accomplissement, dans les circonstances présentes, devient d'obligation sérieuse. Certes nul de nous ne peut rendre à nos bibliothèques publiques ce qu'elles ont perdu, ni l'*Hortus deliciarum* de Strasbourg, ni le Juvénal des Ursins de Paris; mais il est d'autres moyens de payer le tribut à la patrie désolée, et ceux-là dépendent de nous, car ils sont en nous. Ils sont dans notre courage, dans notre sagesse, dans notre bonne volonté à refaire, jour par jour, par le travail et le bon ordre de la vie, l'âme de la France si troublée et si ébranlée. Que chacun de nous, ouvrier, artisan, artiste, écrivain, industriel, reprenne son outil et son instrument et le manie avec vigueur, consciencieusement et honnêtement surtout. Et ainsi nous referons une France, car nous referons des Français.

---

LE

# TRAITÉ DE L'ÉCONOMIE POLITIQUE

## D'ANTOINE DE MONTCHRESTIEN, SIEUR DE VATEVILLE

**(Mémoire par M. Jules Duval, 1 vol. in-8o).**

---

Montchrestien est plus connu comme poëte que comme économiste, ce qui ne veut pas dire qu'il le soit beaucoup aujourd'hui. Qui sait, à l'exception de quelques érudits, qu'il existe tout un théâtre de Montchrestien, sieur de Vateville? A peine le sang de Marie Stuart venait-il de couler sous la hache du bourreau, que Montchrestien songeait à tirer de cette terrible catastrophe une tragédie. Sa pièce ouvrait la marche à tant d'autres ayant le même sujet et la même héroïne; elle était bien inférieure en intérêt dramatique à l'histoire elle-même, est-il besoin de le dire? Montchrestien, contemporain de Robert Garnier, ne le vaut même pas comme tragique, mais il a plus de talent poétique. M. Sainte-Beuve en juge ainsi dans son *Tableau du seizième siècle*, et nous sommes disposé à en croire sur parole l'éminent historien littéraire. A peine la vie qui nous emporte dans son tourbillon nous permet-elle de distraire quelques instants pour lire les vrais, les grands poëtes, et nous irions user notre temps et nos yeux dans le travail ingrat de chercher des perles cachées au fond d'un océan de vers médiocres? Nous avouons que nous n'en avons pas le courage.

Mais j'oublie, en parlant ainsi, le lieu où j'écris. Je débute à peine, et j'ai peut-être déjà offensé tel bibliophile qui possède un Montchestien élégamment relié, et qui n'at-

tend pour le lire qu'un peu d'encouragement. Soit donc; voici quelques échantillons qui, pris dans la masse, prouvent qu'il y aurait à glaner de jolis vers d'une aimable délicatesse et d'une expression heureuse. Marie Stuart, parlant de tous les malheurs qui l'assaillirent au berceau, dit d'une manière touchante :

Comme si, dès ce temps, la fortune inhumaine
Eût voulu m'abreuver de tristesse et de peine.

On trouve dans les chœurs des mêmes tragédies des stances pleines d'élégance, d'harmonie. Écoutez celle-ci, qui est certes bien réussie :

Après la feuille, la fleur,
Après l'épine, la rose,
Et l'heur après le malheur;
Le jour on est en labeur
Et le soir on se repose.

Hélas! le pauvre Montchrestien ne devait pas justifier ces vers par sa destinée. Il eut les roses avant les épines, et ne connut pas ce repos du soir qu'il chantait d'une voix si douce! Sa vie, heureusement commencée dans les occupations et les succès littéraires, devait s'achever au milieu des factions et finir à la façon de ses plus sombres tragédies, d'une manière lamentable. C'est une physionomie étrange, restée mystérieuse à bien des égards, que celle de ce vieil écrivain, mêlé aux factions religieuses, conspirant, révolté, cachant sa vie et ses intrigues tantôt dans les camps, tantôt au sein des villes, puis mis à mort sans merci et traîné sur la claie! Voilà bien du romanesque pour un poëte plus aimable que terrible, malgré ses *Lacènes*, ses *Carthaginoises*, son *David* et tant d'autres compositions tragiques; voilà bien du drame pour la vie d'un économiste; car, nous allons le voir, l'auteur dramatique oublié est doublé d'un économiste qui mérite de ne pas l'être. Je regrette que M. J. Duval, qui consacre quelques pages de son remarquable travail à la biographie de cet auteur, pleines de cette bienveillance affectueuse qu'on

éprouve pour un auteur qu'on a en partie découvert, ne se soit pas appliqué à éclaircir davantage les points restés obscurs de cette existence troublée et mal connue. A-t-il craint que l'écrivain qui a tant de nobles maximes à la bouche, et dont le livre respire l'honnête homme, ne sortît pas complétement net de cet examen? Il y a certainement quelque chose d'équivoque dans cette existence, et il n'est pas sûr que le parti catholique, abandonné par Montchrestien, l'ait calomnié en le montrant parfois sous un jour peu favorable. Fils d'un apothicaire de Falaise nommé Mauchrestien, il changea ce nom en celui de Montchrestien, et il y ajouta, du nom, paraît-il, d'une terre noble que lui apporta sa femme, le titre de sieur, puis de baron de Vateville. Il s'était annoncé de bonne heure comme duelliste. Je ne songe pas à lui en faire un grief. C'étaient les pratiques du temps. S'il se comporta bravement, s'il tint tête à plusieurs adversaires à la fois dans son affaire avec les Gouville, cela ne le grandit pas beaucoup à nos yeux, mais ne le diminue pas non plus, et ce n'est pas le duelliste intrépide, c'est le personnage pris dans l'ensemble de sa vie qui paraît appeler la critique. On prétend que sa conduite avec son tuteur, lors du règlement de ses comptes de tutelle, ne fit pas honneur à sa délicatesse. On raconte qu'il fut obligé de s'enfuir en Angleterre, accusé d'un homicide commis en trahison. Il fallut, pour obtenir sa grâce, l'intervention, auprès de Henri IV, du roi Jacques, à qui il avait dédié sa Marie Stuart. Il revient en France, choisit une retraite près de la forêt d'Orléans, la quitte pour habiter Châtillon-sur-Loire, puis, se souvenant de ses observations sur l'industrie du fer recueillies en Angleterre et en Hollande, il se fait fabricant, vend à Paris des instruments de fer et d'acier, sortis de sa fabrique, couteaux, canifs, ustensiles de quincaillerie. Le voilà riche en peu d'années. Décidément sa réputation joue de malheur. Ne l'accuse-t-on pas de fabriquer de la fausse monnaie? Que l'on pût s'enrichir en peu de temps par la fabrication, cette idée avait alors un peu de peine à entrer dans l'esprit du popu-

laire. Mais, fausse monnaie à part, cet homme actif, hardi, d'une intelligence vive, fût-il aussi scrupuleusement honnête qu'entreprenant et habile? Pourquoi glisser sur les nuages qui obscurcissent la réputation du vieil auteur? Craint-on, encore une fois, que Montchrestien n'ait pas à gagner à cet examen?

M. Duval semble mettre ces mauvais bruits, dont je trouve l'écho dans la *Biographie universelle,* sur le compte des préjugés religieux et des rancunes des catholiques. Il eût fallu peut-être essayer de le démontrer. Peu importe, dira-t-on peut-être. Le langage tenu par Montchrestien est celui d'un généreux citoyen, et sa valeur comme penseur ne dépend pas de sa réputation comme homme. Pourtant, avant d'admettre un nouveau saint dans le calendrier de l'économie politique, il serait d'une bonne critique d'y regarder à deux fois. Les Vauban, les Turgot, les Franklin, ne doivent-ils pas, après tout, une grande partie de leur auréole à leur vertu? Nions-nous, contestons-nous la sincérité de Montchrestien quand il exprime de nobles pensées comme économiste et comme publiciste? En aucune sorte. Mais comment ne pas se demander si sa vie ne fut pas trop en désaccord avec la réelle élévation du penseur et du patriote? Protestant ou catholique, ce n'est pas ce qui m'occupe. Mais pourquoi, ayant paru catholique, en ayant tenu le langage, s'est-il fait protestant? Quels furent les motifs de cette conversion? Il avait suivi la cour. Brusquement il se jeta dans la révolte; pourquoi ce changement soudain? Il est mêlé très-activement à la guerre civile; meneur des plus remuants, énergique, éloquent, on nous l'assure, un des plus ardents parmi les calvinistes qui ont fait de la Rochelle leur quartier général, il lie toutes sortes d'intrigues en Normandie et essaye de mettre le feu à cette province au nom de la religion réformée. Quel néophyte! Il y avait deux mois qu'il accomplissait cette mission dont il s'était laissé ou fait investir, lorsqu'il est saisi dans le bourg de Tourville, entre Falaise et Domfront; il est blessé d'un coup de pistolet et achevé à coups de pertuisane.

Converti sincère et fanatique, ou seulement une de ces natures qui ont besoin d'émotions violentes, qu'est-il donc? Obéit-il à des croyances, à des opinions, ou à des intérêts et à des ambitions?

Ces observations n'empêcheront pas le *Traicté de l'économie politique* d'être un ouvrage très-curieux, et qui lui fait le plus grand honneur, M. Duval le démontre éloquemment.

On peut prendre ce livre comme un écrit qui déjà renferme des vues générales sur les conditions de la vie économique des sociétés. On peut l'envisager aussi comme donnant une idée assez étendue et exacte de la France du temps de Henri IV et de Louis XIII, au point de vue industriel, commercial, colonial. Monteil a montré le cas qu'il en faisait sous ce rapport; nombre de fois il le cite dans ses savantes recherches. Il est, par ce côté, plus pratique qu'on ne l'est en général dans ces gros traités; on sent le voisinage de Barthélemy Laffemas, qui étudie les questions du temps en homme qui a appris tout ce qu'il sait dans le trafic; le voisinage d'Isaac Laffemas, le fils de Barthélemy; le voisinage aussi d'Olivier de Serres, le seigneur huguenot du Pradel, esprit plus élevé que les Laffemas, tout en restant sur le terrain solide de l'observation. M. Duval résume énergiquement son jugement à ce point de vue par ces lignes : « Dans l'ordre spécial des idées économiques, le *Traité* de Montchrestien est le testament de Henri IV, le cahier de la bourgeoisie aux États de 1617, le programme de Richelieu et de Colbert, le prodrome d'une science importante et nouvelle. »

N'exagérons pas pourtant. Voir dans le livre de Montchrestien « un système et un monument », c'est beaucoup; disons-le, c'est trop. Toutes ces vues sont-elles assez enchaînées, assez scientifiques pour former un système? Est-ce un ensemble assez solide dans toutes ses parties, assez résistant en somme pour composer un monument? Dites plutôt que c'est un livre fécond en aperçus ingénieux, hardis, riche d'observations prises sur le fait, mieux lié que ce qu'on avait publié jusqu'alors sur ces matières d'économie publi-

que, mieux assis sur quelques-uns de ces principes qui servent de base à la vie économique chez tous les peuples civilisés. Certes, la louange même renfermée dans ces termes reste grande. Je me range aux sentiments de haute estime et de justice élogieuse professés par M. Jules Duval, qui a raison contre des dénigrements excessifs, lesquels n'attestent qu'une chose, l'ignorance où l'on était du vieil écrivain; je demande seulement la permission d'aller un peu moins loin que le savant commentateur dans l'admiration.

Le *Traicté de l'économie politique*, dédié à Louis XIII et à la reine mère (1615), est une œuvre de circonstance, écrite en vue des états généraux. Il expose les besoins du pays, fait connaître les vœux de la partie la plus éclairée et va même quelquefois au delà.

Cette origine, en quelque sorte tout accidentelle, du livre, n'en diminue pas au reste la portée sérieuse et durable.

Combien, en effet, d'ouvrages de principes ont dû leur origine à de telles circonstances! En vérité, on n'a que l'embarras du choix, à commencer par le *Télémaque* et plusieurs des écrits de Fénelon, ou par le *Discours de l'histoire universelle* de Bossuet et d'autres publications polémiques du grand évêque, à finir par tant d'autres œuvres!

Lorsque Montchrestien écrivit son *Traicté*, il avait quarante ans, il était dans la force de l'intelligence et du talent, il possédait la plénitude d'une expérience vaste et variée, fécondée par des voyages, par une pratique assidue des affaires, par la conversation des hommes les plus distingués et de gens spéciaux de son temps. Rien de tout cela n'a été perdu dans son livre.

Dans la première partie, il traite des arts mécaniques avec d'amples et parfois de frappants développements, qui montrent en même temps sa sagacité et la direction où déjà s'engageait la France par cette importance accordée à l'industrie. Il a sur sa puissance utile et bienfaisante les idées de Henri IV bien plutôt que celles de Sully. Il professe même sur plus d'un point les vues qui prévaudront avec Colbert. La pensée

de faire de la France un foyer de production industrielle égal ou supérieur à tout ce qui existe le préoccupe très-fortement. Il est visible que l'inspiration de Montchrestien est beaucoup plus patriotique et française que cosmopolite. Par là il n'est pas de la famille des économistes du dix-huitième siècle, dont la tendance, comme l'on sait, est de voir dans l'humanité un seul atelier et un seul marché. Le mérite remarqué par M. Duval n'en subsiste pas moins. Les conditions du développement industriel constatées par Montchrestien offrent avant tout un caractère général; c'est l'anatomie ou la physiologie de la société industrielle. Ainsi Montchrestien signâle et caractérise la division du travail et la concurrence, l'influence des débouchés sur les prix, le rôle de la monnaie et des machines. Ce ne sont pas là assurément des analyses complètes, approfondies, comme celles que feront des économistes plus attentifs à se conformer aux exigences de la méthode d'observation; mais ce sont des vues déjà d'une certaine netteté dans leur généralité. L'auteur ne se méprend pas, et c'est beaucoup, sur la nature des principes qui sont l'âme et la règle du monde économique; il a des mots justes, expressifs, sur l'excellence et la fécondité du travail, sur le rôle éminent que l'homme, que l'intelligence humaine joue dans la production industrielle.

On pourrait citer bien des passages de Montchrestien qui attestent avec la solidité du fond les qualités de la langue. Oui, Montchestien a sa place parmi nos vieux écrivains en prose plus assurée qu'il ne l'a comme poëte. Oh! combien ce jugement l'aurait surpris lui-même! Combien il préférait sans doute ses bergeries et ses chères tragédies à son *Traicté!* Mais la postérité s'occupe peu de ces prédilections personnelles. Pour rencontrer, je l'ai dit, des vers élevés, touchants dans les œuvres poétiques de Montchrestien, il faut traverser bien des déserts; le prosateur peut être parfois diffus, mais il est rare qu'on ne trouve pas dans presque toutes ses pages des expressions hardies, ingénieuses, qui ont le mérite de porter sur des idées.

Voici quelques-unes de ces vérités morales ou économiques toujours vraies qui me paraissent être relevées par une expression concise et souvent pleine de saveur. M. Duval a récolté abondamment, je me borne à glaner :

« Tous les arts sont autant de parcelles et de fragments
« de cette sagesse divine que Dieu nous communique par
« le moyen de la raison. »

« L'honneur nourrit les arts, et les arts nourrissent les
« honneurs. C'est de l'affection que leur portent les grands
« rois, princes et seigneurs, que coule et s'insinue en eux
« la séve qui les entretient en vigueur. »

« Chacun reçoit sa tâche en ce travail public de la vie
« auquel nous sommes, sans exception, nés et destinés : un
« seul et même esprit opérant toutes choses en tous. »

« L'homme est né pour vivre en continuel exercice et
« occupation... Qui veut tenir cet homme en oisiveté, outre
« qu'il ne s'en sert point à ce qu'il faut et à ce de quoi il est
« capable, lui enseigne à mal faire... »

« C'est un grand travail de ne rien faire : c'est bien à
« propos qu'on appelle l'oisiveté la sépulture d'un homme
« vivant. Toute vertu, quelle qu'elle soit, est active de
« nature, d'habitude et de résolution, et tout labeur, quel
« qu'il soit, simplement considéré, peut servir d'achemine-
« ment à la perfection... »

« La vie et le travail sont inséparablement conjoints. »

« L'heur des hommes, pour en parler à notre mode,
« consiste principalement en la richesse, et la richesse au
« travail. »

Ne sont-ce pas là de nobles pensées morales sur le travail, ayant forme d'aphorismes, et d'une énergie expressive ? En voici une qui a sa valeur politique et qui n'est pas littérairement sans mérite :

« C'est une bonne fortune quand tous les sujets ont des « moyens suffisants à leurs nécessités, ou ne les ayant point « peuvent les acquérir. C'est la plus sûre bride pour retenir « le Typhée à plusieurs bras et plusieurs têtes, lequel, quand « il se fâche et ennuyé de ne rien gagner, se remue, et en « se remuant excite quelquefois des tremblements de terre. »

Ce n'est pas moins qu'un programme de travail et de bien-être populaire, recommandé au nom de la crainte des révolutions. Est-ce à Louis XIII seul qu'il s'adresse ? Pourrions-nous aujourd'hui même adopter une meilleure devise ? Richelieu inclinait à croire que le plus sûr frein du peuple est la misère. Oui, peut-être, quand il s'y joint un degré d'abrutissement que les politiques de la vieille école ne peuvent plus espérer. Intéresser le peuple à l'ordre par le travail, le salaire, l'épargne, est encore le plus sûr pour qu'il ne cède pas à cette humeur remuante dont parle Montchrestien. Il parle déjà comme va parler Fénelon, comme parlera plus tard Franklin.

Je citerai encore deux belles pensées, exprimées fortement, par un écrivain qui parle avec une abondance heureuse cette langue voisine encore du seizième siècle en même temps qu'on y trouve déjà les bégaiements de celle du dix-septième :

« De l'imbécillité (faiblesse) qui se trouve entre les « hommes dont un seul n'est capable de fournir à toutes les « nécessités, je ne dirai pas de plusieurs, mais de soi-même, « est procédée cette multiplicité d'arts, desquels vient non « l'ornement sans plus, mais l'exercice et la richesse ordi-

« naire de ces familles que vous avez dit faire le troisième « membre de l'État, le démon de l'industrie opérant tous « les jours diversement en elles et par leurs mains qu'elle « conduit, les choses utiles acquérant l'usage, les agréables « l'attrait, les magnifiques la grandeur. »

» Que l'on considère les arts libéraux et mécaniques..... « on les trouvera tellement nécessaires, utiles et plaisants, « que celui auquel on regardera le plus semblera le plus « préférable ; et puis, descendant comme par degrés de « l'un à l'autre, on jugera que difficilement pourra-t-on se « passer d'aucuns, et que tous ensemble font cette merveil- « leuse chaîne d'or à plusieurs anneaux entrelacés qui remue « et attire à soi toutes choses d'ici-bas, aussi bien que celle « que le poëte Homère mettait ès mains de son Jupiter. »

Qu'on juge ces pensées au point de vue de la langue ou sous le rapport économique, elles ne sauraient qu'être approuvées et goûtées. Ce bon style se soutient dans les idées générales. Il y a, par exemple, sur les bienfaits de l'émulation et de la concurrence, de ces choses dites avec exactitude et agrément, qui sont tantôt des formules nettes et brèves, tantôt des développements très-complets, de vraies démonstrations à l'aide de faits exprimés sous une forme familière et pittoresque ou par voie de comparaisons et d'images. On trouve des pages presque entières dont le bonheur d'expression et le mouvement animé sentent le poëte. Preuve qu'il n'est pas toujours inutile, même à celui qui écrit en prose, de s'être essayé à la poésie, s'il en a retenu ce goût de l'expression vivante, de l'harmonie et du tour rapide et choisi qui n'est pas hors de place, même dans ce genre d'écrits plus sévères ! M. Duval cite des pages de Montchrestien sur l'agriculture, sur telle ou telle industrie d'utilité ou de luxe, et accessoirement sur l'imprimerie, sur l'échange, sur la France comparée aux autres peuples, sur vingt autres sujets diffé-

rents, tous en rapport avec le titre du livre, pages qui réunissent ce double mérite de précision rigoureuse et de sage coloris.

A le juger comme économiste, il est certain que Montchrestien a mieux apprécié le travail, dont il parle si bien, que l'échange, du moins que l'échange international; car sur le commerce intérieur il s'exprime en termes excellents. On a rarement mieux exprimé cette vérité souvent méconnue que, sur deux hommes dont l'un est acheteur et l'autre vendeur, il n'y a pas nécessairement une dupe et un fripon, l'avantage étant ou pouvant être réciproque. Ennemi des monopoles industriels, Montchrestien est grand partisan des droits protecteurs et même des prohibitions. On sent que le moment de Colbert approche! Il y a du patriotisme jaloux, ombrageux, de la haine même contre l'Anglais, dans toutes ces précautions qu'il recommande et dans cette glorification anticipée de la France industrielle.

Non, l'esprit de l'économie politique n'est pas là tout entier, il y reçoit même plus d'un démenti. Montchrestien interdit le commerce aux nobles qui doivent garder leur rang. Il est moins avancé, ici, que Richelieu et que les états généraux, qui faisaient entendre aux nobles un langage tout différent.

Au reste, on ne peut combattre avec plus de raison et d'opportunité d'autres travers nobiliaires plus dangereux après tout que l'abstention des familles aristocratiques en ce qui touche les spéculations du grand commerce. Combien il s'élève contre l'habitude funeste de s'absenter de ses domaines pour aller à Paris et à la cour, habitude qui tendait à dominer sous Henri IV et qui ne cessera de s'accroître!

Précurseur des idées modernes, dit M. Duval. Oui, à beaucoup d'égards. Mais esprit routinier quand il crie aux monopoleurs, aux accapareurs, à propos des achats de grains.

Disons qu'il est de son temps, en général, par le meilleur côté, par l'ouverture de l'esprit. Disons aussi qu'il est de

son pays. Qui a mieux parlé alors de la colonisation française? Qui a mieux senti la grandeur possible de la France au point de vue de la navigation, à laquelle il consacre tout un livre?

Sans prendre des indications judicieuses pour des analyses profondes, on peut lui accorder d'avoir embrassé l'ensemble des faits économiques avec un ensemble, une netteté dont peu d'esprits étaient capables à ce degré.

Comme document sur les faits économiques de la France de Henri IV et de Louis XIII, son livre garde aussi une valeur incontestable. Les historiens feront bien de le consulter. Ajoutons que Montchrestien n'est guère moins publiciste qu'économiste. Il entend la politique, quant à ses fondements essentiels, un peu à la façon de Bossuet; pourquoi ne dirions-nous pas à la manière de Henri IV? C'est dire sans doute qu'il ne songe guère au gouvernement représentatif; mais son idéal du gouvernement monarchique est élevé et humain. Il veut, comme plus tard Quesnay le voudra, comme le voudront presque tous les économistes, des réformes utiles à tous, opérées par un roi puissant et sage. Lorsque je nomme les théories politiques du dix-septième siècle à côté de l'économiste Quesnay, j'entends que le roi, selon les vœux de Montchrestien, selon les vœux de la France de ce temps, est un roi dont le droit divin est tempéré par les vertus chrétiennes, et dont l'intelligence est réputée à la hauteur de sa mission. C'est le gouvernement idéal de la vertu et du génie. Façon trop chimérique de comprendre la royauté! Mais tel était l'instinct de la vieille France; avec Quesnay, avec Montchrestien, elle aspirait à une certaine égalité sous un seul prince et sous une même loi.

M. Jules Duval a remis cette figure du vieil économiste, du vieux publiciste français, dans une pleine lumière. Le travail était déjà avancé sur quelques points, lui-même le reconnaît. M. Joly, professeur à la Faculté des lettres de Caen, avait déjà rendu hommage au poëte et à l'économiste

normand dans un écrit publié en 1865. Les historiens antérieurs, même les plus spéciaux, de l'économie politique, Blanqui, par exemple, citaient tout au plus Montchrestien pour mémoire, et comme ayant eu l'honneur ou la chance de prononcer le premier ce nom d'*économie politique*, appelé à une si grande fortune. On ne rencontre pourtant ce mot qu'assez rarement même sous la plume des premiers qui s'intitulent économistes, les Turgot, les Adam Smith, jusqu'à ce que J.-B. Say le consacre tout à fait en l'inscrivant en tête de son célèbre traité. Ajoutons aussi qu'en 1857, M. Haag, dans le tome VII de la *France protestante*, appréciait la valeur de Montchrestien comme économiste plus complétement qu'on ne l'avait fait. Il entrait de la reconnaissance dans ce jugement. Montchrestien, né catholique, est mort en 1621 sous les drapeaux de la réforme. Le mérite propre à M. Duval, et ce mérite est grand, est d'avoir serré de près l'écrivain qu'il étudie, d'avoir dégagé, avec beaucoup de sagacité, de ce *Traicté d'économie politique*, qui ne compte pas moins de 600 pages, tout ce qui est effort de généralisation déjà scientifique, loi, principe d'économie politique. Par là, en effet, Montchrestien est plus qu'un écrivain ordinaire de mémoires sur l'état économique du pays, tel qu'est par exemple un observateur, et j'allais dire déjà un statisticien comme Froumenteau. C'est avec raison que M. Duval marque la place du vieil écrivain entre Nicole Oresme, ce traducteur et cet élève d'Aristote, qui pousse plus avant certaines vues judicieuses énoncées par le maître sur la nature véritable de la monnaie, et Boisguillebert, cet autre économiste normand, qui ouvre véritablement, avec Vauban, la série des économistes modernes. C'est à juste titre aussi que l'historien de Montchrestien fait figurer, dans cette honorable et glorieuse liste, le nom de Jean Bodin qui, sur quelques points économiques de la plus grande importance, s'est montré observateur si judicieux et penseur si pénétrant.

Montchrestien marque le plus haut niveau des esprits éclairés à cette époque. Il ne peut que gagner à être connu.

Il n'augmente pas le nombre des grands, mais celui des bons écrivains, et c'est bien quelque chose. Ici on n'a rien à surfaire. Je réclamerais une mention pour Montchrestien dans les ouvrages qui traitent de l'histoire de l'économie politique; mais les futurs historiens littéraires de la France feront bien de ne pas l'omettre. Quatre ou cinq lignes, c'est peu sans doute! Mais combien dans le nombre d'hommes, je dis d'hommes distingués qui écrivent, sont assurés d'avoir droit à quatre ou cinq lignes de la part de la postérité!

Henri BAUDRILLART,
de l'Institut.

---

# NOTES SUR LA BIBLIOTHÈQUE

DU

# CHAPITRE DE L'ÉGLISE COLLÉGIALE

## DE SAINT-PIERRE D'AIRE, EN ARTOIS.

---

### QUINZIÈME SIÈCLE.

Le chapitre de la collégiale d'Aire, fondé en 1059 ou 1064, eut vraisemblablement de bonne heure une bibliothèque. Il serait extraordinaire que ce corps, qui compta dans son sein des hommes littéraires et qui produisit des auteurs entre lesquels on distingue, au treizième siècle, un Guyart des Moulins, à lui seul capable d'en faire la réputation, n'eût point possédé de livres à l'usage particulier de ses membres. On ne peut toutefois s'en assurer par des témoignages positifs qu'à partir du quinzième siècle, vers 1443, année où commence le plus ancien de ses registres capitulaires qui nous ait été conservé. Il y avait bien eu, en juillet 1226, un de ses prévôts, Robert de Messines, qui, sur le point de partir pour la croisade contre les Albigeois, lui léguait ses livres de théologie. Mais c'est tout ce que l'on trouve sur ce sujet dans les archives de la collégiale, à ma connaissance, jusqu'en 1443.

Voici le testament du prévôt Robert, en ce qui regarde le legs de ses livres : « Robertus, Dei permissione, Ariensis prepositus, omnibus..... salutem. Noveritis quod ego, spe melioris boni, versus Albigenses ire proponens, divine dispensationis curia statum meum ignarus, meum sic condidi testamentum. Libros meos theologie quos habeo apud Ariam ecclesie contuli Ariensi..... Hi sunt libri mei theologie :

Isaias; Jeremias; Duodecim prophetæ; Actus Apostolorum; Apocalipsis; Epistole canonice, in uno volumine; Job; Exodus; Leviticus; Quatuor Evangeliste. Actum anno Domini 1226, mense julio. »

Robert vécut encore douze ans après son testament, et mourut prévôt. L'existence de cet acte dans les archives du chapitre d'Aire autorise à croire qu'il y eut son effet. Je le donne ici d'après une copie du dix-septième siècle : l'original ne m'est pas connu, et il n'offrirait pas une date en chiffres arabes pour ce temps.

En 1478, un chanoine du même chapitre, Martin Godescaut, fit aussi des dispositions testamentaires en faveur de l'église d'Aire; il lui légua plusieurs livres « pour mettre en *sa librairie* ». Nous savons par là avec certitude qu'au moins à cette époque ce qu'elle possédait de livres formait une bibliothèque. Si l'on fit jamais des inventaires réguliers de ce dépôt, je ne les ai pas rencontrés pour les temps qui ont précédé le seizième siècle.

Quant au quinzième siècle, le registre capitulaire dont j'ai parlé ne donne que des indications éparses entre les années 1443 et 1483, où ce registre finit. C'est d'après ces indices qu'il est possible aujourd'hui de composer une liste quelconque de plusieurs des livres que la collégiale possédait. Chaque année, à la suite du chapitre général qui se tenait le jour de la fête des apôtres Saint-Pierre et Saint-Paul (29 juin), le secrétaire dressait l'état des ornements de l'église, et l'on y comprenait les livres affectés au service des chapelles. Ainsi, de 1443 à 1454, ces états donnent la désignation des missels et bréviaires seulement. A compter de 1454, il s'y mêle, d'année en année, d'autres livres; et, en 1472, on fait une catégorie des livres liturgiques et une autre de ceux dont on pouvait se servir en dehors des cérémonies et des offices de l'église. Tous se prêtaient, et l'on en tenait note au moyen des états annuels, à mesure qu'ils sortaient du chapitre ou qu'ils y rentraient. Nous ne pouvons donc connaître, par ces mouvements de sorties et rentrées, qu'une

partie des livres que possédait le chapitre, c'est-à-dire ceux qu'il prêtait. J'en ai formé cette liste pour le quinzième siècle.

1454. I. Ung Psautier glosé.

II. Ung Evangelier glosé, couvert d'aiselles et de blanc cuir à deux cloaus de cuir cousus, commenchans au commencement : « Matheus ex Judea sicut ordine primus portus ita » et finans : « Capere eos qui scribendi sunt libros. »

III. Ung aultre Evangelier glosé, couvert d'aiselles et de noír cuir à braies blanques, cloaus rouges cousus, commenchans : « Hic est Johannes evangelista ; » et finans le texte : « Salva temet ipsum. »

On le nomme en 1465 le *Livre as ewangilles selon saint Jehan et saint Matthieu.*

1455. IV. Une Bible couverte de cuir commençant au second feuillet : « Et non vitiorum idem et accusatores. »

1460. V. Evangelier glosé, couvert d'aisselles et de cuir blancq, à deux cloaus cousus, commenchans en glose : « Lucas, Syrius natione ; » et en texte : « Quoniam quidem multi ; » et finant en texte : « Sequentibus signis ; » et en glose : « per totum orbem seminaverunt. »

1460. VI. Ung aultre livre, nommé *De Officiis ecclesie*, couvert de parchemin, commenchant : « In primitiva ecclesia prohibitum erat ; » et finant environ le desrain en rouge lettre : « Explicit summa magistri Johannis Belet. »

« VII. Ung aultre livre, nommé *Genesis glosatus*, commenchant en texte : « In principio creavit Deus celum et terram ; » et en glose : « Cum divinis libros ; » et finant en texte : « In loculo Egiptos (*in Egypto*) Explicit ; » et en glose : « per temporis incrementa. »

1461. VIII. *Les Concordanches de le Bible*, liées et couvertes en bos, commençant au premier foelet : « Cuilibet volenti requirere concordantias in hoc libro ; » et finit in ultimo folio : « Expliciunt concordantie Biblie, que concordantie pertinent ecclesie Sancti Petri Ariensis. »

« IX. *Liber de Sentenciis*, commenchant en texte : « Cu-

pientes aliquid, » et finant : « duce pervenit; » couvert en aichelles de rouge cuir, assez grant volume.

1461. X. *Epistole beati Pauli*, gloizé, commenchant : « Principia rerum; » et finant : « Cum omnibus verbis. Amen; » couvert d'aisselles et de blancq cuir, en grant volume.

« XI. Livre couvert en aichelles de blancq cuir, commenchant en glosse : « Iheronimus jungat epistola, » et en texte : « Parabole Salomonis; » et finant en gloize; « et hoc est quod afflictamus obscure dicit; » et en texte : « Explicit liber Danielis prophete. »

Ce volume est aussi décrit: *Parabolle Salomonis glossatte et cantica canticorum, in grossa litera.*

1462. XII. Ung livre *des Papes et Empereurs* commenchant : « Super (?) actum est; » et finant : « est defunctus. »

1467. XIII. Le livre *de libero arbitrio*, couvert de cuir et bordé de rouge, commenchant au premier fœullet, en rouge lettre : « Ex libro retractationum Aurelii Augustini; » et finant au dernier fœullet, en rouge lettre : « Explicit Augustinus de libero arbitrio. »

1470. XIV. Ung papaliste de parquemin.

« XV. Ung livre nommé *Vetus passionarium*, couvert en achelles.

« XVI. *Job*, gloizé, en parchemin.

« XVII. Ungne Bible en quatre parties.

1471. XVIII. Unes Décretalles, non glossées.

1480. XIX. Ung Décret, commenchant : « Humanum genus. »

« XX. Unes Decretalles, sans gloses, commenchant : « Filii hominum. »

Ces deux derniers volumes, le *Décret* et la *Décrétale*, provenaient au chapitre du legs de Martin Godescaut, lequel comprenait encore « Ung Epistolier, ung Collectier et ung « Psaultier complet, » tous signés de sa main. La bibliothèque de ce chanoine devait être très-importante; mais il la laissa à Mahieurt le Flamenc, lui donnant tous ses livres de

médecine et de grammaire : « et en espécial, dit-il, tous mes livres, comme se plus à plain les déclaroie. »

Je ne veux, en citant un autre testament, que fournir un nouvel exemple qu'il y avait aussi, chez les prébendés et les autres bénéficiers de la collégiale d'Aire, des bibliothèques particulières de quelque intérêt. En 1484, le chapelain Pigouche lègue à son filleul, à la condition qu'il sera homme d'église, « tous ses livres en latin et en rommant » ; et il nomme, dans le nombre, la *Légende dorée*, le *Livre des belles mœurs*, les *expositions de l'Évangille.* Le chapitre n'en eut rien. A défaut d'accomplissement de la condition du legs fait à son filleul, le testateur avait ordonné que tout ses livres fussent « vendus et adémerez » et que le produit en fût employé en messes pour son âme et « celles de ses bons amis trespassez ».

Les actes capitulaires, sous la date du 29 novembre 1493, constatent encore cette donation du chanoine Hannesone : « Magister Achilles Hannesone, canonicus, dedit et contulit huic ecclesie Ariensi *Decretales* sibi pertinentes, que olim fuerunt pertinentes Johanni de Monte, nec non etiam dedit quemdam alium librum de *Moralibus Gregorii.* »

Une question se présente pour ces deux livres qui, en 1493, avaient déjà eu plusieurs éditions par la typographie. A cette époque les livres imprimés commençaient bien à se répandre. Les deux nôtres étaient-ils encore des manuscrits ? Je ne sais rien de ce Jean du Mont qui avait possédé les *Decretales* avant Hannesone ; mais cette arrière-possession, à elle seule, pourrait bien les faire remonter au temps des manuscrits.

François Morand.

---

# LE BIBLIOPHILE.

Nous avons trouvé dans une Revue de province (*la Minerve de Toulouse*) un article sous le titre : LE BIBLIOPHILE, qui nous a vivement intéressé. Aussi *le Bulletin* n'hésite-t-il pas à le reproduire, persuadé que ses lecteurs lui en sauront gré, et en justifiant sa pillerie par le mot si connu : « Je prends mon bien où je le trouve. »

## I.

Qu'adviendrait-il des diamants, si l'on trouvait jamais le secret d'en faire avec du carbone ? — Pour sûr, ils ne deviendraient jamais aussi communs qu'au pays d'Eldorado et l'on ne verrait pas les gamins les ramasser pour jouer au palet, en attendant l'heure de l'école. Mais enfin ils ne seraient plus rares et, selon toute apparence, ils cesseraient d'être recherchés. Ils n'auraient plus aux yeux des femmes cette vertu suprême de parer qu'ils ont aujourd'hui. Même, si quelque apprentie en l'art de s'habiller prétendait s'embellir encore de leurs feux à bon marché, son ingénuité ferait sourire. Les salons s'en amuseraient. Qui sait? Quelque vieux Lindor, de ceux qui font *le beau* autour des femmes à la mode, trouverait peut-être pour condenser leur ironie et y donner cours un mot grec quasi grec et doucement malveillant.

Cette histoire par hypothèse des diamants, c'est en toute réalité l'histoire des livres. Il fut un temps, et ce temps n'est pas déjà si loin de nous, où posséder un livre, c'était avoir un trésor. Le savant qui avait pu réunir dans sa cassette huit ou dix manuscrits excitait cette espèce de respect involontaire que le peuple témoigne aux riches, dont il dit « qu'ils ne connaissent pas leur fortune ». Mais aussi : son-

gez donc! Dans l'ignorance à peu près universelle et quand les moyens d'instruction manquaient à peu près partout, avoir entre les mains, pouvoir lire, relire et graver dans sa mémoire un traité de théologie, ou de droit, ou de médecine, ou d'architecture; jouir du privilége de profiter seul de l'expérience et du génie accumulés de plusieurs générations; entrer de plain pied dans la science, tandis que les autres en escaladent lentement et péniblement les remparts; et, parce que l'on sait ce que les autres n'ont pu apprendre, voir les grades, les dignités, le pouvoir, la richesse abaisser leurs sommets et comme fléchir devant vos pas : quel merveilleux avantage! quelle précieuse et incomparable faveur de la destinée!

Les choses ont bien changé : la science coule de toutes parts dans le monde, avec tant d'abondance qu'elle semble ne pouvoir jamais tarir et n'avoir plus besoin de réservoirs. Son existence paraît indépendante des monuments qui la recueillirent autrefois et l'empêchèrent de périr. Les livres sont devenus si nombreux qu'ils ne sont plus qu'une marchandise : on les paye à raison de leur prix de revient, non de leur valeur intrinsèque. En cessant d'être identiques à la science, ils ont cessé d'être respectés. On les garde sans grand souci, on les perd sans grand regret, on les détruit sans scrupule et sans remords. « Qu'importe, se dit-on, un exemplaire de plus ou de moins? Il y en a bien assez d'autres! Et d'ailleurs, il suffit qu'il en reste un seul! Les libraires et les imprimeurs sauront bien le multiplier au besoin. » Voilà comment parlent ceux qui vendent ou qui laissent vendre leurs livres au poids du papier, quand ils veulent bien raisonner; mais le plus grand nombre ne raisonne même pas. Et pourtant cet exemplaire unique, sur lequel on aime à compter, ne survit pas toujours. Que serait-ce, si de temps à autre quelque érudit ne poussait un cri d'alarme pour avertir qu'on prenne garde, que tel ouvrage est en train de disparaître?

Si l'on s'enquérait avec quelque exactitude des livres ca-

talogués par nos vieux bibliographes seulement, de manière à noter s'ils existent, où, en quel nombre on peut les trouver, on verrait ce qu'il en reste! Tenez pour certain que les déficits se compteraient par centaines et les unités par milliers! Et cela n'a rien qui doive surprendre.

Chaque temps a la prétention de faire neuf. A la différence de Saturne qui dévorait ses enfants, chaque génération intellectuelle s'efforce d'avaler sa mère; et il ne tient pas à elle s'il en reste des morceaux.

Les livres tout à l'heure réputés les plus nécessaires sont dédaignés; les plus lus se démodent; les plus autorisés se discréditent; les plus chers se vendent à vil prix. Qu'une occasion s'offrît de les brûler tout d'un seul coup, les novateurs seraient hommes à ne pas la laisser échapper! Pour être moins expéditifs qu'un bûcher, leurs mépris sont presque aussi funestes. Encore ne sait-on pas jusqu'où irait leur puissance de détruire, si le hasard ne s'amusait parfois, Dieu merci! à leur dérober leur proie, et s'ils n'avaient suscité par réaction une espèce de religion, contre laquelle jusqu'ici ils n'ont pas su prévaloir.

Il est au monde une secte de dévots pour qui le livre est un dieu : le vulgaire des lettrés, poli parce qu'il est indifférent, les appelle *bibliophiles;* mais les fortes têtes, moins tolérantes, ont coutume de les désigner par le nom moins doux de *bibliomanes*. Ils sont aux amateurs de livres du quatorzième siècle ce que les catholiques d'aujourd'hui sont aux premiers chrétiens. Leur foi n'est pas toute spontanée et toute faite d'enthousiasme; la tradition y a grande part. Des catéchistes leur ont appris à aimer le livre, à le révérer et à le servir. Des théologiens leur ont inventé des dogmes, qui ont cette fortune singulière pour des dogmes d'être encore vierges d'hérésies. Des canonistes leur ont fabriqué un rituel. Le temps a sacré et consacré la langue dont ils usent pour célébrer leurs mystères. Mais, quelque compassé que soit leur culte, quelque sacerdotales que soient leurs pratiques, ils ont tous au fond du cœur ce quel-

que chose d'ardent et de pur dont s'entretient la vraie dévotion. Ces gens pieux ne sont pas... non, certes, ils ne sont pas des Pharisiens. Si naïve au contraire et si sympathique est leur religion qu'elle intéresse les profanes qui peuvent l'observer de près; et je sais plus d'une âme endurcie qui se trouve malheureuse d'être sceptique et de ne pouvoir ressembler à ces adorateurs de *Biblos!*

Res sacra... liber.

Voilà le fond de leur morale. Mais qu'on ne s'y méprenne pas! Tous les livres ne sont pas saints à leurs yeux. Ils ne se sont pas donné pour mission de recueillir les imprimés de pacotille, produits hâtifs d'une industrie banale et sans conscience. Cette denrée devînt-elle introuvable, il est douteux qu'ils voulussent la rechercher. Ils ne se soucient pas beaucoup plus, en tant que *bibliophiles* s'entend, des livres modernes, fussent-ils beaux et même excellents. Ces nouveautés sont en nombre presque toujours et leur existence n'est pas en péril. Les anciennes impressions, à la bonne heure! Celles-là ont à lutter contre le temps, elles ont à souffrir de l'incurie des hommes. Il est bon et juste de les protéger; bon et juste, et doux aussi : car en général ce sont d'honnêtes œuvres, pourvues *intus et extra*, par dedans et par dehors, de qualités solides, quand ce ne sont pas des merveilles d'intelligence et de patienee ou des créations d'un art exquis.

Toutefois, je le répète de peur qu'on ne s'y trompe, pour qu'un livre passe à l'état d'article de foi et trouve place dans le Credo des *bibliophiles*, il n'importe qu'il soit vieux ou nouveau, beau ou laid, sérieux ou futile (mais qu'il ait peu ou prou une origine littéraire, et, s'il n'a un père dans les lettres, qu'il y compte au moins un parrain!); il suffit qu'il soit rare ou peu commun. A-t-il ce caractère, immédiatement il devient saint aux yeux des fidèles, et tous les sanctuaires de la secte se le disputent ou se l'envient.

Ce culte des abandonnés, on est tenté de dire des orphelins, n'est-il pas admirable? Il l'est sans doute, et plus qu'on ne suppose, car il va quelquefois, chez les adeptes, jusqu'au renoncement, jusqu'au sacrifice du sens intime.

Que diriez-vous, je vous prie, d'un évêque qui entretiendrait à grands frais un séminaire de libres penseurs, ou d'un libre penseur qui élèverait avec amour de futurs apologistes de la religion romaine? Vous penseriez apparemment que, sous couleur d'héroïsme, ils manquent à leurs devoirs envers eux-mêmes. Et ce serait raison; car la grandeur d'âme consiste bien à aller au-delà de ce qu'on doit, mais non assurément à pousser jusqu'à ce qu'on ne doit pas. Or, en cas exactement semblable, vous ne pourriez en dire autant d'un *bibliophile*.

Telle est la sublimité de sa religion qu'elle lui fait une loi, qu'elle l'oblige d'apprêter des armes à l'occasion contre ses plus chères croyances. Dès qu'il s'agit du salut d'un livre, il n'a plus le droit d'être de ce parti-ci ou de celui-là, de cette communion ou de cette autre; il faut qu'il soit *bibliophile* et *bibliophile* seulement : par exemple, s'il est républicain, qu'il achète à tout prix un exemplaire unique d'une édition rarissime du *Prince* de Machiavel; s'il est israélite, qu'il recueille une traduction inconnue de l'*Imitation de Jésus-Christ*.

## II.

Je ne dis pas cela pour le docteur Desbarreaux-Bernard dont la dévotion de haute graisse est assez connue à Toulouse. Mais cela me conduit à lui.

Supposez donc que cet aimable bibliophile, l'un des Anciens les plus appréciés de son Église, soit, *horribile dictu!* un peu beaucoup voltairien. Et jugez quel mérite ce serait à lui de reproduire en *fac simile*, pour la sauver de malencontre, cette épave de l'ancien mysticisme, qu'on appelle l'*Eschele de Paradis*. Or, c'est précisément ce qu'il vient de faire, avec le concours indispensable de M. A. Delor, un

lithographe de talent, qui a d'autant mieux réussi à tromper l'œil que le tirage s'est fait, partie sur papier du quinzième et partie sur papier vergé.

Notez que ce livret, *l'Eschele de Paradis*, n'est pas seulement une curiosité typographique, un spécimen des premiers pas de l'imprimerie dans l'enfance, un *incunable*, comme *ils disent*, et qui plus est, ô Tectosages! un *incunable toulousain* de 1488, dont on ne connaît que deux exemplaires (1)! C'est plus et mieux encore. « Ce petit et singulier traictie », comme il s'intitule, écrit d'abord en latin par un moine de la chartreuse de Cologne, est sous sa forme française une œuvre charmante, qui fera les délices des âmes tendres et profondément religieuses auxquelles ne suffisent pas les réalités du culte positif. Car, bien que ce soit effectivement un traité à forme et à divisions scolastiques, où l'on prétend enseigner ce qu'il faut bien appeler le mécanisme de l'extase, il n'a rien au fond ou presque rien de pédantesque. Il va drument devant lui, par un chemin droit et clair; si allègre et si résolu qu'on devine aisément qu'une puissante passion le domine et le guide; simple d'ailleurs dans son action, comme le serait un homme compatissant qui tiendrait la clef d'une fontaine, et ferait jaillir des flots d'eau fraîche aux pieds d'une foule altérée, venue là pour boire et non pour applaudir.

Ce sentiment vrai, ce naturel d'expression, toucheront en dépit d'eux-mêmes les esprits les moins contemplatifs; et, s'ils rougissent de leur émotion, à leurs yeux illégitime, qu'ils se rassurent, ils trouveront dans *l'Eschele de Paradis* de quoi donner le change à eux-mêmes et aux autres. C'est le ton si français et si plein de grâce de cette traduction du quinzième siècle, vrai régal pour les dilettanti « du vieux langage françois ». Lisez un peu cette première page :

« Ainsi que ung jour j'estoie occupé au labeur corporel de

(1) Voir *l'Imprimerie à Toulouse*, au quinzième siècle, par le docteur Desbarreaux-Bernard, p. 85. Toulouse et Paris, 1868.



« mes mains et me prins à penser de l'exercice de l'omme « espirituel ; soudainement me vindrent en pensée quatre de- « grez espirituels, c'est à savoir, leçon, méditacion, oroison « et contemplacion. Lesquelz degrez sont à gens de vie con- « templative et de dévocion eschele par la quelle montent « et sont soublevez de ceste terre misérable ès cieux. Et est « cette eschele divisée et distinguée par menuz et petis de- « grez : mais toutes voyes elle est de merveilleuse et incré- « dible grandeur : pour ce que son pied et partie inferiore « touche çà bas et es fichée en terre, et le hault bout ou « partie supériore pénètre les nues et serche les secretz de « paradis. »

En vérité, n'eût-il pas été bien dommage de laisser perdre un si joli morceau?

## III.

Et maintenant, si quelqu'un a jamais médit des *bibliophiles*, sous prétexte qu'ils ne lisent pas tous leurs livres, — car c'est le grand grief! — j'espère qu'il va se hâter d'avoir des remords. N'est-il pas confus d'avoir voulu les faire passer pour des *machines à colliger*, parce qu'ils ne sont pas et s'obstinent à ne pas être des *machines à lire?*

Il faut que les gens à préjugés en prennent leur parti. L'idée qu'ils se font de l'amateur de livres n'est pas même une caricature, car on aurait beau rendre aux traits qu'ils lui prêtent leurs proportions naturelles, on serait encore loin de retrouver le caractère essentiel de l'original. Un *bibliophile*, retenez bien ceci, ô railleurs abusés, est surtout un sauveur d'épaves, un conservateur bénévole des œuvres de l'esprit humain. Une pareille vocation ne pouvant se déclarer chez un homme sans littérature et sans instruction, un *bibliophile* est nécessairement un lettré et forcément un savant. Il possède à fond cette science difficile qui fait connaître les livres qu'on n'a pas lus, comme la géographie enseigne les pays où l'on n'a pas voyagé. C'est par là qu'il se

distingue éminemment du *bouquineur*, providence des étalagistes, au lieu que, lui, il en est le fléau. Il choisit où l'autre ramasse, et il n'achète jamais qu'à bon escient. Il est permis de dire qu'il cherchait ce qu'il trouve, même quand le hasard fait tous les frais de sa découverte : car, supposé qu'on pût scruter sa mémoire, ce qu'il vient de trouver s'y verrait à l'état de *desideratum*.

Si l'arche de Noé n'était pas vieille comme le déluge, j'aimerais à y comparer sa bibliothèque. Tous les livres créés qui sont menacés de périr y ont un refuge assuré. Ils peuvent y attendre en paix que l'oubli passe et que le temps arrive où ils revivront au jour.

Adolphe Baudoin,
**Archiviste du département de la Haute-Garonne.**

---

# REVUE CRITIQUE

DE

# PUBLICATIONS NOUVELLES.

---

**Dictionnaire historique de toutes les communes du département de l'Eure**, par M. Charpillon, juge de paix, avec la collaboration de M. l'abbé Caresme. *Andelys*, Delcroix, libraire ; gr. in-8°.

Cette publication, conçue d'après le même plan, mais dans des proportions plus vastes que le célèbre *Dictionnaire de la Bretagne* d'Ogée, formera trois forts volumes in-quarto, contenant les monographies complètes de chaque commune, ornées d'un grand nombre de vignettes représentant des monuments curieux du pays. L'ouvrage est précédé d'un résumé fort bien fait, d'histoire générale et de statistique.

Les auteurs de ce grand travail n'étaient pas gens à se contenter de faire un livre avec des livres. Ils ont compulsé non-seulement les ouvrages imprimés, tant anciens que modernes, mais les dépôts publics et particuliers de documents manuscrits, échappés au vandalisme révolutionnaire, chartes, aveux, registres de confréries, etc. Ils n'ont pas négligé les traditions locales, qui leur ont fourni, sur bien des points, de précieux renseignements.

Parmi les monographies les plus intéressantes qui font partie des séries déjà parues, nous citerons Amfreville-sous-les-Monts, dont le territoire fut le théâtre de la légende pathétique et véridique des Deux Amants ; Baux de Breteuil, dont la notice comprend la traduction intégrale d'une pièce très-curieuse du douzième siècle ; la charte de fondation authentique du prieuré de Notre-Dame-du-Désert, par Robert, comte de Leicester et de Breteuil ; Beaumesnil, dont le château, qui date des dernières années de Henri IV, est effectivement l'un des beaux mesnils ou manoirs de la France entière. Nous voyons qu'à Baqueville en Vexin le

roi Philippe le Bel possédait un domaine rapportant, tant en espèces qu'en faisances, cent vingt livres sept deniers. Vient ensuite l'histoire très-intéressante de Beaumont *le Roger*, localité qui eut la chance de trouver, au onzième siècle, un protecteur généreux au lieu d'un tyran dans le suzerain dont elle a gardé le nom par reconnaissance. Nous rencontrons, à l'article Bec-Hellouin, la célèbre abbaye du Bec, illustrée par Lanfranc et saint Anselme. La Révolution expulsa les derniers moines du Bec, et leur habitation devint, en 1810, en vertu d'un décret impérial... faut-il le dire? un dépôt d'étalons!!

L'article Bernay fournit non-seulement des détails historiques importants, mais des anecdotes curieuses. Nous y voyons, par exemple, qu'en 1220 « Messieurs de l'Echiquier de Falaise » mirent tous les bourgeois de Bernay à l'amende pour avoir, par couardise ou fanatisme, laissé occire un juif dans leur ville, encore que ce juif eût crié comme un beau diable, ainsi qu'il était prouvé par témoins. Nous n'aurions jamais pensé que des membres d'une cour de justice normande du treizième siècle eussent autant de sollicitude pour les enfants d'Israël. Probablement ils n'étaient pas fâchés d'avoir une occasion de rançonner les riches drapiers de Bernay.

De toutes ces monographies, la plus intéressante peut-être qui ait paru jusqu'ici, parce qu'elle contient des renseignements inédits et des conjectures originales, est celle de *Bézu-la-Forêt*, commune dont le nom indique une origine des plus anciennes, puisque ce nom n'est autre que le mot celtique *Beziou*, lequel signifie *sépulcres* ou *boulcaux*, suivant le goût des amateurs. Une tradition immémoriale, confirmée par de vieux documents, atteste que, dès l'époque mérovingienne, il existait sur ce territoire, au lieu dit la *Fontaine du Houy*, un manoir royal nommé *Basiu*, dont il est fait mention plus d'une fois dans les rares monuments écrits, chroniques et chartes des huitième et neuvième siècles. C'est à Basiu (*Baciu-villa*) qu'Ebroïn vint se saisir des richesses du roi Thierry qu'il venait de détrôner. Plus tard, ce lieu paraît avoir été l'une des résidences favorites de Charles le Chauve, dont plusieurs chartes et capitulaires sont datés du palais de Basiu. Les auteurs du nouveau dictionnaire pensent que ces indications se rapportent à leur Bézu et non à Buissi ou Baisieu en Picardie, comme l'ont cru Adrien de Valois, T. Duplessis et

Mabillon. Cette opinion nous paraît mériter toute l'attention des archéologues. Il est certain que, dans la seconde moitié du quinzième siècle, on voyait encore en ce lieu des ruines appelées le *Manoir du roy*, qu'à cette époque on édifia sur le même emplacement un château aussi vaste qui subsiste encore en partie, et dans lequel, suivant la tradition, Charles IX séjourna plusieurs fois quand il venait chasser dans la forêt de Lyon, sur la lisière de laquelle est situé cet antique domaine.

L'œuvre de M. Charpillon réclamerait, comme complément indispensable, une table alphabétique et raisonnée des matières, indiquant, sous le nom de chaque localité, non-seulement son article principal, mais les mentions incidentes de cette même localité, faites dans d'autres articles. On arriverait ainsi à établir entre les différentes parties du travail une corrélation qui en augmenterait singulièrement l'utilité.

Il serait à désirer qu'on fît pour tous nos départements, d'une manière toutefois un peu plus concise, ce que fait M. Charpillon pour celui de l'Eure. C'est seulement ainsi qu'on arrivera à rassembler les matériaux d'une véritable histoire de France. La publication de ce vaste répertoire fait le plus grand honneur au zèle persévérant de M. Delcroix, un éditeur comme nous en souhaiterions à plus d'une grande ville.

Quelques exemplaires sont tirés sur grand papier vélin fort, pour les bibliophiles.

Baron Ernouf.

---

La Cocue imaginaire, comédie en un acte et en vers, par le sieur F. Doneau, réimprimée textuellement d'après l'édition de Paris, Jean Ribou, 1662, avec une notice par Paul Lacroix. *Turin, J. Gay et fils,* 1870; in-18, x et 48 pages. Imprimé à 100 exemplaires numérotés, dont 4 sur chine et 2 sur peau-vélin.

Ce livret fait partie de cette Collection molièresque dont nous avons déjà parlé, et qui justifie si bien le sympathique accueil qu'elle reçoit des amateurs. Reproduire des productions aujourd'hui introuvables en les accompagnant d'explications nécessaires,

c'est à coup sûr se créer un titre sérieux à la reconnaissance de toutes les personnes qui s'intéressent à l'une des plus grandes gloires de la France. La pièce du sieur Doneau n'offre point, nous l'avouons sans peine, un mérite fort attachant. C'est une pâle contrefaçon de la comédie de Molière; le principal personnage a changé de sexe; l'avis au lecteur renferme un détail intéressant relatif à l'immortel comique. Le mot *cocue* qui figure dans le titre n'avait pas été employé auparavant, et il l'a été fort peu depuis; l'auteur croit devoir s'excuser de ce néologisme. La comédie en vers parut sans nom d'auteur; la dédicace « à Mademoiselle Henriette *** » est signée F. D; le privilége du roi est accordé au sieur Doneau et l'autorise à faire imprimer les *Amours d'Alcippe et de Ciphise* (ce sont les noms des deux personnages les plus importants). On ignore qui était ce Doneau, mais Maupoint a eu tort de le confondre, dans sa *Bibliothèque des Théâtres*, avec Doneau de Visé, et d'attribuer la *Cocue* à ce dernier.

Par respect pour la rareté de l'édition de 1662, et en considération du tirage fort restreint de la réimpression, nous transcrirons les derniers vers de cette comédie, en engageant le lecteur à ne pas s'y arrêter et à les regarder comme non avenus. D'ailleurs ce qui pouvait être vrai en 1662 ne saurait en 1870 recevoir aucune application quelconque :

« Il est bien des cocus dans le siècle où nous sommes;
C'est un mal à présent commun à tous les hommes;
Il prend également le laid et le bien fait :
Aucuns le sont en songe et d'autres en effect;
D'autres le sont aussi qui ne croient pas l'estre,
D'autres qui ne font pas semblant de le connoistre;
D'autres qui voudroient bien aussi ne l'estre pas,
Et d'autres qui toujours se forgent des chimères,
Dont le nombre est plus grand, ne sont qu'imaginaires.

G. Brunet.

# CHRONIQUE LITTÉRAIRE.

---

Jules de Goncourt. — *La Révolte,* drame par M. Villiers de l'Isle-Adam. — Auguste Anastasi.

La presse a été unanime à rendre les honneurs littéraires à Jules de Goncourt; et de cette unanimité de regrets et d'éloges on peut tirer un enseignement et même jusqu'à un certain point une consolation, sinon pour ses amis, du moins pour ses confrères. Jules de Goncourt, que j'ai quelque embarras à séparer de son frère (l'avenir seul et les révélations de l'amitié intime nous apprendront quelle part doit être faite à chacun d'eux dans le travail commun), appartenait au petit nombre d'écrivains très-rares en ce temps de galvaudage et de course au succès, qui ont gardé le respect de l'art et la probité dans le travail. Tout ce qu'ont écrit ces deux jeunes gens : roman , histoire, biographies, études, était réellement né d'eux-mêmes. Ils n'ont jamais relevé l'un et l'autre que de leurs intentions, et n'ont jamais obéi à aucune commande de la mode, à aucune séduction de la popularité. Dans ceux même de leurs ouvrages qui ont pu quelquefois être contestés, on sent la sincérité, la droiture de l'écrivain qui n'a d'autre but que de bien faire et dont les erreurs mêmes sont nobles, car il ne se trompe que sur la piste de la vérité et de la perfection. Rien n'est négligé dans leur œuvre, ni le plan, ni la forme, ni l'observation, ni le style; ce qu'on a pu leur reprocher, c'est plutôt un excès de soin, une trop vive inquiétude de rendre exactement leur pensée et de se garder en toute chose du lieu commun. Mais ce n'est pas nous, grands dieux! qui incriminerons chez un écrivain ou un poëte, ainsi que le lourd Baillet l'a fait un jour à l'égard de Remi Belleau, trop de recherche dans le

choix des mots, dans l'art de polir et d'embellir le discours. Ce sont, je le répète, de nobles défauts que ceux qui viennent de l'excès du travail et de la délicatesse de la conscience. Combien sont-ils aujourd'hui, dans ce temps de journalisme et d'improvisation éphémère, où sont-ils les scrupuleux qui hésitent devant un mot, et qui ont encore, comme dit le P. Bouhours, « le bonheur de douter en écrivant » ? Hélas ! je ne veux chagriner personne : je viens de les compter sur mes doigts, et je n'ai pas été au bout de ma seconde main.....

J'ai peu connu MM. de Goncourt : je les ai *vus*, comme on dit, ou rencontrés chez des amis communs. Ce qui m'avait le plus frappé chez le plus jeune, celui que la mort illogique vient d'enlever prématurément à l'amitié paternelle de son aîné, c'est une réserve un peu farouche, la mine froide et contenue de l'homme qui craint de se laisser aborder et ne veut se livrer qu'en parfaite connaissance de cause. Cette fierté, que des esprits peu réfléchis peuvent prendre pour de la timidité, ne m'a jamais déplu chez un homme qui a la conscience de sa valeur et qui répugne à se commettre avec l'inconnu. Dans ce temps d'égalité forcenée où la qualité de confrère n'est pas même une garantie de savoir-vivre et de discrétion, on s'explique cette circonspection d'un écrivain convaincu de ses idées et qui ne croit pas à l'utilité de la contradiction. Cette réserve de M. de Goncourt, laquelle ne s'écartait pas d'ailleurs de la plus exquise politesse, complète selon moi la physionomie de son talent. L'homme délicat s'ajoute à l'écrivain consciencieux.

Cette double dignité du caractère et du talent avait créé autour de M. de Goncourt une atmosphère d'estime et de sympathie. L'ironie abdiquait devant lui ; la plaisanterie le respectait. On subissait l'ascendant de cette loyauté, de cette patience au travail, de cette tenue discrète et honorable. Une fois, une seule, à propos de leur unique tentative au théâtre, MM. de Goncourt ont trouvé

devant eux la malveillance et même l'hostilité. Mais cette agression, dont le motif n'était rien moins que littéraire, n'a servi en somme qu'à mieux marquer les sympathies qu'ils inspiraient. J'ai vu ce jour-là de tout jeunes gens, à cet âge où la fibre est le plus facilement remuée par les agitations de l'esprit de parti, protester contre cette insulte faite à des travailleurs sincères et honnêtes. Leurs confrères de la presse de tout ordre et de tout âge se groupèrent autour d'eux. Et comment oublierais-je parmi les souvenirs consolants de ce cruel combat le témoignage que rendit généreusement aux jeunes auteurs notre cher et vénéré patron M. de Sacy? — « A quelque chose malheur est « bon, écrivait-il. La sévérité du goût classique peut sans « doute trouver beaucoup à reprendre dans la pièce de « MM. de Goncourt ; la juste fierté de leurs sentiments « exprimés avec tant de simplicité dans leur préface ne « rencontrera qu'une sympathique approbation. Nous ne « les louerons pas de s'honorer hautement de leurs amitiés : « leur cœur est au-dessus d'un pareil éloge. Quant à leur « parfaite indépendance, elle n'a pas besoin de preuves. On « a pu faire interdire la représentation de leur pièce, on ne « leur ôtera pas le mérite du dévouement le plus désinté- « ressé aux lettres qu'ils cultivent depuis tant d'années, « sans chercher le succès ailleurs que dans leur travail « même et dans leur talent. » Ainsi parlait l'éloquent académicien indigné comme l'est toujours un noble cœur d'une injustice violente et grossière, et faisant pour un moment fléchir ses principes littéraires devant le sentiment de son âme révoltée.

Et dernièrement encore, au lendemain du jour funeste qui brisa cette vie si exemplaire et si enviable, n'a-t-on pas vu les plumes les plus glorieuses, les plus dédaigneuses parfois, arrêter la besogne et faire trêve au devoir pour parler en termes chaleureux, émus, de ce jeune homme, frère pour les uns, disciple et fils pour les autres? Frère et fils, je ne dis pas trop. On eût dit un deuil de famille, tellement les regrets

étaient vifs, la sympathie profonde et l'accent vibrant. Théophile Gautier, dans un feuilleton écrit avec des larmes et des sanglots, a dû faire, c'est lui-même qui l'a dit, violence à sa douleur pour rappeler et célébrer les œuvres de ce jeune esprit qu'il avait adopté et qu'il aimait comme on aime un héritier. — « L'art, a dit M. Paul de Saint-Victor, était pour lui une foi et un culte ; il s'y était renfermé avec son frère comme dans un cloître à deux cellules, à peine entr'ouvert du côté du monde. Il y enchaînait volontairement au travail sa jeunesse, qui aurait pu être si brillante et si répandue. Former son talent, le perfectionner, le tailler en quelque sorte comme un diamant sans défaut, ce fut sa seule ambition, l'absorbant souci de cette courte existence. Cette blonde et jeune tête restait des mois entiers courbée sur la tâche. Les passions de l'esprit sont les seules dont il ait brûlé. » M. Théodore de Banville, qui est revenu à deux fois sur cette mort déplorable, commençait ainsi son feuilleton du *National :* « Cette semaine sera pour moi la semaine où est mort Jules de Goncourt... » Je vous le disais bien, que c'était un deuil de famille ! Oui, dans cette famille toujours plus rare, toujours plus étroite, d'amis dévoués des lettres, du labeur et de la gloire, chacun s'est senti atteint par cette perte, atteint dans sa foi, dans ses espérances, dans sa force même, comme l'est une troupe décimée, comme un équipage qui a perdu un homme à la mer. Un de moins ! Ce n'est pas seulement l'ami que l'on regrette, c'est le compagnon ; c'est le mâle et honnête courage qui décuplait la force commune et dont tous bénéficiaient. C'est là sans doute ce qui met tant d'émotion dans la plainte et donne tant d'éloquence aux adieux.

Eh bien, voilà la leçon ; voilà, s'il n'est pas impie de tirer d'une si amère douleur une application directe à soi-même et aux autres, voilà la consolation et voilà l'enseignement. Ainsi donc tout n'est pas perdu ! Dans ce temps si pauvre en encouragements et en exemples, il est encore de nobles récompenses pour le talent sincère et pour l'ambition hon-

nête; et l'homme loyal qui se respecte lui-même et marche droit dans la voie sans attendre rien, comme l'a fort bien dit M. de Sacy, que de son travail et de son talent, trouve encore des cœurs à l'unisson du sien. Et que ne puis-je ici être entendu de cette jeunesse qui se gaspille au jour le jour, qui se rue aux petits journaux et aux petits théâtres, et dépense en menue monnaie, — monnaie qui n'a plus de titre au bout d'une semaine, — son esprit, ses talents, son imagination, tous ses dons! Je lui dirais : Voyez! ce jeune homme était des vôtres. Il est mort jeune encore, et son œuvre, bien que considérable, n'atteint pas le nombre des pages que vous disséminez chaque matin; il n'a jamais diverti les cafés ni réjoui les badauds le soir aux Champs-Élysées. Il est resté calme et patient dans son atelier de travail, attendant la renommée du temps, de ses efforts et de l'équité de ses juges. Aussi meurt-il honoré, regretté et loué de tous, vieux et jeunes, indulgents et sévères. Et c'est ainsi qu'il est beau de mourir en recueillant à son heure suprême la couronne de sa vie. « Combien, a dit un de ses laudateurs, combien peu survivront des innombrables romans qu'a produits ce siècle! *Renée Mauperin* fera partie de cette rare élite; elle est marquée du signe des élus de l'art. »

Laisser un livre, un seul, roman ou histoire, vers ou prose, n'est-ce pas la plus réelle et la plus belle récompense que puisse se promettre un esprit studieux et fier, une conquête sur le temps et sur la mort même? N'est-ce pas en même temps faire acte de bon citoyen, d'homme bienfaisant et généreux envers tous ceux que l'on continuera d'instruire ou d'amuser?

J'entends bien la réponse : « Peu nous importent vos couronnes déposées sur des tombes et votre célébrité posthume. Nous sommes les fils de notre temps, et nous prétendons vivre *de notre vivant*. Nos religions sont le *positivisme* et le *réalisme*. Qu'importe que nous nous dépensions, comme vous le dites, au jour le jour? Ceux que nous avons divertis le matin nous sourient le soir; ceux qui nous ont applaudi la veille

nous acclament encore le lendemain. Être montré du doigt dans la foule et entendre dire : « Le voilà ! » quand nous passons, voilà notre affaire. Ce n'est pas la gloire peut-être, mais c'est la *notoriété;* nous n'en voulons pas davantage. La notoriété ! n'est-ce pas la gloire payée d'avance et comptant, palpable et réalisée ? En monnaie ? soit ! Mais cette monnaie fait vivre, et c'est tout ce que nous demandons. Voulez-vous nous transformer en poëtes classiques, pindariques ou tragiques, interpellant la postérité sourde et mâchant du laurier ? Tout beau ! c'est maintenant le siècle de la prose et des affaires. Pas tant d'orgueil et plus de bon sens. Être reconnus pour gens d'esprit, de fantaisie et d'audace ; se faire admirer ou se faire craindre selon le besoin ; flatter le public pour qu'il nous le rende, briller pour être vus de loin ; se servir de la popularité que donnent les lettres pour arriver à quelque bonne et solide position, et ensuite servir son pays pour qu'il nous paye : voilà la réalité et la sagesse ! »

Eh bien, je réponds à mon tour, tout simplement et sans phrases : Non, cela n'est pas sage, non, cela n'est pas vrai ; et surtout cela n'est pas droit. Il ne s'agit pas ici d'agiter les palmes, ni d'invoquer les Muses. Mais, sans le prendre si haut, examinons froidement le résultat : celui dont nous parlons, certes, a aimé les lettres pour elles-mêmes ; on ne l'a pas vu courir au soleil de la publicité, ni se montrer comme nos enragés ubiquistes partout à la fois, paraître le même jour aux courses du bois de Vincennes et aux courses de la Marche, figurer le matin à une inauguration de chemin de fer et parader le soir aux *premières* dans les places en vue. Il ne disait de mal de personne. Il ne s'est jamais mêlé à aucun scandale et n'a jamais parlé dans aucun banquet. Il n'a eu d'autre camaraderie que celle de bons esprits qui pensaient comme lui et aimaient ce qu'il aimait lui-même, le travail et l'art. Il est mort, hélas ! tel qu'il avait vécu, riche de son seul patrimoine, et n'avait seulement pas la croix, que lui méritaient son courage et son talent. Pourquoi donc au dernier moment ces protestations, ces imprécations, ces cris de

douleur mêlés aux hommages funèbres et à des appréciations littéraires? Pourquoi la mort de ce jeune homme a-t-elle été pendant toute une semaine un deuil public dans les lettres? Prenez le plus malin de vos journalistes, le plus vanté de vos faiseurs d'opérettes et de vos comédies bourgeoises, et, par impossible, supposons qu'il ait cessé de vivre ce matin, cette nuit, hier! Ah! sans doute la presse ne restera pas muette! au contraire, les journaux seront pleins de ses louanges; les feuilletons raconteront sa vie et ses succès; les *Chroniques* regorgeront d'anecdotes et de traits de caractère; ses bons mots défrayeront les petits journaux pendant huit jours. Mais aura-t-il en ce jour fatal un concours d'amis inconnus venus pour reconnaître un des leurs et témoigner des sympathies de leur esprit? Aura-t-il les larmes d'un grand poëte et surtout le silence respectueux des anecdotiers et des farceurs?

Mais à quoi bon ici les hypothèses? n'avons-nous pas en main la preuve palpable et décisive? Recueillez un instant vos souvenirs : rappelez en votre mémoire les noms de ceux qu'on a vus depuis vingt ans seulement s'emparer un moment, deux ou trois ans, si vous voulez, de l'attention et de la faveur publiques; de ceux qui ont été pour un temps les héros, les favoris, les conquérants, qui, dès leurs débuts (parlons un instant l'aimable argot des journaux actuels), sont *arrivés premiers* sur le *turf* littéraire et ont balancé pour deux ou trois saisons dans l'amour des Parisiens lettrés *Mousseline* ou *Perlimpimpin*, et qu'aujourd'hui couvre un oubli si profond, qu'enveloppe une telle indifférence, que leurs noms écrits vous surprendraient comme des détonations d'artifice. Mais à Dieu ne plaise que je veuille affliger personne, et surtout des heureux!... non, ces noms éclatants l'an passé, aujourd'hui obscurs, je ne les écrirai pas; vous les trouverez vous-mêmes! Ceux-là, je pense, étaient assez fiers, assez brillants, assez pompeux, assez célèbres. Ils étaient les dieux du jour et les rois de cette notoriété que vous ambitionnez et qui vous fascine. Pas de fête

sans eux ! on n'eût osé inaugurer un simple tronçon hors de leur présence, et l'on eût plutôt ajourné la pièce nouvelle que de la donner devant leur place vide. Leurs romans faisaient prime au bas des journaux et sur les catalogues de librairie. Ils avaient les jambes longues, et les dents aussi : où iraient-ils ? on ne savait le dire. On les voyait déjà académiciens, préfets, députés, ministres. O déception ! les voilà rentrés à cette heure dans le gros de l'armée, heureux s'ils n'ont pas été mis à la retraite et si on les juge encore bons pour un coup de main ! Jules de Goncourt n'a pas subi ces éclipses. Son incroyable ardeur au travail, la simplicité de son ambition, sa constance, sa sévérité envers lui-même, l'ont fait cheminer sans diversion, sans perte de temps, d'une marche toujours plus assurée et plus rapide vers le but qu'il se proposait. Chaque pas en avant lui était compté, chaque effort nouveau s'ajoutait aux autres et, en grossissant son œuvre, augmentait sa réputation. — Mais il est mort, me direz-vous ? — Oui, disons même : Il *en* est mort, comme un brave. Mais les sentiments qui ont éclaté sur sa tombe, croyez-vous qu'ils ne lui aient pas profité de son vivant? Je parlais tout à l'heure d'amis inconnus ; croyez-le, l'approbation, même ignorée, même tacite, est un soutien. Jules de Goncourt respirait à l'aise dans cette atmosphère favorable de laquelle se dégageait de temps à autre par un mot, par un signe, un encouragement ou une adhésion. Maîtres, confrères, amis, étrangers, tous conspiraient pour lui, tous l'appuyaient. C'est là sans doute ce qui lui a donné la force de rester jusqu'à la fin fidèle à ses vœux et constant dans son espérance. Il s'est avancé ainsi vers le dernier terme, *heureux*, aimé et respecté. Que faire à cela? un art est un art, nul n'est forcé de se donner à lui ; mais, une fois pris, le meilleur parti est encore de s'y livrer tout entier, sans réserve, sincèrement et sans autre ambition d'aucune sorte. C'est là pour moi qu'est la sagesse ; et non-seulement la sagesse, mais l'habileté suprême et, pour parler comme tout le monde, la *meilleure spéculation.*

En voici un autre, de ces sages et de ces habiles, de ces friands du bon morceau (celui-là, grâce à Dieu, jeune et bien portant), qui jusqu'ici ne s'était révélé qu'à ses confrères (la meilleure des notoriétés, suivant moi), par des vers et des romans évidemment peu faits pour être goûtés par les foules. Il s'appelle d'un grand nom : Villiers de l'Isle-Adam. Lui aussi, il a voulu, ces jours passés, s'essayer devant le grand public et sous le soleil du lustre. Pour son début il s'est pris à une grosse question : l'ennui dans le devoir. Une femme intelligente, vertueuse, dévouée, a été mariée, comme on se marie trop souvent, sans connaissance de cause, à un homme non-seulement vulgaire, mais sans probité; espèce de fricoteur d'affaires, demi-banquier, demi-usurier. Ce mari, qui a très-bien compris le parti qu'il peut tirer d'une telle femme, en a fait son teneur de livres et son caissier, et s'en trouve bien, car sa femme est laborieuse et courageuse. Pourtant un jour, sentant la jeunesse qui s'envole, Élisabeth est saisie d'un violent dégoût pour les tripotages dont elle est complice. Il lui semble qu'elle a largement payé la rançon de sa vie. Elle veut redevenir elle-même, reconquérir la liberté de son âme et de ses pensées. Elle rend à son mari stupéfait les comptes de la caisse et du grand livre et quitte la maison. C'est la *révolte* (c'est le titre même de la pièce) d'un cœur généreux et fier, las d'esclavage et d'infamie; le dernier cri du naufragé avant de retomber dans le gouffre. Elle s'en ira au loin, bien loin, au bout du monde s'il le faut, dans la solitude, vivre de la vie dont elle se sent digne, lire et penser. Mais, une fois partie, même avant le premier relai de poste, Élisabeth a compris qu'il est trop tard, qu'elle ne s'appartient plus, que sa destinée est faite, et revient d'elle-même reprendre le collier de misère et le grattoir du caissier. La pièce, portée au Vaudeville par M. Alexandre Dumas le fils, a été jouée avec verve par Mme Fargueil et Delannoy. Pourtant, et malgré la moralité du dénoûment, messieurs les banquiers de la salle se sont fâchés. Les journalistes ont trouvé des *audaces* dans le style et dans la composition, et

la pièce de M. Villiers de l'Isle-Adam a dû disparaître. Néanmoins, je le leur déclare aux uns et aux autres, l'auteur après cette seule tentative est plus assuré de vivre avec les bons esprits que tel faiseur de féeries et de revues vingt fois vainqueur dans l'arène. La pièce est bien écrite ; il y a de l'esprit; les caractères sont originaux sans caricature : on sent passer sous la satire familière une imagination de poëte. Tout le monde a souri en entendant ce drôle, expert en faillite, dire à sa femme, en l'accusant de tendances à la rêverie : — Tant qu'il y aura des poëtes en ce monde, les honnêtes gens ne seront pas tranquilles!

Il était dit que cette chronique, commencée dans le noir du deuil, finirait sur la note triste. Un artiste de talent, un de nos plus chers amis, M. Auguste Anastasi, vient d'être atteint du plus affreux malheur qui puisse frapper un peintre ; il a été privé de la vue, momentanément, nous l'espérons ; du moins le médecin l'affirme, et nous ne demandons qu'à le croire. En apprenant ce désastre, les amis et les confrères de M. Anastasi se sont groupés pour organiser à son profit une vente qui aura lieu dès que les circonstances le permettront. Les noms les plus célèbres ont déjà signé cette liste qui promet la plus belle collection de tableaux modernes qui ait jamais été offerte aux enchères publiques : Corot, Diaz, Jules Dupré, Isabey, Fromentin, Daubigny, Rosa Bonheur, Cabanel, Bida, Gérôme, Eugène Lami, de Curzon, Eug. Lavieille, Stevens, Bonnat, etc., etc. Cet empressement, qui honore M. Anastasi, prouve en même temps ce dont, pour notre part, nous n'avons jamais douté : que c'est dans ce monde des artistes, tant attaqué, que se trouve la vraie générosité et la vraie fraternité.

CHARLES ASSELINEAU.

---

# NOUVELLES ET VARIÉTÉS.

— *Le Bibliophile fantaisiste*, *Magazine mensuel*, tel est le titre d'une publication mensuelle en petit format qu'avait entreprise un éditeur établi hors de France et qui a commencé avec le mois de janvier 1869. Il paraît qu'elle en restera aux douze cahiers de cette année; ils formeront un volume de 480 pages. Tiré à petit nombre et n'ayant en France qu'une circulation fort limitée, ce recueil sera certainement recherché plus tard. Aujourd'hui il n'est connu que de quelques curieux ; c'est ce qui nous autorise à signaler son existence.

On y trouve la réimpression de divers opuscules piquants et devenus d'une rareté extrême; les uns n'ont eu qu'une édition, et l'on s'efforcerait inutilement de les rencontrer; d'autres ont été l'objet de réimpressions spéciales, mais qui n'ont été tirées qu'à fort peu d'exemplaires. Indiquons parmi ces diverses pièces la *Satyre du triomphe de Cypris* (opuscule en vers dont on ne connaît que deux exemplaires, l'un à la Bibliothèque impériale, l'autre à celle de Rouen, venant du fond Leber et mentionné au catalogue de cet amateur, n° 2404); *Lettres patentes de Sa Majesté Caresme* (facétie qui n'est connue, ce nous semble, que par la reproduction qui en est faite dans le *Rabelais* traduit en allemand par M. G. Régis, lequel l'avait rencontrée à la suite d'une édition des *Chroniques de l'énorme géant Gargantua*); le *Discours de la Sobrette et de la Recommandaresse* (un des débris du répertoire facétieux de notre vieux théâtre); le *Discours pour savoir si on peut nouer l'aiguillette et comme on la peut desnouer* (un exemplaire, le seul peut-être qui se soit conservé, catalogue Leber, n° 2503); *la Calotte*, par le sieur Du Laurens (rarissime plaquette de 4 feuillets, datée de 1629; badinage spirituel demeuré à peu près inconnu faute d'avoir été inséré parmi les *OEuvres* de Du Laurens); la *Tragi-comédie des enfants de Turlupin*, Rouen (vers 1605) (pièce fort singulière et tellement rare que M. de Soleinne avait dû se rési-

guer à en placer, faute de mieux, une copie dans son immense collection dramatique); la *Farce joyeuse du galant qui a fait le coup* (déjà réimprimée par Caron à 55 exemplaires).

A côté de ces reproductions complètes figurent des analyses de quelques ouvrages curieux : la *Sibylla trigandriana* de Kornmann; l'*Almanach nouveau de l'an passé* (vers 1784), et bien d'autres que nous nous abstenons d'indiquer. L'éditeur nous fait aussi connaître cinq lettres (sans orthographe) de diverses dames de la cour au duc de Richelieu (d'après un recueil qui figure dans la bibliothèque Leber, n° 5815; quelques autres lettres, comprises dans le même recueil, ont été publiées par M. de Lescure dans son volume intitulé : *les Autographes*, 1865, in-8). Divers *Canards* ou pièces débitées dans les rues le siècle dernier, reproduites *in extenso*, ne sont point sans intérêt pour la connaissance des temps passés. A tout ceci se mêlent des lettres écrites par plusieurs bibliophiles et se rattachant à des points curieux et variés de la science des livres; la clef du roman de M^me^ Louise Collet (*Lui*) et quelques autres passages piquants ne passeront point inaperçus.

Le *Bibliophile fantaisiste*, tout en faisant une large part aux facéties et aux raretés, s'occupe aussi parfois de la portion sérieuse de la science bibliographique. Il a reproduit quelques articles de M. Boissonade, insérés il y a un demi-siècle environ dans le *Journal de l'Empire* et qui n'ont point reparu dans le choix si intéressant d'ailleurs qu'a donné M. Clinchamp des notices de cet érudit aussi instruit que judicieux (*la Critique littéraire sous l'Empire*, 1863, 2 vol. in-8). Il consacre quelques pages à une production qui serait antérieure au déluge universel, si elle était authentique; malheureusement le *Livre d'Hénoch* ne remonte guère au-delà de deux mille ans; il n'en demeure pas moins un témoignage curieux des croyances répandues dans la Palestine à une époque fort intéressante. Nous pensons en avoir dit assez pour établir que le *Bibliophile fantaisiste* n'est nullement indigne de piquer la curiosité des amateurs.

---

BULLETIN

DU

# BIBLIOPHILE

ET DU BIBLIOTHÉCAIRE,

REVUE MENSUELLE

PUBLIÉE PAR LÉON TECHENER

AVEC LE CONCOURS

De MM. CHARLES ASSELINEAU, de la bibliothèque Mazarine; L. BARBIER, administrateur à la biblioth. du Louvre; ÉD. DE BARTHÉLEMY; BAUDRILLART, de l'Institut; PH. BEAUNE; HONORÉ BONHOMME; JULES BONNASSIES; AP. BRIQUET; GUST. BRUNET, de Bordeaux; J. CARNANDET, bibliothéc. de Chaumont; E. CASTAIGNE, bibliothéc. à Angoulême; PHILARÈTE CHASLES, conservateur à la biblioth. Mazarine; F. COLINCAMP, professeur à la Faculté des lettres de Douai; PIERRE CLÉMENT, de l'Institut; C[te] CLÉMENT DE RIS, de la Société des Bibliophiles; CUVILLIER-FLEURY, de l'Académie française; D[r] DESBARREAUX-BERNARD, de Toulouse; ÉMILE DESCHAMPS; A. DESTOUCHES; FIRMIN DIDOT, de la Société des Bibliophiles; B[on] A. ERNOUF; FERDINAND DENIS, administrateur à la bibliothèque Sainte-Geneviève; AL. DE LA FIZELIÈRE; ALFRED FRANKLIN, de la bibliothèque Mazarine; marquis DE GAILLON; prince AUGUSTIN GALITZIN, de la Société des Bibliophiles; J.-ED. GARDET; J. DE GAULLE; CH. GIRAUD, de l'Institut; ALF. GIRAUD, de Blois; JULES JANIN; P. LACROIX (BIBLIOPHILE JACOB), conservateur à la biblioth. de l'Arsenal; LE ROUX DE LINCY, de la Société des Bibliophiles; FR. MORAND, de Boulogne-sur-Mer; PAULIN PARIS, de l'Institut; LOUIS PARIS; Gaston PARIS; D[r] J.-F. PAYEN; B[on] J. PICHON, président de la Société des Bibliophiles français; RATHERY, conservateur à la Biblioth. impériale; ROUARD, biblioth. d'Aix; SILVESTRE DE SACY, de l'Académie française; SAINTE-BEUVE, de l'Académie française; ÉD. TRICOTEL; VALLET DE VIRIVILLE; FRANCIS WEY; etc.

CONTENANT DES NOTICES BIBLIOGRAPHIQUES, PHILOLOGIQUES, HISTORIQUES, LITTÉRAIRES.

TRENTE-SIXIÈME ANNÉE.

AOUT.

ON SOUSCRIT A PARIS,

CHEZ LÉON TECHENER, LIBRAIRE,

RUE DE L'ARBRE-SEC, 52, PRÈS DE LA COLONNADE DU LOUVRE,

ET A LONDRES, CHEZ MM. BARTHÈS ET LOWEL,

14, GREAT MARLBOROUGH STREET.

1870-1871.

NOTA. — Le premier semestre de l'année 1870 et le second semestre de l'année 1871 formeront le volume complet en douze livraisons.

## SOMMAIRE DU N° D'AOUT 1871.



---

L'abonnement est de 12 francs par an pour Paris, 14 francs pour les départements et 16 francs pour l'étranger.

*Aucune livraison ne peut être vendue séparément.*

Les ouvrages dont il sera envoyé deux exemplaires seront annoncés d'abord, et plus tard il en sera rendu compte, s'il y a lieu.

---

Les abonnés du *Bulletin du Bibliophile* reçoivent tous les catalogues de ventes aux enchères publiques publiés par la librairie L. Techener.

---

AVIS. — MM. les souscripteurs au *Bulletin du Bibliophile* sont priés de renouveler leur abonnement s'ils ne veulent point éprouver d'interruption dans l'envoi des livraisons. Le prix de l'abonnement se paye par avance, en envoyant soit un mandat sur la poste, soit le prix en timbres-poste adressés franco à M. Techener.



**LES POÉSIES DE CLOTILDE DE SURVILLE**; études nouvelles, suivies de documents inédits, par Antonin Macé. *Grenoble*, 1870; 1 vol in-8°, br. Prix : 5 fr.

**ÉCHOS DU VOLGA**, contes russes traduits en français par le comte Eugène de Porry. *Paris, imp. à Marseille*, 1871; 1 vol. in-12, broché. 4 fr.

**S'ENSUYT UNG PETIT ET SINGULIER** traitie de Sainct Augustin appelle le Schelle (*sic*) de Paradis : ou est contenu loffice de lecon (*sic*) : meditacion : oroison et contemplacion. (*Toulouse*, 1488), br. in 8, goth. 6 fr.

Fac-simile lithographique publié par les soins du docteur Desbarreaux-Bernard, tiré à très-petit nombre.

TIRÉ A QUELQUES EXEMPLAIRES sur papier vergé ancien. Prix : 10 fr.

**L'IMPRIMERIE A TOULOUSE** aux XV$^e$, XVI$^e$ et XVII$^e$ siècles, par le docteur Desbarreaux-Bernard. *Toulouse*, 1868, 1 vol. in-8, 17 planches, br. 8 fr.

Tiré à 100 exemplaires numérotés à la presse avec une lettre sur *un incunable toulousain de plus*, 4 pages.

## PUBLICATIONS NOUVELLES.

**De l'Éducation des filles**, par Fénelon, suivi de ses Dialogues sur l'éloquence et de sa Lettre à l'Académie française; avec une Introduction par M. Silvestre de Sacy, de l'Académie française; 1 vol. in-12. 6 fr.

Grand papier de Hollande. 15 fr.

**Pensées sur divers sujets de religion et de morale**, par Bourdaloue, précédées d'une Introduction par M. Silvestre de Sacy, de l'Académie française; 2 vol. in-12 br. Prix : 12 fr.

Grand papier de Hollande. 30 fr.

**Philippe de Remi, sire de Beaumanoir**, jurisconsulte et poëte national du Beauvaisis (1246-1296), par H.-L. Bordier. 1869; grand in-8° de 124 pages, 4 pl. et 1 carte. Prix : 5 fr.

Tiré à deux cents exemplaires.

**Vie d'une religieuse du Sacré-Cœur** (1795-1843), par le prince Augustin Galitzin, in-12 br. 3 fr.

**Les Romans de la Table ronde**, mis en nouveau langage et accompagnés de recherches sur l'origine et le caractère de ces grandes compositions, par Paulin Paris, de l'Institut. *Paris*, 1868; 2 vol. in-12, ornés de quatre planches, br. Prix : 12 fr.

Papier vergé, tiré à cent exemplaires, 15 fr. le volume. 30 fr.

**Souvenirs de Charles-Henri, baron de Gleichen**, précédés d'une Notice par Paul Grimblot. *Paris*, 1868; 1 vol. in-12, broché. Prix : 4 fr.

Le baron de Gleichen, né en 1735, est mort en 1807.

**Mémoires de Philippe Boudon, sieur de la Salle** (1626-1652), publiés sur le manuscrit inédit, avec notes et introduction, par le comte de Baillon; petit in-8°, papier vergé. 8 fr.

PAPIER DE HOLLANDE. 16 fr.

Jolie publication de bibliophile; mémoires particuliers relatifs à l'histoire de France et très-intéressants.

**Vie de madame de La Fayette**, par Mme de Lasteyrie, sa fille, et précédée d'une notice sur la duchesse d'Ayen (mère de Mme de La Fayette) 1737-1807; un volume in-12. 5 fr.

**Une Fabrique de faux autographes**, ou récit de l'affaire Vrain-Lucas, par MM. Henri Bordier et Émile Mabille; in-4°, accompagné de 14 fac-simile des principaux documents mis en cause. Prix. 10 fr.

**Répertoire universel de bibliographie**, par Léon Techener, ou Catalogue général, méthodique et raisonné de livres rares et curieux; 1 vol. gr. in-8° de 753 pages. Prix : 10 fr.

Paris. — Typographie Adolphe Lainé, rue des Saints-Pères, 19.

# QUELQUES REMARQUES

SUR LA NOUVELLE ÉDITION DES

# SUPERCHERIES LITTÉRAIRES DÉVOILÉES[1].

(5e ARTICLE).

Col. 3, *a* + P. (Le Chevalier) [Person de Berainville].

D'après le catalogue cité, le second de ces deux noms est indiqué sur le titre de la pièce.

Col. 6, *c* P.*** (L'abbé de).

La particule est à supprimer d'après le passage des *Supercheries* auquel on renvoie, et la *France littéraire* (art. *Le Coq de Villeray*).

Col. 7, *c* P.*** (L'abbé), etc.

D'après cette indication, l'ouvrage dont il s'agit a été quelquefois attribué à l'abbé Prévost; c'est sans doute ce qu'avaient voulu les éditeurs.

Col. 34, *b* + PASCAL, etc.

L'article consacré aux *Pensées* soulève, plutôt qu'il ne la tranche, une question très-débattue. Quelle est la meilleure édition des *Pensées*, celle qui se rapproche le plus du travail définitif que l'on était en droit d'attendre du génie de Pascal? Les éditeurs des *Supercheries*, fidèles au mot d'ordre adopté par la critique, depuis le fameux *Rapport* de Cousin (1842), ne font aucune difficulté de signaler les éditions Faugère, Havet et Louandre, comme donnant le meilleur texte, le seul vrai, attendu qu'il est pris sur les manuscrits non expurgés par Port-Royal. Je veux bien que ce soit l'opinion

(1) T. III, 1re partie (P.-S. g. s.)

courante, mais je crois que l'on en reviendra. Entre ces éditions qui ne sont, comme l'a dit M. de Sacy, qu'une *photographie* des petits papiers de Pascal, et dans lesquelles on a accumulé sans choix des *Pensées* incomplètes, inachevées, des objections attendant la réponse, des citations dont la clef est perdue ; entre ces éditions, dis-je, et celle de Port-Royal (1670), donnée au lendemain de la mort de Pascal, par des hommes d'une haute valeur, dépositaires de ses idées et confidents de ses méthodes, le choix, pour qui voudra bien y attacher sa réflexion, ne saurait être douteux, et il viendra un jour peut-être, peu éloigné, où le texte de 1670 reprendra faveur. Cette opinion est celle de M. de Sacy et, en l'entendant bien, de Sainte-Beuve (*Portraits littéraires* et *Port-Royal*). Ce jour-là, l'article *Pascal* devra disparaître des *Supercheries*, car on aura reconnu que les actes de mutilation et de falsification reprochés à Messieurs de Port-Royal n'ont été que l'exercice intelligent de leurs fonctions d'éditeurs.

En voyant apparaître le nom de Pascal, j'ai cru un moment que les éditeurs des *Supercheries* allaient revenir sur la question des emprunts que Pascal a faits dans ses *Pensées* à d'autres moralistes. Montaigne est l'un de ceux-là, et Ch. Nodier, dans ses *Questions de littérature légale*, a signalé, avec une violence de langage qui ne lui était pas habituelle, les réminiscences de ce genre. On sait cela, MM. Faugère et Havet l'ont rappelé ; mais ce qu'on sait moins, c'est que Nodier, revenu à des sentiments plus traitables, a fait plus tard amende honorable de ses violences et reconnu que ce reproche de plagiat était « au moins hasardé ». V. les *Mélanges de littérature et de critique*, par M. Ch. Nodier (publiés par Barginet). *Paris*, 1820. T. I, p. 214.

Col. 39, *d* + PATRIOTE (Un) [Grosley].

Cette *lettre* (v. la note) a été réimprimée dans *les Iniquités découvertes, ou Recueil des pièces curieuses et rares qui ont paru lors du procès de Damiens*. *Londres*, 1760, in-12, avec cette différence dans le titre qu'au lieu du mot *assassinat*, il y a *attentat*. Une annotation manuscrite de Jamet le jeune,

dans l'exemplaire des *Iniquités* que j'ai sous les yeux, donne à cette lettre la date du 12 mars 1757. Jamet a écrit au-dessous du mot *lettre* « La grand'chambre du Parl., Maupeou premier président à sa tête, y joue un drôle de rôle, un rôle de faux frères, envers les autres chambres, etc. »

Col. 49, *c* + P. B. A. D.C. [Pierre Brusset, etc.]

Appelé *Brussel* dans l'article des *Supercheries*, auquel on renvoie à la fin de cette notice.

Col. 61, *e* P. D. S. D., *aut. dég.* [Pierre Ducamp, etc.]

Les initiales qui précèdent figurent bien dans le privilége de ce volume, mais la dédicace est signée D. D.

On peut consulter sur ce volume le *Bulletin du bibliophile* de 1862, p. 980. N'oublions pas de dire qu'il faut à l'édition de 1690 un frontispice gravé, en haut duquel est écrit dans une banderole : *les nouvellistes du temps.*

Col. 65, *d* PELLIER (P.), etc.

Pour la date de l'ouvrage cité, au lieu de 1514, lisez 1614.

Col. 72, *b* PÈRE DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS (Un). *Aut. dég.* [Le P. Surin].

Dans cet article, au lieu du « P. Martial de Brie, » lisez *de Brives* (Brunet).

Col. 76, *f*, PÉRÉFIXE [Hardouin de Baumonte de], lisez *Beaumont.*

Col. 88, *e*, PETIT-NEVEU DU PRIEUR OGIER, etc.

La brochure citée passe pour avoir été tirée à vingt-cinq exemplaires.

Col. 89, *b* PETIT PROPHÈTE, etc.

L'édition de 1753 doit avoir une figure qui manque le plus souvent.

Col. 90, *b*, PETRONIUS, etc.

L'art. *Pelissier* (*Georges*), auquel on renvoie dans le 1er alinéa (petit texte) de cette notice, ne se rencontre pas, du moins sous cette indication, dans les *Supercheries.*

Col. 91, *f*, PEUCHET (J.), archiviste, etc.

Est-il bien sûr que ces *Mémoires* soient « avec portr. et

*fac-simile* » ? Je ne les ai rencontrés dans aucun exemplaire.

Col. 104, *c*, suite du 1er art. 4e alin.

L'ouvrage de Ch. Lemesle, indiqué dans cet alinéa, a pour titre « Misophilanthropopanutop*ies* ». Sa publication est de 1833, et non de 1836.

Col. 106, *f*, PHILEREME (l'abbé de), etc.

La particule est à supprimer d'après Moréri.

Col. 118, *d*, PHILOSOPHE INCONNU (Le), *auteur déguisé* [le marquis L.-Cl. de Saint-Martin].

Le « serrurier inconnu » dont il est question à la fin de cette notice figure un peu plus loin (col. 634) sous la rubrique « Serrurier *connu* ». Il y a donc lieu à rectification dans l'un ou l'autre cas.

Col. 121, *d*, PHYSIOPHILUS, etc.

La réimpression donnée par Paulin est in-12, format d'*agenda*.

Col. 124, *e*, PIERRE DE SAINT-LOUIS, etc.

Aux ouvrages à consulter sur ce poëte ajouter *les Grotesques* de M. Th. Gautier. *Paris*, 1844, t. I.

Col. 126, *c*, PIERRE-JOSEPH, etc.

L'article *Joseph* (*Pierre*), auquel on renvoie *in fine*, doit-il être tenu pour non avenu ? Au lieu de cinq ouvrages, il n'en mentionne que deux, dont l'un, « les Moines travestis » n'est pas dans la nouvelle notice.

Col. 175, *c*, PITRE-CHEVALIER, *nom déguisé*, etc.

Le déguisement consiste uniquement dans l'adoption pour le prénom de la forme bretonne, *Pitre* au lieu de *Pierre*.

Même col., *e*, P. J. A. R. D. E., etc.

« Le Château des Tuileries, ou Récit de ce qui s'est passé dans l'intérieur de ce palais depuis sa construction jusqu'au 18 brumaire de l'an VII, etc. »

Lisez VIII.

Col. 179, *f* + PLANCHER-VALCOUR, etc.

Pour le renvoi aux *Oubliés et Dédaignés*, au lieu de p. 293, lisez « t. II, p. 139 ».

Col. 188, *e* + P. L. L. H. P., etc.

D'après l'article auquel on renvoie, il faut lire P. D. L., etc.

Même col. *f*, PLOKOF, etc.

C'est à la date du 9 juin 1770 que doivent être cités les *Mémoires secrets.*

Col. 193, *d* + P. M. D. R., etc.

Pour le renvoi au tome III du *Manuel*, au lieu de col. 1139, lisez 1159. Cet article eût mieux figuré à la lettre M., du moment que le P. qui précède veut dire *par.*

Col. 195, *e*, PODESTAT, etc., II. Comédie du boudoir, etc., au lieu de 14 eaux-fortes, *lisez* 7. Du moins c'est le nombre qu'annonce le titre, quoique je n'en ai jamais rencontré que 6.

Col. 208, *f*, PONTIS, etc.

L'édition de Hollande (1678) de ces *mémoires* a un portrait.

Col. 229, *a* + P. P. [P. Pierrugues].

Dans l'alin. en petit texte, au lieu de « Elegio Johanneau » lisez *Eligio* (Éloi), etc.

Col. 251, *e*, PROCOCURANTE, etc.

Ne faut-il pas lire *Pococurante* (sans-souci), qui est le nom d'un des personnages de *Candide?*

Col. 257, *a* + PROFESSEUR DE GRAND SÉMINAIRE, etc.

L'édition de 1861 ayant été censurée par l'*Index*, les exemplaires restés en magasin ont été mis au pilon.

Col. 261, *a*, PROFESSEUR EN THÉOLOGIE, etc.

Pour le renvoi au tome II, qui est à la fin de cette notice, au lieu de 1564, lisez 564.

Col. 262, *d*, suite de l'art. PROPOSANT (le).

C'est à la date de 1765 (et non 1766) que doivent être cités les *Mémoires secrets.*

Col. 275, *e* + P. V. C. H. [Calotin?]

Pour le nom du libraire cité à la fin de cette notice, au lieu de Sossier, lisez *Sassier.*

Col. 280, *e*, QUELQU'UN, citoyen français, etc.

L'exemplaire du *Dictionnaire*, que j'ai sous les yeux, porte pour date 1799 et a 192 pages. Est-ce une édition

différente de celle indiquée par les *Supercheries*, ou n'y a-t-il pas plutôt erreur de la part de ce dernier ouvrage?

Col. 282, *a*, QUESNEL, etc.

Il y a sans doute erreur dans le renvoi aux *Mémoires secrets* du 13 septembre 1767. Je n'ai rien trouvé à cette date.

Col. 285, *c* + R. (Joseph), etc.

Il y a de l'ouvrage cité des exemplaires (peut-être n'y en a-t-il pas d'autres?) datés de l'an VIII, et avec cette indication: « par Joseph R***Y ». Ajoutons que l'on doit trouver une planche pliée.

Col. 288, *c* + R.*** (M.) [J. F. Regnard].

Pour la date de la pièce citée, au lieu de 1714, il faut lire 1704. Il doit y avoir une figure.

Col. 290, *d* + R.*** (Ad.). [Ragueneau].

Pour le renvoi du catalogue Soleinne, il faut lire « n° 2546 ».

Col. 297, *d*, fin de l'art. RABAN.

L'ouvrage cité de M. Eusèbe de G... (supprimer la particule et lire Giraudeau, de Saint-Gervais), est de 1839.

Col. 301, *c*, suite de l'art. RABELAIS.

« .. II. Songes drôlatiques, etc. »

Aux réimpressions modernes citées, ajouter celle publiée en 1869 « avec un texte explicatif et des notes par le Grand Jacques (Gabriel Richard). *Paris, chez les bons libraires et aux bureaux,* 19, *rue des Martyrs*. Prix : 3 fr. 50 ».

Col. 302, *a*, RABENER, etc.

La comédie citée dans cette notice est une satire dirigée contre Rousseau (J.-J.), dont *Osaureus* est l'anagramme.

Col. 313, *c*, RAHL, etc.

Il y a une erreur dans l'indication à la fin de cette notice du « Quérard » de 1855, p. 349. On n'y trouve rien qui se rapporte à l'écrivain cité par les *Supercheries*.

Col. 314, *f*, RAISSON (Horace-Napoléon), l'un des plus habiles *impressarii*, etc.

Lisez *impresarii*.

Col. 318, *b*, Ramier, etc.

L'art. *Pigeon*, auquel on renvoie, ne donne aucune explication du premier de ces deux pseudonymes.

Col. 320, *c* + Ranucio, etc.

Une clef assez intéressante de ce roman se trouve dans le *Bulletin du bibliophile* de 1865, p. 340.

Ceci est à ajouter à la note de la colonne 325 (art. *Rasiel de Selva*), qui paraît avoir été insérée là par erreur, et appartenir à l'art. *Ranucio*.

Col. 334, *f* + Ravignan, etc.

Pour le renvoi au t. XI de la *France litt.*, au lieu de p. 693, lisez 690.

Même col., *f*, Ravion, etc.

Au lieu de « Difficultés sur l'explication d'un passage d'Ausone, *fournies* par le R. P. Oudin, etc. », il faut lire *fournie*, ce qui met au compte du P. Oudin l'*explication* et non les *difficultés*.

Col. 345, *d*, R.*** de J.***, etc.

Renvoi à rectifier. Les deux *mémoires* cités dans cette notice ont été reproduits, l'un dans le t. I des *Causes amusantes* et l'autre dans le tome II.

Col. 349, *e*, Rechac, etc.

On peut consulter sur Zaga-Christ les *Récréations historiques* de Dreux du Radier.

Col. 380, *c*, Religieuse (Une), *aut. sup.* [de Longchamps].

Pour le renvoi, au lieu de 467, *c*, lisez 467, *b*.

Col. 386, *b*, Religieux de la Compagnie de Jésus (les), etc.

« Très-humble remonstrance, etc. »

Il existe une édition, augmentée, de 1603, avec quelques différences sur le titre qui porte *in fine* « et un'autre attestation de Poloigne contre quelqu'autre calomnie ».

Col. 390, *d* + Reloi, etc.

Cet écrivain a déjà, au mot *Refuveille*, une notice dans laquelle ce dernier nom est considéré comme un pseudo-

nyme. D'après le présent article ce serait le vrai nom « *Devine si tu peux*, etc. »

Col. 407, *b* — *c*, suite de l'art. RHÉAL (Sébastien).

Il est dit dans cette notice que rien n'a paru de la traduction promise de la *Divine Comédie*. J'aurais été disposé, en consultant mes souvenirs, à croire le contraire. A l'appui de cette opinion, j'invoquerai la strophe suivante de la *Ballade des célébrités du temps jadis* (Th. de Banville. *Odes funambulesques*, 1857) :

Où sont Rolle des dieux haï,
Bataille plus beau que nature,
Cochinat qui fut envahi
Tout vif par la même teinture
Que jadis Toussaint-Louverture,
*Et ce Rhéal qui mit Dante en*
*Français de maître d'écriture ?*
Mais où sont les neiges d'antan ?

Col. 408, *f*, R'HOONE, etc.

On aurait pu faire remarquer que ce pseudonyme est l'anagramme du prénom de Balzac, *Honoré*.

Col. 420, *e*, RICHEBOURG, etc.

Dans cette notice, au lieu de Mauguin, lisez *Maugin*.

Col. 426, *b* + RICHE-SOURCE, etc.

Consulter, pour compléter cet article, les *Mémoires* de l'abbé d'Artigny, t. V, p. 244.

Col. 433, *c*, R. J. N. [R.-J. Nerée].

On cite dans cette notice un article de Mme Guizot, signé P., ajouter que c'est l'initiale du prénom (*Pauline*).

Pour le renvoi au tome I de la *Bibliothèque du Théâtre françois*, au lieu de p. 402, lisez 400.

Col. 435, *d* + ROBBÉ, etc.

Voir au tome I, art. *Barquebois*. C'est ce dernier nom qui est le pseudonyme et l'anagramme du vrai nom *Jacques Robbe*.

Col. 436, *f*, ROBESPIERRE, etc.

Il existe du *Discours* une édition de luxe, imprimée à la

suite du *Rapport fait au nom du comité de salut public, sur les rapports des idées religieuses et morales avec les principes républicains et les fêtes nationales. Séance du* 18 *floréal*, volume in-16 de 122 pages, orné d'un portrait et de deux gravures de Quéverdo. (*Paris. Dufart, rue Honoré, près le temple à l'Éternel, ci-devant église Roch*). Ce volume doit être rare; je n'en connais qu'une adjudication: vente Nodier de 1827, 17 fr. 05, en veau.

Col. 446, *b* + Roland, etc.

Aux éditions citées des *Mémoires*, ajouter celles données par M. Ravenel en 1840, et, en 1864, par MM. Dauban et Faugère. Une vive polémique, que je n'entreprendrai pas de trancher, s'est engagée sur le mérite et l'authenticité comparés de ces deux dernières éditions.

Col. 450, *a* + Roquelan, etc.

Lisez *Roqueplan*, qui est le nom (modifié, voir plus bas) de l'auteur des figures de ce petit volume.

Même col. *f*, Rosdac, etc., lisez *Rosiac*, ainsi que le veut du reste l'anagramme.

Col. 454, *d*, Rossette, etc.

« Sermon prêché à Basle, le premier jour de l'an 1760, etc. »

Lisez 1768.

Col. 455, *b*, Rosweyde, etc.

Le P. Rosweyde n'a fait pour certain que reviser le texte latin de l'*Imitation*, dont il a donné une édition à Anvers en 1626 (et non 1627, comme le dit Moréri).

Col. 461, *c*, Rousselet, etc.

Je trouve bien ce pseudonyme cité dans l'article auquel on renvoie; mais on a oublié de donner le nom qu'il cache.

Col. 463, *f*, Rozadelle, etc.

Je crois que ce petit volume doit être attribué à Mme Mérard de Saint-Just. Les initiales de la réimpression sont dans cet ordre: M [adame] a. j. f. d [e] M [erard] S [aint] J [ust] n [ée] d [ '] O [rmoy].

Col. 470, *f* + r. t. p. d. s. m. (M.) [R. Trinquet, etc.

Nommé *Triquet* dans l'article auquel on renvoie.

Col. 482, *a*, R.*** Y (Joseph), etc.

« V. Le Censeur, etc. »

Pour la date, au lieu de 1803, lisez 1802.

Col. 484, *a*, suite de l'art. S [Ch. Secretan].

« IV. Sur les Mémoires de Pierre de Pierre-Fleur, grand banderet, etc.

Lisez *banneret* (?).

Col. 485, *e* + S.*** [A. F. Sticotti].

Pour la date d'*Alzaïde*, d'après le catal. Soleinne, au lieu de 1760, lisez 1761.

Col. 488, *d* + S.*** et D.***, etc.

D'après le catalogue cité, il faut lire *S.* et *B.*

Col. 496, *d*, SAINT-AGRAN, etc.

C'est sous le nom de *Saint-Agnon* que Baillet a enregistré ce pseudonyme, du moins dans l'édition de la Monnoye.

Col. 523, *d*, + SAINT-AURAULT, etc., lisez *Saint-Auranlt*, d'après le *Dictionnaire des pseudonymes* de M. d'Hailly.

Col. 525, *e*, SAINT-ELME, *prête-nom*, etc.

D'après l'article auquel on renvoie, il faut lire *Saint-Edme*.

Par contre, dans la notice suivante, on doit lire *Saint-Elme*, d'après le renvoi au mot *Contemporaine* (*la*).

Col. 554, *a*, SAINT-PRÉS VERTPRÉS.

C'est la première fois que je vois cité cet ouvrage de l'abbé Rive. Je pense qu'il faut lire *in fine*, au lieu d'Arphane, *Alphane*, nom du cheval de Bayard, et qui vient de l'espagnol et même du latin comme en fait foi l'épigramme si connue :

> *Alfana* vient *d'equus* sans doute, etc.

Col. 558, *a*, SAINT-VALRY, etc.

D'après un article de M. Asselineau, publié dans le *Bulletin du bibliophile* de 1866 (p. 581), ce nom serait un nom réel, du moins appliqué à l'auteur du dernier ouvrage cité (*madame de Mably*).

Col. 573, *e* + SAINTE-PREUVE, etc.

Pour le renvoi au t. VIII de la *France littéraire*, au lieu de p. 341, lisez 391.

Col. 579, *c* + SALOMON DE TULCIE, etc.

Lisez *Tultie*, sans quoi l'anagramme serait défectueuse. Après le renvoi à l'édition de M. Havet (1866), p. 106, ajoutez « t. I ».

Col. 584, *a*, SANCHONIATON, etc.

A la fin de cet article, pour le renvoi à la *Nouvelle Biographie générale*, au lieu de t. XLVII, lisez « XLIII et dernier ».

Col. 603, *a*, SANS-SOUCI (le philosophe), etc.

Lisez « Le philosophe *de*, etc. ».

Col. 606, *e*, SATURNIN, etc.

C'est par erreur que l'on renvoie dans cette notice au n° 3680 du catal. Monmerqué. Je n'y ai rien trouvé qui se rapporte à cet article.

Col. 613, *a* + SÇAVANT (Un), etc.

« Variétés, etc. »

Au lieu de 4 vol., lisez « 6 parties en 3 vol. »

Col. 614, *f*, SCHOEN-SWARTZ, etc.

Lisez *Schön-Swaartz*.

Col 621, *e* + S... e [Sellèque].

Il faut une figure.

W. O.

# CHOIX DE LETTRES INÉDITES

AVEC DES ÉCLAIRCISSEMENTS

HISTORIQUES, LITTÉRAIRES ET BIBLIOGRAPHIQUES.

---

## III.

CATHERINE DE BOURBON. — DUCHESSE DE CHEVREUSE. — SAINT-ÉVREMONT. — BELZUNCE. — BOURDALOUE. — LA VALLIÈRE. — HENRIETTE D'ANGLETERRE. — HENRIETTE D'ESTRÉES. — DUCHESSE DE MONTAUSIER. — DUCHESSE D'ELBEUF. — LOUIS XV. — CHEVALIER D'AYDIE.

Nous continuons la publication de ces précieux documents et lettres historiques par une lettre de la sœur de Henri IV, qui montre à quelle gêne Catherine de Bourbon (1558-1604) était réduite : la date et le nom du destinataire manquent malheureusement.

« Monsieur, parceque vous m'avez dit [que vous vouliés servir des deniers de la Rochelle, surcoy il vous avoit pleu me faire faire un don, et ne voulant point vous estre importune en ce tamps où je voys bien que vous en avez à faire, j'ay pancé que vous me voudrez bien accorder une requeste tres-humble que je vous fois quy est de me vouloir permetre qu'il pase en ce païs du pastel jusqu'à vingt mille bales et me donner la moytié de ce quelles poyroyent et lautre moytié je le ferois mettre entre des mains de quy il vous plairoit me mander. Je crois bien qu'ils ne passeroient pas fort prontement, mais encorres cella mayderoït un peu, car vous saves que vous ne me pouves rien bailler asteure ;

cella ne vous incommodera pas, car autrement je serois très marie de vous le demander, mais s'il ne paset icy, ausy trouveront-ils un autre chemin où vous n'aures rien; mais parce qu'il est plus lonc ils prendroient plus volontiers ce chemin; je vous suplie donc, monsieur, m'accorder cette demande que je vous fays non pas sans rougir, car vous savez que je n'ayme pas à demander. Adieu.

C. »

Voici un billet d'Henriette, sœur de Gabrielle d'Estrées, adressé à Henri IV; les autographes de cette aimable femme sont rares et peu faciles à déchiffrer, comme on va en juger :

« Vous entandrez la requeste de ses pauvres gens que lon veut metre aux tailles là où se sont refugies lors de la venue des Espagnols à Calais; il me sont venus bien piteussement trouver et leur ay promis bon ayde et courage, de quoy vous ne me voudrez, mon cœur, dementir, mays en dires tout autant, sy non mieux escoutant le vostre. Ce sont bien bonnes gens et qui vous aiment, quy me les recommandent encores plus tôt, car.................................
..... croyez-y mon cœur......... mais pas au contraire que je vous ayme au daissus.

Henriette. »

Les autographes de la belle duchesse de Chevreuse, — Marie de Rohan, — ne sont pas moins rares; de sorte qu'il est intéressant de recueillir même les moins importants : ce billet est adressé au cardinal Mazarin et est attribué à l'année 1651, époque où elle était réconciliée avec l'habile ministre auquel elle avait auparavant fait une guerre non moins vive qu'à Richelieu :

« Monsieur, jay prié le porteur de vous témoigner les sentiments où je suis pour tout ce qui vous regarde; ie say

qu'il sen aquitera si bien, et moy de vous servir en toutes les occasions ou jen oré le moïen, que ci me remets à luy de vous asseurer de l'un et aux efets de vous prouver l'autre, et finis seste lettre en me disant tres-véritablement, monsieur, vostre tres-humble et tres-afectueuse servante.

MARIE DE ROHAN. »

Nous donnons à présent une lettre de Saint-Evremont, que je n'ai pas trouvée dans le recueil de M. Charles Giraud, ni dans l'édition de 1705 ; elle est adressée à l'abbé de Hautefeuille :

« Je suis fasché, monsieur, que les expressions violentes de M. Segretier ayent altéré votre modération ; vous avez souffert pour l'amour de moi, mais quand j'y fais réflextion, vous avez pratiqué une vertu et j'ay touché de l'argent pour vostre serviteur: Dieu veuille imposer souvent de telles violences à M. l'intendant, votre conscience et ma bourse s'en trouveront bien mieux. Je ne comprens point quelle raison peut l'obliger au refus de vous faire voir ses quittances, si ce n'est qu'il auroit honte de l'année qui est en contestation, quand j'ay écrist à M. de Canaples et peut-estre à vous que madame la maréchale me devoit cinc cents écus. Je ne comprenois pas l'année échue le 1[er] d'avril, car outre les deux cents écus que vous avez touchés, elle me doit présentement cinc cents écus, peut-estre plus. Ne vous rebutez point, s'il vous plaît, de tems en tems. M. Segretier a montré sa quittance et a paié. Je croiois qu'il y auroit bien davantage que dix livres pour les frais que vous avez faits. Vostre générosité n'est pas du siècle où nous sommes. En attendant que je me donne l'honneur d'écrire à madame de Gouvello, qui sera bientost, vous lui direz qu'il ne me souvient point des vers qu'elle demande hormis quatre que je lui enverray. J'ay deux lettres qu'il me souvient de lui avoir écrites, l'une sur le comte de Gramont, l'autre sur les observations de sa famille mal fondées : elles me semblent fort jolies, je les luy

enverray ; j'ai oublié les vers que j'ay faits pour elle, mais je ne l'oublieray jamais et seray éternellement tout à elle. Je vous envoie une lettre de change que vous paierez, s'il vous plaît, à l'ordre de M. Moise de Medonar. Nous avons atendu madame de Bouillon avec impatience : toute l'Angleterre esperoit de la voir. Ce maudit procès l'a retenue au grand regret de tout le monde. Vostre tres-humble et tres-obéissant serviteur.

SAINT-EVREMOND. »

« Pourquoi finissez-vous vos lettres avec ces civilités à un homme qui fait toucher de l'argent? A-t-il besoin de ces sortes d'honnetetés-là pour faire recevoir agréablement ses lettres? Si vous trouvez moyen de faire assurer M. le duc de Lauzun de mes très-humbles services et que je l'honoreray toute ma vie, comme je doibs, vous m'obligerez. »

Place à l'héroïque évêque de Marseille, Henry de Belzunce-Castelmoron (1671-1755); il s'adresse au cardinal de Noaillles, de Marseille, le 11 janvier 1732 :

« Monseigneur, dès qu'il y a dans le discours sur les miracles que je voulois adopter quelque chose qui peut faire de la peine à V. E., je l'abandonne, quoiqu'il m'eût paru très-bon. Jen avois aresté quelques exemplaires desia imprimés, afin de mettre à la teste mon avertissement, mais je les ai laissés à celuy qui les avoit fait imprimer qui en fera lusage qu'il voudra et j'ay fait rouler mon avertissement sur la clotture du cimetière de Saint-Médard qui est bien d'un plus grand poids ; et je prends la liberté de présenter ce petit avertissement à V. E., à qui je désire passionnément qu'il puisse ne pas déplaire. C'est Dieu luy-mesme, monseigneur, qui vous a conduit dans ce qui regarde les faux miracles de Paris, car après tant de patience et un examen en forme, l'imposture est manifeste, et ceux qui en sont les autheurs, converts de confusion et réduits à un silence

etternel, ce qui n'auroit pas esté si dès le commencement l'autorité eût fait cesser le scandale, comme j'avoue ingénuement que j'aurois désiré. Cela me fortifie dans la résolution de ne faire aucune démarche sans l'approbation de V.E. La lettre envoiée de Rome a esté mise dans la *Gazette ecclésiastique*. C'est un libelle qui ne demande que du mépris. J'ay escrit sur ce sujet à M. Le Bret une lettre qui me paroît devoir suffire ; cependant je vous supplie, monseigneur, de me donner vos ordres. Je crois pouvoir dire qu'après avoir lu cette lettre, je n'y en reconnois aucune de celles que j'ay pris la liberté de vous escrire. Ordonez ou ceste manière de parler ou le silence, je suiveray vos intentions.

J'ay l'honneur, etc.

† Henry, Ev. de Marseille. »

Le P. Bourdaloue s'adresse le 30 décembre .... au P. Bouhours :

« Je vous honore trop, mon Révérend Père, pour n'avoir pas eu du chagrin de la manière dont vous receustes dernièrement ce que je voulus vous dire sur le restablissement de vostre santé, et sans le sermon de l'Avent je n'aurois pas esté si longtemps sans vous le témoigner. Je puis avoir tort en quelque chose, mais au moins du costé du cœur n'ai-je rien à me reprocher sur le sujet de vostre personne, et j'ose vous dire que pour peu que vous m'eussiez fait de justice, vous auriez pu excuser l'un par l'autre. Mais, sans entreprendre de me justifier, il me suffit de vous avouer que mon peu d'attention à mes devoirs m'a fait souffrir et sentir dans cette occasion ce que je n'aurois ni senti ni souffert si j'avois eu pour vous moins d'estime et moins d'attachement que je n'en ay, car quoiqu'il arrive jamais, je seroi tousjours vostre tres-humble et tres-constamment et inviolablement obéissant serviteur.

Bourdaloue. »

Une recommandation de la sœur Louise de la Miséricorde — La Vallière — à d'Hozier, du 21 janvier 1693 :

« J. M. — Il y a, Monsieur, une petite damoiselle pour estre à Saint-Cyr qui s'apelle de Seillons de la Barre, dont on vous a mis les papiers entre les mains en vous priant de vouloir bien faire ce qui convient pour son entrée. Nous savons qu'il n'est trop nécessaire de vous presser et que vous faites les choses dans l'ordre avec soin, mais comme elle nous est recommandée par une personne que nous estimons beaucoup, nous n'avons pas cru devoir nous dispenser de vous témoigner l'intérêt que nous y prenons. Ayant déjà eu des marques de vostre honneteté, nous vous en donnerons de nostre reconnoissance devant Dieu et nous le prions, Monsieur, de vous remplir de ses saintes grâces. Nous sommes en vérité vostre tres-humble servante.

Sœur Louise de la Miséricorde.

La malheureuse Henriette de France, reine d'Angleterre (1605-1669), écrit ce douloureux billet à la révérende prieure des Filles de la Visitation de Chaillot :

« Ce vendredi matin. — Ma mère, je ne puis aller aujourd'huy à Chaliot comme je avois cru lorsque j'en partis, ayant trouvé icy plus d'affaires que je ne pansois : n'ayant point encore esté au Palais-Royal à cause des mauvaises nouvelles d'Angletaire, lesquelles pourtant je veux espérer n'estre pas sy meschantes que lon les fait : l'inquiétude dans laquelle je suis me rend incapable de toute chose jusques à ce que j'aye des nouvelles qui viendront à ce soir. Priez Dieu pour le Roy mon fils et me croyez vostre bien bonne amie.

Henriette. »

L'incomparable Julie d'Angennes, duchesse de Montausier, fille de l'incomparable Arthénice, écrivait, le 8 janvier 1663, à Arnauld de Pomponne :

« Monsieur, vous pouvez juger combien l'on s'estimeroit heureux de vous servir, et sy lon ne ce trouveroit pas rescompansée de ce bien par le plaisir de l'avoir peu faire. Je ne veux point dire la douleur que M. de Montausier et nous avons eue de ne pas rancontrer en tans aussey favorable que nous l'eussions souhaité sur vos affaires; cela ne nous fera pas perdre le désir de le chercher lorsque nous aurons espérance de pouvoir faire quelque chose pour vostre service. La mort de Madame (la duchesse d'Orléans), quy est arrivée en mesme tams que celle de M. Lavocat, m'a cy fort troublée que je n'ay peu vous tesmoigner plus tost ny à madame vostre femme la part que j'ay prise en vostre douleur. Je me persuade que vous n'en pouvez douter ny de l'un ny de l'autre, puisque je suis plus que personne du monde vostre, etc.

D'Angennes. »

Voici une lettre fort rare, assurent les collectionneurs, elle est de Catherine-Henriette de France, fille légitime de Gabrielle d'Estrées et femme de Charles de Lorraine, duc d'Elbeuf; en 1691, elle fut envoyée en exil, après la journée des Dupes. Cette lettre, des plus affectueuses pour Richelieu, est adressée au cardinal, à la date de Paris, le 1er novembre 1627 :

« Je commenceray par le pardon que je vous demande sy je n'ay esté et suis sy respectueuse que M. mon mary, qui crinte de vous importuner ne cest osé donner l'honneur de vous escrire. Je prans cette hardiesse-là à la supplication très-humble que je vous fais d'user de la continuation de vos bons offise à nostre endroit et en la commission de ce présant porteur qui vous va trouver. Je ne vous fairay plus long discours, Monsieur, finissant par la demande que je vous fais d'avoir une ferme créance que nous ne serons jamais ingrats des obligations que nous vous avons et que en voiant nommer vostre nom, vous l'antandrez comme de

personne qui despande entièrement de vous, qui ne demanderons ostre chose synon occasion de vous en pouvoir donner des preuves par affais et par servise tres-humbles et pour moy dans la condision où je suis tres-innutile, je me contante en pryant Dieu et faisant prier par des persones meilleures que moy de vous donner ostant de contentement et prospérité que vous en souhaite celle qui est et veult estre jusques au tombeau vostre, etc.

ELBEUF. »

La duchesse avait singulièrement oublié ces belles promesses deux ans après, ou peut-être même, en les écrivant, se demandait-elle si elle serait assez si fine pour tromper son astucieux correspondant.

Dépêche curieuse du ministre Saint-Florentin, annonçant la remise à Antoinette Poisson du brevet qui la faisait marquise de Pompadour, avec les annotations de Louis XV en marge :

« J'ay porté à madame la marquise de Pompadour le brevet que Votre Majesté m'a fait l'honneur de me renvoier, et je supplie Votre Majesté de me permettre de la remercier de m'avoir chargé d'une commission aussi agréable que je n'avois osé prendre sans ses ordres.

« J'ay gardé la lettre de M. de Saint-Aignan que V. M. m'a renvoiée. V. M. ne faisant ordinairement réponse qu'à celle par laquelle on donne avis don gratuit. MM. les députés des états du Languedoc attendent les ordres de V. M. pour luy présanter les cahiers de la province. C'est un honneur dont ils sont fort jaloux avec raison et qu'ils désirent fort que V. M. leur accorde ; ils m'ont donc prié de l'obtenir de V. M. et de lui demander ses ordres pour le tems et le lieu où ils se rendront(1). M. le prince de Dombes compte se

(1) *De la main du roi :* Ce lieu-cy n'est pas superbe pour recevoir les estats du Languedoc, mais je conte me rendre à Gand dès qu'Oudenarde sera en notre possession. Ainsy les députés peuvent se rendre



rendre auprès de V. M. dans les premiers jours d'août. M. le duc de Boutteville n'a pas encore pu faire usage de la grâce que V. M. luy a accordée et sera obligé d'avoir un procès avec son fils, mais il ne veut rien entreprendre sans les ordres de V. M., et m'a prié d'envoyer à V. M. le petit mémoire que je joins icy (1).

« Les nouvelles que nous recevons tous les jours des conquestes de V. M. nous comblent de joie. Mais permettez-moy de dire et assurer V. M. que j'y prends sensement plus de part que personne : mes sentiments pour elle m'en assurent (2).

SAINT-FLORENTIN. »

« A Versailles, le 14 juillet 1745. »

Nous finirons aujourd'hui par ce joli billet du chevalier d'Aydie, — l'amant de Mlle Aïssé, — à la marquise du Châtelet:

« Paris, 1er février 1741. — On vient, madame, de m'aporter vostre livre des institutions physiques; je suis d'autant plus touché de cette attention de votre part que je ne puis la regarder que comme une marque de votre amitié, car d'ailleurs mon ignorance me rendoit bien indigne de la grâce que vous me faites. J'espère néanmoins, madame, que vous ne la trouverez pas entièrement perdue. Votre vocation n'est pas seulement d'éclairer l'esprit de ceux qui en ont; vous êtes encore faite pour toucher le cœur des gens qui ne sont capables que de ce sentiment. C'est par là,

à Gand vers la fin du mois; comme le parlement de Paris est venu sans personne, je croy que vous pourrez fort bien vous dispenser de faire ce voyage avec eux.

(1) Je ne me mesle point des affaires de M. de B. avec personne, c'est à lui à faire ce qu'il croit qui lui convienne.

(2) Je reçois votre compliment étant bien persuadé de votre joie, et je suis bien persuadé que vous avez fait avec plaisir le petit voyage que je vous ai fait faire.

Au camp de B., 17 juillet.

madame, que je pretens me sauver auprès de vous et vous rendre au moins une partie des hommages qui vous sont dus. Tandis que les sçavants capables de juger de la bonté de votre ouvrage crient tous *mirabilia magna*, je diray, moy, toute ma vie que j'ay l'honneur d'estre avec un inviolable attachement et avec respect, etc.

AYDIE. »

Pour copie conforme :

E. DE BARTHÉLEMY.

(*A suivre.*)

---

## UNE ERREUR DE BRUNET

# A PROPOS D'UN POÈTE

### QUI PROBABLEMENT N'A JAMAIS EXISTÉ.

---

Le hasard a mis entre nos mains, il y a peu de temps, un exemplaire du *Discours de la Court*, imprimé en caractères de civilité, chez Philippe Danfrie et Richard Breton. Malheureusement le titre manque à cet exemplaire, et nous avons dû recourir au *Manuel* pour connaître l'auteur de ce rare livret.

Brunet signale, sous ce même titre, deux ouvrages différents dont voici la description :

1° « Discours de la court, présenté au roy, par M. Claude « Chappuys, son libraire (c'est-à-dire le garde de sa biblio- « thèque) et varlet de chambre ordinaire. *Paris*, *André* « *Roffet*, 1543, pet. in-8° de 68 pp. non chiffrés, en vers.

2° « Gentillet (François). Discours de la court avec le « plaisant récit de ses adversitez. *Paris*, *Richard Breton*, « 1558, in-8°.

« Ouvrage en vers, imprimé avec les caractères de civi- « lité de Phil. Danfrie. La Croix du Maine ne l'a point connu; « et ce bibliographe a confondu notre poëte avec Innocent « Gentillet, auteur du *Discours sur les moyens de bien gou-* « *verner et maintenir en bonne paix un royaume...... contre* « *Machiavel*, *etc.*, *etc.* »

Comment douter, après avoir vu le titre du second ouvrage et la note qui l'accompagne, que le poëte François Gentillet soit réellement l'auteur du *Discours de la court?* Et ne dirait-on pas, en lisant cette phrase : « La Croix du Maine a « confondu NOTRE POËTE avec Innocent Gentillet..... » que

François Gentillet est un poëte aussi connu, aussi célèbre que les poëtes dont les noms nous sont le plus familiers?

Il n'en est rien pourtant, car nous avons parcouru toutes les bibliographies anciennes et modernes, nous avons feuilleté toutes les biographies poétiques plus ou moins en renom, sans découvrir le poëte François Gentillet.

Ce prénom de *François* a été, il est vrai, quelquefois accolé à celui de Gentillet (*Innocent*) ; mais ce Gentillet n'était pas poëte, et tous les biographes d'ailleurs se sont plus ou moins occupés de lui.

Voici l'article que la Croix du Maine lui consacre : « *François* Gentillet, Dauphinois, président de la chambre de « l'édit de Grenoble, a écrit plusieurs livres esquels il n'a « pas mis son nom : plusieurs pensent qu'il soit auteur du « livre appelé vulgairement l'*Anti-Machiavel*, etc., etc. » La Croix du Maine, à propos de ce prénom de *François*, met en note : « D'autres, en plus grand nombre, l'appellent « *Innocent* et écrivent en françois, par une L mouillée, Gen« tillet. (M. de la Monnoye.) »

A son tour, Bayle, Art. Gentillet, dit : « ... La Croix du « Maine se trompe au nom de baptême, il a mis *François* au « lieu d'*Innocent*. »

Lequel a raison de Bayle ou de la Monnoye? de la Croix du Maine ou de Brunet? Nous ne prendrons pas la peine d'éclaircir ce mystère ; cela d'ailleurs importerait peu maintenant puisque nous allons démontrer que NOTRE POÈTE, qu'il s'appelle *Innocent* ou qu'il s'appelle *François*, n'est pas l'auteur du *Discours de la court*, imprimé à Paris, chez Philippe Danfrie et Richard Breton.

Notre démonstration du reste ne nous a pas coûté de grands efforts d'imagination, et le problème, si problème il y a, rappelle un peu l'œuf de Christophe Colomb. Il est à croire même que les libraires et les biographes qui ont souvent catalogué ce livre (1) ne se sont pas donné la peine de le

(1) Voir les catalogues de Coulon, du prince d'Essling, de M. Taylor et de M. Jérôme Pichon.

lire, sans cela ils auraient découvert, aussi facilement que nous, le nom de *François Habert* placé en acrostiche dans le sonnet imprimé au recto du XXXIX[e] feuillet (1).

Voici ce sonnet acrostiche :

SONNET.

Fort à priser est l'œuure poétique
    Rendant à l'œil grand délectation,
    Autre plaisir et consolation
    N'est que fuyr lecon melancholique.
Cest œuure icy (o lecteur pacifique)
    Offre à tes yeux grand recreation;
    Joyeux seras, si ton affection
    Sur la lecon de ce discours s'applique.
Henry second des rois le plus illustre,
    A ses subiects servant d'immortel lustre,
    Bien viuement en cest œuure est descrit,
Et de sa court les seigneurs honorables
    Rendus seront par le renom (*sic*) perdurables
    Tant qu'on lira de cest autheur l'escrit.

Une circonstance intéressante à noter, et qui donne encore plus de force à l'argûment que nous venons de produire, c'est que notre exemplaire était relié à la suite de : *les Divins Oracles de Zoroastre, interpretez en rithme* (sic) *françoise, par François Habert de Berry*, et, comme le *Discours de la court*, imprimé à Paris, la même année, 1558, chez Philippe Danfrie et Richard Breton.

Quel motif empêcha François Habert de signer franchement son livre? Nous l'ignorerions complétement si le rédacteur du catalogue de M. Jérôme Pichon (2) ne nous l'avait pas révélé, sans s'en douter toutefois, dans les notes qui accompagnent les n[os] 507 et 527 de ce catalogue.

N° 507. « *Discours de la court*, etc., par Claude Chapuys.

(1) Le dernier feuillet est blanc, et, selon son habitude, Brunet a négligé de le compter. Les feuillets d'un livre ne peuvent jamais être en nombre impair.

(2) *Catalogue des livres rares et curieux*, de M. le baron J. P****, Paris, L. Potier, 1869.

« En note : Fr. Gentillet a copié et pour ainsi dire réim- « primé cet ouvrage. Il n'a guère changé que les noms des « courtisans qui n'étaient pas les mêmes en 1558.

N° 557. « Le *Discours de la court*, etc., (par Fr. Gentil- « let). En note : livre rare, écrit en vers ; l'auteur, François « Gentillet, Dauphinois, parle non-seulement de la cour, en « général, telle qu'elle était sous Henri II, des charges dont « il nomme le titulaire, mais aussi des emplois les plus infé- « rieurs, des laquais, des muletiers, etc., etc. Cet ouvrage « est à peu près entièrement pris dans celui de Cl. Cha- « puis. »

Cette appréciation critique, dont nous n'avons aucun motif de suspecter l'exactitude (1), nous explique pourquoi François Habert n'a pas ostensiblement signé son discours, et pourquoi, voulant cependant attester sa qualité d'auteur, il a, — suivant en cela la mode du temps, — glissé son nom dans un acrostiche.

*Le Discours de la Court, avec le plaisant récit de ses adversitez*, devra donc désormais grossir la liste des nombreux ouvrages publiés par François Habert, d'Issoudun en Berry C'est un anonyme de plus à consigner dans la future édition du *Dictionnaire* de Barbier.

Nous terminerons cette note en faisant observer que les biographes ne sont pas d'accord sur l'époque de la naissance de Fr. Habert. Les uns le font naître en 1508 et les autres en 1520.

Quelques vers d'un sonnet placé en tête du *Discours de la court*, et que Philippe Danfrie adresse au lecteur, donneraient à penser que la date la plus récente serait la date véritable.

AU LECTEUR.

SONNET.

France a receu un honneur admirable
Regnant François tant puissant,

(1) *Le Discours de la Court* de Ch. Chapuis étant fort rare, il nous a été impossible de comparer entre eux les deux ouvrages.

A voir la court d'un tel roy très-puissant
Plaisir n'estoit à ce plaisir semblable.
Du Roy viuant qui n'est moins vénérable
Veux tu sçauoir l'honeur (sic) resplandissant ?
Icy l'escrit *un poëte naissant*
Sur Hélicon aux neuf seurs agréable.
De cest autheur humble est l'affection
Pour les vertus où gist perfection,
Bonté, grandeur, du roy Henry d'escrire.
C'est le discours de ce règne qui court,
Où tu verras de la royale court
Tout ce qui peut les tristes faire rire.

Si Fr. Habert était né en 1508, il aurait eu cinquante ans lorsqu'il publia son *Discours de la court*. Dans cette hypothèse, l'épithète de *poëte naissant* ne lui était pas applicable.

Dr Desbarreaux-Bernard.

---

# REVUE CRITIQUE

DE

# PUBLICATIONS NOUVELLES.

---

La Vie et les ouvrages de Denis Papin, par MM. de la Saussaye (de l'Institut) et Péan. *Paris et Blois*, trois tomes en cinq parties.

Cette belle et importante publication sort des presses de l'imprimerie Louis Perrin, de Lyon. Elle est tirée à 400 exemplaires, plus 20 sur papier vergé, dit de Hollande, et 5 sur papier vergé et teinté.

La première partie, seule parue, forme un demi-volume de 265 pages, et contient la vie de l'illustre et malheureux inventeur de la machine à vapeur, précédée d'une introduction historique. L'ouvrage est dédié à la mémoire d'Arago, et cet hommage était de toute justice. Ce fut la notice publiée par ce savant en 1831, œuvre mémorable dans laquelle étaient nettement déduits, pour la première fois, les droits de Papin comme inventeur, qui suggéra à M. de la Saussaye la première idée d'une publication monumentale en l'honneur de son compatriote. Cette œuvre a subi bien des péripéties : la mauvaise fortune, compagne fidèle du grand ingénieur pendant sa vie, semblait encore acharnée après sa mémoire. Les empêchements de santé succédaient à ceux de position, et puis ces crises nationales qu'on nomme guerres et révolutions multipliaient des ajournements. Aujourd'hui encore la guerre de Prusse ne se met-elle pas de la partie pour interrompre la publication commencée?

Ces longs retards auront du moins profité à la perfection de l'œuvre. M. de la Saussaye et M. Péan, son collaborateur pour la partie scientifique, n'ont rien épargné pour se procurer des informations exactes sur les diverses circonstances de la vie de Papin, et pour former un recueil aussi complet que possible de ses œuvres et de ses lettres. Ils ont fait, dans ce but, de laborieuses investigations en Angleterre, en Allemagne, partout où Papin avait traîné sa vie d'exil et de misère. Ils ont notamment recueilli

à Leyde sa correspondance avec Huygens ; dans la bibliothèque royale de Hanovre, les communications qu'il adressait à Leibnitz ; aux archives de la Société royale de Londres, d'autres lettres et notices inédites ; à Marbourg et à Cassel, de précieux renseignements sur le long séjour de Papin dans la Hesse électorale. Les travaux scientifiques imprimés n'étaient guère moins difficiles à recueillir que les œuvres inédites. Quelques-uns, comme le fameux mémoire contenant la description et la figure de la première machine à vapeur, ont bien été tirés à part du vivant de Papin, mais sont aujourd'hui presque introuvables ; les autres étaient disséminés dans des recueils rares et volumineux où les recherches sont difficiles.

Cet ouvrage offre donc un véritable intérêt pour l'histoire des sciences comme pour notre amour-propre national. Il n'est pas moins attrayant pour les bibliophiles, par sa rare élégance typographique et par les indications précieuses qu'il leur fournit sur les publications originales de Papin, et des ouvrages antérieurs dans lesquels on rencontre quelque pressentiment de la puissance et des possibilités d'application de l'eau vaporisée. Nous croyons utile de relever ici les plus curieux, dont la réunion formerait une spécialité originale très-digne de l'attention des amateurs.

*Pusterus vetus Germanorum idolum*, etc. *Giessæ*, 1716, in-4°. C'est une dissertation importante de Christian Weber, sur la fameuse idole machinée de Perkunas, dieu slavon qui avait, comme le Thor germanique et le Zeus grec, le département des phénomènes atmosphériques. Cette idole, exhumée au seizième siècle, se trouve aujourd'hui dans le musée de Sondershausen. Quand les adorateurs faisaient trop attendre les offrandes, les prêtres de Perkunas improvisaient un miracle en remplissant d'eau bouillante le ventre de leur dieu, et lui bouchant tous les orifices de la tête avec des tampons que la force comprimée de la vapeur faisait bientôt sauter avec fracas ; puis elle se dégageait avec un sifflement et un brouillard de fumée semblables à celui des locomotives modernes. Des expériences faites de nos jours ont remis le dieu en activité de service, et tiré de lui un nouveau miracle après neuf ou dix siècles de relâche. Ce prodige frauduleux constitue l'application probablement la plus ancienne de la force de l'eau vaporisée. L'idole de Sondershausen n'était connue en France que par une gravure très-infidèle de Montfaucon. (*Antiq. expliq.*, II,

410.) M. de la Saussaye a reproduit celle qui est jointe au mémoire de Weber, et qui figure aussi (ce qu'il ignore peut-être) dans l'un des ouvrages du savant Eckardt, *Francia orientalis* (I, 438).

*Sarepia*, Nuremberg, 1562. Cet ouvrage, dont l'auteur est un nommé Mathésius, mineur originaire de la Bohême, contient quelques indications vagues qui semblent applicables à quelque appareil d'épuisement mu par la vapeur.

*Musæum kircherianum*, *Romæ*, 1719, in-folio. La figure 72 représente une sorte de jet d'eau en forme de candélabre, composé de deux récipients superposés; l'inférieur contient de l'eau bouillante, dont la vapeur détermine l'ascension de l'eau froide renfermée dans l'autre.

*Théâtre des instruments mathématiques et mécaniques*, par Jacob Besson, Dauphinois. 1569. (Cité par Salomon de Caus.)

*Éléments de l'artillerie*, augmentés d'une nouvelle artillerie qui ne se charge que d'air ou d'eau, par le sieur de Flurance Rivault, précepteur de Louis XIII. Paris, 1605, petit in-8°. Il parut en 1608 une seconde, et en 1658 une troisième édition de ce livre, dont l'auteur semble avoir eu une idée assez nette des forces de la vapeur.

*Les Raisons des forces mouvantes avec diverses machines tant utiles que plaisantes*, par Salomon de Caus, in-folio. — La première édition de cet ouvrage parut à Francfort en 1614, la seconde à Paris en 1624. C'est là que se trouve le théorème fameux : « L'eau montera, par aide du feu, plus haut que son niveau. » On sait positivement aujourd'hui que Salomon de Caus, « ingénieur du roy », ne fut jamais enfermé comme fou à Bicêtre, ainsi qu'on l'a cru pendant plusieurs années sur la prétendue lettre de Marion de Lorme, insérée en 1834 dans le *Musée des Familles*. Nous tenons directement du véritable auteur de cette lettre, M. H. Berthoud, qu'il l'avait imaginée pour servir de texte à un dessin de Gavarni, représentant un fou qui gesticule derrière des barreaux. C'est ainsi que Duclos improvisa, dit-on, son joli conte d'*Acajou et Zirphile* pour expliquer une série de vignettes de pure fantaisie.

L'excellente traduction italienne des *Pneumatiques* de Héron d'Alexandrie, par Al. Giorgi, avait paru à Urbino en 1592.

*Pneumaticorum libri tres*, a. G. P. Porta. Naples, 1601, in-8°, id. (en italien), 1606. On y trouve la description d'un appareil pure-

ment expérimental, qui joue un certain rôle dans les origines de la vapeur.

*Le machine*, del sig. G. Brancę, *cittadino romano*, etc. *Romæ*, M. D. C. XXIX. On y voit la description d'un *souffleur*, qui présente une certaine analogie avec l'idole machinée de Sondershausen.

*Mathematical magic*, par John Wilkins, évêque de Chester, et l'un des beaux-frères de Cromwell. *Londres*, 1648.

La première édition du *Century of inventions* du marquis de Glocester est de 1663. C'est dans ce livre que se trouve, comme on sait, le passage énigmatique dont quelques écrivains anglais s'autorisent pour attribuer à leur noble compatriote la première conception de la machine moderne. D'autres commentateurs pensent que le marquis ne savait pas bien exactement ce qu'il voulait dire. Le manuscrit de cet ouvrage est à la bibliothèque harléienne du *British Museum*.

*Élévation des eaux par toutes sortes de machines*, par sir Samuel Moreland, « *master* des mécaniques du roi de la Grande-Bretagne ». Paris, 1685. Le manuscrit de ce livre est également conservé au *British Museum*. L'auteur y dit que « les vapeurs aqueuses, étant bien gouvernées, porteraient paisiblement leurs fardeaux comme de bons chevaux, rendraient de grands services au genre humain, etc. »

Voici maintenant l'indication des éditions originales de Papin.

*A new Digester*..... Londres, 1681. C'est la traduction anglaise, publiée d'abord, du texte français qui suit :

*La Manière d'amolir les os et de faire cuire toutes sortes de viandes*... avec une description de la machine..... Paris, chez Estienne Michallet, 1682, in-12, avec fig. On ne connaît présentement que cinq exemplaires de cette première description de l'appareil devenu célèbre depuis sous le nom de *marmite autoclave*. Cette description fut réimprimée en 1688 à Amsterdam, avec des modifications et additions considérables.

*Nouvelles Expériences du vuide*. Paris, Jean Cusson fils, in-4°, 1674. — On sait que ce libraire était le fils de Jean Cusson, avocat au parlement, véritable auteur de la traduction de l'*Imitation*, tant de fois réimprimée sous le nom du P. Gonnelieu. Les premières éditions de cette traduction ont paru chez Cusson fils, notamment celle in-32 de 1674, avec des vignettes assez curieuses à chaque chapitre.

*Recueil de diverses pièces.* Cassel, 1695. C'est dans ce recueil, dont' on ne connaît que six ou sept exemplaires, que se trouve imprimé pour la première fois le texte français de la « Nouvelle Manière de produire à peu de frais des forces mouvantes extrêmement grandes ». Ce mémoire, dont le texte latin avait paru cinq ans auparavant dans les *Acta eruditorum* de Leipsig, contient la figure considérée à bon droit aujourd'hui comme le prototype des engins à vapeur modernes, figure accompagnée d'un texte explicatif détaillé. Papin recommandait dès lors son invention comme pouvant s'appliquer à tirer l'eau des mines, *ramer contre le vent,* et à plusieurs autres usages de cette sorte. Il insistait principalement sur l'utilité d'employer cette force « préférablement à celle des galériens, *pour aller viste en mer...* » C'est là son œuvre capitale, son plus beau titre à l'admiration de la postérité, ou plutôt à sa pitié, car il eut le temps de mourir oublié et misérable avant que l'on eût compris toute la portée de son invention. Les deux publications de 1690 et 1695 prouvent que le mérite de l'invention appartient tout entier au savant français, et établissent à son profit une priorité de plusieurs années sur les auteurs des premières machines anglaises, Savery et Newcomen. Il est également démontré aujourd'hui que ceux-ci avaient eu connaissance du procédé indiqué par Papin, mais dont celui-ci, toujours plus que gêné, n'avait pu faire l'application en grand. *Sic vos non vobis...*, tellé est l'éternelle et triste devise des grands inventeurs.

Citons encore, pour finir, l'*Ars nova*, ou description d'une nouvelle machine à feu, publiée à Cassel en 1707. Les auteurs anglais qui ont voulu attribuer la priorité à leurs compatriotes soutenaient que c'était là le premier ouvrage de Papin. Ils oubliaient ou affectaient d'oublier la *Nova Methodus* de 1690 et le *Recueil de pièces* de 1695. Ainsi que le fait observer M. de la Saussaye, de telles erreurs, plus ou moins volontaires, aujourd'hui ne sont plus possibles.

Cette belle publication, véritable monument érigé à la mémoire d'un des hommes de génie les plus malheureux qui aient existé jamais, est ornée d'un portrait remarquablement gravé par M. Lemaître, d'après le tableau conservé à l'université de Marbourg, où Papin professa quelques années les mathématiques. Ce portrait, daté de 1689, est la seule effigie authentique de ce grand homme qui soit venue jusqu'à nous. On croit démêler, sur cette

belle et austère physionomie, l'obstination héroïque du génie aux prises avec les soucis de la vie matérielle et la nostalgie de l'exil.

B^on Ernouf.

Essais de Michel de Montaigne, texte original de 1580, avec les variantes de 1582 et 1587, publié par R. Dezeimeris et K. Barckhausen, t. I. *Bordeaux, librairie Ferret*, 1870; in-8°, xvii et 362 pages.

La « Société des bibliophiles de Guyenne », établie à Bordeaux il y a quelques années, a déjà fait paraître quelques publications intéressantes, notamment une édition nouvelle, revue avec soin, de la *Conquête de la Floride*, due aux soins de M. Tamizey de Larroque, et les notes d'Estienne de la Boétie sur l'*Eroticus* de Plutarque, mises au jour par M. Dezeimeris; elle a cédé à une fort judicieuse inspiration en décidant qu'elle réimprimerait les *Essais* de Montaigne d'après le texte de l'édition primitive. Plusieurs excellentes raisons l'ont dirigée à cet égard. D'abord cette édition, imprimée à Bordeaux chez Simon Millanges, est devenue d'une rareté telle qu'on n'en connaît aujourd'hui qu'un très-petit nombre d'exemplaires; la bibliothèque de Bordeaux elle-même ne la possède pas, et son prix s'est récemment élevé dans les ventes publiques à des chiffres exorbitants (1,650 fr. Potier; 2,060 fr. Radziwill). De tous les chefs-d'œuvre de la littérature française, il n'en est pas un seul qui ait été, par des remaniements successifs, modifié aussi profondément que les *Essais* : à cet égard Montaigne a surpassé la Rochefoucauld et la Bruyère, si attentifs cependant à remettre leur ouvrage sur le métier.

Enfin la critique s'attache aujourd'hui aux classiques français qu'elle avait beaucoup trop longtemps négligés; on remonte aux sources; on consulte les éditions originales; c'est là que se trouve la leçon véritable, prise directement sur le manuscrit de l'auteur, et viciée plus tard à son insu; parfois elle donne une rédaction plus heureuse que les corrections plus récentes, ou bien elle permet de constater les premiers tâtonnements du génie qui s'essaye. L'introduction mise en tête du volume qui vient de paraître précise très-nettement les faits.

Montaigne dirigea lui-même, en 1580, la première édition des *Essais;* en 1582 il fit paraître également à Bordeaux une seconde édition revue et corrigée; en 1588 il mit au jour à Paris une

troisième édition originale, augmentée du troisième livre (qui n'avait point encore vu le jour) et de « six cents additions ». Cette édition porte sur son frontispice la mention de cinquième; on en connaît une autre (Paris, 1587), qui est la reproduction de la seconde de 1582, et qui ne porte point de numéro d'ordre. S'il en existe une quatrième, elle a échappé jusqu'ici à toutes les recherches.

En 1595, Mlle de Gournay, la « fille d'adoption » du célèbre philosophe, donna, d'après un exemplaire qu'il avait laissé, une édition qui depuis a été reproduite par la masse des éditeurs (Coste, Leclerc, Louandre, etc.), et qui forme le texte vulgaire. Ce texte se dégage mieux dans les éditions qu'on peut qualifier « d'originales », c'est-à-dire dans celle de 1580 et de 1582; l'objet de chaque chapitre ressort plus nettement en se trouvant affranchi des digressions nombreuses que l'auteur a ajoutées dans ses révisions dernières. Un critique illustre, Sainte-Beuve, l'a dit avec une parfaite raison : « Les premières éditions, surtout celle de 1580, « font un effet tout autre que celui auquel nos *Montaigne* d'après « Coste nous ont accoutumés. On surprend mieux le dessin pri- « mitif; moins de citations; pas une note, peu ou pas d'indications « de noms pour les auteurs cités; des extraits bien moins chargés « de ses lectures; des chapitres extrêmement coupés pour la plu- « part; on sent aussitôt le premier jet d'une fantaisie qui s'est « bien souvent repliée sur elle-même. Dans ses éditions dernières, « Montaigne a introduit à la fois du désordre et aussi, je crois, du « système. »

De nombreux passages pourraient être invoqués pour justifier l'assertion de Sainte-Beuve. L'agencement même des phrases est souvent disloqué par les intercalations faites après coup; on peut voir, entre autres, un passage du livre II, chap. 1, page 275 du volume que nous annonçons.

L'édition nouvelle renferme et réunit tout ce qu'ont de particulier les trois impressions connues avant 1588. Afin de fournir les moyens de vérifier les développements introduits plus tard par l'auteur dans son œuvre primitive, MM. Dezeimeris et Barckhausen ont placé un astérisque (*) partout où le texte vulgaire présente une addition; le lecteur, ayant sous les yeux le volume de 1870, est donc à même, à l'aide de n'importe quelle édition courante, de se rendre compte de ce que Montaigne a ajouté à ses premiers

*Essais* et de « distinguer l'idée primitive des développements que « Montaigne a ajoutés plus tard, développements si considérables « que, plus d'une fois, ils font oublier d'où l'auteur est parti, et « empêcher de comprendre, dès l'abord, où il veut arriver. »

Il était nécessaire de signaler les passages du premier texte qui ont disparu dans la refonte finale, passages d'autant plus intéressants qu'ils sont parfois relatifs à des faits personnels. Les nouveaux éditeurs ont eu soin d'en donner, dans les notes, l'indication précise. Au moyen de ces travaux, l'édition actuelle fournit les deux états primitifs des *Essais*, et permet de constater les suppressions ainsi que les additions qui sont venues plus tard. On s'est attaché à reproduire lettre par lettre le texte primitif, sauf quelques erreurs typographiques.

Nous sortirions des limites que nous devons nous imposer, si nous prétendions offrir des exemples des leçons diverses qu'introduit dans le texte la collation attentive faite par MM. D. et B. Indiquons un seul retranchement au chapitre XIX du livre I$^{er}$. Montaigne avait écrit d'abord : « Le plus grand homme, simple- « ment homme, Alexandre, mourut aussi à ce terme (33 ans) et « Mahomet aussi.. » Ces derniers mots ne se lisent plus dans l'édition de 1588 ni dans aucune de celles qui sont venues depuis. Montaigne a bien fait d'ailleurs de rectifier l'erreur dans laquelle il était tombé; car Mahomet, né vers 571 et mort en 632, avait plus de soixante ans à l'époque de son décès.

Le volume que nous avons sous les yeux comprend le premier livre et les dix premiers chapitres du second. Le deuxième volume est sous presse. L'exécution typographique est fort soignée; elle fait honneur aux presses de M. Gounouilhou, à Bordeaux. Espérons que les nouveaux éditeurs réaliseront plus tard un projet vers lequel leur travail actuel est une première et heureuse tentative; qu'ils publient le texte définitif en distinguant celui de 1588 des additions ultérieures imprimées seulement après la mort de Montaigne, et en relevant, hors du texte, les additions et corrections de tout genre autographes, encore inédites et inscrites sur le très-précieux exemplaire que possède la bibliothèque municipale de Bordeaux. C'est un travail qui offrirait le plus vif intérêt pour pénétrer profondément dans la vie et dans la pensée de Montaigne; il est encore à faire, et il est indispensable pour obtenir cette édition *optima* qui a été pendant près d'un demi-siècle l'objet des études de notre si regrettable ami le docteur Payen. G. Brunet.

# CHRONIQUE LITTÉRAIRE.

---

M. PRÉVOST-PARADOL. — PIERRE DUPONT ET LA POÉSIE POPULAIRE.

Année fatale, année funeste, dont l'histoire est une nécrologie ! Comptez seulement depuis trois mois : M. de Montalembert, M. Villemain, le mois dernier le pauvre Jules de Goncourt. Tous s'en vont, les vieux et les jeunes ; les jeunes aussi bien que les anciens. A peine consolés d'un deuil, il nous faut en reprendre un autre. Voici aujourd'hui deux nouveaux morts, bien différents par leurs destinées et leurs mérites, et dont il faut que nous disions quelques mots ; car l'un et l'autre, à des degrés et dans des sphères bien diverses, ont appartenu à l'histoire littéraire de ce temps-ci.

La mort de M. Prévost-Paradol a causé une véritable consternation : cet homme, jeune encore (à peine avait-il quarante ans), que le succès avait pris par la main dès son entrée dans le monde, et même auparavant, sur les bancs de l'école, qu'un vent favorable avait porté sans secousses et sans échecs, en quelques années, — autant dire en quelques heures, — aux suprêmes honneurs de la publicité, professeur de faculté à trente ans, académicien à trente-cinq, célèbre à l'âge où communément on rêve encore l'avenir, aimé des maîtres, goûté de ses adversaires même, sympathique à tous, fêté et applaudi dans le meilleur monde, celui qui est le meilleur juge du mérite et qui fait les réputations solides ; tout cet esprit, tout ce talent, cette bonne fortune, tout cela disparaît en un jour par un trépas subit et mystérieux dont on n'ose pénétrer les causes, au moment où la vie d'action, ambition secrète de ce jeune homme, s'ouvrait

pour lui! Quel genre de bonheur a manqué à cette vie? pas même celui de la famille; car Prévost-Paradol était père et père heureux. Le navire qui l'emporta pouvait, autant que celui d'Horace, être appelé nef fortunée, et l'on s'y fût embarqué de confiance sous la caution d'une si bonne étoile. Il semble que la France, sa mère, dont il était l'enfant gâté, l'ait voulu protéger aussi loin qu'elle l'a pu, jusqu'au dernier pas, de son pavillon: la mort l'attendait au port étranger.

Je me suis demandé (et comment aurais-je évité cette question?) ce qu'eût été la destinée de Prévost-Paradol, si, au lieu de céder à son entraînement vers la vie publique, il eût laissé ses talents se développer et s'épanouir sur le terrain naturel où l'appelaient son éducation et ses études, le terrain des lettres. Non pas, et à Dieu ne plaise, que je veuille enfermer le littérateur, le penseur, l'artiste dans un cercle d'indifférence pour la chose publique, en faire un mandarin ou un fakir, non certes! Le champ d'ailleurs est assez vaste, assez varié, et confine par assez de points à la grande route: il y a la chaire, il y a la critique, il y a la polémique.

En disant cela, j'imagine M. Prévost-Paradol enseignant la littérature à la Sorbonne, historien ou critique, travaillant dans une bibliothèque, ou gouvernant les lettres et suivant jour à jour l'esprit moderne; je me le figure enfin tel qu'il était dans ses meilleurs jours, polémiste et le premier polémiste de son temps, relevant cette besogne un peu âpre, un peu sèche, par l'élégance du langage et par la fleur du bel esprit. Certes, la part était belle. On peut, en éloignant toute pensée politique, dire que Prévost-Paradol avait donné un ton nouveau à la polémique. Le journaliste en lui bénéficiait du savoir du professeur et de l'art acquis du lettré, et en tirait de merveilleuses ressources de souplesse et de subtilité. Qui n'a pas admiré quelquefois l'adresse et l'aisance avec lesquelles il savait manœuvrer entre les écueils, —apparents ou cachés, — de la légalité sa légère nacelle,

enrubannée d'écharpes et fleurie de citations? On eût dit qu'il ne discutait que faute de mieux et qu'il ne prêtait qu'à regret ses dons d'écrivain et d'artiste à ces débats éphémères. Une lettre qu'il nous écrivait, il y a quelques années, en réponse à un compte rendu d'un de ses livres, appuierait jusqu'à un certain point ce soupçon : « Veuillez croire, disait-il, que si je mêle trop étroitement la littérature à la politique, c'est le temps où nous vivons plutôt que mon libre choix qui en est la cause. Si l'on pouvait écrire comme je le voudrais sur les affaires publiques (1), je ne serais pas tenté, comme je le suis trop souvent, de mêler mes opinions politiques à mes impressions littéraires. »

Hélas! est-il donc vrai qu'en ce temps-ci les lettres ne se suffisent pas à elles-mêmes; qu'elles ne sont plus une occupation suffisante pour le bonheur, une ambition suffisante pour l'esprit? Quelle leçon donne à ces impatients d'activité et de pouvoir la noble et sérieuse vieillesse d'un Goethe, mourant à plus de quatre-vingts ans, avec la conviction d'avoir été par ses travaux de poëte, d'écrivain, de savant et d'artiste, un grand citoyen (2)! Ce que je regrette le plus en face de cette mort si inopinée et si déplorable, c'est un livre qui eût protégé la mémoire de Prévost-Paradol et qui eût perpétué le souvenir des dons brillants de son esprit. Les acteurs de la vie sont comme les acteurs de théâtre, ils ne laissent rien après eux. Goldsmith, avec son *Vicaire de Wakefield*, est plus sûr de vivre dans la mémoire des hommes que le premier ministre de son roi, et pourtant ce ministre était Pitt. Prévost-Paradol ne laisse pas de livres; il ne laisse que des volumes, des recueils d'articles, remarquables assurément, et où se montrent à une haute puissance le savoir du lettré et le talent du critique, mais qui, à cause de leur finesse même, des allusions continuelles,

(1) La lettre est du 1er juin 1862. L'article se rapportait aux *Nouveaux Essais de politique et de littérature*, publiés dans la même année.

(2) Voir les *Conversations de Gœthe avec Eckermann*, traduites par E. Delerot, 1863, t. V.

de la transparence, ne seront peut-être plus compris ni jugés à leur valeur dans vingt ans d'ici. Et pourtant je me rétracte : à la fin d'un de ces volumes (1) se trouve une nouvelle, une nouvelle véritable, *Mon ami Hermann*, un conte philosophique dans le goût de Jean-Paul et de Diderot ; et ce conte, que je viens de relire, pourra se relire toujours, car il est construit sur une idée générale, abstraite, et qui ne doit rien à l'actualité. C'est encore une fois le thème de l'homme double, la lutte de l'Ahrimane et de l'Oromaze, que tout individu porte en soi, et dont le combat intéresse son éternité. La même âme habite alternativement le corps d'un philosophe allemand et d'un aventurier australien. Elle est Hermann à X***, et William Parker à Melbourne. Mais, autant le philosophe est bon, vertueux, honnête, autant l'Australien, son antipode, est violent, cynique et débauché. C'est, comme on le voit, le dédoublement de la nature humaine en deux parts, dont l'une absorbe tout le mal et l'autre tout le bien.

Chaque soir, quand le soleil disparaît à l'horizon de X*** pour aller éclairer Melbourne, l'âme commence à émigrer du corps de Hermann pour aller s'incarner dans le corps de Parker. L'un et l'autre, le bandit et l'honnête homme, s'endorment alternativement d'un sommeil léthargique ; et chaque matin, à son réveil, Hermann est épouvanté par le souvenir des visions terribles de l'existence criminelle de son associé. On se demande seulement si l'âme voyageuse qui effraye chaque matin Hermann, par la révélation des méfaits de Parker, ne parle pas aussi bien au brigand des vertus du philosophe. C'est un point que l'auteur a laissé en oubli ; et cet oubli me paraît une grave lacune.

Finalement, Parker, condamné à mort pour assassinat, rend l'âme de Hermann sur l'échafaud de Melbourne. Quelques journaux ont dernièrement fait connaître M. Prévost-

(1) Les *Nouveaux Essais*, déjà cités.

Paradol comme auteur d'une autre nouvelle publiée sans signature dans une Revue, et y ont relevé dans de certains détails une conformité augurale à sa destinée. Certes, pour rien au monde, je ne voudrais faire entrer M. Prévost-Paradol au partage de quoi que ce soit avec un coquin; mais, en relisant ce conte à la conclusion diabolique, en voyant cet honnête Hermann, ce philosophe, ce sage, ce travailleur austère et intelligent, tué à cinq mille lieues par-delà les mers, dans un pays qu'il ne connaît pas, pour un forfait qu'il n'a pas commis, je n'ai pu m'empêcher de faire un rapprochement étrange et de me demander si, lui aussi, l'aimable écrivain français n'avait pas son mauvais génie à Washington.

Qui ne se souvient de Pierre Dupont?..... qui s'en souvient? pourrais-je dire, tant les événements reculent nos souvenirs et font d'une gloire de vingt ans une vieille gloire. Celui-là, certes, a été célèbre, plus que célèbre, populaire, et d'une popularité inouïe. Il a chanté pour les paysans, pour les ouvriers, pour les soldats. Et les casernes, les ateliers et les campagnes ont été des millions d'échos pour sa voix. Ses débuts certes ne faisaient pas prévoir de tels éclats : son premier livre, je l'ai là, sous la main, est une sorte d'idylle, *les Deux Anges*. Encore Ahrimane et Oromaze personnifiés ici par deux femmes : l'une, chaste fille de village, l'autre, courtisane parisienne, intrigante et dépravée. Ce petit poëme est écrit sur un ton modéré et grisâtre, qui présageait peu les violences ultérieures. L'amour de la nature, le sentiment de la beauté agreste et de la poésie familière, s'y annoncent déjà dans de brèves et légères peintures du commencement et de la fin du poëme : bonheur aux champs, son des cloches au village, scènes de la vie des chaumières, etc. L'Académie française le couronna sur la proposition de M. Pierre Lebrun, qui, précédemment, avait été le patron d'Hégésippe Moreau. La seconde étape de Pierre Dupont fut la publication de son *Album des Paysans*, *chants rustiques*. Ce fut pour la société d'alors comme une révéla-

tion, ou plutôt un rappel à la poésie naturelle et campagnarde. Le succès en fut grand, non-seulement parmi les humbles auxquels l'auteur rapportait plus directement son inspiration, leur mesurant la poésie dans la forme la plus simple et la plus sobre, mais encore parmi les artistes et les gens du monde même : « Les plus jolies bouches, dit un de ses biographes, répétèrent à l'instant ces cantilènes naïves du laboureur et du berger. » Cela est vrai, et nous l'avons vu. Cette première phase du talent et de la réputation de Pierre Dupont en est l'âge d'or et d'innocence. Il plaisait à tous, parce que la vraie poésie est un charme. La révolution de Février ne le fit pas dévier, elle l'entraîna. Celui qui s'était fait le chantre du peuple, de ses misères et de ses joies, n'avait en face d'une révolution que deux partis à prendre : la diriger ou la suivre. Il la suivit; jusqu'où? on le sait. Il en vint à parler en vers des *quarante-cinq centimes* et du droit au travail! Quoi qu'il en soit, pendant quatre années, de 1848 à 1852, Dupont a été une puissance véritable, une puissance avec laquelle il fallut compter. Il fut l'inspirateur et le Tyrtée de la passion populaire. Sa voix remplissait Paris; son nom, sa figure, étaient partout. Les critiques les plus hautains, les plus dédaigneux, durent se résigner à s'occuper de cette gloire rapide qui s'imposait à eux. Et que l'on vienne donc me dire encore que le poëte gagne à s'approcher des foules, à s'incarner leur âme et à s'inspirer de leur souffle, et que le meilleur emploi que le poëte puisse faire de son génie, c'est de le mettre au service des causes et des doctrines! Voilà un exemple! Certes, le talent que Pierre Dupont a dépensé dans ces chants improvisés est considérable, et plus d'une strophe en est restée dans la mémoire de ceux qui les ont entendus, témoin notre maître Jules Janin, qui tout le premier en remplissait les colonnes de son feuilleton. — Eh bien, Dupont n'a-t-il pas subi, plus qu'aucun autre, la loi fatale de ces mariages du poëte avec les causes politiques? La cause perdue, il a fallu se taire; et il s'est tu. Quel silence! et quel oubli! un oubli qui ressemblait à de l'ingra-

titude. C'est à peine si ce nom, tant de fois acclamé jadis, était prononcé une fois par an. Les poëtes seuls s'en souvenaient. — Un recueil nouveau, *les Idylles*, publié il y a quatre ou cinq ans, a passé inaperçu. La nouvelle de sa mort même aura surpris bien des gens qui, peut-être, avaient pensé, comme on l'a pensé d'un autre poëte, révolutionnaire aussi en son temps, qu'il avait disparu de ce monde avec la révolution qu'il avait chantée.

Pierre Dupont, le poëte des foules, le Tyrtée d'une révolution, est mort obscurément à Lyon, sa ville natale, n'ayant pas encore cinquante ans.

Cette mort n'a été ressentie et célébrée que par les esprits sains et élevés, qui avaient aimé l'homme et le poëte. Car Dupont a été vraiment poëte : « Il gardera cette gloire, a dit Théophile Gautier, d'avoir cru à la poésie dans un temps où tout le monde se tournait vers la politique. »

Il y a une édition complète et illustrée de ses chansons, publiée de 1850 à 1855, en 3 volumes in-8° carré. On y avait mis toutes les herbes de la Saint-Jean. Chaque chanson était accompagnée d'une gravure et d'un air noté : Baudelaire présentait le poëte et Ernest Reyer le chansonnier. Les illustrateurs étaient Johannot, Gavarni, Traviès, Célestin Nanteuil, Giroux, Hervier, Maurice Sand, Prévost, Veyrassat, Andrieux, Voillemot, etc. Ces trois volumes, en y ajoutant quelques-unes des œuvres précédentes et suivantes, c'est le monument de Pierre Dupont. Il aura eu au moins ce bonheur de laisser un livre, et un livre qui le contient tout entier.

En contemplant cette destinée bizarre, je me suis demandé ce que c'est enfin qu'un poëte populaire, dans quelles conditions il doit naître, si nous avons en France un poëte et une poésie populaires. Dans les autres nations, le peuple répète et chante des vers, faits pour lui, dans sa langue et selon son esprit, par des poëtes tantôt inconnus, tantôt célèbres, et que parfois même l'originalité de leurs sentiments et de leur génie classe au rang des poëtes nationaux; ainsi Thomas Hood en Angleterre, Burns en Écosse, Hebel

en Allemagne. En Italie, le peuple a dans chaque État tout son répertoire incessamment renouvelé de chansons conservées par tradition et qui se répètent sur le môle de Naples, sur les canaux de Venise et dans les rues de Florence et de Rome. En France, les poëtes les plus répandus, ceux dont les œuvres se débitent en plus grand nombre, et dont les vers deviennent proverbes et servent de lienx communs dans les conversations du peuple, ce n'est ni Béranger, ni Hégésippe Moreau, ni Pierre Dupont; c'est la Fontaine, et c'est Molière. Encore ces grands génies ne sont-ils pas goûtés du peuple français pour la beauté de leur poésie, mais pour leur bon sens et pour leur comique. Ce que l'on connaît d'eux, c'est leurs personnages et leurs sentiments. On ne trouverait pas un paysan ni un ouvrier des villes capables de réciter correctement six vers de l'un ou de l'autre; mais tout le monde en France, de la Manche à la Méditerranée et du mont Blanc à l'Océan, connaît Tartuffe et Diafoirus, la Laitière et maître Corbeau. Une des raisons qui s'opposent à l'existence de poëtes populaires en France, c'est la confusion que l'on y fait trop volontiers et à tort du poëte populaire et du poëte politique. La mobilité du tempérament national et l'instabilité des institutions, qui en est la conséquence, ne permettent pas qu'un poëte politique soit chez nous longtemps goûté et longtemps populaire. Les poëtes *libéraux* de la Restauration ne disaient plus rien aux ouvriers communistes ou socialistes de 1848. Il ressort de là, ce me semble, que les poëtes que notre peuple adopte le plus volontiers ne sont pas ceux qui viennent à lui, qui épousent ses sentiments, ses rêves ou ses sophismes, mais ceux qui l'appellent à eux, en quelque sorte, et qui gagnent son cœur et son esprit par la clarté, par la franchise et par l'élévation. Corneille, aux jours de représentations gratis, est mieux compris du peuple que les chansonniers. La tragédie, en France, est, il faut le dire, plus populaire que le pamphlet.

Le poëte politique d'ailleurs, si peuple qu'il se fasse, est

toujours pour le peuple un « aristocrate », un pédant, un raisonneur. Il lui est impossible de ne point paraître enseigner plutôt que chanter. Par cela même qu'il est « poëte », qu'il sait faire des vers et des odes, il est un savant, un supérieur, il ne sort pas des rangs de ceux auxquels il s'adresse, et dès lors il est suspect. Le peuple n'a pas chez nous, comme ailleurs, une langue à lui, un dialecte en harmonie avec ses habitudes spéciales, ses sentiments et son génie. La langue française, universelle au dehors, est au dedans générale et officielle, à la fois langue littéraire et langue vulgaire. Or le peuple qui, par nécessité légale, doit partout l'employer, aussi bien à Tarbes et à Carpentras qu'à Strasbourg et à Rennes, ne la possède qu'au premier degré. Il la parle; il ne peut, faute de culture et de temps, ni l'écrire ni la lire; et, pour parler plus juste encore, il s'en sert et ne la parle pas. Comment entendrait-il les finesses, ce que nous appelons les « beautés » de la langue écrite? La langue littéraire reste pour lui une sorte de sanscrit, langue de privilégiés, de savants et de mandarins. Dans les provinces éloignées, celles que la conquête a réunies à la France primitive, le peuple ne parle le français que dans les relations officielles avec le magistrat et les autorités; dans la vie journalière, il s'en passe : au centre et dans les villes même, il l'esquive. Dans les provinces, le peuple parle patois; à Paris, il parle *argot*. Que voulez-vous que fasse le poëte? On n'est populaire qu'à la condition d'être compris.

Il est, il est vrai, une autre poésie populaire, celle-là anonyme et légendaire, celle que le peuple tire de lui-même et qu'il exprime avec ses moyens; c'est celle dont un des derniers ministres de l'instruction publique voulut, il y a quelques années, former la collection de province en province, et dont Théophile Gautier disait, ces jours-ci même, à propos de Pierre Dupont : « — Quel poëte de profession n'a parfois jalousé ces couplets d'une grâce si naturelle et si touchante, et ne s'est dit qu'il donnerait volontiers ses plus beaux bouquets, composés avec d'éclatantes fleurs de serre,

pour une de ces poignées d'herbes des champs mêlées de fleurettes sauvages au parfum agreste...... cantilènes des paysans suivant leurs charrues, des pâtres gardant leurs troupeaux, des filles tournant leurs fuseaux au seuil des chaumières, des compagnons ouvriers faisant leur tour de France, ou des mères endormant leurs nourrissons? » Je ne sais ce qu'il est advenu du projet ministériel; mais c'était là toutefois une bonne pensée. Cette collection de chants de caractères si différents, d'inspiration si variée, composés ou plutôt rêvés dans le silence des vastes plaines, dans la solitude des prairies, sur la mer infinie, sur les routes désertes, sous la tente du soldat et au bruit des marteaux de l'atelier, rhythmés par le pas lent des bœufs et par la marche rapide du voyageur, par le roulis des vagues et les élans du vent et de la tempête, ont été un monument précieux du génie des contrées qui les avaient inspirés. Le bon Gérard de Nerval en avait rassemblé quelques-uns de son cher pays du Valois (1). — « Nous pourrions étudier là, disait-il, les rhythmes anciens conformes au génie primitif de la langue, et peut-être en sortira-t-il quelque moyen d'assouplir et de varier ces coupes belles, mais monotones, que nous devons à la réforme classique. » Il pouvait se tromper en cela. Les deux inspirations sont différentes et parallèles : d'un côté l'art, de l'autre la simple nature. Laissons au peuple ses poëtes; laissons-lui faire lui-même sa poésie. Il s'y entend mieux que nous. Et restons ce que nous sommes, des lettrés, des civilisés, des artistes. Les deux éléments n'ont rien à gagner au mélange : l'un y risquerait la grâce, et l'autre la beauté. C'est pour avoir été à ses heures poëte sincère et conséquent à son naturel et à son éducation que Dupont vivra.

Ch. Asselineau.

(1) Voyez la *Bohême galante*, 1855.

---

# NOUVELLES ET VARIÉTÉS.

— La Collection *moliéresque*, dont on avait déjà fait mention, vient de s'enrichir d'un nouveau volume, la réimpression de la *Lettre sur la comédie de l'Imposteur;* cet écrit, qui est une apologie de la tentative hardie de Molière contre les hypocrites, tient une place importante dans l'histoire de la vie de ce grand homme. On sait que le *Tartufe*, joué pour la première fois le 5 août 1667, n'eut alors qu'une seule représentation; il fut immédiatement interdit par un arrêt du Parlement; presque aussitôt, le 20 août, parut une *Lettre* donnant des détails sur cette comédie qui obtenait à l'instant l'irrésistible attrait du fruit défendu. Cet opuscule fut réimprimé plusieurs fois dans sa nouveauté, et toujours sans indication de lieu ni de libraire, ce qui permet d'affirmer que la vente n'en fut point autorisée. Dès 1739, un des éditeurs de Molière, A.-F. Joly, signala l'existence de cet écrit intéressant, mais il ne le réimprima ni dans cette édition ni dans celle de 1734, in-4°. MM. Auger et Aimé-Martin ont agi de même; M. Taschereau, mieux inspiré, a compris la *Lettre* dont il s'agit dans la fort bonne édition qu'il a donnée de notre immortel auteur comique (1823-1824, 8 vol. in-8°). Cet éditeur, ainsi que l'ingénieux Grosley, indique Molière comme étant l'auteur; M. Paul Lacroix, dans l'intéressante préface qu'il a jointe à la réimpression, prononce le nom de Chapelle; Barbier, dans son *Dictionnaire des Anonymes*, fait mention de Vizé. M. Louis Moland n'a point manqué de réimprimer la *Lettre* à la suite de *Tartufe*, dans le tome IV de l'édition de Molière, publiée par la maison Garnier; il parle avec quelques détails, p. 391, de cette pièce, une des plus importantes du long procès que souleva le *Tartufe*. D'après lui, rien de ce que l'on connaît de Chapelle ne permet de lui attribuer ce morceau; mais ce qu'on peut dire avec vraisemblance, c'est que cette lettre, à en juger par les détails et les explications qu'elle donne, dut partir de l'en-

tourage très-prochain de Molière; peut-être même ne se tromperait-on pas en reconnaissant en quelques endroits l'inspiration de celui-ci; l'auteur a pu lui devoir plusieurs arguments où respire une philosophie toute particulière dont fort peu de contemporains étaient capables.

Il est facile de voir quel intérêt s'attache à ce pamphlet dont les éditions originales sont rarissimes (celle de 1667, de 120 pages, indiquée par Grosley, n'a pu être retrouvée) et qui fait partie indispensable d'une collection moliéresque; il faut donc remercier M. Gay de l'avoir mise à la disposition d'une centaine d'amateurs.

— Disons maintenant quelques mots de deux ouvrages tout récents qui mériteraient bien un compte-rendu plus développé que celui auquel nous sommes forcé de nous borner.

On apprécie pleinement, dans les cercles littéraires, le mérite des écrits de M. Octave Delepierre. Ce Belge, aussi érudit que judicieux, établi depuis longtemps en Angleterre, où il exerce d'importantes fonctions diplomatiques, a publié, sur la poésie macaronique, sur la littérature des aliénés, sur les centons et sur bien d'autres sujets curieux de l'histoire des livres, d'excellents travaux remplis de choses neuves. Maintenant c'est de la parodie qu'il vient de s'occuper; il lui consacre un élégant volume petit in-4°, tiré à un nombre restreint d'exemplaires (Londres, Trubner, 1870, 182 p.).

La parodie chez les Grecs et chez les Romains, au moyen âge (où elle travestissait audacieusement les prières chrétiennes et la liturgie), au théâtre, où elle a pris un développement extraordinaire, est passée en revue jusqu'à l'époque actuelle, jusqu'aux jeux d'esprit de la petite presse contemporaine. Les productions de l'Angleterre et de quelques autres contrées de l'Europe, tout à fait ignorées en France, n'ont point échappé aux recherches du laborieux investigateur; peut-être a-t-il passé un peu rapidement sur ce qui concerne en France la parodie dramatique; c'était, il est vrai, un champ tellement vaste qu'il eût pu, à lui seul, former

un volume entier. Les personnes les plus instruites apprendront beaucoup en lisant le livre de M. Delepierre, et lui sauront gré de faire un aussi bon emploi de ses rares loisirs.

De zélés investigateurs s'occupent, dans quelques départements, de rechercher les origines de la typographie dans les diverses villes de l'ancienne France. M. Jules Delpit vient d'aborder ce qui, en ce genre, concerne le Bordelais ; il met au jour un volume grand in-8°, de 112 pages, fort bien imprimé, et il l'intitule : *Tablettes des bibliophiles de Guyenne*, tome I^er^. *Origine de l'imprimerie en Guyenne.* On est resté longtemps incertain sur la date du premier volume imprimé à Bordeaux ; le savant auteur du *Manuel du libraire* avait indiqué d'abord les *Gestes des solliciteurs*, par Eustorg de Beaulieu, volume introuvable, daté de 1527 ; plus tard il a connu un gros volume in-folio relatif à l'art médical, rédigé par le docteur Gabriel de Tarréga et publié en 1520. M. J.-C. Brunet a très-sagement conjecturé que la typographie avait dû débuter à Bordeaux par des productions moins considérables ; c'est ce que constate M. Delpit ; Gaspard Philippe, qui avait exercé à Paris, vint vers 1510 s'établir à Bordeaux, où il eut pour successeur Jean Guyart ; malheureusement il reste fort peu de traces de ces impressions antérieures à 1520 ; des pièces, conservées dans les archives de la province, attestent qu'avant 1500 un imprimeur allemand avait reçu à Bordeaux des subsides de la part de la municipalité, qu'il avait en 1486 trouvé un bailleur de fonds. M. Delpit conjecture qu'il a dû en résulter des publications de peu d'étendue sans doute et qui n'ont point laissé de vestiges. Jean Mauras, un autre Allemand qui était venu s'établir dans la petite ville de la Réole, a été plus heureux ; on possède deux volumes qu'il imprima en 1517 ; en 1520, Jean Garnier mettait sous presse, dans une autre petite ville, à Bazas, un Bréviaire et une Vie de saint Jean-Baptiste, par Jean Dibarola ; il tirait de ce dernier ouvrage un exemplaire sur peau vélin qui, de la bibliothèque Le Tellier, a passé dans celle de Sainte-Geneviève. Tout ce qui concerne,

dans ces diverses localités et à Bordeaux, l'exercice de la typographie jusqu'en 1550, est traité avec beaucoup de soin et d'exactitude par M. Delpit. Sa monographie, résultat de longues et pénibles recherches, est une œuvre de persévérance inspirée par un patriotisme local fort digne d'éloges.

— On nous communique la note suivante d'un livre que M. Jules Bonnassies, notre collaborateur, va faire paraître prochainement.

Le comte d'Argental, l'ami de Voltaire et d'Adrienne Le Couvreur (il en avait même été si follement épris, qu'il voulut l'épouser), apprit, en 1786, qu'un hôtel avait été construit sur le lieu de sa sépulture, rue de Grenelle (maintenant n° 115), à peu près au coin de la rue de Bourgogne, et que ses restes étaient sous une remise qu'on lui indiqua. Il obtint du marquis de Sommery, propriétaire, la permission d'élever un tombeau, et composa, de plus, une épitaphe qu'il fit graver sur une plaque de marbre et placer contre un mur voisin. L'hôtel fut acquis ensuite par le comte Raymond de Bérenger qui l'habita jusqu'en 1836. Desprès, qui écrit ces détails en 1822, ne parle plus du tombeau, et dit que M. de Bérenger avait mis la plaque dans une galerie d'objets curieux. Aujourd'hui l'hôtel appartient à M. le comte de Vogüé, gendre de ce dernier, qui a laissé la plaque à l'endroit choisi par son beau-père. La remise existe toujours, et c'est là que sont encore les ossements d'Adrienne, car nous n'avons lu nulle part qu'ils aient été, comme ceux de Molière et de la Fontaine, exhumés et transportés ailleurs.

Voici les vers de d'Argental ; ils se ressentent des quatre-vingt-six ans qu'avait l'auteur quand il les composa :

Ici, l'on rend hommage à l'actrice admirable
Par l'esprit, par le cœur également aimable.
Un talent vrai, sublime, en sa simplicité,
L'appeloit, par nos vœux, à l'immortalité ;
Mais le sensible effort d'une amitié sincère
Put à peine obtenir ce petit coin de terre,
Et le juste tribut du plus pur sentiment
Honore enfin ce bien méconnu si longtems.

---

# BULLETIN

DU

# BIBLIOPHILE

## ET DU BIBLIOTHÉCAIRE,

REVUE MENSUELLE

**PUBLIÉE PAR LÉON TECHENER**

AVEC LE CONCOURS

De MM. Charles Asselineau, de la bibliothèque Mazarine; L. Barbier, administrateur à la biblioth. du Louvre; Éd. de Barthélemy; Baudrillart, de l'Institut; Ph. Beaune; Honoré Bonhomme; Jules Bonnassies; J. Boulmier; Ap. Briquet; Gust. Brunet, de Bordeaux; J. Carnandet, biblioth. de Chaumont; E. Castaigne, bibliothéc. à Angoulême; Philarète Chasles, conservateur à la biblioth. Mazarine; F. Colincamp, professeur à la Faculté des lettres de Douai; Pierre Clément, de l'Institut; Cte Clément de Ris, de la Société des Bibliophiles; Cuvillier-Fleury, de l'Académie française; Dr Desbarreaux-Bernard, de Toulouse; Émile Deschamps; A. Destouches; Firmin Didot, de la Société des Bibliophiles; Bon A. Ernouf; Ferdinand Denis, administrateur à la bibliothèque Sainte-Geneviève; Al. de La Fizelière; Alfred Franklin, de la bibliothèque Mazarine; marquis de Gaillon; prince Augustin Galitzin, de la Société des Bibliophiles; J.-Ed. Gardet; J. de Gaulle; Ch. Giraud, de l'Institut; Alf. Giraud, de Blois; Jules Janin, de l'Académie française; P. Lacroix (Bibliophile Jacob), conservateur à la biblioth. de l'Arsenal; Le Roux de Lincy, de la Société des Bibliophiles; Fr. Morand, de Boulogne-sur-Mer; Paulin Paris, de l'Institut; Louis Paris; Gaston Paris; Bon J. Pichon, président de la Société des Bibliophiles français; Rathery, conservateur à la Biblioth. impériale; Rouard, biblioth. d'Aix; Silvestre de Sacy, de l'Académie française; Sainte-Beuve, de l'Académie française; Éd. Tricotel; Vallet de Viriville; Francis Wey; etc.

CONTENANT DES NOTICES BIBLIOGRAPHIQUES, PHILOLOGIQUES, HISTORIQUES, LITTÉRAIRES.

TRENTE-SIXIÈME ANNÉE.

**SEPTEMBBE-OCTOBRE.**

ON SOUSCRIT A PARIS,
CHEZ LÉON TECHENER, LIBRAIRE,
RUE DE L'ARBRE-SEC, 52, PRÈS DE LA COLONNADE DU LOUVRE,
ET A LONDRES, CHEZ MM. BARTHÈS ET LOWEL,
14, GREAT MARLBOROUGH STREET.
1870-1871.

**Nota.** — Le premier semestre de l'année 1870 et le second semestre de année 1871 formeront le volume complet en douze livraisons.



## SOMMAIRE DU N° DE SEPTEMBRE-OCTOBRE.



---





*SOUS PRESSE :*

CATALOGUE

DE

LIVRES ANCIENS, MODERNES ET EN BONNE CONDITION

D'EXEMPLAIRES ET DE RELIURE

COMPOSANT LA BIBLIOTHÈQUE DE

M. LE COMTE DE FLAMARENS,

Ancien sénateur,

*Dont la vente aura lieu en janvier prochain.*

---

CATALOGUE

DES

LIVRES ANCIENS, RARES ET CURIEUX

COMPOSANT LA BIBLIOTHÈQUE DE FEU

M. BOURGON,

Président honoraire de la Cour de Besançon, officier de la Légion d'honneur, membre de l'Académie de Besançon, etc.

---

CATALOGUE

DES

LIVRES ANCIENS ET MODERNES

RARES ET CURIEUX

COMPOSANT LA BIBLIOTHÈQUE DE FEU

M. LE DOCTEUR DANYAU,

Officier de la Légion d'honneur, membre de l'Académie de médecine, ex-chirurgien en chef de la Maternité, etc., etc.

## PUBLICATIONS NOUVELLES.

**De l'Éducation des filles**, par Fénelon, suivi de ses Dialogues sur l'éloquence et de sa Lettre à l'Académie française; avec une Introduction par M. Silvestre de Sacy, de l'Académie française; 1 vol. in-12. 6 fr.

Grand papier de Hollande. 15 fr.

**Pensées sur divers sujets de religion et de morale**, par Bourdaloue, précédées d'une Introduction par M. Silvestre de Sacy, de l'Académie française; 2 vol. in-12 br. Prix : 12 fr.

Grand papier de Hollande (15 fr. le volume). 30 fr.

**Philippe de Remi, sire de Beaumanoir**, jurisconsulte et poëte national du Beauvaisis (1246-1296), par H.-L. Bordier. 1869; grand in-8° de 124 pages, 4 pl. et 1 carte. Prix : 5 fr.

Tiré à deux cents exemplaires.

**Vie d'une religieuse du Sacré-Cœur** (1795-1843), par le prince Augustin Galitzin, in-12 br. 3 fr.

**Les Romans de la Table ronde**, mis en nouveau langage et accompagnés de recherches sur l'origine et le caractère de ces grandes compositions, par Paulin Paris, de l'Institut. *Paris,* 1868; 2 vol. in-12, ornés de quatre planches, br. Prix : 12 fr.
Papier vergé, tiré à cent exemplaires, 15 fr. le volume. 30 fr.

**Souvenirs de Charles-Henri, baron de Gleichen**, précédés d'une Notice par Paul Grimblot. *Paris,* 1868; 1 vol. in-12, broché. Prix : 4 fr.

Le baron de Gleichen, né en 1735, est mort en 1807.

**Mémoires de Philippe Boudon, sieur de la Salle** (1626-1652), publiés sur le manuscrit inédit, avec notes et introduction, par le comte de Baillon; petit in-8°, papier vergé. 8 fr.

PAPIER DE HOLLANDE. 16 fr.

Jolie publication de bibliophile; mémoires particuliers relatifs à l'histoire de France et très-intéressants.

**Vie de madame de La Fayette**, par Mme de Lasteyrie, sa fille, et précédée d'une notice sur la duchesse d'Ayen (mère de Mme de La Fayette) 1737-1807; un volume in-12. 5 fr.

**Une Fabrique de faux autographes**, ou récit de l'affaire Vrain-Lucas, par MM. Henri Bordier et Emile Mabille; in-4°, accompagné de 14 fac-simile des principaux documents mis en cause. Prix. 10 fr.

**Répertoire universel de bibliographie**, par Léon Techener, ou Catalogue général, méthodique et raisonné de livres rares et curieux; 1 vol. gr. in-8° de 753 pages. Prix : 10 fr.

**État actuel de la maison de France**; brochure in-12. Prix : 0 fr. 50

Paris. — Typographie Adolphe Lainé, rue des Saints-Pères, 19.

# QUELQUES REMARQUES

SUR LA NOUVELLE ÉDITION DES

# SUPERCHERIES LITTÉRAIRES DÉVOILÉES [1].

---

(6e ARTICLE).

Col. 641, *d*, suite de l'article S. G. S.

« + VII. Le Grand Miroir du monde, etc. *Lyon*, 1593 ».

D'après la note de Barbier, la première édition serait de la même date : le *Manuel* indique l'année 1587.

Col. 642, *a*, suite du même art.

« + XII. Les Heures dérobées, etc. »

La première date citée (1608) est exacte, et c'est par erreur que dans l'article auquel on renvoie (F. D. R. II. 23, *a*), on a donné celle de 1668.

Même col., même art. *c*.

« + Voy. CARION, etc. »

Pour le renvoi à *Flaccius*, t. II, au lieu de 476, *lisez* 47.

Col. 649, *c*. SIMON (F.), etc.

« Simoniana, etc. »

D'après *la France litt.*, cet opuscule a eu deux éditions, et ce qui est dit du tirage s'applique à la deuxième. C'est bien en effet ce qu'on lit dans l'*Avis* (p. VIII) de la 2e édition. Reste à savoir s'il n'y a pas là une supercherie d'éditeur.

Col. 654, *d* + S. M. [Sylvain Maréchal, aidé de feu M. De La Lande].

(1) T. III, 2e partie (S. G. S.-Z.) — Astéronymes. — Pseudonymes (latins).

« Dictionnaire des Athées, etc. »

Le premier supplément est intitulé : *Notice sur Sylvain Maréchal avec des suppléments pour le* Dictionnaire des Athées, *par Jérôme De La Lande*, 64 p. in-8°.

Le deuxième : *Second supplément au* Dictionnaire des Athées, *par Jérôme De La Lande*. 1805, in-8°. (La pagination du premier supplément continue jusqu'à la page 120.)

L'exemplaire de la vente Veinant (1860) contenait en outre les deux pièces suivantes :

1°. Éloge historique de M. De La Lande, par la comtesse de S. (Salm). *Paris*, Sajou, 1810, in-8°.

2°. Examen pacifique des paradoxes d'un célèbre astronome en faveur des athées.... (Par J. de Sales, 1804), tiré à petit nombre.

Col. 660, *d*, Société d'amateurs (une), *aut. dég.* [Ch.-Nic. Cochin].

Ajouter que l'ouvrage cité contient des vignettes dessinées par l'auteur : une en tête de chaque chapitre.

Col. 662, *e*, Société d'auteurs, etc.

Ajouter aux éditions citées des *Essais* une de format in-12 et datée de 1801 (115 pages), dont le titre porte : *Revue sur les originaux*. Mentionnons une erreur de date dans la note où l'on attribue une part de collaboration à M. C. F. Durozoir, *né en* 1803.

Col. 675, *b*, + Société de gens de lettres (une), [le marquis L. de La Maisonfort].

Pour le renvoi au t. IV de la *France litt.*, au lieu de p. 171, lisez 471.

Col. 691. *d*, Société de pygmées, etc.

Il ne serait peut-être pas très-difficile d'expliquer les signatures abrégées des notices contenues dans le *Tribunal d'Apollon*, mais rien ne prouve qu'elles n'aient pas été arbitrairement placées là, sans le consentement des intéressés. Toutefois, ce qui pourrait faire croire que les littérateurs désignés par des initiales ont réellement pris part à la confection de ces notices, c'est que les articles qui leur sont consa-

crés dans le courant du volume sont relativement indulgents. Je me contenterai de quelques interprétations prises parmi les signatures les plus faciles à déchiffrer.

L. B. T. (Lebrun-Tossa), R... (Rosny), L. M... (L. Macquart), D... D.. (Ducray-Duminil), F... P... (Fabien Pillet), T...P... (Mme Théis-Pipelet), L. S. M. (Louis-Sébastien Mercier), De B... (De Beauharnais), D — Y (Dorvigny), Cou... (Coupé), L. F... (Le Franc), V.... (Villenave), F. M. (F. Mazoier), Uc.. (ou Ucaled) M. (Claude M... (?), Ant... (Antignac), Le M.. (Le Mazurier), A. L.. (Adrien Lezay), P... J.. (Petit-Jean), T... M... (Théophile Maudar), S... (Sobry), B. D. L. R... (Béraud de la Rochelle), Lab... (Lablée), V... C.. (Vincent Campenon), (S... Souriguère), F. d'O.. (Fabre d'Olivet), Dor... C. (Dorat-Cubières), Pa... C... (Paulin Crassons), D. L. C. (De la Condamine, article sur Mentelle), E. T. S. D. T. (E. T. Simon de Troyes), Ho.. (Hoffmann), Del. (Delrieu), J... P... (Joseph Pain), Lad. (Ladmiral), Ar. Ch... (Armand Charlemagne), Le S... (Le Suire), etc., etc. Quant à la signature K. K. qui figure au bas de la notice sur le géographe *Boucheseiche*, j'incline à y voir une plaisanterie d'un goût détestable.

Col. 694, *b*, Société d'honnêtes gens, etc.

Le petit et curieux volume de Maubert de Gouvest, intitulé : *la Pure Vérité*, *lettres et mémoires sur le duc et le duché de Virtemberg*, etc. *Augsbourg* (?), 1765, in-12, dont il est question dans cette Notice, porte sur le titre : *par Mme la baronne douairière de W*. Ce pseudonyme a été omis un peu plus loin par les éditeurs des *Supercheries*.

Col. 780, *c*, Solerius, etc.

La note qui renvoie aux *Mémoires* de Sallengre porte à faux. Il est dit à la page citée qu'il n'y a qu'un traité *de Pileo* dont Th. Raynaud est l'auteur, et que l'attribution à Maridat et à Solerius de traités sur le même sujet n'est qu'une spéculation de libraire.

Col. 730, *d*, Stephen-Aliberg, etc.

Cet article fait double emploi avec celui du 1er vol., col.

453, au mot *Baliger* (Stéphen-P.). L'opuscule de Peignot dont il est ici question ne figurant dans la *Notice* de M. Deschamps que sous ce dernier pseudonyme, je pense que l'art. *Stephen-Aliberg* est à supprimer.

Col. 737, *a*, art. SUBWATKEKOFF.

L'article *Tchérébatoff* auquel l'on renvoie n'existe pas, du moins sous ce nom.

Col. 739, *d*, SULOI DE LIVÉ, *pseudonyme*, etc.

Plutôt anagramme (*Louis le Dieu*).

Même col. *e*, SULPICE DE LA PLATIÈRE, etc.

« Vie philosophique et littéraire, etc. ».

Ajouter entre ces deux mots *politique*.

Col. 741, *b*, art. SURVILLE.

D'après cette notice, le M[is] de Surville aurait été condamné et exécuté à Montpellier (*lisez* au Puy), *pour vols de diligences*. Cela est une interprétation purement démocratique. Le marquis de Surville combattait pour la royauté dans les rangs de l'opposition armée du Midi, et dans ces conditions l'arrestation de voitures chargées des fonds ou des agents de l'ennemi ne peut être assimilée à un vol de grand chemin.

Col. 745, *a* + SYLVAIN (Alexandre), etc.

Pour le renvoi au *Manuel*, à la dernière ligne, lisez *Bussche*.

Col. 746, *b*, SYLVIUS, etc.

La *Physiologie du poëte* est de 1842. La note dédaigneuse qui suit n'est pas applicable à ce petit volume, qui est surtout remarquable par de spirituels pastiches des poëtes de ce temps-là. Ajouter qu'il y a des vignettes de Daumier.

Col. 755, f, TACITURNIUS, etc.

Lisez *Taciturnus* d'après l'article auquel on renvoie.

Col. 758, *d*, suite de l'art. TALLEYRAND.

« II. Extraits des mémoires, etc. ».

La comtesse O... du C. dont il est question dans cet article est la comtesse Octavie du Cayla, qui n'est, bien entendu, pour rien dans cette compilation.

Col. 759, *f*, Talma, *pseudonyme*, etc.

Sur ce Talma, la *Gazette bibliographique*, publiée par le libraire Lemerre, a donné, dans son numéro du 20 mars 1868, une curieuse lettre du grand tragédien. Elle est adressée « à M$^{me}$ Caroline Talma, chez M. Talma, chirurgien-dentiste, à Bruxelles ». Entre autres choses, Talma s'indigne du *manque d'orthographe* de son neveu et lui prédit que, s'il continue à écrire ainsi, « il passera pour un arracheur de dents et non pour un chirurgien-dentiste ».

Col. 760, *f*, Tartarin *pseudon.* [Sauquaire-Souligné].

Rapprochée de l'article auquel elle renvoie, cette indication laisse bien des obscurités. On trouve en effet, dans les *Supercheries*, un *Michel* (le *père* et non pas le *frère*) indiqué comme le pseudonyme de Sauquaire-Souligné, et, à la suite, un *Michel* (le bonhomme) qui serait le pseudonyme de Tartarin. Faut-il réunir ces deux *Michel* au compte de Sauquaire-Souligné et accepter *Tartarin* comme un pseudonyme ? Ce qui me le ferait penser, c'est que ce dernier nom manque dans la *France litt.*

Col. 764, *e*, Tchen-Tcheou-Li, etc.

Au lieu de IV et 74 pages, lisez 74 pages en tout sauf emploi des chiffres romains pour les deux premiers feuillets.

Col. 769, *a* + Telliamed [Benoît-Maillet].

Lisez *de* Maillet, comme l'indique du reste l'anagramme.

Même col. *d*, + Teluap, etc.

Au lieu de *pseudon.*, lisez *anagramme*.

Col. 772, *b*, Témoin oculaire (un) [V. Lombard de Langres].

Pour le renvoi art. II, dans le premier alinéa en petit texte, au lieu de 259, *lisez* 1259.

Col. 789, *b*, Théologien (un) [Dom. F. Lamy], etc.

Pour le renvoi, dans la dernière ligne de cet article, au lieu de « II 1201 », lisez I, etc.

Col. 795, *f*, suite de l'art. Théophile.

Il y a eu une transposition. Le dernier alinéa de cette notice doit être reporté avant celui qui le précède.

Col. 846, *a*, Tournay (le comte de), etc.

A propos de l'*Épître du diable* dont il est question dans cet article, je ferai remarquer qu'on ne la trouve pas au mot *Diable* dans les *Supercheries*. Il faut chercher à l'art. D*** (le marquis de).

Col. 849, c, Transée, etc.

L'article auquel on devait renvoyer est celui de : *Lapide* (Hippolytus à).

Col. 861, *b*, Tubero, etc.

Remarquons au sujet de l'édition des *Dialogues* de 1716, qu'il faut s'assurer si le 2e volume contient au commencement une lettre de plusieurs feuillets imprimée en italiques qui n'est pas dans tous les exemplaires.

Col. 863, *b* + Turnus, etc.

Les *lettres* de M. Rostain dont il est question dans le 2e alinéa de cette notice ont pour titre ; *les Matanasiennes*. On les trouve d'ailleurs indiquées dans les *Supercheries* à l'article : *Petit-neveu du prieur Ogier* (un).

Col. 871, *f*, Union (le chevalier de).

Double emploi : il y a déjà au t. I., col. 712 *f*, un article : *Chevalier de l'Union* (le).

Col. 873, *a*, Ursel, etc.

Au lieu de Roussard, lire *Boussard*, d'après l'article auquel on renvoie.

Col. 874, *b*, Usamer, *pseudon.* [le docteur Herpin, etc.].

*Herpain*, d'après l'ouvrage cité de M. Delepierre.

Col. 884, *d*, V*** (L.), etc.

Dans l'article auquel on renvoie, le premier des trois auteurs de l'*Almanach* est nommé *Grangé* et non *Gournay*.

Col. 887, *f*, + V*** (Mme la baronne de), etc.

On trouvera des renseignements sur cette femme-auteur dans *le Quérard*, t. II, pp. 473 et 547. Les exemplaires de ses brochures que l'on rencontre dans la circulation sont le plus souvent accompagnés de billets manuscrits envoyés avec lesdites brochures et destinés à stimuler la générosité des destinataires.

Col. 911, *d* + Vanacker (Élie), etc.

Je crois qu'il y a ici une erreur, et qu'il faut lire *Mariaker* (voy. ce nom).

Col. 912, *e*, Varançai, etc.

Au lieu de *Butlerd*, lisez *Butler*.

Col. 917, *b*, Vaugelas, etc.

Au lieu de *Fabre*, lisez *Favre*.

Col. 926, *a*, + Verdié.

On peut consulter sur ce poëte le livre de M. Monselet : *De Montmartre à Séville*, p. 120 et suiv.

Col. 933, *a* + Verzenot, etc.

Pour le renvoi, au lieu de t. II, lisez III.

Col. 943, *a*, Victor (J.), etc.

Le reproche fait aux rédacteurs du catalogue Soleinne dans le § en petit texte de cette notice n'est pas du tout fondé ; le théâtre de l'Odéon figure dans la table en tête du t. III, avec renvoi à la page 147. D'après ce catalogue, la pièce citée est bien de Fontanes-Saint-Marcellin.

Col. 944, *f*, Vidamp... etc.

Dans l'énumération des pièces contenues dans les *Mélanges*, relevons une légère erreur de date. La réponse à la lettre de Voltaire est datée non du 23, mais du 30 mai 1776.

Col. 945, *d*, Vidocq, etc.

Les bons exemplaires des *Mémoires* (1828-29) contiennent des *cartons* (note extraite d'un catalogue de la librairie France).

Col. 949, *e*, + Vieillard de vingt-cinq ans, etc.

Ces *Mémoires*, d'après M. Monselet (*Galanteries du dix-huitième siècle*) pourraient bien être de Desforges, l'auteur du *Poëte*.

Col. 950, *e*, Vieille moustache, etc.

Lacune à combler : l'article *Sonnefort* auquel on renvoie ne figure lui-même que pour renvoi aux mots *Rit-toujours*, et ce dernier article ne contient rien qui se rapporte à la présente indication.

Col. 951, *b*, + Vieux canut (un) [Peyrousse, etc.]

Lire *Peyrouse*, d'après la *Revue anecdotique* dont les éloges ont tout l'air d'une ironie, surtout quand on a lu l'extrait qu'elle donne de cette brochure.

Même col. *f*, Vieux courtisan, etc.

Double emploi avec l'article *Vieil courtisan désintéressé* (un), col. 948, *a*.

Col. 952, *b* + Vieux cuisinier, etc.

« La Oile, etc. »

Lisez *Oille*.

Col. 976, *b*, art. Voltaire.

« + XXII, etc. »

Pour l'ouvrage de M. Monselet cité à la fin de ce §, au lieu de *galerie*, lisez *galanteries*.

Col. 977, *d* + Vorac de Cinrop, anagr. [Caron, etc.].

N'est-ce pas *Norac* qu'il faut lire puisqu'il s'agit d'une anagramme ?

Col. 980, *e*, Voyageur en Angleterre, etc.

Le renvoi au *Bibliophile belge* est à rectifier : je n'ai rien trouvé à l'endroit indiqué.

Col. 990, b, Waarheit, etc.

Ce nom ne se trouve pas dans l'article auquel on renvoie.

Col. 1001, c, w. o.

Empressons-nous de dégager la responsabilité de M. M...in (?) et passons.

Col. 1015, a + Z***, etc.

Pour le renvoi au t. X de la *France litt.*, au lieu de 462, *lisez* 562.

Col. 1028, *f* + *** (M.) [le marquis de La Rivière].

Double emploi : Voy. col. 1024, *b*.

Col. 1042, *f* + *** [J. P. N. du Commun, etc.]

Pour le renvoi au t. II, au lieu de 126, lisez 426.

Col. 1048, *a* + *** (M. l'abbé), etc.

Pour la date de la 2e pièce citée, *Balthazard*, au lieu de 1775, lisez 1755, d'après le catal. Soleinne.

Col. 1053, C*** (M.), D. D. L. F., etc.

Renvoi introuvable.

Col. 1067, *a*, suite de l'art. *** (M.) [P. J. B. Nongaret].

Rectifier la date des *Mémoires* de la duchesse de Mazarin, et lire 1675, au lieu de 1765.

Col. 1108, *b* + *** (Mme) [Mme Tarbé].

Double emploi. Voy. col. 1096, *b*.

Col. 1116, *c* + *** (Justin), etc.

Même observation. Voy. col. 1113, *b*.

Col. 1129, *a****** (Mme).

N'y a-t-il pas encore ici double emploi ? Sauf le nombre des astérisques, trois au lieu de six, on trouve à la col. 1116, *e*, un ouvrage du même titre, de la même date et du même éditeur, mais cette fois attribué à Mme Michelet.

Col. 1131, a, ABBIAS.

Lisez *Abdias*.

Col. 1134, *c*, AGYNODAMUS, etc.

Lisez *Argynodamus*. Voy. ce mot plus loin, col. 1140 *f*.

Col. 1135, *b*, ALDOBRANDINUS, etc.

Pour le renvoi, au lieu de 255, lisez 252.

Col. 1146, *f*, BELLIUS, etc.

Il y a dans Bayle, à qui l'on renvoie *in f.*, deux articles *Socin* (*Marianus*). C'est au second que se rapporte le renvoi.

Col. 1155, *b*, CARTERIUS, etc.

Le tome I auquel on renvoie, au lieu de *Hor. Faber*, donne *Honorat Fabri*, qui, d'après Baillet, serait le vrai nom.

Col. 1158, *d*, CHLORAS, etc.

Lisez *Chlorus*.

Col. 1163, *a*, C. P. D. et A. N., etc.

L'article auquel on renvoie *in fine* (*Pacificus a lapide*) n'existe pas, du moins sous cette indication.

Col. 1164, *e*, CUSPIDIUS... [Pomponius Læta].

Lisez *Lætus*. On a été égaré par le souvenir de Pomponius *Mela*.

Col. 1172, *e*, EHRENHARDTUS, etc.

Ne faut-il pas lire *Ehrenhardius?* Voy. plus loin, col. 1290 *a*.

Col. 1173, *a*, Eleutherius (Theodorus), etc.

Pour le renvoi au *t. II*, au lieu de 1717, colonne qui n'existe pas, lisez 717.

Même col. *d*, Ennonius.

Pour le renvoi à *Febronius* t. II, au lieu de 43, lisez 23.

Col. 1178, *e*, Evonymus, etc.

Dans la dernière ligne, au lieu de *Philastre*, lisez *Philiastre*.

Col. 1180, *a*, Faventinus (*Ennodius*).

Cet article se trouve avec une différence de date à *Ennonius*. Quel est celui à supprimer?

Col 1182, *b*, Fisen, etc.

Appelé *Fizen* dans l'article auquel on renvoie (?).

Même col. *d*, Flavianus (Armandus), etc.

D'après l'article auquel on renvoie, il faudrait lire *Amandus*.

Col. 1199, *d*, Januarius, etc.

C'est dans le t. I de l'*Histoire de P. de Montmaur*, et non dans le t. II qu'il faut chercher les deux pièces citées.

Col. 1205, *d*, Labbé, etc.

Date (1877), à réformer.

Col. 1209, *a*, Leoclavius, etc.

Rien au renvoi indiqué.

Col. 1225, *c*, Nezechius, etc.

Pour le renvoi, au lieu de 1345, lisez 1245.

Même col. *e*, Nicasius, etc.

La col. 1346 à laquelle on renvoie dans le IIe tome porte bien ce chiffre, mais c'est par erreur : on doit lire 1246.

Col. 1231, *c*, Pacioli (Lucas) [Bergo san Sepoliro].

Lisez Burgo (ou Borgo) san Sepolcro.

Même col. *e*, Palælogus, etc.

Lisez *Palæologus*.

Col. 1235, *a*, Pasquillus Merus, etc.

Pour le renvoi au *Manuel*, au lieu de t. III, lisez t. IV.

Col. 1240, *b*, PHILALETHA (Irenicus), etc.

Rien au mot *Pacificus* auquel on renvoie.

Col. 1241, *f*, PHILALETHES ROMANUS, etc.

« Ad theologum *Levaniensem*, etc.

Il faut sans doute lire *Lovaniensem* (de Louvain).

Col. 1245, *a*, PHOEBONIUS, etc.

Historia *Marrorum*, etc.

Lire *Marsorum* d'après le *Manuel*.

Col. 1246, f, POLYPHILUS, etc.

Pour le renvoi, au lieu de 101, lire 201.

Col. 1250, *a*, PYTHAGORUS. Voy. Pæo.

Lisez *Pythagoras* et *Pæon*.

Même col. *b*, suite de l'art. QUIDAM FRATER, etc.

L'explication que donne Barbier du titre fameux *Biga salutis* (pour *Ambigua*, etc.), est-elle bien fondée ? *Biga* est le char à deux chevaux des anciens. *Biga salutis* (la voiture qui conduit au salut) est tout à fait dans le goût des titres de livres ascétiques du quinzième siècle.

Col. 1251, a, RAMIREZ A PRADO, etc.

On ne peut latiniser à demi. Il faut dire *Ramirez de Prado* ou *Ramiresius a Prato*.

Col. 1265, c, SOLANICUS, etc.

Au lieu de *Viviani*, lire *Vivian*. On ne s'explique guère la présence de cet article. *Solanicus* n'est pas le pseudonyme d'un écrivain. En 1609, Ant. Fusi a publié contre ce Vivian, en le désignant sous le nom de « maître Juvain Solanique », un écrit intitulé le *Mastigophore* (voy. le *Manuel*). C'est sans doute ce souvenir que Melzi a voulu fixer en latinisant et en italianisant ces deux noms.

Col. 1270, *a*, SYLVANUS, etc.

Pour le renvoi, au lieu de 748, lisez 745.

Col. 1272, *d*, THERAMO, etc.

Au lieu d'*Ancherano*, lisez *Ancharano*.

Même col. *f*, THIMOTHÉUS, etc.

Lisez *Timothéus*.

Même col. *ibid.*, THIRAUX, etc.

Lisez *Thiroux.*

Col. 1279, *c*, VALENTIUS, etc.

Lisez Valentiis.

Col. 1280, *b*, VALLE QUIETIS, etc.

Au lieu de *Thiulius*, lisez *Thuilius*, d'après le renvoi.

Col. 1287, *b*, WENDROCHIUS, etc.

Pour le renvoi, au lieu de 992, lisez 995.

W. O.

---

DE LA

# PRONONCIATION DU FRANÇAIS

## AU SEIZIÈME SIÈCLE (1).

---

La plupart des personnes qui lisent les auteurs français du seizième siècle croient devoir prononcer toutes les lettres des mots écrits suivant les usages de la vieille orthographe, tels que *teste*, *apostre*, *advis*, *défault*, etc. Plus d'un lecteur sans doute n'ignore pas que, si les imprimeurs de cette époque se faisaient un scrupule de conserver dans la forme des mots le plus grand nombre possible de lettres étymologiques, ces lettres néanmoins ne se faisaient pas toutes entendre à la prononciation, pas plus que ne le font actuellement le *p* d'*exempter*, l'*m* de *condamné* et l'*e* de *gageure*.

Mais quelle règle nos pères suivaient-ils à cet égard ? En quoi la prononciation de ces temps-là diffère-t-elle de la nôtre ? Faute d'être suffisamment renseigné sur ce point, on lit presque tous les mots tels qu'on les voit écrits ; et, par une prononciation en quelque sorte barbare, dont le moindre défaut est de rendre plus difficile l'intelligence du texte, on donne à la vieille langue française une physionomie tellement étrangère, que nos pères eux-mêmes auraient peine à la comprendre, s'ils revenaient parmi nous et qu'ils l'entendissent parler de cette façon.

C'est qu'en effet, à très-peu de chose près, la prononciation du français était déjà au seizième siècle ce qu'elle est de nos jours. Nous allons en fournir les preuves tirées des divers ouvrages de grammaire publiés de 1531 à 1584, et dont

(1) Simples notes sur la prononciation du français et l'orthographe de certains mots au seizième siècle.

M. Ch.-L. Livet a donné une très-bonne analyse dans son excellent livre intitulé *la Grammaire française et les Grammairiens au seizième siècle* (1).

LETTRES MUETTES.

En premier lieu, voyons les lettres qui étaient nulles à la pronciation, soit qu'elles figurassent dans les mots par raison d'étymologie, soit qu'elles n'y fussent placées que pour rendre longue la syllabe à laquelle elles appartenaient.

1° S. — On peut dire que, de toutes les lettres muettes, l'*s* était la plus prodiguée par les imprimeurs du seizième siècle. Dès 1531, Sylvius (Jacques Dubois) nous apprend qu'elle est nulle dans *maistre*, *estude*, dans les pronoms ou adjectifs démonstratifs *cest*, *ceste*, *cestui*, etc. Robert Estienne (1539), Louis Meigret (1545), Jacques Pelletier (1555) et Ramus (1562), citent un très-grand nombre d'exemples du même genre, entre autres : *teste*, *mesme*, *asne*, *masle*, *paste*, *hoste*,

(1) Ces ouvrages sont : 1° *Jacobi Sylvii Ambiani in linguam gallicam Isagoge*, etc. Parisiis, MDXXXI. — 2° *Traicté de la grammaire françoise et Dictionnaire françois-latin, contenant les mots et manières de parler françois, tournez en latin*, par Robert Estienne, MDXXXIX. — 3° *Traicté touchant le commun usage de l'Escriture françoise :* faict par Loys Meigret, Lyonnois, etc. Paris, MDXLV, et *Tretté de la grammęre françoęze*, fet par Louis Meigret, Lionoęs. Paris, MDL. — 4° *Dialogue de l'ortografe e prononciation françoèse departi an deus liures*, par Jaques Peletier du Mans. Lyon, MDLV. — 5° *Grammaire de P. de la Ramée* (Ramus), lecteur du Roy. Paris, MDLXXII. Brunet cite une première édition de 1562. — 6° Les écrits suivants de Henri Estienne, savoir : *Traicté de la conformité du langage françois avec le grec* (la deuxième édition est de 1569) ; *Deux dialogues du nouveau langage françois italianizé*. MDLXXVIII ; *Projet du livre intitulé : De la précellence du langage françois*. Paris, MDLXXIX ; *Hypomneses de Gallica lingua peregrinis eam discentibus necessariæ*, etc. MDLXXXII. — 7° *Claudii a Sancto Vinculo* (de Saint-Lien) *de pronuntiatione linguæ gallicæ libri duo, etc.* Londini, MDLXXX. — 8° *De francicæ linguæ recta pronunciatione tractatus*, Theodoro Beza auctore. Genevæ, MDLXXXIIII.

*tempeste*, *honneste*, *honnesteté*, *basti*, *estre*, vous *estes*, *estant*, *oster*, *soustenir*, *esconduire*, *eslever*, *descouvrir*, *mesler*, qu'il *aimast*, qu'il *finist*, etc.

Louis Meigret dit positivement que la lettre *s* est nulle dans *monstre* du verbe *monstrer*, mais qu'elle se prononce dans le substantif un *monstre*. Réformateur de l'orthographe, il propose d'écrire les mots où l'*s* est muette après une voyelle longue en la souscrivant sous cette voyelle : il n'a pas songé à faire, comme nous, usage de l'accent circonflexe, que Sylvius avait employé avant lui, mais seulement pour réunir les voyelles formant diphthongue, de cette façon : *mâi*, *câuse*, *môi*.

Jacques Pelletier fait remarquer que *s* ne se prononce point dans *descrire*; mais qu'elle sonne dans *description*; il donne en outre cet exemple : *escripz*, prononcez *écriz*.

Ramus, réformateur plus hardi peut-être que Louis Meigret, va jusqu'à vouloir que cette phrase : *tout ce qui est honneste*, s'écrive ainsi : *tout se ki èt onète*.

A la liste des mots que nous venons de donner dans lesquels la lettre *s* ne se prononçait pas, nous pourrions en ajouter un plus grand nombre cités par Henri Estienne (1569) et Claude de Saint-Lien (1580); nous nous contenterons d'indiquer les suivants : *escuelle*, *apostre*, *abisme*, *prester*, *gouster*, *arrester*, *mastin* (canis villaticus), *jeusne* (jejunium), *Escosse*, *Estienne*, *Hyerosme* (Jérôme), etc.

« On prononce sans *s*, dit Henri Estienne : *démonstrer*, *beste*, *bestise*, *bestail*, *tempeste*, *tempester*, *paistre*, *pasture*, *teste*, *baston*; et en faisant sonner *s* : *démonstration*, *bestial*, *tempestatif*, *pasteur*, *testonner*, *bastonnade*. » C'est absolument comme de nos jours.

Terminons ce qui a rapport à cette lettre par quelques remarques importantes de Théodore de Bèze, qui, d'après le témoignage de J. Pelletier, avait déjà, dès 1555, exposé ses idées sur l'orthographe et la prononciation de notre vieille langue.

« *S*, dit-il, ne se prononce pas dans *escu*, *espée*, *esperon*,

*respondre*, *evesque ;* ni dans *sm*, *sn*, comme *blasme*, *caresme*, *chesne*, *Rosne*, où cette lettre semble avoir pour fonction de rendre la syllabe longue, ce qui est un abus, car les lettres n'ont pas été inventées pour marquer la quantité. »

« Elle ne se prononce pas non plus dans *st*, si elle est précédée de *a : gaster*, *rasteau*, *bastir ;* ou de *ai*, comme *paistre*, *maistre ;* ou enfin de la voyelle *e*, comme *estre*, *beste*, *feste :* excepté *geste*, *peste*, *reste*, *moleste*. On ne la prononce pas non plus dans le mot *giste* (gîte), ni dans toutes les secondes personnes du pluriel du prétérit parfait simple en *istes* : *vous fistes*, *vous vistes ;* ni dans *st* précédé de *o* et de *ou : nostre*, *vostre*, *oster*, *couster ;* excepté *poste*, *poster*, *ostade* (1). »

« Lorsque *s* suivie d'une consonne ne se prononce pas, la voyelle qui précède cette *s* est longue : *haste*, *alesne* (hâte, alêne). » Théodore de Bèze fait ici remarquer que dans les mots *nostre*, *vostre*, la quantité de la première syllabe est douteuse ; ainsi elle est brève lorsque *nostre*, *vostre* sont suivis d'un mot qu'ils déterminent : *nostre maison ;* elle est longue si *nostre*, *vostre* sont employés seuls : *je suis vostre*. Ceci explique pourquoi nous écrivons aujourd'hui sans accent *notre*, *votre*, dans le premier cas, où nous disons qu'ils sont adjectifs possessifs, et avec accent circonflexe *nôtre*, *vôtre*, lorsqu'ils sont pronoms, comme dans *le nôtre*, *le vôtre*, *je suis vôtre*.

2° L. — Après l'*s*, de toutes les lettres qui ne sonnaient pas à la prononciation, c'est celle-ci que l'on trouve le plus fréquemment employée. On la voit figurer surtout à la suite de la fausse diphthongue *au*, comme dans *aulx* (pluriel de l'article contracté *au* mis pour *à le*), *chevaulx*, *royaulx*, et autres pluriels du même genre, où Louis Meigret ne craint pas de la supprimer, en remplaçant toutefois, d'après son système orthographique, la syllabe *au* par *ao* et écrivant *aos*, *chevaos*, *royaos*.

(1) Sorte de tissu.

A ces exemples, Jacques Pelletier, Ramus et les deux Estienne en ajoutent plusieurs autres tels que *maulx*, *animaulx*, *aulcun*, *aultre*, *aultrement*, *maulvais*, *mauldire*, *maulpiteux*, *hault*, *haulteur*, *sault*, *défault*, *il fault*, *il vault*, etc. Henri Estienne prend de là occasion de rappeler l'observation déjà faite par son père Robert, que *au* remplace la syllabe latine *al* (1), et il en conclut avec raison qu'introduire *u* et conserver *l*, c'est faire double emploi : il conseille donc, comme l'ont fait avant lui Meigret, Ramus et Robert Estienne, d'écrire sans *l*, *aux*, *chevaux*, *animaux*, *aucun*, *mauvais*, etc. (2).

Les mêmes auteurs citent encore beaucoup de mots où *l* est muette après les diphthongues *eu* et *ou*, entre autres les pronoms *eulx*, *ceulx*, les substantifs *cieulx*, *yeulx*, *doulceur*, *soulci*, *pouldre*, *poulce*, *pouls* (3) ; les adjectifs *vieulx*, *doulx*, *doulce*, les verbes *il peult*, *il veult*; les adverbes *mieulx*, *oultre*, *moult*, etc.

3° B et P. — Louis Meigret demande la suppression du *b*, lettre purement étymologique dans *debvoir*, *doibt*, *doibvent*, et du *p* dans *escripre*, *escript*. Jacques Pelletier supprime aussi le *p* dans ces deux mots, ainsi que dans *recepvoir* et *dampner*.

Henri Estienne dit : « C'est à tort que l'on écrit *obmettre*, car ce mot vient du latin *omittere* ; écrivez donc *omettre*. Écrivez aussi *prestre* et non *prebstre*, quoique le *b* ait servi à marquer l'étymologie (4). » Il ajoute que la lettre *b* est muette dans *doubter*, ainsi que *p* dans *compte*, et que c'est avec raison que l'on a supprimé depuis longtemps le *p* dans *escripre*.

Théodore de Bèze fait remarquer que *soubs* et *dessoubs*

(1) *Au* est la contraction de *al*.

(2) Ramus dit positivement : « *a* final devant *l* est changé en *au* au pluriel, en supprimant *l* : *cheval, chevaux ; royal, royaux*. »

(3) Nous écrivons et nous prononçons toujours ce mot comme nos pères.

(4) Il va sans dire que l'on prononçait *prêtre*.

se prononcent *sous*, *dessous*, et que *p* ne s'écrit plus dans *ensepvelir*.

4° D et T. — D était nul dans *advis*, *adviser*, *advencer*, *advertir* et *advenir*, verbe ou substantif : c'est pourquoi Louis Meigret, qui voulait que l'orthographe fût conforme à la prononciation, écrivait tous ces mots sans la lettre *d*.

Théodore de Bèze fait cette intéressante remarque : « La consonne *d* ne se prononce pas devant j, comme *adjuger*, *adjurer*, *adjourner*, *adjouster*; ni devant *m*, comme *admonester*, excepté *admirer*. » Nous avons conservé et nous prononçons cette lettre dans *adjuger*, *adjurer* et *admonester*.

De même que *p* est l'articulation forte correspondante à la douce *b*, le *t* est corrélatif du *d* ; mais cette consonne ne s'employait guère jadis autrement que de nos jours : aussi ne nous a-t-elle fourni que les deux observations suivantes.

On écrivait généralement *touts*, pluriel du mot *tout*; mais le *t* final du pluriel ne sonnait point à la prononciation, et la plupart des grammairiens déjà cités écrivent le pluriel *tou*, comme on n'a plus cessé de l'écrire dès les premières années du dix-septième siècle.

Henri Estienne confirme un fait assez curieux constaté déjà par ses prédécesseurs. « Le peuple, dit-il, ne prononce pas le *t* final des pluriels *ils parlent*, *qu'ils viennent*; mais tous ceux qui prononcent bien le font sonner, et avec raison, pour que l'on puisse distinguer le pluriel du singulier *il parle*, *qu'il vienne*. » Ici, comme dans d'autres cas, la prononciation populaire a fini par l'emporter sur celle des puristes, laquelle cependant a persisté dans quelques parties du nord de la France : « *ils veule-teent bien*, *ils ne peuve-teent pas*. »

5° C. — Le *c* purement étymologique ne se prononçait point dans tous les mots où depuis longtemps nous avons cessé de l'écrire, tels que *faict*, *parfaict*, *dict*, *prédict*, *object*, *subject*, *traicter*, *contrainct*, etc. Aussi Ramus le supprimait-il dans tous ces mots.

Jacques Pelletier nous apprend que cette consonne était muette à la fin du mot *contract*; mais qu'elle se prononçait

dans *contracter*. C'est exactement ce que nous faisons encore.

Sur les mots *jecter*, *allaicter*, *faict*, *dict*, *peinct*, *feinct*, Henri Estienne fait cette remarque : « Quelques-uns changent le *c* en *t* dans *jetter*, *allaitter*, et le rejettent dans *fait*, *dit*, *peint*, *feint*. »

6° G. — Presque tous les auteurs qui au seizième siècle ont écrit sur notre langue proposent de supprimer cette lettre dans les mots *cognoistre*, *cognoissance*, *ung*, *besoing*, *tesmoing*, *soing*, *coing*, *loing*, etc., où elle ne se prononçait pas. Théodore de Bèze établit cette règle : « Les mots *conoistre*, *conoissance*, doivent s'écrire sans *g*, ou en changeant le *g* en *n* : *connoistre*, *connoissance*, mais non *cognoistre*, *cognoissance*. »

7° F. — Nous terminerons par une intéressante remarque de Henri Estienne ce que nous avions à dire touchant les consonnes qui ne se prononçaient point. F, dit-il, est muet dans *briefve*, *briefvement* (ou plutôt *breve*, *brevement*) et *veufve*, quoiqu'il s'entende dans *brief* (et mieux *bref*) et dans *veuf*. » Nous apprenons ainsi que *bref*, *brève*, commençaient à l'emporter sur *brief*, *briève*, mais que, moins heureux, l'adverbe *brèvement* n'a pu parvenir à prendre la place de *brièvement*, qui nous est resté en compagnie du substantif *brièveté*.

## PRONONCIATION DE CERTAINES DIPHTHONGUES.

1° EU. — Cette combinaison de voyelles sonnait comme *u* simple dans un grand nombre de mots où depuis longtemps l'*e* a cessé de précéder l'*u*, et principalement dans les participes passés tels que *sceu* (de *savoir*), *receu* (de *recevoir*), *veu* (de *voir*), *teu* (de *taire*), *peu* (de *pouvoir*), *deu* (de *devoir*), etc. Jacques Pelletier écrit tous ces participes passés comme nous : *su*, *reçu*, *vu*, *tu*, etc. Il écrit aussi *allure*, *monture*, *assure*, etc., et non *alleure*, *monteure*, *asseure*, comme on le faisait alors.

« *Eu*, dit Henri Estienne, n'a pas dans le verbe *il pleut*

ou dans l'adverbe *peu* le même son que dans *j'ai pleu*, de *plaire*, ou *peu*, participe de *pouvoir;* dans ces deux derniers l'*u* seul se fait entendre : *plu*, *pu*. » Et il fait remarquer que cette ressemblance de forme peut donner lieu à une fâcheuse confusion. En effet, dit-il, *j'ai peu* traduit à la fois *potui* et *habeo parum*. Une confusion du même genre pourrait résulter aussi de la forme des mots *seur*, *meur*, qui néanmoins se prononçaient *sur*, *mur*, avec *u* long (*sûr*, *mûr*).

« Les Français, dit à son tour Théodore de Bèze, prononcent par *u* simple les mots *seur* (securus) et ses dérivés *seureté*, *asseurer*, *asseurance ; meur* (maturus), *meureté* (maturitas), et en général tous les noms en *eure* long dérivés des verbes comme *blesseure*, *casseure*, *navreure* (vulneratio), *rompeure* (ruptura), etc. Il en est de même dans les participes passés masculins ou féminins en *eu*, *eue*, comme *beu*, *beue ; deu*, *deue ; leu*, *leue ;* etc. » D'autres mots qui ne rentrent pas dans ces deux cas étaient soumis à la même prononciation ; car Théodore de Bèze ajoute que tous ceux qui en France suivaient le bon usage prononçaient *hureux* et non *heureux*, bien que ce mot soit dérivé de *heur*, où s'entend la diphthongue *eu* (1); et Jacques Pelletier nous apprend en outre que le verbe *jeûner* se prononçait *juner*.

Il n'est pas hors de propos de faire remarquer ici que *eu* sonnant simplement *u* nous est resté dans le participe passé *eu*, *eue*, du verbe *avoir*, dans le passé défini du même verbe *j'eus*, *tu eus*, etc., et dans l'imparfait du subjonctif *que j'eusse*, *que tu eusses*, etc. Nous le retrouvons aussi dans *gageure ;* mais l'*e* n'entre évidemment dans ce mot que pour donner au *g* qui le précède la prononciation du *j*.

2° OI. — Nulle diphthongue n'a varié autant que celle-ci dans la manière d'être rendue par la voix. Suivant le temps et le lieu, et, qui plus est, à la même époque et souvent dans le même pays, elle sonnait tantôt comme aujourd'hui dans *loi*, *roi* et le nom propre *François ;* tantôt elle prenait le

(1) Cette prononciation s'est conservée dans quelques campagnes des environs de Paris et en Gascogne.

son *ouè* avec *è* ouvert, ou bien *oué* avec *é* fermé, en glissant rapidement sur *ou* et appuyant un peu sur l'*è* ou l'*é* : *louè*, *rouè*, *Françouè*, ou *loué*, *roué*, *Françoué ;* tantôt enfin on lui donnait le son *ai*, comme dans *j'aimois* et le nom de nation *François*, que nous avons fini par écrire *j'aimais*, *Français.*

Dès 1531, Sylvius constate ces prononciations diverses ; il nous apprend d'abord que la diphthongue *oi* est tellement du goût des Parisiens, qu'ils nomment les lettres de l'alphabet *boi*, *coi*, *doi*, etc., au lieu de *bé*, *cé*, *dé*, etc. Puis il dit que les mots *toile*, *estoille*, *soie*, *soir*, *toict*, *voile*, *roi*, *loi*, *jamoie* (j'aimois), etc., sont prononcés par les Normands *tele*, *estelle*, *sée*, *ser*, *tect*, *vele*, *ré*, *lé*, *jamée ;* et il ajoute : « Cette prononciation semble avoir envahi Paris : on dit bien encore *estoille* (étoile) ; mais si l'on entendoit *estoillé* (étoilé) et non *estellé* (étellé), *endoibté* (endoité) et non *endebté* (endetté), on mourroit de rire et l'on crieroit au barbare. »

Plus loin il note suivant son système orthographique la prononciation de l'imparfait de l'indicatif des verbes ainsi que le conditionnel, qu'il appelle imparfait de l'optatif ; et il nous fournit ainsi une preuve que, déjà au commencement du seizième siècle, cette prononciation ne différait pas de la nôtre. Ce grammairien, il est vrai, fait remarquer que les terminaisons de ces temps du verbe, prononcées comme il l'indique, sont seulement en usage dans la Normandie et le nord de la France ; mais il ajoute qu'elles lui paraissent préférables à celles en *oi* ou *oie*, *ois*, *oit.*

Dans son *Tretté de la grammęre françoęze* (1), ouvrage qui a principalement pour but de créer une orthographe conforme à la prononciation, Louis Meigret, *Lionoęs* (Lyonnois), conjugue ainsi le verbe avoir (*auoęr*) à l'imparfait de l'indicatif : *j'auoę*, *tu auoęs*, *il auoęt*, *nous auyons*, *vous auyiez*, *il' auoęt ;* c'est-à-dire, comme on l'écrivait d'ordinaire, *j'avois*, *tu avois*, *il avoit*, *nous avions*, *vous aviez*, *ils*

(1) Dans ces deux mots et dans les exemples qui suivent, l'*e* est comme le dit l'auteur, un *e* ouvert ; et il le marque d'une cédille.

*avoient.* Il conjugue de même l'optatif (conditionnel) : *j'aroe* ou *j'aoroe* (1), *tu aroes* ou *aoroes*, etc. Notre Lyonnais est donc en désaccord avec le Picard Sylvius ; mais évidemment il n'a tenu compte que de la prononciation de son pays, comme l'a fait aussi Jacques Pelletier, qui a écrit *prononciation françoèse.* (Voir ci-dessus l'intitulé de son livre.)

Henri Estienne nous fournit ce précieux renseignement : « C'est le son *é* qui domine après l'*o* dans les mots *mois*, *fois*, *trois*, *pois ;* et il faut éviter de prononcer *moas*, *foas*, *troas*, *poas* (2), comme le fait le menu peuple de Paris. Le son de *oi* étant une sorte de son moyen entre *oi* et *oé*, au lieu de *mois, soir*, *poivre,* quelques personnes écrivent *moés*, *soér*, *poévre.* » Il ajoute que l'usage, imitant la prononciation amollie des Italiens, tend à remplacer *oi* (oué) par le son *é.* Citons ici ses propres paroles : « On n'oseroit dire *François* ni *Françoise* sur peine d'être appelé pédant ; mais faut dire *Francés* et *Francése* comme *Anglés* et *Anglése ;* pareillement *j'estés* (j'étais), *je faisés*, *je disés*, *j'allés*, *je venés*, non pas *j'estois*, *je faisois*, *je disois*, *j'allois*, *je venois*, et ainsi des autres, il faut user du même changement. Je crois aussi qu'on ne prononce plus la *Roine :* il y a longtemps que ceux qui font perfection (*sic*) de prononcer délicatement et à la courtisanesque ont quitté ceste prononciation et ont mieux aimé dire la *Reine.* »

Théodore de Bèze dit de son côté : « La diphthongue *oi* prend une prononciation voisine de celle de la triphthongue *oai* ou de la diphthongue *ai* ou *è* ouvert. Elle a le son *oai* dans *loi*, *moi*, *foi ;* quelques-uns suppriment le son *o* et prononcent seulement *ai;* ainsi font les Normands qui disent et même écrivent *fai* pour *foi.* Le peuple parisien dit *parlet*, *allet*, *venet*, pour *parloit*, *alloit*, *venoit ;* de même les imitateurs de l'italien prononcent *Anglès*, *Francès*, *Écossès*, pour *Anglois*, *François*, *Écossois.* En revanche les Parisiens font

(1) Nous savons déjà que Meigret figure par *ao* la diphthongue *au.*

(2) Avec *o* très-bref et *a* un peu sourd; c'est, il nous semble, la prononciation actuelle.

une faute très-grande lorsqu'ils prononcent *voarre*, *foarre*, *troas* et même *tras*, les mots *voirre* ou *verre*, *foirre* (palea), *trois*, etc. »

Il résulte de ces divers témoignages que la prononciation la plus généralement répandue de la diphthongue *oi* était celle que nous avons notée précédemment pour les mots *loi*, *roi*, c'est-à-dire *louè*, *rouè*, ou *loué*, *roué* (1); que la manière de parler des nombreux Italiens venus en France à la suite de Catherine de Médicis contribua puissamment à remplacer dans plusieurs mots *oi* par *ai* ou *é*; c'est-à-dire à propager la prononciation normande déjà introduite à Paris dès le temps de Sylvius, ce qui explique comment, par exemple, *roine*, devenu *rouène*, a fini par se prononcer et s'écrire *reine*; mais que cependant beaucoup d'autres mots, tels que *roi*, *loi*, *moi*, *foi*, *étoile*, *voile*, etc., résistèrent à cette modification et ont conservé jusqu'à nous leur plus ancienne prononciation, celle que Henri Estienne reprochait au menu peuple de Paris.

### REMARQUES SUR QUELQUES CAS PARTICULIERS.

Citons encore quelques faits analogues à ceux que nous venons de noter.

1° *Mots à formes variables.*— On écrivait *paoure*, c'est-à-dire *paovre* (l'*u* étant fréquemment employé pour le *v*), et l'on prononçait *pauvre*. Louis Meigret s'appuyait même sur ce fait pour substituer la diphthongue *ao* à la diphthongue *au* dans tous les autres mots tels que *autant*, *chevaux*, qu'il écrivait, comme nous l'avons dit, *aotant*, *chevaos*.

(1) De nos jours les paysans des environs de Paris, au lieu de *mouchoir*, *miroir*, *saloir*, prononcent encore *mouchoué*, *miroué*, *saloué*, sans faire entendre l'*r* finale, pas plus qu'ils ne la font sentir dans *plaisir*, *loisir*, *mourir*, *finir*, comme quand ils disent *je vous voué veni* (je vous vois venir). Ils disent aussi *la loué*, *la souef*, *étouélé*, *avouène* ou *avène*, *nouér*, *vouér*, *bouére*, *droué*, *froué*, *pouévre*, pour *la loi*, *la soif*, *étoilé*, *avoine*, *noir*, *voir*, *boire*, *droit*, *froid*, *poivre*. (Émile Agnel. *Observations sur la prononciation et le langage rustiques des environs de Paris.*)

Nous trouvons la forme *poure* (povre) dans le dictionnaire français-latin de Robert Estienne et dans le *Trésor de la langue françoise* de Jean Nicot (1); ce dernier écrit aussi *pauure* (pauvre).

Tous deux admettent *plourer* et *pleurer*; et au mot *paour* ils renvoient à *peur*, qu'ils semblent ainsi préférer.

Robert Estienne assure que l'on dit indifféremment *voulonté* et *volonté*, *demourer* et *demeurer*, *preuver* et *prouver*, qui est meilleur, dit-il, tandis que *preuve* vaut mieux que *prouve*. Les deux formes *trouver* et *treuver* existaient aussi concurremment : *treuver* était encore en usage du temps de la Fontaine; nous connaissons tous ce vers du grand fabuliste :

*Dans les citrouilles je la treuve* (Fab. IX, 4).

Outre les formes *voulonté* et *volonté*, Nicot et Cotgrave (2) admettent *volunté*, orthographe primitive de ce mot; ils donnent aussi *tumber* et *tomber*, *umbre* et *ombre*, *voarre* et *verre*.

L'un et l'autre donnent encore *prins* et *pris*; mais Théodore de Bèze blâme ceux qui écrivent et prononcent *prinse*, *entreprinse*, pour *prise*, *entreprise*.

2° OL *sonnant* OU. — Voici ce qu'on lit textuellement dans le livre de Jacques Pelletier, publié en 1555 : « Nous écrivons *fol*, *sol*, *mol*, *col*, *pol*, et toutefois nous prononçons *fou*, *sou*, *mou*, *cou*, *pou*. Vrai est que nous disons quelquefois *fol*, ainsi qu'il est écrit, quand il s'ensuit une voyelle. »

Claude de Saint-Lien (1580) dit aussi : « *Col*, *licol*, *fol*, *sol*, *mol*, *genouil*, *la solde* (auctoramentum), *saoul* : prononcez *cou*, *licou*, *fou*, *sou*, *mou*, *genou*, *la soude*, *sou*. » Et Théodore de Bèze : « *Saoul* se prononce *sou*; on dit *fou*, *cou*, pour *fol*, *col*. »

3° T *euphonique sous-entendu entre deux voyelles*. — Dans la langue parlée nos pères évitaient le plus possible

(1) Né en 1530, mort en 1600.

(2) La première édition de son Dictionnaire français-anglais est de 1611.

l'hiatus où rencontre de deux voyelles; et ils ne craignaient pas pour cela de faire ce que l'on a plaisamment appelé des *liaisons dangereuses;* ils disaient par exemple et même ils écrivaient : *un tel vat en ville.*

« Souvent, dit Jacques Pelletier, nous prononçons des lettres qui ne s'écrivent point, comme quand nous disons : *dine ti, ira ti,* et écrivons *dine il, ira il;* et seroit chose ridicule si nous les écrivions selon qu'ils se prononcent. »

Aujourd'hui cela ne nous paraît plus ridicule et nous mettons hardiment le *t : dine-t-il, ira-t-il, dira-t-on?* Nous faisons mieux encore : nous ajoutons une *s* à l'impératif *va,* lorsque nous disons, en restant fidèles à la prononciation de nos ancêtres : *vas-en savoir des nouvelles, vas-y toi-même.*

A.-L. Sardou.

Nice, août 1871.

---

# LES
# ANCIENNES BIBLIOTHÈQUES DE PARIS.

---

## LA BIBLIOTHÈQUE DU ROI.

(*Suite.*)

## IV.

A l'avénement de Charles IX, protecteur de Ronsard et poëte lui-même, on pouvait espérer une ère favorable aux lettres; mais les luttes religieuses en décidèrent autrement. La Bibliothèque du roi n'acquit sous ce règne aucune collection nouvelle, et elle perdit un de ses chefs. Pierre de Mondoré, soupçonné d'attachement au calvinisme, dut en 1567 se retirer à Sancerre, où il mourut trois ans après (1).

Contrairement à une assertion universellement acceptée jusqu'ici, ce fut vers cette époque, et en tout cas sous le règne de Charles IX, que la Bibliothèque du roi fut transportée de Fontainebleau à Paris. Le fait est établi d'une manière irréfutable par une lettre très-touchante de Gosse-

(1) Pierre de Mondoré s'était formé à Orléans une riche bibliothèque, où dominaient les auteurs grecs et les ouvrages de mathématiques; elle fut pillée pendant la Saint-Barthélemy : « Sed ob religionis causam bellis intestinis graviter jactatus, quum Sanceras ad Ligurim « confugisset, contracto ex mœrore morbo, animam Deo reddidit. « Bibliotheca etiam ejus, omnium librorum copia instructa, mathematicis præsertim et græcis, illisque majorem partem manuscriptis, atque ipsius studio emendatis, barbara ista immanitate direpta est. » Corn. Tollius, *De infelicitate litteratorum*, *appendix*, à la suite de l'ouvrage de Joannes Pierius Bellunensis, p. 53.— Voyez aussi, sur ce point, J.-A. de Thou, *Historiæ sui temporis*, lib. LII.

lin, adressée plus tard à tous les amis de la littérature : « Il « y a, dit-il, trente-quatre ans et plus que j'ay la charge « de garder la librairie du Roy, qui est un des plus beaux « thrésors de ce royaume; durant lequel temps je l'ay « gardée plusieurs années dedans le chasteau de Fontaine- « bleau, et puis, par le commandement du roy Charles IX, « je la feis apporter dans ceste ville de Paris (1). » Nous ne savons d'ailleurs où la bibliothèque fut alors installée. Gosselin demeurait près de l'église Saint-Nicolas-des-Champs, mais il résulte des termes mêmes de sa *Remonstrance* qu'il ne logeait pas à la bibliothèque.

Pierre de Mondoré eut pour successeur le savant Jacques Amyot, qui avait été le précepteur du roi et celui de ses deux frères. Le célèbre helléniste fut le premier, dit-on, qui songea aux services que ce précieux dépôt pouvait rendre aux érudits, et il consentit à communiquer à quelques-uns d'entre eux les manuscrits dont ils avaient besoin pour leurs travaux (2).

On fit relier sous Charles IX un assez grand nombre de volumes, et tous sont faciles à reconnaître. Quelques-uns portent au milieu des plats deux C entrelacés, et sur le dos un semis du même monogramme (3). Les reliures les plus élégantes sont ornées des armes de France placées au centre d'un ovale; au-dessous de l'écu se trouvent deux petits C entrelacés, et suivis du chiffre IX, puis le titre de l'ouvrage (4). Parfois le chiffre IX est remplacé par deux C, et alors, sur le dos, figure, entre chaque nerf, un double C surmonté d'une couronne.

(1) *Ensuit une remonstrance touchant la garde de la librairie du Roy, addressée à toutes personnes qui ayment les lettres, par Jean Gosselin, garde d'icelle librairie;* publiée par Édouard Fournier, *Variétés historiques et littéraires,* t. I, p. 1.

(2) Leprince, *Essai historique sur la Bibliothèque du roi,* p. 28.

(3) Voyez, à la Bibliothèque nationale, le manuscrit coté : fonds français, nº 868.

(4) Voyez, à la Bibliothèque nationale, le manuscrit coté : fonds français, nº 750.

Quand le titre de l'ouvrage n'existe pas sur les plats, l'ovale est rempli par plusieurs C couronnés, et au bas figure le nombre IX.

Enfin, sur quelques reliures, infiniment plus rares, on rencontre l'emblème que le chancelier de l'Hôpital avait fourni au roi : deux colonnes surmontées d'une couronne et accompagnées de cette devise : *Pietate et justitia* (1).

Henri III eut pour les belles reliures le même goût que son père. Son ordonnance somptuaire du 24 mars 1583, qui défendait aux bourgeoises de porter des pierreries, les autorisait à en orner leurs livres d'heures. Le roi lui-même n'alla cependant pas jusque-là. La marque distinctive des reliures exécutées sous son règne est un double écusson aux armes de France et de Pologne, entouré du collier de l'ordre du Saint-Esprit, avec la devise *Spes mea Deus* ou *Manet ultima cœlo;* au-dessous de l'écu se trouve une H couronnée (2).

On sait dans quel désespoir fut jeté Henri III par la mort de la princesse de Condé, Marie de Clèves ; c'est alors qu'il institua l'ordre des Pénitents et ses ridicules processions, en même temps qu'il couvrait de têtes de morts ses vêtements et jusqu'aux aiguillettes de ses chaussures. Les reliures faites pour lui, à cette époque, portent les traces de cette singulière monomanie. Les plats sont chargés de squelettes, de crânes desséchés, de larmes, de croix, d'ossements dorés, argentés ou estampés sur maroquin noir. Parfois, d'un côté du volume se trouve le nom de Jésus et de l'autre celui de Marie, puis la devise *Memento mori*. Ces reliures, où le deuil est loin d'exclure le luxe, sont aujourd'hui très-recherchées. Sur un volume qui appartient à la bibliothèque Mazarine, les ornements funèbres ont été frappés en argent; ils sont en or sur un exemplaire, identiquement semblable

(1) Un spécimen de cette reliure existe à la bibliothèque de l'Arsenal.

(2) Voyez, à la bibliothèque Mazarine, le volume coté : nouveau fonds, jurisprudence, in-8°, n° 56.

pour tout le reste, que possède la bibliothèque du Louvre, dans la collection Motteley.

La Bibliothèque du roi faillit être anéantie pendant la Ligue. Tandis que la collection particulière de Henri III était vendue à l'encan devant l'Hôtel de ville (1), deux ligueurs forcenés, Guillaume Rose, évêque de Senlis, et le curé François Pigenat, firent plusieurs tentatives pour s'emparer des livres du roi; un peu plus tard, ce fut le tour de deux maîtres des comptes, MM. de Joelmy et Dupré. Gosselin, qui avait alors près de quatre-vingt-dix ans, semble avoir montré peu d'énergie dans cette circonstance. Il fit d'abord appel à l'influence du président Brisson; mais il craignit sans doute ensuite de se voir compromis avec les ligueurs, car, deux mois avant le siége de Paris, il se retira auprès du roi à Saint-Denis, puis à Melun. Avant son départ, il eut cependant soin de « très bien fermer la porte « d'icelle librairie avec une bonne serrure et un bon cade- « nat, et par dedans avec une forte barre. » Mais le président de Nully, peu scrupuleux sur le choix des moyens, ne recula point devant l'effraction; il fit tout simplement « rom- « pre la muraille pour entrer en la dicte librayrie », et, une fois en possession, il la garda six mois, jusqu'à la fin de mars: quand il dut la rendre, il manquait déjà bien des volumes. Tous ces faits nous sont attestés par le pauvre Gosselin, qui, réduit à l'impuissance, protesta du moins par écrit et voulut conserver à la postérité le souvenir de ces attentats, en même temps que les noms des misérables qui les avaient commis; il a raconté tous ces faits en tête d'un des manuscrits de la bibliothèque, les *Marguerites historiales* de Jean Massue (2). Voici cette note, le plus précieux document qui

(1) Leprince, *Essai historique sur la Bibliothèque du roi*, p. 33.

(2) Ce volume est aujourd'hui à la Bibliothèque impériale. D'abord coté 7292, il porte maintenant le numéro 955 dans le fonds français; c'est un bel in-quarto sur vélin, qui a pour titre : *La Marguerite des vertus et vices, composé par frère Jean Massue.* Une note de M. P. Paris porte de plus : *domestique de Jehan de Chabannes, comte de Dampmar-*

existe sur l'histoire de la Bibliothèque du roi pendant la Ligue :

« Mémoire que le président de Nully, durant la Ligue et « durant la trêve, s'est saisi de la librairie du Roy, environ « la fin de septembre, ayant fait rompre la muralle pour « entrer en ladicte librairie, laquelle il a possédée jusques « environ la fin du mois de mars en l'an 1594 (1), qui sont « six mois ; durant lequel temps on a couppé et emporté le « premier cayer du présent livre, auquel cayer estoient « contenues choses remarquables (2). Item, durant le temps « susdict ont esté emportez de ceste dicte librairie plusieurs « livres dont le commissaire Chenault feist enqueste bien-

*tin, composé en* 1497. Sur le dernier feuillet, on lit : *Les margarites hystorialles composées par ung prieur, contenantes plusieurs faictz et dictz vertueux ou vicieux de certaines personnes tant grandz seigneurs que aultres.*

La reliure primitive de ce manuscrit a été remplacée, et si maladroitement, qu'on a alors enlevé le feuillet de vélin qui contenait la note de Gosselin. Elle aurait donc été perdue pour jamais si, dix ans auparavant, M. Paulin Paris ne l'eût copiée lorsqu'il préparait son savant ouvrage sur les manuscrits de la Bibliothèque du roi; cette copie est aujourd'hui collée avec quatre pains à cacheter en tête du volume.

(1) « Au président de Nully, qui ce jour se présenta pour faire la « révérence à Sa Majesté, elle fist demander par Sanssi (Nicolas Harlay « de Sancy) en quelle qualité il la lui vouloit faire, auquel ledit prési- « dent ayant respondu que c'estoit en qualité de son très-humble et « très-obéissant sujet et serviteur, le Roy, l'ayant entendu, lui renvoya « dire par Sanssi qu'il ne tenoit point pour ses sujets ni pour ses servi- « teurs ceux qui l'estoient de l'Espagnol, et qu'il ne laissast pas, si « bon lui sembloit, de s'en aller avec eux. » Lestoile, *Journal du règne de Henri IV*, 22 mars 1594.

« Ce jour on escrivit en grosses lettres sur la porte du président de « Nulli : « François, pendés cest homme meschant. » Il avoit eû un billet « deux jours auparavant, ayant esté esconduit de la requeste qu'il avoit « présentée, qui portoit qu'attendu son âge et sa qualité, il lui fust « permis de se retirer en l'Abbaye Saint-Victor-lez-Paris ou en quel- « qu'autre Moinerie des Fauxbourgs. » Lestoile, *Journal du règne de Henri IV*, 27 mars 1594.

(2) Il contenait une généalogie de la Maison de Chabannes dont il ne reste plus, en effet, que les deux derniers feuillets.

« tost aprez que ledit président eut rendu icelle librairie.
« Gosselin, *ita est.*

« Item, ung docteur de Sorbonne et évesque de Senlis, « nommé monsieur Rose, familier amy du président sus- « dict, a faict amende honorable en la cour de parlement, « par arrest de la dicte cour, pour avoir prononcé... durant « la Ligue, et encores depuis, paroles indignes d'ung homme « de sa qualité; il feist celle amende le v<sup>e</sup> jour de septembre « 1598.

« Davantage ledict évesque et ung docteur de Sorbonne, « nommé Pégenac (1), ont faict ce qu'ilz ont peu pour pos- « séder ladicte librairie; mais feu de bonne mémoire le « président Brisson, à ma requeste et sollicitation, a em- « pesché leur intention. Lesquelz, par après, sont allez ins- « siter la chambre des comptes pour venir mettre les (?) en « ladicte librairie. Monsieur de Joelmy et Monsieur Dupré, « maistres des comptes en ladite chambre, ont vouleu en- « treprendre ce que lesdits docteurs n'avoient peu faire; « mais mondict seigneur président leur a encores rompu « leur desseing comme il avoit faict auparavant. »

Dans une lettre publiée plus tard, Gosselin raconte les mêmes faits, mais avec quelques variantes qui ne manquent pas d'importance. « Dieu m'a faict la grace d'avoir fidelle- « ment gardé icelle librairie, et d'avoir empesché plusieurs « fois qu'elle n'ayt esté dissipée ou ruynée, et signamment « depuis le commencement des derniers troubles, que quel- « ques-uns des supposts de la Ligue ont voulu s'ingérer d'en- « trer en icelle souz couleur d'y vouloir donner ordre selon « leur façon, lesquels j'ay empesché, par la grace de Dieu « et par l'ayde de Messeigneurs et amis, et, voyant que je « ne pourois plus résister contre la force de tels supposts, « estimant aussi qu'ils auroient plus de hardiesse d'entrer « en la dicte librairie en ma présence, me contraignant, « par emprisonnement de ma personne, leur en faire ou-

(1) François Pigenat.

« verture, qu'ils n'auroient pas en mon absence, j'ay très « bien fermé la porte d'icelle librairie avec une bonne ser- « rure et un bon cadenat, et par dedans avec une forte barre, « et me suis absenté de ceste ville de Paris deux mois de- « vant qu'elle ait esté assiégée, et me suis retiré à Saint- « Denis où estoit Sa Majesté, et par après me suis réfugié « en la ville de Meleun, qui estoit en l'obéissance du roy, « là où j'ay esté jusques à la dernière trêve, durant laquelle « le président de Nully, qui pour lors avoit moult d'auto- « rité en ceste ville de Paris, meu d'une particulière affec- « tion, s'est adressé à la dicte librairie, a fait crocheter la « serrure et le cadenat dont la porte d'icelle estoit fermée; et « ne pouvant ouvrir icelle porte, à cause qu'elle estoit fermée « par derrière avec une forte barre, il a fait rompre la « muraille afin d'ouvrir la dicte porte, est entré en icelle « librairie avec telle compagnie qu'il luy a pleu, et y est « allé plusieurs fois avec ses gens, qu'on a veu s'en aller « avecques luy portans d'assez gros pacquets soubs leurs « manteaux, et a possédé la dicte librairie, ainsi qu'il l'a « voulu, jusques au temps que ceste ville a esté réduite en « l'obéissance du roy, et que Sa Majesté lui a mandé de me « rendre les clefs d'icelle librairie, et remettre en la dicte « librairie les livres d'icelle si aucuns en avoit pris, et le « dict président m'a seulement rendu les clefs, disant qu'il « n'avoit pris aucune chose dedans la dicte librairie (1). »

On voit que, dans cette nouvelle rédaction, Gosselin passe sous silence le rôle si honorable qu'il avait auparavant attribué à Barnabé Brisson. Gosselin avait sans doute été trompé, comme bien d'autres, par la conduite dissimulée du savant président qui, au dire de Mézeray, s'efforça pendant la Ligue de « nager entre deux eaux », soutenant tout haut les Seize et protestant en secret de son attachement au roi; on sait d'ailleurs que cette politique ne lui réussit guère.

(1) *Ensuit une remonstrance touchant la garde de la librairie du Roy, addressée à toutes personnes qui ayment les lettres, par Jean Gosselin, garde d'icelle librairie.*

S'il faut en croire quelques écrivains, pas plus que le président de Nully, il ne respecta la Bibliothèque, mais il mit moins de franchise dans ses vols et se garda bien de renverser aucune muraille. Suivant l'abbé Tricaud, Brisson alla prendre des livres à la Bibliothèque et, « les ayant portez « chez lui, suivant sa coutume, pour les examiner plus à « loisir, et dans le dessein de les remettre ensuite à leur « rang, fut prévenu par la mort...; et sa veuve, qui trouva « ces livres parmi ceux de son mari, sans démêler s'ils es- « toient de la Bibliothèque royale ou non, les vendit avec « les autres (1). » Scaliger dit tout crûment que Brisson emporta chez lui une bonne partie de la Bibliothèque du roi, et que sa veuve les vendit ensuite pour presque rien, pour un morceau de pain (2).

Amyot était mort pendant l'année qui précéda ces événements, et Jacques-Auguste de Thou, un des hommes les plus instruits et un des caractères les plus respectés du seizième siècle, venait de lui succéder. Les dangers qu'avait courus la Bibliothèque au milieu des derniers troubles déterminèrent Henri IV à la transporter en un lieu plus sûr. Des lettres patentes du 14 mai 1594, qui ne purent d'ailleurs recevoir leur exécution qu'en mai 1595, ordonnèrent qu'elle serait installée rue Saint-Jacques dans les bâtiments du collége de Clermont, aujourd'hui lycée Louis-le-Grand (3).

(1) *Essais de littérature pour la connoissance des livres*, t. I, p. 15.

(2) « Barnabas Brissonius bonam partem librorum regiorum in domum « suam transtulit. Post casum ejus, vidua avara frusto panis, si ita « loqui fas est, divendidit. » Jos. Scaliger, *Epistolæ*, lib. I, epist. LXIII.

(3) « Du mercredy IV octobre. La Cour, après avoir oy les commis- « saires commis par icelle, qui ont faict procéder aux réparations de ce « qui estoit nécessaire au collége de Clermont, pour y mettre la biblio- « thèque du Roy, a ordonné et ordonne que des deniers procédans de « la vente des meubles des Jésuistes et revenus des immeubles, les « massons, menuisiers, charpentiers, serruriers et autres manœuvres « qui ont travaillé ausdits ouvrages, réparations, et ce qui a esté faict « de l'ordonnance desdicts commissaires, seront les premiers et avant « tous autres payez de leurs ouvrages, salaires, etc..... » *Destination*

Il appartenait aux jésuites, qui, chassés de France à la suite de l'attentat de Jean Chastel, venaient de l'abandonner; eux-mêmes avaient réuni dans cette maison une bibliothèque composée d'au moins vingt mille volumes (1), qui fu-

*du collége de Clermont pour la bibliothèque du Roy,* dans Félibien, *Histoire de Paris,* t. V, p. 28.

(1) La bibliothèque du collége Louis-le-Grand fut commencée vers 1565. Trois ans après, le médecin Jérôme Varade, échevin de Paris, lui légua la sienne, et les jésuites, en retour de cette libéralité, donnèrent à son fils Claude la place de recteur; mais celui-ci, compromis plus tard dans le procès de J. Chastel, fut brûlé en effigie le 25 janvier 1595. En 1571, Pierre de Saint-André, président au Parlement, abandonna au collége sa bibliothèque, dans laquelle avait été fondue celle du savant Guillaume Budé. Dès 1580, les jésuites avaient rédigé pour leur bibliothèque un règlement très-sage et très-complet qui nous a été conservé.

L'attentat de Jean Chastel contre Henri IV vint tout à coup arrêter les progrès de cette collection. J. Chastel avait fait ses études au collége de Clermont, et les jésuites, complices de son crime, furent condamnés avec lui. Une heure après l'attentat, la maison fut occupée militairement; on mit les scellés sur toutes les pièces, et elles furent le lendemain visitées par des conseillers du Parlement. Dans la chambre du P. Guignard, qui était alors bibliothécaire, on trouva plusieurs livres défendus, entre autres une apologie de Jacques Clément, dont il avoua être l'auteur. Le Parlement, par arrêt du 29 décembre 1594, ordonna « que les prestres et « escholiers du collége de Clermont et tous autres soy-disant de ladicte « Société, comme corrupteurs de la jeunesse, perturbateurs du repos « public, ennemis du roi et de l'État, videroient dedans trois jours « hors de Paris et autres villes et lieux où sont leurs colléges..... « Seront les biens, tant meubles qu'immeubles à eux appartenants, « employez en œuvres pitoyables. » Les jésuites, forcés de quitter la France, abandonnèrent donc leur collége et leur bibliothèque. Le gouvernement la fit saisir, et résolut de la vendre aux enchères. Mais les choses se passèrent autrement : suivant Lestoile, « elle fut exposée « au pillage, jusques aux revendeus et plus piestres frippiers de l'Uni- « versité. On disoit qu'on y avoit trouvé plusieurs papiers escrits contre « le Roy, desquels messieurs les revisiteurs ne firent si bien leur proufit « que des bons livres grecs et latins, qui furent jugés de bonne prise, « à la requeste de messieurs les gens du Roy, qui s'en accomodèrent « les premiers, selon leurs conclusions; et après les autres, chacun

rent en grande partie dispersés. La seule acquisition importante que fit la Bibliothèque du roi pendant son séjour dans ce local eut pour objet les manuscrits provenant de la succession de Catherine de Médicis.

Le cardinal Ridolfi, neveu de Léon X, avait possédé une

« selon son mérite et qualité. » Quant au bibliothécaire, il fut étranglé et pendu en place de Grève, ce qui, au reste, lui valut l'honneur d'être placé par ses confrères au rang des martyrs.

Les jésuites, une fois rétablis en France, en 1604, auraient fort désiré garder la belle collection qu'ils trouvaient installée dans leur collége à la place de la leur; ils le laissèrent entendre assez clairement dans une *Très-humble requeste* qu'ils présentèrent alors au roi : « Nous confessons « néantmoins, disaient-ils, que nous avions deux grands thrésors, et aussi « opulents et riches qui fussent non-seulement en vostre royaume, « mais encor en toute l'Europe; c'estoyent deux bibliothèques : l'une « estoit en la maison de S. Louys (la Maison professe des jésuites, rue « Saint-Antoine); l'autre estoit au collége, bibliothèque remplie des « plus rares volumes et plus doctes qui fussent au monde; c'estoit « nostre arsenal, nostre munition, nostre grand magasin, nostre grand « thresor et richesse. Ces deux thresors, Sire, nous avons perdu avec « un extrême regret. » A cet égard, le vœu des jésuites ne fut pas exaucé, mais de généreuses donations leur permirent presque aussitôt d'accroître considérablement l'étendue de leur collége, et d'y former une nouvelle bibliothèque, qui fut alors placée sous la direction du savant Fronton du Duc. On peut citer, à partir de cette époque, parmi ses bienfaiteurs, le cardinal François de Joyeuse, le libraire Cramoisy, le poëte Desportes, Gabriel Lallemant, le surintendant Fouquet, et surtout Achille de Harlay, qui légua au collége plus de vingt mille volumes.

Les jésuites furent de nouveau chassés de France en 1762; ils durent donc abandonner encore une fois leur bibliothèque, qui renfermait à cette époque environ cinquante mille volumes et six cents manuscrits. Des lettres patentes du 21 novembre 1763 accordèrent les bâtiments du collége Louis-le-Grand à l'Université; la bibliothèque fut vendue, mais beaucoup moins arbitrairement qu'en 1595, et une grande quantité de livres, achetés par l'administration du nouveau collége, restèrent en place; ils finirent, après de longs débats, par se confondre avec ceux qui composaient la bibliothèque de l'Université. Sur l'histoire de la bibliothèque du collége Louis-le-Grand et les ouvrages à consulter, voyez A. F., *les Anciennes Bibliothèques de Paris*, t. II, p. 245.

riche bibliothèque, presque exclusivement composée de manuscrits; après sa mort, elle fut achetée par le maréchal Strozzi (1). Celui-ci périt au siége de Thionville en juin 1558; il laissait un fils à qui Catherine de Médicis, sa parente éloignée, enleva la collection, en donnant pour prétexte que celle-ci provenait de la bibliothèque des Médicis (2), et en promettant de la payer un jour, ce qu'elle se garda bien de faire (3). Catherine mourut perdue de dettes; on ne trouva rien chez elle, dit Brantome, « rien, pas mesme un seul sol... « elle estoit endebtée de huit cent mille escus (4). » A cette époque, la collection se composait de huit cents volumes environ; Jean-Baptiste Benciveni (5), abbé de Bellebranche, aumônier et bibliothécaire de Catherine, les avait apportés

(1) « Il paroissoit bien aussy que ce grand capitaine estoit bien amateur des lettres, car il avoit une très belle bibliothèque de livres. Je « ne diray pas de luy comme le bon rompu le roy Louis XI disoit « d'un prélât de son royaume, qui avoit une très belle librairie et ne « la voyoit jamais, qu'il ressembloit un bossu qui avoit une belle « grosse bosse sur son dos et ne la voyoit pas. Mais M. le mareschal « visitoit, voyoit et lisoit souvent sa belle librairie; elle estoit venue du « cardinal Ridolphe, et acheptée après sa mort, qui estoit un très « sçavant prélat. Elle estoit estimée plus de quinze mille escus pour la « rareté des beaux et grands livres qui y estoient. » Brantome, *Vies des grands capitaines*, édition Jannet, t. II, p. 249.

(2) L. Jacob, *Traicté des plus belles bibliothèques*, p. 458. — Catherine était fille de Laurent de Médicis, qui avait, en effet, acheté plusieurs de ces manuscrits après la prise de Constantinople par Mahomet II.

(3) « Du despuis la mort dudict mareschal, la royne mère la retira, « avecque promesse d'en rescompanser son fils, et la luy payer un « jour; mais jamais il n'en a eu un seul sol. Je sçay bien qu'il m'en a « dict d'autres fois, en estant mal contant. » Brantome, *Vies des grands capitaines*, t. II, p. 249.

(4) Brantome, *Vies des dames illustres*, t. I, p. 85. — Voyez *Debtes et créanciers de la royne mère Catherine de Médicis*, documents publiés par l'abbé C. Chevalier, 1862, in-8°.

(5) Le nom de ce personnage a été fort défiguré : le Parlement l'appelle *Bencheviny*, Félibien *Benemouy*, L. Jacob *Bencivigni*, Maichelius *Benciregnius*, et M. B. Hauréau *Bencivenny*.

du château de Saint-Maur, et les gardait chez lui, rue Plâtrière (1). Jacques de Pleurs et Barnabé de Ceriziers, maîtres de la chambre des comptes, chargés de faire l'inventaire de tous les biens meubles laissés par la reine, dressèrent aussitôt (19 août 1589) la liste de ces manuscrits, qui furent laissés à la garde de l'abbé de Bellebranche. Mais les nombreux créanciers de la reine ne voulaient pas laisser échapper ce gage précieux; ils firent mettre les scellés sur les manuscrits, et ceux-ci allaient être vendus (2), quand le président de Thou intervint, déclarant qu'ils devaient faire retour à la couronne. Pierre Pithou (3) rédigea une déclara-

(1) *Histoire de la bibliothèque du Roy*, manuscrit de la bibliothèque Sainte-Geneviève.

(2) Grosley, *Vie de P. Pithou*, t. I, p. 324.

(3) Les Pithou appartenaient à une de ces vieilles familles de robe, comme on en comptait tant au dix-septième siècle, qui se léguaient de père en fils une réputation de science, de dévouement au travail et de probité. Celle-ci, par allusion à son nom, avait pris pour devise ces trois mots : Τοῖς νόμοις πείθου, *obéissez aux lois*, et certes nulle n'avait plus qu'elle le droit de la porter.

Pierre Pithou, savant et vertueux magistrat de Troyes, laissa en mourant quatre enfants, fermement attachés comme lui au protestantisme, pleins d'ardeur pour l'étude, et dont Scaliger a pu dire : « Messieurs Pithou sentoient les bons livres de loin, comme un chat une souris. » Leur père avait réuni une assez belle bibliothèque, composée surtout de jurisprudence, de littérature et d'histoire; elle échut par succession à Jean, le fils aîné. On était à la veille de la Saint-Barthélemy ; Jean et Nicole son frère, obligés de fuir devant la persécution, n'ayant pas même une demeure fixe, réussirent cependant, à force de peine et de courage, à sauver du naufrage général de leur fortune les livres et les collections de leur père. Revenus à des temps meilleurs, tous deux purent se constituer une bibliothèque nombreuse et bien choisie, qui, à la mort de Nicole, passa à François, son frère, quatrième enfant de Pierre Pithou.

Le troisième, qui portait le même prénom que son père, décida de l'illustration de la famille. Passionné pour le travail, il avait commencé, dès sa jeunesse, à réunir, soit par extraits, soit au moyen de copies textuelles, tout ce que renfermaient de curieux les livres les plus rares, le Trésor des chartes, les registres du Parlement, le dépôt de la Chambre des comptes, les archives des grandes villes et des principaux

tion aux termes de laquelle le roi ordonnait « que tous les « anciens exemplaires hébreux, grecqs, en latin et en fran-

monastères, Ces extraits entrèrent plus tard dans la composition du célèbre recueil de pièces que P. Dupuy forma pour M. de Loménie. Repoussé du barreau de Troyes à cause de ses opinions religieuses, P. Pithou alla chercher un asile dans les États du duc de Bouillon ; il faillit ensuite être victime de la Saint-Barthélemy, et vécut dans la retraite jusqu'au jour où Henri IV le força d'accepter les fonctions de procureur général du Parlement. Au milieu de la tourmente politique, il avait rassemblé une assez riche collection de livres imprimés ; vraie bibliothèque de travailleur au reste, car elle laissait beaucoup à désirer sous le rapport de l'élégance, et les volumes étaient, paraît-il, assez mal reliés; « mais c'étoit un amas de tous livres rares, « excellens et singuliers, choisis et triés en toutes sortes de langues et « disciplines. »

Comme presque tous les savants de cette époque, P. Pithou tenait à la disposition de ses amis ses livres, ses notes, ses extraits, ses recueils ; « il menoit, dit Scaliger, tout le monde dans sa bibliothèque, prêtoit « volontiers, et présentoit tout ce qu'il avoit, si l'on vouloit s'en servir. » Sa mort, arrivée le 1er novembre 1596, jour anniversaire de sa naissance, causa un deuil général parmi les savants et les bibliophiles : l'illustre de Thou, A. de Harlay, Gillot, Casaubon, Scévole de Sainte-Marthe, s'écrivirent mutuellement des lettres de condoléance qui nous ont été conservées.

Pierre Pithou ne laissait que des filles. Il comprit que sa chère bibliothèque serait dissipée, et il rédigea minutieusement, peu de temps avant sa mort, ses volontés à cet égard. Il léguait au roi, pour en enrichir le Trésor des chartes, une collection de pièces rares qu'il avait achetées pendant la Ligue; il ordonnait qu'un certain nombre de volumes auxquels il était plus particulièrement attaché, et qui portaient des notes de sa main, seraient conservés par sa famille; ce qui restait devait être réuni en un seul lot et vendu à une seule personne. Ces prescriptions ne furent observées qu'à moitié. François Pithou garda les livres qui devaient demeurer dans la famille, mais il conserva aussi ceux qui étaient destinés au roi; il est vrai qu'après sa mort Pierre Dupuy se rendit à Troyes, les reprit et les fit déposer au Trésor des chartes. Les autres volumes furent divisés : le président de Thou acheta les manuscrits anciens ; le reste, ainsi que les imprimés, fut partagé entre le duc de Joyeuse et François Pithou.

Le catalogue de la bibliothèque de Pierre Pithou n'a point été dressé ; on en posède seulement trois inventaires partiels. Le premier, intitulé *Bibliotheca ecclesiastica Pithœana*, est le dénombrement des livres de

« çois, italiens et autres, trouvez entre les meubles de la « deffuncte royne, mère des roys ses prédécesseurs...... se- « roient mis és mains du sieur d'Emery, conseiller d'Estat, « que ledit seigneur a choisy et nommé pour maistre de sa « librairie, qui les prendra par inventaire, pour demeurer « le tresor uny aux meubles de la couronne de France (1). »

Alfred Franklin,
de la bibiothèque Mazarine.

(*La suite au prochain numéro.*)

théologie; le second contient une liste des manuscrits qui passèrent à François Pithou, et dont il disposa après sa mort. Le troisième, écrit tout entier de la main de Pierre, a pour titre : *Mémoires des livres que je désire estre gardez, qui sont broüillez de ma main pour la plupart*. Il y mentionne 65 volumes in-folio, 43 in-quarto, 74 in-octavo et 17 in-douze.

François Pithou, frère puîné de Pierre, habitait Troyes, sa ville natale, où il devint procureur général. Constamment occupé de l'étude de l'antiquité, c'est par lui que fut découvert le précieux manuscrit qui révéla les fables de Phèdre au monde moderne. Obligé, comme protestant, de fuir un moment la France, il avait visité et étudié toutes les bibliothèques de l'Allemagne, de l'Angleterre et de l'Italie; et, dès son retour, il s'était occupé d'en former une pour lui-même. Son testament fut digne du nom qu'il portait. Il légua à la ville la maison qu'il habitait, à charge par elle d'y faire « dresser un collége pour en- « seigner la jeunesse.... sans que les jésuites y soient aucunement re- « çus ; aultrement, ajoute-t-il, je désire que le tout soit vendu pour « estre employé aux pauvres... Je lègue audit collége toute ma biblio- « thèque et tous les livres qui se trouveront en ma maison, en oultre « tous mes meubles et argent pour faire bâtir le collége, avec mes ren- « tes, si peu que j'en ay. » Ce collége fut établi en 1630 seulement, neuf ans après la mort du fondateur, par les pères de l'Oratoire.

On peut consulter sur l'histoire de cette bibliothèque : Grosley, *Vie de Pierre Pithou*. — *Scaligerana*, p. 315. — P. Pithou, *Épître dédicatoire des Novelles de Théodose*. — Boivin, *P. Pithœi Vita*. — Taisand, *Vies des jurisconsultes*, p. 440. — Loisel, *Vie de Pierre Pithou*. — J.-A. de Thou, *Historiæ sui temporis*, lib. CXVII, p. 704. — Sc. de Sainte-Marthe, *Gallorum doctrina illustrium qui nostra memoria floruerunt Elogia*, lib. IV, p. 127. — Niceron, *Mémoires pour servir à l'histoire des hommes illustres*, t. V, p. 49. — L. Jacob, *Traicté des plus belles bibliothèques*, p. 521. — *P. Pithœi Vita, elogia, opera, etc.*, p. 91. — *Mémoires sur quelques bibliothèques de Paris, rassemblées par le P. Léonard de Sainte-Catherine*; Bibliothèque nationale, manuscrits, fonds français, numéro 22,592.

(1) Félibien, *Histoire de Paris*, t. II, p. 1239 et t. V, p. 25.

# VERS INÉDITS DE JODELLE.

---

Estienne Jodelle était, comme on sait, un des poëtes de la Pléiade. Né à Paris en 1532, il mourut en 1573, à l'âge de quarante et un ans. Il avait été protestant et s'était converti à la religion catholique : de là la haine violente que lui portèrent les huguenots. Charles IX le combla de faveurs et de libéralités, ce qui ne l'empêcha point de terminer ses jours dans une position précaire et fâcheuse. Sur son lit de mort il fit un magnifique sonnet dans lequel, se comparant au philosophe grec Anaxagoras, oublié par Périclès, il se plaint de la pauvreté qui l'accable et de l'abandon où le laisse le roi de France. Ce sonnet est le chef-d'œuvre de Jodelle, et, à ce titre, il mérite d'être reproduit :

Alors qu'un roy Pericle Athènes gouverna,
Il aima fort le sage et docte Axanagore,
A qui (comme un grand cœur soy-mesme se devore)
La libéralité l'indigence amena.

Le sort, non la grandeur, ce cœur abandonna,
Qui pressé se haussa, cherchant ce qui honore
La vie, non la vie, et, repressé encore,
Plustost qu'à s'abaisser, à mourir s'obstina.

Voulant finir par faim, voilla son chef funeste.
Pericle oyant ceci accourt, crie et déteste
Son long oubli qu'en tout réparer il promet :

L'autre tout résolu luy dit (ce qu'à toy, Sire,
Délaissé, demi-mort, presque, je puis bien dire) :
Qui se sert de la lampe au moins de l'huile y met.

On a peu de détails sur la vie de Jodelle. Lestoile étant à peu près le seul auteur contemporain qui fournisse quelques renseignements sur ce poëte, il nous paraît utile de les donner ici. Nous nous servons de l'édition de M. Champollion-Figeac, Paris, 1837, 2 volumes grand-in-8° à 2 colonnes.

« Ce mesme an (1569), Jodelle présenta au roy les *Desseins pour la croix de Gastine*, de l'invention dudit Est. Jodelle, qui n'eurent point d'effect, d'autant que, par la paix faicte l'an d'après 1570, il fut dit que ladite croix seroit ostée, et y en eut article exprès dans l'edict de pacification. » (*Journal de Henri III*, p. 23.)

Et plus loin, sous l'année 1573 : « Le proverbe qui dit : De telle vie telle fin (1), fut verifié en cest homme [Jodelle] duquel la vie ayant esté sans Dieu, la fin fut aussy sans luy, c'est-à-dire triste, miserable et espouvantable. Car il mourut sans donner aucun signe de recognoistre Dieu, et en sa maladie, comme il fut pressé de grandes douleurs, estant exhorté d'avoir recours à Dieu, il respondoit que c'estoit un chaud Dieu et qu'il n'avoit garde de le prier ny recognoistre jamais, tant qu'il luy feroit tant de mal, et mourust de ceste façon, despitant et maugreant son Createur avec blasphesmes et hurlemens espouvantables. A la Sainct-Barthelemy il fut corrompu par argent pour escrire contre le feu admiral et ceux de la religion : en quoy il se comporta en homme qui n'en avoit point, deschirant la memoire de ces poures morts de toutes sortes d'injures et menteries. Finablement il fut employé par le feu roy Charles comme le poëte le plus vilain et lascif de tous à escrire l'arriere hilme que le feu roy appelloit la sodomie de son prevost de Nantouillet, et mourut sur ce beau fait qu'il a laissé imparfait. Pour le regard de ses œuvres, Ronsard a dit souvent qu'il eust desiré pour la memoire de Jodelle qu'elles eussent esté données au feu au lieu d'estre mises sur la presse, n'ayant rien de si bien fait en sa vie

(1) Nous avons revu ce passage sur le manuscrit 10304 fr. de la Bibliothèque nationale, p. 363-364.

« que ce qu'il a voulu supprimer, estant d'un esprit prompt « et inventif, mais paillard, yvrongne et sans aucune crainte « de Dieu auquel il ne croyoit que par benefice d'inven- « taire (p. 29). »

Lestoile parle encore de Jodelle au mois de décembre 1574... « Sur quoy (il s'agit des huguenots qui étaient mal- « heureux dans leurs affaires à cause de la stérilité de l'année « et de la disette de sel) furent faits et divulgués en ce temps « les vers qui me furent donnés le vendredi dernier [dé- « cembre] de l'an 1574, avec ce titre : *Complainte de l'ar- « gent*, ainsi qu'un sonnet fait sur la mort d'Estienne Jo- « delle, poëte parisien, par les huguenots, lesquels ledit Jo- « delle appeloit rebelles heretiques, qui me fut donné par un « mien ami en cest an 1574, avec un petit memoire et apos- « tille de la vie, religion et mort dudit Jodelle qui advint en « juillet 1573 (p. 50). »

Sur ce passage, l'éditeur du *Journal de Henri III* a mis en note : « Le feuillet 27 qui contenait ce sonnet a été déchiré « et détruit. Du reste il a déjà été question de ce même Jo- « delle dans les mémoires de Lestoile qui précèdent le *Journal « de Henri III;* ci-dessus, p. 29. »

Nous avons retrouvé ce sonnet; bien qu'il soit assez médiocre, nous croyons devoir le transcrire :

Sur la mort d'Estienne Jodelle, poëte parisien, qui mourut à Paris l'an 1573, sonnet fait les huguenots, lesquels il avoit diffamés par ses écrits de rébellion et d'hérésie (1) :

Jodelle, j'ay regret de quoy l'opinion
Te prist de soustenir les Rommains catholiques
Contre ceux que tu dis rebelles hérétiques,
Mais qui sçavent ton zèle et ta religion.

Si taire s'en fust peu le superbe démon
Qui mutin t'animoit à ses fascheuses piques,
Et nous et nos nepveux par louanges publiques
Porterions jusqu'au ciel la gloire de ton nom.

(1) Mss. 10304, p. 362-363.

Encores une fois je dis que le regret
N'est point petit en moy de cela qu'en as fait,
Car tu sçais maintenant le droit de leur querelle.

Qui t'a fait donc contre eux animer ainsi fort?
C'est que l'Évangile est odeur de mort au mort,
Comme de vie à vie elle l'est au fidèle.

Venons maintenant aux poésies inédites de Jodelle que l'on va lire ci-après. Notre intention était de les communiquer à M. Marty-Laveaux, mais nous n'avons pu le faire en temps utile, et nous le regrettons. Ces pièces de vers sont au nombre de sept et forment un appendice tout naturel à la belle et charmante édition du poëte, parue récemment chez Lemerre, sous ce titre : *les Œuvres et Meslanges poétiques d'Estienne Jodelle, sieur du Lymodin, avec une notice biographique et des notes par Ch. Marty-Laveaux*. Paris, Alph. Lemerre éditeur, MDCCCLXVIII-MDCCCLXX (1868-1870), 2 vol. in-8°.

16 août 1871.

Ed. T.

# VERS INÉDITS DE JODELLE.

I.

L'OMBRE AU PASSANT (1).

Arreste toy, passant, il faut que de ce temple
Tu rapportes chez toy et l'un et l'autre exemple
Que je donne en doublant ma vie par ma mort :
L'un est de reverer ce que l'on hait à tort,
L'autre de mespriser ce que tant on embrasse.
Les grands biens, les honneurs, les beautés et la grace
Que je reçeu du Ciel, sembloient jà bien heurer
Le songe de ma vie, et vouloient m'asseurer
Bien souvent qu'une courte et vaine renommée
Tiendroit sans fin ma mort sous ses piés assommée.
Mais je sceu que le bien qu'aveuglement on prise
Fait oublier le bien qui nostre tombeau prise ;
Je sceu pareillement que la felicité
N'est point qu'après la mort, et que la pauvreté
Est toujours avecq ceus à qui l'ardente rage
Ne permet de leurs biens un honorable usage :
Tant que ne voulant pas faire estoupher mon nom
Dans un bien perissable, et qu'un riche Brynon,
Fait pauvre par la mort, n'eust aulcune richesse
Qui peust contre la mort, revanger sa jeunesse,
Je me mis à aymer le bien qui ne meurt pas,
Et qui, m'apauvrissant, m'enrichit au trespas.

(1) Ces vers sont tirés de la pièce intitulée : *Sur le tumbeau de Jan Brynon*, sans date (1554), in-folio de 3 colonnes de un feuillet non chiffré. Ce Jean Brinon, conseiller au parlement de Paris, était poëte : il mourut jeune encore, en 1554. Voy. sur lui la croix du Maine, *Bibliothèque françoise*, in-4°, t. I[er], p. 465; Tabourot, *Bigarrures*, livre I[er], chap. IX, *Des anagrammes*, et François Blanchard : *les Présidens au mortier du parlement de Paris*, etc., 1647, in-folio (2[me] partie, p. 69).

De ce bien l'on ne fait en ce siecle aulcun conte,
Mais ce seul bien la mort et les siecles surmonte.
Ce bien m'apauvrissoit et faisoit que l'Envie
Grinssoit souvent les dents contre l'heur de ma vie :
Mais l'Envie me laisse or que mon corps n'est rien,
L'autre bien m'a laissé, si je doibs nommer bien,
Ce seul bien m'a suivi que j'avois voulu suivre,
Revivant par cela que plus j'avois fait vivre.
Or adieu, fay toy sage, et, remaschant en toy
Qu'on meurt heureusement quand on meurt comme moy,
Respan plus tost des fleurs que des pleurs sur ma cendre,
Puisque l'ombre ne peut dedans l'oubli descendre.

## II.

De Théodore de Besze, épigramme par Estienne Jodelle, sieur du Modilin (1) :

Besze fut lors de la peste accueilli
Qu'il retouchoit cette harpe immortelle :
Mais pourquoy fut Besze d'elle assailly ?
Besze assailloit la peste à tous mortelle.

## III.

Sonnet aux poëtes de ce temps en la faveur des traducteurs des Pseaulmes, par ledit du Modilin (2) :

Bien que fuyans par la céleste trace,
Croyez au vol du cheval de voz cieulx
Pour estonner l'aureille de voz dieux
Des vieux fredons de la lirique grâce ;

Bien que feigniez (armez de docte audace)
Ne craindre point le passaige oublieux,
Bien qu'effaciez de traictz délicieux
Le noir oubly qui voz amys efface,

(1) Bibl. nat., mss. 1739 franç., f[t] 118. Ce quatrain est reproduit par Bayle, dans son *Dictionnaire historique*, article Jodelle, Rem. E. *Modilin* est l'anagramme de Limodin.

(2) Mss. 1739, f[t] 118. Ce sonnet assez obscur, qui vient immédiatement dans le manuscrit après le quatrain ci-dessus, semble faire allusion à Théodore de Bèze et à la traduction des Psaumes, dont s'occupait alors le célèbre calviniste.

Cil qui sonnant soubz ce prince ancien,
Quittant le son tebain et tracien,
De Jesus-Christ la troupe va duisant,

Plus que vous tous de loz a mérité,
Espérant bien plus seure éternité,
Ayant pour but le seul éternisant.

## IV.

AUX PASSANTS (1).

Christ, l'aigneau, le lion, par humblesse et victoire,
Victime au lieu d'Isaac et de Juda la gloire,
Doux et fort, du mespris de ses loix et du tort
Fait à ses lieux sacrez, nous doit punir plus fort
Que ceux qu'ici navrez de serpens on contemple,
Que ceux qui profanoyent les saints vaisseaux du temple,
Que ceux que pour blasphème un peuple lapidoit,
Que ceux sur qui le Ciel ses feux vengeurs dardoit,
Car l'ire et l'effect suit la douleur et l'exemple.

## V.

Sonnets affichez en plusieurs endroicts de Paris le jeudi 28^e^ aoust 1572, IIII^e^ journée d'après le massacre (2) :

(1) Mss. 10304 fr. p. 211. Ces vers ont été écrits par Jodelle pour être mis sur la croix de Gastines. Cette croix de Gastines (qui n'était autre qu'une pyramide en pierre de taille, surmontée d'un crucifix) avait été élevée sur l'emplacement d'une maison située à Paris, rue Saint-Denis, en vertu d'un arrêt du Parlement exécuté le dernier juin 1569, qui condamna pour fait de religion Nicolas Croquet, Philippe et Richard de Gastines, à être pendus et étranglés, et ordonna la destruction de la maison dans laquelle s'étaient faits les prêches et assemblées, et l'érection en son lieu et place d'une pyramide de pierre. La pyramide fut abattue en décembre 1571, conformément à l'édit de pacification du mois d'août 1570, article 32, et transportée au cimetière Saint-Innocent. Quelques troubles eurent lieu à ce sujet. Voyez sur cette affaire les *Mémoires de l'Estat de France sous Charles IX*, édition de 1578, tome 1^er^, feuillets 63-79, et les *Tragiques* de d'Aubigné, édit. Lalanne, liv. IV, p. 186-194.

(2) Mss. 10304, p. 316-318. — Ces sonnets ont été imprimés sous ce titre : *Advertissement du peuple de Paris aux paysans*, sans date (1572), in-folio de un feuillet non chiffré.

1.

Vouloir piper un Roy par ruse et par cautelle,
Braver sa majesté, luy ravir doucement
Le sceptre de sa main, partager finement
L'héritage sacré de sa couronne belle ;

Tousjours entretenir les princes en querelle,
Parler des maux passez, et de Dieu sobrement,
Chasser l'homme de bien, recevoir chèrement
L'imposture et l'erreur d'une trouppe rebelle ;

Oisif ne faire rien et sembler faire tout,
Entreprendre sans fin, ne mettre rien à bout,
Et sous un œil benin s'animer de vengeance;

D'un visage fardé courtiser l'ennemi,
Abuser et trahir accortement l'ami :
C'estoit d'un admiral la fière outrecuidance.

2.

Tenter par tous moyens de surprendre son Roy
Pour le rendre captif, et de flammes civiles
Saccager et brusler les chasteaux et les villes,
Suborner l'estranger et l'attirer à soy;

Détester le papat, la justice et la loy,
Dessous un masque fin (1) tromper les plus habiles,
Faire un monde nouveau et de ruses gentilles
Caresser le parjure et plus manque de foy ;

Ouvrir à l'ennemi les ports et les passaiges,
Tourner tout à risée, et de mains sacriléges
Souiller d'impiété les sépulchres des morts,

Contrefaire le froid et brusler dedans l'âme
Du feu d'ambition, c'estoit la fine trame
Qu'ourdissoyent à la court les frères plus accorts (2).

(1) Peut-être vaudrait-il mieux lire : *feint*.
(2) Mss. *accords*.

3

Mais Dieu qui tient en main la force et la grandeur
De Charles ce grand Roy, et qui fait qu'il prospère
Sous les sages avis de la Roine sa mère,
Roine qui fait renaistre en France le bon heur,

Enfin leur a monstré ce que peut la fureur
De son bras rougissant de foudre et de colère,
Saccageant, meurtrissant d'une entreprise fière
Ce monstre qui tenoit tout le monde en erreur.

Ennemis de repos, de Dieu et de nos princes,
Ennemis conjurés du peuple et des provinces,
Immortels ennemis de l'honneur des tombeaux,

Et sans tombeaux aussi, vos charongnes puantes
Roulent dessus les eaux, et ne servent errantes
Que d'amorse aux poissons et de borge (1) aux corbeaux.

Est. Jodelle, tenu pour aucteur.

(1) L'imprimé porte : *gorge*.

# UN EXCENTRIQUE DU XVII^E SIÈCLE.

---

## JEAN MAGNON, DE TOURNUS.

C'est par Boileau que j'ai su d'abord qu'il y avait eu de par le monde, au dix-septième siècle, un poëte appelé Jean Magnon.

> On ne lit guère plus Rampale et Ménardière
> Que *Magnon*, du Souhait, Corbin et la Morlière.

Ainsi s'exprime le « régent du Parnasse », comme on disait autrefois, presque au début du quatrième chant de son *Art poétique*.

Au premier coup d'œil, rien ne me frappa dans ces deux vers, ou plutôt dans ces deux lignes rimées de noms propres, le jour où il m'arriva par hasard de rouvrir mon Despréaux juste à cette page ; et je confesse volontiers que les pauvres diables littéraires qui s'y trouvent en quelque sorte étalés au pilori m'attendrirent très-médiocrement. Je vous parle déjà d'assez longtemps. A cette époque, on s'occupait beaucoup des prétendues « victimes de Boileau ». Théophile Gautier, autant qu'il m'en souvient, venait de publier son curieux et superficiel volume des *Grotesques*. N'importe ; j'aurais peut-être dit comme l'auteur de la *Lorgnette littéraire* (1), dans une circonstance à peu près semblable : « Soyons sérieux, et passons ; » sans une note d'un commentateur, Saint-Marc, rectificative d'une autre note écrite par Brossette au sujet de Magnon. « Jean Magnon, » observait Saint-Marc, « était de

(1) Charles Monselet.

*Tournus dans le Mâconnais*, et non pas né dans la province de Bresse, comme le dit ici M. Brossette. »

Magnon, un enfant de Tournus ! Magnon, un compatriote !

Oh ! oh ! je n'y prenais pas garde,

murmurai-je aussitôt à part moi, comme, dans une scène bien connue, certain personnage de Molière.

Et je ne dormis plus, que je n'eusse fait ample connaissance avec ce vieux poëte qui, à coup sûr, me semblait-il, n'avait pu qu'être injustement condamné à l'oubli par ce bourru de Despréaux.

Voici, en abrégé, le résultat de mes recherches. Je ne regrette pas ma peine, et, si mon cher lecteur veut bien me suivre jusqu'au bout, j'ose espérer qu'il ne se plaindra pas non plus.

Jean Magnon naquit à Tournus (plus tard la patrie de Greuze), probablement dans les environs de l'année 1620, car il était à peu près du même âge que Molière, dont il eut l'honneur d'être l'ami. Après avoir fait ses études à Lyon, au collége de la Trinité, il devint avocat au présidial de cette même ville. Mais le démon des vers le posséda bientôt tout entier. Un beau jour, donc, il jeta sa robe aux orties, ses paperasses au feu, prit le coche et... en route pour Paris ! Paris, la *great attraction*, alors comme à présent !

Le jeune Bourguignon ne perdit pas son temps dans la grande ville. En 1645, il donna au théâtre sa première tragédie, *Artaxerxe* (1). Molière venait alors de s'associer avec quelques jeunes gens qui avaient comme lui du talent, ou, à défaut de talent, du goût pour la déclamation scénique. Après s'être exercés d'abord pour leur simple amusement et comme en famille, ils songèrent bientôt à tirer un parti plus positif, autrement dit, un profit pécuniaire de leurs représentations. Ces acteurs improvisés jouèrent donc successivement sur les fossés de Nesle, puis au quartier Saint-Paul. Ils

(1) On lui attribue à tort, cette même année, la comédie des *Amants discrets*, qui est d'un certain Guérin de Bouscal.

s'établirent ensuite dans le jeu de paume de la Croix-Blanche, au faubourg Saint-Germain. On appelait leur troupe l'*Illustre Théâtre*, et les Béjart en avaient la direction. Ce fut à eux que Magnon confia le soin de représenter son *Artaxerxe*, et l'on assure qu'il se chargea lui-même d'un rôle dans cette pièce. A cette occasion, il se lia d'amitié avec Molière, et cela d'autant plus facilement qu'il était « bon compagnon », au dire de Loret, et ami de la table, comme doit l'être tout véritable enfant de la Bourgogne.

Sa dernière tragédie, *Zénobie*, *reine de Palmyre*, fut représentée, le 10 ou 11 décembre 1659, par la troupe de Molière, sur le théâtre du Petit-Bourbon. Écoutons ce qu'en dit Loret, dans sa *Muse historique* du 13 de ce mois :

Si dans ma forte conjecture
Je ne me trompe d'aventure,
Je crois qu'il fera demain bon
En l'hôtel du Petit-Bourbon :
D'autant qu'une pièce fort belle,
Venant d'une docte cervelle,
S'y joue une seconde fois (1)
Pour le noble et pour le bourgeois.
Elle est nouvellement fourbie,
On l'intitule *Zénobie*,
Et l'auteur est monsieur Magnon,
Honnête homme, bon compagnon,
Dont on doit admirer les veilles,
Et qui fait des vers à merveilles.

La *réclame* n'est pas une invention tout à fait moderne, comme vous voyez.

Eh bien ! vous le dirai-je ? malgré cette grotesque approbation de Loret, il n'y a peut-être pas, dans tout le théâtre de mon cher compatriote, une scène, une tirade, un vers même à citer. Brossette, cet annotateur de Boileau dont j'ai déjà parlé précédemment, déclare sans façon que les pièces composées par Magnon sont « fort impertinentes » ; et

(1) La seconde représentation eut lieu le 14 décembre.

franchement, pour qui a lu Magnon (comme j'ai dû le faire, hélas !), il n'y a rien d'injuste ni d'exagéré dans cette appréciation à brûle-pourpoint. Il y a plus : un arrière-petit-fils de notre auteur, François-Philibert Magnon, reconnaissait tout le premier et de fort bonne grâce, sur la fin du dernier siècle, que son vénérable bisaïeul « produisit *sans effort* des tragédies *sans verve* et des comédies *sans gaieté* ». A cet égard, ma propre censure n'ira pas plus loin.

En vérité, si Magnon ne nous eût laissé que son théâtre, il est fort douteux qu'un historien littéraire, même un compatriote aussi déterminé que celui qui écrit ces lignes, eût jamais songé à tenter en sa faveur la plus modeste réhabilitation. Mais, à défaut d'un chef-d'œuvre, il nous a légué du moins, dans le plus intéressant, dans le seul intéressant de ses ouvrages, — je veux dire dans sa *Science universelle*, — l'empreinte d'une personnalité curieuse ; il a fourni quelques éléments de plus à l'étude psychologique des nombreuses aberrations de l'esprit humain.

Et, à une époque blasée comme la nôtre, c'est plus qu'il n'en faut, n'est-ce pas ? pour éveiller au moins l'attention d'un quart d'heure.

C'est dans l'*Avis au lecteur* qui précède sa détestable tragédie de *Jeanne de Naples*, que Magnon annonça pour la première fois son grand projet de la *Science universelle*.

« Mon entreprise, » y dit-il, « est de produire en dix volumes, chacun de vingt mille vers, une *Science universelle*, mais si bien conçue et si bien expliquée que les bibliothèques ne serviront plus que d'un ornement inutile. »

Une chose qui sans doute aurait peu flatté cet honnête Magnon, si par hasard il l'avait connue, c'est que le monstre à face humaine dont le nom est demeuré, grâce à Tacite et à Suétone,

> Aux plus cruels tyrans une cruelle injure,

avait rêvé plus de quinze siècles auparavant une entreprise littéraire digne en tous points de rivaliser avec la *Science*

*universelle*. J'ai lu quelque part, en effet, que Néron se proposait d'écrire une histoire de Rome en vers. Ses flatteurs lui conseillaient de la faire en quatre cents livres. Pour un empereur, ce n'aurait pas été trop mal ! Sur quoi le stoïcien Cornutus objecta vaillamment que personne au monde, — pas même un sénateur, — ne lirait les quatre cents livres en question.

« Eh quoi ! » reprit un courtisan, « ton Chrysippe en a bien écrit le double.

— Sans doute, » répondit le philosophe ; « mais ils sont utiles à l'humanité. »

L'exil le punit de sa franchise. L'exil seulement ! Néron venait sans doute de bien dîner : les tigres sont d'habitude assez cléments quand ils digèrent.

Fermons cette parenthèse.

Magnon, renonçant une fois pour toutes au démon du théâtre, à ses pompes et à ses œuvres, ferme dans sa résolution de ne plus rien écrire qui le fît « rougir devant les hommes ou repentir devant Dieu », se mit donc à travailler d'arrache-pied à sa *Science universelle*. On lui demanda un jour s'il aurait bientôt fini.

« Oh ! oui, bientôt, » répondit-il avec un sang-froid superbe ; « je n'ai plus que *cent mille vers à faire*. »

Malheureusement, il n'eut pas le temps d'achever cette dernière fournée, ni même de publier tout ce qu'il avait déjà de prêt à paraître. Le premier volume de la *Science universelle* était sous presse, lorsque l'auteur fut assassiné à Paris, sur le Pont-Neuf, vis-à-vis de la Samaritaine, le 18 ou le 20 avril 1662. On prétend qu'il sortait alors de souper dans une maison qu'il fréquentait, car c'était une galante fourchette, ainsi que je l'ai déjà dit. Pauvre homme ! il ne s'attendait pas sans doute à un pareil dessert.

Magnon, le jour où il entreprit sa *Science universelle*, avait donc formé le projet et conçu l'espoir de créer, par la seule force de son génie, tout un monde poétique. Honneur au courage malheureux ! Mais, hélas ! dans ce qui nous reste

aujourd'hui de ce prétendu monde, il n'est guère possible de reconnaître autre chose qu'un énorme et indéchiffrable chaos. Rien ne peut donner une idée de ce pêle-mêle, de ce fatras, de cette incohérence. Est-ce à dire cependant que, dans toute la *Science universelle*, il n'y ait rien, pour employer une pittoresque expression de nos pères, qui soit digne de « passer à la montre » ? On peut bien penser que, s'il en eût été ainsi, je ne me serais pas donné tant de mal pour exhumer ce bizarre ouvrage des catacombes où j'ai fini par le rencontrer, profondément enseveli sous une poussière de trois siècles. Généralement il fait noir dans l'œuvre de mon estimable compatriote ; mais, de quart d'heure en quart d'heure, souvent même de page en page, plus d'un éclair inattendu vient sillonner cette nuit ténébreuse. D'ailleurs, à côté des beaux endroits qui étonnent, il y a de temps à autre les grotesques passages qui amusent. Magnon n'est pas toujours sublime, tant s'en faut ! mais en revanche il est presque toujours original et, comme je l'annonce au titre même de cette étude, *excentrique* entre tous les excentriques de son époque, du reste assez féconde sous ce rapport, ainsi que l'érudition moderne se plaît à le démontrer tous les jours. A présent que l'on connaît l'homme, je suis donc à peu près sûr que l'on ne sera pas fâché de connaître un peu le poëte.

Attention ! Nous ouvrons, à sa première page, le terrible in-folio !

Quel sujet l'auteur va-t-il traiter ? Réponse : tout. Sujet immense, dit-il naïvement. Mais c'est Dieu même qui l'inspire et le soutient. Aussi, dans l'entreprise surhumaine qu'il poursuit, compte-t-il bien ne pas faire naufrage comme Lucrèce, ce poëte de la matière, cette grande intelligence fourvoyée à la suite d'Épicure.

Qu'on sache mon dessein : toute chose est mon thème ;
Je commence par Dieu, je finirai de même :
Jamais homme n'a pris un si vaste dessein ;
N'importe, c'est un Dieu qui m'échauffe le sein.
Aussi, dans la chaleur dont mon âme est éprise,

Je crois venir à bout d'une telle entreprise.
Lucrèce fit naufrage en ce qu'il entreprit,
Mais rien ne me surprend de ce qui le surprit :
Un atome n'est point ce qui borne ma course ;
Je veux voir l'embouchure aussi bien que la source,
Et voir, dans le grand cercle et du temps et du lieu,
Comment tout sort de Dieu pour retourner en Dieu.

Ces quatre derniers vers me semblent fort beaux. Je ne sais pas précisément si la pensée en est bien orthodoxe ; mais il y a de la grandeur, on en conviendra, dans l'expression inattendue de ce panthéisme chrétien.

Quelques pages plus loin, Magnon stigmatise en ces termes la monstrueuse conduite des dieux païens, qui ne descendent de leur Olympe, la plupart du temps, que pour peupler la terre de leurs bâtards :

L'homme n'engendra plus, les dieux prirent sa place ;
Si bien qu'en peu de temps nous changeâmes de race,
Et qu'oubliant bientôt nos plus prochains aïeux,
Nous ne nous souvenions que d'être enfants des dieux.

Les réflexions qui lui arrivent à ce propos sont vraiment des plus curieuses :

Ce n'est point après tout qu'on n'en formât sa plainte,
Et que de ces mignons on n'abhorrât la feinte.
La fourbe est toujours fourbe, et dans un tel affront
*La corne la plus noble incommode le front.*
Si quelqu'un la fait d'or, elle en est plus pesante,
Ou plus dure à souffrir si quelque roi la plante ;
Mais que n'est-elle pas, quand des dieux favoris
En veulent accabler la tête des maris ?

N'y a-t-il pas là comme une allusion anticipée aux nombreuses *conquêtes* qui signalèrent plus tard la carrière galante de Louis XIV ? Qu'on vienne nous dire, à présent, que le don des vers n'est pas en même temps celui de la seconde vue !

Ailleurs, Magnon se dispose à prouver rationnellement l'existence de Dieu. Tout à coup il s'arrête. Prouver l'existence de Dieu, à quoi bon ?

.... Qui doute qu'il soit? C'est toi qu'on nomme athée,
Toi qu'on peut appeler quelque nouvel Antée;
Le rapport est bien juste entre toi-même et lui,
La terre était sa mère autant que son appui.
Toi, ne te dis-tu pas un enfant de la terre,
Toi dont elle entretient et la force et la guerre?
Mais, par l'art qu'un Alcide y pourra pratiquer,
Malgré tous tes efforts il te va suffoquer.

Cet Alcide n'est autre que l'auteur de la *Science universelle*, cela va sans dire.

Je n'ai qu'à t'enlever hors du sein de ta mère,
En te sentant en l'air tu verras ta misère,
Et tu sauras trop tard qu'il n'était pas séant
Qu'un nain comme tu l'es combattît un géant.
Près de toi je suis tel, je le dis sans audace;
Non qu'un autre que moi ne remplît mieux ma place,
Mais, le parti divin étant si fort de soi,
Le moindre qui le prend n'a que pitié de toi.

Honteux de s'être exprimé sur ce ton arrogant, le digne homme s'empresse de revenir à la charité, à la mansuétude et à l'humilité chrétiennes. Ce changement de front s'opère avec une soudaineté, un imprévu des plus comiques. N'était la bonhomie bien visible du personnage, on croirait lire une scène inédite de *Tartufe:*

Au reste, mon cher frère, agissons sans injure;
Nous sommes l'un et l'autre au Dieu de la nature,
Et devons au lecteur trop de civilité
Pour user de sa grâce avec indignité.

Suivant Magnon, les miracles quotidiens de l'univers sensible nous révèlent hautement l'omnipotence et la toute-puissante action de l'Être créateur. Mais c'est surtout de la mort que Dieu a voulu faire son interprète irrécusable. Et le vieux poëte, dans son style incorrect et fantasque, développe cette pensée avec une vigueur d'expressions qui ne laisse pas que d'être assez imposante. Tremblez, s'écrie-t-il,

Tremblez donc, frissonnez, car la mort vous appelle...

Et voici à quel point de vue il considère ce mystère effrayant de la dernière heure :

J'entends ce lit mortel où le plus indomptable
Fait à l'Être divin une amende honorable,
Quand, mourant dans l'erreur où l'on avait vécu,
On crie à pleine voix : « Être, tu m'as vaincu ! »

Il n'est pas difficile de reconnaître dans ces dernières paroles une allusion au cri de désespoir, plus ou moins authentique, que Théodoret met dans la bouche de Julien l'Apostat mourant : « Tu as vaincu, Galiléen ! »

Magnon poursuit en ces termes :

Quelle étrange défaite, incroyable magie !
Se peut-il que d'un Dieu la mort soit l'effigie ?
Lui qui sur mille objets avait paru si doux,
Sur le front de la mort grave-t-il son courroux ?

C'est dans le moule de ce dernier vers, et de deux ou trois autres déjà cités plus haut, que Magnon aurait dû songer à jeter les deux cent mille dont la *Science universelle* était appelée à dérouler la série. L'entreprise alors eût été plus que jamais colossale ; mais personne, à coup sûr, n'aurait essayé de la tourner en ridicule. Par malheur, la *Science universelle* est un fouillis où tous les genres de sublime sont confondus. Vous allez voir, à présent, le sublime du grotesque et de l'inouï.

L'Être divin, observe Magnon, l'Être universel, absolu, est nécessairement *un*, puisqu'il est la cause et le mobile de tous les êtres périssables, de tous les êtres contingents, secondaires et particuliers. Cette unité de Dieu se démontre tout d'abord, vous ne devineriez jamais par quoi ?... Par l'alphabet !

Ne s'est-il pas nommé, lui sur qui tout se fonde,
Aussi bien que l'Alpha, l'Oméga de ce monde,
Comme s'il eût voulu par cet *amusement*
Remettre nos savants au premier élément ?
En effet, sans chercher dans la métaphysique
Ni grande notion ni terme magnifique,

Tu verras ce qu'il est, comme ce qu'il sera,
Sous la première lettre et sous l'*et cætera*.

Le grand poëme de l'Inde, le *Bhagavat-Gita*, avait déjà dit à propos de l'Être des êtres, et Magnon assurément n'en savait rien :

« Je suis l'âme qui réside dans tous les corps ; je suis le principe, le moyen, la fin de toutes les créatures... *Parmi les lettres, je suis l'A ;* parmi les paroles, la copule qui les unit. »

L'A, déclare également notre poëte, renferme en lui le mystère de toutes les générations :

A le prendre au nom même, Adam en dériva.
Ce grand A fit Adam ; d'Adam Abel prit l'être,
Comme se ressentant de la première lettre ;
Mais, quand elle eut passé dans le nom d'un Caïn,
Elle faillit dans l'homme à rencontrer sa fin.
Abraham la remit dans tous ses avantages,
Lui qui de temps en temps appela tous les âges,
Et qui, de lettre en lettre arrivant jusqu'à l'A,
Fit voir à l'univers l'origine qu'il a.

L'A est l'emblème le plus parfait de l'Être divin ; car c'est, comme on va le voir, le signe de la trinité dans l'unité :

Le secret des secrets t'est par l'A découvert.
Vois-tu qu'il a trois I qui se tiennent ensemble ?
C'est, en lui, que le nombre à l'unité s'assemble ;
Non pas que ces trois I forment trois unités,
Non plus qu'un A lié fasse trois trinités :
J'emploie ici cet A, qu'en trois I je divise,
Puisque chaque Personne en sera mieux comprise,
Et que deux I barrés par un I traversant
Sont d'une simple Essence un signe assez pressant.

L'A, c'est Dieu ; l'O, c'est le monde. Arrondissez les angles de l'A, ce triangle divin qui renferme plus de mystères qu'il n'est gros ; courbez les trois I dont il se compose : et vous comprendrez tout de suite comment l'A a pu produire l'O, c'est-à-dire comment Dieu a fait le monde.

Ce n'est pas plus difficile que cela ! Lisez plutôt :

Cependant l'A divin, dont l'unité s'écoule,
S'en va dans le néant se façonner un moule,
Où, formant d'un seul trait mille diversités,
Cet Un se multiplie en cent mille unités.
Mais, de peur que ces I ne sortent de leur ligne,
Il les courbe aussitôt par une adresse insigne,
Et, les arrondissant dans le cercle qu'il fait,
Au centre de la cause il ramène l'effet.
Voilà donc comment l'A, cet Auteur de notre être,
Et dont le fonds immense enferme chaque lettre,
Ayant courbé ces I par son propre dessein,
Au point qu'il le voulut tira l'O de son sein.
C'est le monde, cet O, ce cercle élémentaire
Que forma dans le temps un acte volontaire.

L'auteur de la *Science universelle* aborde ensuite la preuve de l'unité de Dieu par le nombre. C'est ici qu'il va se distinguer de plus en plus.

Vois-tu ce million (1) qui marche avecque pompe ?
Ce *coquin* revêtu n'a rien qui ne nous trompe.
Arrache-lui cet I qui le rend un héros,
Tu ne lui trouveras que six petits zéros.
Ainsi ces milliards dont le grand bruit t'étonne
N'ont rien d'avantageux que ce que l'I leur donne.
Le monde, sur ce pied, n'étant qu'un O de soi,
Prend d'un Dieu, qui n'est qu'un, l'abondance et la loi.

Ainsi, argumente Magnon, tout se réduit à l'O, c'est-à-dire au zéro, sans l'I vivifiant et créateur, en d'autres termes, sans l'intervention de l'unité suprême, de l'Être des êtres. Joint à l'I, au contraire, chaque O, chaque zéro, reçoit l'existence. La créature tient tout de son Créateur, etc., etc.

Arrêtons-nous. La cause de Magnon doit être, à l'heure qu'il est, suffisamment instruite. Ménageons donc la patience de l'*ami lecteur*, et hâtons-nous de prendre nos conclusions.

L'histoire de l'esprit humain est assurément le plus digne objet de nos méditations. Mais n'en est-il pas de cette histoire comme de l'histoire naturelle ? et serait-elle complète,

(1) 1,000,000.

si l'on n'y ajoutait un dernier chapitre, le chapitre des *monstres ?*

Il y a des monstres par excès, il y a des monstres par défaut : littérairement parlant, Magnon appartient à la première classe. La faculté productive avait atteint en lui un développement tout à fait hors nature. Qu'en résulta-t-il ? C'est que les autres facultés, — notamment celle qui choisit, le goût; celle qui combine, le génie; — se trouvèrent un beau jour positivement atrophiées. Or c'est l'équilibre parfait de toutes les facultés, de toutes les puissances de l'esprit, qui constitue le véritable artiste de la pensée. Quand toutes ces forces diverses coopèrent dans une mesure égale, avec l'ensemble et l'harmonie qui se remarquent dans l'univers, dans le grand Tout, la résultante ne peut être qu'un chef-d'œuvre. Sinon, au lieu d'un monde, on n'a plus qu'un chaos; au lieu de l'*Iliade*, on n'a plus que la *Science universelle;* et, au lieu de s'appeler Homère, on s'appelle Magnon.

Je ne crois pas exagérer en disant que l'auteur de la *Science universelle* avait reçu de la nature une riche organisation poétique. Magnon, évidemment, possédait son alexandrin. Il rime richement, sans affectation, et jamais d'une manière banale. Ses pensées sont souvent aussi justes que profondes, et généralement les bonnes fortunes d'expression ne lui font pas défaut. Que lui a-t-il donc manqué pour se créer une renommée solide et durable ? L'essentiel. Il l'a senti lui-même, en nous disant avec sa candeur habituelle que, si l'on blâmait ses trop nombreuses productions, on ne condamnerait que des ouvrages dont la composition lui a coûté moins de peine encore qu'on n'en pourra prendre à les lire. Il lui a manqué un ami comme Boileau, — un ami intraitable, une conscience littéraire vivante, — qui lui apprît, comme à Racine, à faire difficilement des vers faciles, et qui lui répétât sans cesse :

Qui ne sut se borner ne sut jamais écrire.

JOSEPH BOULMIER.

## SUR UNE TRADUCTION

DE

# L'*ENCOMIUM MORIÆ*

### EN FRANÇAIS, AU DIX-SEPTIÈME SIÈCLE.

---

LA LOVANGE DE LA SOTISE. Déclamation d'Érasme de Roterdam. Mise en françois. — *A la Haye*, chés Théodore Maire, cIↃ IↃc XLIII. 1 vol. in-12.

Depuis que je compulse des catalogues, je n'ai pas encore rencontré une indication quelconque de cette traduction française de l'*Encomium Moriæ*, et je dois la croire tout à fait inconnue. Les biographes d'Érasme, pas plus que les bibliographes, ne l'ont comprise dans les traductions de ses œuvres. Il s'ensuit que le nom de son auteur est tout aussi ignoré. Je vais tirer de son livre les notions qui pourront aider à le faire découvrir un jour, d'après l'unique exemplaire que j'en aie jamais vu, et qui est dans ma bibliothèque.

Le traducteur a signé de l'initiale P. une épître dédicatoire qui vient après le titre et qui est adressée à « Très-haut et très-puissant Prince, Monseigneur RODERIC, duc de Wirtemberg et de Teeck, comte de Montbéliard, seigneur de Heidenheim, etc. ». — « Votre Altesse, lui dit-il, pour estre née parmi les horreurs de la guerre, et pour s'estre aquis en la vint et quatrième année de son âge la réputation de l'un des plus valeureus Princes de l'Europe, n'a point si fort ataché son cœur à la gloire des explois militaires, qu'elle en

ait dédaigné le dous commerce des bones létres. Elle est riche des aimables présans de nostre Apollon et de nos Muses ; elle en posséde autant qu'un grand Prince en doit avoir avec bienséance et pour l'ornement de la vie et pour le bon gouvernement de son État, elle a leu notre auteur avec plus de plaisir et plus de fruit en sa langue originaire et principale. »

Qu'est-ce que ce Roderic, qu'il appelle ailleurs Rodrigue? Le Wurtemberg a-t-il jamais eu un duc de ce nom? Je laisserai de côté ces points, n'ayant à voir que l'auteur de la traduction qui nous occupe. Tout démontre qu'il était Français ; et, à l'entendre dans une préface qui suit son épître, il se croyait le premier qui eût traduit en notre langue l'œuvre d'Érasme. Il ne faut pas lui faire un crime de n'avoir pas connu une version de plus d'un siècle antérieure à la sienne, qui ne méritait peut-être pas d'arriver jusqu'à son temps (1).

Après cette préface, il donne l'extrait d'un *Poëme qui a pour titre le Séjour de Calais*. C'est là qu'il s'adresse à *Rodrigue*. Ces préliminaires nous mènent au texte de sa traduction en 289 pages. Le verso de la dernière page est occupé par un sonnet, où l'auteur fait parler la reine Marie de Médicis. Le voici :

SONET.

Le palais Florentin me dona le berceau,
Le Louvre de Paris a veu briller ma gloire,
Mon invincible épous d'immortelle mémoire
Est receu dans le ciel comme un astre nouveau.

J'eus pour gendres deus rois, pour fils un clair flambeau
Qui de mille rayons éclate dans l'histoire ;
Entre tant de grandeurs (se pourra-t-il bien croire ?)
Je suis morte en exil, Cologne est mon tombeau.

(1) « Déclamation des louanges de la Folie, style facétieux et profitable pour connoître les erreurs et abus du monde, imprimée à Paris, in-4°, par Galiot du Pré, 1520. » *Bibliothèque françoise* de Du Verdier.

Cologne, œil des cités de la terre allemande,
Si jamais un passant curieus te demande
Le funeste récit des maus que j'ai soufers ;

Di : Ce triste cercueil chétivement enserre
La Reine dont le sang règne en tout l'univers,
Qui n'eust pas en mourant un seul pouce de terre.

En juliét 1642.

Enfin le volume se termine par une *Préface mise au-devant du Livre des Tactiques d'Ælian, traduit en françois par le commandement de S. A. Monseigneur le Prince d'Orange, Comte de Nassaw, Gouverneur Admiral et Général des Provinces unies du Pays bas.* M.DC.XLII; et cette préface est signée encore P. Elle n'est point paginée, mais elle continue les signatures du volume par la lettre n.

Le prince d'Orange qui commanda cette traduction d'Ælian était Frédéric-Henri; il mourut le 14 mars 1647. Son fils Guillaume, pour lequel elle fut faite, et qui lui succéda, ne lui survécut que peu d'années : la petite vérole l'enleva à l'âge de vingt-quatre ans, le 6 novembre 1650. Selon toute vraisemblance, le traducteur n'a donné au public que la préface de son Ælian, car je ne vois nulle part sa version citée. Si l'on veut encore un renseignement sur lui, on le trouvera dans ce passage de sa préface où il s'adresse à Guillaume : « Mon bonheur a voulu que l'admiration des vertus et de la valeur de S. A. (le prince Frédéric-Henri) m'ayant fait desirer toute ma vie d'estre conu de lui comme son serviteur, j'ai reçu de sa part le commandement de métre la main à céte entreprise pour vostre service. Je ne sçaurois bien exprimer à V. A. le contentement que m'aporta céte nouvelle. Dont je ne puis vous randre un meilleur témoignage, que d'avoir gayement entrepris un ouvrage, dificile à qui que ce soit, et particulièrement à moi qui ai suivi un genre de vie et d'étude bien éloigné de ces matières : mais le grand courage et l'ardeur que j'avois de vous servir m'en ont fait devorer les dificultés. »

On trouve encore à relever ce passage de la préface de la *Déclamation d'Érasme :* « Aujourd'hui que nostre langue s'enrichit et se rand glorieuse des plus nobles dépouilles et de tous les trophées de l'antiquité Grèque et Latine, j'ai crû que je ferois un bon office à nostre nation en lui communiquant quelques-unes des Invantions de ce grand-homme (Érasme). A quoi je me suis santi convié non-seulement par le desir que j'ai de servir mon pays, mais aussi par l'éxample de cet homme illustre Monsieur Le Gras, qui, sous 'autorité du grand Cardinal duc de Richelieu, fait éclorre à présant, dans le sein de sa maison méme, le généreus dessein d'une Royale Académie pure Françoise, où nostre jeunesse sera d'un méme tans formée à tous les éxercices du cors et de l'esprit, par une méthode admirable et toute dégagée de ces ennuieuses longueurs des écoles vulgaires, dont les scrupules, les labyrintes et les détours, l'ont jusques a présant empéchée de marcher droit à la profession des sciances. »

Richelieu vivait donc encore lorsque P. écrivait cela : il mourut le 4 décembre 1642. Sa correspondance, publiée par M. Avenel dans les *Documents inédits sur l'histoire de France,* contient deux lettres, ou tout au moins une, de lui à *M. Le Gras.* Celle qui est certaine est du 3 mai 1638; l'autre est du mois de février précédent. Le Gras était secrétaire des commandements de la reine et intendant de sa maison. Mais cela ne nous dit rien de l'académie qu'il érigeait, à la si grande satisfaction de ce P., qui reste mystérieux en tout.

François Morand.

---

# NOTES SUR

QUELQUES

# LIVRES, PAMPHLETS, JOURNAUX, ETC.,

PUBLIÉS EN PRUSSE PENDANT L'OCCUPATION FRANÇAISE

(1806-1808).

---

Je viens de terminer un travail intitulé : *la Prusse pendant l'occupation française* (1806-1808), dont les éléments sont en grande partie empruntés à des publications allemandes du temps, publications clandestines pour la plupart, mais qui, pour cette raison même, avaient dû être soigneusement recherchées par l'autorité française, alors maîtresse du pays. J'avais retrouvé un grand nombre de ces livres dans la bibliothèque de mon beau-père, le baron Bignon, chargé de l'administration d'une grande partie de la Prusse depuis l'entrée des Français à Berlin après la bataille d'Iéna, jusqu'à la paix de Tilsit.

Pendant la dernière période de l'occupation étrangère en Normandie, je me donnai la satisfaction de montrer de ces documents à des officiers supérieurs prussiens, qui m'assurèrent qu'il serait à peu près impossible d'en retrouver aujourd'hui des exemplaires en Allemagne. L'un d'eux ajouta même, avec ce ton d'exquise politesse germanique qui frise de si près l'insolence, que, s'il avait eu la bonne fortune de visiter ma bibliothèque avant l'armistice, il n'aurait pas manqué de mettre ces raretés en *réquisition*. Il est certain qu'on y rencontre un grand nombre de faits curieux, oubliés en Prusse, et qui n'avaient jamais été connus en France.

J'ai pensé que, dans les circonstances actuelles surtout,

29

des renseignements sur quelques-uns de ces ouvrages ne seraient pas sans intérêt pour les bibliophiles français.

N° 1. — *Vertraute Briefe*.... (Lettres confidentielles sur l'histoire de la Prusse depuis la mort de Frédéric II (e Grand), 5 vol. in-12. *Amsterdam et Cologne, Peter Hammer*, 1807–1808.

Cet ouvrage, attribué à un employé supérieur des finances prussiennes, nommé Cölln, eut sans doute un grand succès, car la plupart des autres publications contemporaines y font des allusions fréquentes, tantôt louangeuses, tantôt critiques. L'auteur parle sans ménagement des fautes politiques et militaires qui ont contribué aux désastres de la monarchie. Suivant lui, le relâchement des mœurs, qui datait du règne scandaleux de Frédéric-Guillaume II, avait eu aussi grande part aux défaillances honteuses de 1806; dans les grandes villes surtout, les Allemandes n'avaient pas attendu les Français pour faire leurs classes en fait de galanterie, et leur avaient montré beaucoup plus que de la courtoisie.... Ce sujet scabreux est surtout traité à fond, et d'une façon singulièrement énergique, dans la lettre XV du second volume. Beaucoup de contemporains disent à peu près la même chose, dans des termes plus réservés.

Ce livre contient une foule d'anecdotes curieuses et peu connues. Il est imprimé sur de très-vilain papier et en mauvais caractères, surtout à partir du troisième volume, dont les dernières pages sont en plus gros caractères depuis la feuille T (p. 289). Dans ce même volume, on remarque à la page 201 le nom d'un *Bismark*, magistrat de Breslau, qui doit être le père ou l'oncle du trop célèbre chancelier. C'est là probablement que ce nom fatal se trouve imprimé pour la première fois.

N° 2. — *Neue Feuerbrände*.... (Nouveaux Tisons, recueil paraissant à époques indéterminées, par livraisons de 150

à 200 pages in-8°; publié par l'auteur des *Vertraute Briefe*, avec figures, cartes et plans.

Ce recueil avait aussi le même éditeur que les *Vertraute Briefe*, dont il forme le complément. Il commença à paraître aussitôt après la paix; on y accueillait toutes les communications relatives aux faits de guerre et d'occupation. Nous avons fait de larges emprunts pour notre travail à cette publication, qui contient de nombreux documents qu'il serait impossible de trouver ailleurs. Les figures, bien que médiocrement exécutées, ont aussi leur intérêt. Plusieurs ne sont autre chose que la reproduction de gravures alors populaires, qu'on rencontrerait bien difficilement aujourd'hui. La plus curieuse est l'œuvre d'un artiste nommé Geisler. C'est une planche in-4° ployée, qui représente des soldats français vendant à des brocanteurs juifs le butin fait à Iéna. Cette composition, dessinée d'après nature, est remarquable par l'exactitude des costumes et des types, et mériterait de figurer dans une de nos histoires du premier Empire.

Nous croyons que les *Nouveaux Tisons* n'ont pas eu plus d'une vingtaine de livraisons, dont les premières nous manquent malheureusement. Ce recueil a dû être supprimé avant la fin de 1808, à la requête des autorités françaises.

Le succès des *Tisons* avait encouragé la publication de deux autres recueils du même genre, les *Allumettes* (*Feuerschirme*) et les *Rayons de lumière* (*Lichtstrahlen*), qui n'eurent l'un et l'autre qu'un petit nombre de livraisons. La police impériale se hâta de mettre l'éteignoir sur ces lumières suspectes.

N° 3. — Matériaux pour servir à l'histoire des années 1805, 1806 et 1807. Dédié aux Prussiens par un ancien compatriote. *Francfort et Leipzic*, *Fréd. Nicolai*, 1808; petit in-12 de 215 pages (*en français*).

C'est l'édition originale de ce curieux petit volume, dont l'auteur n'est autre que le fameux Lombard, secrétaire de

Frédéric le Grand, *demi-favori* sous son successeur, puis conseiller privé sous Frédéric-Guillaume III. Partisan convaincu de l'alliance française, Lombard avait combattu de tout son pouvoir une rupture dont il prévoyait les suites désastreuses pour son pays. Après la catastrophe, il fut accusé d'avoir *vendu* la Prusse aux Français, insulté publiquement et forcé de se cacher. Les passions, les préjugés, se suivent et se ressemblent chez tous les peuples dans les guerres malheureuses.

Cet ouvrage est un résumé impartial et complet des péripéties politiques qui avaient précédé la guerre de 1806. Il indique des faits importants qui ont échappé aux meilleurs historiens français de l'Empire, sans en excepter M. Thiers, comme par exemple la démarche pacifique de Napoléon auprès du roi de Prusse après la bataille d'Eylau, démarche dont l'authenticité, longtemps révoquée en doute, est aujourd'hui pleinement établie par la *Correspondance* de Napoléon.

N° 4. — Anecdotes et traits caractéristiques de la vie du prince Louis-Ferdinand de Prusse (par Archenholz?). *Berlin, Fr. Maurer*, 1807, in-12 de 100 pages, portrait. (En allemand, ainsi que les articles suivants.)

Cet opuscule a été publié sans nom d'auteur, mais il fut attribué généralement à Archenholz, historien et journaliste célèbre alors en Allemagne, bien que fort oublié aujourd'hui. Ce serait donc un article à rajouter à la liste volumineuse des écrits d'Archenholz que donne la biographie Michaud. Le portrait du prince, placé, non en regard du titre, mais sur le titre, est d'une finesse d'exécution remarquable, et doit être ressemblant.

N° 5. — *Galerie preussischer Charaktere.* (Galerie prussienne.) *Germanien*, 1808, in-18 de 498 pages.

Mon exemplaire est en grand papier vélin fort. Cet ouvrage, sans nom d'auteur ni d'imprimeur, est donné comme

traduit du français, mais c'est un artifice dont personne n'a été dupe : l'auteur était évidemment un Prussien, et très-bien renseigné sur la chronique scandaleuse de Berlin. On a prétendu que ce livre avait été payé par la police française ; cette appréciation est au moins fort contestable. Les plus hauts personnages prussiens du temps y sont rudement flagellés. Un seul y est porté aux nues, et c'est précisément celui dont la conduite avait été l'objet d'un blâme presque universel dans la campagne de 1806, le colonel Massenbach, chef d'état-major du prince de Hohenlohe à Iéna, et signataire de la capitulation de Prenzlau, qui nous livra les débris de l'armée prussienne fugitive. Lui seul était alors capable de se décerner des éloges ; aussi nous croirions volontiers que cet officier, écrivailleur intrépide, est au moins l'un des auteurs de ce livre, sinon l'auteur unique.

L'ouvrage est curieux, mais ne doit être lu qu'avec précaution. On y apprend, par exemple, que le fameux Blücher était un joueur effréné, que le comte Schulenburg, gouverneur de Berlin à cette époque, s'occupait surtout des déportements secrets de quelques « courtisanes du monde » ; que le prince d'Hohenlohe, le vaincu d'Iéna, avait eu dans son intérieur de nombreuses mésaventures, préludant à celles de la guerre. On trouvera aussi dans ce livre des détails qu'on chercherait vainement ailleurs, sur les équipées amoureuses du feu prince Louis-Ferdinand, que le patriotisme allemand érigeait alors en demi-dieu. Ses panégyristes n'osaient nier sa passion immodérée pour le beau sexe; ils alléguaient seulement, comme circonstance atténuante, qu'il n'avait jamais mis à mal que celles qui le voulaient très-bien.

Massenbach était un officier instruit, mais homme de cabinet plutôt que d'action. On a dit de lui qu'il connaissait mieux la topographie des champs de bataille d'Annibal que celle de la Thuringe, où il avait à opérer lui-même contre les Français. Il est auteur de beaucoup d'autres ouvrages, notamment du Rapport d'un témoin oculaire (*Bericht eines*

*Augenzeugen...*) sur les événements d'octobre et de novembre 1806, in-8° de 315 pages, avec quatre grandes cartes, publié, sans nom d'auteur, à Tubingue, chez Cotta, en 1807. Ce livre, qui n'est pas sans mérite, a été mis largement à contribution par les écrivains ultérieurs.

N° 6. — Villers (pseudonyme). Lettre d'un étudiant allemand à M^me^ *Beauharnois* (sic) sur Lubeck; in-12. *Amsterdam*, 1808, *Comptoir des arts et de l'industrie.* C'est un pamphlet des plus violents contre les vainqueurs. Il en existe aussi une édition française, également publiée en Hollande.

Au milieu de ces catastrophes si semblables à celles qui viennent de nous frapper, les ministres du culte prenaient souvent pour texte de leurs prédications les malheurs du temps. Cinq de ces sermons de circonstance furent imprimés; en voici l'indication :

N° 7. — Blühdorn : *Die erste Stimme des Vaterlands*, in-12 de 20 pages. Magdeburg, Kreuzer, 1807.

N° 8. — Clausius, sermon pour le 23° dimanche après la Trinité; in-12, 23 pages. *Berlin*, Dieterici. *Leipzig*, Mittler.

N° 9. — Sack, prédicateur de la cour : *ein Wort der Ermunterung* (Paroles d'encouragement à mes concitoyens); 43 pages, id.

Ribbeck : Sermon pour le jour de l'an de 1808. Id. — Hanstein : *Wann nahet sich unsere Erlösung?* (A quand notre délivrance?) Id.

Nous ne possédons que les trois premières de ces pièces d'éloquence religieuse. La plus remarquable est celle du révérend Sack, qui n'avait pu la prononcer en public pour cause de maladie. Elle contient des consolations et des objurgations qui pourraient s'appliquer aussi bien aux Français de 1871 qu'aux Prussiens de 1807.

N° 10. — *Sammlung von Anekdoten...* (Recueil d'anecdotes caractéristiques sur les guerres de 1805 et 1806 dans l'Allemagne du Nord et du Sud). Leipzig, Baumgartner, in-12.

Ce recueil paraissait, comme les *Feuerbrände* et autres, à époques indéterminées, en livraisons, dont quatre formaient un volume.

N° 11. — *Wien und Berlin*, in-8° de 200 pages environ, S. L. N. D.

Ce qu'il y a de plus curieux dans ce pamphlet ordurier, c'est la gravure du frontispice qui représente, en caricature, Napoléon placé dans une attitude des moins réservées, entre deux donzelles personnifiant les deux capitales de l'Allemagne. Cet opuscule, dans lequel on trouve le récit de quelques aventures galantes dont les personnages ne sont désignés que par des initiales, doit être à peu près introuvable aujourd'hui.

N° 12. — S. L. 1807. *Colberg*, in-32 de 150 pages, avec un portrait de Schill ; *en commission chez Littfas*, à Berlin.

On sait que la place de Colberg fit une défense héroïque. A l'époque de la suspension d'armes conclue après la bataille de Friedland, la garnison de Colberg était réduite à la dernière extrémité, mais enfin elle n'avait pas capitulé. Ce petit volume est divisé en deux parties. L'une contient le journal du siége ; l'autre, le récit des faits d'armes du célèbre partisan Schill, dont le patriotisme prussien exagérait beaucoup l'importance.

N° 13. — Siége mémorable de Magdebourg au seizième siècle. Berlin, *Fr. Maurer*, 1807 (*en all.*), in-12 de 100 p.

En 1550 et 1551, Magdebourg avait résisté pendant plus d'un an à Charles-Quint, après et malgré sa victoire de

Muhlberg. L'auteur de ce petit volume fait ressortir le contraste de l'attitude héroïque de la garnison et des habitants de Magdebourg, à cette époque, avec la reddition honteusement précipitée de cette même ville en 1806.

N° 14. — *Das belagerte Danzig* (Notes sur le siége de Danzig, par un témoin oculaire). *Berlin et Leipzig*, 1808, in-12 de 46 pages.

Cet opuscule contient beaucoup d'anecdotes et de faits militaires curieux. Il pourrait être joint utilement au journal de ce siége, publié par le commandant du génie Kirgener, à Paris, chez Migneret, 1807, et tiré à petit nombre.

N° 15. — *Sibyllinische Blätter* (Feuilles sibyllines), 1807 S. L. N. D.; 56 pages in-18.

Opuscule de source française, bien que rédigé en allemand. L'auteur anonyme soutient, non sans quelque raison, que l'occupation française en Allemagne va porter un coup mortel aux idées de l'ancien régime, et favorisera le progrès social. Il en conclut qu'à tout prendre, Napoléon est *le plus grand bienfaiteur des Allemands* (!).

On pourrait allonger singulièrement cette liste, mais nous avons cru devoir nous borner à l'indication des principaux ouvrages publiés en Prusse sous la plus récente impression des désastres de l'invasion française, et qui joignent au mérite d'une excessive rareté celui de fournir matière à bien des rapprochements instructifs avec les événements de 1870. Nous recommandons surtout aux bibliophiles qui connaissent la langue allemande les *Lettres confidentielles*, la collection des *Tisons* s'ils peuvent se la procurer, et la *Galerie prussienne*, dont les exemplaires en papier vélin fort sont d'une élégance peu commune parmi les livres allemands.

B^on^ Ernouf.

---

# REVUE CRITIQUE

DE

# PUBLICATIONS NOUVELLES.

---

**De l'origine du théatre a Paris**, par Paul Milliet, *avec un frontispice à l'eau-forte* par Félix Lucas. Paris, *Librairie des Bibliophiles*, 1870. Un vol. in-16 de 121 pages tiré à 500 exempl. sur papier vergé, imprimé par Jouaust.

Tout en élargissant son cadre au point d'empiéter sur l'histoire des Comédies Française, Italienne et de l'Opéra, ce volume est réellement une histoire critique des représentations scéniques au moyen âge. C'est cette page des annales du théâtre que M. Paul Milliet a sérieusement étudiée; lui-même annonce les présentes recherches comme les matériaux d'un travail plus considérable, *le Théâtre et la Société*.

Toutes les questions relatives à l'enfance de l'art dramatique sont longtemps restées obscures. Au siècle dernier, de Beauchamps n'a guère écrit que des nomenclatures de pièces, et les frères Parfaict avouèrent leur impuissance à donner sur le sujet d'amples détails. Récemment MM. Magnin, Edelestand du Méril, Francisque Michel, Achille Jubinal, Louis Moland, en ont, par de savantes recherches, élucidé le côté littéraire; M. P. Milliet, leur successeur, les complète sous le rapport historique, et fait preuve, dans cette exégèse d'une époque sur laquelle on a si peu de renseignements, d'un sérieux esprit de critique. Il suit, à propos des Mystères, la méthode appliquée par Bazin à l'histoire de Molière, écartant avec décision ce que l'imagination et la science de seconde main ont hasardé d'hypothèses ou de jugements, pour ne baser les siens que sur des documents originaux. Par malheur, il n'a pas ici la ressource des estampes ou des tableaux, qui sont maintenant d'un si précieux appui.

Ce système, rehaussé chez M. P. Milliet d'une concision excep-

tionnelle, parfois même trop sèche, est excellent en principe; il rassure contre la propension, trop habituelle chez l'historien, à rendre les faits élastiques pour les faire cadrer avec des idées préconçues. Mais ce tempérament *positiviste* a cette fois le désavantage de provoquer des jugements qui sont absolus sur les choses d'un temps où rien ne l'était. Que M. Milliet démolisse tous les romans faits sur la généralité du luxe de la mise en scène au moyen âge, c'est bien dans la plupart des cas; mais le petit nombre de passages sur lesquels il s'appuie — et que d'ailleurs d'autres passages démentent — et mieux le grand luxe déployé dans les fêtes prouve, selon nous, que, les deux genres de réjouissances étant souvent confondus, il dut y avoir mainte fois identité de luxe entre l'un et l'autre.

De même pour la scission entre le théâtre romain et le théâtre des Mystères, thèse dont il se fait avec ardeur le champion : nul doute aujourd'hui qu'elle n'ait existé réellement, et que les Mystères des Confrères de la Passion ne soient point une réminiscence d'Euripide; mais, n'en déplaise à M. Milliet, M. Fournel a raison en disant: *Rien ne commence, tout recommence*; et c'est bien ce besoin éternel qu'ont les peuples de se mirer dans des tréteaux qui en élevait, à vingt siècles de distance, dans les bourgs de l'Attique et à l'hôpital de la Trinité.

L'auteur nous paraît d'ailleurs émettre un axiome téméraire, quand il suppose à l'Église et au théâtre une parité de moyens, sous prétexte que celle du but, la moralisation, est incontestable. M. Milliet ajourne les développements sur ce sujet au livre qu'il annonce, mais l'influence de cette préoccupation est sensible dans le présent ouvrage. Ajournons aussi les objections, nous bornant à dire que l'Église elle-même a constamment prouvé, depuis l'origine du théâtre, que cette alliance est imaginaire. Si elle a favorisé les bégayements des représentations scéniques, c'était pure concession faite à l'époque, et depuis elle protesta sans cesse contre les progrès du théâtre, y voyant avec raison son ennemi naturel, car la religion ne parle à l'homme que de Dieu, et le théâtre ne lui parle que de l'homme, en tous temps, dans tous les pays, même chez les Grecs, où l'égoïsme du cœur cédait presque toujours le pas, sur la scène, à l'égoïsme patriotique.

Nous reconnaissons encore l'esprit absolu de M. Milliet aux jugements qu'il porte sur la littérature dramatique au moyen âge.

Je sais bien qu'en littérature, comme en politique, *les blancs sont blancs et les bleus sont bleus*, et je ne m'étonne guère de voir proclamer, au nom du dix-septième siècle, l'infériorité ou la nullité des seizième et quinzième; mais, tout en avouant le manque de proportion, d'*ordre*, et la barbarie des Mystères, il y est trouvé des perles par beaucoup de ceux qui partagent l'opinion de M. Milliet sur le siècle de Louis XIV.

Malgré nos réserves, — en définitive simples divergences d'opinions, — ce livre est, selon nous, un travail précieux pour les écrivains qui s'occupent de la question. Il est fait avec compétence, contient beaucoup de vues neuves et de faits consciencieusement cherchés; il y en a même que nous avons trouvé là pour la première fois. Néanmoins, à la partie historique du dix-septième siècle, que M. Milliet a moins approfondie, nous avons noté quelques erreurs matérielles. Pourquoi, dans ces travaux d'érudition, les spécialistes ne se communiquent-ils pas leurs épreuves?

Jules Bonnassies.

Echos du Volga, contes russes traduits en français par le comte Eugène de Porry; 2e édition corrigée. *Paris*, *L. Techener*, 1871; 210 pages in-12 br.

C'est un charmant volume que M. le comte de Porry dédie aux « trop rares connaisseurs et amateurs de la langue russe et de la langue française : *rarissimos doctores sermonis utriusque linguæ* », mais qui se recommande à toutes les personnes qui s'intéressent aux choses de l'esprit, et assurément elles sont encore nombreuses en France. La littérature slave, si peu connue chez nous, mérite cependant d'être étudiée avec une attention réfléchie et a droit à l'estime des hommes de goût. Elle est beaucoup plus riche qu'on ne pourrait se l'imaginer, et plus féconde en œuvres remarquables et en écrivains d'un génie éminent, et la Russie peut nommer avec orgueil des poëtes et des prosateurs dont les productions figureraient avec honneur à côté de celles de nos principaux auteurs modernes. Citons seulement les Pouchkine, les Mitytchef, les Batiouchkof, dont les noms commencent à ne plus nous être complétement étrangers. Aussi est-ce avec un véritable plaisir que nous saisissons cette occasion de signaler une excellente traduction

destinée à nous faire apprécier la littérature russe sous un de ses plus beaux aspec.

Le recueil que nous offre aujourd'hui M. le comte de Porry se compose de huit contes ou nouvelles extraits des meilleurs auteurs, parmi lesquels nous recommanderons, comme plus particulièrement intéressants au point de vue du génie national russe, le premier, intitulé *les Deux Amis*, traduit de Mitytchef, et un autre, de Pouchkine, *le Chasse-neige*. Ces petits récits, traités avec une grande légèreté de touche, une souplesse remarquable et une gaieté d'esprit où se mêle une pointe d'ironie qui ne nuit pas toutefois au sentiment, renferment quelques descriptions courtes, comme il convient à cette sorte de sujet, mais achevées et pittoresques, qui forment autant de petits tableaux de genre d'une grande originalité. Le traducteur, qui n'en est pas à ses débuts et qui connaît le français aussi bien que le russe, les a rendus avec beaucoup de grâce et de distinction. Personne n'est mieux placé que lui pour nous communiquer le goût des beautés réelles de cette littérature qu'il possède à fond, et nous espérons qu'il nous en donnera bientôt de nouveaux modèles à admirer.

Paul Guérin.

---

Lettre à Mylord *** sur Baron et la Dlle Le Couvreur, par George Wink (l'abbé d'Allainval). — Lettre du souffleur de la comedie de Roüen au garçon de Caffé (par du Mas d'Aigueberre) ; publiées par Jules Bonnassies, et ornées de photographies d'après deux tableaux de Lancret. *Paris*, 1871 ; in-8° de 173 pages, tiré à 300 exempl., imprimé par Toinon.

La réédition de ces deux opuscules par notre collaborateur M. Jules Bonnassies coïncide heureusement avec le regain d'intérêt qui s'attache en ce moment à Adrienne Lecouvreur, grâce à la reprise de la pièce de MM. Scribe et Legouvé. L'illustre tragédienne et son partenaire habituel, le célèbre Baron, sont les héros de ces lettres critiques, dont la première leur est exclusivement consacrée (1).

(1) Puisque l'occasion se présente de parler ici de l'œuvre de MM. Scribe et Legouvé, et du très-légitime succès qui accueille cha-

La *Seconde Lettre du souffleur au garçon de caffé* était jusqu'ici une de ces raretés dont les bibliophiles comptent les exemplaires ; la plupart des historiens du Théâtre-Français n'en ont même pas eu connaissance. C'est aussi le premier essai régulier sur l'art de la déclamation théâtrale dont il expose éloquemment les principes, avec les tâtonnements d'une science qui naît, mais avec une remarquable intuition de la philosophie de l'art. M. Jules Bonnassies, qui joint aux séduisantes qualités de style de l'écrivain les connaissances approfondies d'un érudit en ces matières, étudie dans une savante préface, — qui est une véritable dissertation claire, attachante et substantielle, comme tout ce qui sort de sa plume, — ce bourgeonnement de la critique théâtrale, en le reliant à sa floraison.

Cette esthétique encadre une revue du personnel de la Comédie-Française en 1730, c'est-à-dire à une époque ou le *Mercure* est encore à peu près l'unique source de renseignements, source semi-officielle d'une réserve exagérée et fort sujette à caution sous tous les rapports. Aussi quelle agitation, quel trouble dans *les foyers* quand on y introduit *sous le manteau* la brochure anonyme qui dit si vertement leur fait à messieurs les comédiens pensionnaires de Sa Majesté ! « Du 14 juin 1730 : L'approbateur se transporte aux foyers françois, où il lit une *Seconde Lettre du souffleur au garçon de caffé*, au sujet de la déclamation. Tous les acteurs désignés dans la lettre crient contre l'auteur ; Mlle La Mothe glapit, parce qu'elle n'y est pas nommée. » Plus tard, les commentaires

que reprise de ce beau drame, nous en profiterons pour engager vivement l'auteur survivant, — qui, en sa qualité de bibliophile, doit lire ce *Bulletin*, — à faire disparaître une tache légère sans doute, mais qui nous a toujours singulièrement choqué. Dans une des principales scènes de la pièce, la duchesse de Bouillon se qualifie elle-même « proche parente de la reine et petite-fille de Sobieski ». Les auteurs ont confondu la duchesse de Bouillon, Louise-Henriette de *Lorraine*, maîtresse du maréchal de Saxe et de la plupart des comédiens en renom, laquelle est restée, au tribunal de l'histoire, véhémentement soupçonnée de l'empoisonnement d'Adrienne, avec sa belle-fille Charlotte *Sobieska*, princesse de Turenne et, plus tard, princesse de Bouillon. Celle-ci a bien assez de péchés mignons sur son compte sans qu'on y ajoute encore les crimes de sa belle-mère. Ce quiproquo sur une scène secondaire ne mériterait pas d'être relevé : au Théâtre-Français c'est autre chose.

ne manqueront pas sur la maturité des Dangeville, des Grandval, etc.; mais, en 1730, ce sont des débutants, et il est curieux de voir ce qu'ils promettaient alors, de connaître, à leur égard, l'opinion du *parterre.*

Parmi les nombreuses annotations qui accompagnent les deux textes, nous citerons celle qui, démasquant le pseudonyme de Waltniq, nous révèle un piquant portrait de Beaubourg; une note très-curieuse et très-étendue qui baptise irrévocablement les personnages des deux célèbres tableaux de Lancret, *le Philosophe marié* et *le Glorieux,* considérés jusqu'ici comme des figures de fantaisie; une autre, que le *Bulletin* a reproduite dernièrement, qui, racontant dans tous ses détails l'enterrement furtif d'Adrienne Lecouvreur, va permettre à la Comédie-Française d'exhumer et de recueillir dignement les restes de la grande artiste.

Le savant et judicieux éditeur semble avoir pris pour devise le *Nil in obscuro* d'un imprimeur contemporain : plus le sujet soumis à ses investigations paraît obscur et difficile à éclaircir, plus il verse à flots la lumière de ses ingénieuses recherches. De ces deux brochures éphémères, dédaignées ou ignorées de ses devanciers, il a fait jaillir un tableau *stéréoscopique* de l'ancienne Comédie-Française, très-exactement *mis au point*, et par conséquent plein de relief, de mouvement et de vie.

Ajoutons que l'exécution typographique est des plus soignées, et que ce joli volume a été, — comme il convient, — tiré à petit nombre : *Non hic piscis omnium.* Jules Cousin.

---

**Ballets et mascarades de cour de Henri III à Louis XIV, recueillis et publiés, d'après les éditions originales, par M. Paul Lacroix. *Turin, J. Gay et fils.* 6 vol. petit in-12.**

Le sixième et dernier volume de cette collection si curieuse a vu le jour tout récemment; il contient 32 ballets. La plupart d'entre eux sont tellement rares qu'on en chercherait vainement l'indication dans le petit et fort intéressant volume publié en 1760 : *Ballets, opéras et autres ouvrages lyriques* (*Paris*, *Bauche*, in-12), qu'on attribue au duc de la Vallière, bien qu'il ait été rédigé par l'abbé Boudot, son bibliothécaire, ou par quelques-uns des gens de lettres que groupait autour de lui ce collectionneur célèbre,

n'épargnant ni démarches ni argent pour se procurer tous les livres rares dont il connaissait l'existence. Quelques-uns de ces ballets ont sans doute fait partie du répertoire du théâtre de société de Gaston d'Orléans; ils se reconnaissent à la licence qui y règne, aux équivoques inconvenantes dont ils fourmillent; la *Mascarade du point du jour*, le *Ballet des rues de Paris*, et quelques autres, offrent en ce genre des passages fort étranges.

Le *Ballet du bureau d'adresses* conserve la mémoire d'un établissement d'un genre singulier qui s'était alors formé à Paris (voir le *Catalogue* Leber, t. I, n° 2,575); un ballet et une mascarade ayant même titre : *Des vrais moyens de parvenir*, attestent la vogue que possédait le livre célèbre attribué à Béroalde de Verville; le *Ballet des comédiens* (vers 1646) nous fait connaître les pièces en vogue à cette époque, entre autres la farce du *Docteur amoureux* que Molière jouait sans doute sur « l'Illustre Théâtre »; le *Ballet des fêtes de Bacchus*, « dansé par Sa Majesté le 2e jour de may 1651 », mérite d'être signalé grâce à une note manuscrite de Trallage qui attribue en partie les vers, sinon l'idée, à Molière. Ce qui étonne le lecteur qui parcourt ces six volumes, c'est le succès qui a accompagné les efforts de M. P. Lacroix; que de persévérance et de zèle dans les recherches il a fallu pour découvrir toutes ces compositions qui ont laissé si peu de traces, que leur exiguïté (4 ou 6 feuillets) vouait à la destruction et qui sont dispersées de tout côté! Le *Ballet de la nuit* est reproduit d'après l'exemplaire unique conservé à la bibliothèque de Montpellier; une *mascarade*, à laquelle on peut donner la date de 1650 à 1652, est tirée du recueil manuscrit de Conrart, tome V, in-folio (à la bibliothèque de l'Arsenal). M. de Soleinne n'avait pu, après cinquante ans de recherches, se procurer qu'une bien faible partie des ballets déjà signalés par le duc de la Vallière (voir le 3e volume du catalogue de la collection dramatique de ce bibliophile); on sait d'ailleurs d'après les listes recueillies par Beauchamps, d'après des partitions de vieille musique, que nous n'avons pas la moitié des ballets qui furent dansés à la cour ou chez les princes du sang.

M. Lacroix fait très-judicieusement observer qu'il ne faut pas confondre ces ballets de cour avec des ballets de théâtre: ces derniers ne sont que des jeux scéniques ornés de musique et de danse; les autres sont des satires en action, des galeries de portraits historiques. A côté du roi et des princes figuraient les seigneurs les

plus éminents, les dames les plus brillantes. Les vers que le poëte leur applique directement ou indirectement renferment souvent les particularités les plus intéressantes, les personnalités les plus singulières. C'est là une bien étrange manifestation des mœurs privées de la cour de France.

Le recueil que nous signalons n'a été imprimé qu'à 100 exemplaires in-12 et 20 in-8°, tous numérotés et sur papier de Hollande; nous y avons compté 158 compositions diverses; la plus ancienne de toutes est le *Ballet comique de la Reyne* (par Balt, de Beaujoyeulx) *faict aux nopces de M. le duc de Joyeuse*. Paris, 1582. On sait combien ce volume est recherché aujourd'hui; nous ajouterons aux renseignements fournis à son égard par le *Manuel*, qu'il s'est payé 350 et 370 fr. aux ventes Double et vicomte d'Auteuil, et qu'on peut consulter à son égard le catalogue de M. A.-F. Didot, n° 916.

Le recueil des Ballets, dû au zèle de M. Lacroix, est appelé à tenir une place distinguée dans quelques bibliothèques d'élite, et il est destiné à devenir un de ces livres précieux qu'on recherche sans parvenir à les rencontrer.

G. B.

# NÉCROLOGIE.

---

## M. ÉDOUARD BERTIN.

M. Armand Bertin, qui nous a donné tant de preuves de son amitié, est mort au mois de janvier 1854. Nous avons alors inséré, dans le *Bulletin du Bibliophile*, l'expression de nos vifs regrets, et c'est notre éminent collaborateur M. Silvestre de Sacy qui voulut bien se charger d'être l'interprète de notre douleur.

Nous rappellerons aussi que nous eûmes la bonne fortune de pouvoir faire imprimer, en tête du catalogue de la bibliothèque de feu M. Armand Bertin, une étude remarquable de M. Cuvillier-Fleury sur ce bibliophile distingué.

M. Armand Bertin avait laissé deux filles aux soins de M. Édouard Bertin, son frère, et de M. Silvestre de Sacy, son ami. L'aînée épousa, quelques mois après, M. Jules Bapst, et, l'année suivante, sa sœur épousa M. Léon Say, actuellement député et préfet de la Seine.

M. Édouard Bertin avait donc remplacé son frère, et pour ses enfants et pour les rédacteurs du *Journal des Débats*. Il entourait les uns d'une sollicitude toute paternelle, et professait pour les autres une profonde amitié et un sincère dévouement.

Nous venons de perdre aujourd'hui M. Édouard Bertin, et c'est encore M. Cuvillier-Fleury qui nous fournit le juste éloge que tous les amis du défunt ont entendu prononcer sur sa tombe. Nous nous empressons d'en reproduire quelques fragments.

« Messieurs,

« L'homme excellent que nous regrettons et que nous pleurons tous, M. Édouard Bertin, appartenait à cette famille justement illustre dont l'histoire est inséparable de celle de la presse parisienne depuis la révolution française. Il était le digne héritier des deux grands fondateurs du journal dont je vois réunis, avec un recueillement si touchant, autour de cette tombe, les rédacteurs, les employés, les amis.

« Entre son père et lui, c'est son frère qui avait, pendant les dix dernières années de la royauté de 1830, sous la république de 1848 et au début du second empire, présidé à la direction du *Journal des Débats*. Le nom d'Armand Bertin est resté célèbre dans la presse et justement cher à l'opinion libérale. Il n'écrivait pas. Il excellait à juger et à diriger les écrivains. Il avait l'instinct politique, le jugement sûr et prompt, une culture d'esprit remarquable, un cœur loyal, expansif et fidèle. Quand il mourut, c'est le nom de Bertin qui désignait son frère Édouard aux choix des propriétaires du journal pour cette succession difficile. Mais le nom n'était pas tout. Il y fallait les aptitudes et les qualités professionnelles qui l'avaient porté si haut.

« Édouard Bertin, disait-on alors, aurait-il ce genre de mérite, lui, un artiste de premier ordre, ami de son art jusqu'à la passion, curieux de lecture, de libre causerie, de voyages, d'excursions lointaines, d'explorations pittoresques, — insouciant d'affaires et volontiers sceptique, aimant à vivre dans ce loisir indépendant et dans cette vie de famille que tant de vertus lui rendaient chère, — entouré d'un petit nombre d'amis bien choisis, peintres, musiciens, lettrés, philosophes, qui étaient pour lui le monde ?

« Le monde politique, Édouard Bertin avait pu le voir pendant vingt-cinq ans défiler en quelque sorte dans le salon de son oncle, M. Bertin de Vaux, et dans le cabinet de son père. Il avait pu assister à l'enfantement de plus d'un ministère. La politique l'appelait; elle ne l'attirait pas. Il l'avait jusque-là laissé faire par d'autres, content, pour sa part, de

faire ces beaux paysages qu'il avait un instant montrés au public, et ces dessins au crayon dont il était allé chercher l'ébauche en Grèce, en Italie, en Orient, en Égypte, et qu'il gardait pour lui. Sur ce simple trait, tout empreint de l'inspiration du lieu et comme coloré du reflet de ces cieux lointains, il avait exécuté ces admirables cartons qui ornaient sa maison de Verrières-sous-Bois, paisible retraite, où il aurait voulu passer désormais toute sa vie.

« Mais l'Empire venait de naître..... »

. . . . . . . . . . . . . . . . . . . .

Ici l'orateur caractérise avec une grande vérité le régime qui avait été imposé à la presse quotidienne, à la suite du coup d'État de décembre. Il montre comment, grâce à l'intelligente et indépendante modération de son esprit, M. Édouard Bertin sut gouverner le *Journal des Débats* parmi tant d'écueils, et le faire vivre parmi tant d'obstacles.....

« L'aimable causeur, l'intelligent touriste, le peintre entraîné par son art, était devenu, par grâce d'état, un des plus solides soutiens de l'opinion qu'il avait charge de représenter. Grâce à lui, non-seulement le *Journal des Débats* a vécu; c'était déjà un mérite, comme disait Siéyès après la Terreur; mais il a vécu avec honneur et non sans éclat.

. . . . . . . . . . . . . . . . . . . .

. . . . . . . . . . . . . . . . . . . .

« L'âge de M. Édouard Bertin ni sa santé chancelante ne lui avaient permis d'aller au rempart, où un de ses cousins, le général du même nom, avait fait preuve d'un si patriotique dévouement. Tout en dirigeant son journal, Édouard n'avait pas quitté ses pinceaux pendant le siége, et l'étranger vainqueur, s'il avait osé pénétrer dans l'intérieur de Paris, l'aurait trouvé la palette en main devant ses tableaux commencés. Puis, quand le danger changea de forme en devenant plus terrible encore, quand la démagogie, imprudemment armée pour la défense de la patrie, vint se ruer sur

cette noble vaincue pour l'achever en présence de l'ennemi triomphant, les rédacteurs du journal bravèrent jusqu'au bout, par des protestations intrépides, les vengeances de la dictature communale, appelant chaque chose par son nom, marquant au front les oppresseurs. Ils firent leur devoir jusqu'à l'heure attendue de l'inévitable suppression, soutenus par leur chef que ses forces, hélas! soutenaient déjà moins que son courage. Édouard Bertin se sentait mourir. Une si longue lutte, de telles angoisses, avaient épuisé en lui tous les ressorts de sa vieillesse si longtemps résistante et si vivace. Son admirable femme, sa noble sœur, ses nièces et ses neveux, je devrais dire ses enfants, l'entouraient en vain des soins les plus assidus et les plus délicats. La mort s'annonçait par les plus redoutables symptômes.

« Un voyage dans le Midi, sous ce beau ciel qui l'avait si souvent inspiré et raffermi, ne fit qu'augmenter, par la fatigue de la route, la gravité de la maladie. Les souffrances étaient devenues intolérables, et les remèdes mêmes, en les suspendant pour quelques heures, ne faisaient que rapprocher le moment fatal. Le malade appelait la mort à grands cris, non sans demander pardon de ce vœu cruel à la compagne inséparable et infatigable de sa longue vie..... Pardonnez-moi, messieurs, à votre tour, de vous faire assister à cette douloureuse agonie..... Votre amitié, votre dévouement, vos tristesses, avaient droit à ces confidences..... Cette tombe encore ouverte ne se refermera que trop tôt sur ces pensées qu'elle nous inspire, et qui ne seront pourtant pas les dernières..... Nous agitions souvent devant Édouard Bertin les questions les plus graves de la destinée humaine ; il y prenait un vif intérêt. Il avait une logique tranchante, une contradiction sans fiel, une vivacité sans violence. Il savait beaucoup, surtout les choses qu'il aimait à nier. On eût dit, tant son érudition était profonde, qu'il avait étudié la théologie en Sorbonne. Sur toutes ces questions, il était prêt. Libre esprit par-dessus tout, mais très-entraîné vers l'idéal, comme tous les grands peintres, il avait semé d'apparitions célestes ses

plus beaux tableaux; quelques-uns figurent avec honneur dans nos églises.

« Nous le demandons maintenant à ceux qui l'ont connu, c'est-à-dire qui l'ont aimé : quelqu'un peut-il croire ici, devant ce cercueil, qu'il ne soit rien resté d'une telle âme, si ferme, si honnête, si loyale, si franchement engagée, par les traditions de sa race et son propre instinct, dans les droites voies qui conduisent une créature humaine, digne de ce nom, au vrai, au beau et au bien?

. . . . . . . . . . . . . . . . .

*Est aliquid tamen in nobis, quod tempore in illo*
*Multimodis agitatur.* . . . .

« Ce n'est pas à un poëte chrétien que j'emprunte ces vers; c'est à un sophiste du paganisme expirant, qui a confessé l'âme, en dépit de lui.

« C'est une âme que nous retrouvons aussi, messieurs, en dehors et au-dessus de cette tombe, qui ne renfermera qu'une dépouille mortelle, — âme d'artiste éprise de la beauté, âme de citoyen amoureuse de la liberté et de la patrie, âme d'honnête homme, fidèle pendant toute sa vie au culte de la famille et de l'amitié. » CUVILLIER-FLEURY.

---

## JEAN-GUILLAUME HOLTROP,

### BIBLIOTHÉCAIRE EN CHEF DE LA BIBLIOTHÈQUE ROYALE DE LA HAYE.

Lorsqu'en 1828 on allait mettre la main à l'œuvre de l'achèvement du Catalogue de la bibliothèque royale de la Haye, les sieurs Schayes et Holtrop furent nommés employés extraordinaires. Le premier nommé, Belge d'origine, et qui s'est rendu célèbre plus tard comme archéologue et comme historien, renonça à cette place à la suite des événements politiques de 1830 ; l'autre fut bientôt nommé sous-

bibliothécaire, et, lorsqu'en 1835 la mort vint enlever à la bibliothèque son chef, l'abbé C.-S. Flament, M. Holtrop fut chargé provisoirement de la conduite de l'institution jusqu'en 1838, époque à laquelle il fut nommé bibliothécaire en chef. Vers la fin de l'année 1868, il demanda et obtint sa démission honorable, pour cause de santé, et c'est alors qu'il se retira au musée Meermanno-Westrunianum, institution dont il était directeur en chef depuis sa fondation, et qui lui doit son état actuel. C'est là, et en cette qualité, qu'il mourut, le 13 février 1870, à la suite de la maladie qui l'obsédait depuis trois ans.

Né à Amsterdam le 20 juin 1806, M. Holtrop, fils du littérateur J.-S. Van Esveldt Holtrop, reçut son éducation sous les yeux et dans la maison de son aïeul Guillaume Holtrop, libraire instruit, comme on n'en trouvait guère à cette époque dans les Pays-Bas. C'est à l'athénée illustre de cette même ville qu'il reçut plus tard une excellente instruction. Des circonstances particulières s'opposèrent à ce qu'il terminât ses études de droit par l'acquisition du diplôme académique. C'est à cette époque qu'il fut appelé à la bibliothèque royale de la Haye, et, à partir de ce moment, un cercle d'activité plus étendu et tout à fait nouveau, un cercle d'activité qui comprend plus ou moins toutes les connaissances humaines, s'ouvrait pour lui.

Il se prépara pour sa nouvelle carrière, parmi d'autres études, par la traduction du petit chef-d'œuvre du savant F.-A. Ebert, intitulé *Die Bildung des Bibilothecars*. Cette traduction parut en 1832, sous le titre : *De vorming van den bibliothecaris*, avec une dédicace à M. Flament.

Doué de rares capacités, d'une heureuse mémoire, d'un zèle infatigable et d'une grande bienveillance, M. Holtrop s'appliqua à faire répondre à sa haute destination la magnifique collection à laquelle il se voua de tout son cœur, et qu'il devait être bientôt appelé à gérer. La bibliothèque et son conservateur devinrent l'oracle des habitants et des étrangers, et c'était surtout à M. Holtrop qu'on s'adressait dans

des cas difficiles, et lorsque les livres ne pouvaient pas donner une solution satisfaisante à quelque problème.

La bibliothèque royale de la Haye doit beaucoup à la direction zélée et éclairée de M. Holtrop. Mieux que personne celui qui travailla trente ans sous sa direction, qui lui succéda, et qui lui consacre ces quelques lignes, peut exprimer cette opinion avec une pleine conviction.

Quoiqu'il ne négligeât aucune branche des trésors confiés à ses soins, M. Holtrop avait hérité de son prédécesseur la tâche spéciale d'enrichir, autant que possible, la belle collection d'incunables, faisant partie de la bibliothèque royale néerlandaise, et depuis que cette collection avait acquis une magnificence tout exceptionnelle, par la fondation du musée Meermanno-Westrunianum, il croyait le moment venu pour en faire connaître toute la richesse. C'est ce qu'il fit, en 1856, dans un fort volume, intitulé : *Catalogus librorum sæculo XV° impressorum quotquot in bibliotheca regia Hayana asservantur.* La méthode qu'il suivit dans ce travail répondait aux exigences des progrès les plus récents faits dans cette partie la plus difficile de la bibliographie, et trouva un plein assentiment et un bon accueil dans le monde savant. Ce succès devint encore plus complet lorsqu'il entreprit peu de temps après une autre publication : *Monuments typographiques des Pays-Bas du XV<sup>e</sup> siècle. Collection de fac-simile d'après les originaux conservés à la bibliothèque royale de la Haye et ailleurs.* Cet ouvrage fut publié, 1850-1868, en 21 livraisons in-folio. Le but primitif de cette publication était d'ajouter un atlas au catalogue mentionné ci-dessus; or, n'ayant pas l'habitude de faire à moitié un travail dont il avait l'achèvement à sa portée, il finit par une histoire illustrée de la typographie au XVe siècle dans les Pays-Bas. Cet ouvrage fut alors aussi complet qu'un pareil travail le peut être.

Sans avoir la prétention de vouloir résoudre le problème de l'invention de la typographie, l'ouvrage de M. Holtrop a beaucoup contribué à faciliter l'étude de cette question.

Quant à son auteur, il répétait souvent que, dans le cas où ses recherches lui auraient donné les preuves que les Pays-Bas n'avaient pas le droit de s'approprier la gloire de l'invention, il l'aurait reconnu avec autant de franchise que si le contraire lui eût été démontré. Il avait la conviction que le moment était venu pour se livrer à un examen exact, approfondi et libre de préjugés : examen basé sur les monuments. Il s'intéressa beaucoup à l'étude que M. A. Van der Linde consacre à cette question, et qui se publie depuis la fin de l'année dernière dans les feuilles hebdomadaires : *Nederlandsche Spectator.* Cette étude remarquable était arrivée à la moitié, lorsque la mort empêcha M. Holtrop d'en continuer la lecture et l'appréciation.

Mais ce qu'il ne fit point pour les Pays-Bas, il l'a fait pour la Belgique. Dans son ouvrage : *Thierry Martens d'Alost, étude bibliographique* (la Haye, 1867), il combattit les opinions des bibliographes antérieurs, de MM. de Gand et van Iseghem, avec des preuves irrécusables. Il a contesté et enlevé à Martens la gloire d'avoir introduit en Belgique l'art typographique, tout en lui laissant l'honneur de savant et de typographe, et il adjuge la palme à Jean de Westphalie. Cette étude est un chef-d'œuvre de démonstration historique, et les savants belges, quoiqu'ils n'acceptent pas encore toutes les opinions de l'auteur, n'ont pu rien trouver pour les contredire.

En 1861, M. Mart. Nijhoff, à la Haye, publia un fac-simile, d'après l'unique exemplaire conservé dans le musée Meermanno-Westrunianum, le *Confessional* ou *Beicht-spiegel nach den zehn Geboten.* Cette reproduction, soignée par M. Holtrop et exécutée par M. E. Spanier, lithographe du roi, vrai chef-d'œuvre dans son genre, est précédée d'une introduction de M. Holtrop, dans laquelle il appuie sur la grande utilité qu'offre, pour les études paléognostiques de nos jours, la reproduction en entier des rares monuments xylographiques ; et, en outre, il donne sur ce rarissime *Miroir de la confession* tous les détails possibles, ainsi que l'historique du seul exemplaire connu.

Ici se bornent les œuvres de M. Holtrop, en y ajoutant les articles écrits pour le *Driemandelijksch tijdschrist* (la Haye, 1836-1838), revue qu'il fonda avec la coopération de MM. G. et P. Simons et Schey, mais qui trouva une mort prématurée, peut-être à cause de sa solidité et de son impartialité. On trouve encore plusieurs articles de sa composition dans le *Dagblad van Zuid-Holland en 's Gravenhage*, journal dont il fut rédacteur en chef pendant dix-huit années (1845-63). Ces articles étaient toujours historiques ou bibliographiques, rarement et tout exceptionnellement ils avaient un caractère politique. Lorsque le journal local en question, par suite des circonstances et de leur influence sur le journalisme, devint journal politique, il arbora, grâce à M. Holtrop, le pavillon libéral. C'est avec gratitude que nous reconnaissons dans cette particularité un mérite de plus dans l'homme dont la mort fait vibrer une corde sensible dans le cœur de tous ceux qui l'ont connu.

Quand S. M. Guillaume III, en vrai protecteur des arts, prit les théâtres royaux de la résidence sous sa puissante égide, il chargea M. Holtrop d'être son intendant auprès de ces institutions. A partir du mois de mai 1850 jusqu'en 1853, celui-ci s'est donné bien de la peine pour répondre aux exigences d'une position si délicate et si éloignée de ses occupations ordinaires, et la satisfaction que le roi et les artistes lui témoignèrent de sa gestion fut la digne récompense de son dévouement.

M. Holtrop était décoré de l'ordre du Lion néerlandais et de l'ordre de Dannebrog du Danemark.

M.-F.-A.-G. Campbell.

— Le comte Achmet de Sernin d'Héricourt, né à Hébécourt (Somme), en 1819, est mort à Souchez, le 21 janvier 1871. Archéologue distingué, correspondant du comité des travaux historiques, sous-directeur de l'Institut des provinces, on lui doit, entre autres ouvrages : *les Siéges d'Arras* (1845);

*Manuel de l'Histoire de France* (1846-1847, 2 vol.); *les Rues d'Arras* (1856, 2 vol.); *Annuaire des Sociétés savantes* (1863-1865, 3 vol.).

— M. l'abbé Louis-Victor-Joseph Hugot, né en 1811, mort le 1er septembre 1871, missionnaire apostolique, chanoine titulaire de Bayeux, puis curé de Saint-Pierre de Caen, a été l'un des membres les plus distingués du clergé de Bayeux par sa vertu, sa science et son éloquence; il avait écrit, étant encore au grand séminaire, une *Vie d'Antoine Gohier* (l'un de ses condisciples), réimprimée en 1851, et qui est, croyons-nous, la seule de ses productions qui ait été imprimée. Il serait désirable que les discours et conférences de M. l'abbé Hugot fussent réunis en un volume : ils honoreraient l'éloquence chrétienne.

— M. Charles Berriat Saint-Prix, né le 1er décembre 1802, à Grenoble, mort à Riom le 14 septembre 1870, conseiller à la cour de Paris, est auteur, entre autres ouvrages, de : *Tablettes classiques* (1825, 2 vol. in-32); *Nouvelles Leçons françaises de littérature et de morale* (1828, 2 vol. in-8°); *Manuel de police judiciaire* (1841, in-18); *Législation de la chasse* (1844, in-8); *Traité de la procédure des tribunaux criminels et correctionnels* (1851-1854, 3 vol. in-8°); *Études sur les principaux criminalistes depuis le seizième siècle* (1855, in-8°); et enfin de *la Justice révolutionnaire d'après les documents originaux* (tome I, in-8°, 1870), ouvrage considérable auquel l'auteur travaillait depuis longues années, et qui avait paru successivement dans le *Cabinet historique*.

---

# NOUVELLES ET VARIÉTÉS.

— Souscription du Musée lorrain. — Le comité du Musée lorrain se décide à faire appel à la générosité publique et à demander qu'on lui vienne en aide pour réparer le désastre qui a fait disparaître les richesses du palais ducal. Il vient d'ouvrir une souscription nationale pour faire revivre les gloires du monument tombé et sollicite toutes les offrandes, quelque minimes qu'elles soient. Déjà M. le comte de Chambord a souscrit, et l'on sait que l'empereur d'Autriche n'a point oublié que Nancy est le berceau de sa famille.

— Bibliothèque de la préfecture de police. — M. le général Valentin, délégué à la préfecture de police, a adressé récemment une circulaire aux présidents de toutes les sociétés savantes de France pour leur demander de lui venir en aide pour reconstituer la bibliothèque de la préfecture et de lui procurer l'envoi des ouvrages dont ces sociétés pourraient disposer. Déjà plusieurs administrations publiques et privées ont répondu aux demandes qui leur avaient été également adressées par M. le général Valentin.

— Alexandrie vient d'être dotée d'une bibliothèque nationale par les soins du ministère de l'instruction publique. Elle se compose déjà de 8,986 volumes d'auteurs choisis, savoir : 5,020 arabes, dont la plupart manuscrits, 400 turcs, 100 persans, 2,425 français, 816 anglais, 196 italiens, 29 espagnols et 1 chinois. La plupart des ouvrages et manuscrits ont été offerts par le khétive. (*Turquie.*)

— Les conservateurs du British Museum ont publié une suite du catalogue des manuscrits arabes contenus dans le Museum. Ce catalogue a été dressé par le docteur Rieu, con-

servateur de l'*Oriental Department*, et est intitulé : *Catalogus codicum manuscriptorum qui in Museo Britannico asservantur*, *Pars secunda*, *Codices Arabicos amplectens*. Le *Catalogue des manuscrits arabes* avait été donné en 1646, par le docteur Cureton.

— L'auteur des Campagnes du duc d'Enghien. — On a annoncé que M. Chéruel avait établi (*Revue de la Normandie* d'avril et mai 1870) que le véritable auteur des *Campagnes du duc d'Enghien en* 1643 *et* 1644 était, non Henri de Bessé, sieur de la Chapelle-Milon, mais bien François de Goyon de Matignon, baron (*sic*) de la Moussaye. Il est bon de rappeler que, plus de cent vingt ans avant M. Chéruel, dès 1747, l'abbé de Mazière de Monville, chanoine de l'église de Bordeaux, ancien vicaire général de feu l'évêque de Bazas, avait démontré, dans une note de son *Histoire de Louis II, prince de Condé* (p. 291-384 des *Mélanges de poésie*, *de littérature et d'histoire de l'académie de Montauban*, 1750, in-8° ,p. 373), que le marquis de la Moussaye écrivit la *Relation des campagnes de Rocroy et de Fribourg*, imprimée sous le nom de M. de la Chapelle de Bessé, lequel retoucha seulement le style.

— Les OEuvres de Borghesi. — On sait que le septième volume des *Œuvres de Borghesi* a été entièrement détruit dans l'incendie de la bibliothèque du Louvre. M. Hauréau a informé l'Académie des inscriptions, dans la séance du 21 juillet, que, sur sa demande, le ministre de l'instruction publique en avait décidé la réimpression immédiate. Avis en a été donné à M. Léon Rénier, chargé de la direction de cette importante publication.

— Le Mystère de saint Louis. — Sous ce titre vient de paraître en Angleterre un Mystère du quinzième siècle, conservé à notre Bibliothèque nationale et qui raconte la vie du saint roi sous forme dramatique. C'est M. Francisque Michel qui est l'éditeur de cette belle publication, tirée à cent

exemplaires seulement, et imprimée à Westminster pour le Roxburghe Club.

— TRADUCTION DES QUATRE LIVRES INÉDITS DE L'OPTIQUE DE PTOLÉMÉE. — Dans la séance de l'Académie des sciences du 17 juillet, M. Egger a annoncé que les quatre livres inédits de l'*Optique* de Ptolémée vont être traduits d'après le manuscrit de la bibliothèque Ambrosienne de Milan. Le texte est en mauvais latin, et traduit de l'arabe.

Dans la séance du 24 juillet, M. Egger a fourni les renseignements suivants : 1° des informations prises, sur sa demande, par M. le comte Conestabile et M. Ariodante Fabretti, il résulte que la famille Venturi ne possède aucun manuscrit de ce savant qui puisse ou doive être publié sur l'histoire de l'optique, ni particulièrement sur l'*Optique* de Ptolémée, pour faire suite à son ouvrage de 1814 ; 2° M. le comte Sclopis, par une lettre en date du 13 courant, annonce que la note de M. Egger a été signalée à l'Académie de Turin par M. Gilbert Govi ; que la compagnie a pris en main et résolu d'accomplir à ses propres frais la publication des quatre livres de Ptolémée, surtout d'après le manuscrit qui appartient à la bibliothèque Ambrosienne de Milan, où une copie vient d'être faite, à cette intention, par M. l'abbé Antoine Cerutti. On peut donc espérer que l'ouvrage de Ptolémée, au moins ce qui en reste, ne tardera pas à être mis à la disposition des savants et livré à leur appréciation.

A la suite de cette communication, M. Chasles a informé l'Académie qu'il possède une copie (qui paraît être du dix-septième siècle) de la traduction latine de l'*Optique* de Ptolémée, sous le titre : *Incipit liber Ptolemæi de Opticis, sive Aspectibus, translatus ab Ammirato Eugenio Siculo, de arabico in latinum*. M. Chasles a ajouté que M. Poudra, dans son *Histoire de la perspective ancienne et moderne*, a donné une analyse des cinq livres qui composent ce traité. M. le prince Boncompagni, toujours à la recherche de ces documents anciens, si précieux pour l'histoire des sciences, et

qu'il s'empresse de reproduire dans ses nombreuses publications, averti par l'ouvrage de M. Poudra, a désiré, dans ces derniers temps, connaître ce manuscrit, que M. Chasles a été heureux de mettre à sa disposition.

— Ouvrage faussement attribué a Aristarque de Samos. — M. Th.-H. Martin, actuellement membre de l'Institut, a publié dans la livraison d'août 1870 du *Bulletino di bibliografia e di storia delle scienze matematiche e fisiche*, un remarquable article sur un ouvrage faussement attribué à Aristarque de Samos, à savoir, le livre publié sous ce titre : *Aristarchi Samii de Mundi systemate, partibus et motibus ejusdem, Libellus*, suivi de notes de Roberval. On avait pu croire que l'ouvrage était d'Aristarque même, et les notes seules de Roberval. Le P. Mersenne, en publiant une deuxième édition de l'ouvrage en 1647, l'a admis ainsi. Y avait-il eu tromperie intentionnelle de Roberval ? Ménage l'a supposé. M. Th.-H. Martin dit à ce sujet : « Ce qui a donné à Roberval la pensée de fabriquer, sous le nom d'Aristarque de Samos, cet ouvrage sur le système du monde, c'est que, bien qu'il n'en soit pas question dans le seul ouvrage qui nous reste de cet auteur, il est certain qu'Aristarque de Samos, dans un ouvrage perdu, avait émis l'hypothèse de la rotation diurne de la terre et de sa révolution annuelle autour du soleil. »

— Les Mémoires de M$^{me}$ de la Rochejaquelein et M. de Barante. — M$^{me}$ de la Rochejaquelein est-elle véritablement et doit-elle continuer d'être appelée l'auteur des mémoires qui portent son nom ? Dans quelle mesure M. de Barante a-t-il participé à la rédaction et à la publication de ces mémoires ?

— Les Archives de l'Assistance publique. — Nous devons à l'obligeance de M. Léon Brièle, archiviste de l'Assistance publique, la communication de la note suivante, qui ne peut manquer d'intéresser vivement nos lecteurs :

Les archives de l'administration générale de l'Assistance

publique se composaient de tous les documents relatifs à l'histoire et à l'administration des divers hôpitaux de Paris, depuis leur origine jusqu'à l'époque actuelle ; elles avaient été, après la révolution, réunies en un dépôt unique à l'ancien chef-lieu de l'administration, au parvis Notre-Dame, puis transférées au 5e étage du grand bâtiment annexe de l'Hôtel de ville (avenue Victoria, 3, et quai de Gesvres, 4), qui, depuis 1848, servait de siége à l'administration hospitalière. Ces archives étaient fort importantes, par le nombre considérable et par la valeur historique des documents. L'administration hospitalière, si habilement dirigée par M. Husson, membre de l'Institut, appréciait tout l'intérêt que ces titres pouvaient offrir, et depuis plusieurs années un archiviste paléographe en rédigeait l'inventaire analytique, dont trois volumes in-4° ont été publiés.

On a pu remarquer que nous ne parlons de ces archives qu'au passé; c'est qu'en effet, hélas! la plus grande partie en a été incendiée. Dans la nuit du jeudi au vendredi de la semaine infernale (21-28 mai), en même temps que les odieux soldats de l'insurrection incendiaient l'Hôtel de ville, ils mettaient le feu aux deux bâtiments annexes de l'avenue Victoria. Des renseignements qui ont été recueillis il semble résulter que, en ce qui concerne le bâtiment de l'Assistance publique, le feu a été mis à trois endroits, au bureau des imprimés, au bureau des visiteurs des pauvres, et aux archives ; l'énorme quantité de papiers réunis aux archives ne devait que trop assurer le succès de ce crime ; le cinquième étage du bâtiment a été complétement brûlé, et il n'est rien resté, — absolument rien, — des richesses qu'il renfermait.

Mais nous avons hâte de rassurer les amis de notre histoire parisienne.

Au mois de septembre de l'année dernière, sur la proposition de l'archiviste, M. Husson, alors encore directeur de l'administration, avait fait descendre dans les caves du bâtiment quatorze grandes caisses, qui furent remplies de titres soigneusement choisis dans l'ensemble du dépôt. Le contenu

de ces quatorze caisses a été sauvé ; en attendant que le récolement, qui s'en fait en ce moment, soit complétement terminé, nous pouvons citer parmi les collections ou parties de collections échappées au désastre :

Les registres des délibérations de l'ancien bureau de l'Hôtel-Dieu, sans la moindre lacune (1531-1791) ; les comptes de l'Hôtel-Dieu (depuis 1364 jusqu'au milieu du seizième siècle) ; la suite de ces comptes, comprenant une soixantaine de volumes, a été brûlée ; mais ils ont été longuement analysés dans l'inventaire ; les titres de propriétés de l'Hôtel-Dieu, tous relatifs aux vieilles maisons de Paris ; un choix de pièces diverses particulièrement intéressantes, relatives au même hôpital ; les comptes de l'hôpital Saint-Jacques-aux-Pèlerins, rotule et cahiers de parchemin remontant à l'origine de ce vieil hôpital parisien (premières années du quatorzième siècle) ; toutes les Chartes de ce même fonds ; les titres d'origine de l'hôtel général ; enfin un choix assez considérable de documents tirés de diverses collections.

Dans cette énumération ne sont pas compris les Cartulaires, douzième et treizième siècle, et les Antiphonaires, richement enluminés, que la plus vulgaire prudence prescrivait de mettre en lieu sûr ; ils ont été tirés absolument intacts des caisses où ils sont restés pendant neuf mois.

Voilà pour les archives anciennes.

Les pertes pour les archives modernes ont été bien autrement sensibles. On n'a sauvé que les minutes des arrêtés pris par le conseil général des hospices depuis 1801 jusqu'en 1855 environ. Il est vrai que la tradition hospitalière se retrouve tout entière dans ces arrêtés, dont il n'y aura qu'à faire la table.

En résumé, on peut évaluer à la sixième partie ce que l'on a pu conserver des archives hospitalières de la ville de Paris ; c'est peu et c'est beaucoup, si l'on songe que d'autres administrations ont été plus cruellement éprouvées.

---

# BULLETIN

DU

# BIBLIOPHILE

ET DU BIBLIOTHÉCAIRE,

REVUE MENSUELLE

**PUBLIÉE PAR LÉON TECHENER**

AVEC LE CONCOURS

De MM. Charles Asselineau, de la bibliothèque Mazarine; L. Barbier, administrateur à la biblioth. du Louvre; Éd. de Barthélemy; Baudrillart de l'Institut; Ph. Beaune; Honoré Bonhomme; Jules Bonnassies; J. Boulmier; Ap. Briquet; Gust. Brunet, de Bordeaux; J. Carnandet, biblioth. de Chaumont; E. Castaigne, bibliothéc. à Angoulême; Philarète Chasles, conservateur à la biblioth. Mazarine; F. Colincamp, professeur à la Faculté des lettres de Douai; Pierre Clément, de l'Institut; Cte Clément de Ris, de la Société des Bibliophiles; Cuvillier-Fleury, de l'Académie française; Dr Desbarreaux-Bernard, de Toulouse; Émile Deschamps; A. Destouches; Firmin Didot, de la Société des Bibliophiles; Bon A. Ernouf; Ferdinand Denis, administrateur à la bibliothèque Sainte-Geneviève; Al. de La Fizelière; Alfred Franklin, de la bibliothèque Mazarine; marquis de Gaillon; prince Augustin Galitzin, de la Société des Bibliophiles; J.-Ed. Gardet; J. de Gaulle; Ch. Giraud, de l'Institut; Alf. Giraud, de Blois; Jules Janin, de l'Académie française; P. Lacroix (Bibliophile Jacob), conservateur à la biblioth. de l'Arsenal; Le Roux de Lincy, de la Société des Bibliophiles; Fr. Morand, de Boulogne-sur-Mer; Paulin Paris, de l'Institut; Louis Paris; Gaston Paris; Bon J Pichon, président de la Société des Bibliophiles français; Rathery, conservateur à la Biblioth. impériale; Rouard, biblioth. d'Aix; Silvestre de Sacy, de l'Académie française; Sainte-Beuve, de l'Académie française; Éd. Tricotel; Vallet de Viriville; Francis Wey; etc.

CONTENANT DES NOTICES BIBLIOGRAPHIQUES, PHILOLOGIQUES, HISTORIQUES, LITTÉRAIRES.

**NOVEMBRE-DÉCEMBRE.**

ON SOUSCRIT A PARIS,

CHEZ LÉON TECHENER, LIBRAIRE,

RUE DE L'ARBRE-SEC, 52, PRÈS DE LA COLONNADE DU LOUVRE

ET A LONDRES, CHEZ MM. BARTHÈS ET LOWEL,

14, GREAT MARLBOROUGH STREET.

1870-1871.

NOTA. — Le premier semestre de l'année 1870 et le second semestre de l'année 1871 formeront le volume complet en douze livraisons.

## SOMMAIRE DU N° DE NOVEMBRE-DÉCEMBRE.



---

AVIS. — MM. les souscripteurs au *Bulletin du Bibliophile* sont priés de renouveler leur abonnement s'ils ne veulent point éprouver d'interruption dans l'envoi des livraisons. Le prix de l'abonnement se paye par avance, en envoyant soit un mandat sur la poste, soit le prix en timbres-poste adressés franco à M. Techener.

*SOUS PRESSE :*

CATALOGUE

DE

## LIVRES ANCIENS, MODERNES ET EN BONNE CONDITION

D'EXEMPLAIRES ET DE RELIURE

COMPOSANT LA BIBLIOTHÈQUE DE

M. LE COMTE DE FLAMARENS,

Ancien sénateur,

*Dont la vente aura lieu le 26 février prochain.*

---

CATALOGUE

DES

## LIVRES ANCIENS, RARES ET CURIEUX

COMPOSANT LA BIBLIOTHÈQUE DE FEU

M. BOURGON,

Président honoraire de la Cour de Besançon, officier de la Légion d'honneur, membre de l'Académie de Besançon, etc.

---

CATALOGUE

DES

## LIVRES ANCIENS ET MODERNES RARES ET CURIEUX

COMPOSANT LA BIBLIOTHÈQUE DE FEU

M. LE DOCTEUR DANYAU,

Officier de la Légion d'honneur, membre de l'Académie de médecine, ex-chirurgien en chef de la Maternité, etc., etc.

*La première vente de cette bibliothèque aura lieu le 19 février, la seconde vente le 8 avril et jours suivants.*






Paris. — Typographie Adolphe Lainé, rue des Saints-Pères, 19.

# L'ABBÉ DE LA BOURLIE ET SES MÉMOIRES

## (1658-1711).

---

### I.

Antoine de Guiscard, plus connu sous le nom d'abbé de la Bourlie, tient une si petite place dans le *grand siècle* qu'on s'étonnera sans doute de lui voir consacrer une notice de quelque étendue. Que le lecteur se rassure : nous n'avons pas l'intention d'écrire une biographie, Aussi bien les différents dictionnaires historiques n'ont pas marchandé à ce personnage une sorte de célébrité, et il suffirait d'y renvoyer le lecteur. Autre est notre but. L'abbé de la Bourlie, dont nous ne contesterons pas l'insignifiance comme figure historique, a pour lui des titres bibliographiques dont les lecteurs du *Bulletin* ne méconnaîtront pas l'importance. Il est l'auteur d'un livre, et qui plus est d'un livre devenu *rare.* Ici, je m'efface pour laisser parler le *Manuel* de Brunet (1) : « Les entreprises de Guiscard avaient pour but de soulever le Rouergue en faveur des révoltés des Cévennes. Les *Mémoires* où il les a fait connaître sont assez curieux et ne se trouvent pas (*lisez*, on ne les trouve pas) facilement. » Ce dernier membre de phrase est de toute exactitude : nous le savons par expérience. Aussi avons-nous pensé que l'on accueillerait avec indulgence quelques extraits de ce mince volume. Ils aideront les chercheurs de livres à attendre patiemment le volume lui-même, si tant est que le désir de sa possession survive à notre notice.

(1) A l'article GUISCARD (*Antoine*, marquis de), dernière édition, t. II, col. 1826.

Quelques mots sur l'abbé de la Bourlie lui-même ne paraîtront pas sans doute hors de propos. Antoine de Guiscard, né le 27 septembre, d'après Moréri (27 décembre d'après le *Dictionnaire* de Bayle), du marquis de Guiscard, sous-gouverneur du roi, ne parut sur la scène historique qu'en 1703. Quoique *fait d'église* et pourvu des abbayes de Bonnecombe en Rouergue et de Dieu en Souvienne (1), sa jeunesse paraît avoir été passablement orageuse. Voltaire, qui n'a pas dédaigné de parler de lui dans le *Siècle de Louis XIV* (2), dit qu'il fut obligé de se réfugier en Hollande pour un crime. Il eût été peut-être plus juste de dire une faute. D'après M^me^ Dunoyer (3), il s'agirait même d'un fait qui ne lui était pas personnel : « Vous savez sans doute, dit-elle, que le commencement de son désordre a été cet enlèvement d'une demoiselle *qui appartenoit* à M^me^ de Maintenon. Il se mêla fort mal à propos dans cette affaire, qui a causé la disgrâce de ses frères et qui l'obligea lui-même à sortir du royaume, etc. » C'est sans doute pendant cet exil que l'abbé de la Bourlie prit rang parmi les *mécontents*, — l'on dirait aujourd'hui *opposants*. — Toutefois sa position dut être régularisée un peu plus tard, car nous le voyons dès 1701, d'après ses *Mémoires*, aller et venir dans le Rouergue en toute liberté; mais nous voici arrivé au moment de le laisser parler lui-même et de présenter au lecteur le livre qui fait le sujet de cet article.

## II.

Ce livre a pour titre : *Mémoires du marquis de Guiscard, dans lequel est contenu le récit des entreprises qu'il a faites dans le roïaume et hors du roïaume de France pour le recouvrement de la liberté de sa patrie. Première partie.* A Delft,

(1) *Dict.* de Bayle.

(2) Chap. XXXVI.

(3) *Lettres historiques et galantes*, t. IV, de l'édition de Londres, 1757, p. 29.

chez Frédéric Arnaud, 1705 (1), in-12. Le volume est composé de dix feuillets non paginés (dédicace à la reine de la Grande-Bretagne et préface), et 181 pages qui se terminent ainsi : *Fin du récit de ma première entreprise et de la première partie de ces mémoires*. Une suite a-t-elle été publiée? Une main du dernier siècle a écrit sur la garde de l'exemplaire que j'ai sous les yeux : « M. Barrois (2), qui m'en a fait l'*emplette*, dit que cette première partie est la seule qui ait paru. » Je le croirais assez. L'*entreprise* n'ayant pas été renouvelée, il n'y avait pas matière pour une seconde partie. Dès la dédicace, datée de la Haye, le 10 mai 1705, le marquis de Guiscard, puisque l'abbé de la Bourlie avait cru devoir reprendre son nom de famille, se pose comme l'ennemi du despotisme et fait des vœux pour le succès de l'Angleterre dans sa guerre contre la France, tout en relevant l'importance de son propre rôle. « Si Votre Majesté, dit-il, daigne jeter les yeux sur ces mémoires, elle y verra les efforts que j'ai osé faire pour délivrer ma patrie du joug insupportable dont elle est chargée. Les Cévennes conservent encore le mouvement que j'ai contribué à leur imprimer, etc. » La préface est sur le même ton. «... Quoiqu'un de ces malheureux contre-temps si ordinaires dans de pareilles entreprises ait fait échouer la plus grande partie de mes projets, j'ai eu pourtant la satisfaction d'en avoir vu réussir assez pour avoir causé au plus fier de tous les monarques un des plus dangereux embarras qu'il ait eus de sa vie, et cet embarras dure encore. » Un peu plus loin, l'auteur se plaint qu'on lui ait ôté la direction du mouvement, et allègue que sa qualité de catholique romain le rend plus propre à obtenir la confiance de tous les partis. C'est cette profession de catholicisme qui fait, à bien prendre, toute l'originalité de Guiscard comme

(1) La *Bibliotheca Menckeniana* (*Lipsiæ*, 1727) indique une édition de 1708. *Delft* (Rotterdam).

(2) Nom d'une famille de Paris qui, d'après le *Catalogue chronologique*, etc., de Lottin (1789), a fourni des *maîtres* libraires de 1606 à 1788.

chef de mécontents. A côté de Jean Cavalier et des autres protestants révoltés, il représente un élément de rébellion purement civile. Du reste, sa profession de foi religieuse est tellement accompagnée de restrictions qu'elle ne pouvait lui aliéner les camisards les plus endurcis.

Abordons maintenant le corps du livre. Après avoir donné comme principal motif de son entreprise la haine du despotisme, Guiscard veut bien avouer que la rancune y a quelque part. « Je ne nierai pas, dit-il (1), que quelques raisons particulières et *domestiques* ne m'aient engagé à faire une plus forte et plus sérieuse attention à la nature du cruel et tyrannique gouvernement qui fait gémir ma patrie... et je sens bien que si des *injustices criantes faites à ma famille* ne m'avoient pas réveillé de la *létargie* générale où est ma nation, j'aurois vraisemblablement croupi toute ma vie dans cette même nonchalance qui perd tous les François. » En passant, l'auteur entrevoit ce qu'il y a d'odieux dans toute guerre civile; aussi prétend-il (2) n'avoir eu d'autre dessein que celui d'ébaucher un traité de paix également honorable et avantageux à la nation avec les ennemis du roi, « en se servant de ces mêmes ennemis pour restreindre le pouvoir absolu ».

Cette satisfaction donnée au sentiment national, Guiscard raconte (3) qu'il choisit le Rouergue pour l'exécution de son entreprise, tant à cause de la situation de cette province que des grandes terres et des amis qu'il y possédait. Il s'attacha donc (4) à gagner les esprits, fit des libéralités au peuple et des démonstrations d'amitié à la noblesse. En même temps (5), il s'abouchait avec les protestants dans le but d'ôter à la rébellion son caractère de secte, et de tourner contre le gouvernement seul des violences qui s'égaraient souvent contre les catholiques. Sous réserve de cet essai de compromis, il avoue nettement qu'il poussa les protestants « à des résolutions extrêmes » dans le but de hâter le soulè-

(1) Page 3. — (2) P. 7. — (3) P. 8. — (4) PP. 9 et suiv. — (5) P. 14.



vement général. Croyant les avoir suffisamment endoctrinés, il se tourna ensuite (1) du côté des catholiques qu'il engagea également à prendre les armes, sans acception de culte, et en laissant à leurs alliés dissidents le droit de tirer vengeance de leurs principaux persécuteurs « sans en excepter les curés, les évêques et les missionnaires qui s'en trouveroient coupables » (2). Commencées en 1701, ces négociations avaient lieu dans le Rouergue, et Guiscard s'en promettait sans doute merveilles lorsque éclata dans les Cévennes le soulèvement de 1702, qui débuta par l'assassinat du baron de Saint-Côme et celui de l'abbé du Chaila. Le mouvement avait un caractère exclusivement protestant. Des prêtres furent massacrés, des églises brûlées, toutes atrocités de nature à refroidir le zèle des mécontents catholiques; aussi Guiscard désolé crut-il devoir lancer, sous le titre d'*Avis des François catholiques aux François protestans des Cévennes*, un écrit daté de Paris, 8 mai 1703, où il essaye de rejeter le mouvement dans le lit qu'il avait voulu lui creuser. Il s'efforce d'y prouver que les catholiques, loin d'être les fauteurs du gouvernement, sont également persécutés par lui (3) : « N'avons-nous pas vu, mes chers frères, notre prince, le plus ignorant de tous les hommes, persécuter les plus habiles et les plus saints docteurs de l'Église et de la Sorbonne (en *note* : M. Arnaud et MM. les évêques d'Alet et de Pamiers), les faire enlever, les tenir dans des prisons obscures ou les obliger à sortir du royaume et à aller, comme des vagabonds et des scélérats, courir çà et là chercher quelque asyle contre la tyrannie, et cela sur le prétexte d'une prétendue hérésie, nommé le jansénisme? Qui ne sait, mes chers frères, que depuis ce temps-là une femme, autrefois une impudique (en *note* : la Maintenon), une abandonnée, maintenant une hypocrite, une ambitieuse, s'étant emparée à son tour de l'esprit foible, timide et superstitieux du roi, a donné pendant un temps le dessus au jansénisme et a fait

(1) P. 24. — (2) P. 25. — (3) P. 36.

prendre le bas du pavé au molinisme ? » Ce discours conclut (1) à une action commune des deux Églises. « Crions tous : Liberté ! liberté ! Demandons hautement des états-généraux libres, etc. », et finit par ces paroles énigmatiques (2) : « Je ne signe point, mais comptez que je suis du même sang dont ont été formés les plus grands héros de la nation et que je brûle de marcher sur les traces de mes illustres aïeux. »

Ces derniers mots, qui faisaient pressentir un prince du sang, avaient pour but de relever le courage des mécontents et « de remplir l'esprit du roi de soupçons » (3). Guiscard entra en même temps en pourparlers avec les protestants, pour les engager à réunir une somme d'argent destinée aux frais de l'entreprise. Cette négociation réussit : il obtint, en outre, la promesse d'avoir sous la main, au moment de l'action, une sorte de garde de cinq cents hommes, dont la liste lui fut remise, et il s'occupa de fortifier et d'approvisionner un château nommé *Vareilles*, qu'il possédait entre Rodez et Milhau (4). « Très-avantageusement situé pour mes vues, il a de bons et de larges fossés pleins d'eau et taillés dans le roc ; tous ses bâtimens se flanquent les uns les autres, et, sous le prétexte de l'entourer d'une terrasse, j'y prétendois à l'avance disposer le terrain d'une manière propre à y faire en deux fois vingt-quatre heures un très-bon chemin couvert qui seroit même parfaitement bien défendu, non-seulement par le bas du château, où il y a des espèces de bastions rasans, mais encore mieux par le haut, que j'avois percé de tous côtés à dessein et entouré de grands balcons : outre cela, il n'est qu'à deux cents pas, tout au plus, d'un vallon impraticable, couvert d'un grand et épais taillis qui a plus de deux lieues de longueur... Il est bon de savoir (5) que cette démarche de fortifier un château, qui eût été toute périlleuse pour des conjurés ordinaires, ne l'étoit en aucune manière pour moi qui étois à couvert de tout soupçon, et qu'on ne pouvoit jamais l'attribuer à mon égard qu'à une

(1) P. 38. — (2) P. 46. — (3) P. 47. — (4) P. 50. — (5) P. 51.



prudente précaution contre les irruptions subites et imprévues qu'il pourroit prendre envie aux camisards de venir faire dans le pays. »

Ce prétexte devait paraître d'autant mieux fondé que, pendant ce temps, la rébellion grandissait dans les Cévennes. Le comte de Broglie (ou de *Broglio*, comme on disait alors) ayant été défait, la cour envoya le maréchal de Montrevel avec une armée de *vingt mille* hommes (?), soutenue par toutes les milices catholiques du Languedoc et du Rouergue. Immédiatement, Guiscard fait répandre parmi elles un écrit où, sous le masque d'un protestant, il les adjure de ne pas porter les armes contre leurs concitoyens. Dans cet écrit (1) qui débute ainsi : « Infortunés paysans ou plutôt malheureux forçats, etc. », il récapitule les persécutions dont les protestants ont été l'objet et justifie leur résistance. Du reste, ce manifeste, s'il fut réellement publié, ne dut tromper personne, car il lui manque, entre autres choses, ce qui a toujours été le cachet des productions de ce genre, le style sectaire et l'emploi des locutions bibliques. « Nous brûlons quelques bancs dans vos églises, dit-il (2); croyez, chers camarades, que ce n'est que pour vous faire ressouvenir qu'on a rasé nos temples, » et plus loin (3): « Ne voyez-vous pas, imbéciles que vous êtes, que nous ne respirons que la liberté aussi bien que vous ? etc. ». Une fois lancé dans la voie oratoire, Guiscard ne pouvait s'en tenir à deux proclamations; aussi le voyons-nous (4) s'adresser successivement « aux soldats de Louis XIV » en style de *Conciones* : « C'est à vous que j'adresse cet écrit, ô insensés et barbares soldats, etc. », puis (5) « aux officiers des troupes de France ». Dans ce discours plus étudié que le précédent et auquel il a mis cette épigraphe : « *Nullum est vitæ genus improbius quam eorum qui sine causæ delectu militant mercede conducti*, il s'efforce de les détacher du service du roi, tant au nom de la liberté qu'en mettant devant leurs yeux l'ingratitude dont leurs ser-

(1) P. 55. — (2) P. 65. — (3) P. 67. — (4) P. 72. — (5) P. 88.



vices sont ordinairement payés. Il termine par ce singulier conseil (1): « Je n'en veux point à toute la race des Bourbons. Selon toutes les apparences même, notre dauphin est d'un tout autre esprit et tempérament que son barbare père. La bonté a relui jusqu'ici dans toutes ses actions. Faites-lui occuper un trône qu'il n'a que trop attendu.... Vous servirez en cela Louis XIV lui-même, ce prince si dévot, si religieux. C'est un parti que *sa sainte directrice* ne lui a pas sans doute osé encore proposer de prendre. »

Dans le même moment, Guiscard s'occupait de réunir des armes et des munitions, mais l'argent commençait à lui manquer (2). « Comme je m'étois épuisé par une infinité de dépenses, il m'avoit été impossible de faire plus de diligence. Je n'ai point de reproche à me faire de ce côté, grâce à Dieu, et plût au Ciel que je n'eusse pas plus de lieu d'en faire à de pauvres gens à qui, pour avoir voulu ménager quelques pistoles, il en coûte la perte de tout leur bien et celle même de leur vie ». Mis dans l'impossibilité d'agir par suite de ce manque d'argent, Guiscard se trouve réduit à entretenir le lecteur des projets qu'il méditait, et qui consistaient, avant tout, à s'emparer de Rodez. Les conjurés devaient se réunir par petites troupes à Vareilles, de là marcher sur Rodez au milieu de la nuit et s'y introduire (3). « Ce que je comptois *de* faire fort aisément tant par une des portes dont je me serois fait donner les clefs par le valet des consuls qui les gardoit toujours et qui avoit accoutumé de me l'ouvrir à heures indues, que par une ouverture que j'aurois pratiquée dans la muraille de la ville, qui en servoit aussi au jardin de ma maison. » Une fois son monde dans la ville, il le disposait de manière à contenir le peuple et faisait saisir les magistrats et les notables auxquels il aurait tenu un long discours (4) dont il n'a pas voulu priver les lecteurs de ses *Mémoires* et qui n'est que la reproduction des arguments déjà développés dans ses précédents manifestes, sauf les modifications vou-

(1) P. 107. — (2) P. 110. — (3) P. 112. — (4) P. 115.

lues par la circonstance et l'invitation caractéristique de verser l'impôt entre ses mains. Dans ce discours, qui n'est pas contenu en moins de dix-neuf pages, il insiste ou, pour mieux dire, il devait insister sur le peu de souci que les ministres du roi avaient pour le bien public en général et, en particulier, pour les intérêts du Rouergue. Les preuves étaient toutes prêtes : il avait envoyé des mémoires à Chamillart sur les moyens de rendre moins onéreuse au peuple la levée de l'impôt, et Chamillart lui avait répondu par ce billet (1) :

« Monsieur,

« J'ai reçu les lettres que vous avez pris la peine de m'écrire avec les mémoires qui les accompagnoient, dont je ne puis profiter à présent, quoique, après les avoir parcourus, j'y aie trouvé une infinité de bonnes choses. Cependant vous pouvez vous dispenser de vous donner la peine de m'en envoyer davantage sur cette matière. Je suis, monsieur,

« Votre, etc.

« Signé : CHAMILLART. »

« *A Marli, le* 12 *fevrier* 1703. »

Qui sait si cette rebuffade ministérielle n'avait pas décidé de la vocation de Guiscard comme chef de partisans ? C'est la seule supposition que je veuille hasarder, car, en le voyant plus tard à Londres suspecté de jouer un double jeu, l'on serait tenté de croire que, dans le moment où il armait les rebelles, il cherchait à se ménager des intelligences avec les gens du roi.

Les pages suivantes (2) contiennent l'énumération des événements qu'eût entraînés la prise de Rodez. Après l'envoi à Vareilles d'*un nombre raisonnable* d'otages, on eût obtenu de l'évêque, *mal satisfait de la cour*, une dispense pour le diocèse du serment de fidélité au roi. Des exprès eussent été envoyés à toutes les villes du Rouergue pour les convier à se joindre à la rébellion. Un billet circulaire (3) devait être

(1) P. 120. — (2) P. 104 et suiv. — (3) P. 136.

adressé, à cet effet, aux consuls de paroisse. Guiscard y prend le titre de « chef des mécontents de cette province et *protecteur* de leur liberté ». Mais à ce moment il n'eût plus daigné user de persuasion. Le ton du billet est impératif, il réclame des hommes et de l'argent : « Toutes ces précautions prises (1) et les menus détails finis, mon dessein étoit de séparer mes gens en deux troupes, à la tête desquelles un des plus braves et plus sages gentilshommes du royaume devoit marcher diligemment du côté de Villefranche et de Saint-Antonin, et pousser même jusqu'à Montauban s'il trouvoit la chose possible, sinon m'attendre audit Saint-Antonin; et moi, avec l'autre troupe, je comptois de courir droit à Milhau, de monter jusqu'à Meyrueis pour y enlever quelques compagnies du mauvais régiment de Cordes (2), qui y étoit en quartier, et en mettre en possession les camisards, avec lesquels je me serois abouché et aurois réglé les moyens d'avoir à l'avenir continuellement de leurs nouvelles, et de leur pouvoir faire savoir des miennes afin d'agir de concert. De là j'aurois passé avec toute ma troupe ou avec des détachemens dans les villes de Saint-Afrique, de Saint-Kôme de Tarn, du pont de Camarès, de la Caune et autres, et, avec tout ce que j'aurois pu ramasser de monde dans ce canton tout protestant, je me serois allé présenter devant la ville de Castres que je comptois de trouver toute disposée à me recevoir et même, selon les apparences, déjà soulevée. De là, sans perdre de temps, je descendois à Alby...; ensuite e me rendois près de Montauban, etc., etc. »

..... Est-ce tout ? La Sicile
De là nous tend les bras, et bientôt sans effort
Syracuse reçoit mes vaisseaux dans son port.

(1) P. 144.

(2) Ou plutôt de *Choisinet*, car ce régiment, levé le 7 mai 1702, par François de la Tour-du-Pin, comte de Choisinet, n'a été donné à N. de Cordes qu'en 1705. *Histoire de l'ancienne infanterie française*, par L. Suzane. *Paris*, 1853, t. VIII, p. 297.

Guiscard, comme on le voit, tranchait du Pyrrhus, au moins sur le papier. Il a prévu les objections et s'efforce de démontrer que ses projets n'avaient rien que de raisonnable (1). En outre, il croyait au secours venant de l'étranger; il comptait sur le roi de Portugal et sur le duc de Savoie. Il avait écrit aux ministres de diverses puissances pour leur donner avis de son entreprise et obtenir d'eux des secours; « mais *il faut*, dit-il, *qu'ils n'aient pas reçu mes lettres, car je n'en ai eu aucune réponse.* » Ce dernier trait est d'un homme convaincu.

Abandonnant le rêve et revenu à la réalité, Guiscard, malgré tous ces obstacles, trouve (2) que « les choses étoien dans le meilleur état du monde » lorsqu'un événement vint déconcerter tous ses plans. Nous avons vu qu'au début de l'entreprise il s'était abouché avec les protestants pour leur persuader de tourner tous leurs efforts contre le gouvernement, et de ne commettre aucun acte de nature à froisser leurs concitoyens catholiques. Il croyait peut-être les avoir gagnés. « Cependant (3), malgré tous mes soins et toute mon attention, le malheur a voulu qu'il ait pris fantaisie à deux officiers (4) imprudens de venir lever du soir au matin une centaine d'hommes dans les montagnes de la Caune qui étoit mon canton favori, et sur lequel je faisois le plus de fond, et de se ruer le flambeau à la main sur toutes les églises et chapelles du pays. » Il tâcha (5) de les faire joindre par des affidés chargés d'arrêter leur fureur. « Mais ces gens-là continuèrent leur désordre jusqu'à ce qu'enfin, quinze jours après ou environ, toutes les milices du haut Languedoc et quelques troupes du bas étant arrivées et les ayant enfermés dans un petit bois où ils avoient eu l'imprudence de se retirer, on prit huit ou dix de ces malheureux. »

Ce contre-temps devait avoir un double effet : d'une part,

(1) P. 150-152. — (2) P. 153. — (3) 154.

(4) L'un était, dit-il dans une note, le fameux Catinat, qui lui en demanda depuis pardon, en Suisse.

(5) P. 156.

refroidir l'ardeur des mécontents catholiques au point de rendre impossible toute alliance avec les protestants; d'autre part, pousser le gouvernement local dans la voie de mesures rigoureuses et d'enquêtes qui pouvaient éventer les dispositions si patiemment combinées par Guiscard (1). « Je demeurai donc tranquille en apparence dans mon château de Vareilles, mais en effet très-alerte sur le dénoûment de cette intrigue. Mais quand j'eus enfin appris que huit ou dix de ces incendiaires avoient été pris, comme je l'ai dit, mis à la question et suppliciés; qu'en conséquence de la déclaration qu'ils avoient faite dans les tourmens, on avoit déjà emprisonné une trentaine des principaux habitans des villes de Milhau, de Saint-Afrique, du Pont de Camarès et d'autres lieux, tous gens avec qui j'avois eu des correspondances et sur la fermeté de tous lesquels je ne pouvois pas raisonnablement compter, et de plus qu'un de mes amis, juge lui-même de ces gens-là, m'eut donné avis qu'il y en avoit déjà quelques-uns qui m'avoient mêlé dans leurs discours, je crus qu'il étoit de la prudence de mettre ma personne en sûreté et de sortir du royaume; ce que je fis si à propos, avec tant de diligence et par des chemins si détournés, qu'il étoit impossible que je n'arrivasse pas en Suisse aussi heureusement que je l'ai fait. »

Le livre pourrait se terminer à cet endroit, mais l'auteur croit devoir compte au public des incidents qui précédèrent sa sortie de France. On y trouve plus d'habileté que d'héroïsme. Ulysse y paraît plus qu'Achille. « Il faut donc savoir, dit-il (2), qu'il y avoit déjà quelque temps que je m'étois lié d'une amitié fort étroite avec M. le comte du Pujol, lieutenant de roi du haut Rouergue, et cela en partie pour avoir un prétexte plausible d'aller souvent dans les montagnes de la Caune et dans le bas Languedoc, où ce seigneur a plusieurs grandes et belles terres.

« Madame sa femme et madame la marquise de Saint-

(1) P. 159. — (2) P. 161.

Aman, sa fille, deux dames d'un très-rare mérite, me faisoient aussi l'honneur d'être beaucoup de mes amies. Il arriva qu'étant allé à Toulouse pour mes affaires, je trouvai ces dames prêtes à en partir pour Nages, une de leurs terres située près de la ville de la Caune ; elles me témoignèrent que je leur ferois un vrai plaisir d'être du voyage, et même de passer quelques jours chez elles. Outre que la bienséance m'obligeoit de répondre à leur honnêteté, je n'avois garde de refuser une partie qui s'accommodoit si bien avec mes desseins et avec la résolution que j'avois formée d'aller en ce pays-là. Nous nous mîmes donc en chemin, et nous avions déjà fait une partie de la route fort agréablement ; mais, en approchant de Castres, nous fûmes étonnés de trouver tous les villages sous les armes et dans une consternation extrême sur ce que le bruit s'étoit répandu que les camisards, au nombre de plusieurs milliers, étoient entrés dans la province et qu'ils y mettoient tout à feu et à sang. Le premier mouvement de ces dames fut de vouloir absolument rebrousser chemin, et comme il m'eût fallu en ce cas retourner aussi avec elles, chose qui m'auroit tout à fait dérangé et qui étoit capable de me perdre, je me trouvois dans un fort grand embarras. J'eus néanmoins le bonheur de m'en tirer. » Il leur remontra que leurs intérêts les appelaient à Nages, que les révoltés n'attaquaient pas les voyageurs, et que d'ailleurs on leur enverrait sans doute sur la route une escorte. On se remit donc en chemin, et l'on arriva à Nages, où le comte du Pujol, fort neuf dans son métier de lieutenant du roi, ne trouva rien de mieux que de prier Guiscard « de lui aider à régler toutes choses » (1). Cette confiance venait d'autant plus à propos que le receveur de la province, subdélégué de l'intendant, « le nommé Banse », venait d'adresser au comte une lettre fort alarmée et qui donnait lieu à Guiscard de penser que l'on était sur la voie de ses manœuvres. Par son conseil, Banse est mandé à Beaumont pour prendre les or-

(1) P. 165.

dres du lieutenant de Sa Majesté, et avec lui toute la noblesse du pays pour prêter main-forte à l'autorité du roi. La situation se tendait, la plupart des gentilshommes appelés étaient dans le complot. Guiscard s'efforça de les rassurer en particulier, puis il se rendit auprès du comte du Pujol qui venait de faire appeler Banse.

« A peine (1) eûmes-nous pris nos places que, comme le plus intéressé à la chose, je pris le premier la parole et dis d'un air naïf et délibéré : Eh bien, qu'est-ce que tout ceci, monsieur Banse ? Vous nous avez mis, monsieur le comte et moi, dans de grandes inquiétudes. Selon votre lettre, nous devons croire que c'est ici une affaire de la dernière importance, que tout est perdu ; et cependant, quelques soins que nous ayons pris pour être informés, tous les avis qui nous sont revenus jusqu'à présent se réduisent à nous apprendre qu'une centaine de malheureux paysans, séduits par deux chefs des Cévennes, ont brûlé quelques chapelles.... Parlez, monsieur Banse ; M. le lieutenant du roi souhaite que vous lui expliquiez les mystères contenus dans votre lettre.

« Il est vrai, messieurs, répondit-il, qu'il n'a paru encore dans la province que la troupe dont vous venez de parler ; mais moi, qui suis chargé depuis plusieurs années par M. l'intendant de Guyenne d'une inspection sur la conduite de nos nouveaux convertis, et qui pour cela ai partout mille émissaires qui m'avertissent de ce qui se passe, je sais, à n'en pouvoir douter, qu'il se trame depuis un assez longtemps dans ce pays-ci des affaires de la dernière conséquence, et capables de bouleverser tout le royaume. J'avoue que je n'en ai pu encore découvrir toutes les circonstances, mais je vous supplie de croire que je suis suffisamment informé pour pouvoir vous dire qu'on ne doit point regarder ces affaires-ci sur le pied de celles des Cèvennes. Les affaires des Cévennes ne sont soutenues que par de simples paysans sans esprit ni politique, au lieu qu'on a sujet de présumer ici que plusieurs

(1) P. 108.

grands du royaume et même quelque prince du sang sont de la partie, les catholiques de ces cantons ne me paroissant pas moins camisards que les protestans. Mais, messieurs, pour ne pas vous laisser davantage dans l'incertitude, tenez, dit-il (en nous tirant de sa poche un exemplaire de cette lettre que j'avois adressée et fait distribuer aux protestans des Cévennes), donnez-vous la peine de lire cela ; voyez si je n'ai pas eu raison de vous écrire comme j'ai fait, et de dépêcher des courriers de tous côtés pour faire venir promptement des troupes. Pour moi, messieurs, continua-t-il, je serois d'avis, pour couper le mal dans sa racine, que, sitôt que nous serons ici les plus forts, nous nous saisissions de tout ce qu'il y a de gens considérables dans la province..... »

« ... Voyant (1) que cet homme avoit trop de connoissance de nos affaires pour pouvoir espérer qu'elles lui fussent encore longtemps cachées, que nous étions trop prévenus dans nos desseins pour oser tenter de les poursuivre, et qu'il étoit presque sûr qu'après la démarche de ces incendiaires la plupart des catholiques ne voudroient pas se déclarer en notre faveur, je pris la résolution de faire tous mes efforts pour obtenir de Banse qu'il changeât de sentiment et pour le porter à la douceur, comptant que si je pouvois en venir à bout je gagnerois aussi l'intendant qu'il gouvernoit absolument. » Guiscard lui remontra donc que des mesures de rigueur feraient éclater les inimitiés qu'il avait amassées contre lui, que comme receveur de la province il avait intérêt à ne pas la ruiner en y appelant des troupes, etc., etc.

*Desinit in piscem.* Voilà donc toute cette conjuration si bien ourdie en pleine déroute, sans qu'on ait vu la lueur d'une épée. Sur ce, Guiscard engage ses amis à s'arranger avec le terrible Banse à beaux deniers comptants. Il leur annonce qu'il va tenter une dernière fois de soulever les mécontents catholiques, et que, s'il n'y réussit pas, il sortira du royaume ; mais ce n'est pas sans leur promettre de tra-

(1) P. 173.

vailler, le cas échéant, en leur faveur auprès des puissances étrangères, de manière à pouvoir bientôt revenir se mettre à leur tête. Nous avons vu que, ses dernières tentatives ayant échoué, il se retira en effet en Suisse. La monarchie était sauvée !

## III.

Le reste des aventures de l'abbé de la Bourlie, *alias* marquis de Guiscard, se trouve dans Moréri (1) et dans Voltaire (2). Je me contenterai donc d'y renvoyer le lecteur. La catastrophe qui termina sa vie a fourni à Mme Dunoyer (3) quelques pages curieuses que nous résumerons le plus brièvement possible. Bien que les entreprises du marquis de Guiscard se fussent, comme on l'a vu, bornées à des projets plus ou moins bien conçus, il fut accueilli en Angleterre par une pension de 500 guinées avec le titre de colonel. Le désœuvrement, l'habitude de nouer des intrigues, le chagrin d'avoir été la dupe d'un intrigant qui se disait envoyé par les rebelles des Cévennes et qui l'embarqua dans des démarches qui affaiblirent son crédit auprès de la reine Anne, toutes ces choses déterminèrent-elles le marquis de Guiscard à tenter de se ménager des intelligences avec le gouvernement de Louis XIV pour rendre possible son retour en France ? C'est du moins ce dont il fut accusé par ce misérable devenu son plus mortel ennemi. Guiscard fut mandé devant des juges commis par la reine. L'un d'eux, M. Harley, l'ayant malmené de paroles, Guiscard s'emporta et le frappa à plusieurs reprises avec un canif qu'il avait, dit Mme Dunoyer, trouvé dans l'antichambre où on l'avait laissé quelque temps seul. Elle ajoute qu'il avait *coulé* ce canif

(1) Article *Guiscard.*

(2) *Siècle de Louis XIV*, chapitre cité. Voir également la *Biographie Didot*, art. *Bourlie (la).*

(3) *Lettres*, etc., édition citée, t. IV, p. 24 et suiv., et t. VI, p. 16 et suiv.

*dans sa bouche*, ce qui n'annoncerait pas un homme bien sûr de son innocence. Les témoins de cette scène ayant mis l'épée à la main, Guiscard reçut des blessures dont il alla mourir deux jours après à la tour de Londres. Il se repentit à ce qu'il paraît de son emportement, et pria lord Bolingbroke d'en demander pardon à M. Harley et de l'assurer qu'*il mourait son serviteur*.

Après sa mort, il fut exposé au public dans une cuve d'eau salée « comme quelque monstre marin » (1). Puis il fut porté en terre, ce qui peut faire supposer que l'accusation de trahison ne fut pas trouvée suffisante pour faire intenter un procès à son cadavre. Ainsi finit l'abbé de la Bourlie. Mme Dunoyer conclut quelque part que rien de tout cela ne lui serait arrivé si, en bon ecclésiastique, il ne s'était occupé que de son bréviaire. Si c'est la seule moralité à tirer de ce long récit, j'y souscris pleinement.

W. O.

(1) Mad. Dunoyer, *loc. cit.*

# SALMON MACRIN,

## L'*HORACE FRANÇAIS*.

---

Dans l'article consacré par Brunet (1) à ce poëte latin du seizième siècle, il s'est glissé une erreur que je vais relever tout d'abord. La femme de Macrin s'appelait *Guillonne Boursault*, comme l'atteste le dizain suivant de Jean Sanel, inséré à la page 136 du recueil de chants funèbres (*Næniæ*) que l'*Horace français* fit paraître en 1550, l'année même de la mort de sa fidèle compagne :

La mort avoit jà chanté la victoire
Sur le tumbeau de *Guillonne Boursault*,
Et pensoit bien triumpher de la gloire
Comme du corps, lorsque Macrin l'assault
Par mille vers, qui levèrent si hault
Ce sainct tumbeau que mort n'y peut attaindre.
O bon mary, la mort n'a peu estaindre
L'amour qu'avois à ta femme en sa vie;
O dame heureuse, on ne te devroit plaindre,
Puisque ta mort vainc la mort et l'envie.

Ainsi le prénom, du reste assez bizarrement orthographié, de *Helenne*, que Brunet donne à la défunte, est le résultat, soit d'une distraction de copiste, soit d'un *lapsus* typographique. Ajoutons bien vite que cette inexactitude, en soi peu importante, n'enlève rien à la hauteur ni à la solidité du colossal monument bibliographique sur lequel sont inscrits ces mots : MANUEL DU LIBRAIRE.

(1) *Manuel du Libraire*, 5[e] éd., t. III, col. 1284 et 1285.

Cela dit, je vais profiter de l'occasion pour vous entretenir pendant quelques minutes d'un homme vraiment remarquable, à peu près oublié de nos jours, et qui pourtant a joué un grand rôle dans la révolution poétique opérée par Ronsard, Joachim du Bellay et les autres membres de la fameuse Pléiade. Il a été leur devancier et, à beaucoup d'égards, leur initiateur.

Jean Salmon, dit *Macrin*, naquit à Loudun, en 1490, de Pierre Salmon et de Louise ou Nicole (1) Tyrel. Son grand-père maternel, Amaury Tyrel, commença son éducation en lui apprenant à lire et à écrire ; il passa ensuite sous la férule d'un maître de l'endroit, nommé Pierre Michel, et alla terminer ses études à Paris, où il suivit les leçons du célèbre Jacques le Fèvre d'Étaples.

Il perdit son père de bonne heure, et demeura sous la tutelle unique de sa mère, excellente femme, qui n'épargna pour ce fils tendrement aimé ni les soins vigilants, ni les sacrifices pécuniaires. Ce fut elle qui, fidèle probablement aux suprêmes recommandations du mari qui la laissait veuve, envoya le jeune Salmon se perfectionner dans la grande ville, centre intellectuel, foyer de lumières, alors déjà, comme à présent encore, malgré tout ce qu'on essayerait de faire pour qu'il n'en fût pas ainsi.

En 1514, on voit déjà paraître le nom du jeune poëte, suivi du surnom de *Maternus*, à la tête d'une petite pièce de vers, publiée sous ce titre : *Joannis Salmonii Materni Lodunatis in Quintiani Parthenocleam Hexastichon* (Sixain de Jean Salmon Maternus, de Loudun, sur la Parthénoclée de Quintianus). Il l'inséra comme un hommage amical, suivant l'habitude du temps, parmi les œuvres de Jean-François

(1) Dans ses poésies latines, Macrin appelle sa mère *Laonice*, qui pourrait être, soit la transformation paronymique de *Louise*, soit le féminin de *Nicolas* (Νικόλαος, Λαονίκη). Il avait, du reste, la manie des noms propres grecs. Son fils Charles devient pour lui *Charilaüs* ; sa femme Guillonne, *Gélonis* (la Souriante : de γελάω, rire ; γέλως, ris, aspect riant).

Quintianus Stoa (nom latinisé de Giovanni Francesco Conti da Quinzano).

Mais son premier essai poétique d'une certaine étendue vit le jour en 1515 : c'est une *Élégie sur la mort du Christ*, suivie de quelques *Hymnes à la Vierge*. Un an plus tard, il signait une belle pièce d'hendécasyllabes, à la suite d'un poëme sur Jeanne d'Arc, le premier de ce genre probablement qu'ait inspiré l'héroïne, et qui renfermait environ quatre mille hexamètres. Cette espèce d'épopée historique sans fiction, à la manière de la *Pharsale* de Lucain, avait pour auteur un ami de Macrin, Valerandus Varanius, d'Abbeville, docteur en théologie, qui florissait comme poëte latin dans les premières années du seizième siècle.

A cette occasion, notre lyrique remplaça son surnom de *Maternus* par celui de *Macrinus*, que dès lors il adopta d'une manière définitive. Il le fait suivre ordinairement de l'adjectif local *Juliodunensis* (Loudunois), comme s'il eût voulu, par une attention patriotique, associer sa ville natale à la gloire qu'il espérait pour lui-même. On ne sait pas au juste quel motif a pu présider au choix successif de ces deux surnoms. Peut-être *Maternus* (analogue au Φιλομήτωρ des Grecs) était-il tout simplement un souvenir de reconnaissance filiale; et, quant à *Macrinus* (Maigret), c'est assez visiblement une allusion plaisante qu'il aura faite lui-même à son peu d'embonpoint.

Le docte nourrisson de la muse antique ne tarda pas à fixer l'attention de ses contemporains. Antoine Bohier ou Bouhier, cardinal-archevêque de Bourges, le reçut chez lui comme secrétaire et le garda jusqu'en 1519, année où ce digne prélat mourut. L'année suivante, Macrin devint le commensal de René, bâtard de Savoie, comte de Tende et grand maître de France, mort plus tard, en 1525, des blessures qu'il reçut à la bataille de Pavie. Ce haut personnage lui confia l'éducation de ses deux fils, Claude, comte de Tende, depuis gouverneur de Provence, et Honorat, marquis de Villars. En outre il voulut bien le présenter au roi la même année,

et, cédant à une aussi puissante recommandation, François I[er] admit Macrin au nombre de ses valets de chambre. A première vue, cette qualification pourrait offusquer les lecteurs de nos jours ; mais c'était alors une charge des plus honorables, et tout le monde sait que Clément Marot, — l'un des meilleurs amis de notre poëte, — s'estimait heureux d'occuper un poste semblable auprès de la sœur bien-aimée du monarque, la belle et spirituelle Marguerite de Valois.

Macrin se voyait donc lancé sur la voie du succès. Deux nouveaux protecteurs vinrent alors grossir la liste déjà nombreuse de ses nobles Mécènes. L'un était Guillaume du Bellay, sire de Langey, dont il nous reste d'excellents mémoires historiques sur la première moitié du seizième siècle, ouvrage continué par son plus jeune frère, Martin ; l'autre était Jean du Bellay, frère puîné de Guillaume, et alors évêque de Bayeux.

Un événement imprévu, terrible, apporta vers cette époque une compensation cruelle à tant de prospérités : dans l'espace de onze jours, notre poëte perdit coup sur coup sa mère, Nicole Tyrel, ses deux sœurs, Françoise et Honorée Salmon, enfin trois neveux, tous victimes d'une épidémie qui ravageait Loudun. Quel vide se fit en ce moment autour de lui et dans son cœur ! Heureusement un gracieux amour vint le rendre à la vie. Depuis quelque temps il s'était épris d'une jeune fille de Loudun, l'innocence et la beauté mêmes, s'il en faut croire les enthousiastes peintures d'un amant et d'un poëte. Elle avait nom Guillonne Boursault, comme nous l'avons déjà vu. Macrin l'épousa en 1528, lorsqu'elle venait à peine d'atteindre ses quinze ans.

L'année même de son mariage, — l'*Horace français* avait alors trente-huit ans, — il publia chez Simon de Colines un charmant petit recueil intitulé *Carminum libellus*, et dédié à son ancien élève, le marquis de Villars. Il y chante en général, avec un naïf mélange d'érudition et de sentiment, l'ivresse de sa lune de miel.

Deux ans après la mise au jour du *Carminum libellus*,

Macrin fit paraître chez le même libraire quatre livres d'*Odes*, adressés à son protecteur Guillaume du Bellay.

Il était alors dans toute la force de son talent. Cette période fut courte, — beaucoup trop courte, hélas! — car, à partir des ses *Hymnes* de 1537, il ne fit plus guère que déchoir. N'insistons pas, et arrêtons-nous plutôt un instant sur la brillante époque du lyrique de Loudun.

Quand Macrin fit entendre en France les premiers accords qu'un doigt moderne eût fait rendre à la cithare antique, il y eut, d'un bout à l'autre de la république des lettres, comme un tressaillement d'ineffable surprise. Nul encore, parmi tous ces néo-païens de la renaissance, n'avait su manier la strophe latine avec cette élégante souplesse. Aussi le surnomma-t-on tout d'abord l'*Horace français*, et véritablement c'était justice.

Écoutez, par exemple, cette belle ode à François I[er] :

Multo ferocem milite Cæsarem
Jurasse templis in patriis ferunt,
Francisce, prædæ se daturum et
Luctificis tua regna flammis.

Fier de ses nombreux soldats, César (1) a juré, dit-on, dans les temples de son pays, de livrer au pillage, aux horreurs de la flamme.. ton royaume, François!

Regnata Francis Gallia tamdiu,
Tot gloriosis inclyta laureis,
Ad cujus Ægyptus, triplexque
Arrabia est tremefacta nomen,

Quoi! cette Gaule où depuis tant de siècles règnent les Francs, elle qui, toute glorieuse de lauriers, vit trembler à son nom l'Égypte et la triple Arabie,

Burgundioni subdita serviet,
Mollique Flandro: rege superstite,
Cui robur, armorumque nervi,
Divitiæ superant avitæ;

Se courberait, esclave, sous le Bourguignon, sous le lâche Flamand?... Vive Dieu! son roi n'est pas mort; il a toujours sa puissance, et ses trésors héréditaires, nerf des combats.

Bello gerendo quem facit utilem
Virtus, decoro in corpore gratior;
Cui sceptra, tot turmæ pedestres,
Totque equitum numerantur alæ?

Il a tout pour vaincre: bravoure et beauté, rehaussées l'une par l'autre; sceptre sans égal, innombrables fantassins, cavaliers innombrables.

Odere Celtas non ita numina,
Clarumque claro nomine principem,
Hos prorsus ut verti cruento ab
Hoste sinant fierique prædam.

Non, le ciel ne hait pas la France, ni son grand prince au grand nom, jusqu'à souffrir qu'un ennemi sanguinaire les foule aux pieds comme sa proie.

Quanquam Britannis auxiliis tumens,
Et bellicosæ pube Sueviæ,
Augustus Hispanoque, nostris
Urbibus excidium minatur;

Enflé des secours de l'Angleterre, fier de sa belliqueuse jeunesse de Souabe et d'Espagne, il prétend, cet Auguste, mettre à sac nos bonnes villes?... Vaine menace!

(1) Charles-Quint.

Furore cæcus, nec proavi memor,
Quem, provocantem Marte security
Hanc gentem et illam, Lotharingi
Helvetiusque alacer cecidit.

Dans sa fureur aveugle, il oublie son bisaïeul (1), ce fier soudard, qui, provoquant deux peuples à la fois, tomba sous les coups de la Lorraine et de l'intrépide Helvétie (2).

Cessare posthac, maxime rex, nefas;
Exercitus jam scribe, pia indue
Nunc arma, pro natis tuis et
Imperio patriæ tuendo,

N'hésite plus, grand roi : ce serait infâme. Aux armes ! En avant pour la guerre sainte ! Cours défendre tes enfants et la patrie ;

Florentius quo non aliud videt
Sublimis Arctos, finem ad Atlanticum
Syrtesque Mauras, a rigente
. Danubii Tanaisque ripa.

Cette patrie, la plus florissante que là haut contemplent les regards de l'Ourse, des bords glacés du Danube et du Tanaïs aux confins de l'Atlas, aux Syrtes mauresques.

Voici maintenant, dans un tout autre genre, une poésie « intime », — comme nous dirions aujourd'hui, — qu'il adresse à sa *maisonnette des champs*. Il y emploie le rhythme hendécasyllabique, ce rhythme alerte et dégagé, si cher à Catulle :

Florens hortule, mustulenta vitis,
In quincuncem habili reducta mensu;
Sepes textilis, alitum voluptas,
Et de fonte latex scatens perenni ;
Tuque carice villa tecta agresti,
Jucundissima solitudo nobis,
Gratæ deliciæ, quiesque fesso :
Ecquando mihi vos videre, vestro
Secessu frui amœnulo licebit?
Ecquando, mihi restitutus ipsi,
Nunc per viticulas inambulabo,
Per pomaria, frondeosque saltus ;
Nunc, in gramine roscido supinus,
Ad fontis tremulam fugacis undam,
Cantabo roseis probanda nymphis,
Indis, Seribus, et legenda Mauris ?
Hunc, o Cynthie criniger, brevique
Optanti revehas diem Macrino !

Jardinet en fleurs, vigne aux grappes gonflées dont les ceps en quinconce s'alignent avec symétrie; charmille qui fais le bonheur des oiseaux, source d'eau vive qui jaillis sans cesse, et toi, maisonnette des champs, que recouvre un agreste glaïeul; solitude qui m'es si douce, délicieux ermitage, repos de mes fatigues : ah ! quand pourrai-je vous revoir, et jouir de votre gentille retraite ! Quand pourrai-je, rendu à moi-même, tantôt me promener dans mon petit vignoble, mon verger, mes ombreux bosquets ; tantôt, m'étalant sur la pelouse où la rosée scintille, près d'une fontaine qui fuit en tremblotant, obtenir par mes chants le suffrage des nymphes aux lèvres de rose, et me faire lire des Indiens, des Sères et des Maures ! Oh ! ce jour, dieu du Cynthe aux blonds cheveux, ramène-le bien vite, et tu combleras les vœux de Macrin !

L'*Horace français* était en relation avec presque tous les hommes illustres de son temps. Parmi cette foule d'honorables amitiés, je citerai notamment Érasme, Budé, Thomas Morus, Germain Brice, Clément Marot, Mellin de Saint-Ge-

(1) Charles le Téméraire.

(2) Allusion à la défaite et à la mort du duc de Bourgogne, sous les murs de Nancy, le 5 janvier 1477.

lais, Pierre Danès, Estienne Dolet, Tusanus, Rabelais, et, en dernier lieu, Michel de l'Hospital. Le vénérable chancelier lui consacre même une de ses épîtres latines, conçue en des termes qui respirent une profonde estime et une vive affection. Budé, le grand helléniste du seizième siècle, adresse également à notre poëte deux de ses nombreuses lettres, si précieuses pour l'histoire littéraire de ce temps, et si peu consultées néanmoins, à notre époque de littérature courante et d'érudition improvisée. L'une de ces lettres est du 11 novembre 1519; l'autre, du jour des cendres de l'année 1520; et toutes deux expriment une amitié sincère, une grave et solide considération. Dans une troisième, datée du 11 mai 1521, écrite en grec, en beau dialecte attique, et adressée à Jean Lascaris, Budé se sert, pour donner des nouvelles de Macrin à Lascaris, leur ami commun, des expressions suivantes: Σαλμώνιος, ἀνὴρ ὑπεράγαθος καὶ ποιητὴς ἔνδοξος... « Salmon, excellent homme et illustre poëte..... »

D'autre part, François I^er^ et Marguerite de Valois le comblaient à l'envi de leurs bienfaits. Plus d'une fois, l'auguste « protecteur des lettres », qui lui-même se piquait de poésie, daigna faire traduire en vers latins par son valet de chambre les inspirations françaises de sa royale muse. En revanche, Clément Marot, le gracieux héritier des trouvères, faisait passer de temps à autre dans son naïf gaulois les poésies latines de l'*Horace français*.

Un court exemple vous fera connaître Marot dans ce rôle, assez inattendu, de *translateur* d'un poëte latin moderne. Il s'agit de François I^er^, passant un jour en revue, au Palais de justice, les nombreuses statues de ses prédécesseurs, et montrant, avec un calme stoïque, le piédestál encore vide où plus tard devait s'élever la sienne :

Ainsi qu'un jour, au grand Palais (1), tes yeux
Virent dressez les simulachres vieux

(1) Le Palais de justice. « Le dessous de la grande salle, » dit Sauval, « est bâti avec beaucoup de solidité, et portoit une salle qui pas-

Des roys françoys (roy d'entre eulx l'excellence),
Nombrer vouluz tous par ordre et sequence
Les tiens ayeulx, qui ont de main en main
Baillé le sceptre à prince tant humain.
Mais quand le lieu vuide tu vins à veoir
Lequel s'attend le tien image avoir :
« Voyez (dis-tu) la place à moy promise
Quand ceste chair au tumbeau sera mise.

Or, je demande, en tenant ce propos
Fus-tu esmeu de la peur d'Atropos?
Non : car tu as, maugré Mort, asseurance
Qu'entre les dieux sera ta demeurance.

Voici maintenant l'original :

Cum regum statuas veterum, rex maxime, cernis,
Ampla Palatinæ quas habet aula domus,
Ordine avos numerasti et stemmata clara tuorum,
Per quorum tibi sunt tradita regna manus.
Decretam sed ubi ad sedem post funera ventum est,
Exspectat statuam qua basis alta tuam,
Tunc mente intrepida : « Locus hic mihi debitus, » inquis;
« Hic ero, cum fati venerit hora mei. »
Talia magnanimo qui pectore verba profaris,
Interitus ullo frangeris anne metu?
Non certe : quia tu, terris mortalis in istis,
Divus apud superos, cum morieris, eris.

A son tour, Macrin voulut s'essayer dans cette jeune poésie nationale, à peine sortie avec Marot de son berceau du moyen âge, et qui bégayait encore ses rondeaux et ses ballades, en attendant la grande voix de Ronsard. Du Verdier nous affirme, dans sa *Bibliothèque*, avoir vu, *manuscrits* et

soit pour l'une des plus grandes et des plus superbes du monde. Elle étoit pavée de marbre blanc et noir, lambrissée et voûtée de bois, accompagnée dans le milieu de piliers de même, tous rehaussés d'or et d'azur, *et remplis des statues de nos rois*, représentés de sorte que, pour les distinguer, ceux qui avoient été malheureux et fainéans avoient les mains basses et pendantes; les braves, au contraire, et les conquérans avoient tous les mains hautes. » (*Histoire et Recherches des antiquités de la ville de Paris*, tome II, page 3.)

signés du nom de Macrin, *des épigrammes françois* (1), *bien troussez à l'imitation des grecs*, entre les mains d'un libraire de Poitiers. Malheureusement, ce que du Verdier a pu voir, il n'est que trop probable qu'on ne le reverra jamais.

Macrin adorait sa jeune femme, qui, du reste, le payait de retour. L'*Horace français* chanta cette moitié de son âme sur tous les tons possibles de la lyre latine, et, prodiguant à son idole les caresses poétiques les plus tendres, les diminutifs les plus gracieux du gracieux idiome de Catulle, il lui consacra les plus belles, peut-être, et les plus fraîches de ses poésies. Il ne paraît pas qu'aucun nuage sérieux ait jamais troublé, pendant vingt-deux ans qu'elle dura, cette union charmante et féconde. Féconde, en effet : l'antique Niobé, avant sa terrible disgrâce, ne devait pas être plus heureuse et plus fière que Gélonis. Elle donna douze enfants à son mari, à cet époux unique dans son genre, toujours aimé, toujours aimant. Hélas ! vous le dirai-je ? six des plus belles fleurs de cette couronne vivante s'effeuillèrent l'une après l'autre, et firent vibrer tour à tour, sur la lyre de notre poëte, la corde de la douleur.

Ses beaux jours étaient passés. Une dernière épreuve, la plus cruelle de toutes, lui restait à subir. Attaquée d'une pulmonie incurable, Gélonis, Gélonis elle-même, expira, courageuse et résignée comme une matrone chrétienne, le 14 juin 1550, à l'âge de quarante ans, deux mois et quinze jours. Macrin, dès lors, se sentit frappé au cœur. Il ne fit plus que languir depuis cette époque, et mourut sept ans après sa Gélonis, en 1557, âgé de soixante-sept ans, à Loudun, et dans la maison du collége, s'il faut en croire un historien local, Dumoustier de la Font.

Le plus célèbre de ses nombreux enfants, Charles, ou *Charilaüs*, paraît, suivant de Thou et Sainte-Marthe, avoir hérité du talent de son père sur la lyre latine, et l'avoir surpassé de

(1) *Épigramme* était alors du masculin.

beaucoup, ce qui serait assez concevable, dans la connaissance de la langue grecque. Rien, à l'heure qu'il est, ne peut nous faire contrôler cette assertion flatteuse, attendu que les œuvres de Charilaüs Macrin ne sont point parvenues jusqu'à nous. Il n'avait encore que quinze ans, à la mort de sa mère Gélonis. Son père, qui ne voulait rien négliger pour son éducation, le confia d'abord aux soins austères d'un de ses amis particuliers, le savant Tusanus (Toussaint), ce *bon Tusan*, comme dit Antoine de Baïf,

> Qui chez luy nourrissoit une gaye jeunesse
> De beaux enfants bien nez, le soir et le matin,
> Leurs oreilles battant de grec et de latin.

Il le plaça ensuite au collége de Presle, où le jeune homme eut pour professeurs Ramus et Talon. Le mérite bientôt reconnu de Charilaüs le fit choisir, au sortir de ce docte séjour, pour être le précepteur de la princesse Catherine, sœur de Henri de Navarre (plus tard Henri IV). Un tel choix ferait croire que notre Charilaüs était, sinon calviniste, au moins sympathique à la réforme. C'est ainsi, du reste, que l'interpréta le fanatisme contemporain, et le disciple de Ramus mourut comme son maître, lâchement assassiné à la Saint-Barthélemi. Il avait alors trente-sept ans.

Résumons-nous. D'abord ami de Marot et de Rabelais, ses compagnons d'âge ; consulté plus tard comme un oracle patriarcal par une nouvelle génération littéraire qui avait grandi sous l'aile de sa gloire, Macrin me semble combler l'intervalle et rétablir la transition de l'école gauloise à l'école savante. Les jeunes et ardents conscrits de la Pléiade sont arrivés sur le champ de bataille littéraire, au moment où le nom vénéré du lyrique de Loudun retentissait encore. Ils avaient lu, commenté, admiré l'*Horace rançais*, sous les yeux de leur docte maître, Jean Daurat. Ce fut encore Macrin qui encouragea dans ses débuts poétiques l'un des plus brillants et des plus chevaleresques d'entre eux, l'auteur de la fameuse *Défense et Illustration de la langue françoise*. Du

Bellay nous l'apprend lui-même dans la strophe suivante de sa *Musagnœomachie* (Combat des Muses contre l'Ignorance) :

Le docte luc (luth) tant vanté,
Qui la mort de l'Ignorance
Parmy Loudun a chanté,
Voire par toute la France,
Me veut donner asseurance
De lascher par l'univers
Les traits de mes petits vers.

En un mot, sous une foule de rapports, Ronsard et ses poétiques frères d'armes se sont formés à l'école de Macrin ; stimulés par une émulation généreuse, ils ont marché sur ses traces ; ils ont fait, en français, ce qu'il avait d'abord fait en latin, et n'ont eu, pour ainsi dire, qu'à traduire son exemple.

JOSEPH BOULMIER.

---

# LES GAYETEZ D'OLIVIER DE MAGNY

**TEXTE ORIGINAL, AVEC NOTICE PAR E. COURBET.**

*Paris*, A. Lemerre, 1871, in-18.

---

En 1866, Sainte-Beuve écrivait à l'un des éditeurs de la *Pléiade* : « Je vous demande de vouloir bien adjoindre aux « sept poëtes de la pléiade un huitième, Olivier de Magny, « un poëte dont les recueils toujours très-rares se vendent « au poids de l'or et qui est un charmant esprit ; d'un côté « l'ami intime de du Bellay, qu'il complète, de l'autre, l'a- « mant favorisé de la belle Cordière dont il raille le crasseux « mari. Il est du vrai groupe central de la Pléiade du sei- « zième siècle, et, comme mérite et talent, il tiendrait bien « le quatrième rang, sinon le troisième. Vous voyez, mon- « sieur, comme je prends à cœur ces choses. »

Ce vœu a été entendu : un lettré auquel nous devons déjà une réimpression des *Élégies de la Belle-fille*, de Ferry Julyot (1), et une excellente édition des *Œuvres de M. Régnier* (2), M. E. Courbet, vient de publier une première partie des OEuvres d'Olivier de Magny qui établit surabondamment la justesse d'appréciation du célèbre *lundiste*. Moins épique que Ronsard, mais vivant plus dans l'intimité de la nature humaine, — *circum præcordia ludens*, — Olivier de Magny confine à du Bellay, dont, au défaut du souffle élevé, il possède l'accent ému. On voudra relire ces *juventlia* d'une muse dont l'apparition marque une des grandes phases du goût français.

Je n'ai pas à examiner ici par le menu l'importance de

(1) *Paris*, A. Lemerre, 1868.
(2) *Ibid.*, *Id.*, 1869.

l'œuvre d'Olivier de Magny et la place qu'il tient dans l'histoire littéraire de son temps. Ces deux points ont été habilement traités dans une substantielle notice dont M. E. Courbet a fait précéder sa réimpression. On la lira avec plaisir et profit. Je ne saurais admettre toutefois sans contestation que les *pléiadisants* aient eu pour héritiers littéraires directs, comme le veut M. Courbet, les écrivains protestants de la fin du seizième et du commencement du dix-septième siècle. Passe encore pour Henri Estienne, que M. Courbet a sans doute eu en vue; mais d'Aubigné, le plus hardi constructeur de phrases inintelligibles qui ait jamais été, et tant d'autres !... C'est trop d'honneur pour eux.

Il me reste à dire que dans cette réimpression on a scrupuleusement suivi l'orthographe et la ponctuation du texte original : la bibliographie est, elle aussi, une école de respect. Quant à l'exécution matérielle, elle serait parfaite sans un léger défaut que l'on évitera sans doute dans les volumes suivants. Le livre sort des presses de Perrin dont les caractères, habitués à se prélasser sur du papier satiné, ont perdu quelque peu de leur netteté par leur contact avec le papier *dit* de Hollande qui a été employé par l'éditeur : mais, dans un travail de cet intérêt, c'est assurément le cas de redire avec Horace, et en l'employant au sens propre, le *Non ego paucis offendar maculis*.

W. O.

# UN SONNET SUR LA MORT DE DANÈS.

1577.

---

On lit dans le *Journal de Henri III*, de Lestoile, à la date du 23 avril 1577, le passage suivant relatif à la mort de Danès, passage revu sur le manuscrit original :

« Le mardi 23e avril, à trois heures après midi, mourust Danès, évesque de La Vaurs, lecteur du Roy, en réputation d'un bon, sage et docte prélat, et en fust fait à Paris, où il mourust, fort grand deuil, car Dieu lui fist la grace que, comme il avoit bien vescu, de bien mourir en lui, et fist une fort belle et chrestienne fin. Le suivant épitaphe fut divulgué à sa mémoire (1):

Quand le Ciel eust ravi pour estre à jamais sien
Ce prélat de Danès, seul honneur de l'Église,
La terre aiant perdu sa gloire plus exquise :
Pourquoi, dit-elle au Ciel, prens-tu ce qui est mien ?

Je ne suis point jaloux, dit le Ciel, de ton bien,
Je ne porte à ton heur aucune convoitise,
Ce prélat a toujours sa confiance mise
Sur ce qui est céleste et non pas terrien.

Laissez, dit l'Éternel, ces propos curieux;
Maintenant je vous veux rendre contens tous deux.
Tu garderas, ô Ciel, pour ta plus grande gloire

(1) Au lieu de cette phrase, l'édition de M. Champollion porte : *et l'on divulgua des épitaphes à sa mémoire*. Quant au sonnet que nous reproduisons, il est complétement omis. Voy. son édition du *Journal de Henri III*, p. 85.



L'esprit de ce prélat, la terre jouira
De son brave renom, et immortel vivra
Son esprit au haut ciel, en terre sa mémoire. »

Pierre Danès (en latin *Danesius*) naquit à Paris en 1497 et mourut le 23 avril 1577, à l'âge de quatre-vingts ans. C'était un des grands érudits du seizième siècle. Nommé professeur de grec au collége de France par François Ier, il devint ensuite évêque de Lavaur. Il avait été précepteur de François II et ambassadeur au concile de Trente sous les rois François Ier et Charles IX. On connaît la piquante réponse qu'il fit à ce concile à un prélat italien qui, choqué de la liberté avec laquelle s'exprimait un théologien français, avait dit par raillerie : *Gallus cantat.* Danès répliqua vertement par ces paroles : *Utinam ad Galli cantum Petrus resipisceret!* Mais ce qu'il faut louer surtout chez Danès, c'est son amour de l'étude, c'est son goût passionné pour les livres. Il avait formé une magnifique collection d'ouvrages rares et précieux ; à sa mort, cette bibliothèque, objet de tant de soins et de dépenses, fut malheureusement dispersée et vendue *au grand préjudice de la république des lettres*, nous dit de Thou au livre LXIV de son *Histoire.*

Les éloges n'ont pas manqué à Danès; de tous ces panégyriques, l'un des plus intéressants est assurément celui que nous rencontrons dans le poëme de Guy le Fevre de la Boderie : la *Galliade* (1). Danès n'est pas le seul qu'ait chanté la Boderie : tous les érudits, tous les savants, qui furent si nombreux en France à la renaissance des lettres et depuis cette grande époque, sont célébrés avec un égal enthousiasme et une égale vénération dans les vers du poëte. Quoique le

(1) Voici le titre exact de cet ouvrage : *La Galliade, ou de la révolution des arts et sciences. A monseigneur, fils de France, frere unique du Roy, par Guy le Fevre de la Boderie, secretaire de Monseigneur et son interprete aux langues peregrines.* A Paris, chez Guillaume Chaudière, rue Saint-Jaques, à l'enseigne du Temps et de l'homme sauvage, 1578, avec privilege du Roy, in-4° de 14 feuillets liminaires et 131 feuillets chiffrés (le privilége est du 4 janvier 1578).

morceau soit un peu long, nous le transcrivons volontiers, car il est à la fois curieux et peu connu. Il se trouve au premier livre, ou, pour parler comme l'auteur, au premier *cercle* du poëme (voir les feuillets 31 et 32).

Je vous salue esprits, clairs et divins flambeaux
Qui avez esclairé dans les mortels tombeaux
Des corps grossiers, obscurs, et chassé de la France
Le monstre tenebreux de l'aveugle Ignorance :
Toy, *Fevre* (1), favory du grand roy precepteur,
Et du sçavoir gaulois premier restaurateur;
Et toy, *Oronce* (2), ornant d'art et science ronde
Et l'ornement des arts et l'ornement du monde;
Et toy, docte *Budé*, qui nous as débondé
De faconde un torrent dont tu as inondé
Europe tout autour, et avec allegresse
En Gaule ramené et l'Itale et la Grece ;
Toy, *Erasme*, admirable et tant fecond d'esprit,
Qui as tant leu d'autheurs, tant de livres escrit,
Et qui t'es dict Gaulois, confessant que Holande (3)
Est contenue au sein de la Gaule très grande;
Et l'illustre maison des seigneurs de *Langé* (4)
Qui ont entre les preux et les doctes rangé
Leur renom immortel, et plus loin estendue
La Gaule des hauts monts des Alpes defendue ;
Toy, *Vatable*, vanté en toute gent et lieu
Où peut estre entendu le sainct langage hebrieu;
*Danès, qui ramenas Romme mesme en Athenes,*
*Et d'Athenes tiras Platons* (5) *et Demosthenes ;*
*Amiot,* bien aimé des princes et des rois
Comme un sacraire vray des lettres et des droits;
*Longueul* (6) qui non de loing as suivy à la trace
De l'orateur rommain la faconde et la grace;
*Lazare de Baïf* (7), qui au temps oublieux

(1) Jacques le Fevre d'Estaples.

(2) Oronce Finé.

(3) *Voyez les Epistres d'Erasme à Budé* (note de Guy le Fevre de la Boderie).

(4) Les du Bellay.

(5) Il vaudrait mieux, je crois, lire : *Platon*.

(6) Christophe de Longueil.

(7) C'est le père du poëte Jean-Antoine de Baïf.

As doctement ravy les vestements des vieux
Et recherché les noms et toute la fabrique
Des nauz, des nautonniers et de tout l'art nautique ;
*Turnebe* (1), qui le tour des lettres as tourné;
*Postel*, qui as le rond du monde environné
Et des arts la rondeur, qui as vescu deux ages,
Et des peuples divers sceu les divers langages;
Toy, facond *la Ramée* (2), ayant eu le rameau
Entre les orateurs, et l'autre honneur gemeau
D'éloquence et sçavoir, qui si promptte descœuvres
A charpenter d'autruy les tableaux et les œuvres;
*Hamel*, qui d'un labeur doux et delicieux
As mesuré la terre et fait mouvoir les cieux;
Et les honneurs gemeaux de la Belgique Gaule,
Les *Gemmes* qui le ciel ont porté sur l'espaule;
*Fernel*, archidruide heroïque et divin,
Mathematicien ensemble et medecin;
Toy, de *Candale* (3), ardent plus clair que la chandelle,
Qui le monde illumine et chasse [s] la nuit d'elle,
Qui es prince de nom, de vertu et de sang,
Et entre les sçavans qui tiens le premier rang
En l'art prince et royal de la mathematique
Dont tu sçais rapporter les regles en pratique ;
*Pelletier* (4), qui si bien ces arts peints et descris,
Et *Forcadel* (5) les a de la nature appris;
*Gosselin*, ornement de sa ville de Vire,
Qui le globe des cieux si bien vire et revire,
Et qui a sous sa garde et commis à sa foy
Ainsi que sacrestain tous les livres du Roy;
Et mon *Belleforest* qui a faict une enceinte
De la grande forest où la machine est peinte,
Qui de sa langue et gent a si bien merité,
Nostre histoire illustrant, fille de verité;

(1) Adrien Turnebe.

(2) Pierre Ramus.

(3) François de Foix, de la maison de Candale, évêque d'Aire, mort en 1594. Voyez sur lui la Croix du Maine, *Bibliothèque françoise*, édition in-4°, t. Ier, p. 218-219; du Verdier, t. Ier, p. 650; Scévole de Sainte-Marthe, *Elogia;* le premier *Scaligerana*, édition de 1740, p. 91-92 et Teissier, *Eloges des savans*, 1715, t. IV, p. 188-190.

(4) Jacques Peletier, du Mans.

(5) Estienne Forcadel, poëte français et latin.

Et bref les autres tous qu'icy point je ne nomme,
Mais que j'aime et admire et cheris et renomme.
. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .
Tousjours volent vos noms en toute docte bouche,
D'où le soleil se leve à l'endroit qu'il se couche,
Pour avoir encerclé en vos chefs arrondis
Les arts que Dis feit naistre en la Gaule jadis....

On peut consulter sur Pierre Danès, outre les Biographies Michaud et Didot, les ouvrages suivants : André Thevet : *les Vrais Pourtraits et Vies des hommes illustres*, 1584, 2 vol. in-folio, t. II, feuill. 583-585; Scévole de Sainte-Marthe, *Elogia ;* Hilarion de Coste, *le Parfait Ecclésiastique, ou l'Histoire de la vie et de la mort de François le Picart*, Paris, Sébastien Cramoisy, 1658, in-8°, pp. 373-380 ; Antoine Teissier, *les Éloges des hommes savans tirés de l'Histoire de M. de Thou*, Leyde, 1715, 4 vol. in-12, t. III, pp. 119-122, et l'abbé Goujet, *Mémoire historique et littéraire sur le Collége royal de France*, 1758, 3 vol. in-4°, t. Ier, pp. 133-138.

Ed. T.

Décembre 1871.

---

## ERRATA.

Dans l'article intitulé *Vers inédits de Jodelle* (*Bulletin du Bibliophile*, numéro de septembre-octobre 1871), il s'est glissé quelques fautes d'impression que le lecteur est prié de corriger ainsi qu'il suit :

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| Page 424, vers 2, | *au lieu de :* | Axanagore, | *lisez :* | Anaxagore. |
| 426, lig. 25, | — | les Huguenots, | — | par les Huguenots |
| 429, vers 6, | — | je doibs, | — | ce doibt. |
| 430, n° IV, v. 9. | — | douleur, | — | doulceur. |
| 430, not. 2, lig. 2. | — | paysans, | — | passans. |

# VERS SUR LE PAPE GRÉGOIRE XIV.

**1591.**

---

Le commentaire le plus clair et le plus court sur les sonnets qu'on va lire et qui sont tirés du manuscrit 25560, feuillets 153-154 (ancien fonds Bouhier, n° 113), se trouve tout entier dans ces lignes de Lestoile (*Journal de Henri IV*, édition Champollion, p. 57) :

« En ce mois de juin 1591 fut donné un arrest par la cour de parlement de Chaalons contre la bulle du Pape emologuée par ceux du Parlement de Paris, par lequel, à la requeste du Procureur general, fust ordonné que les lettres de ladite bulle seroient lacérées et rompues comme elles furent en Parlement, l'audience tenant audit Chaalons, le lundi 10 juin de la presente année 1591, et le reste du contenu de l'arrest qu'ils firent imprimer et dont les copies se voient partout, exécuté de point en point tant audit Chaalons que par tous les autres lieus et endroits du ressort de leurs jurisdictions estans sous l'obeissance du Roy.

« Cest arrest, entendu à Paris, scandaliza fort les zelés, appresta à crier aux predicateurs qui crioient assez sans cela, et donna martel en teste à beaucoup de la cour, principalement au Procureur general auquel il tailla de la besongne qui ne lui plaisoit gueres.

« Sur la bulle de ce Gregoire sellée de Ladrian et signée de Lamponin et sur l'armée qu'il envoia en France conduitte par Sfondrati furent publiés les deux quatrains suivans :

I.

C'est bien avec raison que la bulle de Rome
Est mise dans le feu, car on y avoit mis
Un Ladre et Lamponnier, espagnols ennemis,
Convaincus de long temps du pecché de Sodome.

II.

Pour ne reculer point du devoir de pasteur,
Gregoire nous envoie une puissante armée
De chevres et de boucs qui s'en va consumée,
D'autant qu'un effondré (1) en est le conducteur.

« Il y en a une milliasse d'autres contre cette excommunication du Pape, et de bien faits et de plaisans que j'ay entre mes papiers, et desquels on pourra ajouster ici ceux qu'on voudra. »

Grégoire XIV (Nicolas Sfondrato, Milanais) avait été couronné pape le 8 décembre 1590. Son pontificat fut de courte durée, car il mourut le 15 octobre 1591. La bulle qu'il lança contre Henri IV et les princes et grands qui suivaient le parti du Béarnais est du 1er mars 1591 (1590 style romain). Le parlement royaliste de Châlons, par un arrêt en date du 10 juin, déclara la bulle du pape abusive, nulle et non avenue, et ordonna qu'elle serait lacérée et brûlée. Un arrêt identique fut rendu par le parlement de Tours le 5 août même année. Ces deux arrêts sont insérés dans les *Mémoires de la Ligue*, édition in-4°, t. IV, pp. 367-370. De son côté, le parlement de Paris (tout dévoué, comme on sait, à la Ligue) cassa les arrêts de Châlons et de Tours. C'est au milieu de ce conflit de juridictions royalistes et ligueuses que furent écrits les trois sonnets satiriques que nous reproduisons.

Voyez pour plus de détails : Lestoile, *Journal de Henri IV*, édition citée, aux mois de janvier, avril, mai, juin, août, septembre et octobre 1591 ; Jean de Serres, *Histoire des choses memorables avenues en France, etc.*, 1599, in-8°, pp. 738-740 ; Palma Cayet, *Chronologie novenaire*, année 1591, liv. III, pp. 302-306, 314-322 (t. Ier de l'édition du Panthéon littéraire) ; Voltaire, *Histoire du Parlement de Paris*, chap. 33 ; et Poirson, *Histoire du règne de Henri IV*, 1856, in-8°, t. Ier, pp. 91-98.

Éd. T.

(1) Hercule Sfondrato, duc de Monte-Marciano, neveu du pape.

# SONNETS AU PAPE GRÉGOIRE XIIII.

1591.

---

I.

Mars voyant que Gregoire, impotent de vieillesse,
Les François belliqueux espouvanter pensoit,
Et du mont Vatican vainement eslançoit
Son fouldre imaginé qui n'atteint ny ne blesse,

Il dit en se riant : Toy, dont (1) l'orguéil s'adresse
Et s'esgale au Très-Haut qui pareil le reçoit,
Croy que ton jugement en tout point te deçoit
Quand il pense imiter sa flamme vengeresse.

Ta fulminante bulle est vaine et sans effect
Contre les cœurs françois que rien trembler ne faict,
Ains bravent innocens ta menace frivole.

Cherche à tes foibles coups des cœurs effeminés :
Sçais tu pas que les traicts lancés du Capitole
Ne rendirent jamais les Gaulois estonnés?

II.

Tout beau, prince romain, n'attaque la puissance
De ce grand Roy gaulois : ses fiers predecesseurs
Battirent l'Italie, et tes Cesars vainqueurs
N'ont jamais qu'escorché la franchise de France.

Bride, sage prelat, bride ta violence :
Ce prince est indomptable et si (2) ses successeurs.
Les illustres Bourbons sont princes belliqueurs,
Qui branslent cent lauriers dans l'aigu de leur lance.

(1) Mss *d'où.*
(2) Pour : *aussi, certes, assurément.*

France est une cité de princes et de rois,
France est un camp armé de justice et de loix,
Qui ne cognoist qu'un Dieu et qu'un Roy pour son maistre.

Quoy! pourra celle là qui fit teste aux Cesars
Et qui du Capitole entama les remparts
Souffrir qu'un si grand Roy soit battu par un prestre?

III.

Vous estes, Pere saint, un fort malhabile homme
De vous estre montré ennemy partial
Encontre les François et leur Roy martial,
Qui vous recognoissoit pour pontife de Rome.

L'un et l'autre party vous deferoit en somme
Toute provision de droit abbatial,
D'evesque, de prieur, de prestre, official,
Mais tout votre respect maintenant se consomme.

Vous avez tout perdu par un gauche conseil,
Vous vous estes jetté dans un horrible escueil
Dont sans faire naufrage homme jamais n'eschappe.

Vostre bulle est bruslée avec solemnité,
Vous estes condamné avec toute equité :
Cherchez qui maintenant faira la cour au Pape.

---

# LETTRE AU SUJET DE L'ARTICLE DE M. SARDOU

SUR LA

# PRONONCIATION DE L'ANCIEN FRANÇAIS.

---

*A Monsieur le Directeur du Bulletin du Bibliophile.*

Depuis longtemps mes études m'ont fait le contemporain des poëtes de la Renaissance. J'ai vécu dans l'intimité de Ronsard, de Tahureau, d'Olivier de Magny, de toute la Pléiade. Aussi ai-je lu avec un vif intérêt les notes à la fois curieuses et substantielles que M. A.-L. Sardou a données, dans le *Bulletin du Bibliophile*, sur la prononciation du français au seizième siècle.

Si mon humble avis pouvait être de quelque poids dans cette question, je voudrais dire à M. Sardou que non-seulement je partage son opinion ; mais encore je serais plus absolu que lui, en prétendant qu'au seizième siècle on prononçait moins de lettres qu'au dix-neuvième. Je crois que l'emphase dont on usait au palais et au théâtre ainsi que le pédantisme des *Précieuses* et de leur école ont fait qu'un certain nombre de lettres, muettes autrefois, sont devenues sonores aujourd'hui.

Les recherches de M. Sardou ont eu pour base principale les livres des grammairiens, et il cite avec soin ses auteurs qui forment une bibliothèque grammaticale fort bien choisie. Mais il est une autre source à laquelle il semble n'avoir pas puisé.

C'est la poésie, où la rime et la mesure des vers donnent des indications spéciales sur la prononciation de certaines syllabes. Je n'ai malheureusement pas recueilli de notes à

ce sujet et je serài forcé de me borner à un petit nombre de citations fournies par une investigation rapide dans quelques auteurs.

Constatons en passant que les écrivains et les imprimeurs du seizième siècle, à défaut des accents dont l'usage tout moderne n'était pas encore déterminé, se servaient de lettres parasites pour modifier la prononciation.

C'est surtout l'S dont les typographes ont le plus abusé pour cet usage, comme le remarque fort bien M. Sardou. Pour appuyer ma thèse, je citerai comme exemple des mots où l'S ne se prononçait pas et où elle sonne aujourd'hui, *registre*, que j'ai vu écrire et entendu prononcer *regître*, par des personnes instruites nées au milieu du siècle dernier. Le dictionnaire de l'Académie *enregître* encore cette prononciation et cette orthographe. M. Sardou constate lui-même que le D était muet dans *adjuger*, *adjurer* et *admonester*, ainsi que l'I de *briefvement* et l'E de *jeusner*. On disait *brevement*, *jûner*, *déjûner*. Il note encore que les paysans des environs de Paris ne prononcent pas l'R final des mots en *ir* et en *oir;* manière de parler incontestablement ancienne et qui confirme que l'on prononçait autrefois moins de lettres qu'aujourd'hui.

L'observation de M. Sardou est faite à propos de la diphthongue *oi*, qui, avant que le langage français eût été *italianisé*, devait avoir une prononciation uniforme, car les poëtes font rimer entre eux des mots en *ois* qui aujourd'hui hurleraient d'être ensemble.

Ainsi Ronsard disait (*Franciade*, liv. Ier) :

> Las ! je vois bien, mon fils, que tu t'en vois
> Bien loing de moy, et que ma triste voix,
> Comme ta voile, au vent sera portée.

Et au siècle même de Louis XIV, Boileau, dans son *Art poétique*, dit qu'Apollon,

> Voulant pousser à bout tous les rimeurs françois,
> Inventa du sonnet les rigoureuses lois.

Et dans les *Plaideurs* de Racine :

Va ! je t'achèterai le Praticien françois ;
Mais, diantre ! il ne faut pas déchirer les exploits !

Racine, toutefois, semble avoir voulu critiquer un usage qui persistait au Palais et surtout au parlement de Normandie. On pourrait en conséquence penser que *oi* avait le son de *oué* ou *ouai* que lui donnent encore aujourd'hui les paysans normands.

Parmi les cas particuliers, M. Sardou aurait pu ranger d'autres manières spéciales de prononcer indiquées par le rhythme poétique. Ce sont des diphthongues qui sont aujourd'hui dissyllabes. Ainsi dans les noms propres Théodore, Théophile, etc., *Théo* ne forme qu'une syllabe. Prononçait-on ou Theudore ou Thodore ? Je me déterminerais de préférence pour la forme *Tho*, qui est encore usitée dans certaines provinces. Les exemples étant rares, je n'en ai pas trouvé à citer ; mais ce qu'on rencontre à chaque instant, c'est : voudriez, prendriez, prendrions, etc., ne formant que deux syllabes.

Exemple :

Mais *voudriez*-vous que j'en prisse une
Qui me fust toujours importune ?
A. de Baïf, *le Brave*, acte III, s. I.

De rire, que je croy, vous vous *tiendriez* à peine.
Vauq. de la Fresnaye, *Art poét.*, chant Ier.

M. Sardou serait-il, comme moi, d'avis que le D était muet et qu'on disait : *Vouriez*, *prenriez*, *tienriez*, etc. ?

Certains substantifs sont dans le même cas. *Bouclier*, *sanglier*, par exemple, étaient dissyllabes :

Voicy droict de fureur le *sanglier* approcher.
Cl. Gauchet, *le Plaisir des champs*, chant IV.
Les sangliers dans les bois dedans les eaux profondes.
V. de la Fresnaye, *Art poét.*, chant Ier.

Ronsard, dans la *Franciade*, tourne la difficulté en écrivant *sangler* :

> Son faux demon avoit, pour couverture,
> Pris d'un *sangler* la menteuse figure.

Pour le mot *bouclier*, Ronsard, en l'hymne de Pollux et de Castor, dit que Castor et Lincé, combattant l'un contre l'autre,

> Se heurtèrent si fort que leurs piques forcées
> Aux *bouclirs* opposez se rompirent froissées.

A la rime, il écrit quelquefois *bouclair* :

> Le grand Ajax, seigneur du grand bouclair;
> Leurs morions brilloient comme un esclair...

Prononçait-on en effet boucler ? C'est ce que j'ignore. Quant à *sanglier*, j'inclinerais à croire qu'on disait *sanlier* (ou *san-ié*, comme nos Berrichons d'aujourd'hui), non-seulement du temps de Ronsard, mais encore au siècle de Louis XIV, où ce mot ne formait toujours que deux syllabes :

> Par deux fois du *sanglier* il évite l'atteinte.
>
> La Fontaine, *Poëme d'Adonis*.

> Et j'ai d'un vieux buisson de la forêt touffue
> Vu sortir un *sanglier* d'une énorme grandeur.
>
> Molière, *la Princesse d'Élide*.

Tout cela ne vient-il pas à l'appui de ma thèse, à savoir que nos ancêtres prononçaient moins de lettres que nous n'en prononçons aujourd'hui ?

Voudriez-vous, monsieur, demander au savant auteur des notes sur la prononciation au seizième siècle son avis sur cette question ainsi que la manière dont il estime qu'on prononçait les mots que je viens de signaler et leurs congénères ? Il serait plus que personne à même de nous éclairer, lui qui

a si bien élucidé cette question et nous a donné en quelques pages substantielles les plus précieux détails sur ce point trop négligé de notre histoire littéraire.

M. Charles Thurot, maître de conférences à l'École normale et membre de l'Académie des inscriptions, a donné il y a quelques années, dans le *Journal général de l'Instruction publique*, une étude sur la prononciation des consonnes finales dans l'ancien français qu'il serait indispensable de consulter si l'on voulait traiter à fond le sujet sur lequel je me permets de vous soumettre ces quelques réflexions.

Daignez agréer, monsieur, l'assurance de mes meilleurs sentiments.

PROSPER BLANCHEMAIN,
de la Société des Bibliophiles français.

Château de Longefont, 16 décembre 1871.

---

# RAPPORT

SUR LES PERTES ÉPROUVÉES PAR LES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES, DÉPENDANT DU MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE, A PARIS, SOIT PENDANT LE SIÉGE PAR LES PRUSSIENS, SOIT PENDANT LA DOMINATION DE LA COMMUNE RÉVOLUTIONNAIRE.

Paris, le 7 octobre 1871.

Monsieur le ministre,

Vous m'avez chargé de rechercher et de vous faire connaître les pertes subies par les bibliothèques publiques qui dépendent de votre ministère, soit pendant le siége de Paris par les Prussiens, soit sous la domination de la Commune révolutionnaire. Nous devons rendre cette justice aux ennemis qui nous ont causé tant de sortes de maux : s'ils nous ont enlevé bon nombre de nos bibliothèques particulières, comme de nos collections les plus précieuses, ils ont, en général, respecté nos bibliothèques publiques. Leurs obus, il est vrai, n'épargnaient pas notre admirable bibliothèque de Strasbourg, non plus qu'ils ne faisaient grâce à la flèche de la cathédrale de cette grande et malheureuse ville. Hélas! lorsque cette nouvelle nous arrachait un cri de douleur, nous ne pensions pas que c'était Strasbourg même, avec les débris de ses bibliothèques incendiées, qui allait passer entre les mains des Allemands. Avec Metz, avec Colmar, avec Schelestadt, nous perdons aussi plusieurs importantes bibliothèques dont s'honorait la France. Dans la destruction du palais de Saint-Cloud par le bombardement, se trouve comprise sa magnifique bibliothèque, si riche en grands ouvrages à figures et en reliures de luxe, complétement disparue ; et quelques volumes de la Bibliothèque impériale, qui y avaient été transportés, ont péri également. Voilà bien des pertes ! Mais,

dans les villes momentanément occupées ou qui le sont encore en ce moment même, j'en ai acquis la certitude, en inspectant la plupart de leurs bibliothèques, il n'y a point eu de dégâts sérieux, et tout se réduit à l'enlèvement de quelques cartes de géographie (1).

A Paris, le bombardement, qui n'a pas épargné nos hospices, n'aurait pas épargné davantage nos bibliothèques. On peut en juger par d'autres établissements scientifiques, tels que le Muséum et le Collége de France. Mais, soit que les obus n'aient pas porté jusqu'à elles, soit, pour celles qu'ils ont frappées, que les précautions ordonnées par vous dès le début du siége aient eu une heureuse efficacité, le mal a été nul. Combien la guerre civile, sous ce rapport, nous a été plus cruelle! Ce qu'elle a entassé de ruines de ce genre, comme de tant d'autres manières, n'est-il pas présent à tous les esprits? C'est à rendre compte de ces pertes pour les bibliothèques placées dans votre département que ma tâche se trouve circonscrite, et, même ainsi limitée, elle n'a encore que trop d'étendue.

Il s'en faut pourtant que le mal ait eu partout la même gravité.

J'ai déjà constaté, monsieur le ministre, dans un précédent Rapport que j'ai eu l'honneur de vous adresser relativement à la bibliothèque Mazarine, à la bibliothèque de l'Arsenal et à la bibliothèque Sainte-Geneviève, que ces grands établissements avaient, de même que la Bibliothèque nationale, heureusement peu souffert. La perte principale, celle qu'a éprouvée la bibliothèque Mazarine, n'est pas telle elle-même qu'elle ne puisse, au moins en grande partie, être réparée. Cette perte consiste d'abord en quatre volumes

(1) Il nous faut malheureusement faire une exception : la bibliothèque de l'École spéciale militaire de Saint-Cyr a été en partie détruite par les Prussiens. Ils ont dépareillé nombre d'ouvrages importants, détruit ou enlevé la *Collection des documents inédits sur l'Histoire de France*, la *Correspondance de Napoléon*, les collections du *Journal militaire*, du *Spectateur militaire*, etc.

manuscrits. Ces manuscrits avaient été prêtés à l'auteur de savantes recherches sur l'histoire de France, chez qui ils ont été brûlés, avec sa propre bibliothèque, à Neuilly, par le bombardement des insurgés, qui atteignit cette commune au mois de mai dernier. Ils se composaient d'abord d'un manuscrit du XVII^e siècle (Dubuisson-Aubenay, *Mémoires sur les guerres civiles de France*); puis, de trois volumes numérotés 1765, 2786 et 2786 A. Le numéro 1765 dépareille une collection de *Mélanges* qui contenait trente-trois volumes. Les numéros 2786 et 2786 A sont les deux premiers d'une seconde collection d'œuvres du même auteur, qui comptait sept volumes.

Les pertes quant aux imprimés, quoique n'ayant qu'une importance secondaire, méritent pourtant d'être signalées. Un obus, lancé par les insurgés, tombait, au milieu de la nuit, dans la grande galerie Naudé, qui occupe l'étage supérieur de la bibliothèque Mazarine; il brûlait ou mutilait un certain nombre d'ouvrages. Les volumes atteints par l'obus appartiennent tous au nouveau fonds d'histoire, du format in-4°. C'étaient des ouvrages, en eux-mêmes curieux et utiles à consulter, dans un bon état de conservation, quelques-uns recouverts d'assez belles reliures anciennes. L'indication de ces livres, que je donne ci-dessous, vous permettra, au reste, monsieur le ministre, d'apprécier avec précision le degré de la perte (1).

(1) N° 1417. — Πεντηκόνταρχος, par Ramirez, 1612.
N° 1418. — Bruschius, Chronologia monasteriorum Germaniæ, 1682.
N° 1419. — Colluccii de Bello belgico pars altera, 1677. 2 vol.
N° 1424. — Historia Ecclesiæ lusitanæ, 1759.
N° 1425. — Thomas di Burgo, Hibernia dominica, 1762.
N° 1429. — Calendæ regiæ, 1659.
N° 1530. — Historia di Poggio, 1598.
N° 1431. — Chronique de Savoie, par Guillaume Paradin. *Lyon*, 1552.
N° 1432. — Apologie pour la Maison de Savoie, 1631.
N° 1436. — Taisan, Vies des jurisconsultes, 1737.

Je passe aux deux autres bibliothèques : l'Arsenal et Sainte-Geneviève. L'Arsenal n'a subi que d'assez faibles dommages. Un éclat d'obus des insurgés écrasait un volume in-4°, de peu de valeur : Pompei Festi, *de Verborum significatione*, avec les notes de Dacier, édition de 1681, *ad usum Delphini*. Le même éclat détruisait un pilastre d'un

N° 1438. — Histoire du siége de Dunkerque. *Paris*, 1649.

N° 1444. — Doglioni, Del theatro universale de' principi. *Venetia*, 1606.

N° 1653. Köuiglischer danischer hof und staats Kalender, von Mathias Rohlfs.

N° 1657. — Baglione, le Vite dei pittori, 1733.

N° 1659. — De origine, moribus et rebus gestis Scotorum, authore Joanne Leslœo. *Romæ*, 1578. Exemplaire de l'auteur.

N° 1661. — Wolfius, Notitia Karæorum. *Hambourg*, 1714.

N° 1662. — Cooper's Chronicle, 1565.

N° 1664. — Fabricius, Rerum misnicarum libri VII.

N° 1665. — Commentaires sur les Prophéties de M. de Nostredame, 1594.

N° 1666. — De vario Bononiæ statu, Barthol. Dulcini. 1581.

N° 1667. — Caroli Sigonii, de vitâ Laurentii Campegii. *Bononiæ*, 1581.

N° 1669. — Manifesto del sig. Ludovico Birago. *Torino*, 1561.

N° 1670. — La Congiura del conte Luigi di Fieschi, 1675.

N° 1672. — Ateneo dei letterati milanesi.

N° 1674. — Historia di Girolamo Mutio, de' fatti de Federico de Montefeltro, duca d'Urbino. *Venetia*, 1605.

N° 1675. — Sicanicarum rerum compendium, Maurolyco. *Messanæ*, 1561.

N° 1854. — Du Bois, Vies des gouverneurs généraux des Indes Orientales, 1763.

N° 1912. — Étrennes françoises, 1766. 2 exempl.

N° 1913. — Récit de ce qui s'est passé pendant la construction d'un nouvel Hôtel-Dieu, 1773. — Ce volume, aux armes du roi, renferme un mémoire autographe du célèbre architecte Antoine sur la construction de l'Hôtel-Dieu. On pourra le faire restaurer.

N° 2296. — Vida de D. Bartolome de los Martires. Madrid, 1625.

Ces livres, curieux et rares, étaient la plupart revêtus de ces bonnes reliures anciennes en veau fauve, faites pour De Thou Colbert, Mazarin et autres hommes d'un goût éclairé.

des panneaux de l'oratoire du cabinet de Sully, brisait quelques carreaux et quelques boiseries, et faisait cinq crevasses dans les côtés d'autant de fenêtres. La bibliothèque Sainte-Geneviève a perdu aussi quelques volumes. Pendant le bombardement de Paris par les Prussiens, dans la nuit du 8 au 9 janvier, un fragment d'obus, traversant une des fenêtres de la partie inférieure des bâtiments, avait pénétré dans la réserve sans y causer de ravages.

La même bibliothèque devait être moins épargnée sous le règne de la Commune. Au moment où nos troupes victorieuses entraient dans Paris, pendant les courts instants où la Commune semblait compter encore sur les efforts d'une résistance désespérée, un obus pénétra, du côté du collége Sainte-Barbe, dans la galerie supérieure de la bibliothèque, et dispersa à une grande distance cinquante-trois volumes. Parmi ces volumes, appartenant tous à la section de géographie, les uns seront facilement remplacés, les autres pourront être réparés par le relieur. Les plus nombreux font partie d'une petite édition, format in-12, de l'*Histoire des voyages* par l'abbé Prévost (reliure en maroquin rouge); les autres appartiennent au Bulletin de la Société de géographie, ou bien à la collection commencée par M. Vivien de Saint-Martin sous le titre d'*Année géographique.*

Heureuses les bibliothèques de Paris, si elles en eussent été quittes à si bon marché! La France, l'Europe entière, savent qu'il est loin d'en avoir été ainsi, et la postérité ne s'en souviendra que trop pour l'honneur de la civilisation au dix-neuvième siècle. Les pertes que nous ont fait subir les nouveaux barbares sont immenses, incalculables. Deuil inconsolable pour l'érudition et les lettres, comme pour l'art de l'imprimerie, de la reliure et de la bibliophilie! S'il s'agit de valeur vénale, la perte s'élève à plusieurs millions.

Quant au dommage intellectuel, les chiffres n'en peuvent donner aucune idée. Quelle perte que la bibliothèque de l'Hôtel de ville! CENT VINGT MILLE VOLUMES, dont bon nombre se rapportaient à l'histoire de Paris, livres précieux par

leur beauté comme par l'intérêt des renseignements administratifs de tout genre ! On y avait joint, depuis quelques années, la nombreuse collection des documents historiques et des *State's papers* de l'Amérique du Nord, donnée à la ville de Paris par le gouvernement des États-Unis. Que de raretés, parmi lesquelles des ouvrages uniques, comme le superbe livre d'*Heures* de Juvénal des Ursins, orné de miniatures exquises du quinzième siècle, qui avait passé de la bibliothèque de M. Ambroise-Firmin Didot dans celle de la ville de Paris (1) ! C'étaient de bien remarquables bibliothèques spéciales que la bibliothèque du Conseil d'État, avec laquelle disparaissent aussi les importants procès-verbaux des séances durant de longues années ; que celles de la Cour des comptes, de la Cour de cassation, qui n'avait pas moins de 50,000 volumes contenant la collection de jurisprudence la plus complète, que celles de la Légion d'honneur, de l'Ordre des avocats, enfin du Ministère des finances ! Comment ne pas comprendre dans les mêmes regrets la bibliothèque de la Préfecture de police, si abondante en documents manuscrits sur la Révolution, et qui offrait aussi une collection unique de journaux modernes, futurs matériaux de l'histoire politique de notre temps ?

Dans les bibliothèques publiques dépendant de l'État et qui ressortissent à votre ministère, se renferme naturellement la mission que vous m'avez fait l'honneur de me confier. Or une seule de ces bibliothèques a éprouvé de profonds dommages ; disons plus : il s'agit d'une destruction complète. Vous ne voyez que trop, monsieur le ministre, de quelle bibliothèque je veux parler : LA BIBLIOTHÈQUE DU LOUVRE A PÉRI TOUT ENTIÈRE !!!!...

Parmi nos autres bibliothèques plus nombreuses, d'une valeur plus grande encore, c'était, nous le savons tous, un joyau qui brillait d'un éclat particulier, inappréciable. La richesse et le goût en formaient le double caractère. La haute

(1) Voyez la Notice de M. Le Roux de Lincy sur le Missel de Juvénal des Ursins : *Bulletin du Bibliophile, an.* 1861, p. 465.

curiosité érudite et littéraire y était représentée par des monuments écrits ou imprimés, qu'on ne retrouve pas toujours dans les plus fameux dépôts de l'Europe. Assemblage rare de pièces curieuses, de manuscrits importants, d'imprimés d'une exécution incomparable, d'estampes en épreuves de choix, d'ouvrages à figures, qui égalaient au moins, pour la beauté et le prix, ce que les autres bibliothèques possèdent de plus accompli; musée de reliures enfin, tel qu'il comptait peu de rivaux, tout cela a disparu sans laisser de traces, pas même celles qui survivraient dans un catalogue ! Le catalogue ou plutôt les catalogues ont été brûlés comme le reste. Perte trop réelle aussi! car plusieurs de ces catalogues étaient des chefs-d'œuvre de patience et d'ordre, et la bibliothèque du Louvre ne laissait rien désirer en ce genre d'informations bibliographiques, ce que pourraient lui envier la plupart de nos bibliothèques. Le catalogue par ordre alphabétique de noms d'auteurs et le catalogue par ordre de matières, tous deux si utilés, y étaient tenus avec une grande exactitude. Il y avait des catalogues spéciaux pour les collections et les recueils. Ces différents catalogues formaient soixante volumes in-folio. La table seule des noms d'auteurs en formait vingt-sept. On peut dire sans exagération que le catalogue des collections composait, à lui seul, un magnifique ouvrage, des plus intéressants et des plus utiles à quiconque voulait se livrer à des recherches rapides et complètes. Le catalogue des pièces de la Révolution était notamment un trésor. Il en était de même de la table des matières, formant une centaine de volumes, de la grande collection juridique et historique, dite de Saint-Genis, table immense, indispensable pour s'orienter dans ce dédale d'arrêts qui comprennent une succession de siècles. On regrette amèrement que ces catalogues n'aient pas été imprimés. J'appelle une fois de plus, permettez-moi d'en faire la remarque ici, la confection de catalogues imprimés dans toutes les bibliothèques publiques en France, comme il en existe déjà heureusement un certain nombre. La facilité de la re-

cherche, non-seulement pour les bibliothécaires, mais pour ceux qui travaillent, et l'avantage de la durée des catalogues, les réclament également. Seuls, les catalogues imprimés rendront possible la statistique complète de nos richesses bibliographiques, trop imparfaitement connues par nous-mêmes. Si la bibliothèque du Louvre avait laissé un tel catalogue, nous n'en serions pas à rechercher trop souvent, comme à tâtons, je ne dis pas les noms des cent mille volumes dont elle se composait, travail infini de reconstruction impossible à la mémoire, mais les noms mêmes de tant d'ouvrages précieux à différents titres, qu'il m'a fallu tirer de documents divers ou arracher, comme un à un, au risque de plus d'un oubli de la part même des hommes les plus compétents et familiarisés avec ces livres, des bibliothécaires du Louvre ou de ceux qui, sans être attachés à ce bel établissement, en avaient une connaissance plus ou moins approfondie. J'ai dû les consulter presque tous, pour arriver à former l'inventaire de ce que cette bibliothèque contenait de plus important. C'est cet inventaire des choses précieuses et rares, à jamais perdues, mais dont un certain nombre a ou peut avoir des analogues, que je vais mettre sous vos yeux.

Comment, toutefois, me dispenserais-je, avant d'arriver aux détails, d'indiquer l'origine de ce magnifique dépôt de livres? Serait-il possible autrement d'en comprendre les caractères et les mérites originaux? La valeur d'une bibliothèque est aussi dans son ensemble, et cet ensemble est déterminé par les circonstances qui l'ont formé. Je n'aurai garde, d'ailleurs, de vous fatiguer de détails, non pas sans intérêt en eux-mêmes, mais inutiles ici. Il n'est pas nécessaire de remonter jusqu'aux siècles où les rois de France, de Charles V à Louis XII, eurent leur bibliothèque, composée de quelques centaines de volumes, au Louvre, dans la *Tour de la librairie*. Il n'y a pas lieu de s'arrêter davantage sur les temps qui suivirent, où, malgré la création au château de Fontainebleau de la grande bibliothèque royale transférée à Paris vers la fin du seizième siècle, le *Cabinet des livres du Louvre*

subsiste, quoique amoindri. A dire le vrai, la bibliothèque du Louvre, dont nous regrettons la perte, date de temps moins éloignés. On suit la trace curieuse de sa formation depuis la Révolution jusqu'à nos jours. C'est à cela que se borneront mes indications, et encore seront-elles très-succinctes. On ne sait pas au juste combien il y avait, ni même très-sûrement s'il y avait des livres appartenant au *Cabinet du Louvre*, dans le vaste amas, résultant des confiscations et des déplacements, qui, à l'époque révolutionnaire, réunit plus d'un million cinq cent mille volumes de toute provenance dans divers dépôts du département de la Seine. C'est de là pourtant que devait sortir la nouvelle bibliothèque du Louvre, sous sa première forme, en quelque sorte rudimentaire. M. Alexandre Barbier, un des membres les plus laborieux et les plus distingués de la section de bibliographie, nommée par la Convention, ayant reçu la mission, en 1798, de choisir, dans les dépôts, les livres qui devaient former la bibliothèque du Directoire, s'appliqua aussi à composer la bibliothèque du Conseil d'État. Il en était nommé bibliothécaire en 1801, et il en publiait le catalogue en deux tomes in-folio (1).

Quand la bibliothèque du Conseil d'État, d'abord placée aux Tuileries, fut, en 1807, transportée au château de Fontainebleau, une partie des livres de jurisprudence et d'économie politique était pourtant conservée au Louvre pour l'usage du Conseil. Là est le premier germe. En même temps, M. Barbier organisait un nouveau choix de livres, devant former la bibliothèque de l'Empereur (2) et celles des palais

(1) J'emprunte ces détails, en les abrégeant beaucoup : 1° à la notice très-instructive, consacrée à M. Barbier par M. Louis Barbier, son fils, le dernier conservateur de la bibliothèque du Louvre; 2° à l'excellente *Notice historique* de M. Rathery, qui fut longtemps lui-même bibliothécaire à cet établissement, *sur l'ancien Cabinet du Roi et sur la Bibliothèque impériale du Louvre*, insérée dans le *Bulletin du Bibliophile*, en 1858, pages 1013 et suivantes.

(2) Un premier fonds, fort considérable, se trouvait dans la biblio-

impériaux. C'est en réunissant à la bibliothèque du Conseil d'État la bibliothèque de l'Empereur, qui venait s'adjoindre elle-même à la bibliothèque particulière du Roi, que, sous la Restauration, M. Barbier créa la bibliothèque placée alors dans la galerie du Louvre. Cette bibliothèque reprit son ancien nom de *Bibliothèque du Cabinet du Roi.* C'était l'inscription qu'on lisait au-dessus de la porte du guichet Saint-Thomas. La nouvelle bibliothèque s'enrichit rapidement, de 1816 à 1819, de collections fort précieuses, dont M. Barbier rédigea le catalogue.

Telle est, monsieur le ministre, la véritable origine de cette bibliothèque lentement formée et en un instant détruite. Elle devait, sous les administrateurs qui succédèrent à M. A. Barbier, c'est-à-dire sous M. Valery, à l'époque de la Restauration, sous M. de Jouy, après 1830, et, à partir de 1847, sous M. Louis Barbier, recevoir de nouveaux développements. Tout en devenant de plus en plus un dépôt précieux d'ouvrages de tout genre et en gardant ce caractère de bibliothèque juridique, économique, historique, que lui assignait son origine, elle prenait sans cesse aussi davantage le caractère de grand luxe et de goût exquis que semblait provoquer une pareille résidence. Le moment était venu où son local, désormais insuffisant, allait être modifié. Passée au Ministère de la maison de l'empereur, et ayant reçu, en 1853, son règlement spécial, elle occupait, jusqu'au mois d'avril 1858, le second entre-sol placé sous la grande galerie du musée. Combien, depuis ses modestes débuts, ne s'était-elle pas accrue ! Aux treize salles qui existaient à

thèque réunie, quelques années auparavant, par d'Ambreville, un fin connaisseur, qui, en sa qualité d'employé supérieur à la direction des dépôts de livres, avait été autorisé à faire pour lui un choix dans le dépôt dit *de la Culture Sainte-Catherine.* Il le fit, paraît-il, trop étendu et trop beau, et se composa une bibliothèque de 10,000 volumes, composée de bons livres magnifiquement reliés en maroquin. Cette bibliothèque fut mise sous le séquestre et offerte depuis au premier Consul.

l'époque de la Restauration, treize autres avaient été adjointes successivement. Enfin il fut décidé qu'elle serait transportée dans l'aile du Nord, nouvellement construite. Elle y remplissait la galerie qui s'étend depuis le pavillon faisant face au Palais-Royal jusqu'au pavillon Richelieu. C'est dans cette magnifique galerie, qui avait reçu tout l'ameublement et tous les ornements dont peut se parer une salle de bibliothèque, que des incendiaires, portant l'habit de la garde nationale, pénétraient à la fin de la nuit du 23 au 24 mai. Le pétrole accomplit là, comme ailleurs, son œuvre de destruction rapide avec une horrible efficacité. Vers cinq heures du matin, les flammes commençaient à paraître et ne tardaient pas à se propager. Vers une heure de l'après-midi, le sinistre travail était achevé ! Rien, dans cet emplacement désolé, dont la nudité stupéfie le regard, rien n'indique aujourd'hui qu'il y ait même eu là une bibliothèque.

Ce qu'était cette bibliothèque dans son ensemble, je viens de vous l'indiquer. Il suffira d'ajouter quelques traits pour se convaincre que ce qui la rendait précieuse, c'était l'assemblage même de tant d'éléments excellents. Au fonds primitif, toujours accru, d'ouvrages sur le droit public, l'administration, l'économie politique, l'histoire, étaient venus se joindre une superbe collection de traités, de recueils sur les beaux-arts, sur la peinture, la sculpture, l'architecture, l'ornementation ; toute la bibliothèque du musée, des livres du prix le plus élevé, de la plus splendide exécution, relatifs à l'histoire naturelle, avec des dessins ou des planches coloriées, dus à des maîtres illustres ; quantité de raretés historiques et archéologiques ; de magnifiques exemplaires offerts aux souverains, ou ayant servi à leur usage, comme la belle collection des classiques latins et français de Louis XVIII et beaucoup d'ouvrages sur l'art militaire ayant appartenu à Napoléon Ier, aux princes d'Orléans et à Napoléon III ; une rare bibliothèque italienne, les grandes collections des bollandistes et des bénédictins dans les plus belles conditions qui se puissent rencontrer, et nombre de recueils factices

contenant une multitude de pièces introuvables ailleurs. C'est dans cet ensemble qu'il nous faut signaler ce qui mérite éminemment, entre d'autres livres ayant une valeur considérable, d'être distingué et retenu, en essayant de mesurer, autant qu'il est possible, pour chaque grand ouvrage ou grande collection, l'étendue de nos pertes.

Voici dans quel ordre je procéderai. Je comprendrai dans cette recherche : 1° les livres manuscrits et imprimés rares ou précieux ; 2° les collections ou recueils tant manuscrits qu'imprimés, d'une importance exceptionnelle ; 3° la collection dite *collection Motteley*, offrant un caractère tout spécial, et qui est bien digne d'avoir dans ce Rapport une place à part, comme elle en occupait une dans le Louvre lui-même.

HENRI BAUDRILLART.

(*La suite prochainement.*)

# PROSPECTUS

## POUR LES ŒUVRES COMPLÈTES D'ALEXANDRE DUMAS,

PAR CHARLES NODIER.

---

Le prospectus pour les œuvres complètes d'Alexandre Dumas, — le théâtre seul a paru (1834-36), six volumes in-8°, — a circulé quelque temps sous la couverture des publications de la librairie Charpentier. Charles Nodier y donne une nouvelle preuve de son dévouement pour ses jeunes amis littéraires. On peut sous ce rapport rapprocher cet article de ceux que nous avons déjà reproduits pour nos lecteurs, l'un sur les *Méditations* de Lamartine, l'autre sur les *Feuilles d'Automne* de Victor Hugo. Nous ne garantirions pas pourtant que cette fois un peu de malice ne soit mêlée à ses louanges prodiguées au jeune dramaturge qui venait en ce moment de passionner tout Paris avec *Angèle* et la *Tour de Nesle*. En soulignant pour moi à la lecture ces prophéties ambitieuses, ces comparaisons mythologiques, ces rapprochements hardis avec des noms illustres, — Goëthe, Schiller et lord Byron présentés comme précurseurs de l'auteur d'*Antony !* — en relisant surtout les derniers mots de la conclusion, je me suis naturellement rappelé la fine observation de Francis Wey dans un article que nos lecteurs n'ont point oublié et que moi je n'oublierai pas (1). « Fantastisme, dit M. Wey, auquel Nodier ne donnait d'autre contre-poids que son excès même. » Et, rappelant lui-même les termes pompeux de cette conclusion, M. Wey

(1) V. *Bulletin du Bibliophile*, n° de janvier 1867. Article sur la 1re édition des *Mélanges tirés d'une petite bibliothèque romantique*.

ajoute : « Le soir où l'auteur de *Charles VII* vint remercier, j'écoutais en baissant les yeux... »

Nous n'avons plus à baisser les yeux à si grande distance du fait et des hommes. Nous nous contenterons de penser que ce n'est pas ici la sévérité du critique, ni la gravité du *préfacier* qui « trahit l'enthousiasme d'une dilection presque naturelle ». Nous rappellerons aussi que dans ce même article M. Wey promettait, s'il en trouvait le loisir, de rassembler ses souvenirs du salon de l'Arsenal. Ne serait-ce pas le cas de tenir parole ?

C. A.

« Parmi les écrivains de la jeune école qui ont excité dans le public une puissante sympathie, il y en a peu de moins avancés en âge qu'Alexandre Dumas. C'est un de ces esprits vifs, soudains et prime-sautiers, comme parle Montaigne, qui n'attendent pour développer leurs forces ni la maturité des années, ni la froide habileté de l'expérience, et qui en connaissent toute la portée au premier élan. Leurs essais ne sont pas toujours des coups de maître, mais ce sont déjà des œuvres de géant. A quelque point qu'ils s'arrêtent ensuite, ou pour sortir de la carrière, ou pour en changer, ils ont laissé sur le chemin parcouru des traces profondes et immortelles. Une fois qu'il a ébranlé les masses d'un levier sûr et qu'il a imprimé son nom dans la mémoire et dans le cœur de la multitude, l'homme est complet à vingt-cinq ans comme à soixante. Il a le droit de reprendre haleine, d'ériger un monument au passé, et de contempler, de là, le nouvel horizon vers lequel il va tendre un nouvel essor. Semblable à lui-même, il lui suffira d'ajouter une aile à son édifice ; différent, il en construira un autre ; multiple comme le génie, s'il est doué de cette faveur presque divine d'organisation, il rebâtira Thèbes, et il ouvrira passage à des inventions innombrables et merveilleuses, par cent portes d'or. Combien ne sera-t-il pas cu-

rieux alors de comparer la première station du voyageur à celle qui est le terme de ses courses et de ses conquêtes ! J'ai dit ceci pour répondre à l'objection qui s'élève naturellement contre la publication des œuvres complètes du jeune écrivain. Il semble que les œuvres complètes sont le complément d'une vie littéraire, et qu'il n'est permis d'arrêter ainsi son compte avec l'art qu'à cette époque égrotante de l'intelligence qui n'a plus d'espace devant elle. Dans notre temps mobile de sensations, où la faculté de produire se modifie avec les goûts du lecteur, la librairie en a jugé autrement et fort sagement, selon moi. Elle a pris un talent aimé à l'apogée de sa force, et l'a donné tout entier à ses parti sans, sauf à le reproduire une autre fois, égal ou supérieur à lui-même, et toujours populaire. Jadis marchaient les écoles et les siècles ; l'homme marche aujourd'hui dans ses propres années. Un esprit habile et heureux profite de cette impulsion : un esprit supérieur la devance. Quand il a donné des gages à une génération, il exerce un droit anticipé sur celle qui va la suivre ; il l'attend en repos.

« Alexandre Dumas s'est dévoué avec amour (il ne fait rien autrement) à un grand travail sur l'histoire de France, qui doit l'occuper plusieurs années. La nature et la durée de cette entreprise formeront dans sa carrière de poëte une solution remarquable de continuité, bien que ses amis aient lieu d'espérer qu'elle ne le distraira pas entièrement du genre brillant de composition qui a fait sa gloire. Quoi qu'il en soit, c'est une excursion d'un genre nouveau dans les domaines de la pensée ; et rien de plus naturel au jeune voyageur que d'emmagasiner ses premiers trésors avant d'aller tenter une autre fortune. Le public lui en saura gré; le public, désignation un peu vague de la clientèle ordinaire d'un écrivain, mais qui, pour le talent émouvant et passionné d'Alexandre Dumas, représente ce qu'il y a de plus irritable en sentiments et de plus ardent en enthousiasme dans la classe qui lit et écoute. C'est qu'Alexandre Dumas est de lui-même l'expression la plus vraie, l'idéal le mieux réalisé

d'une jeunesse forte et poétique, exaltée et tendre, avec sa candeur et son énergie, sa bonne foi sincère et ses incroyables illusions, sa bienveillance douce et charmante et ses emportements impétueux. Il a un type à lui qui me dispense de le comparer à personne ; et je ne demande pas mieux, parce que toute comparaison est vicieuse ; et puis surtout, parce qu'une des obligations les plus essentielles que nous ayons à l'école moderne, c'est d'avoir brisé le moule plastique des inventions anciennes, pour rendre à l'imagination et au génie tous les avantages d'une libre et féconde individualité. Un des traits qui caractérisent celle d'Alexandre Dumas, c'est que sa puissance littéraire résulte moins encore d'intelligence, d'études et de combinaisons, quoiqu'il y entre beaucoup de tout cela, que d'une sorte d'attrait instinctif dont la nature a doué ses conceptions et sa parole. On a dit de la Fontaine, qu'il portait des fables comme l'arbre porte des fruits ; c'est ainsi qu'Alexandre Dumas porte en lui l'émotion dévorante qu'il va communiquer aux autres et qui le consumerait peut-être, s'il n'avait pas le secret de la répandre au dehors. Il entraîne à soi, par le même privilége que l'aimant, il éclaire et brûle comme le feu électrique ; ce sont là des attributs de son organisation, des propriétés de son essence. Ne lui demandez pas d'être autrement. On imiterait son expansion avec d'habiles artifices ; on approcherait de son langage à force d'adresse, de figures et de mots ; on ne serait pas lui, parce que lui, c'est la nature elle-même dans sa luxuriante vigueur et dans toute son ingénuité : voilà pourquoi les succès d'Alexandre Dumas, que le goût a presque toujours approuvés, sont beaucoup plus généralement l'ouvrage des jeunes gens et des femmes, juges souverains de toutes les œuvres de sentiment et de passion. L'impulsion romanesque et véhémente qu'il a donnée au drame ne pouvait pas émouvoir faiblement des âmes qui ne demandent qu'à être émues. La morale a dû probablement s'armer, contre quelques-unes de ces productions incandescentes, d'un rigorisme utile dont je n'oserais blâmer

que l'excès, et je lui fais cette concession, parce que je ne voudrais pas, pour rien au monde, me brouiller avec la morale, dans les intérêts même de l'amitié. Cependant les tempêtes du cœur sont du ressort de l'art, comme celles des éléments ; la peinture des passions effrénées qui aboutissent à des malheurs exemplaires est une leçon de morale aussi ; et on ne voit pas que Schiller, Goëthe et Byron, qui ont précédé Alexandre Dumas dans cette voie, avec une aussi éclatante audace, aient rien perdu de leurs titres à l'estime des contemporains et à l'admiration de la postérité, en burinant les figures terribles de Charles Moor, de Faust et de Manfred, qui sont germaines d'Antony.

« Le drame a fondé la popularité d'Alexandre Dumas ; mais personne n'ignore qu'il s'est exercé avec les mêmes avantages en divers genres de littérature, et tout ce qu'il a produit sera réuni dans l'édition annoncée. On y retrouvera toutes ces excellentes pages de prose dont le style se fait remarquer par la verve, la souplesse et la correction ; toutes ces délicieuses pièces de vers qu'empreint, pour le grand nombre au moins, la sensibilité la plus douce et la plus gracieuse ; car la grâce et la douceur sont deux des facultés suprêmes de la force ; et c'est peut-être pour cela que les anciens représentaient Hercule avec un enfant dans ses bras. Hercule et l'enfant, c'est Alexandre Dumas. L'iconologie ne trouverait pas un emblème plus vrai pour ce talent agreste et pur, éloquent et naïf, original et simple, que je serais peut-être plus habile à louer si je ne l'aimais pas tant, et si je ne craignais de trahir l'enthousiasme d'une dilection presque paternelle, dans les sévères fonctions du critique et dans le rôle sérieux du préfacier.

« Le penchant qui m'entraîne ici, suivant une vieille habitude, peut toutefois se justifier par quelques antécédents favorables qui méritent de mettre mes jugements en crédit. Je le dis sans vanité, il ne m'a pas trompé une fois ; et si je n'en dois quelque chose à une prescience qui m'est propre, j'ai beaucoup d'obligations au hasard. Avant tous les autres,

j'ai osé attacher la garantie obscure de mon nom aux premiers écrits de Ballanche, aux premières chansons de Béranger; aux premiers vers de Casimir Delavigne, de Lamartine et de Vigny ; aux premières inspirations de Sainte-Beuve. La première voix qui ait fait retentir aux oreilles de mon cher Victor le *macte animo* du poëte, il me semble que c'était la mienne. Ce n'est pas jouer de malheur, n'est-il pas vrai ?

« Voici Dumas dont le berceau était placé si près du leur, et qui marche avec eux ; Dumas, arrivé à cet âge de force où le génie se complète de tous les progrès de la méditation, cette fille modeste de l'imagination, qui détrône innocemment sa mère, et qui ne l'exile point. Vieux héraut placé sur le chemin de la renommée, je proclame mon Alexandre à son tour, comme ce prophète des Hébreux, qui annonçait infailliblement la terre promise, et qui ne devait jamais la voir. Cependant, si l'on y prend garde, on verra que j'ai fondé mon immortalité, avec assez d'adresse et de prévision, sur des noms qui sauveront le mien de l'oubli. La Fontaine avait un ami qui s'appelait Gâche, Rousseau, un ami qui s'appelait Bâche, et Voltaire un ami qui s'appelait Thiriot, si Voltaire avait un ami. Gâche, Bâche et Thiriot ne mourront jamais dans la mémoire des hommes, ni moi non plus ; je suis l'ami de Dumas. »

CHARLES NODIER.

---

# LES LIVRES CARTONNÉS,

## I

Précis historique des différentes missions dans lesquelles M. Louis Fauche-Borel a été employé pour la cause de la monarchie, suivi de pièces justificatives. *Paris, imprimé aux frais de l'auteur, octobre* 1815 (avec cette épigraphe : *Pœnam pro munere.* Ovid., liv. II, *Métam.*), in-8°.

Ce n'est pas aux lecteurs du *Bulletin* qu'il est nécessaire d'apprendre ce que c'est qu'un *carton.* Il n'est pas davantage nécessaire d'insister sur l'intérêt qu'offrent les textes non cartonnés surtout dans les ouvrages historiques, lorsque les cartons n'ont pas été introduits pour réparer des erreurs de typographie, mais bien pour modifier d'une manière quelconque la pensée première de l'auteur. A ce point de vue, il semblerait que la bibliographie eût dû faire une de ses principales études de la vulgarisation des textes mutilés pour complaire à des exigences ou pour ménager des susceptibilités du moment : pourtant, on s'est le plus souvent contenté dans les recueils bibliographiques de signaler, avec plus ou moins d'exactitude, la place qu'occupent dans différents ouvrages les passages ainsi remplacés. C'est exceptionnellement que les textes primitifs ont été remis sous les yeux du public. Beyer, dans ses *Memoriæ historico-criticæ librorum rariorum* (1), a donné les endroits cartonnés de la *Méthode pour étudier l'histoire,* de Lenglet-

(1) *Dresdæ et Lipsiæ,* 1734, p. 116.

Dufresnoy. On peut consulter également le catalogue Leber (1) à propos du *Martyre de frère Jacques Clément*, etc. (*Paris*, 1589); le *Bulletin* lui-même a donné les passages cartonnés du *Journal* de l'Estoile, de l'édition de 1744 (2), et nous avons publié dans la *Gazette bibliographique* (3) une notice sur le texte primitif des *Souvenirs de Paris, en* 1804, de Kotzebue (*Paris*, an XIII) ; mais ces restitutions et d'autres qui ne nous viennent pas en mémoire ne sont pas pour satisfaire la curiosité des amateurs de livres, et nous nous proposons d'ajouter quelques numéros à cette courte liste, en commençant aujourd'hui par le volume dont nous avons inscrit le titre en tête de cet article et qu'une note de Beuchot, insérée dans la *France littéraire* de Quérard, signale ainsi : « Opuscule peu connu et très-rare. La plupart des exemplaires ont été cartonnés aux pages 37-38, 96-97, 99-100. Mais il en est échappé quelques-uns qui n'ont pas subi de mutilations. »

L'auteur est suffisamment connu pour que nous n'ayons pas besoin de le présenter au public. Son dévouement à la cause des Bourbons et son suicide sont dans toutes les *Biographies*. Au besoin, nous renverrions à une curieuse lettre de Stendhal (H. Beyle), insérée dans sa *Correspondance inédite* (4). L'opuscule dont nous avons à parler a été publié par Fauche-Borel au commencement de la seconde restauration et antérieurement à ses *Mémoires;* les endroits cartonnés sont ceux-ci :

P. 38. L'auteur raconte les complots formés sous le Directoire pour ramener Louis XVIII. « *Les* conjurés se réunirent à un souper *chez Madame Tallien.* » Dans l'édition cartonnée : « *Plusieurs* conjurés se réunirent à un souper *chez l'un d'eux.* »

Même page : « Le souper fut extrêmement gai : *Barras*

(1) N° 4041, t. II.
(2) Année 1839, p. 949.
(3) N° du 20 avril 1868.
(4) *Paris*, 1855, t. II, p. 64.

*but complétement ;* » ces derniers mots supprimés dans l'édition cartonnée.

Même page : « Siéyès se retrancha sur la délicatesse de sa santé pour ne point prendre part aux toasts que l'on portait au salut de la République..... Le premier (Barras) se livra à toute la franchise d'une gaieté méridionale ; » dans l'édition cartonnée : « Siéyès s'était dispensé de cette réunion en se retranchant sur la délicatesse de sa santé..... Quant au directeur Barras, il ne voulut point y paraître parce qu'il ne partageait pas les opinions de ces conjurés. »

Dans la même page on a encore supprimé le passage suivant : « Quant à Siéyès, il se bornait à examiner si les portes étaient bien fermées et si, à travers ces légers abris, les domestiques n'écoutaient pas ce qui se disait dans la salle à manger. »

P. 96 : « Le triomphe *impudent* du général Excelmans, acquitté malgré la preuve matérielle d'une correspondance conspiratrice, etc. ; » dans cette allusion à un procès de la première restauration, le mot souligné a été supprimé.

Même page : « Plusieurs hommes influents de ce parti (républicain) proposèrent à Barras (1) de se mettre à leur tête : ils demandaient Napoléon afin d'avoir l'armée pour eux ; ils promettaient bien que, le mouvement une fois opéré, ils se débarrasseraient de Buonaparte. L'ex-directeur refusa, et, toujours mû par les mêmes sentiments pour le monarque légitime, il jugea nécessaire de déposer dans le sein de Sa Majesté, avec le plus grand secret, les confidences qu'il avait reçues et tout ce qu'il savait des projets formés pour renverser le trône. » Ce passage a été remplacé, dans l'édition cartonnée, par le suivant : « Le général Barras gémissait sur le déchirement dont la France était menacée : il pensait avec raison que le roi *seul* pouvait dissiper l'orage qui grossissait à chaque instant. Toujours mû par les mêmes

(1) Au commencement de la première restauration.

sentiments pour le monarque légitime, il nous communiqua, à M. Guérin et à moi, ses craintes et la peine qu'il ressentait de l'état affreux où la France allait être plongée si l'on n'employait des moyens prompts et efficaces pour l'en préserver. »

P. 97, édition non cartonnée : « La confiance dont Sa Majesté m'avait honoré lors de la négociation faite avec lui en 1799, fit croire à M. Barras que je pourrais lui obtenir une audience particulière du roi. Il m'engagea à la solliciter pour lui, et je me chargeai d'une pareille mission avec d'autant plus de plaisir que cette entrevue pouvait procurer quelque bien et prévenir de grands maux.

« J'allai d'abord, accompagné de M. Tropez de Guérin, communiquer le désir de M. Barras à M. le duc d'Havré, qui sentit, etc., » et plus loin : « M. d'Havré porta sa demande au roi... » Ainsi remplacé dans l'édition cartonnée : « Ces ouvertures nous suggérèrent l'idée de faire part à M. le duc d'Havré des moyens que nous jugions propres à employer pour prévenir une catastrophe, et nous fûmes d'avis qu'il fallait tenter de mettre le comte de Barras en *rapport* avec le roi, parce que de ces communications directes à Sa Majesté il devait résulter beaucoup de bien et que de grands maux pouvaient être prévenus.

« En conséquence je me rendis, accompagné de M. Tropez de Guérin, auprès de M. le duc d'Havré, qui nous écouta avec intérêt. Ce seigneur sentit, etc... » et plus loin : « M. le duc d'Havré en parla au roi... »

On trouve encore à la page 98 un carton non indiqué par Beuchot. « M. le comte de Blacas proposa comme un moyen de tout concilier une invitation à M. Barras *de lui communiquer directement à lui-même et à M. le duc d'Havré tout ce qu'il avait l'intention de dire à Sa Majesté* », ainsi modifié : « .....*de communiquer directement avec lui et avec M. le duc d'Havré.* »

Un peu plus loin : « .....Ses *confidences* », remplacé par « .....ses *communications* ».

Le carton du feuillet 99-100 ne porte que sur une transposition d'alinéa qui ne modifie en rien le texte.

Comme on vient de le voir, ces cartons sont de très-peu d'importance. Leur principal objet paraît avoir été, sauf dans les passages relatifs à Madame Tallien, à Siéyès et au général Excelmans, d'atténuer la part matérielle de Barras dans le complot monarchique, ou plutôt de rejeter dans un certain vague ses relations avec Louis XVIII. Tout cela valait-il la peine d'être noté ? Ce n'est pas du reste la seule fois qu'en présence de textes non cartonnés, dont la découverte semblait promettre une mine abondante de révélations, nous ayons eu à nous rappeler l'apologue des *bâtons flottants*.

W. O.

---

# LETTRE INÉDITE DE NAPOLÉON Ier.

---

Le 2 avril 1813, le général Joseph Morand (souvent confondu avec le comte de l'empire de ce nom, mort en 1835) fut tué d'un boulet de canon devant Luxembourg. Ses bagages tombèrent entre les mains du général russe Tchernichef. Il s'y trouva une lettre que Napoléon Ier avait adressée, n'étant qu'officier d'artillerie au régiment de la Fère, au célèbre patriote Paoli. Une revue russe l'a récemment publiée. Elle ne se trouve dans aucun recueil napoléonien ; elle révèle bien cependant le caractère de l'empereur et celui de sa race.

Seigneur général,

Je naquis quand la patrie périssait ; trente mille Français venus sur nos côtes, noyant le trône de la Liberté dans des flots de sang, fut le spectacle odieux qui vint le premier frapper mes regards. Les cris du mourant, les gémissements de l'opprimé, les larmes du désespoir, dès ma naissance environnèrent mon berceau.

Vous quittant notre île, et avec vous l'espérance du bonheur, l'esclavage fut le prix de notre soumission. Accablés sous la triple chaîne du militaire, de l'homme de loi, du financier, nos compatriotes vivent méprisés..... méprisés par ceux qui ont les forces de l'administration en main ! N'est-ce pas la plus cruelle des tortures que puisse éprouver le sentiment ? L'infortuné Péruvien, périssant sous le fer de l'avide Espagnol, éprouvait-il donc une vexation plus ulcérante ?

Les traîtres à la patrie, les âmes viles, que corrompit l'amour d'un gain sordide, ont, pour se justifier, parsemé des calomnies contre le gouvernement national et votre per-

sonne en particulier : les écrivains, les adoptant comme des vérités, les transmettent à la postérité. En les lisant, mon courage s'est échauffé, et j'ai résolu de dissiper ces brouillards, enfants de l'ignorance ; une étude prématurée de la langue française, de longues observations et des mémoires puisés dans les portefeuilles des patriotes m'ont mis à même d'espérer quelque succès.

Je veux comparer votre administration avec l'actuelle..... Je veux, du pinceau de l'infamie, noircir ceux qui ont trahi la cause commune..... Je veux au tribunal de l'opinion publique appeler ceux qui gouvernent, d'effeuiller (*sic*) leurs vexations, découvrir leurs sourdes menées, et s'il est possible intéresser le vertueux ministre qui gouverne l'État au sort déplorable qui nous a toujours tourmentés et nous afflige encore si cruellement.

Si ma fortune m'eût permis de vivre à la capitale, j'aurais eu, sans doute, d'autres moyens pour faire parvenir nos gémissements ; mais, obligé de servir, je me trouve réduit au seul moyen de la publicité ; car, par des mémoires particuliers, ou ils ne parviendraient pas, ou, étouffés par la clameur des intéressés, ils ne feraient qu'occasionner la perte de l'auteur.

Jeune encore, mon entreprise peut être téméraire ; mais l'amour de la vérité, de la patrie, de mes compatriotes, cet enthousiasme que m'inspire toujours la perspective d'une amélioration dans notre État, me soutiendront.

Si vous daignez, seigneur général, approuver un travail où il sera si question de vous, si vous daignez encourager les efforts d'un jeune homme que vous vîtes naître et dont les parents furent toujours attachés au bon parti, j'oserai favorablement augurer du succès.

J'espérais quelque temps pouvoir venir à Londres vous exprimer les sentiments que vous m'avez fait naître et causer ensemble des malheurs de la patrie ; mais le grand éloignement y met obstacle ; viendra, peut-être, un jour où je me trouverai à même de le surmonter.

Quel que soit le succès de mon ouvrage, je sens qu'il soulèvera contre moi la nombreuse cohorte d'employés français qui gouvernent notre île et que j'attaque, mais qu'importe s'il y va de l'intérêt de la patrie ? J'entendrai gronder le méchant, et, si le tonnerre tombe, je descendrai dans ma conscience, je me souviendrai de la légitimité de mes motifs et dès ce moment le braverai.

Permettez-moi, seigneur général, de vous offrir les hommages de ma famille; eh ! pourquoi ne dirai-je pas de mes compatriotes ? Ils soupirent au souvenir d'un temps où ils espéraient la liberté. Ma mère, la signora Letizia, m'a surtout chargé de vous renouveler le souvenir des années écoulées à Corso.

Je suis avec respect, seigneur général, votre très-humble et très-obéissant serviteur,

NAPOLÉON DI BONAPARTE,
Officier du régiment de la Fère, artillerie.

Bourgogne, le 12 juin 1789.

# NÉCROLOGIE.

Les bibliophiles viennent de subir une perte qui sera vivement ressentie. M. Pierre-Louis-Élisabeth-Alfred de Terrebasse est mort, le 18 décembre dernier, à Terrebasse, en Dauphiné, au moment où il entrait dans sa soixante et onzième année. Il a succombé à une anémie contre laquelle les conseils de la science et les soins de sa famille luttaient vainement depuis plusieurs années. L'approche de la dernière heure ne l'a pas fait trembler, et il a terminé religieusement une vie d'homme de bien.

Nous ne voulons pas énumérer ici ses titres aux souvenirs de ses concitoyens. Ce serait raconter toute sa vie. Nous savons, d'ailleurs, qu'un de ses amis, M. Fabre, président du tribunal de Saint-Étienne, veut s'acquitter de cette tâche. Le biographe est à la hauteur du modèle, et nous aurons M. de Terrebasse raconté en termes dignes de lui. Épanchons seulement notre douleur en consacrant quelques lignes à celui que suivront nos éternels regrets.

M. de Terrebasse est né à Lyon, en décembre 1801, d'une famille originaire du canton de Fribourg, établie en Bourgogne, et dont un membre se détacha pour venir former branche à Lyon, vers le commencement du siècle dernier. Son grand-père allait parvenir aux plus hauts honneurs municipaux de la cité lyonnaise lorsque la Révolution éclata. A partir de ce moment, il résida plus particulièrement dans sa propriété de Terrebasse, qui n'a pas cessé depuis lors d'être le lieu d'habitation principale de sa postérité. C'est ainsi que M. Alfred de Terrebasse est revendiqué à la fois par la ville de Lyon et par le Dauphiné comme une des célébrités dont ils se font honneur.

D'une fortune indépendante et plus que suffisante à ses

habitudes modestes, M. de Terrebasse n'a jamais consenti à s'enchaîner à une carrière ni à rechercher le périlleux honneur des fonctions publiques. Ombrageux pour tout ce qui pouvait entraver sa liberté, il a porté l'excès de cette susceptibilité jusqu'à repousser la plupart des appels que lui adressaient les sociétés savantes pour venir s'asseoir au milieu d'elles. Il s'est obstinément dérobé à la décoration de la Légion d'honneur qui, à maintes reprises, est venue s'offrir à lui sans parvenir à le joindre.

Dès sa jeunesse, il voulut se consacrer tout entier au travail. Il publia son premier opuscule à vingt ans, et il en avait à peine vingt-sept, quand il fit paraître son *Histoire de Bayart*, un des succès les plus persistants de la librairie moderne. La voie était, dès lors, ouverte devant lui; il s'adonna à l'étude du moyen âge, à celle de l'histoire des provinces qui l'environnaient, et, secondé par une mémoire d'une sûreté prodigieuse, il ne tarda pas à prendre place parmi les érudits les plus remarquables de notre temps.

Ses écrits ou publications sont assez nombreux. Rochas, qui fait leur énumération dans sa *Biographie du Dauphiné*, en comptait déjà dix-neuf, en 1860, époque de l'impression de son livre. Leur nombre s'est accru depuis lors, et pourtant ses principaux travaux n'ont pas encore vu le jour. L'*Histoire des Dauphins* de Viennois, celle du roi Bozon, restent en manuscrit et sont à peine terminées. Quant aux inscriptions anciennes de Vienne, elles sont imprimées et attendent, pour être données à la publicité, l'achèvement de la première partie de l'ouvrage, comprenant la période romaine, à laquelle M. Allmer, son auteur, met, en ce moment, la dernière main.

Mais eût-on réuni toutes les publications portant le nom de M. de Terrebasse ou avouées par lui, on serait encore loin d'avoir son œuvre complète. On ne saura jamais combien il répandait largement autour de lui la richesse de son savoir. A qui venait le consulter, tous les trésors de son érudition étaient immédiatement ouverts. Il n'aidait pas seulement de

ses conseils. A la moindre prière, sa plume se mettait en mouvement. Il redressait les écrits qui lui étaient soumis, ajoutait une préface, une dissertation nouvelle, des annotations, et personne ne soupçonnait cette collaboration si celui qui en recueillait le fruit ne prenait pas soin de la révéler.

Cette délicatesse était l'essence même de M. de Terrebasse, le côté saillant de son caractère. Il la portait en tout. Elle était l'âme de son jugement fin et sûr, de son style élégant, correct, concis et parsemé de traits piquants par lesquels il savait rendre les plus graves sujets agréables, même pour les lecteurs qui leur étaient étrangers. Elle se retrouvait dans sa conversation dont l'attrait vivra toujours dans le souvenir de ceux qui ont été admis à son intimité. Ici encore, sa merveilleuse mémoire lui était un puissant auxiliaire; elle animait ses entretiens de mille anecdotes pour lesquelles toutes les époques se trouvaient mises à contribution, et qu'il disait avec une verve toujours spirituelle et caustique, jamais méchante. Pendant les années où il habita Paris, comme député de l'Isère, des liens étroits s'étaient établis entre lui et plusieurs de nos illustrations modernes. Il n'était pas un homme ordinaire, celui avec lequel MM. Thiers, Cousin, Mérimée, Villemain, Jules Janin, trouvaient du plaisir à se rencontrer et à passer de longues et fréquentes heures de causerie.

Délicat dans tous ses goûts, M. de Terrebasse l'a été, il est inutile de le dire, dans la formation de sa bibliothèque. Il a vécu au milieu des livres, il les a aimés avec ardeur, et c'est principalement à ce titre que le *Bulletin de Bibliophile* lui devait son hommage. Il a connu Crozet, Brunet. Ses rapports avec eux comme avec ceux qui ont été, de nos jours, à la tête de l'ancienne librairie, Techener père, Potier, Dumoulin, étaient empreints de cette confiance loyale et affectueuse qui faisait autrefois le charme des relations entre libraires et amateurs et leur donnait le caractère d'une sorte de confraternité bien menacée, aujourd'hui, par le mercantilisme qui tend à dominer.

C'est avec la coopération de tous ces maîtres de la science qu'il a créé sa belle collection.

Il y avait bien, avant lui, au château de Terrebasse une bibliothèque à l'usage de ses habitants et de leurs hôtes. On peut la voir encore dans un des salons du rez-de-chaussée, où elle tapisse l'une des parois. Mais les quelques centaines de volumes qui la composent n'étaient pas de nature à satisfaire à des aspirations d'un ordre bien élevé. M. de Terrebasse la laissa dormir paisiblement à sa place, et, s'emparant d'une des ailes du château, il y installa son cabinet de travail et ses livres qui, peu à peu, s'étendirent et finirent par absorber les deux pièces voisines.

Ce n'est pas une collection futile. Tout y est sérieux, raisonné et approprié aux goûts du maître. Formée par un studieux qui vivait loin des villes et de leurs ressources, elle devait offrir à sa main tous les instruments dont ses travaux lui faisaient un besoin. Il en était arrivé au point de dire avec un certain orgueil qu'il n'existait pas de question de l'histoire de nos provinces au moyen âge qu'il ne pût élucider sans sortir de sa retraite.

Cependant elle n'est pas aussi nombreuse qu'on serait tenté de le croire après cette assertion. Huit ou dix mille volumes la composent; mais ils sont admirablement choisis. On peut la diviser en deux parties.

L'une est consacrée aux ouvrages anciens et rares publiés en Dauphiné ou par des Dauphinois. On y remarque des échantillons des premiers monuments de l'imprimerie dans chacune des villes du pays, Vienne, Grenoble, Romans, Valence, etc., des impressions gothiques, des romans de chevalerie en vieux langage et des raretés de tout genre.

L'autre partie l'emporte beaucoup sur la première en proportion et en valeur. C'est le fond de la bibliothèque, son importance. Ce sont pour la plupart de solennels in-folio, de graves in-quarto, à l'aspect imposant et sévère, et sur le dos desquels se lisent les intitulés de tous les grands ouvrages recherchés des savants : *Gallia christiana*, *Acta sanc-*

*torum Bollandi* ; dom Bouquet, dom Martenne, dom d'Achery, Montfaucon, Mabillon, le père Anselme, dom Vaissette, dom Plancher, etc. L'histoire généalogique, la science héraldique, qui étaient au nombre des études de prédilection de M. de Terrebasse, y occupent une large place. Elles y sont représentées par les traités les plus importants parmi ceux qui sont relatifs à ces deux intéressantes branches de l'histoire.

Le catalogue de toutes ces richesses n'existe pas, c'est une lacune regrettable. Il serait à souhaiter qu'il fût dressé et publié. Il offrirait un modèle parfait, un guide à suivre aveuglément pour quiconque aurait à former une bibliothèque historique des provinces de l'est de la France.

Il n'était pas dans les habitudes sérieuses de M. de Terrebasse de trop sacrifier à l'extérieur de ses livres, ni de rechercher ceux dont toute la valeur réside dans la richesse ou la singularité du vêtement. Il a toujours souri des folies qui se font aujourd'hui pour ces sortes de volumes plus dignes d'être placés dans des cabinets de curiosités que dans une véritable bibliothèque. Mais, s'il reculait devant ces exagérations, il avait néanmoins conservé toutes les traditions des amateurs de la vieille école. Il tenait à posséder ce qu'on appelait autrefois de beaux et bons exemplaires, expressions dont le sens a légèrement fléchi depuis quelques années, et l'honneur de prendre rang sur ses tablettes était réservé seulement à ceux qui se présentaient purs et nets à l'intérieur comme à l'extérieur. Aux brillants maroquins de nos reliures modernes, il préférait un volume dans la condition première, pourvu qu'elle fût intacte. Si cependant quelque livre à son gré et de difficile rencontre s'offrait à lui sous un extérieur meurtri par le temps, il n'hésitait pas à le confier à des mains capables de lui rendre l'éclat mérité : Kœhler, Capé, Duru, à Paris, Bruyère, à Lyon, étaient ses relieurs ordinaires.

Cette belle collection restera l'ornement de la demeure où elle a été créée. Les enfants de M. de Terrebasse tien-

nent à obéir à ce vœu de leur père, qui, bien assuré de leur piété filiale, n'a pas même songé à leur en faire une loi. Mais, si elle avait dû subir les enchères, jamais autre n'aurait mieux justifié ce sentiment qui porte à rechercher les ouvrages provenant d'amateurs célèbres. M. de Terrebasse était, en bibliographie, un connaisseur de premier ordre, et il n'encombrait pas ses rayons de volumes inutiles ou défectueux.

Nous ne saurions trop le répéter ; la mort de M. de Terrebasse, à un âge où il pouvait encore tant donner, est un malheur pour les sciences historiques en même temps qu'un deuil amer pour ceux qui ont joui de ses attrayants entretiens ou profité de ses doctes conseils. Les hommes qui consacrent leurs loisirs à recueillir et fouiller les parchemins épars de nos vieilles annales, à interroger les pierres effacées de nos anciens monuments, sont assez rares. Plus restreint encore est le nombre de ceux qui sont capables d'arracher à ces débris leurs secrets sur les événements dont ils devaient pourtant perpétuer de souvenir. L'érudition n'y suffit pas toujours. Il faut de plus un tact, une perspicacité, un sens particulier, et nul ne possédait mieux ces dons du ciel que celui à qui nous adressons nos adieux. En lui, le Lyonnais et le Dauphiné font une perte irréparable.

H. B.

— M. Chambry, le doyen des amateurs d'autographes, est mort le 15 octobre 1871, à l'âge de quatre-vingt-cinq ans.

M. Chambry fut d'abord employé au trésor, sous le premier empire; il se livra ensuite à l'industrie et acquit une grande fortune dans le commerce des draps, sous le règne de Louis-Philippe, qui le nomma maire du IVe arrondissement de Paris. Il demeurait, vers 1828, quai Voltaire, dans la maison de Mme Delpech, qui publiait, sous le titre d'*Iconographie*, une suite de portraits lithographiés des personnages illustres français, depuis le règne de François Ier : ce

qui lui suggéra l'idée d'illustrer cette collection, en ajoutant à chaque portrait un autographe original. M. Chambry est parvenu à réaliser en grande partie son projet.

La collection d'autographes de M. Chambry occupe le second rang; celle de M. le baron Feuillet de Conches est la première. M. Chambry possédait quelques pièces hors ligne, telles qu'une lettre *unique* du grand Corneille et une lettre autographe de Raphaël.

— M. Alfred-James-Louis-Joseph de Bougy, né le 1er novembre 1816, bibliothécaire à la Sorbonne, est décédé le 4 septembre 1871, à Thonon (Haute-Savoie). Il est auteur de plusieurs ouvrages : *le Tour du Léman*, 1846, in-8°; *Histoire de la bibliothèque de Sainte-Geneviève*, 1847, in-8°; *Voyages aux républiques d'Andorre et de Saint-Marin*, 1855, in-8° ; *Voyage dans la Suisse française*, 1860, in-12, etc., etc.

— M. Jacques-Léonard Boreyko Chodzko, né le 6 novembre 1800, à Oborck, est mort à Poitiers en 1871. Il étudia à l'université de Wilna et se fixa à Paris en 1826. En 1830, il fut aide de camp de la Fayette; mais il abandonna bientôt la carrière militaire et entra à la bibliothèque de la Sorbonne. Il en devint bibliothécaire, après avoir été employé à la bibliothèque Sainte-Geneviève et à celle du ministère de l'instruction publique. Il était chargé du cours de langue et littérature slave au Collége de France. Il a publié de nombreux ouvrages : *Histoire des légions polonaises en Italie*, 1829, 2 vol.; la *Pologne historique et monumentale*, 1834-47, 3 vol. gr. in-8°, etc.

— M. Gustave-Prosper-Jean Éthiou-Pérou, maître imprimeur, directeur-gérant de la librairie veuve Jules Renouard, est mort le 5 octobre, à l'âge de cinquante et un ans.

— M. Régis Buffet, libraire, décédé à Taverny-Saint-Leu, le 12 novembre 1871, à l'âge de trente-neuf ans.

— M. Auguste Vaton, ancien libraire, est mort en octobre 1871, à Neuilly, à l'âge de soixante-huit ans.

## NOUVELLES ET VARIÉTÉS.

— Bibliothèque nationale. — On vient de terminer à la Bibliothèque nationale le reclassement des nombreux objets qui, en prévision du siége, avaient été soigneusement cachés. Ces mesures de précaution avaient été prises pour les pièces uniques des maîtres graveurs, pour les épreuves d'eaux-fortes, pour les manuscrits et pour quelques livres de la plus grande rareté. Il a fallu près de trois semaines pour replacer ces inestimables richesses. La Bibliothèque nationale a subi les deux siéges sans éprouver d'autre perte que celle déjà importante de trois manuscrits prêtés à la commission scientifique de la ville et détruits dans l'incendie de l'Hôtel de ville. Ces précieux manuscrits, dont l'un remontait au treizième siècle, intéressaient l'histoire de Paris et contenaient des documents inédits.

— Signalons un opuscule de quelques feuillets imprimé à Rouen : *Trouvailles bibliographiques*. — « Molière, l'académicien Cordemoy, Alexandre Dumas fils, Peignot et M. Alphonse Karr. » C'est signé : *Un bibliophile du quartier Martainville.*

— On avait déjà indiqué, mais sans donner de détails, que la scène du *Bourgeois gentilhomme* dans laquelle

M. Jourdain reçoit une leçon « sur la nature des lettres et les différentes manières de les prononcer », était empruntée à un ouvrage de Cordemoy, auteur fort oublié aujourd'hui quoique, de 1675 à 1684, il ait occupé à l'Académie le fauteuil nº 8 où, depuis 1836, siége M. Guizot. Le *Bibliophile* rouennais met en regard sur deux colonnes les passages qui offrent une conformité notable.

— Tous les établissements scientifiques de l'Europe connaissent les publications de la *Smithsonian Institution*, instituée aux États-Unis, grâce aux libéralités d'un Anglais opulent, et dont le but est de faire avancer les connaissances humaines dans leurs diverses branches. En retour des ouvrages qu'elle distribue au dehors, l'*Institution* reçoit un grand nombre de volumes et de brochures ; elle a aussi vu se créer autour d'elle une bibliothèque considérable qui a été réunie à celle du Congrès à Washington, ce qui lui donne un caractère d'utilité plus pratique.

La bibliothèque du Congrès, ou *National Library*, est une collection fort respectable, car, d'après un document daté de 1868, que nous avons sous les yeux, elle possédait déjà 180,000 volumes, non compris les brochures non reliées et les périodiques ; elle s'augmente rapidement chaque année ; les entrées se sont élevées en 1868 à 8498 volumes. Les publications des sociétés savantes du monde entier y arrivent, grâce aux versements qu'y fait l'*Institution*, laquelle a reçu dans l'année en question 1770 volumes, 3605 brochures ou livraisons, et 130 cartes.

Parmi les principales sources d'où proviennent ces richesses, nous citerons : la bibliothèque nationale de la Grèce à Athènes, 112 volumes et 39 brochures ; l'université et le gouvernement du Chili à Santiago, 58 volumes, 13 brochures et 30 cartes ; l'Académie impériale des sciences à Saint-Pétersbourg, 25 volumes et 37 brochures ; l'Académie hongroise et des sciences à Pesth, 51 volumes et 178 brochures, etc.

— M. Firmin Maillard, déjà connu par divers ouvrages concernant l'histoire de la presse en France à diverses époques, a publié un volume relatif aux différents journaux que Paris a vu surgir durant le siége et pendant le règne de la Commune, c'est-à-dire du 4 septembre 1870 au 23 mai 1871. Le nombre de ces feuilles s'élève à près de 180 ; la plupart n'ont eu qu'une existence très-courte ; il en est qui n'ont mis au jour qu'un premier et dernier numéro ; d'autres en ont fait paraître deux et même trois. Les titres sont fréquemment singuliers ; transcrivons-en quelques-uns pris au hasard : *l'Ami du peuple* (il y en eut deux), *le Bonnet rouge* (que vendaient des gamins coiffés de bonnets rouges fournis par l'administration de cette feuille), *la Bouche de fer*, *Caïn et Abel*, *la Carmagnole*, *le Drapeau rouge* (deux rivaux se disputèrent ce titre), *le Faubourg*, *le Faubourien*, *le Feu grégeois*, *le Garibaldi*, *le Journal secret*, *le Lampion*, *le Lion blessé*, *la Lutte à outrance*, *le Moblot*, *le Moniteur des citoyennes* (rédigé par des femmes), *la Montagne*, *l'OEil de Marat*, *le Père Duchêne* (il y eut aussi *le Vrai Père Duchêne*, *le fils du Père Duchêne* et deux *Mère Duchesne*), *le Père Fouettard*, *la Populace* (deux), *le Prolétaire*, *la République de Marat*, *Rigoletto*, *la Rouge*, *la Sociale*, *le Trac*, *journal des peureux* (en cas de bombardement, *le Trac* sera porté à domicile jusque dans la cave des souscripteurs), *le Tribun du Peuple* (deux), etc.

A côté de ces feuilles que le vent a emportées sans qu'elles aient laissé de traces, il y en avait d'autres dont l'histoire conservera le souvenir ; *la Patrie en danger* de Blanqui, le *Combat* et *le Vengeur* de Félix Pyat, le *Mot d'ordre* de Rochefort, le *Cri du peuple* de Jules Vallès, et surtout le *Journal de la Commune*, l'organe officiel des chefs de l'insurrection.

N'envisageant ici les choses qu'au point de vue de la bibliographie, et sans appréciation politique, nous constaterons que trois ou quatre tout au plus de ces divers journaux pouvaient être soupçonnés de tendances réactionnaires ; tous

es autres prêchaient les doctrines révolutionnaires les plus avancées.

Il faut remercier M. F. Maillard d'avoir, lorsqu'il en était temps encore, réuni sur ces diverses productions des renseignements que plus tard il serait impossible de se procurer; il donne les noms des rédacteurs, il transcrit quelques passages saillants; nous regrettons qu'il se soit contenté de signaler la date du premier numéro de chaque feuille, sans dire de combien de numéros tel ou tel journal se compose; ces informations auraient rendu un vrai service aux collectionneurs. Son travail sera surtout utile à la province et à l'étranger, car la presque totalité des journaux nés à Paris depuis le 4 septembre jusqu'à la fin du second siége n'ont pas dépassé l'enceinte des fortifications.

— Bibliothèque de la ville de Paris. — La Bibliothèque publique de la ville de Paris, évaluée à près d'un million, a été entièrement anéantie dans l'incendie de l'Hôtel de ville, au mois de mai 1871. Elle possédait, à cette époque, environ cinq cents manuscrits précieux, parmi lesquels nous citerons : le *Missel de Juvénal des Ursins;* le *Registre d'écrou de la Bastille;* des *Documents autographes de Louis XIV;* des *Registres du parlement de Paris;* les *Procès-verbaux de la commune de Paris;* les *dessins originaux de Ledoux*, etc., etc. Perte irréparable : ce sont des trésors à jamais disparus.

On s'occupe de réorganiser une nouvelle bibliothèque à l'hôtel Carnavalet. Elle possède déjà, comme premier fonds, la collection parisienne de son bibliothécaire actuel, M. Jules Cousin, offerte dès le lendemain du sinistre, et contenant environ six mille volumes ou brochures et huit mille estampes, le tout spécialement relatif à l'histoire de Paris. Plusieurs éditeurs ont ajouté depuis à ce fonds un choix d'ouvrages de leurs librairies. Le ministre de l'instruction publique a mis à la disposition du préfet de la Seine une

importante collection des publications et souscriptions de son ministère.

Cette nouvelle bibliothèque sera ouverte au public aussitôt que le nombre des volumes et l'état des salles le permettront.

Deux livres précieux ont été, seuls, miraculeusement sauvés de la destruction : le *Tygre*, in-8° de 7 feuillets, impr. vers 1560, satire violente contre le cardinal de Lorraine, qui fut une des causes du supplice de l'imprimeur Martin Lhomme, pendu par arrêt du parlement, en date du 13 juillet 1560. L'exemplaire de la bibliothèque de la ville est unique. Et *Guillelmi Fichet rhetoricorum libri III; in Parisiorum Sorbonâ* (*Ulr. Gering*, *Mart. Crantz et Mich. Friburger*), petit in-4°, s. d. C'est une des premières productions des presses parisiennes, qui doit être datée de 1470.

— INCENDIE DE LA BIBLIOTHÈQUE DE LA COUR DE CASSATION. — Nous extrayons quelques passages du discours prononcé par M. le procureur général Renouard, à l'audience des rentrées de la cour de cassation :

« Le feu a détruit, les 24 et 25 mai 1871, une partie considérable de la bibliothèque de la cour de cassation.

« Au moment de cet acte sauvage, les livres composant la bibliothèque de la cour occupaient des locaux divers. Les ouvrages de jurisprudence, les collections, notamment celle du *Moniteur*, de la *Gazette des Tribunaux*, du *Bulletin des lois*, avaient place dans la nouvelle salle. Les livres de théologie, de droit canon, d'histoire, de philosophie, de sciences et arts étaient conservés dans le dépôt, sous le dôme du pavillon de la cour. Les ouvrages les plus usuels de jurisprudence avaient été placés dans des corps de bibliothèque disposés le long des murs dans la chambre du conseil de la chambre civile. L'incendie a consumé tout ce qui se trouvait dans le dépôt. Les livres placés sur les rayons dans la nouvelle salle et dans la chambre du conseil ont seuls été préservés.

« La bibliothèque de la cour, y compris une partie de celle du parquet, se composait d'environ 51,000 volumes ; il en a péri près de 30,000. Sans le zèle et l'activité des secours, tout aurait été anéanti ; le feu gagnait l'escalier de la nouvelle bibliothèque, qu'il a détruit tout entier.

« Le parquet occupait six pièces ; mobilier, manuscrits, livres, bustes, tableaux, l'incendie y a tout dévoré. »

Après avoir fait une longue énumération des pertes énormes causées par le feu, M. le procureur général termine ainsi son discours :

« Cette longue liste est navrante. Que de trouble dans les intérêts, de problèmes pour la justice, de pertes pour la science ! Si un atome d'intelligence restait aux incendiaires, aux criminels qui les approuvent, aux êtres stupides qui les excusent, que de remords éveillerait en eux la lecture seule de cette liste ! »

— Incendie de la bibliothèque de Nancy. — Le palais ducal avait été restauré pour recevoir le musée historique lorrain, ainsi que la bibliothèque. Le musée est presque entièrement détruit ; on a cependant réussi à sauver quelques objets, entre autres, la célèbre tapisserie de Charles le Téméraire. Mais la bibliothèque, très-riche en livres imprimés et en manuscrits inappréciables pour l'histoire de Lorraine, *est complétement brûlée.* C'est le 17 juillet 1871 que tant de richesses ont été la proie des flammes. Les pertes sont grandes et irréparables ; cependant on cherche avec ardeur à reconstituer le musée et la bibliothèque de Nancy.

— Bibliothèque de Saintes. — Un incendie, que tous les efforts n'ont pu maîtriser, a détruit complétement, dans la nuit du 11 au 12 novembre 1871, l'hôtel de ville, les archives, la bibliothèque et les registres de l'état civil de la ville de Saintes.

La bibliothèque communale a été brûlée, sauf quelques volumes dépareillés de théologie et de jurisprudence. Toutes

les collections ont péri; tous les manuscrits, toutes les éditions précieuses, la bibliothèque saintongeoise, et des milliers de pièces imprimées ou manuscrites, intéressant l'histoire de la Saintonge.

Nous reproduisons quelques passages de l'appel que M. Studiat, lauréat de l'Institut et bibliothécaire de Saintes, vient de publier :

« L'importante bibliothèque de la ville, avec ses manuscrits nombreux, ses incunables, ses éditions rares ou précieuses, ses autographes, ses grandes collections, tout a péri dans les flammes. Il y avait là la bibliothèque de Fénelon, toute une correspondance diplomatique du seizième siècle, des cartulaires, des volumes qu'on eût payés au poids de l'or, les délibérations du corps de ville depuis 1456. C'est l'histoire de la contrée et de la ville de Saintes, qui a péri. Les notes, les copies que j'avais tirées de ces livres, ont été dévorées elles-mêmes avec les originaux. Il n'existe plus une feuille des archives. »

— LE BRITISH MUSEUM. — On lit, dans l'*Athenæum*, une analyse du compte rendu sur l'état du *British Museum*, publié par le bibliothécaire en chef, M. Winter Jones.

Pendant l'année dernière, la bibliothèque s'est enrichie d'une quantité considérable de livres imprimés en Hongrie et en Transylvanie, et de livres polonais sur l'histoire et la littérature de la Pologne. Le *British Museum* possède maintenant la collection la plus complète de livres sur la Hongrie et la Pologne, qui existe hors de ces deux pays. — Nous signalerons encore des lettres originales concernant Marie Stuart, relatives principalement à la conspiration de Babington (1572-1588); une grande collection de lettres originales et de documents politiques du temps de Philippe II, roi d'Espagne; trois volumes des lettres des secrétaires du roi, le P. de Hoyo, Ant. Perez et M. Vasquez, avec des instructions autographes de Philippe II, écrites sur les marges (1560-1591); etc., etc. — Le *British Museum* ne se borne

pas à acquérir des manuscrits nouveaux, il fait encore copier à l'étranger les documents qui se rattachent à l'histoire d'Angleterre.

— Les bibliothèques publiques en Italie. — Ce royaume possédait, en 1870, 28 bibliothèques publiques, qui ont été fréquentées par 723,359 lecteurs. Naples, la plus peuplée des villes italiennes, a compté pour ses 5 bibliothèques 192,992 lecteurs. Turin, avec une seule bibliothèque, a eu 115,000 lecteurs; Florence, 92,000 pour ses 3 bibliothèques. Les ouvrages qu'on a le plus demandés sont ceux de littérature et de philologie, puis les traités de jurisprudence, et enfin les ouvrages de physique.

— Bibliothèques en Serbie. — Parmi les établissements destinés à favoriser les progrès de l'instruction en Serbie, on doit signaler la bibliothèque publique de Belgrade. A la fin de 1870, elle contenait environ 29,000 volumes, 197 manuscrits, 400 cartes et gravures, 43 incunables serbes ou slaves. La Société des sciences de la même ville possède une bibliothèque de 5,000 volumes et 250 manuscrits. Il y a encore à Krogouïevatz une bibliothèque qui possède 2,400 volumes. On compte dans la principauté 53 libraires.

— Les archives champenoises. — Le conseil général du département de la Marne s'est occupé d'une question qui intéresse les archives champenoises. Il s'agirait de restituer aux archives départementales une quantité considérable de documents relatifs aux établissements religieux de Reims qui, il y assez longtemps, avaient été prêtés à la municipalité de cette ville.

— Prix fondé par M. Brunet. — Le sujet de ce prix à décerner en 1874, par l'Académie des inscriptions et belles-lettres, est la *bibliographie savante de l'Orient*. Seront admis au concours non-seulement les ouvrages généraux,

mais encore les monographies, telles, par exemple, qu'une bibliographie des documents qui se rapportent à la géographie de la Terre sainte, depuis le quatrième siècle jusqu'à nos jours. — L'Académie recevra les ouvrages imprimés ou manuscrits. Elle se réserve la faculté de faire figurer au concours les travaux qui ne lui auraient pas été adressés. Les ouvrages devront être déposés avant le 31 décembre 1871.

— Un livre rare. — L'imprimerie de M. Rousseau-Pallez, à Metz, a été incendiée il y a peu de jours. Ce sinistre a causé la destruction complète d'un ouvrage historique, dont l'impression était terminée : *le Pouillé du diocèse de Metz*, manuscrit de dom Calmet, avec une introduction de M. Lepage, archiviste de la Meurthe. Heureusement M. Lepage avait conservé le tirage des épreuves de l'ouvrage, de sorte que *le Pouillé du diocèse de Metz*, dont il n'existe actuellement qu'un exemplaire unique, se trouve être le plus rare quoique le plus moderne des livres connus.

— Catalogue de la section Rossica a la bibliothèque de Saint-Pétersbourg. — On vient de commencer à la bibliothèque impériale un important travail qu'on prépare depuis deux ans : l'impression du catalogue de la section dite *Rossica*, qui contient une collection à peu près complète des publications en toutes langues, concernant la Russie. Cette section a été créée par les soins de l'ex-directeur de la bibliothèque, M. le baron de Korff. Ces immenses collections sont conservées dans une salle qui porte le nom du baron de Korff. Le catalogue formera deux volumes et renfermera de 25,000 à 30,000 titres.

— Élections a l'Académie française. — L'Académie française, dans sa séance du 30 décembre 1871, a procédé à l'élection de quatre nouveaux membres, pour remplacer MM. de Montalembert, Villemain, Prévost-Paradol et Mérimée, qu'elle a perdus dans le courant de l'année 1870.

L'assemblée se composait de 29 votants ; majorité 15.

Au premier tour de scrutin, M. le duc d'Aumale a obtenu 28 voix sur 29 (un billet blanc), en remplacement de M. de Montalembert.

M. Littré, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, a été élu par 17 voix. Il remplacera M. Villemain.

M. Camille Rousset, élu par 17 voix, remplacera M. Prévost-Paradol.

Deux tours de scrutin ont eu lieu pour succéder à M. Mérimée. Au premier tour M. Edmond About et M. de Loménie ont obtenu chacun 13 voix ; au deuxième tour, M. de Loménie a été élu par 15 voix, contre 14 données à M. Edmond About.

M. le président de la République, M. de Rémusat, ministre des affaires étrangères, et M. Dufaure, ministre de la justice, étaient venus prendre part aux élections de l'Académie.

— Nous avons sous les yeux une brochure in-12 de 30 pages (avec le titre), intitulée : *Le texte tu es Petrus et super hanc petram, dans la Version slavonne de la Bible, par le P. Gagarin, de la Compagnie de Jésus. Versailles*, 1871. C'est une dissertation qui fournit des renseignements peu connus sur les versions de la Bible en langue slavonne ou paléoslovène, et sur la différence des rites adoptés par les Églises orthodoxes ou non-orthodoxes de la Russie, de l'Autriche, de la Serbie, de la Bulgarie, etc.

— Les derniers événements politiques ont donné au commerce de la librairie, en Espagne, une impulsion extraordinaire. Il y a quelques années, deux ou trois libraires suffisaient à Madrid ; aujourd'hui on en compte une demi-douzaine par rue. Parmi les ouvrages exposés en vente, les traités élémentaires d'économie politique, la philosophie, les matières sociales, occupent le premier rang.

Les vitrines sont habituellement garnies d'autant de spec-

tateurs que les magasins d'estampes et de photographies à Paris. On y trouve en grande quantité des traductions d'ouvrages français. Mais la nouveauté du jour est la traduction des œuvres complètes de Platon ; c'est la première fois que cet auteur a été traduit en espagnol.

— Indiquons une circonstance digne d'intéresser les bibliographes et qu'il ne faut pas laisser enfouie dans un catalogue officinal.

Un supplément au catalogue publié par M. Tross, libraire à Paris, signale une édition espagnole d'*Amadis de Gaule* restée inconnue à tous les bibliographes : *Los Quatro libros del Uir —, tuoso caualléro Amadis de Gaula ;* la souscription porte que l'ouvrage fut achevé d'imprimer le 30 octobre 1508 à Saragosse par George Coci. C'est un in-folio gothique, à deux colonnes, 302 feuillets dont les 298 premiers sont chiffrés ; signatures a-z et A-P, à huit feuillets par cahier, à l'exception de P qui n'en a que six ; quarante-six lignes par page.

La plus ancienne édition que mentionne le *Manuel du Libraire* est celle de 1519, imprimée *por Antonio de Salamanca*, mais M. J.-Ch. Brunet avait conjecturé avec raison qu'il existait une édition antérieure ; c'est aujourd'hui un fait acquis.

Le même catalogue offre une autre indication moins précieuse, mais toutefois digne d'être recueillie : celle d'une édition inconnue du poëme chevaleresque italien, *Bradiamonte, figliola di Carlo magno, Milano*, per Rochi e fratelli de Ualle, 1523, petit in-8° goth., 2 col. 6 feuillets. L'auteur du *Manuel* enregistre trois éditions antérieures à 1549 ; mais il ne soupçonnait pas l'existence de celle-ci, dont la rareté est extrême, puisqu'elle avait échappé aux recherches spéciales de M. G. Melzi.

Le propriétaire-gérant L. TECHENER.

---

# TABLE DES MATIÈRES.

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.


32101 074693803

| DATE ISSUED | DATE DUE |
| --- | --- |
| [illegible] 18 | |



